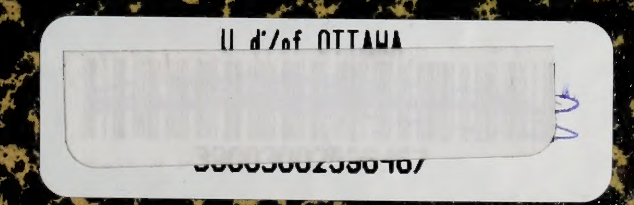

U d'/of OTTAWA

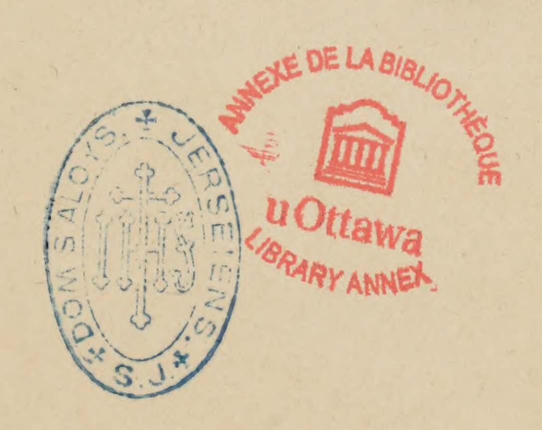


Double

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE



TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).



Église Saint-Sulpice.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Par Charles HAMEL

TRÉSORIER DE LA FABRIQUE DE CETTE ÉGLISE

DOCTEUR EN DROIT, COMMANDEUR DES ORDRES

DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND ET DU SAINT-SÉPULCRE



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1900



PRÉFACE

En livrant à l'impression l'*Histoire de l'église Saint-Sulpice*, nous croyons devoir indiquer les motifs qui nous l'ont fait écrire.

Nous avons déféré tout d'abord au désir que M. le curé Méritan, de pieuse mémoire, nous en avait exprimé; et l'affectueuse bienveillance qu'il nous avait toujours témoignée, depuis vingt-cinq ans bientôt qu'il dirigeait la paroisse, ne nous permettait pas de décliner l'honneur qu'il voulait bien nous faire en nous adressant cette invitation.

Nous avons pensé d'ailleurs qu'il pourrait être intéressant de publier les annales de cette église, célèbre dans la chrétienté tout entière, de signaler les phases diverses de sa construction qui s'est prolongée pendant près d'un siècle et demi, et d'indiquer les faits mémorables dont elle a été le théâtre.

Nous avons cru également répondre à la légitime curiosité du lecteur, en plaçant sous ses yeux une brève notice biographique sur chacun des curés, presque tous Sulpiciens, qui, depuis M. Olier, ont dirigé cette paroisse, y ont entretenu la piété exemplaire qui la distingue et ont justifié par eux-mêmes cette parole,

toujours vraie, de Fénelon, « qu'il n'y a rien au monde « de plus apostolique ni de plus vénérable que la « Compagnie de Saint-Sulpice ».

Mais une considération, plus haute encore, nous a surtout déterminé à entreprendre ce travail :

Il nous a semblé qu'en nos temps malheureux de matérialisme croissant il était opportun de mettre en lumière la figure admirable et trop peu connue de M. Olier, dans la vie duquel le surnaturel éclate à chaque instant, et qu'il ne pourrait être que très profitable à l'édification du public religieux de montrer dans ce grand serviteur de Dieu tous les caractères d'une sainteté éminente, caractères qui ressortent à la fois des grâces insignes dont il a été prévenu dès sa naissance; de la fidélité constante avec laquelle il y a répondu; de l'héroïsme des vertus d'humilité, d'abnégation, de zèle, de piété qu'il a constamment pratiquées; de la grandeur des trois principales œuvres auxquelles il a été prédestiné de Dieu : l'Institution du Séminaire, la création de la Compagnie et la restauration de la paroisse de Saint-Sulpice; comme aussi du cachet de perfection et de durée qu'il a imprimé à chacune d'elles.

Et notre vœu le plus cher est que la conviction de sa sainteté, en pénétrant de plus en plus dans l'esprit des fidèles, augmente leur confiance en son intercession et provoque, de leur part, un redoublement de prières ferventes, qui contribuent à hâter la venue du jour béni où le Saint-Siège, en proclamant sa béatification dont la cause est introduite, nous permettra de placer son image sur nos autels et de lui rendre un culte public.

Nous déclarons enfin, comme tout fils soumis de la sainte Église romaine doit le faire, que si, dans le cours de cet ouvrage, nous avons cité des faits surnaturels ou si nous avons appliqué à certaines personnes les épithètes de *Saint* ou de *Vénérable*, nous n'avons entendu préjuger en rien la sentence de l'Église à cet égard et que nous soumettons, au contraire, sans réserve et avec un respect tout filial, notre travail comme notre personne à l'autorité infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

Paris, 19 janvier 1900, en la fête de saint Sulpice.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE.

Sommaire : Incertitude sur les origines de cette église. — Conjecture la plus probable. — D'abord une des quatre chapelles succursales de l'abbaye Saint-Germain des Prés, elle devient, au VII[e] siècle, l'église principale et paroissiale de son vaste domaine. — Étendue de sa circonscription. — Sa reconstruction au XII[e] siècle. — Ses agrandissements successifs sous François I[er] et sous Louis XIII. — Son exiguïté par rapport à la population de la paroisse. — Énumération des communautés et hôpitaux établis sur son territoire. — Liste de ses confréries. — Culte de la Sainte Vierge.

Les origines de l'église Saint-Sulpice demeurent encore inconnues, malgré les nombreuses recherches qui ont été faites jusqu'ici pour les découvrir.

Le vocable sous lequel elle est placée aurait été, selon Ch. des Granges, l'auteur de l'*Histoire illustrée des paroisses de Paris* (1), celui d'une communauté de clercs établie à Paris, sous le règne de Clotaire III, vers l'an 660, par l'évêque Chrodobert sur l'emplacement même occupé aujourd'hui par l'église; et il aurait été donné à cette communauté par son fondateur, en mémoire d'un de ses

---

(1) 1 vol. in-fol. — 1886.

prédécesseurs sur le siège archiépiscopal de Bourges, saint Sulpice, dit le *Débonnaire* ou le *Pieux* (1).

Cette assertion en elle-même n'a rien d'invraisemblable; mais elle ne repose sur aucun fondement et sa gratuité nous empêche de l'admettre. Nous inclinerions plutôt à croire que dès le septième ou le huitième siècle l'église Saint-Sulpice est devenue l'une des succursales de l'abbaye Saint-Germain des Prés, simple oratoire ou chapelle d'abord, puis église plus importante lorsqu'elle fut rebâtie au douzième siècle et successivement agrandie ensuite jusqu'à sa reconstruction dernière, commencée en 1646 et terminée seulement en 1745.

Comme tous les anciens monastères, en effet, la puissante abbaye bénédictine de Saint-Germain des Prés, fondée en 543 par Childebert, fils de Clovis, à l'issue de sa campagne d'Espagne contre Amalaric, et placée, à son origine, sous le vocable et sous le patronage de saint Vincent (2), avait sous sa dépendance et sa juridiction plusieurs chapelles ou églises qu'elle préposait aux besoins spirituels des populations de son vaste domaine (3) et qui leur servaient de paroisses.

---

(1) *Ibid.*, p. 77.

(2) Elle prit le nom de Saint-Germain des Prés en 576, à dater de la mort de saint Germain, évêque de Paris sous le règne du même Roi, qui avait beaucoup contribué à sa fondation et qui choisit dans son église le lieu de sa sépulture.

M. Clément de Ris, dans sa notice sur l'église de Saint-Germain des Prés (insérée dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, Paris, *Monuments religieux*, t. I, p. 105), dit que ce n'est qu'en 754 que l'église abbatiale changea son nom pour prendre celui de l'illustre évêque qui en avait conseillé la fondation.

(3) Ce domaine consistait dans la terre fiscale d'Issy, *fiscum Isiacensem*, dont elle avait été gratifiée, à titre de don gratuit, par son fondateur. Cette terre considérable, détachée du domaine de la couronne, avait son point de départ au *Petit-Pont* et, longeant la rue de la *Harpe*, s'étendait au sud jusqu'à la place *Saint-Michel*, appelée autrefois *porte Gebart;* de là elle trouvait sa ligne de démarcation à l'ancien enclos des Chartreux, aujourd'hui remplacé par le jardin du Luxembourg; puis, atteignant le

L'abbé Lebeuf en compte quatre :

1° C'était d'abord, au nord de l'abbaye, la chapelle de Saint-Pierre, *capella beati Petri*, située à l'endroit où a été construite depuis l'*église de la Charité*, et si étroite qu'elle pouvait à peine contenir douze personnes. Cette chapelle, vulgairement appelée *Saint-Père*, a donné son nom à la rue, nommée aujourd'hui, par corruption, la rue des Saints-Pères. Avec le cimetière qui y était joint (1), elle n'occupait qu'une superficie d'un demi-arpent (2).

2° C'était ensuite, au Midi, et adossée à la basilique abbatiale elle-même, l'église de Saint-Symphorien, dont la circonscription territoriale était limitée au cloître ou enclos de l'abbaye (3).

Contemporaine de cette dernière, elle avait eu l'honneur de recevoir, tout d'abord, en dépôt le corps de saint Germain, mort en 176 et qui y fut inhumé à côté d'Éleuthère, son père, et d'Eusébie, sa mère, dont elle possédait déjà les tombeaux (4). Mais il lui fut enlevé en 754, pour être transféré dans la basilique (5), lorsqu'elle n'en fut plus devenue qu'une annexe, par suite du percement du mur qui l'en séparait (6).

---

chemin de Vanves, elle passait au-dessus de *Meudon* et allait aboutir à la Seine en suivant la direction de la petite rivière de *Sèvres*. (*Les églises de Paris*, par l'abbé Chauviesse, p. 103.)

(1) Les anciennes églises paroissiales, dépendant des abbayes, avaient toutes un cimetière auprès d'elles. (L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 446. Éd. in-12 de 1754.)

(2) Simon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, p. 5.

(3) *Les églises de Paris*, par l'abbé Chauviesse, *Introd.*, p. XII.

(4) C'était du monastère de Saint-Symphorien, d'Autun, dont il était abbé avant de monter sur le siège de Paris, que saint Germain avait tiré les religieux qui, les premiers, prirent possession de l'abbaye Saint-Germain des Prés.

(5) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, p. 429.

(6) Le percement de ce mur et la translation du corps de saint Germain

Restaurée au XI[e] siècle et dédiée alors à saint Symphorien et à saint Nicolas, évêque de Myre, elle fut reconstruite au commencement du XVII[e] siècle et consacrée à nouveau, le 27 avril 1619, par saint François de Sales. Elle fut détruite à la Révolution.

3° C'était aussi la chapelle de Saint-Martin, près de l'abbaye, désignée dans un titre de 1286 (1) sous le nom de *Sancti Martini in Fossatis,* propè monasterium Sancti Germani de pratis, et connue également sous le nom de *Sancti Martini in orgeriis,* in abbatiâ Sancti Germani. Une messe y avait été fondée, en 1278, pour le repos de l'âme d'un des écoliers de l'Université, tué par un domestique de l'abbaye. Détruite en 1368, pendant la guerre des Anglais, elle fut relevée de ses ruines en 1517 par l'évêque de Paris, Étienne V de Poncher, qui la conféra à titre de bénéfice.

4° C'était enfin l'église paroissiale de Saint-Sulpice dont la circonscription primordiale embrassait toute l'étendue du domaine de l'abbaye Saint-Germain des Prés (2).

A quelle époque peut-on en faire remonter la première construction? On est toujours réduit à cet égard à des conjectures.

Le seul document qui soit parvenu jusqu'à nous et sur lequel on puisse s'appuyer, est le passage suivant d'une copie du *Martyrologe* d'Usuard, moine de l'abbaye, contemporain de Charles le Chauve (840-877), à qui il le dédia : « VI Idus die 10 mensis Maii, apud monasterium

---

avaient été prescrits par Lanfroy, quatorzième successeur de Doctrovée, le premier abbé.

A l'occasion de cette solennité, Pépin le Bref fit présent à l'abbaye de sa terre de Palaiseau (Palatiolum) avec toutes ses dépendances; et cette donation fut constatée par une inscription gravée sur une table de pierre qui fut scellée dans le mur de la chapelle Saint-Symphorien. L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, p. 430.

(1) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, p. 430.

(2) Lebeuf, *loc. cit.*, p. 445.

« Sancti Germani dedicatio in honore Sancti Joannis Bap-
« tistæ, Sancti Laurentii, archidiaconi, atque Sancti Sulpi-
« cii, episcopi »; d'après l'écriture et les caractères de cette copie, qui est certainement du XIIe siècle, on en conclut qu'il s'agit là de la mention de la dédicace de l'église Saint-Sulpice, effectuée vers l'an 1120. Puis peu à peu l'usage s'introduisit d'abréger l'énumération des patrons de cette église et de n'en conserver que le dernier.

Mais plusieurs raisons permettent de croire que cette église est beaucoup plus ancienne :

C'est d'abord le témoignage d'Usuard lui-même qui parle de cette église comme existant en l'année 807 et qui, dans son martyrologe, fait un éloge tout particulier de saint Sulpice en traitant de la fondation et des solennités de cette église.

C'est encore la découverte faite, en 1724, dans le parvis de cette église, de deux sépulcres dont l'un remonte au XIIe siècle et l'autre au VIIIe au plus tard, d'après les caractères de l'inscription suivante gravée sur la pierre qui le recouvrait : « Hic jacet inchisus Tetdoli ou Tetopi de stirpe natus Herluinus condam vocatus nomine, qui obiit quinquagenarius ». Et l'on sait que les églises paroissiales, dépendant des abbayes, enterraient leurs morts non pas seulement dans les cimetières qui leur étaient contigus, mais même dans leur parvis ou atrium (1). L'abbé Lebeuf croit même que c'était l'église baptismale du bourg de l'abbaye (*villa Sancti Germani*), de sorte que ce bourg avait son baptistère, comme la Cité avait le sien à Notre-Dame dans les siècles antérieurs (2).

C'est aussi la grande vénération qui s'attachait, bien

(1) Aussi le mot *atrium* est-il souvent employé par les auteurs du moyen âge comme synonyme de cimetière. L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*

(2) *Ibid.* Le baptistère était le signe distinctif de la paroisse.

avant le VIIIe siècle, à la mémoire de saint Sulpice dans toute la Province ecclésiastique dont il avait été le métropolitain et particulièrement dans le diocèse de Paris (1) dès la première moitié du VIIe siècle; et d'ailleurs les moines de Saint-Germain des Prés, qui avaient des biens dans le Berry, connaissaient mieux que personne la sainteté de la vie du pieux archevêque (2).

Saint Éloi, le trésorier de Dagobert Ier (588-659), qui avait été témoin d'un miracle opéré sur son tombeau, en avait écrit et publié la relation (3). Il n'est donc pas surprenant que dès alors ils aient tenu à placer sous le patronage de ce grand saint la principale église du domaine de leur abbaye.

Cette église, celle du moins du XIIe siècle, était de style gothique, à en juger par la charmante gravure d'Israël Silvestre qui en reproduit la façade extérieure, mais petite et modeste, véritable église de village, pieuse et recueillie comme il convenait alors aux besoins du faubourg qui, sauf aux environs de l'abbaye et du Luxembourg, n'était habité que par des serfs et des vignerons (4).

A deux reprises, elle fut un peu agrandie : d'abord, sous François Ier, où la nef fut refaite, puis sous Louis XIII, de 1614 à 1631, où six chapelles y furent ajoutées, dont trois du côté du presbytère et trois du côté du clocher, ainsi qu'un nouveau charnier pour la communion du côté

---

(1) Le diocèse de Paris faisait alors partie de la Province ecclésiastique de Bourges.

(2) Saint Sulpice avait fondé lui-même une abbaye bénédictine à Bourges.

(3) Simon de Doncourt, *loc. cit.*, p. 275.

(4) Le bourg Saint-Germain se peupla de plus en plus à dater de l'affranchissement que l'abbé Hugues d'Issy accorda, en 1247, à tous ceux de ses habitants qui étaient serfs, moyennant certaines redevances. Néanmoins, même du temps de François Ier, plusieurs rues de la paroisse n'étaient pas encore pavées. Ce fut un arrêt de Parlement, du 24 mars 1544, qui ordonna le pavage de la rue de Seine.

de la rue des Fossoyeurs, d'après les plans du célèbre architecte de l'époque, Christophe Gamard (1).

Mais même, en 1642, lorsque M. Olier en prit possession, elle ne mesurait encore que 60 mètres de long sur 27 de large; ses cinq nefs étaient trop étroites; la voûte de la nef principale trop surbaissée; et, dans ces dimensions restreintes, elle ne répondait plus aux exigences de sa population qui s'était accrue, de siècle en siècle, jusqu'au chiffre de cent mille âmes (2).

Entre toutes les paroisses de la capitale, Saint-Sulpice était celle qui comptait le plus de communautés, d'hôpitaux, de confréries, surtout depuis le xvi[e] siècle, et qui se distinguait aussi davantage par sa piété envers la Très Sainte Vierge.

Elle renfermait en effet :

1° L'hôpital des petites maisons, établi en 1557;

2° L'hôpital de la Charité, rue Saint-Pierre ou des Saints-Pères, en 1602;

3° Les Augustins déchaussés de la reine Marguerite, en 1609;

4° Le Noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer, en 1610;

5° Les Carmes déchaux, rue de Vaugirard, en 1611;

6° Les Religieuses du Calvaire, même rue, en 1625;

7° Les Dominicains, rue Saint-Dominique, en 1632;

8° L'hôpital des Incurables, rue de Sèvres, en 1634;

9° Les Religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre, de l'Ordre de Saint-Augustin, venues de Charleville à Bellechasse, rue Saint-Dominique, en 1635 ou 1636;

10° Les Bernardines du Précieux Sang, en 1635;

11° Les Récollettes, rue du Bac, en 1640;

---

(1) *Rem. hist.*, 1-9. Voir le dessin de cette église, *infra*, p. 77.

(2) La plupart de ces détails sont consignés dans l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, qui se rappelait avoir visité plusieurs fois cette église dans les premières années du xvii[e] siècle, *loc. cit.*, p. 447.

12e Les Filles de Saint-Joseph ou de la Providence, rue Saint-Dominique, en 1641 (1).

---

(1) L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, p. 450.

Plus tard s'y établirent encore jusqu'à la Révolution :

1° Le séminaire de Saint-Sulpice, en 1642 et 1645.

2° Les Théatins, quai Malaquais, en 1648;

3° L'hôpital des convalescents, rue du Bac, en 1652;

4° Les Filles de Notre-Dame de la Miséricorde, d'abord rue Mézières, en 1649, puis rue du Vieux-Colombier, en 1651 ;

5° Les Bernardines de l'abbaye de Notre-Dame au Bois, transférées du diocèse de Noyon en la rue de Sèvres, en 1654;

6° Les religieuses du Saint-Sacrement, rue Cassette, en 1654;

7° Le collège Mazarin, en 1661 ou 1662;

8° Les Prémontrés réformés ou de la Croix Rouge, en 1666;

9° La communauté des Filles de l'Instruction chrétienne, en 1662;

10° Les Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, rue de Sèvres, vers 1663;

11° Le séminaire des Missions étrangères, fondé en 1663, rue du Bac et rue de Babylone;

12° Les Bénédictines de Notre-Dame de Consolation, rue du Chasse-Midi ou Cherche-Midi, en 1669;

13° L'hôtel royal des Invalides, en 1670;

14° Les Bernardines transférées de l'abbaye de Pantemont, au diocèse de Beauvais, en la rue de Grenelle, en 1671;

15° Les religieuses de la Visitation, rue du Bac, en 1673;

16° La Communauté des Filles orphelines, rue du Vieux-Colombier, en 1680;

17° Le collège du Mans, transféré de la rue de Reims à l'entrée de celle d'Enfer, en 1682;

18° La communauté du Bon-Pasteur, rue du Chasse-Midi, en 1688;

19° Le couvent des Carmélites, transféré de la rue du Bouloir en la rue de Grenelle, en 1689;

20° Le Prieuré des Bénédictines de Notre-Dame des Prés, transféré du diocèse de Reims en la rue de Vaugirard, en 1689;

21° Le séminaire de Saint-Louis, institué à l'entrée de la rue d'Enfer, en 1696;

22° La communauté des Filles de Sainte-Thècle, rue de Vaugirard, vers 1700;

23° La communauté des Filles pénitentes de Sainte-Valère, rue de Grenelle, près des Invalides, en 1706;

24° La communauté de l'Enfant Jésus au delà de la rue de Sèvres, établie par M. Languet, curé de la paroisse, pour l'éducation de 30 jeunes filles nobles;

25° Et le couvent des Petites Cordelières à l'entrée de la rue de Grenelle, supprimé en 1750.

V. Lebeuf, *ibid.* et dans son édition Cocheris, t. III, p. 140 et suiv.

C'était également la paroisse par excellence des Confréries, dont on ne saurait trop reconnaître l'heureuse influence pour la préservation de la foi et des mœurs dans les rangs de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, aussi bien en France qu'en Italie (1).

La plus ancienne, dont on ne peut cependant pas préciser l'origine, était celle du Très Saint-Sacrement et de son Adoration perpétuelle. Les personnes de tout état et de toute condition pouvaient en faire partie et, dès l'année 1552, un registre spécial en fait foi, elle comptait plus de 200 membres. Une bulle de Grégoire XV, du 1er juin 1622, leur accordait, sous les conditions ordinaires, une indulgence plénière le jour de leur réception, le jour de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et à l'article de la mort, en invoquant de cœur, sinon des lèvres, le saint nom de Jésus (2). Et à partir de 1633 elle eut des maîtres ou administrateurs dont les premiers furent choisis le 26 décembre de cette même année.

Une autre, qui remontait aussi à une époque reculée et qui admettait également les personnes de toute condition, était celle de Saint-Roch, de Saint-Sébastien et de Sainte-Julienne. Les marguilliers de la paroisse en étaient, depuis 1552, les administrateurs; et une bulle d'Urbain VIII, du 7 mai 1633, lui avait accordé les mêmes indulgences. Elle avait pour objet d'éloigner, par l'intercession de ces trois Saints, la peste et toutes les maladies contagieuses (3).

Celle des jardiniers et jardinières, établie en l'honneur de Jésus-Christ apparaissant à Madeleine sous la figure d'un jardinier, était placée sous la protection de saint Fiacre et de sainte Véronique.

---

(1) L. Pastor, *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, t. V, p. 36 à 54.

(2) Simon de Doncourt, *loc. cit.*, p. 96.

(3) *Ibid.*, p. 107 et 108.

Celle de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève, antérieure à 1540 et dans laquelle toute personne pouvait entrer, constituait entre ses membres une société d'assistance mutuelle et leur assurait, en cas de maladie, les secours nécessaires (1).

Celle de l'Ascension de Notre-Seigneur, pour les maçons et tailleurs de pierre, était sous la protection de saint Louis et de saint Étienne. Elle ne remontait pas au delà de 1630 (2).

D'autres existaient encore, de temps immémorial, pour tous les métiers :

Celle de Saint-Pierre aux Liens pour les savetiers;

Celle de Saint-Sulpice et de Saint-Antoine pour les personnes de tout état.

Celle de Saint-Joseph pour les charpentiers;

Celle de Saint-Jacques pour les chapeliers;

Celle de Saint-Jean, porte latine, pour les apothicaires, épiciers et chandeliers-huiliers;

Celle de Saint-Nicolas pour les tonneliers, les maîtres d'école et les écoliers;

Celle de la Sainte-Trinité pour les tailleurs;

Celle du Saint Ange Gardien pour les fripiers;

Celle de Saint-Crépin et de Saint-Crépinien pour les cordonniers;

Celle de Sainte-Claire pour les brodeuses et ravaudeuses;

Celle de Notre-Dame de Montsara et de Saint-Jacques pour les pèlerins;

Celle de Sainte-Anne pour les menuisiers;

Celle de Sainte-Barbe pour les paumiers;

Celle de la Nativité de la Sainte Vierge pour les tisserands, tissutiers et rubaniers;

---

(1) Simon de Doncourt, *loc. cit.*, p. 110.

(2) *Ibid.*, p. 113.

Celle de Saint-Côme et Saint-Damien pour les chirurgiens;

Celle de Saint-Michel pour les pâtissiers, les tuiliers et les tourneurs;

Celle de Saint-Luc pour les peintres;

Celle de Saint-Éloi pour les serruriers, selliers, maréchaux, fourbisseurs;

Celle de Saint-Honoré pour les boulangers;

Celle de Saint-François pour les tapissiers;

Celle de Saint-Blaise pour les cardeurs;

Celle de l'Ascension pour les couvreurs;

Celle de Saint-Jean-Baptiste pour les fourreurs.

Le culte de la Très Sainte Vierge avait toujours été en honneur à Saint-Sulpice. On peut même dire qu'il est contemporain de la fondation de l'église; et c'est, à n'en pas douter, cette fidélité héréditaire de la paroisse dans ce culte béni qui lui a valu l'insigne faveur de compter parmi ses pasteurs M. Olier, l'un des fils les plus aimants et les plus aimés de cette Mère de miséricorde.

On y comptait cinq chapelles qui lui étaient dédiées : celle de l'Immaculée Conception; celle de Notre-Dame de Liesse; celle de Notre-Dame des Dix Vertus; celle du Rosaire et celle du Saint Nom de Marie (1). Plus tard, ces cinq chapelles ont été réunies en une seule, celle de derrière le chœur, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge dans tous ses mystères, particulièrement dans son Immaculée Conception et comme protectrice spéciale de la paroisse (2).

---

(1) Simon de Doncourt, *Rem. hist.*, p. 163.

(2) C'est le sujet de la fresque de la voûte de la chapelle, qui a été commandé par M. Languet. Trois chapelles basses étaient aussi dédiées à la Très Sainte Vierge.

CHAPITRE II

SES PREMIERS CURÉS CONNUS.

Sommaire : 1° Raoul ou Radulphus. 1209-1211. — Premier démembrement de la paroisse. — Sentence arbitrale de janvier 1210. — Indemnité accordée au curé de Saint-Sulpice. — Construction des deux églises de Saint-André des Arcs et des Saints Côme et Damien. — Affectation de cette dernière aux confrères de l'Académie de chirurgie. — Circonscription de ces deux nouvelles paroisses. — Limites de celle de Saint-Sulpice. — 2° Guillaume. 1267. — 3° Regnault de Laitre. 1359-1360. — 4° Philippe Chapelain. 1368-1386. — Sceau de la Fabrique. — Premier banc placé dans l'église. — 5° Jean de Lauvarenne. 1424. — 6° Denis Chupin. 1461-1462. — 7° Philippe de Morigny. 1466-1472. — Translation solennelle des reliques de saint Sulpice en 1518. — 8° Louis Céname. 1520. — 9° Louis Quélain. 1536-1556. — Bénédiction du grand autel. — Premier règlement organique de la Fabrique. — Nombre, attributions, prérogatives des Marguilliers. — Solennité de leur installation. — Chargé d'affaires de la Fabrique. — Prêtre sacristain. — 10° Philippe Huart. 1557-1588. — Peste de 1587. — Procession solennelle. — Arrêt du Parlement réglant la perception du Casuel des curés de Paris. — 11° Aymart de Chavaignac. 1588-1601. — Son patriotisme. — Estime qu'il inspire à Henri IV. — Son dévouement pendant la peste de 1596. — 12° Henri Lemaire. 1601-1619. — 13° Simon de Montereul. 1619-1631. — 14° Julien de Fiesque. 1631-1642. — Mission prêchée par saint Vincent de Paul à Saint-Sulpice.

Les anciens curés de Saint-Sulpice ne nous sont pas mieux connus que les origines de l'église; les documents historiques nous font défaut sur les uns comme sur les autres.

1° Raoul ou Radulphus (1209-1211).

Le premier dont il soit fait mention dans les annales de Paris est Raoul ou Radulphus, qui dirigeait cette paroisse lorsqu'elle eut à subir son premier démembrement.

L'enceinte de la capitale, ordonnée par Philippe-Au-

guste, venait d'être achevée en 1209; et ses nouvelles murailles englobaient une certaine partie de terrains dépendant de l'abbaye Saint-Germain et compris jusque-là dans la circonscription de la paroisse Saint-Sulpice.

Ce changement de délimitation entraîna une double contestation : l'une, entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain des Prés, au sujet de la juridiction sur les terres nouvellement encloses; l'autre, sur l'attribution paroissiale de ces terres, entre le curé de Saint-Sulpice qui voulait les garder et le curé de Saint-Séverin qui prétendait y faire les fonctions curiales par suite des règlements de police qui, prescrivant la fermeture des portes de la ville pendant la nuit, ne permettaient pas au curé de Saint-Sulpice d'y pénétrer pour l'administration des sacrements.

Ces deux différends furent terminés par une sentence arbitrale rendue en janvier 1210, ratifiée par l'évêque de Paris en 1211, confirmée par Philippe-Auguste, et par saint Louis en 1270, et approuvée par le pape Honorius IV en 1285. Elle réglait que la juridiction spirituelle appartiendrait désormais à l'évêque de Paris dans l'étendue des terrains de l'abbaye enclavés dans l'enceinte; que l'abbé de Saint-Germain pourrait y faire bâtir une ou deux églises paroissiales dont les curés seraient à sa nomination (1) et demeureraient chargés envers l'abbaye de trente sols de rente annuelle et perpétuelle; que l'évêque de Paris serait tenu de payer à l'abbaye 40 sols de rente jusqu'à la construction des deux églises; et que pour dédommager le curé de Saint-Sulpice, Raoul, de la perte qu'il faisait de sa dîme, pour lors son principal revenu (2),

---

(1) En 1345, il céda à l'Université son droit de nomination des curés de ces deux églises.

(2) Comme les abbés de Saint-Germain des Prés, les curés de Saint-Sulpice avaient le droit de mouture au Moulin *de la Pointe*, situé à la jonction de la rue de Vaugirard et de celle des Vieilles Thuilleries, prolongement

l'abbé de Saint-Germain lui donnerait ou 40 sols de rente sa vie durant, ou, tous les jours, un pain blanc et une pinte de vin, tels qu'on les donnait aux religieux.

L'abbé accepta cette sentence et s'empressa de l'exécuter, en faisant construire les deux églises de Saint-André des Arcs et de Saint-Côme et Saint-Damien, qui furent terminées en 1212 et servirent dès lors de paroisses aux habitants détachés du faubourg Saint-Germain et de la paroisse Saint-Sulpice par la nouvelle clôture de Paris (1).

Celle de Saint-André des Arcs était située dans la rue de ce nom, isolée comme celle de Saint-Sulpice et bordée de passages publics ou de rues des quatre côtés (2). Son territoire embrassait la rue Hautefeuille, tout le carré formé par le côté de la rue du Battoir le plus proche de l'église et par la rue des Poitevins; tout le côté gauche de la rue Saint-André jusqu'à la place du Pont-Saint-Michel, et s'étendait de là sur le quai des Augustins jusqu'au collège des 4 Nations exclusivement. Cet espace comprenait la rue Guénégaud, la rue de Nevers, la rue Dauphine, la rue Contrescarpe, la rue Christine, la rue des Augustins, la rue de Savoie, la rue Pavée, la rue Gît-le-Cœur, la rue de l'Hirondelle et la rue de l'Éperon.

Celle des Saints Côme et Damien, située rue de la Harpe, près du carrefour limitrophe de la paroisse Saint-Séverin, était particulièrement affectée aux confrères de l'Académie de chirurgie parce que ses deux saints patrons avaient été versés eux-mêmes dans les sciences médicales.

---

de celle du Cherche-Midi. Ce moulin fut détruit en 1761. (Desgranges, *les Paroisses de Paris*, p. 78.)

(1) A cette époque, la communion était encore donnée dans l'église de Saint-Sulpice sous les deux espèces; et les prêtres de cette paroisse disaient deux messes à Pâques, aux autres grandes fêtes de l'année et aux funérailles. (Doncourt, *loc. cit.*, p. 123.)

(2) Sa tour gothique ne fut élevée qu'à la fin du XVIe siècle et son grand portail au XVIIe.

Tous les lundis, depuis l'époque de saint Louis, les malades venaient se faire soigner gratuitement sous son porche, jusqu'à ce qu'en 1361 les confrères aient fait élever un bâtiment spécial entre ce porche et le chevet ou réfectoire du couvent des Cordeliers (1).

Elle avait dans sa circonscription le côté droit de la rue de la Harpe en montant, à l'exception du collège d'Harcourt, le côté gauche de la rue Saint-Hyacinthe, la rue Saint-Thomas, une partie de la rue d'Enfer et de la rue Sainte-Catherine, quelques maisons de la place Saint-Michel, le côté droit de la rue des Fossés de M. le Prince jusqu'à la rue de l'Observance qu'elle renfermait en entier avec le couvent des Cordeliers, partie du côté gauche de la rue des Cordeliers et de la rue de Touraine, toute la rue du Paon avec son cul-de-sac, la rue Mignon, celle du Jardinet et celle du Battoir jusqu'à la rue des Poitevins (2).

Cette attribution de territoire à chacune de ces deux nouvelles paroisses restreignit celui de la paroisse Saint-Sulpice à tout le surplus du bourg de Saint-Germain, d'une étendue encore fort considérable et dont elle conserva la possession jusqu'en 1777, époque du second démembrement qu'elle eut à subir par suite de la création de l'église paroissiale du Gros-Caillou. Le passage suivant d'un règlement, arrêté entre MM. le curé et les marguilliers de Saint-Sulpice lors de la peste de 1580, détermine ainsi sa circonscription : « Est nottoire que la paroisse de la « dite Église de M. S. Sulpice a grand circuit et est de « belle et grande étendue, comprenant toute la dite ville « et bourg du dit Saint Germain des Prés, entièrement et

(1) « En quoi ces confrères de l'Académie de chirurgie paraissent avoir succédé à l'office charitable qu'exerçaient autrefois, à l'entrée de l'église cathédrale de Paris, les chanoines médecins ou *Mires*, comme on disait alors. » (Lebeuf, *loc. cit.*, p. 467.)

(2) Lebeuf, *loc. cit.*, p. 470 et 471.

« sans nulle exception, depuis la rivière de Seine le long, « tant de la tour et hôtel de Nesle, que les murailles et « fortifications hors de la ville de Paris jusques auprès « la porte Saint Michel, au bout de la rue de Vaugirard, « comprenant icelle rue jusques aux murailles des clos « de l'hôtel-Dieu et des religieux Chartreux environnant « l'hôpital et toutes les autres maisons qui sont au des- « sein du dit Saint Germain (1). »

Et l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris,* imprimée en 1754, précise encore mieux les limites de son territoire :

« La paroisse de Saint-Sulpice, dit-il, comprend tout « le faubourg Saint-Germain. Mais comme les limites de « ce faubourg ne sont plus si sensibles depuis qu'il « touche à la ville et que les murs et portes de Paris ont « été abattus, il est besoin, pour désigner l'étendue de « cette paroisse, de marquer ses bornes du côté des pa- « roisses de Saint-Séverin, de Saint-Côme et de Saint- « André.

« D'abord elle touche à celle de Saint-Séverin dans la « rue d'Enfer où elle a quelques maisons proche la porte « du Luxembourg et du même côté. Elle en a encore « quelques-unes vers le Séminaire de Saint-Louis. Elle « poursuit son terrain dans le côté supérieur de la place « Saint-Michel, puis elle continue dans le côté gauche de « la rue des Fossés de M. le Prince en descendant. Elle a « ensuite la rue de Touraine des deux côtés; dans la rue « des Cordeliers depuis la seconde maison d'après l'égout « et depuis celle d'après la Fontaine jusqu'au carrefour « des Anciens Fossés. Ce qui lui appartient ensuite con- « siste dans la rue des Fossés Saint-Germain, après la- « quelle elle a quatre ou cinq maisons en entrant dans

(1) Nau cite ce passage à la page 52 de son *Rapport mns. sur les archives de la paroisse Saint-Sulpice.*

« la rue Saint-André tant d'un côté que d'un autre, puis « six ou sept maisons à l'entrée de la rue Dauphine tant « à droite qu'à gauche. Elle s'étend ensuite dans les deux « côtés de la rue Mazarine et elle prend en passant les « trois ou quatre maisons de la rue Guénégaud de cha- « que côté, jusqu'aux restes des vieux murs qui pa- « raissent encore. Elle continue la rue Mazarine jusqu'au « collège des Quatre Nations où finit son territoire inclu- « sivement. Tout ce qui est du côté du couchant au delà « des limites qui viennent d'être désignées, est réputé « du faubourg Saint-Germain et censé de la paroisse « Saint-Sulpice (1). »

2° Guillaume (1267). — Son nom est cité dans une charte de l'abbaye.

3° Regnault de Laitre ou de Fontenay (1359-1360). Un titre de cette époque le qualifie de « clerc du Roi notre sire et de M. le Régent du royaume en leur chambre des comptes », le roi Jean étant prisonnier en Angleterre et Charles V régent. C'était un frère de Richard de Laitre, abbé de Saint-Germain des Prés; et il appartenait à une famille illustre, alliée au roi de Navarre, cognatus regis Navarræ.

4° Philippe Chapelain (1368-1386), archiprêtre de Saint-Germain des Prés.

Dès cette époque, la paroisse Saint-Sulpice avait une Fabrique pour l'administrer au temporel. Les actes passés en son nom étaient scellés d'un sceau de cuivre (2) où saint Sulpice était représenté en mitre, tenant une croix et bénissant un estropié, avec cette inscription tout autour, en lettres capitales gothiques : S. FABRICE Sti Sulpicii PPE. PAR. (3).

---

(1) Lebeuf, *loc. cit.*, t. II, p. 450. Éd. in-12.

(2) Trouvé, en 1753, dans un champ à Montrouge. (Doncourt, *l. c.*, p. 8.)

(3) Les Registres de délibérations de la Fabrique ne commencent cependant qu'au mois de novembre 1610; mais il est probable que les anciens ont été

A cette époque aussi, tous les dimanches et fêtes, un prêtre de Saint-Sulpice était envoyé par le curé faire l'office à la chapelle de *Saint-Père;* et la Fabrique y faisait quêter pour l'entretien de son église.

C'est également au quatorzième siècle seulement que le premier banc a été placé dans l'église Saint-Sulpice. En 1581 il n'y en avait encore que trois. On étendait de la paille sur le pavé les jours de grandes fêtes, et de l'herbe verte en été (1). Mais trente ans plus tard, la nef était entièrement garnie de bancs et leur jouissance était concédée, par adjudication, aux enchères, dans les assemblées générales de la Fabrique (2). Ils disparurent en 1723, lors de la démolition totale de l'ancienne église et de la construction de l'église actuelle, et furent remplacés par des chaises, dont M. Olier avait commencé, dès 1644, à introduire l'usage.

5° Jean de Lauvarenne (1424). Archip. de St-G. d. P.

6° Denis Chupin (1461-1462). Idem.

7° Philippe de Morigny (1466-1472).

Ce fut pendant qu'il était curé, qu'eut lieu l'enquête pour l'élection du grand prieur de l'abbaye Saint-Germain; et c'est à lui aussi que les Religieux de l'abbaye louèrent l'île de Bussy en 1471 (3).

---

perdus : car on trouve dans les Archives des pièces depuis la fin du xve siècle, entre autres une fondation de 4 messes de *Requiem,* du 9 février 1499.

On trouve aussi dans les registres de dépenses de la Fabrique qu'en 1500 on lâchait, du haut de la voûte, le jour de la Pentecôte, une colombe à l'heure de *Tierce.* On y lit de même que la Fabrique fournissait des fouets pour chasser les chiens de l'église. (Doncourt, *l. c.*, p. 8 et 123.)

Les registres des Baptêmes commencent le 1er du mois de juillet 1537; ceux des Mortuaires ou décès, le 12 novembre 1604; ceux des Bans et Mariages, le 7 mai 1600; ceux des messes basses à acquitter par les prêtres de la communauté, le 1er juillet 1671. (Doncourt, *ibid.*)

(1) *Calendrier spirituel* et *historique* à l'usage de la paroisse Saint-Sulpice, pour l'année 1777, p. 64.

(2) Décision de la Fabrique des 8 et 9 juillet 1635.

(3) *Rem. hist.*, t. I, p. 162.

8° Louis Cénamé (1520). Archip. de St-Germain des Prés.

Dix-huit mois auparavant, le 27 août 1518, avait eu lieu la translation solennelle des reliques de saint Sulpice données à l'église par l'abbaye de Saint-Germain des Prés qui les tenait elle-même de l'abbaye royale de Bourges, gardienne du sépulcre du saint; et désormais la fête commémorative de cette translation, célébrée, chaque année, à cette date, devint plus populaire que la fête patronale du 19 janvier, à cause des nombreux miracles que Dieu se plaisait à faire, ce jour-là, pour honorer la mémoire de son grand serviteur. « On a même vu, il n'y « a pas longtemps (1), dans le cimetière de cette paroisse, « écrivait M. Olier, plusieurs grands lits de fer où les « malades se faisaient apporter, pour y passer la nuit et « y recevoir guérison et soulagement, en continuation « des merveilles opérées autrefois à l'occasion de la « translation de ces vénérables reliques. »

9° Louis Quélain (1536-1556).

Il était docteur en théologie. Ce fut lui qui bénit et consacra, avec la permission de l'abbé de Saint-Germain des Prés, supérieur majeur, le grand autel de l'église Saint-Sulpice sous le nom de l'*Immaculée Conception* (2). Son nom figure aussi en tête de la liste des confrères du Saint-Sacrement, sur le registre de cette confrérie, à la date du 10 juillet 1552.

L'année suivante (1553), parut le premier règlement organique de la Fabrique de Saint-Sulpice, qui déterminait le nombre, le mode d'élection, la durée du mandat, les attributions et les prérogatives des marguilliers qui la composaient (3).

---

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, I, 478.

(2) Ch. des Granges : *Histoire illustrée des paroisses de Paris*, 1886, p. 78.

(3) Ce règlement était extrait du *Martolloge* ou *Martyrologe* de l'église et fabrique de M. St Sulpice à Saint-Germain des Prés les Paris. —

Il en fixait le nombre à quatre et limitait à deux ans la durée de leur mandat.

Chaque année, deux d'entre eux devaient être nommés, à l'issue de la grand'messe soit de la fête du 27 août (1), soit du dimanche suivant, par l'assemblée générale de la Fabrique, composée des anciens marguilliers, des marguilliers en charge et de 60 des plus notables paroissiens.

Tout en reconnaissant au Conseil des Marguilliers la plénitude des droits d'administration temporelle de la paroisse, il assignait à chacun d'eux des attributions distinctes :

Au premier, auquel était réservé « *le haut lieu de l'œuvre* de l'église », le soin et la conduite des contestations et des procès dans lesquels la Fabrique pouvait être engagée, ainsi que la poursuite du recouvrement de ses droits en souffrance;

Au second, *tenant le second lieu de l'œuvre*, l'encaissement de toutes les sommes dues à la Fabrique à un titre quelconque : revenus des immeubles, arrérages de rentes, produit des quêtes, des dons et des legs et autres droits ainsi que les revenus des confréries;

Au troisième, *tenant le troisième lieu de l'œuvre*, la surveillance de l'acquit des fondations et de toutes les messes inscrites au *Martolloge*, et le paiement de tous les mémoires, notes, factures, et généralement de toutes les sommes dues par la Fabrique;

Au quatrième enfin, *tenant le dernier lieu de l'œuvre*, la direction des quêtes à faire dans l'église, le soin de sa décoration aux jours de fête, la surveillance de son mobilier et l'entretien de ses immeubles.

Mais, afin d'alléger pour chacun de ces messieurs le

C'est le nom que les anciennes Fabriques donnaient aux registres des Fondations et Obits à acquitter.

(1) Celle de la translation des reliques de saint Sulpice.

poids de leurs fonctions spéciales, que l'importance croissante de la paroisse, surtout depuis l'année 1540 (1), rendait de plus en plus lourd, il eut soin de prescrire en même temps la création aux frais de la Fabrique de deux emplois nouveaux :

Celui de *chargé d'affaires* de la Fabrique au profit d'un *clerc lay,* à la nomination de l'assemblée générale, auquel seraient confiés tous les détails de l'administration des biens et du matériel de l'église ;

Et celui de *prêtre sacristain,* déjà établi dès l'année 1530, dont il déterminait ainsi l'office : « Et pareillement « pour à l'égard des reliques, meubles et autres orne-« ments de la dite église de M. S. Sulpice, étant en la « sacristie et revestiaire d'icelle, a été aussi, depuis l'an « 1530, advisé d'y commettre un homme d'église, prêtre « et homme de bien qui, en l'absence des marguilliers, « aura droit de faire dire les messes du Martolloge, et « de donner garde qu'il n'y ait aucune faute par chaque « jour, selon l'intention des fondateurs des dites messes « et obits.

« Au dit clerc est laissé et baillé la charge des reliques, « ornements, chappes, chasubles, aubes, et de tous au-« tres ornements de la dite église. Lequel doit résidence « ordinaire et assidue ; et pour ce faire a dix livres tour-« nois de gaiges de la dite œuvre et église ; duquel clerc « d'église et revestiaire y ceux marguilliers ont ou doi-« vent avoir répondant. »

Le prêtre sacristain devait faire l'inventaire du mobilier. Il avait pleine et entière autorité sur les suisses, bedeaux, sonneur et autres employés de l'église et veillait à l'exécution des règlements qui les concernaient. Toutes

(1) C'est, en effet, à partir de cette époque que le territoire de la paroisse a commencé à se couvrir de différents couvents, hôpitaux, hôtels de princes et de gens de qualité. (Lebeuf, *loc. cit.*, t. II, p. 451. Éd. in-12 de 1754.)

les clefs de l'église lui étaient confiées. Dès l'année 1686, il recevait 400 livres d'appointements annuels et jouissait d'un logement au-dessus de la sacristie (1); et par une décision du 28 mars 1787, la Fabrique avait ajouté à ses fonctions celles de receveur des convois (2).

Deux autres règlements de la Fabrique furent arrêtés, l'un en 1580 pendant la peste qui ravagea Paris, l'autre en 1713; mais ils n'apportèrent que des modifications de détail à celui de 1553.

L'installation des marguilliers était très solennelle. Quelques instants avant la grand'messe, le nouvel élu se rendait du presbytère à la chapelle de Saint-François de Sales. Le premier marguillier, précédé des suisses et des bedeaux et suivi de ses collègues, quittait alors le banc d'œuvre pour venir le prendre et le conduire à l'entrée du sanctuaire, où M. le Curé, qui l'y attendait, lui faisait un compliment, lui donnait la bénédiction et l'embrassait. Puis, pendant que ce dernier se revêtait des vêtements sacerdotaux, le premier marguillier, le prenant par la main jusqu'à la stalle de M. le Curé, l'y faisait asseoir après s'y être assis lui-même devant tous les membres du clergé debout, en signe de prise de possession des biens de l'église, et l'amenait ensuite à l'œuvre où il lui indiquait la place qu'il devait occuper. La grand'messe commençait alors et, après la bénédiction du pain bénit, il accompagnait ses collègues à l'offrande.

---

(1) En 1743, la Fabrique offrait à M. Fresnel, prêtre sacristain, une écuelle en argent avec son couvercle, en témoignage de sa satisfaction des peines qu'il prenait pour la conservation des ornements de l'église; et le 21 mars 1762, elle faisait don à M. Pirout, son successeur, de 30 bouteilles de vin d'Espagne en reconnaissance de sa belle conduite pendant l'incendie de la foire Saint-Germain, qui éclata dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, et pendant lequel l'église avait couru les plus grands dangers.

Nau, *Registre mns. des archives de l'église*, p. 164.

(2) A ce titre, il avait droit de percevoir à son profit le sou pour livre ou 5 pour cent du produit des convois.

Les séances du Conseil de Fabrique devaient être mensuelles; elles se tenaient le plus souvent le troisième dimanche de chaque mois, après vêpres, sauf dans les cas de convocations extraordinaires à la demande soit de M. le Curé soit de l'un de MM. les marguilliers.

Chacun des membres présents recevait, à titre d'honoraires, deux bougies de huit à la livre, qu'une délibération du 10 août 1756 remplaça par un jeton de présence, d'une valeur d'environ 40 sols (1). Ce jeton leur était encore distribué aux assemblées de Fabrique, comme dans les grandes cérémonies où ils siégeaient au banc d'œuvre.

Ils avaient encore d'autres prérogatives. Comme représentants de toute la paroisse ils avaient le premier rang aux offrandes et aux processions. Lors des offices, un des bedeaux devait toujours se tenir près de l'œuvre, afin de recevoir leurs ordres (2). Ils avaient aussi le droit d'être inhumés dans deux caveaux particuliers de l'église. Huit jours après leur décès, la Fabrique faisait célébrer à leur intention une messe solennelle à laquelle leur famille était conviée par billet, et chaque année, le lendemain de la fête patronale, le 20 janvier, un service pour tous les marguilliers défunts.

Le martyrologe de 1555 fait encore mention du même curé comme ayant fondé, par contrat du 1er décembre 1556, une messe haute, pour le samedi dans l'octave

---

(1) Ce jeton, dont le poinçon existe à la monnaie des médailles (Règne de Louis XV, nos 758 et 760), représentait : 1° d'un côté, un trophée de vases et autres ornements d'église, avec la légende : *Curat, custodit et ornat*, et l'exergue : Les marguilliers de Saint-Sulpice, 1756; 2° de l'autre côté, la charité sous la forme d'une femme allaitant un enfant et donnant du pain à un autre, avec la légende : *Dat escam esurientibus*, et l'exergue : Les commissaires des pauvres de Saint-Sulpice, 1756.

Nau, *loc. cit.*, p. 146 et 43.

(2) Analyse mns. des délibérations de la Fabrique, p. 16. Décision des 8 et 9 juin 1635.

de l'Immaculée Conception, à laquelle devaient assister huit prêtres non compris le célébrant. Il mourut peu de temps après.

10° Philippe Huart, son successeur (1557-1588), était originaire du diocèse du Mans. Le 24 mars 1557, la confrérie du Saint-Sacrement lui présente la reddition de ses comptes; et au 1er juillet 1566, son nom figure en tête de la liste des confrères.

Le 8 février 1586, il reçut de l'abbé de Saint-Sulpice, de Bourges, deux ossements du chef de saint Sulpice en présence des religieux de Saint-Germain.

En 1587, la famine et la peste faisaient d'affreux ravages dans Paris. Le 4 juillet, on porta en procession la châsse de sainte Geneviève; et le 25 du même mois, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain, ordonna pour ce faubourg une procession qui se fit dans l'ordre suivant :

« Après la bannière de Saint-Sulpice, marchaient deux à deux les petites filles et ensuite les petits garçons, tous de la paroisse, parmi lesquels était le jeune baron de Gondy. Ils étaient habillés de blanc avec un chapeau de fleurs sur leurs têtes, un cierge à la main, et avaient les pieds nus. Les Pénitents blancs, les Cordeliers et les Augustins précédaient les boulangers du faubourg, qui étaient tous en chemises faites exprès, ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes et un cierge à la main ; suivaient ensuite les bouchers, ayant un chapeau de fleurs et un cierge à la main couvert d'un grand linge de fin lin. Après la croix de Saint-Sulpice suivaient un grand nombre de bourgeois, en chemises, qui, ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes et un chapelet à la main, portaient les uns des flambeaux, les autres sept châsses, du nombre desquelles était le chef de saint Sulpice. Ils étaient suivis

(1) Doncourt, *loc. cit.*, t. I, p. 162.

du curé et des prêtres de Saint-Sulpice, tous revêtus de chapes, lesquels précédaient les religieux de l'abbaye qui tenaient le chant. La châsse de saint Germain, précédée de douze hommes, en chemises, ayant un chapeau de fleurs sur leurs têtes et un cierge à la main, était portée par douze bourgeois du faubourg, aussi en chemises, couronnés de fleurs et ayant tous un chapelet à la main; à chaque coin de la châsse il y avait quatre jeunes gens, en chemises, qui portaient des torches ardentes. Le roi (Henri III), en habit de pénitent, marchait à la suite de la procession, mêlé à d'autres pénitents de sa confrérie. Les cardinaux de Bourbon et de Vendôme venaient après en habit rouge; puis le comte de Soissons, plusieurs autres princes et princesses, qui étaient suivis d'une infinité de peuple. La procession alla d'abord à l'église des Cordeliers, ensuite à celle de Saint-André des Arcs et de là à celle des Augustins et revint à l'abbaye où l'on acheva les prières. On ne vint pas à celle de Saint-Sulpice, parce qu'elle était trop peu spacieuse.

« Un des porteurs de la châsse de saint Germain, qui était retenu au lit depuis longtemps, voulut, contre l'avis des médecins, se mettre sous la dite châsse pour la porter, et, à peine l'eut-il fait jusqu'au-dessous du portail de l'église, qu'il fut entièrement guéri et la porta pendant toute la procession (1). »

Par contrat du 9 octobre 1588, il fonda le *Stabat* pour être chanté les jours des deux fêtes de Saint-Sulpice, de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité et de l'Immaculée Conception. Par le même contrat, il donna une maison dont la rente devait être employée à l'achat des pains nécessaires à la célébration des saints mystères et à la communion des fidèles. Il mourut dans l'année, quelque temps après cette fondation.

---

(1) Doncourt, *loc. cit.*, t. I, p. 124.

Savant théologien, il était devenu recteur de l'Université de Paris en 1567; et, pendant les trente et un ans qu'il exerça la charge curiale, il ne cessa de prêcher avec zèle et succès contre les novateurs (1).

Ce fut aussi pendant son administration de la paroisse que le parlement de Paris rendit, vers 1565, un arrêt qui servit longtemps de règle pour la perception du casuel de MM. les curés de Paris (2).

11° Aymart de Chavaignac (1588-1601).

D'une des plus anciennes familles d'Auvergne, Aymart de Chavaignac fut appelé à la cure de Saint-Sulpice à la mort de Philippe Huart, et en prit possession à la fin de 1588. Il était alors doyen et comte de Brioude.

---

(1) Doncourt, *loc. cit.*, t. I, p. 163.

(2) Nau, dans son *Rapport mns. sur les archives de l'église*, page 161, donne le texte de cet arrêt, dont voici les termes :

« La cour du Parlement étant advertie d'un procès appointé à la dite cour entre les paroissiens et les curez touchant les sallaires que doit avoir un curé; afin de corriger les abus que les dits curez faisaient, de prendre plus que de raison, la dite cour, pour faire droit à un chacun, a donné arrest sur leurs différents, duquel en bref les plus principaux points et articles seront ci-dessous desclairez :

« Et premièrement, pour les baptêmes, rien, s'ils ne veullent, sinon à la volonté des parrains et marraines, et seront tenus de faire registres.

« Item, les curez ne prestres ne doivent aucune chose prendre pour la confession, sinon la volonté du pénitent.

« Item, pour le sacrement de confirmation et extrême-onction ne pour les inhumations ne sera rien pris.

« Item, pour la conduite et association du corps trespassé, les prêtres et clercs avec leurs surplis et eau bénite et croix doivent avoir chacun douze deniers parisis, et seront tenus les dits prêtres de dire en basse ou en soumise voix les laudes des inhumations écrites avec les oraisons;

« Item, auront pour une messe basse deux sols parisis;

« Item, auront pour une haute messe simple sans diacre ni sous-diacre, trois sols parisis; et pour le moins assisteront trois clercs ou prêtres pour chanter derrière au lutrain.

« Item, pour une haute messe au diacre et sous-diacre, au clerc et pour les deux porte-chapes, six sols parisis:

« Item, pour Vigiles à neuf psaumes et neuf leçons Laudes, des défunts, avec trois chappes aux assistants, quatre sols parisis, et s'ils disent *Recom-*

Il avait accepté tout d'abord l'offre de la Fabrique de lui payer quarante écus par an pour tous ses droits. Mais les temps étaient si malheureux, qu'elle se trouva bientôt hors d'état de tenir ses engagements; et comme le nouveau curé était lui-même privé de ses propres revenus et obligé cependant, au milieu d'une population appauvrie, de nourrir et entretenir un certain nombre de gens d'église pour l'aider à célébrer le service divin, une seconde convention intervint, à la date du 14 janvier 1596, entre la Fabrique et lui, qui l'autorisa à accepter en paiement et à aliéner quelques-uns des joyaux les moins nécessaires de l'église, à savoir : une coupe et deux calices en vermeil, un encensoir et une navette en argent, le tout, y est-il dit, pour lui permettre la continuation de ses secours aux paroissiens indigents.

S'il approuva la ligue, la ligue française, comme on l'a justement appelée (1), c'est-à-dire celle qui repoussait,

---

mandasse, sera payé pour icelle deux sols parisis, et seront tenus quatre prêtres pour l'assistance être présents avec le curé ou son vicaire.

« Item, quant à l'égard des fiançailles payeront ceux qui seront fiancés douze sols parisis.

« Item, pour la liberté des bancs, où il y aura opposition pour l'un ou pour l'autre, deux sols parisis.

« Item, pour la liberté de soy transporter en une autre paroisse, pour cause de mariage, deux sols parisis.

« Item, pour chacun banc, sans opposition, quatre sols parisis.

« Item, pour la liberté de soy transporter dans une autre paroisse, non pour cause de mariage, douze deniers parisis de celui qui la voudra avoir.

« Item, pour les épousailles, treize deniers parisis, une fois payés.

« Item, pour la bénédiction du lit, paieront les nouveaux mariés douze deniers parisis.

« Item, pour la messe du marié, qui ne voudra attendre la grand'messe, deux sols parisis.

« Item, quant aux trépassés, ils seront enterrés et ensevelis franchement sans liberté s'il n'y a autre canonique empêchement.

« Item, quant aux testaments, quand les curés ou leurs vicaires recevront ou feront les testaments, ils auront pour leurs sallaires quatre sols parisis, et non plus, pour y celui et pour écrire. »

(1) V. Trognon, *Histoire de France*. Éd. in-12, t. III, p. 356.

avec une égale énergie, l'hérésie et la royauté de l'étranger, il était indigné des excès des ligueurs et des violences de la turbulente faction des Seize ; et, un jour, du haut de la chaire, il ne craignit pas de les stigmatiser en s'écriant : « Je ne sais pas cacher mes sentiments : je prê« cherai toujours contre les voleurs qui, sous le nom de « catholiques, pillent les maisons des politiques (1). »

En vrai Français, il voyait le salut de la France attaché au triomphe de la Loi Salique, cette loi politique qui, appuyée sur une tradition six fois séculaire et sur les déclarations réitérées des États Généraux, assurait la perpétuité de la charge royale, de mâle en mâle, au sein de la même race. Et volontiers il eût répété ces paroles que la Satire Ménippée met dans la bouche du brave d'Aubray, parlant au nom du Tiers État : « C'est assez vécu en « anarchie et désordre ; nous voulons un roi, un chef na« turel et non artificiel, un roi déjà fait et non à faire... « Celui que nous voulons est déjà fait par la nature, né « au vrai parterre des fleurs de lys de France, rejeton « droit et verdoyant de la tige de saint Louis. Ceux qui « parlent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient « en venir à bout. On peut faire des sceptres et des cou« ronnes, mais non pas des Rois pour les porter. On peut « faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'ar« gent, non pas une tête. Ainsi pouvons-nous faire des « maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux, des « conseillers d'État, mais des Rois, point ! Il faut que celui« là naisse de lui-même pour avoir vie et vigueur ; ac« ceptons donc celui que Dieu nous donne, qui n'a que « faire de notre aide pour l'être, qui l'est déjà sans nous et le « sera encore malgré nous, si nous voulons l'empêcher. »

C'était bien là la voix de la patrie qui voyait dans la monarchie son salut contre l'Espagne comme elle l'avait

(1) S. de Doncourt, *loc. cit.*, I, p. 166.

trouvé, deux siècles auparavant, contre l'Angleterre. Pourquoi faut-il que nos aînés de la fin du XVIIIe siècle soient restés sourds à cette voix! Ils nous auraient épargné ces commotions sanglantes, ces guerres civiles et cette déplorable succession de quinze à seize constitutions, qui forment l'histoire politique de notre siècle, au terme duquel la France, toujours travaillée d'un mal profond, attend encore le gouvernement définitif dont elle a besoin pour assurer ses destinées.

Fidèle à ce principe tutélaire, le pieux Curé de Saint-Sulpice, depuis la mort du duc d'Anjou, le dernier frère de Henri III et le dernier rejeton des Valois, ne reconnaissait d'autre héritier légitime et naturel de la couronne que le roi de Navarre quoique protestant, et ne subordonnait pas sa soumission, comme beaucoup d'autres ligueurs, à son abjuration; il demeurait plein de confiance dans sa promesse de se faire instruire et ne cessait pas d'espérer sa conversion. « Il n'est pas sacrilège, ce Prince, « disait-il encore; il demande à être instruit; mais ceux-« là le sont qui, pour être ses ennemis et lui faire des « cruautés, lui refusent l'instruction. »

Henri IV avait pour lui la plus haute estime. Aussi, quand il se décida à se faire instruire, il prit soin de l'appeler à Saint-Denis avec le curé de Saint-Merri, de Moreux, celui de Saint-Gervais, Chauveau, et celui de Saint-Eustache, René Benoist, doyen de la Sorbonne, qui, quoique hostile aux ligueurs, était si populaire qu'on l'appelait *le Pape des Halles;* et quand, après plusieurs conférences avec ces docteurs, sa conviction fut faite, ce fut aussi en leur présence, le 25 juillet 1593, dans l'église de Saint-Denis, qu'il abjura publiquement l'hérésie entre les mains de l'archevêque de Bourges.

Depuis lors, il entoura d'égards l'abbé de Chavaignac et voulut à plusieurs reprises lui donner un évêché; mais le fidèle pasteur se refusa constamment à aban-

donner sa paroisse. Il s'y signala par des prodiges de zèle et de charité pendant la peste de 1596 qui ravagea Paris, et mourut, regretté de tous, le 1er août 1601.

12° Henri Lemaire (1601-1619).

Henri Lemaire, docteur en théologie de la faculté de Paris, prit possession de la cure de Saint-Sulpice, la même année. Il se distingua par sa piété et son zèle à ramener les hérétiques, dont il eut le bonheur de convertir un grand nombre, et aussi par son courage pendant la peste de 1605. Il mourut à la fin de mai 1619.

13° Simon de Montereul (1619-1631).

Son successeur, Simon de Montereul, également docteur en Sorbonne, s'appliqua comme lui à faire rentrer les huguenots dans le giron de l'Église et reçut les abjurations de beaucoup d'entre eux. Son décès eut lieu le 1er août 1631. Six semaines avant sa mort, le 15 juin précédent, il avait béni, avec la permission de l'évêque de Metz, abbé de Saint-Germain des Prés, un terrain contigu à l'église et allant de la rue Garancière à celle du Pied-de-Biche ou du Fossoyeur (actuellement rue Servandoni), pour l'agrandissement du cimetière qui longeait la rue Garancière et qui fut alors enclos de murs dans toute son étendue, afin d'empêcher les inhumations qu'on venait y faire, de nuit, des corps des pestiférés, des huguenots et des duellistes (1).

14° Julien de Fiesque (1631-1642).

M. Julien de Fiesque le remplaça la même année. Il fit de vains efforts pour remédier aux abus et aux désor-

---

(1) On réserva sur ce terrain la largeur de quatorze pieds et demi, pour pratiquer une rue à laquelle on donna le nom de rue Neuve Saint-Sulpice, mais qui fut appelée vulgairement la rue du Cimetière.

Une grande partie en fut englobée dans la reconstruction de l'église; ce qui força M. Languet à acheter, en 1718, du comte de Beauvau plusieurs maisons pour l'élargir. Dès lors, elle fut appelée la rue Palatine.

Rem. hist., I, p. 125 et 126.

dres qui s'étaient multipliés dans sa paroisse pendant les guerres civiles (1). Affligé surtout de l'opposition qu'il rencontrait dans son clergé, il se démit de sa cure, en juin 1642, en faveur de M. Olier. On ignore l'endroit et la date de sa mort; mais on est fondé à croire qu'elle eut lieu dans les premiers mois de 1662, parce que le 10 juillet de cette même année, il fut célébré à Saint-Sulpice, pour le repos de son âme, un service auquel M. de Poussé, alors curé, assista avec tout son clergé (2).

---

(1) Il faut reconnaître cependant que la mission qu'il y fit donner, en 1641, par saint Vincent de Paul et qui fut la première, y produisit un grand bien et disposa le faubourg aux bénédictions et aux grâces que la Providence y répandit dans la suite par le ministère de M. Olier.

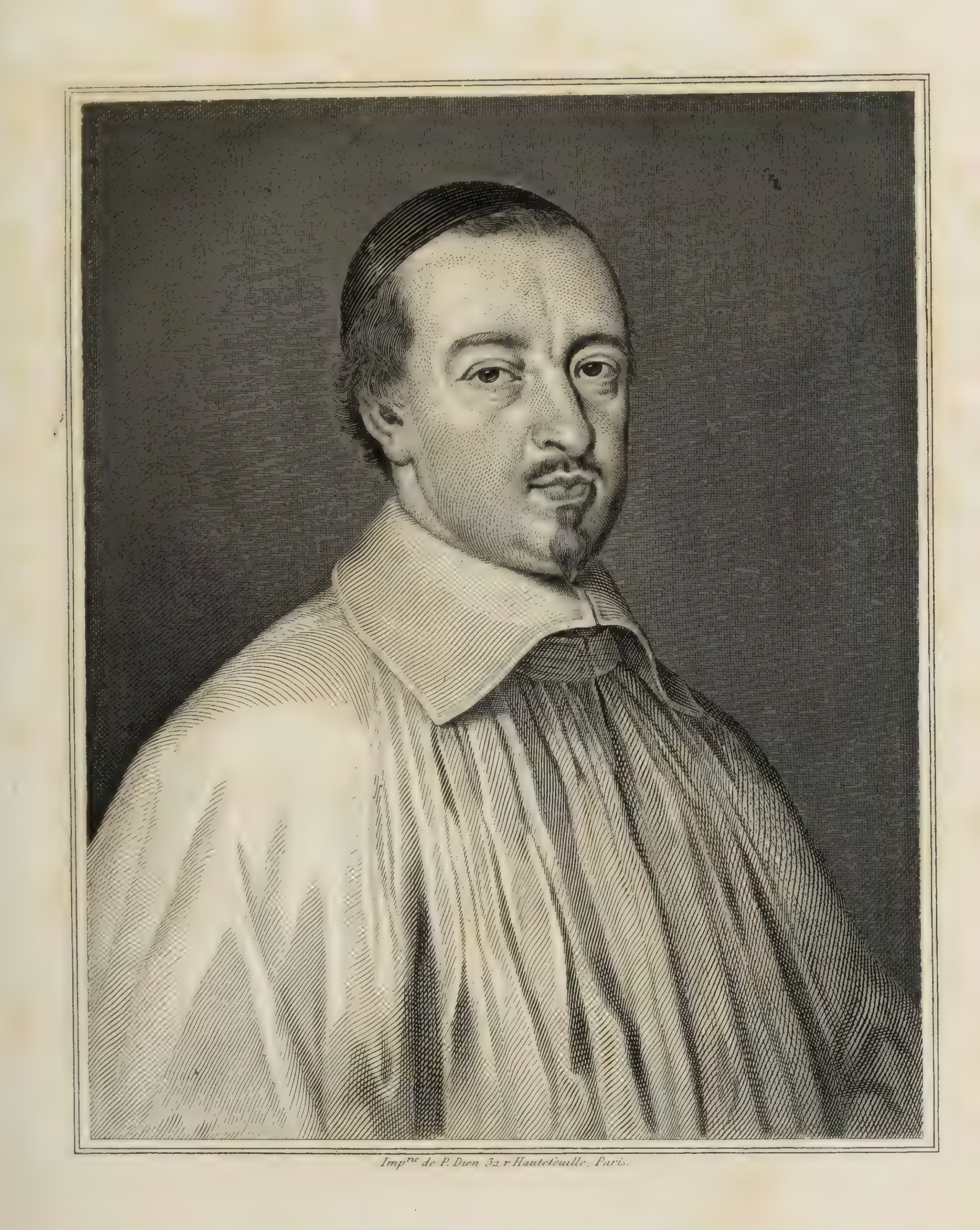
Rem. hist., I, p. 24 à 28. Ces guerres civiles avaient, du reste, tellement appauvri le trésor public, que nous lisons dans l'*Analyse des délibérations de la Fabrique*, page 20, que le 28 septembre 1636, elle donna la somme de quatre cents livres au Roi à titre de secours et de subvention, à cause des nécessités pressantes de l'État.

(2) *Rem. hist.*, I, p. 168.

CHAPITRE III

M. OLIER (1642-1652).

Sommaire : Sa naissance. — Sa famille. — Ambassade du marquis de Nointel, son cousin, à Constantinople. — Sa première enfance. — Ses études à Lyon et au collège d'Harcourt. — Prédiction de saint François de Sales à son égard. — Ses bénéfices ecclésiastiques de Bazainville, de Clisson et de Pébrac. — Sa première rencontre avec Marie Rousseau. — Son voyage en Italie. — Sa transformation à Lorette. — Songe révélateur de sa vocation. — Saint Vincent de Paul, son confesseur. — Ses missions dans les campagnes. — Son ordination. — Il participe à la fondation des Conférences de Saint-Lazare. — La mère Agnès de Jésus travaille à sa sanctification. — Elle lui apparaît deux fois à Saint-Lazare. — Sa première mission en Auvergne. — Le P. de Condren, son directeur. — Son refus de l'évêché de Rodez. — Le P. de Condren le prépare à la grande œuvre de la fondation des séminaires. — Sa seconde mission en Auvergne. — Sa visite à Marie de Valence. — Sa maladie à Langeac. — Sa réforme du monastère de la Regrippière, en Bretagne. — Ses rapports avec la mère de Bressan, à Nantes. — La communauté de Saint-Maur. — Il refuse la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne. — Sa vie d'épreuves et d'humiliations. — Mort du P. de Condren. — Installation à Chartres. — Insuccès de cette tentative. — Son refus de l'évêché du Puy. — M[me] de Villeneuve. — Première installation du séminaire à Vaugirard. — Application des maximes du P. de Condren. — Administration temporaire de la paroisse de Vaugirard. — M. Olier accepte la cure de Saint-Sulpice. — Ses pensées sur la sublimité du sacerdoce. — Son traité avec M. de Fiesque. — Sa prise de possession de la cure. — Limites de la paroisse, sa dépravation. — M. Olier en entreprend la réforme. — Vie de communauté avec ses prêtres. — Règlement de cette communauté. — Il répartit entre eux les diverses fonctions du saint ministère. — Conversion des hérétiques. — Catéchismes. — Prédications. — Écoles. — Fondation de la maison de l'Institution. — Pompe du culte. — Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. — Prières des Quarante Heures. — Vol sacrilège dans l'église. — Réparation de cet attentat. — Le *Pater* de la jardinière. — Développement du culte de la Sainte Vierge. — Organisation d'une librairie aux portes de l'église. — Complot et émeute pour forcer M. Olier à se démettre de sa cure. — Ses concessions à M. de Fiesque. — Mise à l'étude d'un plan de reconstruction de l'église. — Pose de sa première pierre par la Reine Anne d'Autriche. — M. Olier fait commencer les travaux par la construction de la Chapelle de la Sainte Vierge. — Compagnie de la Passion. — Efforts de M. Olier pour extirper le vice et empêcher les duels. — Il travaille à la sanctification



J. J. OLIER,

Fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice,

Né à Paris le 20 Septembre 1608, mort le 2 Avril 1657

des grands : du prince de Condé, du duc d'Orléans, du prince de Conti. — Son influence sur la Reine qui le fait entrer dans son Conseil. — Son zèle pour la conversion des infidèles et pour celle de l'Angleterre. — Ses rapports avec l'abbé d'Aubigny. — Ses conférences avec Charles II, roi d'Angleterre. — Elles déterminent son abjuration à son lit de mort. — Rôle des pauvres de la paroisse. — Leur vestiaire; leur conseil charitable. — Règlement de la compagnie de la Charité. — Luttes de M. Olier contre le Jansénisme. — Son voyage dans le Midi. — Il travaille à la conversion des hérétiques dans les Cévennes; il organise celle des sauvages dans le Canada par la création de la société de Notre-Dame de Montréal. — Ses dernières années. — Sa mort. — La fondation du séminaire et la création de la compagnie de Saint-Sulpice forment des preuves de sa sainteté. — Son portrait.

M. Olier est avec saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle et le Père de Condren, un des plus grands serviteurs de Dieu et de son Église au XVII[e] siècle et l'on ne saurait trop faire connaître sa vie si belle, si sainte et si féconde, surtout dans la paroisse de Saint-Sulpice qui lui doit sa rénovation morale.

Issu d'une famille de robe alliée aux plus grands noms de la magistrature française (1), Jean-Jacques Olier naquit à Paris, rue du Roi-de-Sicile, le samedi 20 septembre 1608. Il était l'un des huit enfants de Jacques Olier de Verneuil, alors grand audiencier de France (2).

(1) Le Chancelier de France, Pierre Séguier, le premier Président du Parlement de Paris, Mathieu Molé, et le Procureur général, Blaise Méliand, étaient ses parents.

(2) Un de ses cousins, Charles-François Olier, marquis de Nointel, fut envoyé par Louis XIV en ambassade extraordinaire à Constantinople, en 1670, après le rappel de notre ambassadeur, M. de la Haye, dont les droits comme représentant de la chrétienté en Orient avaient été méconnus par la Porte, mécontente des secours donnés par la France à Candie. Nointel avait pour instructions de réclamer le rétablissement des anciennes Capitulations et la restitution des Saints Lieux; il eut un succès complet : Inquiets des immenses armements du Roi, le Divan et la Porte signèrent les Capitulations de 1673, qui plaçaient sous la protection de la France « les évêques et les autres religieux qui professent la religion franque de quelque nation ou espèce qu'ils soient », charte glorieuse de notre influence et de notre prestige en Orient, que la Convention elle-même eut à cœur de défendre, mais que la couardise, l'incurie et la passion sectaire de nos politiciens du jour sont en train de laisser tomber aux mains de

Les premiers indices de sa vocation au service des autels se manifestèrent dès ses plus jeunes années.

Il était encore au berceau que déjà sa nourrice remarquait que pour apaiser ses pleurs et ses cris, elle n'avait qu'à le porter à l'église Saint-Sulpice, où la Providence semblait avoir voulu lui faire passer le temps de sa première enfance pour lui faire prendre dès alors en affection cette paroisse dont elle le destinait à devenir le pasteur (1).

A sept ans, un jour qu'il était allé à l'église des religieux de Saint-Antoine pour entendre la messe, il eut tout à coup, à la vue du prêtre qui la commençait, une si vive lumière de l'excellence du saint Sacrifice, que dès lors, lorsqu'il voyait un prêtre à l'autel, il croyait qu'il ne vivait plus que de la vie de Dieu, et souffrait de le voir cracher ou tourner la tête (2).

---

l'Allemagne et de la Russie, auxquelles aucun sacrifice ne coûte pour nous la disputer.

Ce fut alors que se produisit un courant d'opinion très prononcé en France et jusqu'en Orient parmi les chrétiens de l'Église grecque, et auquel Nointel ne contribua pas peu par ses dépêches (v. Ch. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège,* t. II, p. 629 et 630) pour pousser Louis XIV à se montrer le défenseur et le restaurateur de la vraie foi et à détruire le mahométisme. Ce courant s'accentua encore davantage, lorsqu'en 1683, après avoir brûlé 10.000 villages, emmené plus de 600.000 chrétiens en esclavage, et renouvelé toutes les horreurs de l'invasion des Huns, les Turcs vinrent mettre le siège devant Vienne. Malheureusement, partagé déjà à leur égard, comme l'est toujours l'Europe, entre le double sentiment de leur vitalité guerrière et de leur irrémédiable décrépitude morale, le Roi résista à cette pression de l'opinion publique; et à la gloire d'affranchir les chrétiens d'Orient du joug honteux qui pesait sur eux, il préféra sa guerre de Hollande dont le résultat fut d'allumer contre nous une haine qui ne s'éteignit plus et finit même par former, en 1689, cette coalition et cette ligue de l'Empereur, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, de la Suède et de la Savoie, qui fit à peu près de l'Europe entière une ennemie de la France (v. dans *le Correspondant* du 25 septembre 1896, un article de M. H. de Lacombe, sur *la Crète et la France*).

(1) Simon de Doncourt, *Rem. hist.*, t. I, p. 29.

(2) Faillon, *Vie de M. Olier* t. I, p. 5, 4e éd.; et Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 408.

Mis au collège à huit ans et demi chez les Pères jésuites de Lyon dont son père venait d'être nommé intendant (1617), il s'y distingua de suite par sa vive intelligence et surtout par sa tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge, dévotion qui avec celle au Très Saint-Sacrement ne fit que grandir en lui avec l'âge et devint le caractère distinctif de sa piété.

Il se réjouissait d'être né d'un père qui l'avait toujours aimée, d'une mère qui s'appelait Marie et dans une rue qui portait le nom de *Notre-Dame d'argent* (1). Il ne pouvait rien apprendre, dit-il lui-même, qu'à force d'*Ave Maria;* et depuis lors et pendant tout le cours de sa vie, il n'entreprenait jamais rien sans aller dans quelqu'un de ses sanctuaires la prier de bénir ses démarches et ses actions. Il ne se faisait même pas faire de nouveaux vêtements sans lui demander la grâce, tant qu'il les porterait, de ne point offenser son divin Fils.

Dieu, du reste, prenait un soin spécial de son avancement dans la vertu. « Je n'ai jamais pu rien apprendre, « dit-il encore, que par grâce et dans le temps que j'é- « tais en grâce, selon qu'il me semblait. En ma jeunesse, « dès le collège, quand j'avais commis un péché, j'avais « l'entendement tout bouché et tout aveugle, et me trou- « vais comme impuissant de rien apprendre, si bien qu'il « me fallait aussitôt aller à confesse (2). » Mais si la Providence était si attentive à le corriger de ses moindres fautes, elle ne l'était pas moins à récompenser ses efforts pour le bien. Un jour qu'il traversait une rivière à la nage, il aperçoit sur la berge quelques personnes devant lesquelles sa pudeur l'empêchait d'aborder; il

(1) Cette rue prit plus tard le nom de rue du *Roi de Sicile*, qu'elle dut à Charles d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples et de Sicile, qui y avait son hôtel.

(2) *Mémoires authentiques de M. Olier*, t. I, p. 168.

n'hésite pas à retourner en arrière; mais au milieu de l'eau ses forces l'abandonnent et il se sent perdu, quand, par un secours qui semble miraculeux, il rencontre un pieu sur lequel il peut poser le pied et reprendre haleine pour achever sa course (1).

A ces premières grâces, déjà privilégiées, en succédèrent de plus grandes encore à mesure qu'il avança en âge, et notamment celle de ses rapports avec les plus saints personnages du temps, qui tous concoururent à le préparer à sa mission ou à la lui faciliter.

Il achevait ses humanités à Lyon, quand ses parents le consacrèrent à Dieu et lui obtinrent, en 1620, le bénéfice ecclésiastique de Bazainville (2). Mais la fougue de son caractère, emporté et violent, inspira bientôt à sa mère de vives inquiétudes sur sa vocation; et dans la crainte d'offrir au service des autels un fils qui n'y fût pas appelé, elle crut devoir consulter saint François de Sales qui honorait son mari de son amitié. Le saint évêque consulta Dieu pendant trois jours, dans la prière et au saint Sacrifice, puis, éclairé par une lumière prophétique, il lui répondit de se consoler et de changer ses craintes en actions de grâces *parce que Dieu préparait en la personne de ce bon enfant un grand serviteur de son Église* (3).

C'était en 1622. M. Olier avait alors quatorze ans. Dès lors, le saint évêque le prit en affection et exprima même à ses parents le désir de l'avoir auprès de lui pour le former aux vertus ecclésiastiques; mais la mort, qui l'enleva peu après, l'empêcha de réaliser son dessein. Toutefois, avant d'expirer, il lui donna sa bénédiction, et M. Olier, qui,

---

(1) *Mémoires authentiques de M. Olier*, t. I, p. 111.

(2) C'était un prieuré, situé au diocèse de Chartres.

(3) Témoignage de M. Chaillard, curé de Villefranche en Beaujolais. Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 12.

d'après ses conseils, se décida à porter désormais la soutane, l'invoqua souvent depuis lors et toujours avec profit.

Trois ans après, en 1625, son père ayant été promu à la charge de conseiller d'État, il le suivit à Paris, où il acheva ses études au collège d'Harcourt et soutint brillamment un acte public, en latin et en grec, sur toute la philosophie.

A dix-huit ans, il prit possession de l'abbaye de Pébrac, au diocèse de Saint-Flour, fut élu chanoine, comte du chapitre de Saint-Julien de Brioude, et obtint de plus le prieuré de la Trinité de Clisson, de l'ordre de saint Benoît, au diocèse de Nantes (1).

Ses parents, désirant alors le pousser aux honneurs ecclésiastiques, le lancèrent dans le monde et lui procurèrent un grand train de maison. Il prit bientôt goût à ce genre de vie, prêchant agréablement, ayant soin de ne rien dire contre les mœurs du monde, contre l'avarice ou la superbe, et recherchant le commerce des grands et les divertissements du siècle (2). Sa mère ne tarda pas à s'alarmer des périls auxquels elle l'avait elle-même imprudemment exposé, et elle ne cessa plus de gémir et de prier pour sa conversion dont l'instrument providentiel fut une femme, de condition modeste, Marie de Gournay, veuve d'un des vingt-cinq marchands de vin de Paris, David Rousseau. Cette âme d'élite, comblée des dons du ciel et favorisée des communications les plus intimes avec la Sainte Vierge, demandait à Dieu, depuis son enfance, la grâce de travailler, pour sa gloire et celle de son Église, à la formation de saints prêtres et au renouvelle-

(1) La bulle qui mit M. Olier en possession du prieuré de Clisson est du 17 mai 1625, et celle qui lui donna l'abbaye de Pébrac, du 30 juin de la même année.

(2) Doncourt, *Rem. hist.*, I, 23.

ment des mœurs du faubourg Saint-Germain qu'elle habitait. Le Seigneur l'exauça en lui accordant un rôle important dans la vie de M. Olier et une grande part à l'établissement du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice et à la fondation de presque toutes les œuvres de zèle et de charité auxquelles le serviteur de Dieu se livra dans le cours de son ministère pastoral (1).

Un jour de l'année 1629, elle avait rencontré M. Olier, accompagné de quatre autres jeunes abbés, tous vêtus de satin violet, à la porte d'un cabaret voisin de sa maison. Sans le connaître autrement, elle ne cessa plus d'offrir à Dieu ses prières, ses jeûnes et ses mortifications pour sa conversion.

Il ne tarda pas à en ressentir les effets et commença, à partir de ce moment, — il avait alors vingt et un ans, — à naître à Dieu par désir et par affection. « Pour moi, dit-il, « je reconnais être redevable à cette créature de ma pre« mière conversion; et Dieu m'a obligé plusieurs fois, « devant que de connaître cette sainte âme, de dire tout « haut à nos Messieurs : Il y a quelque personne dans le « faubourg Saint-Germain qui est la cause de ma con« version (2). »

Il ne pouvait cependant pas se résoudre à rompre entièrement avec le monde, lorsque la divine Bonté lui inspira l'idée d'un voyage en Italie, pour s'éloigner un peu de ses amis et se livrer à l'étude, spécialement à celle de l'hébreu qu'il désirait connaître en vue de soutenir plus tard, en cette langue, quelque thèse brillante en Sorbonne. Mais Dieu ne l'y conduisait que dans un

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 24.

(2) Faillon, *ibid.*, p. 26, et *Mém. auth. de M. Olier,* t. II, p. 305. « C'est une chose admirable, ajoute-t-il, comme tous ces jeunes messieurs « (ceux qui l'accompagnaient le jour où Marie Rousseau les rencontra tous « cinq) qui, étant considérables dans le monde, ont depuis tout quitté « pour suivre Jésus-Christ et faire profession de ses maximes. »

dessein de miséricorde et pour faire de lui un vase d'élection.

A peine, en effet, est-il arrivé à Rome qu'un mal d'yeux le force d'interrompre ses études et le met en danger de perdre la vue. Il fait vœu alors d'un pèlerinage à Lorette. Il s'y rend à pied, à la fin de mai 1630, vêtu, par pénitence, d'habits d'hiver au fort de la chaleur, et est pris en route d'une fièvre violente causée par l'excès de la fatigue. Parvenu au terme de son voyage, il va de suite à l'église qui abrite la sainte maison; il s'y agenouille et se sent subitement guéri de sa fièvre et de son mal d'yeux. Il y passe toute la nuit en prières et en larmes, s'y sent puissamment attiré au service de Notre-Seigneur, et y reçoit de si grandes lumières et de si fortes impressions de grâces qu'il a toujours regardé ce moment comme celui de son entière conversion (1).

Engendré ainsi, à moins de vingt-deux ans, à la grâce insigne de sa sanctification par les prières de Marie Rousseau et par l'intercession de la Très Sainte Vierge, il ne cessera plus de s'y montrer fidèle. Il sort de Lorette transformé, devient un homme nouveau, et son retour à Paris, motivé par la mort de son père, ne lui fait rien perdre de sa ferveur (1631).

Sa mère venait de lui obtenir le titre d'aumônier du Roi; il le refuse, fait à Noël sa confession générale, et ne visant plus qu'à la perfection des vertus sacerdotales, il s'adonne désormais à une vie tout apostolique.

Il s'éloigne des grands, recherche la société des pauvres et fait de leur évangélisation son œuvre préférée. Il les reçoit chez lui pour les instruire, les catéchise jusque dans la rue, les conduit lui-même à l'hôpital quand il en rencontre de malades, les prépare à leurs confessions générales que veut bien entendre son ami, François

(1) Doncourt, *Rem. hist.*, III, 504.

Renard, dans l'église des capucins du Marais, et, surmontant les révoltes de la nature, s'humilie pendant douze ans jusqu'à leur baiser les pieds et, même parfois, leurs plaies les plus répugnantes; et il ne faut rien moins qu'une injonction de son Directeur pour qu'il cesse cette pratique héroïque de la charité. Il réunit autour de lui de jeunes écoliers, même des aspirants au sacerdoce, pour les initier aux belles-lettres et les former à la vertu.

Chaque jour, il se confesse et s'approche de la sainte Table. Avide d'austérités, il traite son corps en esclave, couche sur une simple paillasse et se prive même du nécessaire pour augmenter ses aumônes.

Depuis l'âge de quinze ans, il était poursuivi par l'idée d'embrasser la vie religieuse et de se faire Chartreux. Un songe, révélateur de sa vocation, qu'il eut vers la fin de l'année 1638, l'y fit renoncer. « Il me souvient, » rapporte-t-il lui-même dans ses *Mémoires,* en juillet 1642, au moment où il allait devenir curé de Saint-Sulpice, « de ce songe que j'eus, il y a bien neuf ou dix ans, dans lequel je voyais saint Grégoire dans un grand trône, saint Ambroise dans un autre au-dessous de lui, et bien plus bas quantité de Chartreux. Au-dessous de saint Ambroise il y avait manque de la place d'un curé pour faire la hiérarchie entière, ce qui me faisait voir qu'il fallait peut-être remplir cette place de curé, pour rendre service à l'Église en cette qualité (car saint Grégoire et saint Ambroise l'avaient servie en dignité éminente), et que cette occupation était bien plus utile et nécessaire à l'Église que celle d'être simple Chartreux (1). » A partir de ce moment, il n'a plus qu'une pensée : celle de pratiquer toutes les vertus propres aux prêtres; et, pour mieux s'y former, il prend saint Vincent de Paul pour confesseur et pour guide.

---

(1) *Mém. auth. de M. Olier*, I, 90-91; Faillon, *Vie de M. Olier*, I, 67.

Sous sa conduite, son zèle le porte à renoncer à ses études de théologie, malgré l'attrait qu'il y trouve, pour aller dans les campagnes travailler au salut des pauvres. Approuvé par son Directeur, il s'associe quelques-uns de ses prêtres et se voue avec eux désormais sans relâche aux missions des campagnes.

Au bout d'un an de cet apostolat dans diverses paroisses des environs de Paris (1), et sur l'avis de saint Vincent de Paul, il se dispose à recevoir les saints Ordres. Il s'y prépare par une retraite de quinze jours au collège des Bons-Enfants, est ordonné le 21 mai 1633, dans la chapelle de l'archevêché, par l'évêque de Dardanie, Mgr Étienne Puget, alors auxiliaire de Metz et plus tard évêque de Marseille, et, selon la coutume des saints prêtres du temps, consacre encore un mois tout entier aux exercices spirituels avant de dire sa première messe, qu'il ne célébra que le 24 juin suivant, jour de la fête du saint Précurseur.

Pour mieux conserver les fruits de son ordination et pour perfectionner en lui l'esprit sacerdotal, dont il était déjà si bien pénétré, il s'unit à quelques autres ecclésiastiques séculiers et, sous la direction de saint Vincent de Paul, fonde avec eux ces excellentes *conférences des mardis* dites aussi de *Saint-Lazare*, où tous ensemble ils s'efforçaient de s'éclairer sur les devoirs de leur vocation et de se renouveler dans la ferveur de leur saint état (2).

Il redouble surtout de zèle et de piété envers la Très Sainte Vierge, ayant toujours une de ses images devant lui, saluant respectueusement toutes celles qu'il rencontrait, faisant de fréquentes visites à ses sanctuaires, réci-

---

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, I, 71. Il fut secondé dans ces missions de la banlieue de la capitale surtout par l'abbé de Coulanges, son ami, que Mme de Sévigné, sa nièce, n'appelle dans ses lettres que *le bon abbé*.

(2) Ce furent ces mêmes *conférences* qu'il organisa plus tard, avec tant de bénédictions, au Puy, à Limoges et ailleurs.

tant son chapelet tous les jours, lui offrant toutes ses actions et lui vouant une perpétuelle servitude; heureux servage qui le prépara de loin à celui dont il fit le vœu à Jésus-Christ et qui contribua puissamment à sa sanctification.

Du reste, on ne saurait trop admirer les voies toutes de miséricorde que Dieu ménagea alors à son serviteur pour l'élever à cette perfection sacerdotale qu'il voulait du futur Instituteur des séminaires en France. Après s'être servi d'une humble femme, la veuve Rousseau, pour l'amener de la vie du monde et du péché à celle de la grâce, il choisit une vierge d'une éminente vertu, la Mère Agnès-de-Jésus, Prieure du couvent de Sainte-Catherine de Langeac, de l'ordre de saint Dominique, pour le conduire par ses prières, ses pénitences et ses conseils à la vie plus parfaite des Saints.

Dès l'année 1630, comme cette amante de Jésus demandait à son céleste époux de la retirer du monde : « Tu m'es encore nécessaire, lui dit Notre-Seigneur, « pour la sanctification d'une âme qui doit servir à ma « gloire (1). » Et quelques jours après, la Sainte Vierge, pour qui la Mère Agnès éprouvait un amour ardent, lui apparut, toute revêtue de gloire, et lui dit : « Prie mon « Fils pour l'abbé de Pébrac (2). » C'était M. Olier, qu'elle ne connaissait pas et dont l'abbaye n'était qu'à deux lieues de Langeac. Et depuis lors, elle ne cessa plus de l'avoir présent à l'esprit, sans l'avoir jamais vu, et de s'immoler pour lui comme une victime à la justice de Dieu. « Elle y employait, » nous dit M. Olier lui-même dans ses *Mémoires*, « toutes les inventions que l'amour a coutume de fournir aux âmes pénitentes, comme ceintures, cilices, haires, disciplines de fer, dont les ardillons

---

(1) *Vie manusc. de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. I, p. 132.
(2) *Ibid.*, et *Vie admirable* de la sœur Agnès de Jésus, t. II, l. VI, ch. 1.

se retroussaient contre les os, qui étaient découverts et dépouillés de chair. Tels étaient les excès de sa sainte pénitence : à quoi l'on joindra ce qui est de plus précieux, les soupirs de son cœur, ses contritions violentes, capables de briser des rochers (1). »

Elle avait ainsi passé trois années entières dans la prière et l'exercice des plus grandes austérités selon l'ordre d'en haut, quand un jour du printemps de 1634 (2), pendant que M. Olier était en oraison dans sa chambre de Saint-Lazare où il se préparait, dans la retraite, à la première mission qu'il allait donner en Auvergne, dans les paroisses dépendantes de son abbaye de Pébrac, elle lui apparut corporellement (3). « Je vis, dit-il lui-même « dans ses *Mémoires*, cette sainte âme venir à moi. Elle « portait en une main un crucifix et un chapelet dans « l'autre. Son ange, parfaitement beau, portait la queue « de son manteau d'une main, et un mouchoir de l'autre « pour recevoir les larmes dont elle était baignée. Et « dans ce visage pénitent et affligé, elle me dit : « Je « pleure pour toi » ; ce qui me donna beaucoup au cœur et « me remplit d'une douce tristesse (4). »

« Il crut sur l'heure que c'était la Sainte Vierge et à « cause de la sainte gravité et douce majesté avec les-« quelles elle parut, et à cause de l'ange qui lui rendait « cet office de porter le bas de son manteau (5). »

---

(1) *Mémoires auth. de M. Olier*, t. I, p. 81, 82.

(2) Avant Pâques, qui, cette année-là, tombait le 16 avril.

(3) L'apparition réelle et corporelle de la mère Agnès à M. Olier est reconnue expressément par le titre du sommaire des dépositions faites dans le procès de béatification de la Vénérable, qui le déclare en ces termes : *Cui serva Dei vivens apparuit Parisiis*, et dans les procédures faites en 1780, où on lit : « *Undè ingenti miraculo a suo monasterio quod « distat a Parisiis ultra ducenta milliaria, ipsi abbati Olier, dùm « in seminario sancti Lazari versaretur, ibique spiritualia exercitia « perageret, visibilem et quidem* CORPORALITER *se reddidit.* »

(4) *Mém. auth. de M. Olier*, t. I, p. 83.

(5) *Vie manuscrite de M. Olier*, par M. de Bretonvilliers, t. I, p. 124 et 125.

Mais une seconde apparition de la même personne, à peu de temps de là (1), lui fit comprendre, à son costume, qu'elle n'était pas la Mère de Dieu, pour laquelle il l'avait prise d'abord, mais quelque religieuse de l'ordre de saint Dominique encore vivante; et il conçut un vif désir de la connaître.

Après sa retraite, il dut encore consacrer quelques semaines à réunir les missionnaires qu'il désirait associer à ses travaux apostoliques. Aussi, lorsque, à la fin d'avril 1634, il se fut assuré leur concours, il ne voulut même pas différer son départ de deux jours pour pouvoir assister au mariage de son frère François et se mit en route à la mi-mai, heureux d'emmener avec lui comme auxiliaires un des membres de la congrégation de Saint-Lazare et quelques jeunes prêtres de naissance, entre autres MM. Barrault et Perrochel, amis d'Alain de Solminihac; car on n'avait pas encore vu des personnes de qualité se livrer aux missions des campagnes (2). A mesure qu'il approchait de Pébrac, à Riom, à Brioude, il n'entendait parler que de la Prieure de Langeac, qu'on lui représentait partout comme un prodige de sainteté. Il se promit de ne pas quitter l'Auvergne sans aller la visiter.

Leur première entrevue eut lieu dans les derniers jours de juin 1634, au couvent de Sainte-Catherine, dont elle était la Prieure. Dès qu'elle se fut présentée à lui, et que sur sa demande elle eut consenti à relever le voile qu'elle tenait baissé sur son visage, selon la coutume de son ordre, M. Olier la reconnut et lui dit : « Ma Mère, « je vous ai vue ailleurs. — C'est vrai, lui répondit-elle, « vous m'avez vue deux fois à Paris, où je vous ai ap- « paru dans votre retraite à Saint-Lazare, parce que j'a- « vais reçu de la Sainte Vierge l'ordre de prier pour votre

(1) *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. I, p. 95.
(2) Faillon, *loc. cit.*, I, p. 107.

« conversion, *Dieu vous ayant destiné à jeter les fon-
« dements des séminaires du royaume de France* (1). » Le miracle de cette apparition, dont la certitude a été constatée par le procès de la béatification de la Mère Agnès (2), a eu une portée considérable : car il a été le principe à la fois de la sainteté de M. Olier, qui depuis lors a fait dans les vertus sacerdotales des progrès étonnants, et de l'institution des séminaires, par laquelle il a servi si utilement l'Église.

A dater de cette visite et pendant les six mois qu'il resta encore en Auvergne, la Mère Agnès travailla sans relâche à la perfection de M. Olier, en lui inspirant un amour de plus en plus vif de la croix, des mortifications, des souffrances et surtout de l'humilité. Elle l'incita en même temps à procurer la réforme de son abbaye de Pébrac, dont il avait déjà essayé, mais en vain, en 1633, de confier le soin à Alain de Solminihac, qui commençait alors heureusement celle de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin dans son abbaye de Chancellade, en Guyenne. M. Olier, qu'affligeait la vie peu régulière de ses religieux, renouvela ses instances auprès du pieux abbé qui, cette fois, se laissa fléchir et passa avec lui, le 24 juin, un concordat qu'il crut devoir soumettre à l'approbation du cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève et délégué par le Saint-Siège pour réformer en France les chanoines de Saint-Augustin. Mais, sur les plaintes des religieux de Pébrac et à la prière de la mère de M. Olier elle-même, qui désirait conserver à son fils ce riche bénéfice, le cardinal rendit, le 11 août, une ordonnance qui défendait l'exécution de ce concordat

(1) Faillon, *ibid.,* I, p. 99.

(2) « Dubitari nequaquam potest quin vere fuerit apparitio, » dit le Sous-Promoteur de la foi, dans son rapport à la congrégation des Rites sur la cause de la canonisation de la Vénérable Mère.

et enjoignait à M. Olier de rentrer à Paris, le 1er octobre suivant, pour régler de concert avec lui les conditions de cette réforme. La Mère Agnès éprouva un vif chagrin de le voir quitter si vite l'Auvergne, où il faisait tant de bien; néanmoins elle le pressa d'obéir, et il se résigna à partir.

Lors de leur dernière entrevue vers la fin de septembre, elle lui donna son crucifix qui, peu d'années après, devait opérer, à la communauté de Saint-Sulpice, la guérison, regardée comme miraculeuse (1), de M. Philippe, supérieur du séminaire d'Aix, et, après lui avoir dit adieu, elle se mit au lit pour ne plus se relever. Alors encore elle eut une action considérable sur l'avenir de M. Olier. Le 12 octobre, elle écrivit au Père de Condren, général de l'Oratoire, qui la tenait en singulière estime, pour le prier de se charger de la conduite spirituelle de M. Olier, et huit jours après, le 19 du même mois, elle rendait sa belle âme à Dieu, âgée de trente-deux ans seulement.

M. Olier apprit sa mort à Paris, le jour de la Toussaint, à l'église Saint-Paul, sa paroisse. Il ne put retenir ses larmes; mais bientôt, l'invoquant elle-même au Très Saint-Sacrement, où les saints sont présents, il se sentit consolé. Il n'en apporta que plus d'attention à suivre ses conseils et à pratiquer la pauvreté évangélique. Il vendit son carrosse et ses chevaux et ne garda plus qu'un seul domestique, encore sur l'ordre de saint Vincent de Paul.

Des deux affaires qui l'avaient rappelé à Paris, la première, la réforme de son abbaye de Pébrac, ne reçut pas la solution qu'il eût désirée : Le cardinal de La Rochefoucauld ne ratifia pas le traité qu'il venait de passer avec Alain de Solminihac, dont le plan de réforme lui parut trop sévère; et, par une décision du 1er mars 1635, il réunit cette abbaye ainsi que tous les autres monastères de

(1) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 42.

chanoines de Saint-Augustin en une seule congrégation, celle de Paris, dont le nouveau supérieur général, le Père Faure, y avait introduit une réforme plus adoucie.

La seconde, plus laborieuse, exigea l'intervention de la Providence, pour se terminer selon ses vues. Un évêque, que le Père Ed. Cloysault, dans son recueil des Vies de quelques Prêtres de l'Oratoire, croit être celui de Rodez, Mgr de Corneillan, dont l'humilité s'effrayait de la charge de l'épiscopat, crut avoir trouvé dans M. Olier, par la grande opinion qu'il avait de son zèle et de sa piété, le successeur qu'il souhaitait : il le demanda au Roi, et trouvant dans sa résistance un nouveau motif de redoubler ses instances, il les fit appuyer par saint Vincent de Paul qui lui-même le croyait appelé à l'épiscopat.

Mais M. Olier ne cessait de prier la Sainte Vierge pour qu'elle voulût bien faire échouer ce projet. Se sentant alors en proie à des peines intérieures très vives que saint Vincent de Paul, son directeur, ne parvenait pas à dissiper, il se décida à faire une retraite spirituelle (1), au cours de laquelle, écrit-il (2), « une voix puissante, comme celle d'un maître tout-puissant, me dit : « *Le « Père de Condren te mettra en paix* »; ce qui eut tant d'efficace, ajoute-t-il, que j'en sentis en un moment une paix et un calme indicibles ».

Dieu lui-même le soustrayait ainsi à la conduite de saint Vincent de Paul, parce que ce grand saint, s'il était capable de le former aux plus sublimes vertus, pouvait aussi le détourner de sa vocation, en secondant les vues de l'évêque.

Le Père de Condren, qu'on peut regarder comme son vrai maître, l'en dissuada au contraire. « Dieu a d'autres « desseins sur vous, lui dit-il; ils ne sont pas si éclatants

---

(1) C'était au commencement de l'année 1635.
(2) *Mém. auth. de M. Olier,* t. I, p. 37.

« ni si honorables que l'épiscopat; mais ils seront plus « utiles à l'Église (1). »

Cette seconde affaire néanmoins traîna en longueur et retint M. Olier à Paris pendant dix-huit mois : temps précieux, que la Providence lui ménagea pour qu'il pût bien se pénétrer de l'esprit et des maximes du Père de Condren, « l'un des hommes les plus intérieurs qui aient jamais paru dans l'Église (2) », dont on a pu dire que « la vie de Jésus-Christ lui était comme tournée en nature, tant il avait sur toutes choses les pensées et les affections mêmes de ce divin Sauveur (3) et qui, tout plein de l'esprit sacerdotal, agissait en toutes choses comme une hostie volontaire, s'immolant sans cesse, à l'image du divin Sauveur, pour glorifier Dieu et pour sauver les âmes ».

Nul plus que « cet homme incomparable (4) » n'était convaincu de la nécessité de l'établissement des séminaires pour la réforme du clergé (5), objet des vœux universels. Aussi, dès qu'il eut accepté la direction spirituelle de M. Olier, qu'il regardait lui-même comme prédestiné à cette grande œuvre, s'appliqua-t-il à l'y préparer et à lui inculquer les plus hautes maximes de la perfection.

Excitant l'ardeur de sa dévotion au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge, il le fit entrer dans l'association de piété et de charité qu'il venait d'organiser sous le nom de

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 144.

(2) *Vie du P. J. Eudes*, par le P. de Montigny, Jésuite, p. 415.

(3) *L'Oratoire de France au* XVIIe *et au* XIXe *siècles*, par Ad. Perraud, de l'Oratoire, aujourd'hui cardinal évêque d'Autun, p. 192.

(4) Expressions de saint Vincent de Paul qui, lorsqu'il apprit sa mort, se jeta à genoux et, se frappant la poitrine, s'accusa, les larmes aux yeux, de n'avoir pas honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 139. Et M. Olier a écrit lui-même dans ses *Mémoires*, que rien ne lui a fait autant comprendre la sainteté incomparable de Notre-Seigneur que l'exemple de la vertu, si pure et si éminente, de son directeur. Faillon, *ibid.*, p. 296.

(5) V. notre *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, p. 114 et 115, 3e éd.

Compagnie du Saint-Sacrement et qui avait une grande analogie avec l'œuvre actuelle des Conférences de Saint-Vincent de Paul, obtint sa renonciation au doctorat et son premier refus de l'épiscopat, et lui imposa le sacrifice de son désir de passer au Canada pour recommencer ses missions de France, voulant qu'il fût rompu aux fonctions du saint ministère avant d'y former les autres.

Sans plus tarder, M. Olier se joignit à plusieurs membres de la Conférence de Saint-Lazare pour prêcher le carême de 1636 au refuge de l'hôpital de la Pitié, en obtint quelques-uns de saint Vincent de Paul pour coopérateurs et, après une retraite aux environs de Paris, dans laquelle, il le dit lui-même, Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il voulait se servir de lui pour la prédication (1), il reprit avec eux le chemin de l'Auvergne.

Il y resta dix-huit mois, évangélisant tour à tour les diocèses de Clermont, de Saint-Flour et du Puy, avec un zèle dont on peut juger par cette belle lettre qu'il écrivait, le 24 juin suivant (1636), à saint Vincent de Paul et aux prêtres de la Conférence pour leur demander de nouveaux ouvriers : « Ne refusez pas ce secours à Jésus, leur di-« sait-il, la gloire est trop grande de travailler pour lui, « de contribuer au salut de ses âmes et à la gloire qu'il en « doit retirer toute une éternité. Vous avez heureusement « commencé, et vos premiers exemples m'ont chassé de « Paris ; continuez en ces divins emplois, étant vrai que « dessus la terre il n'y a rien de semblable. Paris, Paris ! « tu arrêtes du monde qui convertirait plusieurs mon-« des. Hélas ! combien de bonnes œuvres sans fruits, de « fausses conversions et de saints discours perdus, faute « de dispositions que Dieu épanche ailleurs. Ici un mot « est une prédication, et rien ne nous paraît inutile ; ici « l'on n'a point égorgé les prophètes, je veux dire que

(1) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 47.

« leur prédication n'a point été méprisée comme de-
« dans ces villes; et pour cela, Messieurs, avec fort peu
« d'instruction, tous ces pauvres se voient remplis de béné-
« dictions et de grâces de Dieu (1). » Partout il prêchait la dévotion au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge avec un succès prodigieux, opérant de nombreuses conversions même parmi les hérétiques, par sa piété, sa modestie, ses macérations et ses disciplines rigoureuses non moins que par l'ascendant de sa parole (2).

Au cours d'une de ces missions, qu'il donnait dans le Vivarais, il alla visiter Marie Tessonnière, connue sous le nom de Marie de Valence, âme angélique qu'on a comparée à sainte Thérèse pour l'éminence de ses dons et que saint François de Sales appelait « une relique vivante ». Cette sainte veuve ne cessait de demander à Notre-Seigneur de remplir tous les prêtres de piété, de science, de pureté d'intention, de zèle et de détachement. Elle en fut récompensée par la vision surnaturelle de la destinée de M. Olier. « Ce fut elle, dit-il, qui me témoigna, après
« avoir prié pour moi, que Notre-Seigneur voulait faire
« de grandes choses, par moi, dans son Église. Béni soit
« à jamais mon Dieu, qui, dans tous les états périlleux
« de ma vie, m'a suscité des âmes saintes et peut-être des
« plus saintes qu'il manifeste à son Église, auxquelles il
« a non seulement permis, mais ordonné et imprimé des
« liaisons très fortes et très puissantes, et des obliga-
« tions de m'offrir continuellement à lui, dans le temps de
« leur union plus intime à sa divine Majesté (3). »

Il avait à peine terminé sa dernière mission à La Motte-Canillac, qu'en route pour son abbaye de Pébrac, il tomba si gravement malade qu'il dut s'arrêter à Langeac,

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 175 à 177.
(2) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 70.
(3) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 192 et 193.

où deux médecins en renom, qui assistaient la fille du seigneur du lieu, purent lui donner leurs soins. Se sentant à toute extrémité, il fit vœu de se rendre au tombeau de saint François de Sales et incontinent il fut guéri (1). Mais bientôt après il fut pris d'un mal de genou que les chirurgiens voulaient traiter par des incisions qui l'eussent certainement laissé estropié. Sa mère, accourue de Paris pour le soigner, s'y opposa. Il fit alors un vœu à Notre-Dame de Bon-Secours de Tournon, où il se rendit boiteux et d'où il revint avec le libre usage de son genou (2).

Dieu, en l'affligeant de ces deux maladies, avait répondu à ses propres désirs : car, peu de jours auparavant, il disait à un de ses amis : « Après avoir travaillé dix-« huit mois avec tant de force et de santé, pour avoir « un témoignage assuré que notre travail a été agréable « à Dieu il ne nous manque plus que quinze jours de « maladie. »

Rentré, à la fin de l'année 1637, à Paris où le bruit de ses succès apostoliques l'avait devancé, il y reçut le plus affectueux accueil de saint Vincent de Paul qui lui dit, en l'embrassant : « Je ne sais comment vous faites; mais la « bénédiction de Dieu vous suit partout où vous allez. »

Il y partagea son temps entre l'étude de la théologie, le soin des pauvres et l'instruction des jeunes gens.

L'année suivante, il se rendit en Bretagne où il réforma le monastère de la Régrippière, occupé par des religieuses de l'ordre de Fontevrault et où le relâchement et l'esprit du monde s'étaient introduits. Il tomba malade ensuite à son prieuré de Clisson et se fit transporter à la Visitation de Nantes, où il se lia avec la supérieure, la Mère de Bressan, qui avait eu saint François de Sales

---

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, p. 197 et 198.
(2) *Ibid.*, p. 198.

pour directeur et qui était devenue une de ses plus saintes filles.

De retour à Paris au commencement de 1639, il lui tardait de revenir dans ce pays d'Auvergne qu'il avait déjà évangélisé avec tant de fruit. Mais le Père de Condren, pour le préparer davantage à l'exécution de son grand dessein : l'établissement des séminaires, ne le lui permit pas; il le retint aux environs de Paris et le décida à former une société avec quatre autres ecclésiastiques de ses pénitents : MM. du Ferrier, de Foix (1), Brandon (2) et Amelotte (3). Et dans les derniers mois de 1640, il quitta l'hôtel de sa mère pour venir avec eux se fixer à Saint-Maur, où ils vécurent tous cinq dans une maison de M. Brandon sous la direction d'un des plus jeunes d'entre eux, M. Amelotte, qu'ils choisirent pour supérieur; et de là, ils continuèrent leurs missions jusqu'à l'heure, attendue par le Père de Condren, où Dieu les appellerait à son œuvre des séminaires.

Au mois de juillet de la même année (1639), Louis XIII nomma M. Olier à la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne, à la demande de l'évêque, M[gr] Clausse de Marchaumont, pair de France. Mais pour la troisième fois, il se déroba aux honneurs de l'épiscopat, après avoir consulté de nouveau le Père de Condren, qui lui répéta ce qu'il lui avait déjà dit : « Que Dieu avait d'autres desseins sur lui, « qui n'étaient pas si éclatants ni si honorables, mais qui « seraient plus utiles à l'Église (4). » Et pour se dérober aux applaudissements que lui attirait ce refus, bien rare en

(1) François Caulet, prêtre de Toulouse et abbé de Saint-Volusien de Foix.

(2) M. Brandon avait été maître des comptes; on l'appelait M. de Bassancourt.

(3) Peu d'années après, M. Amelotte entra dans la Congrégation de l'Oratoire.

(4) Cloyseault, *Vie du P. Ch. de Condren*, ch. V.

ce temps-là, comme aussi pour se purifier de tout sentiment de superbe, il demanda à Dieu la grâce de substituer en sa faveur les mépris et les rebuts aux témoignages d'estime qu'on lui prodiguait partout (1). Il fut exaucé; mais l'épreuve fut longue et dure. Pendant deux ans, la Providence traita comme la balayure du monde celui qu'elle avait comblé de ses dons et qu'elle destinait à devenir l'Instituteur des séminaires en France, paralysant ses facultés intellectuelles et physiques et le laissant dans un état d'abjection indicible.

Il a dépeint lui-même cette sorte de martyre qu'il eut à souffrir. « Il semblait que notre bon Maître voulait que « je sentisse ensemble quasi toutes les peines intérieu-« res, peines de réprobation et du dédain de Dieu, con-« tinuel ressentiment de la superbe et l'amour-propre, « privation d'élévation à Dieu, obscurité d'esprit, em-« brouillement, environnement du démon, rebut des « gens de bien, délaissement de mon directeur, con-« damnation dedans les Écritures, mépris universel de « tout le monde, parents, amis, serviteurs, grands et « petits; croyance d'être un Judas, avec un tel effet « que perpétuellement, en ouvrant le Nouveau Testa-« ment, je tombais sur les passages qui parlent de lui « avec des afflictions et des pressures de cœur non pareil-« les, et me semblait qu'on me donnait un coup de poi-« gnard dans le cœur (2). » Ses amis eux-mêmes finirent par n'avoir pour lui que du dédain et par l'abandonner; et il put dire à la lettre, comme Notre-Seigneur : « Ceux qui m'approchaient se sont éloignés de moi et je leur suis devenu insupportable (3). »

---

(1) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 90.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 31.

(3) « *Longè fecisti notos meos à me; posuerunt me abominationem sibi.* » Ps. LXXXVII, v. 9.

Accablée sous le poids de cette lourde croix, l'âme de M. Olier fut comme noyée d'amertumes; mais il sut rester fidèle à l'oraison, à ses exercices de piété et à ses travaux de mission. Sans se lasser de ses souffrances, sans murmurer contre ses délaissements, il demeura dans une soumission parfaite à la volonté de Dieu, ne donnant d'autre marque de sa douleur que ces paroles qu'il prononçait quelquefois en soupirant : « *Mon Dieu, vous êtes bien changé* (1). »

Des dispositions si admirables lui valurent de nouvelles grâces. Dieu, satisfait de sa résignation, lui rendit une partie de ses dons. On le vit croître encore en sainteté, et peu de temps après, aux pieds de Notre-Dame de Chartres qu'il était venu implorer à la fin de ses deux missions du Loreau et d'Épernon, il retrouva, avec la paix du cœur, sa gaîté habituelle.

Sur ces entrefaites, le Père de Condren mourut le 7 janvier 1641. M. du Ferrier avait recueilli ses instructions *in extremis* sur l'établissement immédiat d'un séminaire; il s'empressa de les transmettre à ses associés; et tous, ils étaient au nombre de huit, se firent un devoir d'en commencer de suite la réalisation.

Ils se fixèrent d'abord à Chartres, où ils reçurent l'accueil le plus empressé de la part de l'évêque, M[gr] de Valencé. Mais au bout de huit mois, l'inanité de leurs efforts pour arriver à cette fondation d'un séminaire, les détermina à se retirer; et ils étaient résolus à reprendre leur vie de Missionnaires, quand l'un d'eux, M. Picoté, alla voir à Vaugirard une de ses pénitentes, M[me] de Villeneuve, qui s'y occupait de la fondation de la communauté des Filles de la Croix, destinées par elle à diriger les écoles des campagnes. Cette pieuse veuve avait eu saint François de Sales pour directeur et demandait, elle aussi,

(1) Nagot, *loc. cit.*, p. 97.

instamment à Notre-Seigneur la création des séminaires en France, comme le moyen le plus propre à réformer le clergé. Dès qu'elle fut instruite par son confesseur de la tentative avortée de Chartres, elle n'eut de cesse qu'elle ne fût reprise à Vaugirard et le décida à en écrire à Chartres où M. Olier, qui tout d'abord s'y montra opposé, consentit cependant à recommander l'affaire à la Très Sainte Vierge, lors de sa prochaine retraite à Notre-Dame des Vertus (1).

Cette retraite, qu'il fit dans les premiers jours de décembre 1641, changea du tout au tout son opinion. Il en sortit assuré que Dieu agréait ce dessein; et dès lors il travailla sans relâche à sa réalisation. Il loua, près de l'église, une maison délabrée et peu commode, qui appartenait à un ami de M. Bourdoise, l'appropria à la hâte et s'y installa avec MM. de Foix et du Ferrier, les seuls de ses associés de Saint-Maur qui lui fussent restés fidèles.

Il témoignait là de son abandon absolu à la volonté de Dieu : car toutes ses ressources et celles de ses associés avaient été épuisées pour subvenir aux frais soit des missions continuées par leurs amis soit de la création du séminaire de Chartres; et il ne lui restait plus rien pour ouvrir celui de Vaugirard. Mais Dieu avait parlé; cela lui suffisait pour reprendre l'œuvre, malgré son complet dénûment : tout était pauvre, en effet, dans cette petite maison, le logement comme la nourriture; le logement, dont une partie se composait de cellules pratiquées dans un vieux colombier; la nourriture, dont ils étaient redevables à la charité de Mme de Villeneuve qui, chaque jour, leur envoyait, dans un petit chaudron, pour leur dîner de midi, du potage et du bouilli, et le soir, pour souper, un

(1) Au cours de cette négociation, le chapitre du Puy, dont il avait renouvelé la ferveur, pendant ses missions de 1636 et de 1637, le demanda au Roi, comme évêque, à la mort de son premier pasteur, Mgr Juste de Serres, arrivée le 28 août 1641. Mais, cette fois encore, il déclina cette haute dignité.

peu de mouton rôti sans dessert. Sa confiance s'inspirait d'ailleurs de cette double circonstance : que Vaugirard était un bourg consacré à la Sainte Vierge, *Oppidum beatæ Mariæ Vallis Girardi*, et que dans l'église se trouvait une de ses statues miraculeuses.

Ce fut dans les premiers jours de janvier 1642 (1) qu'il prit possession de sa nouvelle demeure ; et aussitôt sa filiale et prompte obéissance envers Dieu reçut sa récompense. A partir de ce moment, toutes ses épreuves prirent fin ; il recouvra l'usage de ses brillantes facultés ; il obtint le directeur dont il était privé depuis la mort du Père de Condren, en la personne du Père Tarisse, général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, non moins recommandable par sa haute vertu que par son rare discernement des esprits, et que la Providence lui ménagea pour mener à bien sa grande entreprise ; et il put en même temps choisir pour confesseur le Père Bataille, Procureur général de la même Congrégation, « qui lui « semblait avoir reçu en plénitude tous les dons du Saint-« Esprit (2) ».

En reconnaissance de ces faveurs signalées, son premier acte fut de faire le vœu de servitude à Notre-Seigneur, c'est-à-dire d'entière dépendance de corps et d'esprit et en toutes choses envers lui, « lien extraordinaire, dit son « biographe, qu'il ne s'imposa que par une conduite « toute particulière de Dieu qui, le destinant à être le « chef d'une nouvelle Société dans l'Église, voulait qu'il « ne mît pas de bornes à la générosité de son amour, « afin de n'en mettre pas lui-même à l'abondance de ses « grâces (3) ».

Le second acte, qu'il accomplit avec ses deux associés,

(1) Nagot, *ibid.*, 109, et Faillon, *ibid.*, I, 333 .Plutôt même dès le 29 X[bre] 1641.
(2) *Mém. auth. de M. Olier*, t. II, p. 39, 89, 129 et 130.
(3) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 347.

fut le pèlerinage de Montmartre, où tous trois se consacrèrent à la Sainte Trinité et se promirent de se former en compagnie et de rester unis — sans cependant se lier par aucun vœu, selon l'ordre du Père de Condren — pour travailler ensemble à l'instruction et à la sanctification du clergé. Et dès lors on les vit pleins de joie, au milieu de leurs tribulations, vaquer, chaque jour, à la prière, à l'oraison et à l'étude de l'Écriture Sainte, sur laquelle M. Olier, tout pénétré de l'esprit de Notre-Seigneur, leur faisait, chaque soir, une conférence des plus élevées, et passer aux pieds de Notre-Seigneur une partie de leurs récréations, entourés de leurs élèves de plus en plus nombreux et recrutés parmi les jeunes clercs les plus distingués et les plus pieux.

Le succès de cette grande œuvre s'accusait ainsi aussi rapide qu'inespéré. Il était dû à la sagesse de M. Olier qui, dans sa persuasion que M. de Condren avait été instruit par Notre-Seigneur lui-même des conditions d'existence des séminaires, s'attacha à fonder le sien sur les principes et les maximes formulés par ce grand homme.

Aux derniers jours de sa vie, le Père de Condren avait dit à M. du Ferrier « qu'il n'y avait rien de plus aisé que « de faire réussir utilement cette entreprise des sémi« naires, pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens « avancés en âge et dont le jugement fût formé, et capa« ble de faire juger, après les avoir éprouvés, s'ils sont « appelés à l'Église (1) ». M. Olier fit de cet avis du Père de Condren la règle première et fondamentale de l'admission des jeunes clercs dans son séminaire. Saint Vincent de Paul l'adopta, d'après lui, dès le mois suivant (2),

---

(1) *Mémoires manuscrits de M. du Ferrier*, p. 136.

(2) Mgr Bougaud nous semble faire erreur quand, dans sa *Vie de saint Vincent de Paul* (I, 224 et 239), il attribue à ce grand saint et l'idée du Père de Condren et le mérite de sa première application. « Et par ce coup

février 1642, dans son collège des Bons-Enfants; M. Bourdoise, à Saint-Nicolas; l'Oratoire, à Saint-Magloire; et le Père Eudes, à Caen, l'année suivante. L'existence des séminaires, jusque-là si précaire, était ainsi assurée (1).

Comme corollaire de cette première règle, il prit, dès le début, le plus grand soin de la probation de ses élèves, pour laquelle il ouvrit la maison d'Avron, en dehors du séminaire.

Il s'inspira également des pensées du Père de Condren dans la fondation, bien autrement importante, de l'édifice spirituel de la piété parmi ses jeunes clercs. Persuadé comme lui qu'à l'origine la piété se communiqua d'abord par Jésus-Christ qui en a été le plus parfait modèle, puis par les Apôtres qui ont répandu partout la bonne odeur de ses vertus, de sa douceur, de son humilité, de sa patience et de sa charité, il s'appliqua, pour la faire revivre dans ses élèves, à leur inculquer la nécessité de se dépouiller du vieil homme, de renoncer à eux-mêmes et à leur volonté propre, surtout de crucifier leur cœur, source de toutes les inclinations et de tous les appétits, afin qu'ils pussent ensuite reproduire en eux les sentiments et les vertus de Notre-Seigneur et vivre de sa vie intérieure; et il donna pour fondements à leur piété la double dévotion à cette vie intérieure de Jésus-Christ, dont il leur fit célé-

---

« de maître, dit-il, — la séparation des jeunes gens d'avec les enfants, — « *il fonda* à la fois les grands et les petits séminaires, dans la double « forme qu'ils n'ont jamais quittée depuis. » Voir Lettre de saint Vincent de Paul du 9 février 1642 et Faillon, *loc. cit.*, t. I, p. 429 et 430.

(1) Il fut confirmé plus tard dans la certitude de l'excellence de cette règle, lorsque le lundi, 22 mars 1649, en allant à Notre-Dame avec M. de Bretonvilliers, soumettre à la Sainte Vierge l'entreprise des nouveaux bâtiments du Séminaire, cette bonne Mère lui apparut, portant dans ses mains le modèle de l'édifice, et qu'elle le lui donna pour qu'il se chargeât de le faire exécuter. Car dans ce plan ce n'étaient plus les vastes salles du séminaire de Milan qui servaient, à la fois, de dortoir, de salle d'étude et de réfectoire aux élèves, mais, au contraire, une série de chambres séparées. *Mém. auth.*, t. V, p. 55 et 402, et Faillon, *loc. cit.*, t. III, p. 57.

brer la fête chaque année, et à la vie intérieure de la Sainte Vierge, canal de toutes les grâces pour l'ordre sacerdotal, dont il choisit la Présentation au temple pour fête principale de la maison, comme le mystère dans lequel il voyait le type le plus accompli de la séparation du monde et de la consécration à Dieu. Et pour les mieux pénétrer de ces deux dévotions, il ne cessait, dans ses conférences quotidiennes, de raviver en eux l'amour pour le Saint-Sacrement et pour l'auguste Mère de Dieu dont il leur imposa la récitation journalière du chapelet, qu'il choisit pour première patronne du Séminaire, et aux litanies de laquelle il ajouta l'invocation : *Regina Cleri*, qu'approuva l'Assemblée générale du Clergé de 1651.

Le règlement intérieur, qu'il traça en même temps, convergeait au même but dans toutes ses dispositions, alliant, dans une juste mesure, la prière à laquelle il donnait le pas sur la science, l'oraison dont il indiquait la méthode et qui devait être d'une heure au moins par jour, et l'étude dont il appréciait l'importance pour le prêtre ; et ce règlement fut trouvé si parfait par cette même Assemblée du clergé, qu'il mérita son approbation sans réserve. Mais il eut soin d'interdire à ses coopérateurs la direction des Communautés religieuses; et cette défense si sage, combattue d'abord au sein de sa petite Société, est devenue la règle absolue de tous les Séminaires sulpiciens, parce qu'on a reconnu que la formation des clercs demande de la part de leurs directeurs une application et une assiduité continuelles.

Enfin il compléta cette admirable organisation de son Séminaire par le choix heureux de ceux de ses collaborateurs qu'il préposa aux diverses parties de la direction. M. de Foix et M. de Sainte-Marie furent chargés de la surveillance de la conduite générale des élèves; M. de Bassancourt, de la direction des cérémonies et des chants

liturgiques; M. de Ferrier devait les initier à tous les détails du saint ministère; un docteur de Sorbonne leur enseignait la théologie; M. Olier leur faisait lui-même, chaque après-midi, une conférence sur l'Écriture Sainte; et M. Bourdoise venait de temps en temps les former aux pratiques du ministère sacré et aux cérémonies paroissiales.

Une autre circonstance, toute providentielle, devint la source de précieux avantages pour son œuvre. Cinq ou six jours après son arrivée, le curé de Vaugirard, M. Copin, le pria de prendre soin de sa paroisse jusqu'à son retour de Paris, où il comptait ne rester que quinze jours et où il fut obligé de demeurer neuf mois. Il accepta et ne put qu'adorer la bonté de Dieu, qui lui procura ainsi le moyen de s'instruire à fond, lui et les siens, des devoirs des curés et des vicaires et d'y exercer ses élèves. Aussi quand, l'année suivante, il devint curé de Saint-Sulpice, il fit, en son nom et en celui de sa Compagnie, protestation de dévouement perpétuel à sa nouvelle paroisse; et, depuis lors, tous les curés de cette paroisse, sauf deux (1), ont été tirés du corps du Séminaire ou s'y sont agrégés. M. Emery jugeait lui-même cette union avec la paroisse si nécessaire au maintien de l'esprit du Séminaire qu'il aima mieux, après la démolition des bâtiments qui l'abritaient, en 1803, acheter à ses frais une maison très incommode, rue du Pot-de-Fer, que d'accepter les offres avantageuses qu'on lui faisait de se fixer dans un quartier éloigné de l'église, et de rompre par là même cette précieuse union (2).

Cependant la juste renommée de la pauvre petite mai-

---

(1) MM. de Pancemont et Collin; car M. de Pierre, qui n'était que membre de la Communauté de la paroisse lors de sa nomination à la cure, se fit agréger ensuite à la Compagnie. Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. II, p. 5, 1862.

(2) Faillon, *loc. cit.*, t. I, p. 471.

son de Vaugirard ne tarda pas à se répandre au loin; et il fallut bientôt songer à en louer une plus grande, que la générosité de son propriétaire, M. de Rochefort, permit à M. Olier d'acheter au prix de 2.000 écus, que valait à elle seule une métairie comprise dans la vente.

Mais quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis son installation, quand la Providence lui imposa la charge de la cure de Saint-Sulpice et celle de la translation, dans son nouveau presbytère, du séminaire de Vaugirard.

Le titulaire de cette cure était alors, nous l'avons dit, M. Julien de Fiesque. Affligé des désordres de sa paroisse et plus encore de la résistance de plusieurs de ses prêtres aux réformes qu'il aurait voulu y introduire, il résolut de résigner ses fonctions en faveur de celui qu'il en jugerait le plus digne. Il connaissait le zèle de M. Olier, ses lumières pour la conduite des âmes; il savait ses collaborateurs animés de son esprit; il chercha parmi eux son successeur. Il leur en fit la proposition, le jour de Saint-Marc, où il allait en procession, avec sa paroisse, à l'église de Vaugirard. Mais aucun d'eux ne se souciait de l'accepter, M. Olier par modestie, tous par crainte d'un aussi lourd fardeau.

Loin de se rebuter, M. de Fiesque renouvela ses instances auprès d'un de ces Messieurs, qui eut la pensée d'en instruire Marie Rousseau. Cette pieuse veuve n'hésita pas à déclarer à M. Olier que c'était la volonté de Dieu qu'il acceptât lui-même cette cure; qu'il y procurerait le salut d'un grand nombre d'âmes; et qu'il devait d'ailleurs envisager l'offre de M. de Fiesque comme le moyen que lui ménageait la Providence de développer et conduire à sa perfection son œuvre du Séminaire, nécessaire à l'Église de France, et destinée à servir de modèle à d'autres établissements semblables. Frappé de son langage affirmatif, il voulut prendre l'avis de son directeur, le Père Tarisse, alors à Vendôme avec le Père Bataille pour la tenue du

chapitre général de leur Congrégation, et lui dépêcha M. du Ferrier. Comme Marie Rousseau, le Père Tarisse vit dans la proposition de M. de Fiesque l'ouvrage de la main de Dieu, qu'il fallait accepter sans délai ; et il s'offrit même à assurer le succès de cette entreprise ; ce qui était très important : car la paroisse de Saint-Sulpice, comme tout le faubourg Saint-Germain dont elle faisait partie et qui s'appelait *la ville Saint-Germain des Prés*, était sous sa juridiction et était exempte de celle de l'archevêque de Paris.

M. Olier se rendit à ces conseils qu'il regarda comme l'expression de la volonté manifeste de la Providence ; et lui qui avait par trois fois refusé les premières dignités de l'Église, il embrassa son nouvel état, beaucoup moins considérable, dans les sentiments de la plus profonde humilité mais aussi de la plus grande estime pour les fonctions curiales. « Hélas ! mon Dieu, s'écriait-il dans une lettre à « un de ses amis en lui annonçant sa détermination, quelle « grâce de me vouloir choisir du milieu des pécheurs et « de la lie du peuple, du bourbier puant et infâme de « mes péchés, pour m'élever à cette haute, sainte et divine dignité de curé, de pasteur et d'époux de l'Église... « Et qu'aveugle est le monde qui juge comme il fait des « grandeurs véritables de Dieu, les ravalant si misérablement par son estime ignorante ; qui pense qu'une cure « n'est rien, qu'elle ravale la dignité d'un homme de naissance, et qui croit, malheureux qu'il est ! que l'origine « d'Adam, la naissance accompagnée de cette fausseté de « biens imaginaires, de richesses et d'honneurs, soit « quelque chose d'estimable. Oh ! qu'il sache que Dieu « seul est estimable et son Église ; qu'il n'y a que sa grâce, « ses sacrements, ses vertus et ses dons qui doivent passer « pour des biens véritables et non pas ces imaginations « chimériques de leurs biens apparents, tels que le sont « l'honneur, les richesses et les délices ; l'un est du vent ;

« les autres, de la boue et de la fange; et les troisièmes, « une infâme corruption (1). »

Pénétré de la sublimité du sacerdoce et de la sainteté de vie qu'il exigeait, il disait encore : « Un prêtre est le « Dieu de l'Église. A travers la forme tout humaine qu'il « présente aux yeux du corps, la lumière de ses œuvres « doit faire découvrir et éclater les perfections adorables « de Dieu dont il est l'image; sa patience, sa douceur, sa « charité, sa sainteté, sa sagesse, sa force, sa stabilité. « Dieu étant invisible aux hommes de chair, ils ont be-« soin, pour le connaître, l'adorer et l'aimer, de quelque « chose de sensible en quoi il daigne se montrer à eux; et « c'est à quoi sert la vie des prêtres : car ils persuadent « aux hommes, par leur exemple, qu'ils peuvent imiter « Dieu dans cette vie, en attendant qu'ils le contemplent « et le possèdent dans la vie parfaite (2). »

Dans de tels sentiments, M. Olier, on peut l'affirmer, n'acceptait cette cure difficile que pour servir Notre-Seigneur et son Église et lui acquérir des serviteurs. « Main-« tenant que nous allons prendre la cure de Saint-Sulpice, « écrivait-il, Dieu, ce me semble, me manifeste ma voca-« tion qui est de ranimer la piété chrétienne dans ces « quartiers... Sa bonté me donne un zèle ardent pour « renouveler dans les esprits et dans les cœurs le souve-« nir et l'amour des obligations contractées envers Dieu « par le baptême... et pour sauver tout le monde... Mes « désirs s'enflamment encore davantage, quand je pense « que les plus grands du siècle demeurent sur cette pa-« roisse; et alors je me réjouis d'avoir l'occasion, si long-« temps désirée, de leur découvrir leur vanité et de les « désabuser de leurs erreurs (3). »

---

(1) *Rem. hist.*, III, 583.
(2) Nagot, *loc. cit.*, p. 564.
(3) Faillon, *ibid.*, I, p. 452 et 453.

Mais la Providence ne lui imposait un tel fardeau qu'en lui montrant en même temps la récompense de son abnégation. « Je voyais, dit-il, que les paroisses de Paris se for-« meraient dessus la nôtre, et qu'elle pourrait servir de « modèle non seulement à Paris mais encore à toute la « France. Que Dieu soit béni, qui nous donne ces gran-« des ouvertures, et qu'il nous fasse la grâce d'y pouvoir « correspondre et d'être fidèles à ses miséricordes (1). »

Ce fut le 25 juin 1642, dans l'octave de la Fête-Dieu, que fut conclu le traité de permutation de la cure de Saint-Sulpice, par lequel M. Olier fit abandon à M. de Fiesque de son prieuré de Clisson qui lui rapportait 1.600 livres par an, et s'engagea à lui compléter un revenu total de mille écus, en lui assurant une pension viagère annuelle de 1.400 livres. Suivant l'usage, il n'aurait dû être installé qu'après avoir reçu ses provisions de Rome. Mais M. de Fiesque, qui ne voulait donner aucune explication à ses paroissiens sur sa démission, se décida à se retirer inopinément; et M. Olier, sur les injonctions de son confesseur, le P. Bataille, dut le remplacer de suite. Dès le 4 août, il se prépara à son entrée dans la charge pastorale par une retraite où Dieu lui révéla les grandes et nombreuses croix qu'il aurait à supporter pendant qu'il l'exercerait. Le 9, M. Picoté et M. du Ferrier vinrent occuper le presbytère. Le lendemain, dimanche, 10, fête de saint Laurent, M. Olier fut mis en possession de la cure par deux religieux de l'abbaye (2), et le 15, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, il présida lui-même la procession solennelle de Saint-Sulpice et commença l'établissement de la Communauté, dont les membres devaient partager avec lui les fonctions curiales et la direction du séminaire.

(1) *Mémoires*, écrit le 1er septembre 1642.
(2) *Rem. hist.*, p. 222.

A cette date de 1642, la paroisse de Saint-Sulpice, malgré le premier démembrement que lui avait fait subir, en 1212, la création des églises paroissiales de Saint-André des Arcs et des Saints Côme et Damien, était encore la plus vaste de Paris. Bornée à l'Est par les limites de ces deux paroisses et de celle de Saint-Séverin (1); au Midi par celles de Saint-Benoît, de Saint-Étienne du Mont et de Saint-Jacques du Haut-Pas (2); au Nord par la Seine, elle s'étendait à l'Ouest jusqu'aux villages de Grenelle, de Vanves et de Vaugirard, et comprenait dans son immense périmètre, comme nous l'avons déjà dit, tout le faubourg Saint-Germain (3), sur le territoire duquel furent érigées plus tard et successivement les sept nouvelles paroisses de Saint-Pierre du Gros-Caillou, en 1777; de Saint-Germain des Prés et Saint-Thomas d'Aquin, à la Révolution (4);

---

(1) Voir *supra*, p. 15.

(2) L'église Saint-Benoît était une des plus anciennes de Paris. Une pieuse tradition la faisait remonter au temps de saint Denis, notre Père dans la foi, qui l'aurait consacrée à la Sainte Trinité. Reconstruite sous François I[er], elle fut détruite à la Révolution. Sa cure, malgré la modicité de ses revenus, était très recherchée, parce que, placée au centre de l'Université, elle a toujours compté parmi ses paroissiens des hommes de science et de talent.

Sous M. Morin, curé de cette paroisse de 1548 à 1586, les habitants du faubourg Saint-Jacques, qui en dépendaient, obtinrent de l'évêque de Paris, M[gr] Eustache du Bellay, l'autorisation de bâtir une église succursale dans leur quartier et, provisoirement, la permission d'user d'une chapelle nommée *du Haut-Pas*, qui devint bientôt après succursale des trois églises de Saint-Benoît, de Saint-Hippolyte (toutes deux supprimées par la loi du 4 février 1791) et de Saint-Médard; et ce ne fut que soixante-six ans après son achèvement que l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, construite à côté de cette chapelle, fut érigée, en 1640, en paroisse, pour la formation de laquelle on enleva à celle de Saint-Benoît toutes les maisons qu'elle avait dans le faubourg et dans la rue d'Enfer. V. *Chronologie historique de messieurs les curés de Saint-Benoît*, par M. Bruté, l'un d'eux, de 1747 à 1753.

(3) V. plus haut p. 15 et 16, la description détaillée des limites de la paroisse Saint-Sulpice.

(4) Saint-Germain des Prés et Saint-Thomas d'Aquin furent érigées en églises paroissiales par la loi du 4 février 1791.

de Sainte-Valère (1), aujourd'hui Sainte-Clotilde; des Missions étrangères (2), aujourd'hui Saint-François-Xavier, et de l'Abbaye aux Bois (3), lors du Concordat; et de Notre-Dame des Champs, en 1857.

Mais elle en était aussi la plus dépravée. Rendez-vous de tous les impies, centre de réunion des huguenots dont le zèle n'avait d'autre fin que d'affaiblir la foi des catholiques et de répandre partout des germes d'indifférence et d'athéisme, elle était aussi le réceptacle de tous les libertins et de tous les débauchés, dont les désordres restaient à peu près impunis sous l'autorité de l'abbé de Saint-Germain des Prés dont la justice était des plus défectueuses.

Les duels y faisaient fureur; on compta jusqu'à dix-sept de leurs victimes en une seule semaine aux débuts du ministère de M. Olier. Les grands ne valaient pas mieux que les gens du peuple; presque tous affichaient un dédain cynique pour les choses de Dieu; et le frère du roi, Gaston d'Orléans, n'était guère connu que par ses blasphèmes. La foire Saint-Germain, qui durait deux mois, février et mars, ne faisait qu'ajouter encore au nombre et à la gravité des scandales.

M. Olier ne vit de remède à tant de maux que dans la piété, la patience et la charité de ses prêtres. Pour payer

---

(1) Avant la Révolution, Sainte-Valère était la chapelle d'un couvent de Repenties, autorisé par Lettres patentes du 3 septembre 1717 et situé à l'angle de la rue de Grenelle, côté droit, et de l'esplanade des Invalides. Après la Révolution, cette chapelle devint l'église paroissiale de Sainte-Valère. Elle fut démolie en 1837; et jusqu'à l'ouverture de l'église, aujourd'hui basilique mineure de Sainte-Clotilde, la paroisse de Sainte-Valère eut son église provisoire dans une maison de la rue de Bourgogne.

(2) La chapelle du séminaire des Missions étrangères, dont la solennité de la bénédiction, qui eut lieu le 27 octobre 1663, fut rehaussée par un sermon de Bossuet, servit longtemps, en ce siècle, d'église paroissiale jusqu'à l'ouverture de l'église Saint-François-Xavier.

(3) Ouverte au culte dès 1796, l'église de l'Abbaye aux Bois fut reconnue par le Concordat.

le premier d'exemple, il résolut dès lors de mener la vie la plus sainte qui lui serait possible, et s'engagea par vœu, dans l'église de Notre-Dame, à ne plus faire, le reste de ses jours, que ce qu'il saurait être le plus parfait. Il demanda à Notre-Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge, de bons prêtres pour l'aider dans sa réforme de la paroisse. Exaucé aussitôt, il l'entreprit avec une vingtaine de collaborateurs : quatre des dix-sept vicaires de M. de Fiesque, plusieurs prêtres de Vaugirard et sept à huit autres, auxquels se joignirent bientôt de nouvelles et précieuses recrues, entre autres : MM. Raguier de Poussé, Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, Claude Joly, qui mourut évêque d'Agen; Louis Philippe, qui devait être guéri miraculeusement au contact du crucifix de la Mère Agnès, et Gabriel de Caylus, abbé de Loc-Dieu, qui passa deux années au Canada, de 1657 à 1659.

Dès le jour de l'Assomption, il leur imposa la vie de Communauté et s'y assujettit lui-même, afin que, séparés du monde, ils fussent plus unis entre eux et plus libres dans le service de Dieu. Leur sanctification fut le premier objet de sa sollicitude. Il priait et faisait prier de tous côtés Notre-Seigneur, pour leur obtenir de sa bonté que le Saint-Esprit daignât les vivifier tous et les éclairer de ses lumières. Et pour les rendre dignes de cette grande grâce, il les entretenait fréquemment de la sainteté de leur état, de leur obligation étroite de sanctifier les âmes, de l'impossibilité d'y réussir s'ils n'étaient saints eux-mêmes, puisqu'on ne peut donner ce que l'on n'a pas; et dès lors de la nécessité pour eux de vivre tout en Dieu, en union parfaite avec lui, et pour cela de s'adonner à l'oraison mentale, à la lecture des livres spirituels et surtout à l'adoration du Très Saint-Sacrement et à la prière aux pieds de la Très Sainte Vierge.

Il régla qu'ils auraient, sous l'autorité des curés, un supérieur chargé du bon ordre de la Communauté et de

la distribution des emplois, auxquels il les voulait indifférents, comme étant tous, même le plus modeste, également estimables dans la maison de Dieu.

Il leur interdit de laisser pénétrer aucune femme dans le presbytère, et les astreignit à un désintéressement absolu, en leur défendant d'accepter aucun présent pour l'administration des sacrements, la visite aux malades ou les besoins de la Communauté, et en prescrivant que tous leurs honoraires de messes, de baptêmes, de mariages et de convois fussent mis en commun, pour être distribués par le curé assisté de quatre de leurs anciens, en sorte que chacun se contentât, suivant le désir de l'Apôtre, de la nourriture et du vêtement. Et pour mieux leur inculquer cette vertu du désintéressement, il ne se lassait pas de leur répéter « *qu'on travaille trop pour enrichir les* « *communautés et pas assez pour les sanctifier, et* « *qu'ainsi on les ruine en voulant les établir : car, ajou-* « *tait-il, Dieu permet qu'on ait la terre, puisqu'on la* « *veut; mais il retire son esprit et ses grâces qu'on né-* « *glige. Que si, au contraire, on ne songeait qu'à fonder* « *Jésus-Christ dans les maisons, Jésus-Christ aurait soin* « *de tout le reste* (1) ».

Il leur donna à tous le titre de vicaires, leur enjoignant de prendre celui de *prêtres de la communauté de Saint-Sulpice*, et réservant celui de *prêtres habitués* aux treize vicaires de M. de Fiesque qui s'étaient refusés à partager leur vie commune.

Après les avoir ainsi formés, il répartit entre eux les diverses fonctions du saint ministère.

Il divisa la paroisse en huit quartiers, les plaça sous la protection de la Sainte Vierge et les désigna tous sous le nom d'une de ses fêtes. Il préposa à la direction de chacun d'eux un de ses prêtres, qu'il chargea de veiller à

---

(1) *Rem. hist.*, I, 34.

tous ses intérêts spirituels et temporels, d'y visiter les malades et de tenir un registre, indicateur du nom de tous les paroissiens, de leur âge, de leur demeure, de leur profession, de leurs ressources, de leurs sentiments religieux. Bientôt ces chefs de quartiers ne suffirent plus à leur tâche; et il fut obligé de leur adjoindre un ou deux prêtres auxiliaires. Il en chargea un autre de présider à l'office canonial, qu'il avait trouvé établi dans la paroisse (1); six, de l'administration des sacrements de l'Eucharistie et de l'extrême-onction; cinq, de celle des baptêmes et des mariages; deux, de recevoir à toute heure les confessions; un, du soin des pauvres (2); quatre, de celui des sacristies; plusieurs, de la direction des Confréries. Il nomma en même temps douze surnuméraires pour suppléer les malades et les absents.

Après avoir ainsi pourvu à l'exercice du saint ministère dans sa paroisse, il en entreprit la réforme.

Il travailla d'abord à la conversion des hérétiques par des controverses publiques que dirigeait un dialecticien renommé, le Père Veron; par des missions qu'il leur faisait donner par le Père Yvan, autre controversiste célèbre; par des entretiens qu'il leur ménageait avec deux de ses prêtres, spécialement chargés de les instruire; par les prières continuelles de sa Communauté pour leur retour à la vérité catholique, et plus encore peut-être par les conférences de deux simples laïques, hommes

---

(1) *Calendrier spirituel de Saint-Sulpice*, p. 5.

(2) A ceux de ses prêtres qu'il consacrait au service des pauvres, il disait : « Lorsque nous sommes appelés au service des indigents, supportons avec une charité à toute épreuve les incommodités qu'ils causent. *Souvenons-nous que Notre-Seigneur a choisi les pauvres pour servir de témoignage à la divinité de sa mission* et pour en tirer la preuve la plus indubitable de la vérité de sa doctrine. Les plus souffrants sont ses membres plus particulièrement que les autres; ils ont donc un droit de préférence à notre affection et à notre tendresse. » M. Icard, *Doctrine de M. Olier expliquée par sa vie et ses écrits*, p. 481.

sans lettres mais pleins de l'esprit de Dieu, le coutelier Jean Clément et le mercier Baumais, « qui ramenèrent « à eux seuls, dit le biographe de M. Olier (1), plus de « huguenots à la vraie foi que n'en convertirent en- « semble tous les docteurs de Sorbonne de ce siècle ».

Il s'appliqua ensuite à combattre l'ignorance, source de tous les vices dans son peuple, par des catéchismes et des instructions de toute sorte, comme aussi par le soutien et le développement des écoles.

Tous les dimanches et fêtes, après vêpres, il faisait lui-même ou faisait faire dans l'église deux catéchismes aux enfants, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles, afin de les initier aux mystères de la foi. Il en établit douze autres dans les différents quartiers de la paroisse et confia chacun d'eux à deux de ses prêtres ou de ses séminaristes, dont l'un était chargé de le faire et l'autre d'appeler les enfants à le suivre au moyen d'une clochette qu'il avait à la main et qu'il devait sonner dans toutes les rues de son quartier (2). En sorte qu'on compta bientôt dans la paroisse jusqu'à quatre mille enfants qui recevaient en même temps l'instruction religieuse (3).

Ce fut à leur usage qu'il composa le *Catéchisme des enfants de la paroisse Saint-Sulpice* qui fut approuvé en février 1652.

Indépendamment de ces quatorze catéchismes ordinaires, il en fonda six autres spéciaux :

---

(1) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 368.

(2) C'était l'exemple que saint François de Sales donnait a ses curés. Le saint évêque faisait appeler les enfants au catéchisme qu'il faisait, tous les dimanches de l'année, tour à tour avec ses chanoines, par un hérault, vêtu d'une espèce de cotte d'armes bleue, sur laquelle le nom de *Jésus* était écrit en lettres d'or. Ce hérault, agitant une sonnette par les rues, criait d'une voix haute et sonore : *A la doctrine chrétienne, à la doctrine chrétienne! On vous y enseignera le chemin du Paradis.* Faillon, *Histoire des catéchismes de Saint-Sulpice,* p. XII.

(3) *Rem. hist.*, 4e part., p. 616.

Deux pour la première communion des enfants, l'un à la fête de Pâques, qui durait deux mois, l'autre à celle de la Pentecôte, qui durait six semaines;

Un troisième, préparatoire à la réception du sacrement de Confirmation;

Un quatrième, trois fois la semaine, pendant le carême, préparatoire à la communion pascale pour les laquais, les pages et les gens de service;

Un cinquième, aussi trois fois par semaine, pendant le carême, et dans le même but pour les pauvres mendiants. A leur sortie de chaque réunion, ils recevaient tous une aumône pour les encourager à l'assiduité; et cette aumône était plus forte pour ceux qui avaient le mieux répondu aux questions qui leur avaient été posées (1);

Un sixième, tous les vendredis de l'année, pour les vieillards, hommes et femmes, secourus par la compagnie de charité (2).

Il en établit d'autres encore, qui se faisaient dans les charniers de l'église (3), et dont il avait eu soin de graduer les programmes suivant l'âge et l'instruction des enfants, depuis les plus petits et les plus ignorants jusqu'aux plus avancés (4).

Il avait aussi institué, dès son entrée dans la paroisse, une prédication pour les artisans. Il l'avait confiée à l'un de ses prêtres les plus habiles dans la controverse avec les hérétiques, M. Dardenne, qui la faisait tous les jours, en été, à quatre heures du matin, pour que les gens de service pussent y assister plus aisément (5).

---

(1) *Rem. hist.*, 4e part., p. 617.

(2) *Ibid.*, p. 618.

(3) On appelait *Charniers* non seulement les lieux où les corps morts étaient déposés, mais aussi les Galeries autour des églises de Paris, où l'on donnait la communion aux grandes fêtes. Littré, *Dict. de la langue française*, t. I, p. 567.

(4) Doncourt, *Rem. hist.*, 4e part, 616.

(5) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 370.

Il apporta la même sollicitude à l'instruction primaire des petites filles pauvres et à l'accroissement du nombre des écoles qui la leur procuraient.

Les premières et les plus anciennes qui existaient sur la paroisse lorsqu'il y arriva, étaient les trois que tenaient, rue du Gindre, des dames pieuses et instruites, placées sous la direction de Marie Rousseau, et où elles enseignaient gratuitement aux enfants qu'elles gardaient du matin au soir, la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et quelques travaux manuels (1).

Il en trouva une autre, dont la création datait de 1639, dirigée, rue Saint-Dominique, par *les Filles de la Providence,* dites de *Saint-Joseph*, vouées à l'éducation des pauvres petites filles orphelines, qu'elles recevaient dès l'âge de neuf à dix ans, auxquelles elles apprenaient les divers travaux convenables à leur sexe, et qu'elles retenaient jusqu'à ce qu'elles pussent se placer (2).

En 1648, il fonda lui-même, pour une quarantaine d'enfants orphelins, des deux sexes, la maison de *la Mère de Dieu,* à la tête de laquelle il plaça des filles vertueuses, qui, sans faire de vœux, étaient appelées *Sœurs* et dont la mission était de placer les garçons en métier chez différents maîtres et d'instruire les filles qu'elles gardaient auprès d'elles (3).

La même année, Mme Lebret, veuve d'un conseiller au Châtelet de Paris, avait fait une fondation pour l'instruction des petites filles pauvres et avait ouvert pour elles

(1) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 384, et *Rem. hist.*, t. I, p. 67.

(2) *Rem. hist.*, t. I, p. 71 et 286.

(3) *Rem. hist.*, t. I, p. 72. Cette maison, établie d'abord rue de Grenelle, puis rue du Petit-Bourbon, fut ensuite installée, en 1678, par M. de Poussé, rue du Vieux-Colombier, après que le Roi eut autorisé cette institution sous le nom de *Maison des orphelins* par ses lettres patentes du mois de mai 1678.

plusieurs petites écoles au quartier des Incurables. M. Olier augmenta le nombre de ces écoles, et nomma des Inspecteurs, qui durent les visiter deux fois par mois et lui faire des rapports sur l'exactitude des enfants à les fréquenter et sur leur application au travail. Un des prêtres de son Séminaire était chargé d'aller leur faire une instruction, toutes les semaines.

Ces écoles l'amenèrent à créer une institution qui en fut le complément, la *Maison de l'Instruction*. C'était un grand ouvroir, fruit de son zèle et de celui de Marie Rousseau, qui en resta la directrice jusqu'à sa mort (1), où, sous le nom de *Filles de la Très Sainte Vierge* ou de *Sœurs de l'Instruction chrétienne*, de pieuses filles ou veuves, après avoir subi un examen de capacité à l'abbaye Saint-Germain, apprenaient gratuitement divers états aux jeunes filles sorties de ces écoles et que leurs parents ne pouvaient pas entretenir, et les retenaient auprès d'elles jusqu'à leur mariage ou à leur établissement.

Œuvre précieuse, qui, tout en préservant ces enfants des périls sans nombre que leur faisaient courir leur jeunesse et leur pauvreté, les préparait à gagner honnêtement leur vie. C'est là la véritable origine de nos écoles professionnelles actuelles (2).

On ne voit pas qu'il ait pu fonder des écoles de garçons (3) et faire autre chose que stimuler à l'accomplissement de tous leurs devoirs les maîtres qu'il trouva à leur

---

(1) Marie Rousseau mourut en odeur de sainteté le 4 août 1688, et fut enterrée à Saint-Sulpice, le 6. *Rem. hist.*, t. I, p. 221.

(2) *Rem. hist.*, I, 68 et 286. Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 384.

(3) A cette époque et « jusqu'en 1669, l'abbé de Saint-Germain, nous apprend M. A. Ravelet dans son étude si attachante sur *le Bienheureux J. B. de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, grand in-4°, 1888, p. 204), avait sous sa direction les petites écoles du faubourg. Les maîtres étaient obligés d'enseigner gratuitement les pauvres qui se présenteraient avec un certificat du Bureau. Le faubourg Saint-Ger-

tête et dont malheureusement un grand nombre laissait à désirer, soit pour la tenue de leurs classes, soit pour l'instruction de leurs élèves, soit même pour la moralité. Mais il priait et faisait prier Dieu incessamment pour cette grande œuvre dont il estimait tout le prix, et dont il souhaitait que quelque congrégation nouvelle de religieux voulût bien prendre la direction; car il ne souhaitait pas avec moins d'ardeur que son ami, M. Bourdoise, le grand propagateur de la réforme ecclésiastique, « de voir les écoles des enfants du peuple dans un esprit surnaturel » et dirigées par *de vrais maîtres d'école* qui non seulement leur apprissent la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul et les éléments de l'histoire, mais surtout qui les formassent à être de bons paroissiens en les instruisant de cette doctrine chrétienne, la seule base vraie de toute morale, individuelle ou sociale (1). La Providence ne resta pas sourde à ses vœux : car ce fut sa réputation de sainteté qui décida le bienheureux de La Salle à entrer, en 1670, à Saint-Sulpice, sous M. Tronson; et, en 1688, il revint à Paris, avec deux frères de son nouvel Institut, fonder sa première école, rue Princesse, sur la paroisse Saint-Sulpice.

Il s'occupa avec non moins d'ardeur d'extirper le vice de sa paroisse. Les mauvais lieux y abondaient. Il en fit fermer un grand nombre, et veilla à ce que les propriétaires n'en introduisissent plus chez eux. Il pourvut aux besoins des malheureuses filles qui se montraient disposées à les quitter, et en plaça plusieurs à la *Madeleine*,

---

main avait ainsi été divisé en dix-sept quartiers et dans chacun d'eux il y avait un maître et une maîtresse, ce qui représentait trente-quatre écoles. Tous les maîtres, à l'exception d'un seul, étaient laïques; et le plus souvent le mari et la femme tenaient deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles ». Ces écoles payantes étaient indépendantes des écoles de charité établies par M. Olier.

(1) Lettre de M. Bourdoise à M. Olier, citée par M. Ravelet, *loc cit.*, p. 92.

asile de Pénitentes situé près du *Temple*. Et comme il en restait encore beaucoup à sa charge, il songea à leur ouvrir une maison semblable sur sa paroisse. Mais il en fut empêché par des personnes de qualité, qui craignaient que cette seconde maison ne nuisît à la première. Et ce ne fut qu'un peu plus tard qu'un de ses successeurs, M. de la Barmondière, reprit son projet et parvint à le faire réussir en fondant, en 1684, *la Communauté du Bon-Pasteur* (1).

Il mit également tous ses soins à préserver l'innocence des jeunes filles exposées au mal, soit en assistant leurs parents, dont la misère pouvait être un danger pour elles, soit en les plaçant à la *Maison de l'Instruction* ou chez d'honnêtes ouvrières, soit par toutes sortes d'industries de son zèle. Et au moment où la maladie l'obligea à se démettre de sa cure, il méditait le dessein de fonder une autre maison où la Compagnie des Pauvres pourrait envoyer toutes celles qu'elle croirait en danger, faute d'assistance (2).

En même temps, il s'efforçait de développer la vertu et la piété chez ses paroissiens en les exhortant, dans tous ses sermons et tous ses prônes, à la fréquentation des sacrements et à l'assistance aux offices. Et pour les y attirer plus nombreux il donna une nouvelle pompe au culte, exigea la présence du séminaire à toutes les grandes solennités de son église, restaura à grands frais le maître-autel, dota la sacristie de riches ornements et de vases sacrés qui lui manquaient (3), releva la dignité des cérémonies en établissant une exacte discipline parmi tous les officiers de l'église et en ordonnant que les chantres fus-

(1) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 162 et 163.
(2) *Rem. hist.*, 4e part., p. 624.
(3) Il n'y avait trouvé que trois calices à son entrée dans la cure. *Rem. hist.*, t. I, p. 37.

sent tous ecclésiastiques (1), et encouragea surtout de tout son pouvoir, par de nouvelles pratiques ajoutées aux anciennes, la dévotion au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.

La confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse, fort en honneur de temps immémorial, avait déjà l'adoration perpétuelle *de jour* du Très Saint-Sacrement. Il lui donna un nouveau lustre en lui obtenant l'adoration perpétuelle même *de nuit*. Il en fixa le lieu dans la chapelle de la Sainte Vierge, exigea que deux cierges, fournis à ses frais, brûlassent continuellement des deux côtés de l'autel, et fit don d'une magnifique lampe à sept branches représentant les sept esprits montrés à saint Jean autour du trône éternel, pour qu'elle demeurât toujours allumée devant le tabernacle (2). Il institua et fit célébrer solennellement les prières des quarante heures pendant les trois derniers jours du carnaval, et établit l'exposition du Saint-Sacrement aux fêtes de l'Épiphanie et de Saint-Martin, qui étaient l'occasion de graves désordres dans le faubourg.

Il fonda encore, tous les premiers jeudis de chaque mois, la grand'messe du Très Saint-Sacrement avec le salut et la procession le soir, ainsi que la procession après vêpres, tous les premiers dimanches du mois.

Par ces pieuses industries de son zèle, il réussit à inspirer à toutes les classes de ses paroissiens une religion profonde pour la sainte Eucharistie, et il en obtint une preuve touchante lors de l'horrible sacrilège, commis dans la nuit du 27 au 28 juillet 1648, où des voleurs, au nombre de douze, pénétrèrent dans l'église par une fenêtre de la chapelle de sainte Barbe, forcèrent la porte du balustre de celle de la Sainte Vierge, et, après avoir brisé la porte du tabernacle où reposait le Saint-Sacre-

(1) Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 149.
(2) *Ibid.*, p. 154.

ment, emportèrent le saint ciboire, et jetèrent les saintes



Ancienne église Saint-Sulpice et procession établie par M. Olier en réparation du sacrilège commis dans la nuit du 27 au 28 juillet 1648.

hosties qu'il contenait sur les dalles de la chapelle de sainte Barbe (1).

(1) Trois mois après, un des voleurs fut pris et exécuté au bas de la rue de Tournon. M. Olier l'assista lui-même et l'accompagna sur l'échafaud.

La population tout entière s'associa aux cérémonies de réparation de cet attentat que M. Olier prescrivit, au jeûne de trois jours et aux prières des quarante heures qu'il ordonna; le troisième jour, toutes les boutiques fermèrent dans le faubourg; et, au milieu d'un concours immense de fidèles, la reine Anne d'Autriche suivit la procession solennelle du Saint-Sacrement que portait le Nonce du Pape. La mémoire de cette réparation se célèbre depuis lors, chaque année, à Saint-Sulpice, le premier dimanche d'août (1).

Pour ranimer la dévotion à la Très Sainte Vierge, il établit une autre procession en son honneur tous les premiers samedis du mois, afin de mettre sa paroisse sous sa protection, donna une extension nouvelle à sa confrérie, institua la communion des premiers samedis du mois pour les enfants qu'il lui consacrait, décida que désormais sa bannière se déploierait en tête de toutes les processions, et ne cessa de prêcher et de faire prêcher par les prêtres de sa Communauté cette doctrine si admirablement expli-

(1) Une autre preuve frappante de l'efficacité du zèle de M. Olier pour faire pénétrer les sentiments chrétiens dans toutes les classes des fidèles, et qui fait trop d'honneur à la paroisse de Saint-Sulpice pour ne pas être consignée ici, est cette touchante paraphrase du *Pater*, inspirée à une pauvre jardinière qui l'habitait, par l'amour de Dieu que le pieux Pasteur savait si bien inculquer à ses ouailles. Un des prêtres de sa communauté, M. de Flamenville, qui mourut évêque de Perpignan, dans une de ses visites aux pauvres du quartier dont il était chargé, la lui entendit réciter, et la trouva si belle dans sa simplicité qu'il s'empressa de la mettre par écrit et de la publier sous le titre du *Pater de la jardinière*.

M. le curé Meritan, si bon juge de la vraie piété, n'a pas manqué de la reproduire, à la page 164 de son excellent *Manuel de la vie et de la piété chrétiennes*. Un vol. in-18, Paris, Lecoffre, éd. 1899. Nous lui en empruntons le passage suivant : « *Donnez-nous aujourd'hui notre pain* « *quotidien*. Mon Dieu, je vous demande trois sortes de pain : Celui de votre « divine parole pour m'apprendre ce que je dois faire; celui de la sainte Eu- « charistie, qui fortifie mon âme; et celui qui m'est nécessaire pour sustenter « mon corps; et je vous promets, mon Dieu, après avoir pris ce qui me sera « nécessaire, d'en assister du reste ceux qui pourront en avoir besoin. »

quée par Bossuet (1) après saint Bernard, que « Dieu « ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la « Sainte Vierge, les dons de Dieu sont sans repentance, « et cet ordre ne se change plus »; et qu' « il est et sera « toujours véritable qu'ayant reçu, par sa charité, le « principe universel de la grâce, nous en recevions en- « core, par son entremise, les diverses applications, dans « tous les états différents qui composent la vie chré- « tienne (2) ».

Toutes les autres confréries de la paroisse (3) lui durent, elles aussi, leur retour à l'esprit de piété qui avait inspiré leur fondation.

Enfin il installa une librairie aux portes de l'église, à l'endroit même où, avant lui, on ne vendait que des instruments et des ouvrages de superstition et de magie, pour que ses paroissiens pussent trouver, dans une collection choisie de bons livres, les antidotes nécessaires aux poisons renfermés dans la multitude de mauvais livres que les protestants et les impies répandaient à profusion dans le public.

La rénovation de la paroisse, opérée par l'ensemble de ces sages mesures, était trop prompte et trop complète pour ne pas provoquer la rage du démon. Aussi sus-

(1) Bossuet. Sermon sur la dévotion à la Sainte Vierge pour la fête de la Conception, 9 décembre 1669 : éd. Lebarq, t. V, p. 609.

(2) Cette idée fondamentale est développée dans la savante étude de M. Icard sur la *Doctrine de M. Olier expliquée par sa vie et par ses écrits*, au chapitre intitulé : *la Sainte Vierge*, et spécialement au 3e paragraphe : *Ce que la Sainte Vierge est par rapport à l'Église, aux congrégations religieuses et aux âmes*, qu'il termine par ces lignes que nous nous plaisons à reproduire : « Nous ne pouvons que respecter, bénir et aimer « cette conduite de Notre-Seigneur qui daigne donner à son Église, au « clergé, aux congrégations religieuses, aux simples fidèles et d'une ma- « nière spéciale aux âmes les plus désireuses de lui plaire, sa sainte « Mère, comme protectrice, soutien et consolation. *Vita, Dulcedo et « spes nostræ, Salve.* » P. 287 à 352.

(3) Voir leur liste *supra*, p. 9 et 10.

cita-t-il contre M. Olier, en juin 1645, une persécution violente à laquelle prirent part tous les libertins du faubourg, et jusqu'à ses marguilliers, au prince de Condé et à l'abbé de Saint-Germain lui-même, dans le but de le contraindre à se démettre de la cure, pour y réintégrer M. de Fiesque. Une émeute éclata le jeudi de la Pentecôte; des factieux attaquèrent le presbytère, en forcèrent l'entrée, se saisirent de M. Olier et, après lui avoir fait subir mille outrages, le traînèrent dans la rue, où quelques amis, entre autres saint Vincent de Paul, parvinrent à grand'peine à le dégager des mains de la populace et à le faire entrer au Luxembourg où la maréchale d'Estrées le combla d'égards.

Il conserva dans ce tumulte son calme et sa sérénité habituels; il intercéda même pour ses ennemis, fit élargir plusieurs des émeutiers qu'on avait mis en prison et épargna à M. de Fiesque, qui l'avait abreuvé d'injures, une prise de corps dont le menaçait un gentilhomme du faubourg.

On lui proposa alors, pour son repos, d'abandonner sa cure. « La croix, répondit-il, est l'apanage des œuvres qu'on entreprend pour Dieu »; et quand, peu de temps après, la reine s'associa au désir de l'évêque de Rodez, Mgr de Corneillan, qui renouvela ses démarches pour l'avoir comme coadjuteur, il se borna à en référer à l'abbé de Saint-Germain, son supérieur naturel, dont il se déclara prêt à accepter la décision comme l'expression de la volonté de la Providence. L'abbé, tout opposé qu'il lui fût, admira son humilité, le maintint à la tête de ses deux grandes œuvres et lui promit de le seconder dans leur accomplissement; il renonça même aux 7.500 livres qu'il lui devait, comme seigneur temporel du faubourg, sur les lods et vente du terrain qu'il venait d'acheter pour l'agrandissement du séminaire, et lui facilita l'octroi des lettres patentes du Roi, qui en approuvaient l'établissement.

Cependant il ne put obtenir la paix qu'au prix de concessions pécuniaires fort onéreuses qu'il fit à M. de Fiesque. Il dut, en effet, prendre avec lui de nouveaux arrangements, bien qu'il sût qu'il n'y était pas obligé, et lui procurer pour dix mille livres de bénéfices avec l'aide de deux prêtres de la Communauté, MM. de Lantage et de Sève, qui se démirent à son profit de ceux qu'ils possédaient.

Il eut beaucoup de peine à se résigner à ces sacrifices; il les trouvait exorbitants : car cette somme de 10.000 livres équivalait à la totalité des revenus de la cure. Aussi, pour les épargner à ses amis, hésita-t-il un instant à la conserver; mais sur l'ordre du Roi, il se décida à la garder (1).

Dès que le calme fut rétabli, il s'employa avec une nouvelle ardeur aux intérêts multiples de sa paroisse.

Son premier soin fut de donner suite à un projet qu'il avait formé dès qu'il en avait pris la direction, celui de commencer la construction d'une nouvelle église paroissiale, qu'il voulait voir édifier sur l'emplacement de l'ancienne, mais beaucoup plus vaste et plus en harmonie, par ses proportions, son style et sa belle ordonnance, avec l'importance de la population, le nombre croissant des fidèles et aussi avec la somptuosité du nouveau palais du Luxembourg : car en apprenant la mort de la reine Marie de Médicis (2), il avait été saisi de tristesse à la pensée des sommes énormes qu'elle avait employées à faire bâtir, *pour sa personne et pour sa mémoire*, ce palais dont la magnificence étonnait le Bernin, tandis qu'elle souffrait que la personne adorable de Notre-Sei-

(1) *Rem. hist.*, t. I, p. 223.

(2) Elle mourut à Cologne, le 3 juillet 1642, à l'âge de soixante-neuf ans, dans les sentiments de la plus vive piété. V. *Sa vie* par Mme d'Arconville, 3e vol.

gneur restât si mal logée sur sa paroisse, dans cette petite église de Saint-Sulpice, qui menaçait ruine et qui était si incommode et si exiguë que les jours de grandes fêtes, pour éviter l'encombrement des foules, on était obligé de faire l'office paroissial à l'église de l'abbaye; et ayant été averti intérieurement qu'elle était redevable à la justice divine à cause de ce superbe édifice, il se sentit porté à satisfaire pour elle en sa qualité de pasteur (1).

Aussi, dès le mois de décembre suivant, il exposait à ses fabriciens ses vues sur la reconstruction de l'église; le 10 mars 1643, il les soumit de nouveau à une assemblée générale de la paroisse, qui les approuva d'une voix unanime et choisit, pour dresser les plans de la future église, le célèbre architecte Christophe Gamard, qui déjà, de 1615 à 1631, avait dirigé les divers travaux d'agrandissement de l'ancienne (2); et comme les constructions nouvelles devaient s'étendre dans le cimetière adjacent, M. Olier céda à la Fabrique, en échange du terrain qu'elles allaient occuper, la moitié du jardin dont jouissait la Communauté (3).

Le 2 novembre, il réunit encore les notables de la paroisse pour solliciter leur concours à cette grande entreprise. Mais, malgré toute son activité et bien que le Roi, avec l'assentiment de la Régente, lui ait fait don de toutes les pierres de taille nécessaires aux substructions, au mois de mars 1644, la construction resta à l'état de projet jusqu'au jour de l'Assomption de 1645, où le Conseil de Fabrique adopta l'un des trois plans que M. Gamard était venu lui présenter, et donna, séance tenante, l'ordre de l'exécuter. Immédiatement l'architecte traça les fondements du chœur de la nouvelle église et en fit com-

(1) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 361.
(2) *Rem. hist.*, t. I, p. 9.
(3) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 362.

mencer les fouilles; et, le 20 février 1646, la Reine régente, Anne d'Autriche, vint en grande pompe, avec toute sa cour, en poser et maçonner la première pierre qui fut placée dans le cimetière à l'endroit où devait s'élever le maître-autel (1).

Après la cérémonie, M. Olier lui déroula le plan et le lui expliqua. Elle en fit l'éloge, promit de contribuer largement à son exécution et demanda que les deux chapelles les plus voisines de celle de la Sainte Vierge portassent, l'une, le nom de *sainte Anne,* sa patronne (2); l'autre, celui de *saint Louis,* le patron de son fils, Louis XIV. Tous les grands qui l'entouraient promirent de leur côté une généreuse souscription; et le duc d'Orléans, qui était absent, s'engagea à verser une somme de 10.000 livres par an jusqu'à l'achèvement de l'édifice.

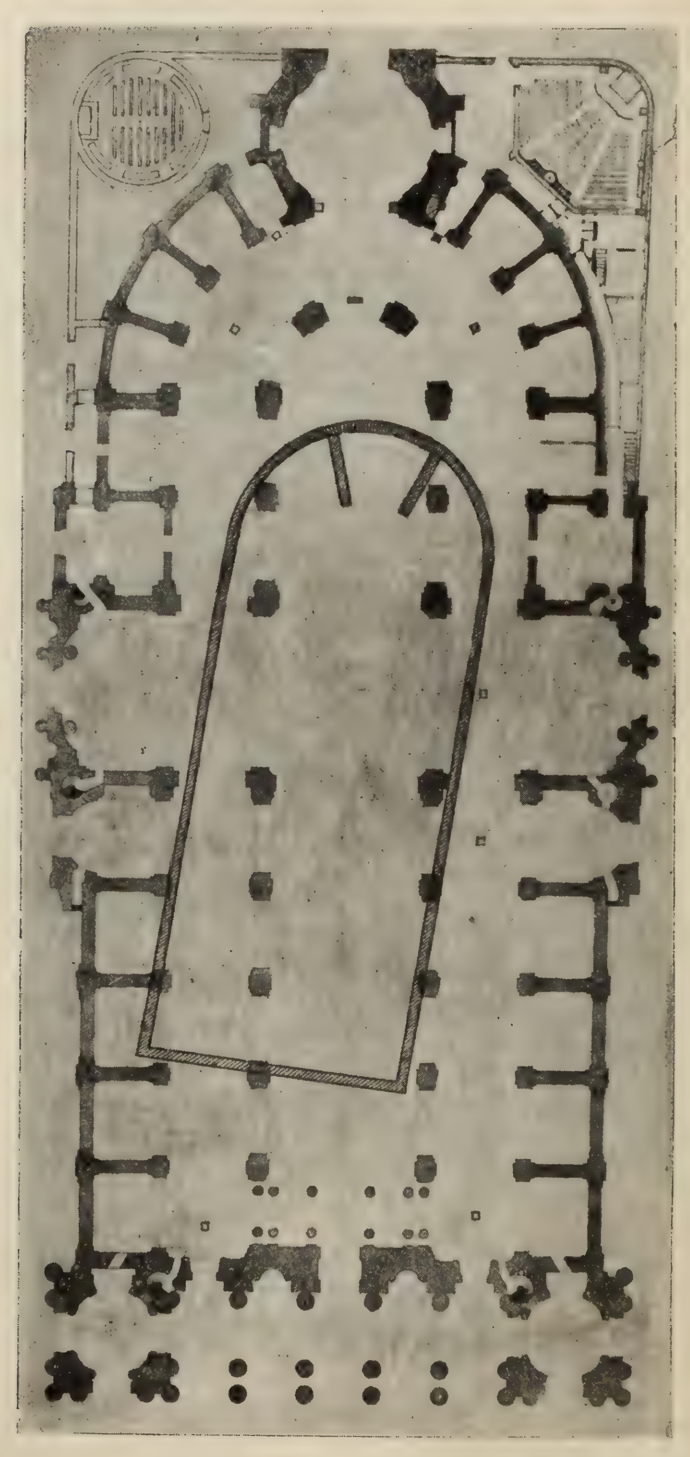
Lorsque les fondements du chœur eurent été ainsi jetés, M. Olier exigea que les travaux commençassent par la construction de la chapelle de la Sainte Vierge, comme pour offrir les prémices de la nouvelle église à cette auguste Reine. Mais les troubles politiques qui éclatèrent alors dans la capitale, la misère qu'ils aggravèrent, et aussi l'obligation pour M. Olier de pourvoir à l'entretien de son séminaire, ne lui permirent pas de donner à ce grand ouvrage toute l'impulsion qu'il eût désirée; il ne put qu'achever les murs de cette chapelle et les voir, avant sa mort, élevés à toute la hauteur qu'ils ont aujourd'hui (3). Néanmoins c'est à lui qu'il est juste d'attribuer l'honneur de la conception de la vaste étendue du nouvel

---

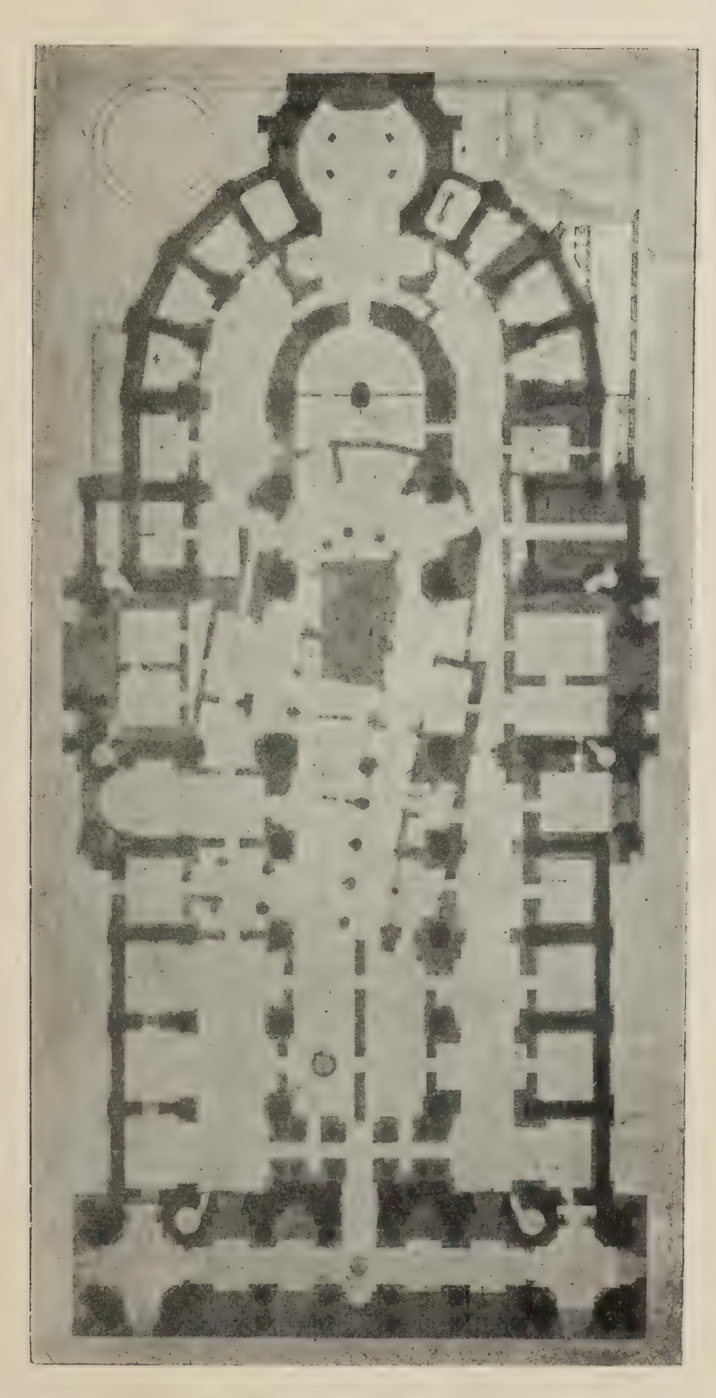
(1) La Reine était accompagnée, entre autres personnages de marque, du prince et de la princesse de Condé, de la duchesse d'Aiguillon, de la comtesse de Brienne, du duc de Guise et du duc d'Uzès. *Rem. hist.,* t. I, p. 10.

(2) La chapelle actuelle de Sainte Anne était, dans l'ancienne église, sous le vocable de *Sainte Barbe.*

(3) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 365.



Plan du rez-de-chaussée de l'église actuelle et tracé de l'ancienne.



Plan des caveaux de l'église actuelle et du reste des piliers de l'ancienne.

édifice (1), comme tout le mérite de son style, si majestueux dans sa simplicité sévère, revient en entier à Gamard, dont le plan, dans son ensemble et sauf l'agrandissement par Levau des proportions du chœur, a été respecté et suivi par ses successeurs (2).

Il reprit en même temps l'œuvre ébauchée par le Père de Condren vis-à-vis de la noblesse d'épée et parvint bientôt à exercer sur elle un très grand ascendant. Il réussit à former dans son sein une compagnie de cent gentilshommes auxquels il fit accepter de renoncer aux maximes du monde, de vivre entre eux en une étroite union et d'honorer par une dévotion spéciale le mystère de la Passion de Notre-Seigneur; ce qui leur fit prendre le nom de *Compagnie de la Passion.*

Leurs principaux membres étaient :

1° Le marquis de Fénelon qu'il avait converti;

2° Le baron de Renty, redevable à la lecture de l'*Imitation* de son retour à la vie chrétienne, et qui vint se mettre sous la direction de M. Olier quoiqu'il ne fût pas son paroissien;

3° M. de Laistre, conseiller-secrétaire du Roi;

4° Le maréchal de Fabert qui, pendant plus de trente ans, avait rendu à la France les plus signalés services.

M. Olier les employa surtout à empêcher les duels dont

---

(1) L'ancienne église ne mesurait extérieurement que 60 mètres de long sur 27 de large, et était très basse. Le sol de la nouvelle mesure 118 mètres 80c de long et 57 mètres 30c de large; et ses voûtes ont une hauteur de 33 mètres. Voir le plan comparatif, ci-contre, des deux églises.

(2) D'abord par Levau, l'habile architecte de l'hôtel Lambert, puis par Gittard, qui, de 1660 à 1675, dirigèrent et terminèrent les travaux de construction du nouveau chœur, des bas-côtés et du bras gauche du transept; ensuite par Oppenord, qui éleva, en 1719, la grande nef et le portail de la rue des Fossoyeurs; après lui, par le florentin Servandoni qui commença la façade en 1732; par Maclaurin qui la continua en 1768, et enfin par Chalgrin qui l'acheva, de 1777 à 1781. Levau mourut, en 1670, premier architecte du Roi.

la fréquence le désolait. Un jour de Pentecôte, il reçut le serment du maréchal de Fabert et du marquis de Fénelon, que désormais ils refuseraient tout duel. Leur déclaration à ce sujet toucha le grand Condé, jusque-là mal disposé pour M. Olier; elle fut approuvée par le Conseil des Maréchaux; et l'un des premiers édits du jeune Roi décréta l'abolition des duels (1).

M. Olier fut aussi l'instrument de la sanctification d'un grand nombre de princes et de princesses et de personnes du plus haut rang.

Une de ses filles spirituelles, Catherine de Montberon, que le marquis de Fénelon épousa à cause de sa piété, mourut à vingt-sept ans, en odeur de sainteté.

La maréchale de Rantzau, après avoir abjuré l'hérésie de Luther, devint, en suivant ses conseils, une chrétienne exemplaire et se dévoua avec succès, avec Mme de la Rochejaquelein, à la conversion des huguenots.

Sous sa conduite, la duchesse d'Aiguillon s'adonna aux bonnes œuvres avec un zèle admirable. Elle devint notamment la généreuse protectrice des *Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde* qu'en pleine guerre civile, en janvier 1649, M. Olier établit sur sa paroisse, pour laquelle elles furent une source d'édification (2).

Le prince de Condé, Henri II, qui s'était déclaré contre

(1) Après la mort de M. Olier et vers la fin de la vie de M. de Bretonvilliers, cette Compagnie se changea en une communauté de gentilshommes, anciens militaires, placés sous la direction d'un prêtre de Saint-Sulpice, et dont la chapelle, située dans l'église, était dédiée à saint Maurice. Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 272.

(2) Le père Yvan, leur fondateur, qui les établit d'abord à Aix en Provence, lieu de sa résidence, où il avait fait des prodiges pendant la peste qui ravagea cette ville, les soumit à la règle de saint Augustin et leur assigna, comme fin de leur Institut, la charge de recevoir gratuitement et de former les filles qui avaient la vocation religieuse. Installées d'abord rue Mézières, elles demeurèrent ensuite rue Cassette, puis rue du Colombier. *Rem. hist.*, t. I, p. 129-131.

lui lors de la persécution de 1645, revint à de tout autres sentiments, l'année suivante, qui fut celle de sa mort.

Il reçut avec piété le ministère de M. Olier, se repentit de ses fautes privées et de son alliance avec les huguenots, recommanda à ses trois enfants de demeurer fidèles au Roi et, en mourant, chargea M. Olier de transmettre à la Reine un avis important pour le maintien de son autorité, celui de détruire la cabale de la nouvelle secte qui s'organisait à Port-Royal.

M. Olier demeura le conseiller de sa veuve, lui traça un règlement de vie, où il lui rappelait tous les devoirs des grands, et l'assista elle-même, à ses derniers moments, à Châtillon-sur-Loing.

Il eut aussi une grande part à la conversion du duc d'Orléans, que son exil à son château de Blois, après la première Fronde, l'abaissement de sa maison et les prières de sa femme avaient préparée. Il se servit à cette fin de Mme de Saujeon, fille d'honneur de la duchesse. Cette conversion s'acheva lors de la naissance de son fils et se consolida par la mort de cet enfant. Le prince, pour réparer ses torts dans la guerre civile et les ruines qu'elle avait entraînées, employa, sur le conseil de M. Olier, des sommes considérables en aumônes.

Mme de Saujeon l'aida encore à former à la piété la fille de ce prince, Isabelle, qui, devenue duchesse de Guise, fut un modèle de vertu à la cour, et, lorsqu'elle se retira dans son duché d'Alençon, fit nommer curé de cette ville un sulpicien, M. Chenart, qui y convertit un grand nombre de huguenots et y établit une communauté de prêtres.

Le prince de Conti, autre paroissien de M. Olier qui avait tant prié pour sa conversion, revint à Dieu après la défaite de la Fronde, dont il avait été un des appuis. Il eut alors de fréquents rapports avec M. Olier et, d'après ses avis, prit part à toutes sortes de bonnes œuvres et

consacra à des aumônes plus de deux millions de francs pour réparer les maux de la Fronde qu'il avait excitée.

La Reine elle-même, qui l'avait en grande estime et qui le fit entrer dans son Conseil (1), se montra plus d'une fois déférente à ses vues : car, après la première Fronde, quand le peuple força Mazarin à quitter le royaume, M. Olier écrivit à la Reine pour lui rappeler qu'elle avait suivi trop complaisamment les conseils de ce ministre dans l'attribution des évêchés et des bénéfices ; et d'après ses observations, elle n'en disposa plus qu'après avoir consulté saint Vincent de Paul. En janvier 1652, il lui écrivit encore pour l'engager à céder aux circonstances et à renvoyer Mazarin. Anne d'Autriche ne sut alors que temporiser et ses hésitations coûtèrent bien des maux à l'État.

Le zèle ardent de M. Olier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes lui avait toujours inspiré le désir de se consacrer à l'évangélisation des peuples infidèles. Il s'en était ouvert au Père de Rhodes, jésuite, le grand apôtre de la Cochinchine et du Tonkin, qui l'en avait dissuadé. « Il y a huit jours, » écrivait-il à ce sujet, à un pieux ami, « que je vous fis paraître la superbe de mon cœur, vous « témoignant le désir que j'avais de suivre ce grand apô- « tre du Tonkin et de la Cochinchine : mais, après lui avoir « parlé à fond de ce dessein, ou plutôt de ce projet, ce « saint homme, ou Notre-Seigneur en lui, m'a jugé indi- « gne de cette grâce. Aussi je me vois obligé de demeurer « ici dans mon néant, attaché à l'emploi que la divine Ma- « jesté m'a donné, où, rempli de la vue de ma misère, je « gémirai et soupirerai toute ma vie pour m'être rendu « par mes infidélités si indigne de cet honneur. Si du

---

(1) Dans un acte de vente par les époux Thène à la Communauté du séminaire de Saint-Sulpice, passé devant Me Boindin, notaire à Paris, le 15 mars 1655, dont la minute est aujourd'hui conservée en l'étude de Me Breuillaud, notaire à Paris, rue Saint-Martin, n° 333, M. Olier est qualifié des titres de *Conseiller du Roi en ses Conseils.*

« moins, dans le néant où la grâce me retient et me « renferme, j'osais encore espérer et regarder quelque « chose de la solide gloire qu'on peut trouver dans le ser- « vice du divin Maître, en donnant sa vie et répandant son « sang pour lui, je regarderais l'Angleterre comme mon « espérance; et comme ce grand apôtre, dont je vous « parle, me dit que toutes ses intentions avaient toujours « été, dès sa jeunesse, d'aller ou du côté de la Chine, « ou, s'il ne le pouvait obtenir, d'aller du moins en An- « gleterre, je m'offre à lui pour accomplir son zèle par « tous les services que je pourrais lui procurer et à toute « l'Église (1). »

Et lorsque, en 1642, il jetait à Vaugirard les fondements de sa Compagnie, il écrivait quelques jours après, le 12 mars, fête de saint Grégoire le Grand : « Ce jour-là « je me sentis porté en esprit à m'offrir à Dieu comme « victime pour la conversion de l'Angleterre et me pré- « senter à mourir pour la conversion de cette pauvre « province dont saint Grégoire était l'apôtre. A l'is- « sue de l'office, je me sentis obligé à porter notre jeu- « nesse à communier, ce jour, à l'honneur de ce grand « saint, pour demander à Dieu la conversion de l'Angle- « terre dont j'avais ouï dire, les jours passés, qu'il s'y fai- « sait des martyrs et que quelques prêtres l'avaient été « depuis peu (2). »

La Providence le retint attaché à l'emploi d'éducateur du clergé qu'elle lui avait confié ; mais elle lui tint compte de son désir et exauça ses ferventes prières, qu'il accompagnait même de rudes macérations (3), en lui procurant le moyen de contribuer personnellement à arracher l'Angleterre des mains du prince des ténèbres.

(1) *Lettres de M. Olier*, éd. Gamon, lettre 247, à M. de la Dauversière, février 1653.

(2) *Mémoires*, le 16 mars 1642.

(3) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 320.

Elle le lui fournit lorsque Charles II, roi d'Angleterre, vint se réfugier en France, où était déjà sa mère, la reine Henriette-Marie, pendant la tyrannie de Cromwell. La conversion de ce prince était ardemment souhaitée par un de ses parents, l'abbé d'Aubigny (1), qui en appréciait toute l'importance pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Ce pieux abbé était entré en relations avec M. Olier à l'occasion du mariage de son cousin Édouard Stuart, prince palatin du Rhin (2), avec la princesse Anne de Gonzague, fille du duc de Nevers (3), et des difficultés soulevées par cette alliance, que le curé de Saint-Sulpice avait su aplanir. Depuis lors, plein de vénération pour sa personne et d'estime pour sa science théologique et sa rare sagesse dans la conduite des âmes, il le regardait comme le seul prêtre capable d'opérer cette conversion, et il n'eut de cesse qu'il l'eût mis en rapport avec le Roi. Il y parvint avec l'aide d'un des favoris du prince, Édouard de Sommerset, marquis de Worcester, qui lui-même avait la plus haute opinion de la vertu et des talents de M. Olier.

Charles II s'intéressait fort peu alors aux questions religieuses, et ses premiers entretiens avec M. Olier l'y laissèrent très indifférent. Tout entier à ses plaisirs, il n'y faisait trêve que pour s'occuper de reconquérir son royaume. Il avait écrit au Pape pour lui demander du secours et il se montrait très froissé du silence de Sa Sainteté. M. Olier saisit cette occasion d'entrer dans ses intérêts et fut assez heureux pour pouvoir lui promettre dix

---

(1) Dès qu'il fut reçu dans les saints Ordres, le prince Louis Stuart, fils du duc de Lennox, issu du sang royal d'Écosse, se fit appeler l'abbé d'Aubigny, du nom de la terre d'Aubigny, en Berry, qui fut donnée, en 1422, par Charles VII, roi de France, à Jean Stuart, pour lui et ses descendants, en récompense de ses services. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. XII, p. 453.

(2) Ce Prince était petit-fils par sa mère, Élisabeth Stuart, de Jacques Ier, roi d'Angleterre.

(3) Le mariage fut célébré le 24 avril 1645.

mille hommes de troupes réglées afin de l'aider à rentrer en possession de ses États, s'il voulait s'engager à y rétablir la foi catholique (1). Le prince, touché de son dévouement à sa cause, prêta désormais une oreille plus attentive à ses instructions; il fut frappé de l'exposé lumineux qu'il lui fit de la vérité catholique, avoua que personne jusque-là ne l'avait aussi bien éclairé et se déclara pleinement satisfait.

A la suite de ces conférences, le Roi ne fit pas son abjuration publique par des raisons d'État que le Pape voulut bien admettre (2). Du moins, il tint à n'épouser qu'une princesse catholique, malgré les instances de la cour d'Espagne pour l'unir à une princesse protestante de Danemark; il leva le séquestre sur les biens d'un grand nombre de catholiques; fit élargir tous les prêtres et religieux incarcérés; fit entrer dans la Chambre haute des lords catholiques; réclama, en 1662, un concordat d'Alexandre VII pour établir la liberté de conscience dans ses États; sollicita, pour la mieux assurer, le chapeau de cardinal en faveur de l'abbé d'Aubigny (3); et à l'article de la mort, fit son abjuration publique entre les mains du Père Hudleston (4).

Ces résultats des efforts de M. Olier étaient considérables; les catholiques anglais ne l'ont jamais oublié. Aussi,

(1) Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 323. Ce fut Mazarin, dont la politique était favorable au Protecteur, qui empêcha l'exécution de cette promesse. Faillon, *ibid.*, p. 324.

(2) Faillon, *ibid.*, p. 324. Son abjuration secrète eut lieu en 1655.

(3) L'abbé d'Aubigny mourut à Paris, à l'âge de quarante-six ans, le 11 novembre 1665, quelques heures après l'arrivée du courrier qui lui apportait la barrette de Cardinal. Faillon, *loc. cit.*, t. II, p. 350.

(4) « A son lit de mort, se repentant de sa faiblesse, — celle d'avoir prétendu, après coup, être protestant, — il réitérait la profession de foi que M. Olier l'avait engagé à faire à Paris; il mourait catholique. » Discours du cardinal Vaughan, à Arles, du 12 octobre 1897, reproduit dans la *Semaine religieuse* de Paris, du 23 du même mois, p. 511.

lorsque deux siècles et demi plus tard, en 1897, Léon XIII érigea, sous le nom de Notre-Dame de la Compassion, une archiconfrérie de prières pour la conversion de l'Angleterre, ce fut le cardinal Vaughan, Primat de ce royaume, qui, en reconnaissance des services rendus par M. Olier à la cause du catholicisme dans son pays, sollicita et obtint du Saint-Père que cette archiconfrérie eût son siège à l'église et au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et que son directeur fût toujours le supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice (1).

Les rapports de M. Olier avec les grands ne lui faisaient pas négliger la persévérance de ses autres paroissiens et l'accroissement de la piété parmi eux. Pour mieux l'assurer, il composa à leur usage une *Journée chrétienne* pour la sanctification de toutes nos actions ; il facilita aux femmes de toute condition les exercices de la retraite, qu'il jugeait, avec tous les saints personnages de son temps, l'un des moyens les plus efficaces pour établir les âmes dans une piété solide, en leur ouvrant une maison de *retraites* où, sous la direction de Marie Rousseau et de quelques autres vertueuses et intelligentes veuves, elles pouvaient venir, pendant une dizaine de jours chacune, méditer les grandes vérités du salut (2).

Il réorganisa enfin, en la développant, la *Compagnie de Charité*, qu'il avait instituée dès le début de son ministère pastoral, et qui, composée exclusivement de dames, ne se vouait qu'au soulagement des pauvres honteux. Il y

(1) Lettres apostoliques du 22 août 1897.

(2) Ce fut là l'origine de la Communauté *des Filles de l'Intérieur de la Très Sainte Vierge*, fondée en 1659, aux frais de M. de Bretonvilliers, d'après les intentions de M. Olier, pour procurer aux dames le bienfait des retraites spirituelles. M. Olier en avait dicté les règles à M[me] de Saujeon ; et M. de Bretonvilliers les publia sous le titre d'*Instructions pour les Filles de l'Intérieur de la Très Sainte Vierge*, en y ajoutant seulement quelques articles moins importants que M. Olier lui avait fait connaître à lui-même. Bertrand, *loc. cit.*, t. I, p. 55.

admit désormais les hommes et augmenta le nombre des œuvres de miséricorde dont il la chargea.

Afin de bien connaître les pauvres, objet de sa sollicitude la plus tendre, et de les assister utilement, il en fit dresser un nouveau rôle détaillé. A cet effet, il divisa la paroisse en sept quartiers, attacha à chacun d'eux quatre préposés spéciaux et les chargea d'en découvrir tous les pauvres, d'étudier leurs besoins et d'en faire rapport à la *Compagnie*. C'est ainsi qu'à son assemblée générale du 10 avril 1651, il compta 866 familles de pauvres honteux, renfermant 2.496 bouches, réduites à de telles extrémités que les relations sur les misères des pauvres de Picardie, de Champagne et des autres provinces ruinées par le passage ou le séjour des armées, n'en signalent pas de plus grandes (1).

Il les divisa alors en trois catégories : les valides, les malades et les infirmes.

Les pauvres *valides* durent être visités, tous les quinze jours, par les membres de la *Compagnie de Charité*, dont les assemblées bi-mensuelles furent fixées aux deuxième et quatrième dimanches de chaque mois. Le principal soin de leurs visiteurs devait être de leur procurer du

---

(1) « Nous en avons vu beaucoup, dit le Rapport général de ces pré- « posés, qui n'avaient pas seulement de la paille pour se coucher; d'au- « tres qui languissaient dans de méchants lits entre deux et trois de « leurs enfants sains et malades; quelques-uns que nous avions connus « fort accommodés, qui, faute de haillons pour se couvrir, traînaient « une vie malheureuse dans des greniers ou des caveaux, sans oser sortir, « même pour assister à la messe. Nous en avons rencontré, dans le quar- « tier des Incurables, qui passaient plusieurs jours sans manger; d'au- « tres qui vivaient d'un peu de son cuit dans de l'eau de morue, ou qui « adoucissaient l'aigreur de leur pain par la chair qu'ils allaient ramasser « dans des voiries. Enfin, nous avons trouvé des enfants qui tiraient le « sang des mamelles de leurs mères, après avoir sucé le peu de lait que « le manque de nourriture avait produit. Il y eut même des hommes et « des femmes que le déplaisir de ne se voir pas de quoi subvenir à leurs « familles porta jusqu'à se pendre aux planchers de leurs chambres. » Doncourt, *Rem. hist.*, 4e part., p. 14.

travail. Chacune de ces visites coûtait à M. Olier de 1.000 à 2.000 livres.

Les pauvres *malades* furent confiés par lui à une Compagnie spéciale de dames, dont les assemblées se tenaient le 1er jeudi de chaque mois. Et un peu plus tard, en 1656, de concert avec M. de Bretonvilliers, son successeur, il établit, rue du Pot-de-Fer (1), les premières Filles de la Charité, à titre de servantes des pauvres malades.

Les pauvres *infirmes,* aveugles, estropiés, paralytiques, furent remis par lui aux soins d'autres membres de la *Compagnie,* dont les assemblées se tenaient les premiers samedis de chaque mois.

En outre, il se réserva à lui-même la possibilité de relever, par des secours exceptionnels ou par un appui spécial, certaines familles que des causes particulières avaient fait tomber dans l'infortune (2).

Sa charité n'excluait pas les mendiants. Au nombre quelquefois de huit et neuf cents, il leur faisait distribuer de la soupe ou du pain, deux fois par semaine, à la porte du séminaire. En plus, il faisait distribuer, tous les jours, aux pauvres honteux, au tour de la paroisse, neuf cents potages qui étaient pour lui une dépense de 50 livres par jour, soit de 18.250 livres par an (3).

Pour ces diverses catégories de pauvres, il ouvrit un vestiaire où les dames de la *Compagnie de Charité* venaient leur confectionner des vêtements avec des étoffes qu'il leur faisait acheter.

Il institua en même temps, pour la défense de leurs droits, « l'accommodement de leurs procès » et le règlement de leurs intérêts, un Conseil charitable, dont les

---

(1) *Rem. hist.*, t. I, p. 67. En 1732, leur maison fut transférée rue Férou.

(2) C'étaient le frère Jean Blondeau et l'abbé Gibily, le confesseur des pauvres, qui étaient les distributeurs ordinaires de ses aumônes.

(3) *Rem. hist.*, 4e part., p. 179.

réunions avaient lieu les premier et troisième dimanches de chaque mois (1).

Il compléta enfin cette réorganisation de la *Compagnie de la Charité* par une refonte de son règlement général, dans lequel il précisa la fin de cette *Compagnie*, les sujets qui pouvaient en faire partie, la composition de son bureau, l'élection et les fonctions de chacun de ses membres, la date, le lieu et l'ordre du jour de ses diverses assemblées, le mode de distribution des secours, les conditions d'admission et les causes d'exclusion des pauvres (2).

Autant M. Olier montra de sollicitude pour faire croître

---

(1) *Rem. hist.*, 4ᵉ part., p. 49. « Toutes ces aumônes, dit M. Icard, l'obligeaient à mettre des sommes considérables à la disposition des Compagnies de charité et des autres personnes dont il se servait. Il se voyait quelquefois sans argent, toutes ses ressources étant épuisées; mais la foi vive avec laquelle il recourait à la Sainte Vierge lui attirait des secours inespérés. « La bourse du Père des pauvres, disait-il, est inépuisable pour « ceux qui recourent à lui. » Il avait attaché aux sacs, destinés à renfermer l'argent des pauvres, une image de la Sainte Vierge, qu'il avait établie leur avocate et gardienne de leur trésor. Il disait, un jour, à des ecclésiastiques en leur montrant cette image : « Voilà sur quoi je me repose, « pour le soin des pauvres de la paroisse; j'en laisse la conduite et le « maniement à la Mère de Dieu. Je lui expose mes nécessités et elle a la « bonté d'y pourvoir. Elle ne m'a jamais manqué; il n'y a qu'à s'abandonner à elle pour tout. » *Doctrine de M. Olier*, p. 482.

(2) La sagesse et l'esprit pratique de ce *Règlement* le firent adopter bientôt par la plupart des autres confréries charitables. Son article 2 fixait à *trois années* consécutives le temps de résidence des pauvres sur la paroisse pour y acquérir le droit de domicile et de secours. Toute distribution de sommes fixes et réglées en forme de pension était interdite par l'article 5; et l'article 7 portait : « Par ce que l'usage de l'argent à « mains des pauvres est rarement bon et presque toujours infructueux, « on fera ordinairement les aumônes en pain, à prendre chez les boulan- » gers, affidés en chaque quartier, ou bien aux artisans, en espèces de « cuir, bois, soie et autres matières de leur art, ou en habits, lits, cou- « vertures, ustensiles, ou en bois à brûler, charbon et chaussures pen- « dant l'hiver, et jamais à aucun des dits pauvres en deniers, que dans « des occasions rares et extraordinaires pour relever les familles. » *Rem. hist.*, 4ᵉ part., p. 48 à 74.

la piété parmi ses paroissiens, autant il déploya de zèle pour les préserver des funestes atteintes du jansénisme, « cette hérésie déloyale, a dit d'elle justement le Père « Lacordaire, qui n'osa jamais attaquer l'Église en face et « qui se cacha dans son sein comme un serpent (1) ». Saint-Cyran et ses disciples cherchèrent d'abord à attirer à eux les jeunes lévites de Saint-Sulpice; mais ils n'y firent d'autre recrue que M. de Gondrin, le neveu de l'archevêque de Sens, que M. Olier exclut aussitôt de sa Communauté. Ils s'efforcèrent alors de faire croire que M. Olier était des leurs; mais dès qu'il en fut informé, il professa hautement, du haut de la chaire, ses sentiments d'opposition à leur doctrine; et il écrivit à M[lle] de Portes, qu'il dirigeait et qui s'était laissé gagner par ces novateurs, une lettre remarquable pour l'éloigner de cette secte artificieuse. « Si vous me voulez promettre en Jésus-« Christ, lui dit-il, de ne garder aucun commerce avec « ce parti, qui fait présentement un schisme formé dans « l'Église, et qui, nonobstant les sentiments supérieurs, « ne laisse pas de contrister dans son obstination, je puis « vous assurer en Notre-Seigneur que je vous rendrai

(1) J. de Maistre, dans son livre de *l'Église gallicane*, l'avait déjà flétrie en la qualifiant d'*hypocrite* et de *vile*. Et M. l'abbé Houssaye, dans ses études magistrales sur le cardinal de Bérulle, a parfaitement résumé ses déplorables suites : « Qui ne sait, dit-il, les ravages qu'elle fit dans l'Église de France, dont elle divisa les forces; dans les âmes qu'elle séduisit par l'apparente rigueur de ses principes, le talent de ses docteurs, les incontestables vertus de quelques-uns de ses disciples; dans la société tout entière, où elle jeta des semences trop fécondes de révolte contre l'autorité. » *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, t. I, p. 8. Et il ajoute : « Qu'on lise le mémoire confidentiel adressé, en 1705, au Souverain Pontife par Fénelon, et on sera confondu de voir avec quelle passion non seulement des docteurs séculiers, mais les théologiens des ordres les plus réformés, des compagnies les plus pieuses, s'étaient enrôlés sous la bannière de l'évêque d'Ypres. *Saint-Sulpice seul résistait avec cette foi sûre, ce bon sens modeste et ferme qui lui attira les hautaines injures de Saint-Simon.* »

« tous les devoirs que vous pouvez attendre de ma con-
« dition. Je me fie en Notre-Seigneur, en qui j'ai pris les
« ordres et la puissance de vous conduire; et, d'autant
« plus que je me trouve dépendant de lui, autant je me
« trouve en impuissance et en interdit de servir les âmes
« qui se jettent en un parti contraire et injurieux à son
« épouse, la sainte Église (1). »

Dès 1645, ils avaient fait nommer un des leurs, M. du Hamel, à la cure de Saint-Merry qui affectait une sorte de rivalité avec celle de Saint-Sulpice, et ils étaient parvenus à y attirer de grands personnages, entre autres le duc et la duchesse de Liancourt, qui avaient leur hôtel, rue de Seine, près Saint-Sulpice; le duc de Luynes et les habitants de l'hôtel de Nevers qui appartenait au comte du Plessis-Guénégaud. Aussitôt que le nouveau curé de Saint-Merry y eut établi la pénitence publique, M. Olier crut nécessaire de la combattre; et, le jour de la fête de saint Sulpice, il monta en chaire pour s'élever contre la prétendue nécessité de cette pénitence pour tous les pécheurs et contre la prédication de l'inutilité de l'absolution, non précédée de la satisfaction et de la contrition parfaite. C'était, en effet, avec ce rigorisme outré, que saint Vincent de Paul constatait à Saint-Sulpice 3.000 communions de moins que les années précédentes.

Il fit plus; il sollicita et obtint du Chancelier l'interdiction pour les prédicateurs de la secte, entre autres pour les Pères Desmares et Esprit, Oratoriens, de prêcher dans Paris.

La Reine, du reste, n'était pas disposée à favoriser les Jansénistes, depuis les troubles de la première Fronde, où ils cherchèrent à former une armée, sous le nom de l'*Œuvre sainte*, pour faire la guerre au Roi; elle n'igno-

(1) Lettre 256, à la marquise de Portes, premiers mois de 1653, éd. Gamon.

rait pas d'ailleurs qu'ils encourageaient les plus monstrueux dérèglements, en soutenant que nous péchons par faute de grâce et non par abus de notre liberté.

Tant de travaux avaient épuisé la santé de M. Olier. Son médecin lui prescrivit un voyage dans le midi, qui ne fut pour lui qu'une occasion nouvelle de se sanctifier davantage.

Il s'arrêta en pèlerin aux sanctuaires les plus célèbres : à Châtillon-sur-Seine, où le culte de Marie était en honneur ; à Clairvaux, où il resta deux jours en prières dans la cellule de saint Bernard ; à Dijon, qui le retint dix jours à sa Chartreuse, dont l'abbé l'associa, lui et son Séminaire, à tous les mérites de ses religieux ; dans le Jura, où, après s'être égaré dans la montagne, il passa tout un jour à vénérer le corps de saint Claude ; à Annecy, où il pria longtemps au tombeau de saint François de Sales.

Il ne manqua pas non plus de visiter les personnages les plus vénérables des lieux qu'il traversait :

A Beaune, la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite, à laquelle il donna le crucifix qu'il portait toujours sur lui ; c'était celui qu'il tenait de la Mère Agnès, dont il décida le Père Amelotte à écrire la vie, après qu'il eut introduit à Saint-Sulpice les pratiques de la dévotion de cette grande servante de Dieu à l'enfance du Sauveur, dont il fit célébrer l'office le 25 de chaque mois et dont un prêtre de la Communauté, le futur archevêque de Cambrai, Fénelon, composa plus tard les litanies ;

A Valence, la pieuse fille Marie Teissonnière, après la mort de laquelle il revint prier sur son tombeau comme sur celui d'une sainte (1) ;

---

(1) Ce fut à son retour à Valence, qu'étant allé chez un peintre pour acheter le portrait de Marie Teissonnière, il remarqua dans l'atelier une toile obscène, qu'il acheta incontinent pour la déchirer et la brûler sous les yeux de l'artiste.



Au Pont-Saint-Esprit, la Mère Françoise de Mazelli, fondatrice du couvent de la Visitation de cette ville;

A Avignon, la Mère de Saint-Michel, morte, quelque temps après, en odeur de sainteté.

Ce voyage ne lui fut pas salutaire; il revint aussi faible qu'il était parti; le repos seul eût pu le remettre; mais il lui était odieux. L'hiver aggrava encore son état; et en juin 1852, une station de toute une nuit qu'il fit devant la châsse de sainte Geneviève provoqua une fièvre intense qui mit ses jours en danger et lui fit recevoir les derniers sacrements. Il guérit cependant, suivant l'assurance que lui en avait donnée la Très Sainte Vierge; mais il crut devoir se démettre de sa cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain, qui la confia à M. de Bretonvilliers, son disciple, à qui il avait prédit lui-même qu'il serait son successeur.

Quelques semaines après, son médecin l'envoyait aux eaux de Bourbon.

Ce nouveau voyage fut pour lui l'occasion de l'établissement du séminaire de Viviers, qui devint bientôt une source de grâces pour les vastes régions de l'Auvergne, du Comtat, du Dauphiné et de la Provence. Il prépara également la création de celui d'Avignon et ne fut pas étranger à celle des séminaires de Toulouse, de Saint-Irénée de Lyon et de Besançon, dont un de ses disciples, M. de Villetertre, devint supérieur.

Mais le zèle apostolique dont il était rempli et qui lui avait fait désirer de former de bons prêtres pour gagner par eux le plus grand nombre possible d'âmes à Jésus-Christ, le poussa jusqu'à renoncer à la conduite de son séminaire pour aller en Perse travailler à l'extension de la Foi. L'évêque d'Ispahan venait de rentrer en France et le Schah se faisait fort de procurer à l'Église romaine la soumission de quatre-vingts évêques arméniens schismatiques de ses États, si le Pape lui envoyait un délégué qui

ne fût ni italien, ni anglais, ni espagnol. C'est alors que le Nonce offrit à M. Olier le siège de Babylone que ses confrères l'empêchèrent d'accepter, pour le laisser, suivant l'avis du Père de Rhodes lui-même, tout à son travail de rénovation de l'ordre sacerdotal en France.

Il se dédommagea de ces entraves à ses désirs en mettant à exécution le dessein qu'il avait formé depuis longtemps d'aller travailler à la conversion des hérétiques des Cévennes; et malgré ses infirmités et la rigueur de l'hiver, il se mit en route avec quelques-uns de ses prêtres, pour aller droit à Privas, le boulevard de l'hérésie. En quelques semaines, il transforma cette ville, y décupla le nombre des catholiques et y ouvrit plusieurs petites écoles pour les enfants des huguenots. A son retour, il s'arrêta au Puy pour y fonder une maison d'éducation spéciale aux enfants de huguenots, dont les parents voulaient les confier à des ecclésiastiques. Ce fut là le prélude de plusieurs autres établissements semblables qui s'ouvrirent en France sous le nom de *Propagation de la Foi* ou du Saint-Sacrement.

Mais l'œuvre qu'il eut le plus à cœur, après celle de la sanctification du clergé et du retour de l'Angleterre à l'unité catholique, fut celle de la conversion des sauvages du Canada ou *Nouvelle France*, dont il se préoccupait dès les premières années de son sacerdoce.

Peiné de voir que l'ambition ou l'intérêt avaient seuls inspiré les Compagnies qui, depuis plus d'un siècle que ce pays était soumis à la France, exploitaient ses richesses, il résolut à son tour d'en former une qui n'eût d'autre but que le salut de ces nations abandonnées; et sachant que Québec, le seul établissement qui y fût encore ouvert, était trop éloigné pour les sauvages, il conçut le projet de bâtir, dans l'île de Montréal, une ville qui serait à la fois le siège des missions, une barrière contre les incursions des sauvages, et le centre de leur commerce,

et qu'il consacrerait à la Sainte Vierge, sous le nom de Ville Marie.

De l'aveu du P. Leclercq, missionnaire récollet, il n'y eut pas de dessein mieux combiné ni plus désintéressé. Il fut aidé dans son exécution par M. de la Dauversière qui, de son côté, avait formé un plan analogue, et il lui remit cent louis d'or pour jeter les premiers fondements d'une colonie dans cette île, encore inculte et déserte. En même temps il forma une association de personnes riches et zélées sous le nom de « *Société de Notre-Dame de Montréal* » et lui obtint du Saint-Siège d'abondantes indulgences. M. de la Dauversière, qui en fut le procureur, obtint de M. de Lauzon, intendant du Dauphiné, par acte du 17 août 1640, la cession de l'île de Montréal au profit de M. Olier et des autres membres de la Société, et y envoya, comme premiers colons, quarante hommes sous la conduite d'un chef habile, M. de Maisonneuve.

M. Olier consacra la colonie naissante, en février 1642, à la Sainte Famille, dans l'église de Notre-Dame, et ne cessa jamais de nourrir l'espoir de s'y rendre lui-même. Mlle Manse, de Langres, s'offrit alors à lui pour aller y soigner les malades, en même temps qu'une fille non moins dévouée, de Troyes, Mlle Marguerite Bourgeois, y partit de son côté pour y fonder, en faveur de l'instruction des petites filles, une congrégation aujourd'hui encore très nombreuse et très prospère.

La première mission qu'il y envoya à la demande de la *Société* et dont il accepta la conduite, se composa de MM. de Queylus, Souart, Galinier et d'Allet; et lorsqu'elle s'y fut développée, il songea à affermir la colonie par l'érection d'un Siège épiscopal, pour lequel il proposa M. de Queylus. En outre, par son testament, il laissa 10.000 livres pour la dotation de l'évêque et de son chapitre.

Les dernières années de M. Olier furent des années de

souffrances physiques et de sécheresses morales, qu'il supporta constamment avec la plus admirable patience. Atteint de paralysie d'une moitié du corps, au Péray, près Corbeil, chez Mme Tronson, en septembre 1653, ce mal, qu'il sentit s'aggraver d'année en année, ne fit que le fortifier dans sa résolution de tout souffrir en union à Notre-Seigneur attaché à la croix, et de redoubler de zèle à son service. Ce fut alors, en effet, que conservant toute la liberté de son esprit, il composa plusieurs ouvrages du plus grand mérite pour le bien des âmes : *le Catéchisme chrétien,* pour la vie intérieure ; l'*Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes;* l'*Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse.*

Sentant sa fin approcher, il renouvela ses pèlerinages au Puy d'abord et ensuite à Notre-Dame des Anges, près le château d'Avron, annonça sa mort, le premier jour du Carême de 1657, et eut avec M. de Bretonvilliers sur la conduite et les règlements du séminaire de longs entretiens que ce dernier eut soin de consigner par écrit et dont M. Tronson, en 1678, tira le *Règlement des Supérieurs et Directeurs des séminaires de province.*

Enfin une dernière attaque d'apoplexie l'enleva le lundi de Pâques, 1er avril 1657. Il n'avait que quarante-huit ans.

Saint Vincent de Paul, qui était présent à ses derniers moments, le regardait comme un saint et ne cessa pas de l'invoquer pendant les trois années qu'il lui survécut. Et trois guérisons, qui ont tous les caractères de guérisons miraculeuses : celle de Mlle Manse au contact de son cœur; celle du marin Trescartes, au Havre, par l'attouchement d'un linge imbibé de son sang; et, en 1846, celle de la sœur Dufresne, à l'hôtel-Dieu de Montréal, corroborent le témoignage, déjà si considérable par lui-même, de saint Vincent de Paul.

Aujourd'hui la cour de Rome est nantie des pièces du

procès tendant à l'introduction de la cause de sa canonisation, et les paroissiens de Saint-Sulpice peuvent adresser avec confiance leurs plus ferventes prières à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, qu'il a tant aimés, pour qu'ils daignent hâter le jour où la déclaration par le Saint-Siège de son titre de bienheureux leur permettra de l'invoquer publiquement; car la vie admirable de ce grand homme, dans laquelle le surnaturel se rencontre si souvent, manifeste avec éclat, dans chacune de ses phases, sa sainteté éminente, par les grâces insignes dont Dieu l'a prévenu, par sa fidélité constante à y correspondre, mais surtout par l'objet de sa mission et par la permanence de son œuvre.

L'œuvre capitale à laquelle M. Olier a consacré sa vie, a été, en effet, l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, pour y former lui-même de saints prêtres, et en même temps la fondation de la Compagnie qui devait, après lui, continuer cette œuvre unique.

Or, ces deux créations simultanées et connexes suffiraient à elles seules, par leur importance et leurs difficultés, à prouver que leur auteur était vraiment l'élu de Dieu.

En ce qui touche d'abord celle du séminaire de Saint-Sulpice, il ne faut pas perdre de vue qu'avant M. Olier cette grande œuvre des séminaires, quoique ordonnée par le concile de Trente comme le moyen le plus efficace de renouveler le clergé et de réformer l'Église, n'existait pas.

Saint Charles Borromée l'avait bien, il est vrai, commencée en Italie. Mais son premier essai n'était qu'une ebauche; ses règlements pour la conduite de ses maisons cléricales pouvaient bien s'adapter aux besoins et aux mœurs de l'Italie; mais en France, s'ils suffisaient pour de jeunes écoliers qu'il faut maintenir dans le devoir par une vigilance constante et une exacte discipline, ils ne convenaient pas à des élèves du sanctuaire, engagés

déjà dans les saints Ordres ou près de les recevoir, et qui n'entraient d'eux-mêmes dans ces maisons que pour se perfectionner dans l'exercice et les vertus de leur saint état. Aussi leur application ne donna-t-elle aucun résultat satisfaisant dans les diocèses qui les adoptèrent, tels que ceux de Bordeaux, d'Agen, de Limoges, de Reims et de Rouen. Saint Vincent de Paul n'avait pas mieux réussi dans son collège des Bons-Enfants. Et l'Oratoire lui-même, qui semblait tout d'abord avoir pour mission spéciale la formation du clergé, se bornait dans la maison de Saint-Magloire, reconnue cependant, depuis vingt-trois ans déjà, comme séminaire diocésain, à y enseigner la théologie à ceux de ses élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique et limitait ses exercices pour les Ordinands à la retraite de dix jours prescrite par l'archevêque de Paris, M[gr] de Gondy.

Dès lors les évêques de France en étaient toujours à chercher la forme à donner à ces noviciats du sacerdoce, pour que les jeunes clercs qui en sortiraient fussent pénétrés suffisamment de l'esprit ecclésiastique.

Le séminaire de Saint-Sulpice fut ainsi le premier grand séminaire établi en France; et la perfection de son organisation, comme l'excellence de ses résultats, le firent considérer bien vite comme un modèle sur lequel la plupart des évêques s'empressèrent de calquer les leurs.

La création de la Compagnie de Saint-Sulpice, condition indispensable de la durée du séminaire lui-même, était tout aussi nécessaire et non moins difficile : car il n'est pas aisé de réunir des prêtres, d'une science et d'une vertu éprouvées, qui consentent à se vouer exclusivement, toute leur vie, à la formation des jeunes clercs. Saint François de Sales avait échoué dans ses efforts pour doter son diocèse d'un séminaire, parce qu'il n'avait jamais pu parvenir à former trois hommes capables d'en prendre la direction.

« J'avoue, disait-il à M. Bourdoise, qu'il n'y a rien de « plus nécessaire dans l'Église que la formation des ecclé- « siastiques. Mais après avoir travaillé moi-même pendant « dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que « je les souhaitais, pour m'aider à réformer le clergé de « mon diocèse, je n'ai pu en former *qu'un et demi;* et je « n'ai pensé aux filles de la Visitation que lorsque j'ai eu « perdu tout espoir à l'égard des ecclésiastiques (1). »

Aussi M. Bourdoise, en voyant la facilité avec laquelle M. Olier jetait les fondements de son nouvel Institut, au milieu des plus rudes et des plus humiliantes épreuves, voyait là l'œuvre de Dieu (2).

« L'érection d'une nouvelle communauté dans l'Église, « écrivait-il, n'est pas une œuvre triviale et ordinaire. « Dieu ne donne pas son esprit à toutes sortes de per- « sonnes indifféremment pour établir des Instituts; mais « ceux qu'il choisit pour ces entreprises, il les dispose par « des voies qui n'ont rien d'humain, c'est-à-dire qu'il les « fait passer par les croix, et les humiliations, les persé- « cutions accompagnées de patience, de fidélité, de cou- « rage et de persévérance, tenant sur eux une conduite « de grâce peu commune (3). »

Combien ce saint prêtre eût été confirmé dans son opinion s'il avait pu constater, comme nous, le développement progressif et continu de l'œuvre de M. Olier, qui, aujourd'hui, s'étend à 34 séminaires, tant en France qu'aux États-Unis et au Canada, dirigés par près de 400 membres de sa Compagnie, tous animés de son esprit et donnant partout l'exemple de ses vertus (4).

---

(1) *Vie de M. Bourdoise*, Ms. in-4°, p. 110.

(2) Pendant plus de trente ans, M. Bourdoise essaya en vain d'établir un séminaire et ne réussit qu'à former une communauté de prêtres de paroisse à Saint-Nicolas du Chardonnet.

(3) *Vie de M. Bourdoise*, Ms. in-f°, p. 1093.

(4) La Compagnie de Saint-Sulpice dirige vingt-neuf grands séminaires :

Nous pouvons donc, avec ce grand serviteur de Dieu, regarder M. Olier, à raison de l'importance, de la difficulté, du succès et de la permanence de son œuvre, comme un des hommes de la droite du Très-Haut, choisi par lui pour être l'instrument principal du relèvement de l'Église de France au dix-septième siècle (1).

---

vingt-quatre en France, quatre aux États-Unis, à Baltimore, à Boston, à New York et à San-Francisco, et un à Montréal, au Canada, plus les cinq séminaires des Instituts catholiques de Paris, Lyon, Angers, Toulouse et de l'Université de Washington, et les petits séminaires de Montréal, de Baltimore et de San-Francisco.

(1) M. Baudrand, le quatrième successeur de M. Olier dans la cure de Saint-Sulpice, et qui l'avait connu dans sa jeunesse, a fait de lui le portrait suivant :

« Il était d'une taille médiocre, un peu replet; il avait le port libre, « dégagé, avantageux. Sa complexion était sanguine, délicate quoique « forte et robuste, s'il ne l'eût point altérée par ses jeûnes, ses longues « veilles et sa rigoureuse pénitence. Son teint était blanc et mêlé de « vermeil; son visage plein, son nez aquilin, son front large et se-« rein; il avait les yeux vifs, remplis d'un feu doux et engageant, la « physionomie fine, la bouche d'une grandeur médiocre, les lèvres ver-« meilles, la voix belle et argentine, flexible, la prononciation libre et « dévote, soutenue d'une éloquence mâle, élevée et si heureuse que sur-« le-champ, sans étude et sans rien puiser que dans son propre fonds, « il ravissait les esprits et enlevait les cœurs. Enfin, il avait le visage beau, « agréable et bien proportionné, accompagné d'un air de tant de grâce, de « modestie et de majesté, qu'il était impossible de l'approcher sans en « concevoir de l'estime et du respect et sans en être élevé à Dieu. » *Mémoire manuscrit à la Bibl. nationale* et Nagot, *Vie de M. Olier*, p. 320.

Son portrait que nous donnons ci-dessus, page 33, est la reproduction de celui qui a été peint par Stresor et gravé par Boulanger.

CHAPITRE IV

M. DE BRETONVILLIERS (1652-1658).

Sommaire : Il succède, à trente-deux ans, à M. Olier comme curé de Saint-Sulpice. — Son origine. — Ses premières études. — Il embrasse l'état ecclésiastique sous la conduite de M. Olier. — Ses talents; sa grande fortune; son humilité; sa vie pauvre et mortifiée. — Sa tendre piété envers la Sainte Vierge. — Son zèle pour la gloire de Dieu. — Son application à continuer toutes les œuvres de M. Olier, selon ses vues et son esprit. — Estime dont il jouit dans le clergé de Paris. — Générosité de ses dons pour la construction de la nouvelle église. — Sa démission de la cure.

M. de Bretonvilliers n'avait que trente-deux ans lorsque, le 19 juin 1652, il prit possession de la cure de Saint-Sulpice, en remplacement de M. Olier qui se plaisait à l'appeler son cher enfant.

Né à Paris en 1620, M. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers était le second fils de M. de Bretonvilliers, conseiller d'État et secrétaire du Conseil du Roi. Après avoir fait ses premières études au collège de Navarre avec M. Tronson et les avoir achevées chez les jésuites (1), il se livra à celle du droit. Lorsqu'il l'eut terminée, son père aurait voulu l'attacher à la personne de M. d'Avaux, son parent, notre ministre plénipotentiaire au congrès de Munster, pour ensuite, à son retour, se démettre en sa faveur de sa charge qui valait un million. Mais déjà le jeune homme songeait à se faire prêtre, même jésuite,

(1) Au collège de Clermont.

lorsque s'étant rencontré avec M. Olier, il fut tellement séduit par sa modestie, sa piété et le charme de sa conversation, qu'il éprouva un vif désir d'entrer en relations plus étroites avec lui. De son côté, M. Olier, prévenu en sa faveur par son ingénuité, la candeur et la droiture de son âme, le prit bientôt en affection, et fut assuré, un jour qu'il avait dit la messe pour lui, que la Providence le destinait à collaborer à son œuvre.

A dater de ce moment, le jeune de Bretonvilliers résolut d'embrasser, sous sa conduite, l'état ecclésiastique. Il s'en ouvrit à son père qui tout d'abord en éprouva un très vif chagrin; car c'était le renversement de tous ses rêves d'avenir pour ce fils bien-aimé. Mais très pieux lui-même, il prit conseil de M. Olier qu'il vénérait et qui lui affirma que c'était bien là un appel de Dieu; et se rappelant ce que lui avait dit le Père Georges, capucin, alors que son fils n'avait que neuf à dix ans : « *Élevez bien cet* « *enfant; car Dieu le destine à être un jour à la tête* « *d'une communauté considérable d'ecclésiastiques*, » il se résigna, amena lui-même son fils au presbytère de Saint-Sulpice, le **19** juin **1643**, lui donna sa bénédiction et le confia à M. Olier.

La joie fut grande dans la Communauté; c'était pour elle une précieuse recrue que ce jeune homme simple, franc, ouvert, charitable, d'une pureté angélique, d'une tendre piété envers la Sainte Vierge et si porté déjà à l'oraison, que ses condisciples le surnommèrent bientôt le *grand prieur de France*. Son esprit cultivé, sa mémoire heureuse et son ferme bon sens lui permirent d'acquérir, en moins de quatre années d'études, une vraie science théologique. Une fois admis aux saints ordres, son père, qui jouissait d'une grande faveur auprès de la Reine et du cardinal de Richelieu, chercha à le produire à la cour en qualité d'aumônier du Roi. Mais il s'y refusa en disant qu'il n'avait pas quitté le monde pour y rentrer; que

toute son ambition était de devenir un bon prêtre, de procurer la gloire de Dieu et son salut. Son père n'insista pas. Peu de temps après, il eut le malheur de le perdre, ainsi que son frère aîné, et hérita d'eux de plus de 40.000 écus de rente (240.000 francs), qui le rendirent le plus riche ecclésiastique de France, bien qu'il n'eût aucun bénéfice. Cette énorme fortune n'enfla pas son cœur; il s'humilia, au contraire, de se voir dans un état si contraire à celui qu'avait choisi le Fils de Dieu, ne se regarda plus que comme le trésorier des pauvres et le dépositaire de leurs biens, et considérant la Très Sainte Vierge comme sa souveraine et, à ce titre, maîtresse de sa fortune, ne voulut plus en disposer que sous son autorité et en son nom.

Aussi personne n'était-il plus pauvre que lui dans ses meubles, son linge, ses habits. Il ne quittait ceux qu'il portait qu'à la dernière extrémité, et les pauvres eux-mêmes les refusaient comme étant trop usés.

Constamment en la présence de Dieu, il ne commençait jamais une action sans la lui avoir offerte. Sa vie était une oraison continuelle. A Paris, il entrait à l'église entre huit et neuf heures du matin, et n'en sortait qu'à une heure, employant tout ce temps à préparer et à célébrer la sainte messe et à faire ses oraisons, quand la direction des fidèles ne le réclamait pas. Il ne disait son office et ses autres prières que le soir.

Tous les jours, il récitait le chapelet de Notre-Seigneur et celui de la Sainte Vierge; il disait aussi celui de la Sainte Trinité et celui des défunts, l'un composé de cent *Gloria Patri*, l'autre de cent *Requiem æternam dona eis*.

Son zèle pour la gloire de Dieu était admirable. Il se réjouissait de la conversion des âmes, et, afin d'y contribuer lui-même davantage, il donna des sommes considérables à l'Hôtel-Dieu de Paris pour en agrandir les bâtiments et y multiplier les lits; et dans le désir ardent qu'il

avait toujours eu de travailler à l'évangélisation des infidèles, il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il recevait des nouvelles de la propagation de la Foi.

Sa tendre dévotion envers la Très Sainte Vierge remontait à ses plus jeunes années : au collège de Clermont, il entra de suite dans sa congrégation et, à dater de ce moment, il dit tous les jours son petit office et son chapelet de six dizaines, entendit la messe de préférence dans les églises ou aux autels qui lui étaient dédiés, jeûna tous les samedis, se confessa et communia tous les dimanches. Elle s'accrut encore sous l'influence de M. Olier qui mettait tous ses soins à la faire progresser dans son cher disciple, par un ordre exprès de cette divine Mère qui lui avait dit, un jour, dans l'oraison : *Regardez-le comme mon enfant* (1). Au début de chaque année, il allait lui rendre ses devoirs à Notre-Dame, qu'il regardait comme sa principale demeure, lui demander la continuation de ses bontés et lui renouveler l'offrande de tout lui-même et de tout ce qui lui appartenait (2). Chaque jour, la première et la dernière de sa prière était un *Ave Maria;* et il n'en laissait pas passer un seul sans écrire quelque chose à son sujet et sans faire quelque aumône en son honneur, pour remercier Dieu des grandes bontés qu'il avait eues envers elle.

Et quand arrivait le temps des vacances, il les commençait toujours par le pèlerinage à Notre-Dame des Vertus (à Aubervilliers); il les employait autant qu'il le pouvait à visiter les lieux où son culte était le plus en honneur (3), et il les terminait par le pèlerinage de

(1) Simon de Doncourt, *ibid.*, 4e part., p. 756.

(2) *Ibid.*, p. 764.

(3) Entre ces divers pèlerinages, ceux qui étaient le plus selon son cœur, étaient, en France, celui de Chartres, qu'il faisait presque tous les ans, et celui de Notre-Dame de Bethléem, à Ferrières en Gâtinais, nommé aussi Ferrières *en chrétienté*, parce que cette bourgade, berceau du

Notre-Dame de toutes grâces, chez les minimes de Chaillot, où il ne manquait jamais d'aller dire la sainte messe, lorsqu'il séjournait à Issy, parce que c'était pour lui un plaisir extrême de considérer la Très Sainte Vierge sous ce titre de *Notre-Dame de toutes grâces* (1).

Entre les mains de ce vrai fils de M. Olier, le gouvernement de la paroisse de Saint-Sulpice continua à produire les mêmes fruits de bénédiction. Entrant dans toutes les vues de son maître vénéré, il s'appliqua, avec son assistance, à continuer toutes ses œuvres et à affermir le règne de Dieu dans les âmes, vaquant comme lui à tous les devoirs de sa charge pastorale, aux prônes, aux confessions, à la visite des malades, au soulagement des pauvres, à la surveillance des écoles, à l'extirpation des vices, et s'y dépensant avec une telle ardeur que sa santé affaiblie et sa poitrine épuisée le jetèrent, pendant de longs mois, dans un grand accablement.

Entouré de l'estime de tout le clergé de Paris, il en reçut la preuve en deux circonstances solennelles :

Lors de l'emprisonnement au château de Vincennes du cardinal de Retz, qui s'était trop engagé dans les affaires de la politique pendant les deux guerres civiles, les curés de Paris, privés de leur premier pasteur et ne le jugeant pas aussi coupable que le croyait la Cour, s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'obtenir son élargissement; et ce fut M. de Bretonvilliers qu'ils choisi-

---

Christianisme en France, aurait été la première de notre pays appelée à la lumière de la Foi, que seraient venus lui apporter, onze ans seulement après la mort de Notre-Seigneur, les trois disciples de saint Pierre : Savinien, Altin et Potentien ; et en Italie, celui de Lorette, qu'il fit en 1671. En vertu d'un bref spécial du pape Léon XIII, le couronnement de Notre-Dame de Bethléem a eu lieu, le 6 septembre 1898, sous la présidence de Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

(1) Il ne cessait pas de louer saint François de Paule d'avoir dédié son monastère à la Sainte Vierge sous cet excellent titre, qui lui convient si bien.

rent pour porter aux pieds de Leurs Majestés l'expression de leurs vœux et qui s'acquitta de cette mission délicate avec un tact parfait et à la satisfaction de tous.

Il fut encore une autre fois député par eux pour demander justice contre le livre du Père Bagot, qui, sous prétexte de défendre l'épiscopat, renversait la hiérarchie et ruinait les droits des curés; et le résultat de sa démarche, dont il rendit compte à ses collègues, reçut leur approbation unanime (1).

Un de ses plus ardents désirs était de voir avancer la construction de la nouvelle église de Saint-Sulpice. Il consacra à ces travaux plus de 40.000 livres de ses deniers, et légua à la fabrique une somme de 12.000 livres pour leur continuation (2). Ce fut aussi dans ce but qu'il engagea le séminaire à acheter à un prix élevé la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, patron du clergé de Paris, dans l'espoir que ce prix servirait de base à celui de la cession des autres chapelles (3).

Il n'occupa la cure que pendant six ans et s'en démit, en 1658, à la mort de M. Olier, qui l'avait désigné pour son successeur dans la supériorité du séminaire, par un billet de sa main. Il vécut encore dix-huit ans, pour le plus grand avantage de ce séminaire qu'il sut maintenir dans sa régularité première par sa sagesse et sa fermeté. Il y mourut le samedi 13 juin 1678, âgé de cinquante-six ans, et y fut inhumé, au-dessus du corps de M. Olier, dans la chapelle souterraine, près de l'autel, du côté de

---

(1) Simon de Doncourt, *loc. cit.*, t. I, p. 237 et 238.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 239 et 240.

(3) En 1731, cette chapelle fut cédée par le séminaire à M. le curé Languet de Gergy, qui dut en faire abandon à Mme de Chevreuse, de la maison de Luynes, en échange de celle de Saint-François de Sales, dont cette dame était depuis longtemps en possession, et que M. Languet fut obligé de supprimer pour en faire la sacristie des messes basses. Simon de Doncourt, *ibid.*, p. 17 et 239, en note.

l'Évangile. La Compagnie avait été instituée sa légataire pour une grande partie de son immense fortune; mais par l'organe de son supérieur, M. Tronson, elle n'en retint à peu près que la maison d'Issy (1).

(1) Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, t. I, p. 51. Le portrait de M. de Bretonvilliers, peint par Montagne, a été gravé par L. Barbery. *Ibid.* L'inscription qu'on lit au bas de cette gravure résume bien les vertus éminentes de ce disciple de prédilection de M. Olier : Alexander Le Ragois de Bretonvilliers presbyter, Ioannis Iacobi Olier fundatoris et primi superioris seminarii Sancti Sulpitii successor, hæres operis, æmulus pietatis; stupendum in ditissimo patrimonio paupertatis exemplar; semper sibi parcus, pauperibus nunquam, verè pauperum dator; spiritu precum, sacerdotii zelo, ac Deiparæ Virginis amore conspicuus, obiit 13 Jun. ann. Dom. 1676. Ætat. suæ 56.

CHAPITRE V

M. DE POUSSÉ (1658-1678).

Sommaire : L'abbé de Saint-Germain appelle M. de Poussé à la cure de Saint-Sulpice en remplacement de M. de Bretonvilliers. — Ses antécédents; son dévouement à ses fonctions pastorales. — Retraite donnée par le P. Eudes. — Prédications de Bossuet et de Bourdaloue à Saint-Sulpice. — Estime de Bossuet pour M. de Poussé. — Développements donnés à la *Compagnie de la Passion* par l'abbé Brenier. — Règlement de la *Compagnie des Gentilshommes.* — Luttes de M. de Poussé contre le Jansénisme. — Nouvel attentat sacrilège à Saint-Sulpice. — Sa réparation. — Active impulsion donnée par M. de Poussé aux travaux de reconstruction de l'église; dette de 500.000 francs qu'ils entraînent pour la Fabrique. — Suspension de travaux. — M. de Poussé résigne sa cure à M. de la Barmondière. — Sa retraite au presbytère. — Sa mort édifiante.

Son successeur dans la cure de Saint-Sulpice fut M. de Poussé, un autre des premiers et des plus distingués disciples de M. Olier.

Né en 1617, au diocèse de Sens, Antoine Raguier de Poussé appartenait à une des premières familles de Champagne. A l'instigation de son ami, l'abbé de Gondrin, plus tard archevêque de Sens, il entra au séminaire de la rue Guisarde le 1er septembre 1642, alors qu'il n'était encore que clerc et bachelier de Sorbonne. Sa piété, sa modestie, sa grande dévotion à la Sainte Vierge (1), ses talents d'orateur et d'écrivain le firent remarquer de M. Olier

(1) En tête de toutes ses lettres, il mettait cette devise, qui était déjà celle de M. Olier : « *Qui a Jésus a tout* »; et au bas, il ajoutait à sa signature les trois lettres S. A. D., qui signifiaient : servus ancillæ Domini, serviteur de la servante du Seigneur.

qui, dès qu'il fut revêtu du caractère sacerdotal et pourvu du bonnet de docteur de Sorbonne, l'attacha d'abord à la personne de M. de Bretonvilliers en qualité de vicaire, le chargea de la rédaction du Livre des *Examens particuliers*, auquel il collabora lui-même et qui fut ensuite complété par M. Tronson, puis lui confia successivement les postes importants de directeur du séminaire, de directeur de la *Solitude* et enfin, en 1657, de supérieur du séminaire de Clermont, lorsque son chef, M. de Caylus, fut envoyé à Montréal.

C'est de Clermont qu'il fut appelé par l'abbé de Saint-Germain à la cure de Saint-Sulpice, dont il prit possession le 7 février 1658. Il n'en resta pas moins uni par des liens très étroits au Séminaire et à la Compagnie de Saint-Sulpice : car, l'année suivante, en 1659, l'assemblée générale le nomma *premier consulteur* et lui en renouvela jusqu'à sa mort le titre et les pouvoirs qui lui permirent de prendre une part active au gouvernement de la Compagnie.

Dans ses fonctions pastorales auxquelles il se dévoua avec un grand zèle, il s'appliqua à mettre constamment en œuvre tous les moyens qui avaient réussi à ses deux vénérables prédécesseurs pour opérer le renouvellement de la paroisse.

Après les troubles de la Fronde, M. Olier était parvenu à arrêter les désordres qu'ils avaient entraînés dans sa paroisse, par une mission qu'avait prêchée, pendant le Carême et le Jubilé de 1651, le Père Eudes, son ami, qu'il appelait *la Merveille de son siècle,* tant il avait le don d'annoncer avec fruit la parole de Dieu et de provoquer les plus éclatantes conversions.

M. de Poussé voulut procurer le même bienfait à ses ouailles; et, à sa demande, le Père Eudes revint, en 1660, avec plusieurs de ses prêtres, présider aux exercices d'une retraite générale, que la Reine Mère suivit plu-

sieurs fois. Cette nouvelle mission dura trois mois et produisit, comme la première, les plus heureux effets.

Au mois de février de la même année, un service solennel pour le repos de l'âme de Gaston d'Orléans, duc de Montpensier, avait été célébré à Saint-Sulpice, sa paroisse. M. de Poussé y fit prononcer le sermon de circonstance par un prédicateur en vogue, le Père Girou, jésuite.

Quatre ans plus tard, en 1664, la grande voix de Bossuet, déjà célèbre, se fit entendre à Saint-Sulpice, une première fois, le 19 janvier, jour de sa fête patronale, où il prononça, devant la Reine Mère, son beau panégyrique de Saint-Sulpice, dans lequel il flétrit avec tant de force la licence effrénée des mœurs de son temps; une seconde, le 28 avril, à la solennité du baptême qui y fut administré à un jeune Maure par l'évêque de Dax, Guillaume Leboux.

Quelques chroniqueurs ont même regardé comme probable qu'il avait prêché toute la station du Carême de cette même année (1). Leur assertion est gratuite et dénuée de fondements. Il est possible cependant que Bossuet ait prêché d'autres fois encore à Saint-Sulpice : car il tenait M. de Poussé en très grande estime; et il lui en donna la preuve lorsque, après sa nomination à l'évêché de Condom, le Roi le choisit, en 1670, pour précepteur du Dauphin. Des scrupules troublèrent alors sa conscience : il ne croyait pas pouvoir exercer à la fois ces deux fonctions; et, sur l'insistance du Roi, il désigna quatre théologiens, entre autres le curé de Saint-Sulpice, pour trancher la question de cette incompatibilité; mais ils jugèrent qu'il pouvait accepter provisoirement le préceptorat du Dauphin, sans avoir pour cela à différer la cérémonie de son

(1) *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, 2e *partie*, p. 6. L'abbé Lebarq classe le sermon du 28 avril 1664, parmi ceux de Bossuet qui sont perdus et sur lesquels on n'a aucune donnée. Il lui assigne, par erreur, la date du 18.

sacre, se réservant à eux-mêmes de décider plus tard, d'après les circonstances, s'il pourrait conserver cette charge ou s'il devrait la résigner. Louis XIV agréa cette décision et nomma définitivement Bossuet précepteur de son fils, le 5 septembre 1670.

Le Père Bourdaloue monta, lui aussi, quelquefois dans la chaire de Saint-Sulpice, à partir de cette même année 1670, quand il venait à la maison professe de la rue du Pot-de-Fer, préparer pour Versailles ses éloquentes stations de l'Avent. Il y prêcha également la station du Carême de 1678 (1), montrant dans tous ses sermons de cette station « cette continuelle et touchante sollicitude « pour le salut des âmes et cette intrépidité dans ses « censures de la conduite des grands qui ont fait de lui, « aux yeux de ses contemporains, le parfait modèle des « vertus apostoliques (2) ».

Ce fut aussi vers le même temps, que Fénelon, le futur et illustre archevêque de Cambrai, fit ses débuts dans cette même chaire de Saint-Sulpice, et qu'il y révéla un talent oratoire de premier ordre. Ordonné prêtre, en 1674, au séminaire de Saint-Sulpice, il se consacra immédiatement aux fonctions du saint ministère et entra, à cet effet, dans la Communauté des prêtres de la paroisse, où le curé, M. de Poussé, le chargea spécialement d'expliquer l'Écriture Sainte aux fidèles, les jours de dimanche et fêtes. Il y resta trois années entières, jusqu'au jour où son rare mérite, signalé à l'archevêque de Paris, M[gr] de Harlay, le fit nommer par ce prélat supérieur des *Nouvelles Catholiques* et des filles *de la Madeleine de Traisnel* (3).

---

(1) A. Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, p. 35.

(2) *Ibid.* et *Journal de M. Bourbon* secrétaire de M. Tronson, supérieur de la compagnie. *Mss.* du Sém. de Saint-Sulpice.

(3) *Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, t. I, pages 30 à 37, 6e éd. La communauté des *Nouvelles Catholiques* était une association de quelques personnes pieuses, qu'aucun vœu religieux ne liait entre elles.

Il quitta alors la Communauté pour aller s'installer chez le marquis de Fénelon, son oncle, à qui le Roi avait accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Le *Conseil charitable,* créé par M. Olier pour la défense des intérêts des pauvres, ne fonctionnait plus depuis plusieurs années. M. de Poussé lui donna une nouvelle vie en y faisant entrer des magistrats et des hommes de loi, recommandables par leurs talents comme par leur piété.

La *Compagnie de la Passion,* qu'il avait également fondée et qui réunissait les gentilshommes et les anciens militaires désireux de travailler à leur salut loin du tumulte du monde, avait été modifiée et étendue par un prêtre de la Compagnie, fondateur du petit séminaire de Saint-Sulpice, M. Brenier. M. de Poussé approuva le nouveau règlement que ce pieux et intelligent confrère avait rédigé pour elle, en 1676, sous le titre de *Communauté des gentilshommes*, et sut trouver dans ses membres de précieux auxiliaires pour la visite des hôpitaux et des prisons et pour le soulagement des pauvres honteux.

Très attentif à maintenir dans sa paroisse les saines doctrines sur les matières de la grâce, si vivement agitées autour de lui, il ramena à la vérité le Père Thomassin qui s'était tout d'abord laissé entraîner aux erreurs de Jansénius, força l'abbé Feydit à les rétracter sur son lit de mort, et signala avec une respectueuse fermeté à la duchesse de Liancourt les dangers auxquels elle exposait son

---

Elle avait été instituée, en 1634, par Mgr de Gondi (Jean-François), le premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle d'Urbain VIII. Son but était d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine catholique et d'instruire les personnes du même sexe qui se montraient disposées à se convertir. Elle s'était établie tout d'abord, près de l'église Saint-Sulpice, dans la rue des Fossoyeurs, et y resta jusqu'au jour où le maréchal de Turenne, après son abjuration du calvinisme, lui eut acquis une maison plus spacieuse dans la rue Sainte-Anne. *Ibid.*, p. 37 et 38.

salut par son opposition aux décisions du Saint-Siège.

A son tour aussi, il éprouva une poignante douleur. L'attentat sacrilège qui avait tant affligé M. Olier en 1648, se renouvela dans la nuit du 25 octobre 1665, avec cette aggravation que les voleurs, après avoir brisé les grilles du sanctuaire et forcé le tabernacle, y prirent quatre ciboires avec les saintes hosties qu'ils renfermaient et qu'on ne retrouva jamais. Les cérémonies de réparation de ce sacrilège eurent lieu le 28, jour de la fête de saint Simon et saint Jude, et les deux jours suivants. Une procession solennelle du Très Saint-Sacrement parcourut les principales rues du Faubourg et s'arrêta à trois stations, suivie par une foule de fidèles, en tête desquels le Roi marcha, entouré de plusieurs princes et princesses de sa famille, depuis la rue Dauphine jusqu'au Luxembourg et à l'église où il assista à l'office célébré en grande pompe. Le soir la Reine y vint entendre le sermon et le salut ainsi que l'amende honorable, prononcée du haut de la chaire par M. le curé (1). La mémoire de cette réparation se célèbre depuis lors, tous les ans, à Saint-Sulpice, le dernier dimanche d'octobre.

La sollicitude incessante de M. de Poussé pour le bien des âmes confiées à sa direction, ne l'empêcha pas de pousser activement les travaux de construction de la nouvelle église. C'est même lui peut-être qui les a le plus fait avancer : car non seulement il a achevé la chapelle de la Sainte Vierge, mais il a fait construire tout le chœur avec ses bas-côtés et les chapelles adjacentes du pourtour, et commencer les fondements du portail septentrional, dit de Saint-Pierre (2), et des quatre piliers de la croisée. Mal-

(1) A cette occasion, la Reine, mère du Roi, et la Reine, son épouse, firent don à Saint-Sulpice de deux superbes ciboires de vermeil, qui servirent au grand autel jusqu'à la Révolution. *Mém. mss.*, art. sur M. de Poussé, p. 16.

(2) *Rem. hist.*, t. I, p. 182. Le chœur et les chapelles de son pourtour

heureusement il ne songea pas assez à proportionner l'importance de ces travaux à l'étendue des ressources dont il pouvait disposer. Aussi, pour les solder, entraîna-t-il sa fabrique à s'obérer d'une dette de plus de 500.000 livres en principal (1), dont elle mit plus de vingt-deux années à opérer l'extinction, et qui ne lui permirent pas de reprendre ces travaux avant l'année 1718 sous M. Languet.

M. de Poussé était d'une santé délicate; et déjà en 1662, à la suite d'une maladie très dangereuse, il avait parlé de sa démission, et l'abbé de Saint-Germain s'était montré disposé à l'accepter et à nommer à sa place Bossuet, de préférence à M. d'Hurtevent qu'eût souhaité la Compagnie. Au cours de cette maladie, le P. Eudes vint le voir un jour et lui dit à voix haute : « On dit, Monsieur le curé, que vous « en faites trop et que les excès de votre zèle sont la vraie « cause de votre maladie. » Puis s'approchant de lui, il lui dit tout bas à l'oreille : « Et moi, je vous assure que vous « n'en faites pas assez et que si Dieu vous rend la santé, « vous devrez en faire davantage. »

Le pieux pasteur, qui ne sut jamais ce que c'était que de se ménager quand il s'agissait de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, suivit si bien le conseil de son

---

furent bénits, le 20 décembre 1673, par Mgr de Harlay, archevêque de Paris, assisté de Mgr de Péricard, évêque d'Angoulême, de Fromentin, évêque d'Aire, et de Sève, évêque d'Arras; celle du Rond-Point à l'honneur de la Sainte Vierge; la première à droite, en sortant de cette chapelle, et qui est aujourd'hui celle de Saint-Louis, fut dédiée au Saint-Esprit; la seconde (celle de Saint-Joseph) à l'honneur de sainte Marguerite; la troisième de saint Charles; la quatrième de saint Jean l'évangéliste; la cinquième de saint François de Sales; la première à gauche, à l'honneur du saint Ange Gardien; la seconde de sainte Catherine; la troisième de saint Éloi; la quatrième de saint Denis. Après cette bénédiction les trois évêques consacrèrent le maître-autel, celui de la Sainte Vierge et les neuf autres en présence de M. le curé. *Rem. hist.*, t. I, p. 278.

(1) *Mém. mss.*, art. sur M. de Poussé, p. 17, et sur M. de la Barmondière, p. 37.

ami qu'en peu d'années les fatigues du saint ministère épuisèrent totalement ses forces et qu'en octobre 1678 il fut obligé de résigner sa cure à M. de la Barmondière.

Il se retira alors au presbytère, où il choisit pour sa retraite la plus pauvre chambre, meublée seulement de six chaises de paille, d'une petite table et d'un lit commun, et consacrant tout son revenu assez considérable au soulagement des pauvres. Il y mourut, moins de deux ans après, le 8 juillet 1680, à l'âge de soixante-trois ans, regretté de tout le clergé de Paris auquel il avait su inspirer la même estime qu'à saint Vincent de Paul qui déclarait à l'évêque de Genève, Mgr d'Arenthon, « qu'il ne « connaissait pas de prêtre plus humble que lui ».

CHAPITRE VI

M. DE LA BARMONDIÈRE (1678-1689).

Sommaire : Son origine; ses études; son admission et ses fonctions dans la Compagnie. — Incidents à l'occasion des obsèques du Nonce du Saint-Siège, Mgr Vareri. — Sollicitude de M. de la Barmondière pour les catéchismes et les écoles. — Il installe une manufacture de tricots de laine dans une de ces écoles. — Il ouvre la première maison des Sœurs des Écoles chrétiennes dites de *l'Enfant Jésus* et la première maison des Frères des Écoles chrétiennes. — Il donne à l'abbé de La Salle la haute direction de toutes ses écoles. — Il ouvre encore d'autres petites écoles. — Il fonde une communauté du Bon-Pasteur. — Sa charité envers les pauvres. — Il crée *la Petite Paroisse*. — Éloignement des baladins. — Maintien des comédiens français. — Embarras que lui causent les dettes laissées par son prédécesseur. — Il se démet de sa cure en faveur de M. Baudrand. — Sa sainte mort.

Issu d'une famille noble du Lyonnais, M. Claude Bottu de la Barmondière était né, en 1631, à Villefranche en Beaujolais. Lorsqu'il eut achevé ses premières études, ses heureuses dispositions pour la science et la piété déterminèrent ses parents à l'envoyer à Paris suivre les cours de philosophie et de théologie. Il entra au Séminaire de Saint-Sulpice le 7 avril 1655, et après avoir obtenu le bonnet de docteur de Sorbonne (1), il fut reçu dans la Compagnie, en 1664, par M. de Bretonvilliers.

---

(1) Il avait passé sa seconde thèse de Licence, le 12 décembre 1661, sous la présidence de M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice, et sa soutenance fit quelque bruit en Sorbonne. Il avait choisi pour sujet : *l'Infaillibilité du Pape dans les faits dogmatiques*, sujet qui, comme on sait, causa un grand émoi dans la Faculté et au Parlement; et il en défendit brillamment les conclusions qui se résumaient en ces termes : « Romanus Pontifex contro-

Chargé immédiatement de l'enseignement de la théologie au Séminaire, il y acquit, en peu d'années, la réputation d'un des directeurs les plus accomplis par l'étendue de son savoir et la pénétration de son esprit non moins que par sa haute vertu : car, aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui-même, il couchait habituellement sur la dure et la maigreur de son visage attestait la rigueur de ses jeûnes et de ses austérités. En 1665, l'assemblée générale de la Compagnie l'élut pour un des assistants du supérieur; et M. Tronson, qui en avait la charge, désirant opérer une réforme dans la Communauté de la paroisse, un peu déchue de son premier esprit, lui donna M. de la Barmondière pour supérieur en 1676.

Le succès avec lequel il s'acquitta de ce dernier emploi décida M. de Poussé à résigner sa cure en sa faveur. Il ne l'accepta que par obéissance et en prit possession le 4 novembre 1678.

Il eut aussitôt à donner la mesure de sa fermeté dans l'accomplissement de son devoir.

Le Nonce du Saint-Siège, Mgr Vareri, archevêque d'Andrinople, dont l'hôtel était situé sur la paroisse, venait de recevoir les derniers sacrements sans que le curé de Saint-Sulpice ni personne en son nom eût été invité à cette cérémonie; et à sa mort, qui eut lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre, ses officiers cherchèrent à transporter son corps directement à l'église des Théatins, où, par son testament, il avait choisi sa sépulture, sans le présenter auparavant à l'église paroissiale. L'archevêque de Paris,

---

versiarum ecclesiasticarum est constitutus judex a Christo qui ejus definitionibus indeficientem fidem promisit (Luc, XII). Caveant proinde catholici a fermento recentium hæreticorum qui ea quæ apostolicis constitutionibus Innocentii X et Alexandri VII abunde fuerunt definita, contra Jansenium ejusque sectatores, in dubium revocare vel subdolis interpretationibus labefacere non verentur. » Bertrand, *loc. cit.*, I, p. 104.

Mgr de Harlay, après avoir pris l'avis du Roi, dans la crainte de paraître porter atteinte aux privilèges d'un ambassadeur du Pape et de soulever un conflit entre les deux Cours, rendit une ordonnance qui prescrivait la présentation du corps du défunt à Saint-Sulpice, sa paroisse, avant d'être porté aux Théatins.

A sa réception, M. de la Barmondière s'empressa d'envoyer dix de ses prêtres prier, en habits de chœur, auprès du corps; et la veille des funérailles, fixées au 10, sur les quatre heures du soir, il se transporta lui-même à l'hôtel du Nonce, précédé de la croix et accompagné de son clergé, fit la levée du corps avec les cérémonies prescrites, l'emmena à l'église et le déposa dans le chœur où, le lendemain, il célébra un service solennel en sa présence, le fit placer ensuite sur son carrosse de deuil et le conduisit, suivi d'une partie de son clergé, à l'église des Théatins.

La paroisse avait accueilli sa nomination avec une grande joie; elle ne fut pas déçue dans ses espérances. Après s'être enquis de sa situation et de ses divers besoins, du nombre et du degré de misère des familles indigentes, de l'état des écoles et des autres établissements fondés par ses prédécesseurs, il prit la résolution, dont il ne se départit plus, d'employer à les soutenir et à les développer, les revenus de son patrimoine aussi bien que ceux de la cure.

Il s'occupa tout d'abord des catéchismes et seconda efficacement le zèle de leur directeur, M. Baühin, par les fréquentes visites qu'il leur faisait et à chacune desquelles il récompensait, par la distribution d'images, de chapelets ou de livres, ceux des enfants qui avaient le mieux répondu à ses interrogations.

Son attention se porta tout particulièrement sur les écoles établies dans les divers quartiers de la paroisse. Il les inspectait fréquemment, stimulant dans chacune

d'elles les efforts des maîtres et l'application des élèves et saisissant toutes les occasions de perfectionner leur enseignement et d'en augmenter le nombre.

Ce fut ainsi que dans le bâtiment que la Fabrique leur avait affecté, il installa une *manufacture*, où l'on aprénait aux enfants à faire divers ouvrages de laine et spécialement de tricot. Il avait placé à sa tête un homme entendu qui, sous le titre de *Promoteur de la manufacture*, dirigeait, avec plusieurs ouvriers sous ses ordres, le travail des enfants et en opérait la vente dont le produit était consacré au soulagement des plus nécessiteux. Grâce à cette heureuse innovation de M. de la Barmondière, origine de nos modernes écoles professionnelles, les enfants apprenaient, dans les écoles de la paroisse, avec les principes de la religion et les éléments des lettres, un état manuel qui les préservait de l'oisiveté et de la misère en leur assurant un gagne-pain.

Ce fut lui encore qui, en 1686, dota sa paroisse de la première maison (1) des Sœurs *des Écoles chrétiennes*, *dites de l'Enfant Jésus*, vouées à l'éducation chrétienne des jeunes filles pauvres, dont l'Institut venait d'être créé à Rouen, en 1666, par le P. Barré, minime. Et il eut la joie de les voir y ouvrir successivement huit écoles : à Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, à la Grenouillère, rue de Seine et rue Saint-Placide, et y fixer même, rue Saint-Maur, leur noviciat, qui subsista jusqu'à la Révolution.

Elle lui est également redevable de l'établissement sur son territoire, rue Princesse, de la première maison des *Frères des Écoles chrétiennes*, institués à Reims, en 1679, par l'abbé de la Salle.

M. de la Barmondière avait connu au séminaire le saint

(1) Cette première maison avait été ouverte tout d'abord, en 1677, sur la paroisse de Saint-Jean en Grève, à l'appel du curé de cette paroisse; mais elle n'avait pas pu s'y maintenir.

fondateur de l'admirable Institut. Il le pressa à maintes reprises de venir s'installer à Paris, et parvint à l'y décider en lui faisant écrire par M. Baudrand, son assistant, qu'il pouvait venir avec deux maîtres, et qu'il leur donnerait le logement et une pension de 250 livres par tête. L'abbé de la Salle lui arriva avec deux de ses frères, le 25 février 1688. Il les installa dans le bâtiment des écoles de la paroisse (1) et les autorisa à partager avec les anciens maîtres la direction de ces écoles, qui, sous leur conduite, ne tardèrent pas à changer de face; car quelques jours seulement leur suffirent pour y faire succéder la régularité la plus parfaite au désordre et à la confusion que la négligence des maîtres et l'insubordination des élèves y avaient entretenus jusque-là (2).

Frappé de cette prompte et complète métamorphose, il profita de sa visite du mois d'avril suivant pour donner à l'abbé de la Salle la haute direction de toutes ses écoles et pour enjoindre aux anciens maîtres de se borner à travailler sous ses ordres. Ceux-ci, jaloux de se voir ainsi supplantés, mirent tout en œuvre pour le perdre dans son esprit et finirent même par décider le promoteur de la manufacture à se retirer en lui persuadant que la nouvelle méthode d'enseignement des Frères ne laissait plus assez de temps pour le travail manuel et compromettait l'avenir de ses ateliers auxquels ils savaient que M. le curé attachait une grande importance. Mais M. de la Barmondière ne fut pas dupe de ces manœuvres; éclairé sur la vérité des faits par l'abbé de Janson (depuis archevêque) qu'il avait chargé de s'en enquérir et par M. Baudrand,

(1) « C'était une grande maison, la 3e et la 4e du côté gauche de la rue Princesse, en entrant par la rue Guisarde, d'après les censiers de Saint-Germain. Cette maison appartenait au curé et était contiguë à celle qu'occupèrent les prêtres de la Communauté. » Ravelet, *loc. cit.*, p. 206.

(2) *Mémoires mss. de la Compagnie*, article sur M. de la Barmondière, p. 11.

toujours plein d'estime pour le Bienheureux qu'il avait eu pour pénitent au séminaire, il maintint sa confiance à M. de la Salle et se borna à remplacer son promoteur par un frère fort habile à travailler la laine et à tricoter, qui, en peu de temps, sut obtenir des enfants une application soutenue et des ouvrages mieux faits et plus lucratifs que ceux que leur faisait produire son prédécesseur.

M. de la Barmondière établit encore d'autres petites écoles, auxquelles il portait un vif intérêt, mais qui subsistèrent peu de temps, faute de ressources, entre autres celles de la communauté de filles que Mme Picart, la veuve de l'intendant de M. le Prince et la trésorière de l'Assemblée des Pauvres malades de la paroisse, avait fondée rue des Fossoyeurs, pour instruire gratuitement les pauvres filles de la paroisse, leur apprendre un métier et leur faire faire des ouvrages qui leur permissent plus tard de gagner honnêtement leur vie. Cette communauté fut dissoute en 1698 (1), et une partie des revenus des écoles qu'elle dirigeait fut appliquée au soutien d'une autre communauté, établie dans le même but par Mlle Séguier, mais qui n'eut, comme la première, qu'une très courte existence.

Par ces créations si utiles, M. de la Barmondière mérite d'être rangé au nombre des plus grands bienfaiteurs et des propagateurs les plus insignes de l'œuvre essentielle de l'éducation chrétienne de l'enfance.

Il travailla aussi à préparer à l'Église de bons ministres, par la fondation qu'il fit, en 1686, dans le voisinage du séminaire, d'une communauté qui fut appelée de son nom : *Communauté de M. de la Barmondière*, dans le but d'élever des enfants de familles peu aisées, qui ne

---

(1) Sa fondatrice mourut le 18 décembre 1710, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

pouvaient pas payer leur pension au séminaire, et de favoriser leur vocation à l'état ecclésiastique. A sa mort, en 1694, et en vertu des dispositions de son testament, cette communauté fut réunie au petit séminaire.

Il procura en même temps à la paroisse un autre établissement, des plus importants pour la réforme des mœurs, et que M. Olier avait en vain cherché à créer, celui d'une *Communauté du Bon-Pasteur,* destinée à servir d'asile aux filles pénitentes. La Providence le lui facilita en lui ménageant la collaboration d'une jeune veuve, Mme de Combé, protestante convertie (1), d'une intelligence aussi haute que la piété, qui sut donner à cette communauté, dont il lui confia la direction, un si prompt développement, qu'en peu d'années elle put y recueillir jusqu'à deux cents de ces pauvres filles, et que sa maison de la rue du Cherche-Midi, qui lui avait été procurée par le Roi en 1688 (2), devint bientôt le modèle et le chef-lieu

(1) Elle était née à Leyde, en 1650, de parents protestants.

(2) Le Roi, en effet, instruit des services rendus par cette communauté, la prit sous sa protection spéciale; et, tout en lui facilitant son installation dans cette maison de la rue du Cherche-Midi, il donna encore 1.500 livres à Mme de Combé, pour y faire les réparations nécessaires. Elle fut autorisée, en 1698, par des Lettres patentes, et subsista florissante jusqu'à la Révolution.

Sa pieuse fondatrice mourut en odeur de sainteté, le 16 juin 1692, âgée de trente-six ans seulement. Son biographe rapporte un trait singulier de sa vie : Le premier jour de l'an 1691, elle fut tout à coup saisie d'une fièvre violente et en proie à d'atroces douleurs d'intestin. Se croyant à sa fin, elle communia en viatique, avec une sainte joie, des mains de M. de la Barmondière et le pria de lui donner l'extrême-onction. Tout en se préparant à déférer à son désir, il se fit apporter un peu d'eau chaude et lui en fit prendre quelques cuillerées. Instantanément la fièvre la quitta et elle se sentit guérie. Quelle que soit la cause à laquelle on doive attribuer cette guérison extraordinaire, ou l'efficacité de l'eau chaude que saint Grégoire le Grand, dans son pastoral, recommande comme un vrai remède, ou celle des prières et de la foi du vénérable pasteur, de la malade et de ses pieuses filles, toujours est-il que M. de la Barmondière avait grande confiance dans ce remède, en usait de temps en temps, le recommandait autour de lui et composa même un petit traité sur la vertu

de plusieurs autres qui s'ouvrirent ensuite, en province, à Amiens, à Angers, à Orléans, à Troyes, à Toulouse.

L'application de M. de la Barmondière à soutenir cette fondation si utile, ne lui faisait pas négliger les besoins des familles indigentes de sa paroisse, dont le malheur des temps avait élevé le nombre à plus de quatre mille, ni ceux des malades dont plus de deux cents, dans un entier dénuement, ne pouvaient pas trouver place dans les hôpitaux, ni surtout ceux des pauvres petits enfants, orphelins ou abandonnés. Toutes ces misères étaient l'objet de sa plus vive compassion et, chaque semaine, il consacrait de longues heures à présider, à la cure, les diverses assemblées de charité dont les membres se dévouaient à leur soulagement.

Ces œuvres de zèle, si multiples et dont la charge pesait si lourdement sur lui, ne l'empêchaient pas de s'employer aux fonctions habituelles du saint ministère. Il se faisait un devoir de les partager avec les prêtres de sa Communauté; et pour être toujours prêt lui-même à administrer les derniers sacrements, il portait constamment sur lui les objets nécessaires, savoir : un rituel, une étole, un surplis, de l'eau bénite et un crucifix.

L'accroissement de la population dans les quartiers les plus éloignés de la paroisse lui inspira l'idée de créer

---

curative de l'eau chaude. *Mém. Mss., ibid.*, p. 20 et 21. Le passage du traité de saint Grégoire *de Curâ pastorali*, part. 3, cap. XIV, est ainsi conçu : Plerumque ægros quos fortis pigmentorum potio curare non valuit, ad salutem pristinam *tepens aqua* revocavit : Le plus souvent les malades qu'une forte potion de drogues n'a pu guérir, recouvrent la santé simplement par l'eau chaude.

On peut croire que le P. Louis le Comte, Jésuite, avait lu ce petit opuscule de M. de la Barmondière, quand il écrivait, au tome premier de ses *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, publiés, en 1697, par Jean Anisson, à Paris : « Peut-être que l'eau chaude est toute seule un bon « remède contre les maladies, dont on attribue la guérison *au Thé* : et il « y a des gens qui sont exempts de beaucoup d'incommodités parce qu'ils « se sont fait une habitude de boire chaud. »

une succursale, pour faciliter aux habitants de ces quartiers l'accomplissement de leurs devoirs. C'était le renouvellement du projet qu'avait conçu déjà M. Olier, qui avait même reçu de lui un commencement d'exécution, mais auquel ses inconvénients l'avaient obligé de renoncer. M. de la Barmondière crut devoir le reprendre en 1686, à la suite d'une pétition signée d'environ deux cents habitants du faubourg, qui fut présentée à l'archevêque de Paris pour demander l'érection non seulement d'une succursale, mais bien de cinq à six nouvelles paroisses; et il lui adressa lui-même un mémoire favorable à la création de la succursale. Mais le prélat ajourna sa décision sur cette question, qui ne fut résolue que cinquante ans plus tard, en 1738, par l'autorisation de la succursale du Gros-Caillou. Et cet ajournement fut pleinement justifié par un opuscule, publié en 1691, qui montrait fort bien que le nombreux clergé de Saint-Sulpice et le bel ordre établi par M. Olier et entretenu par ses successeurs pour l'administration de cette paroisse, procuraient alors aux paroissiens, même les plus éloignés de l'église, plus de secours spirituels que n'en recevaient les habitants des autres paroisses les mieux administrées.

Mais alors le désir de faciliter aux écoliers et aux pauvres la pratique de leurs devoirs religieux, suggéra à M. de la Barmondière la pensée d'une œuvre beaucoup plus utile, celle qu'il créa sous le nom de la *Petite Paroisse*. Ayant remarqué que nombre de ces enfants et de ces pauvres s'excusaient de ne pas assister au prône et à la messe de paroisse, sous prétexte qu'ils ne savaient où se placer et qu'ils n'avaient pas de bancs à l'église, il fit construire pour eux la chapelle, dite aujourd'hui *des Allemands,* et qui fut appelée alors la *Petite Paroisse,* parce qu'elle leur servait en quelque sorte d'église paroissiale; et il régla qu'à l'avenir, tous les dimanches et fêtes, un prêtre de la Communauté viendrait leur y dire

la messe à huit heures du matin et leur ferait ensuite une exhortation. Un peu plus tard, il réunit séparément dans une autre chapelle les écoliers des pensions, auxquels deux prêtres du Séminaire disaient la messe et adressaient une instruction. Enfin, lors de l'installation des Frères en 1688, il rassembla les enfants de leurs écoles dans une autre chapelle (1), où un autre prêtre du Séminaire leur disait la messe à la même heure et leur faisait aussi une instruction.

La sollicitude de M. de la Barmondière pour le bien spirituel de ses paroissiens le faisait gémir de la présence d'une troupe de baladins et de farceurs, qui s'était installée rue des Quatre-Vents, à proximité de la foire Saint-Germain, et dont les plaisanteries grossières et souvent obscènes ou impies affaiblissaient dans le peuple le respect dû au saint Lieu et à l'adorable Eucharistie. Il demanda leur éloignement et sa requête fut accueillie par le lieutenant de police, M. de la Reynie, qui, en 1680, leur fit défense de rester dans cette rue, et aux propriétaires des maisons qui la bordaient, de les y souffrir, à peine de 500 livres d'amende pour chaque contrevenant. L'année suivante, il dut renouveler sa demande, parce qu'ils avaient voulu s'établir dans la rue des Cordeliers (2); et la même défense leur fut faite par arrêt du Parlement, du 24 janvier 1682.

Il fut moins heureux dans sa lutte contre les Comédiens français. L'ouverture du collège Mazarin, en 1685, avait décidé le Roi à leur enjoindre de transporter ailleurs leur salle de spectacle, installée rue des Fossés de Nesle (3), pour soustraire les étudiants à ce dangereux voisinage.

(1) Très probablement la chapelle neuve de la Communion en face de celle des Allemands.

(2) Aujourd'hui la rue de l'École-de-Médecine.

(3) Aujourd'hui la rue Mazarine.

Ils cherchèrent à l'installer rue du Bouloy; mais la Reine, qui avait fondé dans cette rue un couvent de Carmélites, leur en fit refuser la permission; ils jetèrent alors leur dévolu sur une propriété, dite du Jeu de Paume de l'Étoile, située rue des Fossés Saint-Germain des Prés; et tous les efforts de M. de la Barmondière pour la leur enlever, sa demande au propriétaire, sa requête au Roi, ses offres aux comédiens eux-mêmes de la leur racheter au prix de 50.000 livres, plus du double de sa valeur, demeurèrent inutiles; il eut la douleur de les voir s'installer sur sa paroisse et ne put qu'interdire, en 1688, le passage par cette rue de la grande procession de la Fête-Dieu.

Ce ne fut pas le seul chagrin que lui ait causé l'administration de la paroisse; les dettes que son prédécesseur avait fait contracter à la Fabrique pour la construction de la nouvelle église, lui en suscitèrent de bien plus grands, parce que la plupart des créanciers, réduits à la misère par les calamités publiques et ne pouvant pas attendre leur paiement, s'en prenaient à lui de leurs souffrances, dont il n'était cependant pas l'auteur, et exhalaient leur mécontentement en plaintes violentes contre lui.

Ces dettes, nous l'avons vu, dépassaient 500.000 livres, et la Fabrique était si obérée qu'elle ne pouvait même pas en servir les intérêts. Dans cette extrémité, M. de la Barmondière proposa, dans une assemblée de la Fabrique, du 1er octobre 1679, de s'adresser à l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, dans l'espoir que sa charité et son crédit lui viendraient en aide. Le prélat fut d'avis de recourir à la bienveillance du Roi qui, dès qu'il fut instruit de l'état des choses, ordonna la convocation en Assemblée extraordinaire des principaux habitants de la paroisse, à l'effet d'aviser aux moyens d'acquitter cette dette (1); et il s'engagea lui-même, en sa qualité de propriétaire de

(1) Arrêt du Conseil d'État, du 22 février 1683, signé : Colbert.

plusieurs immeubles sur la paroisse, de donner, pour cet objet, dix fois plus que celui des paroissiens qui offrirait davantage. Cette assemblée se tint, le 22 mars 1683, dans la chapelle nouvelle de la Communion. Des souscriptions considérables y furent recueillies; la duchesse Isabelle d'Orléans promit 6.000 livres. Mais toutes ces sommes réunies restèrent insuffisantes. Il fallut vendre tous les immeubles de la Fabrique, dont le prix, montant à 200.000 livres, suffit à peine pour solder les intérêts échus.

Pour arriver au paiement du principal, un arrêt fut rendu, le 4 janvier 1689, par le Conseil d'État, qui imposa à tous les propriétaires des maisons du faubourg une taxe spéciale, dont le sixième (1) dut être supporté par l'abbaye et les cinq autres sixièmes par les autres propriétaires du faubourg. Au moyen de cet impôt extraordinaire la Fabrique fut libérée de sa dette en douze années; et un arrêt du Roi, en son Conseil, du 24 juillet 1700, la déchargea de toutes ses obligations envers ses créanciers.

Mais afin d'éviter à l'avenir de semblables embarras, le Roi défendit expressément, par une déclaration du 30 janvier 1690, à tous les marguilliers de fabriques, paroisses ou Confréries, d'entreprendre aucun bâtiment pour la construction ou l'agrandissement de leurs églises, sans y avoir été autorités par des *Lettres patentes* qui ne seraient expédiées qu'après avoir pris l'avis des archevêques, évêques et juges des lieux sur la nécessité de ces nouveaux bâtiments.

Tous ces soucis, auxquels vint s'ajouter une maladie

---

(1) Les deux tiers de ce sixième furent mis à la charge de la mense abbatiale et le dernier tiers à celle de la mense conventuelle. Voir plus loin, au chapitre XVIII : *Finances,* § 2, les détails que nous donnons sur cette taxe.

grave dont il fut atteint dans les derniers mois de cette même année 1688, déterminèrent M. de la Barmondière à se démettre de sa cure, le 7 février suivant, en faveur de M. Baudrand, directeur du Séminaire et son assistant, qui en prit possession quelques jours après.

M. de la Barmondière continua à demeurer à la Communauté, édifiant ses confrères par sa régularité, sa générosité envers les pauvres et son entière subordination à l'égard de son successeur, continuant à rendre à la paroisse tous les services qui dépendaient de lui, et ne s'absentant guère que pour se rendre dans les Séminaires de province dont le supérieur général, M. Tronson, le chargeait de faire la visite à sa place.

Ce fut à son retour d'une de ces visites, qu'il tomba dangereusement malade au commencement de l'année 1694. Il se fit transporter à l'infirmerie du Séminaire où il édifia tout le monde par sa foi vive, sa parfaite résignation et sa confiance toute filiale envers la Très Sainte Vierge. Il y mourut, en odeur de sainteté, le 18 septembre de cette même année, âgé de soixante-trois ans.

CHAPITRE VII

M. BAUDRAND (1689-1696).

Sommaire : Sa naissance. — Premières années de sa vie sulpicienne. — Il assure la prospérité des écoles de l'abbé de la Salle. — Son respect de l'ordre établi par M. Olier pour l'administration de sa paroisse. — Mission de 1690. — Translation d'une nouvelle relique de saint Sulpice. — Renouvellement et bénédiction solennelle des cloches de l'église. — Substitution du rite parisien au rite romain. — Opinion du cardinal Guibert sur ce changement. — Une paralysie oblige M. Baudrand à résigner sa cure à M. de la Chétardye. — Sa mort; ses ouvrages.

Né à Paris en 1637, M. Henri Baudrand était le fils de M. Baudrand de la Combe, sieur de Montréal, d'une ancienne famille du Lyonnais. Il entra au Séminaire de Saint-Sulpice le 6 janvier 1659, s'y distingua dans ses études, et fut admis, en 1664, dans la Compagnie par M. de Bretonvilliers. Après avoir pris le bonnet de docteur en 1666, et avoir enseigné la théologie dans un des Séminaires de province, il remplaça, en 1675, M. de Lantage dans sa charge de supérieur de celui de Clermont. Il y resta dix ans et fut alors rappelé à Paris pour y remplir les fonctions de directeur du Séminaire, qu'il exerça jusqu'au jour où sa grande réputation de lumières et de vertus le désigna au choix du supérieur, M. Tronson, pour la cure de Saint-Sulpice (1). Son premier soin fut d'assu-

---

(1) L'assemblée de 1681 l'avait nommé *Assistant* du supérieur général et celle de 1682 lui conféra le titre de *Consulteur substitué*, qui lui fut maintenu par celle de 1692.

rer à l'abbé de la Salle le gouvernement paisible des écoles de la paroisse, en congédiant sans éclat leur ancien directeur, l'abbé Compagnon, prêtre de la Communauté, auteur des Contradictions et des entraves auxquelles M. de la Salle avait été en butte dans les derniers temps de l'administration de son prédécesseur, et en lui procurant la place de *directeur des enfants de chœur de la paroisse* (1). A partir de ce moment ces écoles devinrent florissantes et les élèves y affluèrent en tel nombre qu'il fut obligé de leur en ouvrir une nouvelle, rue du Bac, près du Pont Royal qui venait d'être livré à la circulation, au commencement de l'année 1690.

En même temps il fit dresser un état de la paroisse, qu'il fit imprimer en 1691 et qui indiquait exactement sa situation lorsqu'il en prit possession, le nombre des prêtres et des établissements de piété qu'elle renfermait et l'ordre établi pour son administration.

On y comptait plus de 300 ecclésiastiques : 80 à la Communauté; 72 au grand Séminaire; 77 au petit; 31 à la communauté de M. de la Barmondière; 15 à celle de l'abbé Chanciergue, autorisée peu après sous le nom de *Séminaire Saint-Louis*. Il y avait en plus 7 couvents d'hommes, 15 de religieuses; 3 hôpitaux, des maisons de refuges; plusieurs communautés des deux sexes, dont les unes étaient destinées à l'éducation gratuite des enfants, et les autres offraient un asile aux personnes du monde qui désiraient se livrer, dans la retraite, aux exercices de piété ou au service du prochain (2).

L'ordre établi par M. Olier pour l'administration de la paroisse était toujours religieusement observé, seulement avec quelques modifications légères que le temps et l'ex-

(1) A. Ravelet, *le Bienheureux J. B. de la Salle*, p. 210 à 212.
(2) *Mem. mss. sur les curés de Saint-Sulpice*, 2e partie, art. Baudrand, p. 3.

périence avaient imposées. La paroisse restait divisée en huit quartiers; et chacun d'eux était placé sous la surveillance de deux prêtres de la Communauté, qui devaient rendre compte, chaque semaine, à M. le curé de tout ce qui s'y passait.

L'administration des divers Sacrements était confiée à plusieurs autres prêtres. D'autres encore étaient chargés de la conduite des clercs de la paroisse, du soin des prisonniers, de la surveillance des communautés.

Le Séminaire était spécialement chargé du soin des catéchismes ordinaires qui étaient au nombre de 14 et occupaient 35 catéchistes, tant au dedans qu'en dehors de l'église. Il y avait en plus 10 catéchismes extraordinaires, desservis par 20 catéchistes, et dont l'objet était de préparer à la confirmation et à la première communion non seulement les enfants mais aussi les adultes, comme les domestiques, qui ne pouvaient pas assister aux catéchismes ordinaires. Tous ces catéchismes étaient faits par des prêtres du Séminaire, à l'exception de celui des servantes réservé aux prêtres de la Communauté.

On continuait également à appliquer toutes les mesures si sages qu'avait prises M. Olier pour le soulagement des pauvres et le règlement de leurs affaires, comme pour la tenue des assemblées de charité qu'il avait instituées à l'effet d'y pourvoir.

Non content de maintenir dans tous ses détails cette belle organisation des divers services spirituels et temporels de la paroisse, M. Baudrand, pour y ranimer l'esprit de foi et de piété, y fit donner, en 1690, une nouvelle mission qui s'ouvrit le 5 février et ne se termina qu'à Pâques; et les exercices en furent si bien distribués tant à l'église que dans les chapelles qui en dépendaient, que les personnes de toute condition purent y prendre part et qu'elle produisit un notable renouvellement de ferveur parmi les fidèles.

La même année, il reçut de l'archevêque de Bourges, Mgr Phelipeaux de la Vrillière, un os du bras droit de saint Sulpice, qui fut solennellement transféré dans l'église, le 27 août. On y possédait déjà deux os du chef du saint, donnés à la fabrique, en 1586, par l'abbé de Saint-Sulpice de Bourges, et dont la fête de la translation se célébrait le même jour. A la demande de M. Baudrand, le poète Santeuil, qui avait déjà composé *les hymnes de l'office de Saint-Sulpice*, en composa deux autres à l'occasion du don de cette nouvelle relique (1).

Deux ans après, en 1692, eut lieu le renouvellement des cloches de l'église. Les anciennes, au nombre de quatre (2), étaient toutes cassées. M. Baudrand les fit descendre du clocher, prescrivit leur refonte, pour qu'elles pussent entrer dans la composition des nouvelles, et les remplaça par quatre autres plus fortes, qu'il bénit solennellement, le 15 juillet de cette année.

La première, du poids de 4.000 livres et sur laquelle furent gravées les paroles : *congregabo ad Deum congregatos ejus,* eut pour parrain et marraine le prince de Condé et la duchesse d'Alençon, qui lui donnèrent les noms d'Élisabeth-Henriette;

La seconde, du poids de 2.800 livres et sur laquelle on inscrivit ces mots : *in Excelsis sonitus lætitiæ,* fut appelée Anne-Louise, par le duc de Bourbon, prince du sang, et la princesse Palatine, ses parrain et marraine;

La troisième, pesant 2.000 livres, fut nommée Marguerite par ses parrain et marraine, M. Bignon, premier

---

(1) La mémoire de ces deux translations se célèbre chaque année, à Saint-Sulpice, le quatrième dimanche de juillet.

(2) La première pesait 3.418 livres et avait été bénite, en 1614, par M. Lemaire; la seconde pesait 2.560 livres et avait été bénite, en 1632, par M. de Fiesque; la troisième, du poids de 1.918 livres, avait été bénite, en 1630, par M. de Montereul; et la quatrième, du poids de 1.438 livres, avait été bénite, en 1658, par M. de Poussé. *Rem. hist.*, t. I, p. 151.

président au Grand Conseil, et la duchesse de Luynes;

La quatrième, pesant 1.500 livres, reçut les noms de Jeanne-Françoise, que lui donnèrent le chancelier Teyrat et la marquise d'Aligre, ses parrain et marraine.

Deux autres y furent ajoutées en 1700, l'une du poids de 1.200 livres, l'autre de 800, qui furent bénites par M. de la Chétardye.

De cette même année 1692 encore, date un changement considérable dans la célébration des offices de la paroisse. Le 11 avril, jour de Quasimodo, le rite romain, en usage jusque-là, fut remplacé par le rite parisien, tant pour le rituel que pour le missel, d'après les ordres exprès de l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, qui avait prescrit cette substitution dès l'année 1680, mais qui avait accordé des délais successifs pour l'exécuter (1).

Quelles purent être alors les raisons de cette réforme d'une liturgie, de temps immémorial en vigueur dans le diocèse de Paris? C'était une époque, dit le cardinal Guibert, dans son mandement du 1er novembre 1873 pour le retour à la liturgie romaine, où déjà s'annonçait « un « mouvement d'opinion qui conduisait à des innovations « de tout genre. On suivit ce courant, sans trop se rendre « compte des conséquences, et ainsi furent introduits « dans les prières publiques des changements qui sem-

---

(1) Le Séminaire cependant, n'étant pas un séminaire diocésain, continua à suivre le rite romain, jusqu'en 1708 où Mgr de Noailles l'obligea à prendre le rite parisien. Il n'y eut plus que la *Solitude* qui conserva le rite romain jusqu'à la Révolution. La *Solitude* n'est pas seulement le Noviciat de la Compagnie, mais encore, selon les vues de M. Olier, un lieu de retraite, où les supérieurs et directeurs des différents Séminaires peuvent aller, de temps en temps, passer quelques jours ou même quelques mois pour se renouveler dans l'esprit de leur vocation. Gosselin, *Vie de M. Emery*, I, 8.

Au mois de juin 1739, on commença, dans la paroisse, à se servir pour l'office public du nouveau Bréviaire et du nouveau Missel, pour se conformer au mandement de l'archevêque, Mgr de Vintimille. V. Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. I, p. 36, et Simon de Doncourt, *Rem. hist.*, t. I, p. 158.

« blaient répondre aux exigences d'un goût plus délicat ». On se persuadait que cette innovation n'était qu'une réforme littéraire heureuse, et qui ne touchait à rien d'essentiel dans les choses de la Foi. « Oui, sans doute, ajoute « l'éminent cardinal, la Foi était sauvegardée; mais la « prière publique se recommande par un autre mérite, « celui d'être approuvée par l'autorité, qui doit tout ré- « gler dans le culte divin. Or, l'Église romaine, *mère et « maîtresse de toutes les Églises*, ainsi que l'appelle Bos- « suet, ne reconnaissait pas le droit qu'on s'était attribué « de modifier les prières canoniques et jugeait cette entre- « prise comme un empiétement sur les pouvoirs du Saint- « Siège. » C'est donc, concluait le cardinal, faire acte d'obéissance au Pape et donner une preuve d'attachement à l'Église que de revenir à la Liturgie romaine; et il faisait observer encore que cette Liturgie, « en nous faisant « prier avec le vicaire de Jésus-Christ, nous associe plus « expressément à la médiation du Pontife éternel et nous « met aussi plus parfaitement en communauté de prières « avec tous les fidèles qui sont sur la terre », et qu'en même temps elle nous procure la satisfaction de penser que « dans nos entretiens avec Dieu et dans la prière « publique, nous exprimons notre adoration ou nos sup- « plications, notre repentir ou nos actions de grâces avec « les mêmes paroles qui passèrent sur les lèvres de tant « de générations chrétiennes et que répétèrent pendant « si longtemps les voûtes de nos vieilles églises ».

La paroisse Saint-Sulpice ne conserva pas longtemps son excellent curé. Au commencement de 1696, il fut obligé de résigner ses fonctions, à la suite d'une violente attaque de paralysie dont depuis longtemps déjà il ressentait les atteintes; et de concert avec M. Tronson, il choisit pour son successeur M. de la Chétardye, alors curé de la paroisse de Notre-Dame de Moutier-Moyen unie au Séminaire de Bourges, et titulaire du prieuré de Saint-

Cosme-les-Tours, qu'il céda à M. Baudrand en échange de sa cure de Saint-Sulpice.

Il vécut encore jusqu'en 1699, où une nouvelle attaque l'emporta, le 19 octobre, à sa maison de campagne, près de Beaune en Gâtinais. Il n'avait que soixante-deux ans.

Il reste de lui plusieurs ouvrages manuscrits :

1° Un mémoire sur la vie de M. Olier et sur le séminaire de Saint-Sulpice, 80 pages in-4°;

2° Une vie de M. de Bretonvilliers en 79 pages in-4°;

3° Le recueil des actes de la Faculté de Théologie de Paris en 4 volumes in-f°.

Ce recueil, qui renferme de précieux documents sur l'histoire de la Faculté de Théologie de Paris et aussi sur un grand nombre de faits relatifs à l'histoire de l'Église de France depuis le milieu de XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe, est d'autant plus précieux qu'un incendie a détruit, dans le cours du XVIIe siècle, en 1670, une partie des actes de cette Faculté, qui étaient conservés à la bibliothèque de la Sorbonne;

4° Un recueil de pièces sur la controverse relative à l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, à l'occasion d'un sermon, prêché le 8 décembre 1672, par l'abbé Marais, chanoine de Saint-Denis du Pas, dans la chapelle du collège d'Harcourt où la *Nation de Normandie*, l'une des quatre de la Faculté des Arts, célébrait avec beaucoup de solennité la fête de la Conception de la Sainte Vierge. 500 pages, p^t^ in-f°;

5° Et un mémoire sur *les Devoirs des Évêques*, in-f° de 240 p. conservé au Séminaire de Saint-Sulpice. Bertrand, *loc. cit.*, I, p. 119 à 123.

CHAPITRE VIII

M. DE LA CHÉTARDYE (1) (1696-1714).

Sommaire : Ancienneté de sa famille. — Son admission dans la Compagnie. — Succès de son cours de morale et de ses conférences ecclésiastiques au Puy. — Il est l'auteur du catéchisme de Bourges. — Son explication de l'Apocalypse ; en quoi elle diffère de celle de Bossuet. — Révision du règlement de la communauté des prêtres de la paroisse. — M. de la Chétardye augmente le nombre des écoles et des catéchismes. — Il crée une école dominicale de garçons. — Il encourage les deux congrégations d'hommes et de femmes fondées par l'abbé Deschamps sous la protection de la Sainte Vierge. — Sa générosité envers les pauvres. — Confiance qu'il inspire au Cardinal de Noailles. — Il devient directeur de conscience de Mme de Maintenon. — Ses rapports avec Louis XIV. — Son refus de l'évêché de Poitiers. — Bienveillance que lui témoigne le pape Clément XI. — Sa mort. — Son testament.

M. Joachim Trotti de la Chétardye naquit, le 22 novembre 1636, au château de la Chétardye, près d'Excideuil, en Angoumois, d'une ancienne famille originaire d'Italie. Entré au Séminaire de Saint-Sulpice le 24 décembre 1657, il était déjà docteur en théologie quand il prit en Sorbonne son premier et son seul titre de Bachelier. Admis dans la Compagnie par M. de Bretonvilliers vers la fin de 1663, il resta près de deux ans à *la Solitude* et fut envoyé ensuite au Puy pour y enseigner la morale. Le succès de son cours engagea l'évêque, Mgr de Béthune, à le charger de continuer les conférences ecclésiastiques, établies quelques années auparavant par son prédéces-

(1) Nous écrivons son nom comme il le signait.

seur, Mgr de Maupas, et dirigées jusque-là par M. de Lantages; et elles furent elles-mêmes si goûtées, qu'à la demande de Sa Grandeur, il les publia en 1679 (1). Il se lia alors avec l'abbé Grousson, vicaire à Saint-Georges, et prit avec lui une part active à l'établissement des *Filles de l'Instruction*, qui fut formé en 1668 et renouvela en peu de temps les mœurs de la ville.

Son zèle ne se limitait pas au diocèse du Puy. Pourvu en commende du prieuré de Saint-Cosme-les-Tours que lui avait résigné son grand-oncle, M. de la Chétardye, conseiller-clerc au Parlement de Paris, il en employait tous les revenus, d'au moins 2 à 3.000 livres, en aumônes, en bourses pour de pauvres ecclésiastiques, ou en réparations ou décorations d'églises dépendant de son bénéfice. Souvent aussi, pendant ses vacances, il allait prêcher des missions ou des retraites dans le diocèse de Bayeux, dont l'évêque, Mgr de Nesmond, était son cousin germain.

Il quitta le Puy en 1679, pour aller à Bourges où M. Tronson, qui venait d'accepter la direction du grand Séminaire, l'adjoignit aux directeurs de cette nouvelle maison. Il y fut spécialement chargé de la cure de Notre-Dame de Moutier-Moyen, unie alors au séminaire, où ses prônes du dimanche attirèrent bientôt un nombreux auditoire, et où il se distingua surtout comme catéchiste dans ses instructions aux enfants. Frappé de son talent, l'archevêque, Mgr de la Vrillière, l'invita à rédiger par écrit ses catéchismes : ce fut là l'origine du *Catéchisme de Bourges*, qu'il fit paraître pour la première fois en 1688, et dont un mandement archiépiscopal, du 5 mai de la

---

(1) Pendant son séjour au Puy, il fit encore, pour l'édification de sa sœur, Charlotte de la Chétardye, abbesse du couvent de Sainte-Claire, à Clermont, une savante traduction, avec notes et remarques, de la vie de sainte Thècle, la première martyre de son sexe, composée par saint Basile de Séleucie. *Mém. mss.*, art. *M. de la Chétardye*, p. 106.

même année, prescrivit l'usage exclusif dans son diocèse.

Le prélat aurait bien désiré s'attacher un prêtre d'un aussi haut mérite; et dans cet espoir, il lui offrit le doyenné de sa cathédrale; mais M. de la Chétardye le refusa pour demeurer fidèle à sa vocation d'éducateur du clergé.

Tous les dimanches et fêtes également, pendant quatre mois de l'année, il faisait *les catéchismes de tonsure*, entretiens ecclésiastiques destinés aux jeunes gens qui se disposaient à recevoir la tonsure. Il les imprima à Bourges sous le titre de : *Instruction sur la tonsure,* à l'usage des Ordinands. Il fut même chargé d'un cours de morale, dont l'objet principal était la matière des sacrements, et dont les leçons formèrent un abrégé de théologie morale qu'il publia en 1691, par ordre de l'archevêque, sous le titre de : *Compendia quorumdam tractatuum moralium :* ouvrage précieux pour les jeunes prêtres qui, n'ayant pas soit le temps, soit le moyen de lire des ouvrages plus étendus, désirent cependant entretenir les connaissances qu'ils ont acquises au Séminaire sur cette matière difficile.

La même année, il livra encore au public son *Explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique,* destinée spécialement aux nouveaux convertis du diocèse de Bourges, dans le but d'opposer une explication plausible de l'Apocalypse aux systèmes protestants qui appliquent au Pape et à l'Église romaine ce qui est dit dans ce livre de l'Antechrist et de Rome idolâtre.

Déjà, deux ans auparavant, Bossuet avait publié, dans le même but, une étude sur l'Apocalypse dont les prédictions lui semblaient avoir pour objet prochain la chute de l'idolâtrie et la destruction de Rome païenne, sans qu'il contestât cependant qu'elles pussent avoir aussi un objet plus éloigné, la chute de l'Antechrist et la destruction de son empire à la fin des temps. Le livre de M. de la Chétardye étend bien davantage l'objet direct et le sens

littéral de l'Apocalypse; il y trouve l'histoire entière de l'Église depuis son origine jusqu'à la fin du monde; et selon lui, les sept sceaux désignent les sept âges de l'Église avec les événements qui caractérisent chacun d'eux.

Malgré la grande autorité de Bossuet, cette explication de l'Apocalypse par M. de la Chétardye, quelque différente qu'elle fût de la sienne, fut très bien accueillie du public. Un savant prélat anglais, Charles Walmesley, l'adopta, à la fin du XVIII[e] siècle, dans son *Histoire générale de l'Église chrétienne tirée principalement de l'Apocalypse,* qu'il publia sous le nom de Pastorini et qui fut traduite en français par Jacques Wilson, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; et M. Garnier, le dixième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, si connu par ses profondes études sur l'Écriture Sainte, inclina longtemps à préférer l'explication de M. de la Chétardye à celle de Bossuet qu'il n'adopta que dans sa vieillesse.

C'est au milieu de ces savants travaux, que M. de la Chétardye fut appelé à la cure de Saint-Sulpice, dont il prit possession, le 13 février 1696. D'une taille élevée, beau de visage et distingué de manières, il ne tarda pas à gagner l'affection de sa paroisse par son affabilité, sa droiture et sa bonté.

Son premier soin fut de revoir avec M. Leschassier et de compléter le *Règlement* de la Communauté de ses prêtres, dont il exigea ensuite la stricte application, donnant l'exemple de l'assiduité aux exercices communs et ne manquant jamais ni à l'oraison du matin, à laquelle il arrivait toujours le premier, ni aux exercices de la retraite de huit jours, à la fin d'octobre.

A partir du dimanche de la Septuagésime, le premier qui suivit son installation, il se fit un devoir, chaque dimanche et fête, de célébrer la première grand'messe et

de faire ensuite le prône, et il ne s'en exempta plus que pendant ses vacances (1).

Les divers états de la paroisse, imprimés en 1697 et en 1698, montrent sa vigilance à développer toutes les œuvres établies par ses prédécesseurs, dont l'accroissement de la population du faubourg appelait l'extension : Il multiplia les écoles qu'il porta au nombre de 12, dont 4 de garçons, tenues par les Frères des Écoles chrétiennes, et renfermant 14 classes (2) avec 1.100 élèves; et 8 de filles tenues par différentes communautés, spécialement par les filles du Père Barré, par celles de Sainte-Thècle (3)

(1) Les prônes de M. de la Chétardye consistaient d'ordinaire dans une homélie sur l'Épître ou l'Évangile du jour, dont il donnait une explication simple et familière et où il excellait à tirer les réflexions morales, les plus appropriées aux besoins de ses auditeurs, du sens naturel des paroles et des exemples du Fils de Dieu.

Il a publié lui-même, dans les derniers temps de sa vie, le *Recueil de ses homélies*, qui se compose de 42 homélies françaises et de 75 homélies latines. Bertrand, *loc cit.*, t. I, p. 194 à 200.

« Il avait la coutume, dit encore M. l'abbé Bertrand (*ibid.*, p. 195), d'écrire en latin les homélies qu'il devait ensuite prononcer en français, l'expérience lui ayant appris, comme il le dit lui-même dans sa préface, que par ce moyen elles se gravaient plus aisément dans sa mémoire. Plusieurs célèbres sermonnaires de son temps faisaient de même : tel le P. de Lingendes... ; tel aussi Bossuet, au témoignage de l'abbé Ledieu. »

(2) Les quatre écoles des frères étaient celles de :

1° La communauté de Saint-Cassien, rue de Vaugirard.......	1 classe.
2° Rue Princesse..................................	5
3° Rue Saint-Placide..............................	5
4° Rue de Bourbon, près le Pont Royal.....................	3
	14

Et le traitement de chaque frère, que M. de la Barmondière avait fixé à 250 l., fut porté à 300 l. par M. de la Chétardye.

(3) Cette communauté, établie, en 1676, par un prêtre de la Communauté, M. de Mony, dirigeait quatre écoles gratuites et un pensionnat payant sur la paroisse. Elle recevait aussi les femmes de chambre et autres domestiques qui attendaient pour entrer en place, et les formait à la piété et au travail. *Rem. hist.*, t. I, p. 80, en note.

et de l'Annonciation et renfermant 19 classes (1) avec 900 élèves.

Ces diverses écoles comptaient ensemble plus de 2.000 élèves, auxquels on faisait des aumônes considérables en leur distribuant, tous les jours, du potage à dîner et du pain à souper, sans parler des aumônes extraordinaires accordées aux plus pauvres, surtout en cas de maladie. Dans toutes, on leur enseignait le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul; et, en outre, on les initiait à divers travaux manuels, selon leur sexe et leurs aptitudes, pour les mettre à même de gagner plus tard et honnêtement leur vie.

Chacune d'elles était visitée, toutes les semaines, par des ecclésiastiques ou des dames de charité, qui devaient rendre compte de leurs visites à M. de la Chétardye; et, tous les mois, il les réunissait chez lui avec les maîtres et maîtresses qu'ils avaient inspectés, pour concerter ensemble les améliorations dont le régime de leurs écoles était susceptible.

Il compléta cette grande œuvre scolaire par la création,

---

(1) Les huit écoles de filles étaient celles de :

1° La communauté des filles de l'Instruction, rue du Gindre...	3 classes
2° La communauté des filles de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Grenelle	3
3° La communauté des filles de Sainte-Thècle, rue de Vaugirard	4
4° La communauté des filles des Écoles chrétiennes de l'Enfant-Jésus, rue Saint-Dominique, à Saint-Joseph	2
5° La communauté des filles des Écoles chrétiennes de l'Enfant-Jésus, rue Saint-Placide	2
6° La communauté des filles des Écoles chrétiennes de l'Enfant-Jésus, à la Grenouillère	2
7° La communauté des filles des Écoles chrétiennes de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres	2
8° La communauté des filles de l'Annonciation, rue du Cherche-Midi	1
	19

en 1699, d'une *École dominicale* qu'il confia aux plus habiles des Frères de M. de la Salle et dans laquelle, chaque dimanche et fête, il réunissait les apprentis et les jeunes ouvriers âgés de moins de vingt et un ans. Après la messe, trois heures y étaient consacrées, le matin, à leur donner des leçons d'abord d'orthographe et de calcul, puis de géométrie, d'architecture et de dessin; et, l'après-midi, à leur faire le catéchisme et une exhortation.

En peu de temps cette école devint florissante; les jeunes gens goûtaient beaucoup son enseignement spécial; mais elle excita les ombrages des maîtres d'écriture, qui intentèrent un procès à MM. de la Chétardye et de la Salle et les obligèrent à la fermer en 1705. Ils la rouvrirent bientôt après, le soir des jours ouvrables, sous le titre d'*École gratuite de dessin;* mais elle leur suscita, à son tour, de telles difficultés, qu'ils durent la supprimer.

Néanmoins, c'est l'honneur de l'Église d'avoir inauguré ainsi en faveur des ouvriers, par l'initiative de M. de la Chétardye et l'intelligent concours de l'abbé de la Salle, cet enseignement si utile des arts du dessin appliqués à l'industrie (1).

Il multiplia également les catéchismes, surtout ceux des divers quartiers de la paroisse, et en éleva le nombre total de 14 à 19. Ces catéchismes étaient confiés aux élèves du Séminaire sous la conduite d'un de leurs Directeurs. Il les inspectait souvent, interrogeant les élèves, leur donnant des explications et des récompenses, et excitant ainsi leur émulation en même temps qu'il stimulait l'ap-

---

(1) Indépendamment de ces diverses écoles de charité, créées en faveur des enfants des pauvres, M. de la Chétardye détermina encore M. de la Salle à ouvrir, dans sa maison, un pensionnat destiné à donner une éducation plus relevée aux fils des familles nobles et spécialement des enfants des seigneurs, anglais et irlandais, qui avaient suivi Jacques II dans son exil en France, où Louis XIV lui accordait, au château de Saint-Germain, une hospitalité fastueuse. A. Ravelet, *loc. cit.*, p. 253.

plication de leurs maîtres, en leur imposant le programme de son catéchisme de Bourges, qu'il réédita plusieurs fois à leur usage.

Tout en répandant dans sa paroisse l'instruction religieuse, primaire et professionnelle, il sut y développer aussi l'esprit de foi et de piété, en encourageant les nouvelles congrégations d'hommes et de femmes qu'un neveu de M. Baudrand, M. Deschamps, l'un des prêtres les plus zélés de la Communauté, avait établies, de 1700 à 1702, en l'honneur et sous la protection de la Très Sainte Vierge, refuge et avocate des pécheurs.

Cet homme de Dieu avait commencé par réunir huit ou dix hommes, marchands ou artisans du quartier dont il avait la surveillance, dans une des chapelles de Saint-Sulpice, leur disant la messe et leur faisant une instruction, tous les dimanches, et ne manquant jamais de les exciter à devenir de pieux enfants et de fidèles serviteurs de Marie. Peu à peu, il eut le bonheur de voir leur nombre s'accroître et bientôt même s'élever jusqu'à trois cents, qui tous étaient heureux de s'associer ainsi et de venir réclamer ensemble le secours de cette bonne Mère pour obtenir de son divin Fils le pardon de leurs péchés et le changement de leur vie.

Ce succès l'enhardit à prier la Sainte Vierge de l'aider à former une congrégation semblable de filles; il l'entreprit sans tarder; et dès l'année 1702, elle était aussi nombreuse que celle des hommes.

En peu de temps, ces deux congrégations devinrent un grand sujet d'édification pour la paroisse. Placées sous la protection de la Sainte Vierge : celle des hommes dans son Immaculée Conception et celle des filles dans son Annonciation, elles virent souvent leur filiale dévotion envers l'auguste Reine du ciel récompensée par d'éclatantes conversions parmi leurs membres. Elles se réunissaient tous les dimanches, d'abord alternativement,

ensuite simultanément; et elles assistaient, sous leurs bannières respectives, aux processions du Saint-Sacrement et de la Fête-Dieu. Chacune d'elles avait sa retraite à Noël et faisait célébrer des services pour ses associés défunts. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, les approuva toutes deux, et le pape Clément XI leur accorda, en 1706, des indulgences particulières. Plus tard, la congrégation des hommes forma, parmi ses membres, une association d'*Assistance mutuelle,* qui fut approuvée, en 1772, par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris.

A cette sollicitude incessante de M. de la Chétardye pour le salut des âmes qui lui étaient confiées, s'en ajoutait pour lui une plus grande encore, celle de toutes les misères qui l'entouraient. Dès 1697, il comptait plus de quinze mille pauvres à sa charge, et leur nombre s'accrut d'année en année, par suite du chômage du travail et de la cherté du pain. Pour procurer des secours à cette foule d'indigents : pauvres malades, prisonniers, pauvres honteux, enfants délaissés, il multiplia les assemblées de charité et les appels à la piété; et, chaque hiver, il fit distribuer de fréquentes annonces ou prospectus, indiquant en détail le nombre et les besoins des pauvres, les sommes dont il disposait, celles qui lui étaient nécessaires, et invitant les fidèles à lui venir en aide par des aumônes, en deniers ou en nature et par des dispositions testamentaires. Dans cette année si malheureuse de 1709, où la rigueur de l'hiver se joignit aux calamités de la guerre, il fit preuve d'une admirable charité. Après avoir épuisé toutes ses ressources personnelles et celles de ses prêtres, il s'entendit avec eux pour vendre tous ceux de leurs meubles qui ne leur étaient pas strictement nécessaires; et ils se réduisirent à une telle gêne que le Séminaire fut obligé de pourvoir, pendant plusieurs mois, à leur nourriture et à leur entretien. Son désintéressement, du reste,

était sans bornes : Les religieuses du Val-de-Grâce, dont il était le supérieur, avaient été forcées de lui emprunter une somme considérable ; lorsqu'elles la lui remboursèrent, il la fit distribuer tout entière aux pauvres (1).

Une telle générosité ne pouvait manquer d'être communicative. Aussi trouva-t-il un appui pécuniaire et des secours considérables parmi ses paroissiens, qui étaient heureux de lui témoigner ainsi la vénération qu'il leur inspirait.

Cette considération, d'ailleurs, était générale. Le cardinal de Noailles, quoiqu'il le sût opposé à ses opinions gallicanes, l'entourait d'égards ; dès l'année 1696, il l'avait chargé, de concert avec M. Tronson, d'obtenir de Mme Guyon la rétractation de toutes les erreurs contenues dans ses écrits ; et plus tard, après qu'il y eut réussi, il lui confia la conduite de plusieurs communautés religieuses, entre autres des Carmélites de la rue de Grenelle ; des Récollettes de la rue du Bac ; des Bénédictines du Val-de-Grâce et des religieuses de la Visitation de la rue Saint-Jacques et de Chaillot (2).

---

(1) *Rem. hist.*, t. I, p. 80.

(2) Une lettre de M. de la Chétardye, qui lui fait honneur, est celle qu'il écrivit, le 26 juin 1711, au cardinal de Noailles pour le prier de condamner publiquement le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, de Quesnel, le chef du parti janséniste. Ce livre, fort à la mode et qui avait été l'objet d'une approbation imprudente de la part du prélat, quand il était encore évêque de Châlons, avait été condamné depuis lors par le pape Clément XI, le 13 juillet 1708. (La bulle *Unigenitus* du même Pape, publiée le 8 septembre 1713, ne fit que confirmer, en la précisant, cette première condamnation pontificale.) Nous donnons ici le texte de cette lettre dont nous devons la connaissance à l'extrême obligeance de M. Levesque, le savant bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, qui l'a trouvée à la Bibliothèque nationale : *Mss. f. français*, n° 25,483 :

« La confiance dont vous m'honorez, Monseigneur, et mon sincère attache-« ment pour vos intérêts, me donnent la hardiesse d'écrire cette lettre à « Vostre Éminence. Je vous dirai, Monseigneur, que rempli des tristes idées « que me cause l'affaire qu'on vous a suscitée et dont je vois les suites fas-« cheuses, et priant tel que je suis pour vous, Monseigneur, il m'est venu

Les cardinaux d'Estrées et de Janson l'honoraient de leur amitié; et ce dernier voulut être assisté par lui, à ses derniers moments.

Le premier Président du Parlement de Paris, M. de Harlay, l'appela également à son lit de mort. La princesse de Condé et la princesse de Conti l'avaient choisi pour leur directeur. M[me] de Maintenon le consultait souvent sur des affaires importantes, et en 1709, elle lui confia la direction de sa conscience, à la mort de l'évêque de Chartres, M[gr] Godet-Desmarais (1).

« tout d'un coup dans l'esprit de vous mander que vous feriez bien de con. « damner solennellement Quesnel; que ce seroit un acte héroïque de vertu « pour vous, que peut estre vostre salut estoit-il attaché à cette humilia- « tion dont je vois la grandeur, et que je ne vous avois pas jusques ici « conseillée; que cette condamnation édifieroit toute l'Église; qu'elle cou- « vriroit de confusion ceux qui ont voulu faire soupçonner vostre foy, et « leur aprendroit à eux-mesmes à s'humilier et à se soumettre, que rien « ne seroit plus glorieux pour vous; que vous apaiseriez entièrement le « schisme qui va s'élever, que le Pape et le Roy en seroient plus touchez « que personne, et reprendroient un cœur nouveau pour vous; que vous « devriez fouler aux pieds toute considération humaine, et n'écouter là- « dessus aucun autre conseiller que vostre conscience, nullement le main- « tien d'une autorité mal entendue en cette occasion, que vous devez mon- « trer plus de vertu que de fermeté, s'agissant bien moins icy de soutenir « les droits de l'Episcopat que ceux de vostre propre gloire; songez-y, « Monseigneur, de peur que vous ne répondiez pas aux desseins de Dieu « sur vous, ce qui est toujours suivi d'une diminution de grâces, et d'une « soustraction de secours; enfin qu'une semblable victoire sur vous-mesme « vous attireroit des bénédictions infinies, que vous mettriez Dieu de vostre « côté et qu'il prendroit vostre défense en main. Excusez, Monseigneur, « la liberté de celuy qui croiroit se rendre responsable à Dieu, s'il ne vous « exposoit ce qui luy est venu dans l'esprit.

« Joach. T. de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice. »

(1) Dans la préface dont il a fait précéder les quarante lettres inédites de M[me] de Maintenon à M. le curé Languet de Gergy, son dernier confesseur, qu'il a publiées dans *le Correspondant* du 1[er] décembre 1859, p. 641 à 692, M. Foisset explique ainsi comment elle avait été amenée à choisir au même titre M. de la Chétardye, son prédécesseur :

« M[me] de Maintenon, dit-il, était toute sulpicienne. Elle avait fait de « l'évêque Godet des Marais l'unique dépositaire de *son cœur et de son* « *âme;* et ce Prélat n'avait de passion que pour Dieu et pour la Commu-

Louis XIV lui-même, frappé de la sagesse et de la rectitude de son jugement, se plaisait à l'appeler dans son cabinet et à converser avec lui. En 1702, il le nomma à l'évêché de Poitiers, vacant par la mort de Mgr de Gérard. « J'ai soixante-six raisons de décliner l'honneur que Sa Majesté veut me faire, répondit le pieux curé au chambellan qui venait le lui annoncer de sa part : car, à soixante-six ans, je suis hors d'état d'être évêque (1). »

Le Roi, loin d'être froissé de son refus, n'en conçut qu'une plus haute estime de son mérite. Il paraît même qu'il songea à le prendre pour confesseur en 1709, à la mort du P. de la Chaise, et qu'il ne choisit le Père Letellier que lorsque M. de la Chétardye lui eut fait répondre qu'il lui était impossible de quitter sa paroisse. Et lorsqu'il eut la douleur de perdre le Dauphin et le duc de Bourgogne, il n'admit auprès de lui que le curé de Saint-Sulpice, avec lequel il resta enfermé plus de deux heures dans son cabinet.

La réputation de M. de la Chétardye s'étendit jusqu'à Rome où le pape Clément XI lui donna, lui aussi, des marques particulières de sa bienveillance dans les deux brefs qu'il lui adressa, le 19 juin 1713 et le 15 mai 1714, pour le remercier de l'envoi de ses ouvrages qu'il avait manifesté le désir de connaître et de lire (2). Dans le

---

« nauté de Saint-Sulpice dont il était l'élève. Lui mort, Mme de Maintenon « se partagea entre deux hommes, qu'il lui avait recommandés entre tous : « Bissy, évêque de Meaux, et La Chétardye, curé de Saint-Sulpice. »

(1) Sa nomination à l'évêché de Poitiers lui avait fait concevoir une grande dévotion pour saint Hilaire, dont le corps reposait dans l'église collégiale de Saint-Georges, unie au Séminaire du Puy. Afin de la satisfaire, il demanda une relique de ce grand saint aux Directeurs de ce séminaire, qui s'empressèrent de lui envoyer un os de son bras. Il ne voulut pas la garder à Saint-Sulpice, mais l'offrit à l'église paroissiale de Saint-Hilaire, à Paris, et l'y transféra solennellement, le 12 janvier 1706.

(2) Le Pape, à qui on avait signalé surtout ses *homélies* et son *catéchisme*, avait chargé son ministre d'État, le cardinal Paulucci, de les lui

second de ces brefs, Sa Sainteté le félicite, dans les termes les plus flatteurs, du mérite de ses ouvrages et de la solidité de la doctrine qu'ils contiennent, mais surtout de son zèle pour le ministère pastoral et pour l'instruction religieuse des enfants. « Nous avons reçu vos livres avec « une joie extrême, lui écrit Clément XI, soit parce « qu'ils nous viennent de vous, que nous aimons cordia- « lement et que nous estimons d'une manière toute par- « ticulière, soit parce que vous en êtes l'auteur et qu'ils « sont à nos yeux des marques sensibles de votre piété, « de votre doctrine et du soin continuel que vous avez « d'expliquer au peuple qui vous est confié les saintes « vérités de la foi et la doctrine du salut et de lui inspi- « rer l'amour et l'observation de la Loi du Seigneur. « Mais ce qui nous console surtout, c'est de voir que vous « vous appliquez avec tant de zèle et d'assiduité à *en- « seigner aux enfants les éléments de la foi, ce qui est* « en effet *le devoir principal d'un pasteur des âmes.* « Nous souhaitons de tout notre cœur que vous continuiez « d'apporter vos soins, comme vous l'avez fait jusqu'ici, « *à une œuvre si sainte et si salutaire, qui est le fonde- « ment de la piété chrétienne et à laquelle,* comme vous « l'avez appris, *nous avons coutume de nous appliquer « nous-même, pendant notre séjour à la campagne.* Soyez, « au reste, bien persuadé, notre cher Fils, qu'il n'y a « pas de marques d'affection ni de bienveillance que nous « ne croyions être dues à vos vertus et à vos saints tra- « vaux. En attendant nous vous donnons, avec affection, « notre bénédiction apostolique. »

Un tel éloge était la plus belle récompense que M. de

---

faire demander par son nonce auprès de la cour de France, Mgr Bentivoglio; et il le remercia de leur envoi par son premier bref, du 19 juin 1710. Mais leur lecture lui fut si agréable, qu'il exprima le désir d'avoir tous ses autres ouvrages; et c'est après les avoir reçus, qu'il lui adressa son second bref, du 15 mai 1714.

la Chétardye pût attendre, ici-bas, de sa vie toute sacerdotale. Malheureusement il ne lui fut pas donné d'en jouir. Il venait de recevoir les derniers sacrements et de se démettre de sa cure entre les mains du cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain des Prés, au profit de son vicaire, M. Languet de Gergy, lorsque, le 19 juin, le Nonce vint lui apporter ce dernier Bref du Pape, en lui disant qu'il « était conçu en termes si affectueux et si obligeants, « qu'il n'en employait pas d'autres dans ses lettres aux « cardinaux et aux souverains ». M. de la Chétardye n'eut pas la force de le lire; mais il le baisa, l'appliqua sur ses yeux et sur son cœur, et le garda sur lui jusqu'à son dernier soupir, en signe de respect pour le Saint-Siège et de reconnaissance pour les bontés du Saint-Père. Il s'éteignit le 29 juin 1714, en la fête de saint Pierre et de saint Paul, comme si ces deux grands Apôtres avaient voulu présider à la mort d'un Pasteur qui, toute sa vie, avait été inviolablement attaché au Saint-Siège. Il était âgé de soixante-dix-sept ans (1).

Son testament, qui porte la date du 24 avril 1712, révèle la beauté de son âme et sa profonde humilité.

« Je déclare, dit-il, vouloir vivre et mourir dans le sein « et la loi de l'Église catholique, apostolique et romaine. « Je remercie Dieu des innombrables bienfaits que j'ai « reçus de sa bonté pendant tout le cours de ma vie. Je lui « demande pardon du mauvais usage que j'en ai fait et « des péchés infinis dont je suis coupable envers sa « Divine Majesté, le priant de me les remettre par les « mérites de son Fils bien-aimé, Jésus-Christ, Notre-Sei- « gneur, et du sang précieux qu'il a versé pour tout le « genre humain...

« Je ne mérite pas d'être inhumé dans le caveau de

(1) *Mem. mss. sur les curés de Saint-Sulpice*, art. de la Chétardye, p. 97.

« MM. les prêtres et autres ecclésiastiques du Séminaire « de Saint-Sulpice, que j'ai toujours regardés comme des « saints. Je suis très fâché de n'avoir pas profité de l'édu- « cation chrétienne et ecclésiastique que j'ai reçue chez « eux. Je les révère comme des vrais serviteurs de Dieu.

« Je prie mon exécuteur testamentaire de faire mettre « mon cœur dans un vase de plomb et de l'inhumer à « leurs pieds, voulant y être pour rendre hommage à « leur sainteté et pour y avoir cette situation humble, en « réparation des fautes que j'ai commises en leur Com- « pagnie et qui sans doute les ont mal édifiés et contristés. « J'espère qu'ils m'admettront par grâce dans leur Com- « pagnie, où je ne mérite tout au plus que le dernier lieu.

« Pour mon corps, je me tiendrai heureux d'être « inhumé au cimetière, près la communauté de MM. nos « prêtres et confrères, aux prières et sacrifices desquels « je me recommande, autant que Dieu le leur inspirera.

« Je déclare n'avoir ni or, ni argent qui m'appartienne « en propre... et que ce qu'on en pourra trouver, à ma « mort, est un dépôt que Messieurs et Dames de la paroisse « m'ont mis entre les mains pour le dépenser aux besoins « des pauvres et au maintien des bonnes œuvres de la « paroisse; et par conséquent, il faut le remettre aux « assemblées de charité...

« Telles sont mes dernières dispositions au sortir de ce « monde, où je quitte tout sans regret, excepté l'Église « de Jésus-Christ, fondée sur les mérites et les miséricordes « infinis de Dieu. Je ne crains pas la mort, comprenant « bien qu'un homme, éclairé sur la religion, doit haïr la « vie d'Adam et soupirer après la vie de Jésus-Christ. « Ainsi, je m'en vais, mais je reviendrai; je m'endors, « mais je me réveillerai; je meurs, mais je ressusciterai. « J'en porte la douce espérance dans mon sein; et j'entre « dans le tombeau, attendant la résurrection des morts et « la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il. »

En présence d'une telle vie, on constate sans surprise, par les écrits du temps, qu'à peine M. de la Chétardye avait disparu, il n'y eut qu'une voix dans le public, parmi ses ennemis non moins que parmi ses amis, pour proclamer sa sainteté. M[me] de Maintenon, en parlant de lui dans ses lettres à M. Languet, ne l'appelle que « *votre saint prédécesseur* ». Saint-Simon, qui le détestait comme sulpicien, comme adversaire des jansénistes et comme guide spirituel de l'épouse de Louis XIV, ne peut s'empêcher, dans ses *Mémoires* (1), tout en le traitant « du plus imbécile et du plus ignorant des hommes », de reconnaître que *c'était un fort saint prêtre.* Et Montesquieu, malgré son dédain des théologiens, dont la science ne lui semblait qu'« un fratras d'obscurités », dit de lui, dans ses *notes de voyages* (2) : « ce La Chétardye était un petit esprit, *mais un saint,* et ne voulut jamais être cardinal, mais mourir curé ».

Un beau portrait de M. de la Chétardye, conservé dans sa famille, au château d'Excideuil sur Vienne, jusqu'à la Révolution, orne aujourd'hui, au Séminaire d'Issy, la chambre du supérieur général de la Compagnie, M. Captier, qui l'a reçu en don du supérieur du grand Séminaire d'Angers, M. Letourneau (3).

(1) *Mémoires de Saint-Simon,* Paris, 1858, in-8°, t. VII, p. 405-406.

(2) *Voyages de Montesquieu,* publiés par le baron Albert de Montesquieu, Bordeaux, 1896, in-4°, t. II, p. 42, 43.

(3) Bertrand, *loc. cit.*, t. I, p. 179.

CHAPITRE IX

M. LANGUET DE GERGY (1714-1748).

Sommaire : Sa naissance; sa famille; ses talents et son amour des pauvres. — M. de la Chétardye le choisit pour son vicaire. — Sa candidature à la coadjutorerie de l'évêque de Québec. — Sa nomination à la cure de Saint-Sulpice. — Son admission exceptionnelle dans la Compagnie; son refus du titre d'Assistant. — Rares qualités qu'il déploie dans ses fonctions curiales; sa fermeté dans l'application des règles de l'Église. — Sa conduite au lit de mort de la duchesse de Berry et au décès d'Adrienne Lecouvreur. — Ses rapports avec M[me] de Maintenon. — Il débarrasse la paroisse des convulsionnaires. — Il rétablit l'office canonial et crée la confrérie de l'amende honorable au Saint-Sacrement. — Œuvre des jeunes soldats. — Création de l'église succursale du Gros-Caillou. — M. Languet fonde l'établissement de *l'Enfant-Jésus*. — Il y installe une Manufacture de mousseline, dont il est l'inventeur. — Lettres patentes en faveur de la Manufacture royale de Saint-Sulpice; condition à laquelle il accepte ce privilège. — Il achève la nouvelle église sur les plans d'Oppenort. — Énormes sacrifices qu'elle lui impose. — Loterie spéciale, autorisée par arrêt du Conseil d'État. — Autres ressources qu'il sait se procurer. — Il embellit la chapelle de la Sainte Vierge. — Il autorise l'établissement du *Gnomon*. — Cérémonie de la consécration de la nouvelle église. — Il en envoie la relation au roi de Prusse. — Réponse de Frédéric II. — Il consacre une chapelle spéciale au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur et institue l'adoration perpétuelle du Sacré-Cœur. — Il résigne sa cure à son vicaire, M. Dulau. — Sa mort; son mausolée.

Fils de M. Denis Languet, procureur général au Parlement de Dijon, M. Jean-Baptiste Languet de Gergy naquit en cette ville, le 6 juin 1675. Après y avoir fait ses premières études chez les Jésuites, il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice, le 26 novembre 1691, avec son frère puîné, Jean-Joseph, le futur archevêque de Sens, fit sa licence avec distinction et, après avoir été ordonné prêtre à Vienne, en Dauphiné, revint à Paris prendre le

bonnet de docteur en Sorbonne, le 15 janvier 1703. Il entra alors dans la Communauté des prêtres de Saint-Sulpice où ses talents et son amour des pauvres en faveur desquels il vendit tout son patrimoine, le signalèrent à l'attention de M. de la Chétardye qui le choisit, en 1704, pour son vicaire.

L'année suivante, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, qu'il avait désiré accompagner à son départ pour le Canada, et qui appréciait son rare mérite, le demanda avec instance au Roi comme coadjuteur, lorsqu'il eut été fait prisonnier par les Anglais et conduit à Londres. Son zèle pour les missions l'eût porté à accepter, mais la faiblesse de sa santé l'en empêcha; d'ailleurs le Roi n'était pas disposé à se prêter au désir du prélat, qu'il eût préféré voir donner sa démission en faveur de Mgr de Laval, l'ancien évêque de Québec, qui y résidait (1).

Quoi qu'il en fût, l'attachement de M. Languet à son curé lui avait fait renoncer depuis longtemps à la mission du Canada et à son épiscopat (2), quand il fut désigné par lui pour le remplacer. Il hésita beaucoup à assumer ce fardeau, qu'il jugeait trop pesant pour lui; mais après une retraite de plusieurs jours qu'il fit au Séminaire, ses amis et son directeur parvinrent à triompher de ses appréhensions; et il prit possession de la cure, le 21 juin 1714.

Sur sa demande, il fut admis dans la Compagnie de Saint-Sulpice par le supérieur général, M. Leschassier, quoiqu'il n'eût pas subi l'épreuve ordinaire de la *Solitude*. Mais lorsque, en 1724, l'assemblée générale le désigna pour la place d'Assistant, vacante par la mort de M. Guy-

---

(1) *Mém. mss.*, art. sur M. Languet, p. 6.

(2) Plus tard, son humilité lui fit refuser les évêchés de Poitiers et de Conserans. (*Ibid.*, p. 89.)

ton, l'un des directeurs du Séminaire, sa modestie lui fit décliner cet honneur : « Je suis indigne d'une si sainte « vocation, écrivait-il à M. Lepelletier, l'un des direc- « teurs; et il me semble que c'est la volonté de Dieu que « je reste dans l'état dans lequel je suis depuis dix ans. « J'ai à donner tout le jour à mes brebis et non à mes « pasteurs. Vous nommerez donc un autre, s'il vous plaît, « à la place de M. Guyton, qui ait le bonheur de lui « ressembler dans son esprit d'oraison et dans tout le « caractère de la sainteté dont je suis trop éloigné. Ce « serait faire tort à votre sainte Société que d'y élever « un aussi pauvre sujet. J'espère en toute autre chose « vous donner des preuves de mon obéissance, de ma « reconnaissance et de mon zèle pour M. le supérieur « général, pour tous nos messieurs et pour la mai- « son (1). »

L'expérience de ses dix années de vicariat à Saint-Sulpice lui avait appris combien le concours empressé de tous les membres de sa Communauté lui était indispensable pour mener à bien l'œuvre divine du salut des âmes à laquelle il était voué désormais. Il sut l'obtenir en gagnant leurs cœurs par sa bonté, l'aménité de ses manières et la simplicité de sa vie.

Accessible à tous, riches et pauvres, gens du peuple et gens du monde, il eut bien vite gagné la confiance affectueuse de ses paroissiens par l'agrément de son commerce, la sûreté de son jugement, la sagacité et la justesse de ses avis.

Plein d'égards pour les grands, qu'il savait séduire par l'onction de sa parole, les charmes de son esprit et de sa conversation, il ne transigeait jamais avec sa conscience quand il avait à exiger d'eux l'observation des règles de l'Église. Appelé, en 1719, à administrer les der-

(1) *Mém. mss.*, art. sur M. Languet, p. 13.

niers sacrements à la duchesse de Berry, il exigea, au préalable, le renvoi de deux personnes dont la présence auprès d'elle était un scandale public, et demeura inflexible à cet égard, malgré toutes les instances du duc d'Orléans, dont il était cependant l'obligé. Il montra la même fermeté au décès, sur la paroisse, d'Adrienne Lecouvreur, la célèbre actrice du Théâtre Français, qui mourut, le 20 mars 1730, sans avoir voulu se rendre à ses exhortations ni recevoir les derniers sacrements. Il lui refusa la sépulture chrétienne; et son corps fut enterré nuitamment et en secret dans un jardin de la rue de Bourgogne, près des bords de la Seine. Voltaire ne manqua pas l'occasion d'exhaler sa haine contre la religion et ses ministres, et il dédia aux *Mânes* de la fameuse tragédienne une épître, dans laquelle il taxe d'*injure flétrissante* ce refus de sépulture. Mais toute sa colère n'eut d'autre effet que de grandir le courageux pasteur dans l'estime des gens de bien.

Cette estime, d'ailleurs, ne lui était pas témoignée par ses paroissiens seuls; le Roi et les principaux personnages de la cour lui en donnaient aussi des preuves, auxquelles il était d'autant plus sensible qu'il en savait Mme de Maintenon l'inspiratrice. Prévenue, en effet, de longue date, en sa faveur par M. de la Chétardye, elle n'hésita pas, aussitôt après la démission de ce dernier, à le prendre pour confesseur. A mesure qu'elle le connut mieux, elle lui accorda de plus en plus sa confiance; bientôt même, elle la lui donna tout entière et, de ce moment, elle s'appliqua à la faire partager à son entourage.

Dès le 24 juin 1714, trois jours seulement après son installation, elle lui écrivait : « Je voudrais bien, Monsieur, vous avoir fait curé de Saint-Sulpice; car j'espé-« rerais quelque part au bien que Dieu va y faire par « vous. J'y prendrais un intérêt particulier; et j'espère « que votre saint prédécesseur vous répondra de l'es-

« time qu'il m'a inspirée pour votre personne et de mon
« attachement pour Saint-Sulpice. Que nous serions heu-
« reux, Monsieur, si la maladie ne nous coûtait que sa
« démission et qu'il pût vivre encore quelque temps pour
« l'Église et pour ses amis. »

Et le 4 juillet suivant, insistant sur la prière qu'elle lui avait faite de vouloir bien se charger de la direction de sa conscience, et à laquelle, par modestie, il hésitait à se rendre, elle lui mandait de Marly : « Je serais bien fâ-
« chée, Monsieur, que vous ne voulussiez pas avoir de
« commerce avec moi. Il est difficile que je m'en passe,
« ayant une très grande confiance en vous; et quoique
« je n'aie guère l'honneur de vous connaître par moi-
« même, je ne crois pas agir imprudemment, quand je
« le fais par rapport à votre réputation et au témoi-
« gnage de gens que j'estime infiniment. M de Meaux
« (M. de Bissy) me confirma encore hier dans ce senti-
« ment-là.

« Je crois pourtant qu'il faudra prendre un milieu et
« cacher une partie de notre commerce, pour vous évi-
« ter bien des accablements. »

Le 6 août, encore de Marly : « Madame la Princesse
« (de Condé) a paru penser à vous pour la conduire, en
« parlant à la reine d'Angleterre (Marie d'Este-Modène,
« veuve de Jacques II). J'espère, Monsieur, que vous ne
« la refuserez pas. »

Le 24 octobre : « Je n'ai jamais rien entendu de vous,
« Monsieur, qui ne soit à votre louange. Je crains que
« vous ne trouviez pas de ressources à la cour pour vos
« pauvres. On y jette l'argent pour son plaisir et on y
« crie misère...

« S'il vous revenait quelque chose de moi, Monsieur,
« qui fût répréhensible, vous m'obligeriez infiniment de
« m'en avertir; je tâcherais de m'en corriger ou je vous
« éclaircirais les faits. »

Et le 3 décembre : « Jamais personne, Monsieur, n'eut « tant besoin de vos prières que moi, ni ne fera plus de « cas des vôtres. »

Le 1er de l'an 1715 : « Je suis ravie quand vous mettez « quelques mots de piété dans vos lettres; celui de l'a- « bandon où est Notre-Seigneur m'a fait du bien, en me « donnant de la confusion de m'être plainte de la perte « de mes amies, et cela à la veille de ma mort.

« Celui qui vous trouve si propre à remplir l'évêché « de Soissons (1), trouvait que la cure de Saint-Sulpice « vous convenait particulièrement. C'est un grand bon- « heur pour cette paroisse que Dieu vous y ait attaché; « elle est bien aussi importante qu'un diocèse.

« Je bénis souvent Dieu de m'avoir mise entre les « mains de gens qui m'ont inspiré la crainte des nou- « veautés, l'attachement à l'Église catholique, aposto- « lique et romaine, et la soumission convenable à mon « sexe et à mon ignorance. »

Le 20 du même mois : «... Le Roi est prévenu de « beaucoup d'estime pour vous, que j'espère qui aug- « mentera tous les jours. Il y a si longtemps que je vois « le monde, que je sais le mépriser avec toutes ses inu- « tiles et incertaines faveurs; mais je sais aussi que le « crédit et l'estime du maître est nécessaire pour faire le « bien; c'est pourquoi, Monsieur, je vous en parle, et « que je vois avec joie que votre réputation s'établit et « qu'il revient de tous côtés qu'on est bien content de « vous voir dans la place où vous êtes. »

Le 24 mars, de Saint-Cyr : « Vos lettres ne m'impor- « tunent jamais, Monsieur; je les reçois toujours avec « plaisir et je les lis avec empressement. *Je suis ravie* « *d'être en commerce avec un saint,* et il me semble

(1) Ce fut son frère qui l'obtint, quelques jours après, le 12 janvier 1715.

« qu'il rectifie tous ceux que j'ai avec des gens qui ne « sont point des saints. »

Et le 8 août, de Versailles : « Ne m'oubliez pas dans « vos prières en ce saint temps, Monsieur, et demandez « pour moi la foi, l'humilité et la patience. »

Ces quelques extraits des lettres de Mme de Maintenon à son confesseur, suffisent à montrer l'intérêt qui s'attache à leur publication (1) : car elles fournissent une preuve éclatante du rare mérite de M. Languet, par le témoignage qu'en rend, à maintes reprises, dans cette correspondance, son illustre pénitente; et en même temps, elles révèlent dans cette femme supérieure, à l'âme vraiment royale, l'esprit de foi et toute l'humilité d'une grande chrétienne.

Plein de vigilance pour préserver ses ouailles du venin des doctrines fallacieuses de Jansénius et de Quesnel, et pour les affermir dans le respect des décisions pontificales, il ne négligeait pas l'arme du ridicule, quand elle s'offrait à propos à lui; et ce fut elle qui le débarrassa des convulsionnaires de son quartier, que la secte avait affiliés à son parti et dont elle exploitait les prétendus miracles pour grossir le nombre de ses adhérents. Un dimanche de juin 1734, pendant qu'il prêchait, une femme, placée dans une des chapelles de la nef, se mit tout à coup à faire des contorsions, accompagnées de sauts et de gambades. Il s'en aperçut, abrégea son prône et allant droit à elle, il lui renversa sur la tête toute l'eau d'un bénitier qu'il s'était fait apporter, en lui disant : « Comme ainsi « soit, ma chère fille, que le démon qui vous possède est « un esprit d'orgueil, je vous commande, au nom de Dieu, « d'aller de suite à la Salpêtrière pour y recevoir les « humiliations et corrections, qui sont le seul remède à

---

(1) Cette publication a été faite par M. Foisset dans le numéro du *Correspondant* du 10 décembre 1859, p. 641 à 692. V. p. 153, *supra*, note 1.

« votre maladie, sans quoi, je vous y ferai enfermer (1). » A ces mots, elle se sauva et ne reparut plus. Une autre fois, informé qu'une trentaine de personnes se rassemblaient dans une maison de la paroisse pour s'y livrer à des convulsions, il les recommanda au prône, comme étant atteintes d'une folie contagieuse, et invita tous ceux de ses paroissiens qui passeraient devant la porte de cette maison affligée, à s'y arrêter, et à y réciter, à genoux sur le seuil, cinq *Pater* et cinq *Ave*, pour que Dieu les guérisse de leur folie. Plusieurs de ses auditeurs sourirent à ces paroles; mais d'autres les prirent au sérieux et, par leur attitude et leurs patenôtres à la porte de cette maison, provoquèrent une hilarité homérique dans tout le voisinage. La nuit suivante, tous les convulsionnaires avaient déguerpi.

Non moins attentif à entretenir en elles l'esprit de piété, il rétablit, à l'église Saint-Sulpice, l'ancien usage de l'office canonial quotidien, auquel M. Olier n'avait réussi que momentanément à donner une nouvelle vie, et qui, peu à peu, ne se disait plus qu'aux grandes fêtes. Il en assura la régularité de chaque jour par des fondations spéciales et par un règlement sévère, qui reçurent l'approbation de l'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille.

Leur instruction religieuse fut également l'objet de tous ses soins. Chaque dimanche, quelles que fussent ses occupations, il faisait assidûment le prône. Il étendit l'œuvre des catéchismes et en institua trois nouveaux, qu'il confia, comme les autres, au Séminaire : deux au Gros-Caillou, en 1717, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles, et un troisième, l'année suivante, pour les ramoneurs et les décrotteurs, dont l'assiduité était encouragée par de légères aumônes que les présents recevaient des membres de la Communauté des gentilshommes.

(1) *Mém. mss.*, art. sur M. Languet, p. 38.

Les prisonniers de l'Abbaye éprouvèrent aussi les effets de son zèle. La chapelle de cette prison était desservie par un prêtre de la Communauté, M. Plainpel, qui y disait la messe tous les jours et y célébrait les offices du dimanche. Il remarqua la diminution du nombre des particuliers qui la fréquentaient; il en fit part à M. Languet qui, de concert avec lui, établit la confrérie de l'*Amende honorable au Saint-Sacrement de l'autel*, dans le but de raviver cette œuvre des prisonniers. Cette confrérie ne tarda pas à devenir prospère et nombreuse; et le pape Clément XII l'enrichit d'indulgences particulières (1). Tous les mois, elle tenait une assemblée de charité pour pourvoir au soulagement des prisonniers; et, chaque année, lorsque le Saint-Sacrement passait devant la porte de la prison, elle faisait les frais de la délivrance de plusieurs prisonniers pour dettes ou pour défaut de paiement de mois de nourrice.

Enfin, il commença l'œuvre des jeunes soldats, c'est-à-dire de ceux que le sort appelait au service militaire. Il les réunissait chez lui après leur avoir dit la sainte Messe et les avoir exhortés à mettre ordre à leur conscience, et distribuait des secours aux plus pauvres.

La création de l'église succursale du Gros-Caillou, en 1738, fut un des principaux événements qui signalèrent l'administration de M. Languet. Déjà M. Olier s'y était montré favorable; et, en 1688, M. de la Barmondière l'avait approuvée; mais l'archevêque de Paris ne l'avait pas jugée alors opportune. Quarante ans plus tard, la situation n'était plus la même : la construction de l'Hôtel des Invalides et celle du Palais Bourbon avaient attiré la population dans ce quartier; et ses habitants, de plus en plus

---

(1) Bulles des 8 mars 1735 et 18 juillet suivant, analysées dans les *Rem. hist.*, t. I, p. 94. Le loyer des chaises de cette chapelle, située rue Sainte-Marguerite, était entièrement au profit des prisonniers. *Ibid.*, p. 93.

nombreux, souffraient aussi davantage de l'éloignement de l'église et de la difficulté de leurs rapports avec son clergé. Leurs plaintes étaient fondées; et vers 1735 ils sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de faire, pendant trois ans, une quête à Saint-Sulpice, pour l'érection d'une succursale dans leur quartier. Ils ajoutèrent à son produit leurs propres souscriptions qui, malgré leur pauvreté, atteignirent un chiffre assez considérable; et munis alors de Lettres patentes, avec le consentement de l'archevêque, du curé et des marguilliers de Saint-Sulpice, ils en commencèrent, dès l'année 1737, la construction qui fut achevée l'année suivante (1). M. Languet y désigna pour desservant M. de Renières, un des sujets les plus distingués de la Communauté, et lui adjoignit deux autres confrères pour l'aider dans ses fonctions, et huit prêtres du Séminaire pour y faire le catéchisme, tous les dimanches et fêtes. Les écoles de garçons furent confiées aux Frères des Écoles chrétiennes, et celles de filles d'abord aux Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, puis, à partir de 1762, aux Filles de la Charité.

Le zèle de M. Languet pour le bien spirituel de ses paroissiens ne lui faisait pas perdre de vue leurs besoins temporels. A ne considérer même que l'activité qu'il déployait et que les industries de toute sorte dont il usait pour accroître sans cesse le pécule des pauvres, on eût dit qu'il ne vivait que pour eux et que le soin de leurs intérêts était son unique occupation. « Jamais homme, dit un « de ses contemporains, l'abbé Ladvocat, ne s'est montré « plus habile et plus industrieux que lui pour se procurer « d'abondantes aumônes et des legs considérables en fa- « veur de ses pauvres; et l'on sait de bonne part *qu'il « distribuait environ pour un million d'aumônes chaque « année.* » Mais en même temps, nul n'apportait plus de

(1) La bénédiction de cette succursale eut lieu le 11 août 1738.

discrétion et de réserve dans l'acceptation de ces libéralités. Mme de Cavoye, qui l'avait toujours aidé généreusement pendant sa vie, lui laissa, en mourant, 600.000 livres pour ses pauvres. Il sut que plusieurs de ses héritiers étaient sans fortune; il ne préleva que 30.000 livres sur ce legs important, et en abandonna le reste à ses parents. Le cardinal Maury, dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire,* cite de lui un beau trait, qui le peint bien tel qu'il était, plein d'esprit et plus encore de charité :
« Le célèbre Languet, dit-il, curé de Saint-Sulpice, fai-
« sant la quête dans son église, insistait pour obtenir
« quelque secours d'un inconnu qui, impatienté de ses
« instances, le repoussa par un soufflet : *Ce que je viens*
« *de recevoir est pour moi,* lui dit le vénérable Pasteur;
« *à présent ce que je demande sera pour mes pauvres.*
« L'inconnu lui remit aussitôt sa bourse et disparut (1). »

C'était surtout dans les calamités publiques qu'on pouvait juger de son dévouement et de son abnégation. Dans les incendies, il était toujours le premier au feu, payant de sa personne pour l'éteindre, de sa bourse pour en soulager les victimes. Lors de la charté du pain, en 1725, il vendit tous ses meubles et tous les tableaux de prix qu'il avait collectionnés, n'ayant plus, et encore à titre d'emprunt, que trois couverts d'argent et un lit de serge, que Mme de Cavoye se borna à lui prêter, parce qu'il avait vendu auparavant pour les pauvres tous ceux qu'elle lui avait donnés en différents temps.

Ces prodigieuses largesses de M. Languet avaient fait croire à bien des personnes que le revenu de sa cure lui procurait de très grandes ressources. Il les détrompa, lorsque l'Assemblée du clergé, de 1726, pour se diriger dans la répartition des taxes qu'elle avait à lever sur les bénéficiers à l'occasion de dons gratuits qu'elle avait promis

(1) T. I, p. 447, en note.

au Roi, exigea d'eux, sous peine d'une double taxe, la déclaration exacte des revenus et des charges de leurs bénéfices. M. Languet, dans sa déclaration du 28 septembre 1729, établit, tant pour lui que pour sa Communauté, qu'elle n'avait pas le revenu nécessaire à son entretien, et que la charité seule des fidèles lui permettait de soutenir ses œuvres (1).

C'est grâce à ce concours, qui lui fut toujours généreux et dévoué, qu'il put fonder l'établissement de *l'Enfant-Jésus*, une des institutions qui lui ont fait le plus d'honneur.

L'origine de cette maison date de la création d'une manufacture de mousseline que M. Languet monta en 1718. Dans son amour éclairé des pauvres, il ne lui suffisait pas de soulager leur indigence par d'abondants secours, il voulait surtout pouvoir les sortir de la misère et du désordre qu'elle engendre, en leur procurant du travail, qui les préservât de l'oisiveté et leur permît de gagner honnêtement leur vie.

Ayant observé que la mousseline est d'un usage général en France et dans les pays voisins, que le public lui trouve des qualités de blancheur, de souplesse, de douceur et de force qui la lui font préférer aux plus belles batistes et aux linons les plus fins, et que pour se la procurer il n'hésite à aller l'acheter jusque dans les Indes, il étudia sa fabrication, en constata la facilité, — car tout le travail consiste à carder le coton, à le filer, à faire la toile et à la blanchir; — et comme le coton, qui croît en abondance dans nos colonies, est moins cher, plus beau, plus soyeux et plus long que celui des Indes, il chercha et inventa un très fin filage de ce coton, que des petites filles de six

(1) Trente ans auparavant, M. de la Barmondière avait déjà prouvé que le revenu de la cure de Saint-Sulpice ne dépassait pas 11.000 livres. Nau, *loc. cit.*, p. 161.

à sept ans pouvaient faire à l'école, et *en quoi consiste tout le principal de l'opération de la mousseline;* et dès qu'il l'eut trouvé, il entreprit sa fabrication. Ses premiers essais furent des plus heureux; le Gouvernement en apprécia tous les avantages, non seulement pour l'amélioration du sort de bien des pauvres, mais même pour la richesse du Royaume qui cesserait d'être tributaire de l'étranger pour l'achat de ce produit, et qui même, dès qu'il dépasserait les besoins de la consommation intérieure, pourrait se vendre dans les pays voisins, à meilleur marché que celui des Indes. Et par lettres patentes du Régent, du 17 octobre 1719, M. Languet obtint pour trente ans le privilège, accordé à lui et à ses successeurs dans la cure de Saint-Sulpice, d'établir et faire établir, par telles personnes qu'il choisirait, des fabriques de mousseline dans la ville et généralité de Paris, comme aussi dans la ville de Chartres et pays chartrain, sous le titre de *Manufacture royale de Saint-Sulpice* (1). Mais il poussait si loin le désintéressement, qu'il ne consentit à accepter ce privilège qu'à la condition que s'il y avait quelque avantage dans cette fabrique, comme tout portait à le croire, il ne tournerait pas à son profit personnel, mais à celui des pauvres et du bien public; et il pria le Régent de lui nommer un des membres du Conseil du commerce de Paris pour Inspecteur de la conduite de cet ouvrage, des dépenses qu'entraînerait son parfait établissement et des fruits qu'on en pourrait recueillir (2). Grand exemple d'abnégation et d'amour du bien public, bien rare en tous les temps, mais sur lequel il est surtout bon d'appeler l'attention de nos contemporains!

---

(1) Le texte de ces lettres patentes est reproduit *in extenso* à la 4e part. des *Rem. hist.*, p. 282.

(2) *Mémoire* de M. Languet à MM. du Conseil du commerce, p. 289 des *Rem. hist.*, 4e part.

Dès que ce monopole lui eut été octroyé, il modifia le but de l'œuvre de *l'Enfant-Jésus* et en étendit le bienfait aux classes élevées aussi bien qu'aux classes pauvres.

D'après son nouveau plan, elle eut deux objets : l'un, de donner dans la maison l'éducation à une vingtaine de jeunes filles, appartenant à des familles nobles mais sans fortune. Ce premier objet, analogue à celui de la maison de Saint-Cyr, en différait cependant par le mode d'éducation, plus simple, moins brillant et qui, sans négliger entièrement les arts d'agrément, s'attachait surtout aux soins de l'économie domestique, de manière à faire de ces jeunes filles des femmes d'intérieur et de bonnes mères de famille; l'autre, beaucoup plus important, d'y fournir du travail à un grand nombre de pauvres femmes de la ville et de la campagne, qu'on y employait à la filature du lin et du coton. On leur donnait, tous les jours, la soupe et un salaire proportionné à leur travail, mais sans les loger. Elles y complétaient aussi leur instruction religieuse. En peu de temps on en compta plus de quatorze cents, occupées dans cette maison, que M. Languet plaça sous la direction des dames de Saint-Thomas de Villeneuve, dont il était le supérieur.

Le travail de ces ouvrières constituait le principal revenu de l'établissement, lequel, selon l'engagement de son fondateur, était employé en entier à procurer des secours à une multitude de pauvres de la paroisse. Mais il n'était pas le seul. Cette maison était située entre les rues de Sèvres et de Vaugirard, à l'endroit où fut établi plus tard l'hospice des enfants malades; et ses dépendances s'étendaient sur une superficie de dix-sept arpents. M. Languet sut en tirer un produit important. Il y avait là, en effet, une grande basse-cour où l'on nourrissait des vaches, qui fournissaient du lait à plus de deux mille enfants de la paroisse; plusieurs bauges de sangliers, dont on vendait les marcassins; des volailles de toute sorte; une bou-

langerie qui cuisait, par mois, plus de cent mille livres de pain, qu'on distribuait aux indigents de la paroisse; des filages, un jardin d'un grand rapport, une apothicairerie superbe, où l'on faisait toutes sortes de distillations très lucratives (1).

L'ordre parfait qui régnait dans cette maison et l'excellente direction qui y était donnée à l'éducation comme au travail, avaient inspiré au cardinal de Fleury une si haute idée du mérite de M. Languet, qu'il lui proposa la charge d'*Intendant général de tous les hôpitaux du royaume*. Mais il déclina l'offre du Prélat et lui répondit en riant : « Je l'avais toujours dit, Monseigneur, que les « bontés de Votre Éminence me conduiraient à l'hôpital. »

Pour assurer l'équilibre des budgets de cet établissement, dont les dépenses étaient considérables, il lui procura huit à dix mille livres de revenu annuel. Mais cela ne suffit pas; il dut encore y ajouter, outre ses propres revenus, et ceux de l'abbaye de Bernay, que le Roi lui avait donnée en 1745, la part qui lui échut, en 1743, dans la succession du baron de Montigny, son frère.

Cette maison subsista ainsi, pour le plus grand bien des pauvres, jusqu'à la Révolution (2). Mercier le conventionnel, dans ses *Tableaux de Paris*, en parle avec enthousiasme. « Cet utile établissement, dit-il, est un mo- « dèle d'humanité et de saine politique. Nous osons offrir « le bel ordre d'administration qui y règne comme le « plus propre à servir l'humanité sans la dégrader, à la « conduire sans la révolter et à la diriger avec douceur « vers l'honnêteté, la droiture et le travail (3).

Mais de toutes les œuvres de M. Languet, la plus consi-

(1) *Mnss.*, article sur M. Languet, p. 55.

(2) Ce ne fut qu'après la mort de M. Languet, en 1751, que des *Lettres patentes* autorisèrent la maison de l'Enfant-Jésus, ainsi que tous les règlements qu'il lui avait donnés.

(3) Mercier, *Tableaux de Paris*, t. IV, p. 140.

dérable assurément et celle qui rend à jamais glorieuse son administration curiale, a été l'achèvement de la nouvelle église, dont l'épuisement des ressources avait fait interrompre les travaux depuis quarante ans, mais que l'accroissement continu de la population de la paroisse, évaluée alors à 125.000 âmes, rendait indispensable.

Plein de confiance en la Providence, mais ne pouvant compter que sur elle et sur sa propre énergie (1), il se mit résolument à l'œuvre au printemps de 1718, sans autres fonds cependant qu'une somme de cent écus (300 francs), que lui avait léguée à cet effet une pauvre femme de la paroisse. Il l'employa à l'achat de pierres qu'il fit placer au coin de toutes les rues pour annoncer son dessein au public. Aussitôt les secours lui arrivèrent nombreux. Il en tint un registre exact; et, en tête de la liste des donateurs, il inscrivit son nom, celui du Supérieur général, M. Leschassier, puis ceux des prêtres de sa Communauté et des membres de la Compagnie des gentilshommes. Une de ses plus généreuses bienfaitrices, dont nous avons déjà parlé, fut cette marquise de Cavoye, née Louise Philippe de Coëtlogon, qui, presque tous les mois, lui remettait de très fortes sommes et ne demandait, pour toute reconnaissance, que d'avoir part, pendant sa vie et après sa mort, aux prières et aux bonnes œuvres qui se feraient dans la nouvelle église.

Dès qu'il eut réuni ainsi 18.000 livres, il chargea l'architecte Oppenort, directeur des bâtiments et des jardins

(1) Sa Fabrique ne lui fut, en effet, d'aucun secours. Elle l'autorisa bien, par sa délibération du 19 juin 1718, à continuer les travaux; mais elle refusa de prendre aucun engagement de les payer, interdit même de faire aucun emprunt pour leur acquit et fit stipuler, dans tous les marchés avec les entrepreneurs, que si ces derniers faisaient des avances au delà des sommes portées dans ces marchés, elles demeureraient en pure perte pour eux, sans qu'ils puissent en réclamer le montant. Nau, *Rapport ms. sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 268.

de M. le duc d'Orléans, de dresser les plans du reste de l'édifice (1); et en même temps, il sollicita et obtint de l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, la permission de supprimer le cimetière de la rue des Fossoyeurs (2) qui occupait le terrain sur lequel devait être bâti le portail

---

(1) Ces plans furent suivis pour la nef, les bas-côtés, les chapelles adjacentes, les deux tambours et le maître-autel, excepté qu'on a mis sept marches au lieu de trois. Il avait aussi donné les plans du grand portail de la nef; mais ce portail fut exécuté sur ceux de Servandoni qui furent adoptés à la suite d'un concours ouvert en 1732. Il donna encore ceux de deux chapelles qui devaient communiquer avec la chapelle de la Sainte Vierge par les portes qui sont au milieu de chaque côté.

L'une de ces chapelles, située à l'angle de la rue des Aveugles (aujourd'hui la rue Saint-Sulpice), était connue sous le nom de *Chapelle de la Communion*, parce que les confréries de la paroisse s'y réunissaient pour y faire leurs dévotions. Entièrement détruite lors de l'incendie de la foire Saint-Germain, du 17 mars 1762, qui endommagea aussi les combles de la chapelle de la Sainte Vierge, elle fut reconstruite en 1770. Brûlée une seconde fois dans l'incendie du 4 novembre 1798, on ne songea plus à la rebâtir.

L'autre, située de l'autre côté, sur la rue Garancière, est appelée *la Chapelle des Allemands*, parce qu'à l'origine elle était le lieu de réunion d'une colonie d'Allemands, et qu'elle était desservie par des prêtres de leur nationalité. Aujourd'hui, elle est réservée au grand catéchisme de persévérance des jeunes filles.

De forme polygonale, elle est revêtue de boiseries sculptées dans le style du XVIIIe siècle, et possède plusieurs objets d'art de prix : deux statues d'anges en bois, dues au ciseau de Bouchardon, placées de chaque côté de l'autel, également en bois sculpté et surmonté d'une statue de la Vierge; un beau plafond, peint par Hallé en 1726 et représentant des groupes d'anges qui précèdent l'étoile du matin; un tableau du même peintre : *le Christ aux petits enfants*, et un autre de Carle Vanloo (1734) : une *Adoration des Bergers*, à droite et à gauche de la chaire.

Cette jolie chapelle « est éclairée par quatre fenêtres à cintres surbais« sés, fermées de vitreries verdâtres à compartiments, appelées dans le « langage des verriers doubles : *Bornes à pièces carrées* ». Ch. des Granges, *loc. cit.*, p. 87.

Ce fut encore sur les dessins d'Oppenort qu'on exécuta, en 1725, un dôme ou campanille octogone au-dessus du centre de la croisée de l'église. Mais on fut obligé d'abattre ce dôme, en 1731, parce qu'il surchargeait trop la voûte.

Nau, *ibid.*, p. 271, et *Rem. hist.,* t. I, p. 13.

(2) *Rem. hist.*, t. I, p. 194.

méridional, dit de Saint-Jean-Baptiste, à cause de la chapelle de ce nom qui lui est adjacente. Les corps et ossements qu'il renfermait furent déposés provisoirement dans les caveaux de l'église, en attendant leur translation dans le nouveau cimetière de la rue de Sèvres; et, le 25 avril 1719, après une messe solennelle du Saint-Esprit, qu'il célébra au maître-autel, M. Languet bénit et posa la première pierre des fondations de ce portail et de cette chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qui furent élevés sur les dessins de Gittard, le fils, auxquels Oppenort ne fit que de légers changements.

Le 4 décembre suivant, le duc d'Orléans vint poser la première pierre apparente du même portail, au-dessus des fondements sous la première colonne à droite, en sortant (1). Il fut frappé de la beauté du chœur et promit son concours pour la continuation des travaux. M. Languet profita de cette marque de sa bienveillance pour lui présenter, en 1719, une requête à l'effet d'obtenir la création d'une loterie dont les bénéfices seraient consacrés à l'achèvement de l'église. Il faisait valoir, à l'appui, que cette église serait un des plus beaux monuments de Paris; que son achèvement procurerait du travail à nombre d'ouvriers, laissés sans ouvrage depuis la banqueroute générale produite par le funeste système de Law; et que déjà, en 1705, le gouvernement avait permis une loterie semblable pour pouvoir terminer l'église Saint-Roch. Sa demande fut bien accueillie; et un arrêt du Conseil, des premiers jours de janvier 1721, lui conféra le droit d'organiser une loterie, au bénéfice de 15 p. 100 au profit de cette construction. Autorisée d'abord pour trois ans (2), elle continua à l'être pendant vingt-cinq

(1) *Ibid.*, t. I, p. 277.

(2) Le premier tirage de cette loterie, dite de Saint-Sulpice, eut lieu le 1er février 1721.

ans, et ce ne fut qu'en 1746, quand les travaux touchèrent à leur fin, qu'un nouvel arrêt du Conseil ne laissa à M. Languet que la moitié du profit total de cette loterie et attribua l'autre moitié à l'hôpital royal des Quinze-Vingts et à la construction de l'église paroissiale de Saint-Germain en Laye. Ce qui fit dire plaisamment au bon curé : « Les Quinze-Vingts m'ont rendu « borgne; mais parmi les aveugles, les borgnes sont « rois. » Un autre arrêt du même Conseil, du 7 septembre 1762, réduisit encore la part de Saint-Sulpice, pour faciliter la construction des nouvelles églises de Sainte-Geneviève et de la Madeleine (1).

Il est difficile d'évaluer les bénéfices que M. Languet a pu retirer de cette loterie, parce que le nombre de ses billets n'était pas limité par les arrêts qui l'avaient autorisée, et qu'il pouvait être multiplié au gré du curé de Saint-Sulpice, pourvu qu'il se bornât au bénéfice de 15 p. 100 sur la totalité des billets; parce qu'aussi un grand nombre de lots lui étaient fournis gratuitement et qu'un plus grand nombre encore de billets lui étaient généreusement payés par des personnes qui s'intéressaient à son œuvre. Un auteur, qui écrivait en 1742, suppose qu'à cette époque, et déduction faite des frais, cette loterie avait rapporté à M. Languet environ cinq millions (2); d'autres ont estimé qu'il en avait retiré de dix à douze millions. Nous inclinons à croire à l'exagération même du premier de ces chiffres, qui, pour se rapprocher de la vérité, nous semblerait devoir être réduit de moitié.

Les produits de cette loterie ne furent pas, du reste, les seules ressources qui alimentèrent la caisse de cette grandiose entreprise. M. Languet en trouva d'autres, fort

---

(1) L'église de la Madeleine fut commencée, en 1764, sur les plans de Coutant d'Ivry. Mademoiselle (Anne-Marie-Louise d'Orléans) en posa la première pierre, le 3 août 1764.

(2) *Mém. mss.*, article sur M. Languet, p. 23.

importantes elles aussi, dans les dons et legs de nombreux bienfaiteurs qu'il excellait à y intéresser. Chaque étape dans la construction donnait lieu à une cérémonie religieuse. Quand le portail méridional, celui de Saint-Jean-Baptiste, et les deux chapelles adjacentes de la nef furent terminés, le 13 décembre 1723, M. le curé, après avoir célébré une messe du Saint-Esprit, vint en chappe, avec un diacre et un sous-diacre en tuniques, tous trois une pioche à la main, commencer, au chant des psaumes et à la grande édification des assistants, à ouvrir la terre dans la partie de la nef dont il restait à creuser les fondations, puis ensuite, ayant quitté leurs chappes et tuniques, à prendre chacun une hotte et à enlever la terre qu'ils avaient remuée.

Et au fur et à mesure que les fouilles des quatre piliers qui restaient à élever, furent terminées, la première pierre de chacun de ces piliers fut solennellement posée : la première par le cardinal de Bissy, qui laissa 6.000 livres pour les travaux ; la seconde par le cardinal de Polignac, qui en donna 3.000 ; la troisième par M. de la Houssaye, qui fit aussi un don généreux, et la quatrième par le comte de Clermont, au nom du duc de Bourbon, qui remit 29.000 livres pour l'œuvre et 2.690 livres pour les ouvriers (1).

En 1724, on fit disparaître les derniers vestiges de l'ancienne nef, démolie l'année précédente ; et l'on abattit également le clocher, qui se trouvait au-dessus de la chapelle de Saint-François de Sales, devenue un peu plus tard la sacristie des messes ; le 14 août 1725, les cloches qu'on en avait enlevées, furent placées dans le nouveau dôme ; et M. Languet y sonna lui-même, à midi, l'*Angelus* pour la première fois (2).

---

(1) *Rem. hist.*, t. I, p. 278.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 156.

En 1727, mû par le louable désir « d'assurer l'exacti- « tude du *comput ecclésiastique* et le progrès de l'astro- « nomie », il chargea le célèbre horloger, Henri Sully, d'établir, en son église, une méridienne et son *gnomon*, pour fixer exactement l'équinoxe du printemps et le jour de Pâques. Mais Sully mourut le 13 octobre 1728, avant d'avoir achevé son travail qui fut repris par Lemonnier, de l'Académie des sciences. Lemonnier fit élever, dans l'angle du transept du Nord, l'obélisque qui s'y voit encore (1); traça la méridienne par une bande de cuivre, incrustée dans le pavé de l'église; établit dans la fenêtre du transept sud un nouveau gnomon, muni d'une lentille de 80 pieds de foyer; et marqua sur le sol l'endroit où arrivait le centre de l'image du soleil au solstice d'été. Cette partie de la méridienne est recouverte d'une plaque de cuivre, sur laquelle on grava ces mots et ces chiffres :

Obliquitas eclipticæ maxima 23° 28′ 40″ 69.

Par Claude Langlois, ingénieur, aux galeries du Louvre, 1744.

Le travail fut, en effet, exécuté par Langlois, ingénieur de Messieurs les membres de l'Académie des sciences, qui le termina en 1744; et ce fut à cette occasion que l'on boucha entièrement la grande fenêtre du gnomon par des plaques de tôle (2).

La tendre dévotion de M. Languet envers la Très Sainte

---

(1) Sur cet obélisque sont gravées les deux inscriptions suivantes :

Quid enim mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram... Deus cordis mei et pars mea in æternum. Psaume 52.-53, v. 25 et 26.

Et celle-ci : Ecce mensurabiles posuisti dies meos : et substantia mea tanquam nihilum ante te. Psaume 58.-59, v. 6.

(2) Les Gnomons étaient employés par les anciens astronomes pour déterminer l'obliquité de l'écliptique et sa variation. Ce fut même l'étude de ce dernier élément que se proposa spécialement Lemonnier dans l'établissement de son appareil. Mais il reconnut lui-même que déjà de son temps, les quarts de cercle muraux, avec des dimensions beaucoup plus restreintes, permettaient d'obtenir ces données avec bien plus de précision

Vierge, qui le portait souvent à conduire ses paroissiens à Notre-Dame, pour y renouveler avec eux sa consécration à cette bonne mère et la protestation de son dévouement à son service, lui avait depuis longtemps suggéré la pensée d'embellir sa chapelle. Il réalisa ce projet en juillet 1729 et en confia l'exécution à Servandoni, qui produisit là une œuvre remarquable par la richesse de ses ornementations.

Des arcades faisaient sur les impostes la jonction de cette chapelle avec le chœur et formaient une tribune avec orgue, où l'on venait chanter l'*O Filii* pendant les fêtes de Pâques, les litanies de la Sainte Vierge pendant l'octave de l'Assomption, et d'autres prières en différentes solennités. C'était une invention hardie de l'architecte Gittard; mais elles obstruaient le jour. M. Languet les fit abattre et mit ainsi en lumière les quatre grands arceaux supérieurs sur lesquels repose le dôme élégant qui forme le couronnement du centre du chevet (1).

Le petit dôme de la chapelle subit le même sort; et il le fit remplacer par un beaucoup plus grand et mieux éclairé, qu'il décora de la belle peinture à fresque de Lemoine, représentant l'*Assomption de la Vierge*, aux pieds de laquelle les paroissiens de Saint-Sulpice sont amenés par saint Pierre, saint Sulpice et M. Olier. L'humilité de

---

que les gnomons. Aujourd'hui les instruments méridiens ont remplacé avec avantage tous ces engins de l'ancienne astronomie.

Le gnomon de Saint-Sulpice et sa méridienne n'offrent donc plus qu'un intérêt historique. Aussi, quand, en 1886, la Fabrique acheva la restauration des vitraux de l'église, elle sollicita et obtint de la préfecture de la Seine l'autorisation d'ouvrir la grande fenêtre du transept sud, fermée en 1744, pour rendre à cette partie de l'église la lumière réclamée à la fois par son genre d'architecture et par les belles peintures murales de Signol, à la condition de refaire le vitrail de cette baie sur le modèle des autres, et de conserver toutes les pièces qui constituent le gnomon de Lemonnier et qui sont soutenues par des supports scellés dans le pied droit de cette fenêtre.

(1) *Rem. hist.*, t. I, p. 157.

M. Languet résista au désir de l'artiste de le faire figurer à côté du fondateur de sa Compagnie; mais il y fut placé par Callet, lorsqu'il fut chargé de la restauration de cette fresque, après l'incendie de la foire Saint-Germain, du 17 mars 1762, qui en avait abîmé une partie (1).

Il fit aussi disparaître l'ancien retable qu'avait commandé M. de Poussé et dont les colonnes étaient en marbre noir; et en même temps il fit enlever le tableau de l'autel, une *Annonciation*, très prisée des connaisseurs, qui fut transportée dans la sacristie des messes.

Au-dessus de l'autel, dans une niche, éclairée par le haut et ornée sur ses côtés de six grandes colonnes en marbre, Servandoni avait ménagé le plan d'une statue de la Sainte Vierge. M. Languet la fit exécuter, en 1731, tout en argent et haute de six pieds, par le célèbre sculpteur Bouchardon. Mais la surveillance continuelle qu'exigeait la richesse de ce magnifique objet d'art fit prendre le parti, quelques années avant la Révolution, de lui substituer la statue en marbre blanc de la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, qu'on y voit encore, et qui est l'œuvre de Pigalle, surnommé le *Phidias français* (2). Et dès lors la statue d'argent, renfermée dans la sacristie, ne fut plus exposée, dans la chapelle, que le jour de l'Immaculée Conception et le Jeudi Saint. On la portait également à la procession de la fête de l'Assomption.

Le 21 août 1732, le première pierre du maître-autel fut posée, au nom du pape Clément XIII, par son nonce M[gr] Rainier, comte d'Ilcio et archevêque de Rhodes; et, le

(1) La partie architecturale de la réparation des dommages causés par cet incendie au dôme de la chapelle fut confiée à Charles de Wailly, qui l'effectua avec un grand talent : car « c'est à lui qu'est due la coupole ouverte dont le cadre est entouré d'anges, de fleurs et de guirlandes dorées du plus heureux effet ». Des Granges, *loc. cit.*, p. 85.

(2) Les têtes des Chérubins qui émergent des nuages, formés autour de la statue de la Sainte Vierge, sont de Mouchy, le neveu de Pigalle.

20 mai 1734, cet autel fut consacré à Dieu, en l'honneur de saint Pierre et de saint Sulpice, par le frère du curé, Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens.

Le 11 mai 1733, M. Languet donna le premier coup de pioche pour ouvrir les fondations du grand portail, qui fut élevé sur les plans de Servandoni mais ne fut achevé que onze ans après sa mort, en 1777, par Chalgrin, qui apporta quelques modifications à ses dessins.

Il avait reçu du duc d'Orléans, en 1723, quelque temps avant la mort de ce prince, tous les marbres destinés à revêtir à hauteur d'appui les piliers de l'église. En 1745, le roi Louis XV lui fit cadeau des deux magnifiques coquilles qui servent aujourd'hui de bénitiers à l'entrée de l'église, et qui étaient un présent de la République de Venise à François Ier.

Ce fut ainsi qu'après vingt-cinq années de travaux continus et de prodiges d'activité et d'énergie déployées par M. Languet, il eut la joie de voir sa belle église suffisamment achevée, pour qu'il pût en faire célébrer la consécration (1).

---

(1) En effet, l'église elle-même était achevée en 1733, époque à laquelle il ne restait plus à élever que la façade, c'est-à-dire le portail extérieur et les tours.

La construction du portail fut confiée à Servandoni, à la suite d'un concours ouvert en 1732, où il remporta le premier prix. Il le termina en 1744, et l'admiration générale accueillit son œuvre. Il commença également les tours, en 1749, et les éleva à la hauteur du deuxième ordre du portail, en plaçant entre elles un fronton triangulaire qu'indique le plan de Turgot, exécuté de 1734 à 1739. Mais il ne les termina pas, parce que les petits campanilles qu'il avait imaginés pour les surmonter, furent jugés trop maigres. Ce ne fut qu'après sa mort, arrivée en 1766, que la Fabrique provoqua de nouvelles études pour le couronnement du portail et l'achèvement des tours; et un avis de l'Académie royale d'architecture, du 7 mars 1768 (analysé, page 40 du *Rapport* de Nau), sur les divers projets présentés par les deux architectes : Oudot de Maclaurin et Patte, donné à la pluralité des voix, jugea préférable de couronner le portail par un fronton, suivant le projet de Servandoni et de Patte, plutôt que de le terminer par une balustrade et des statues, posées sur des piédestaux, comme le

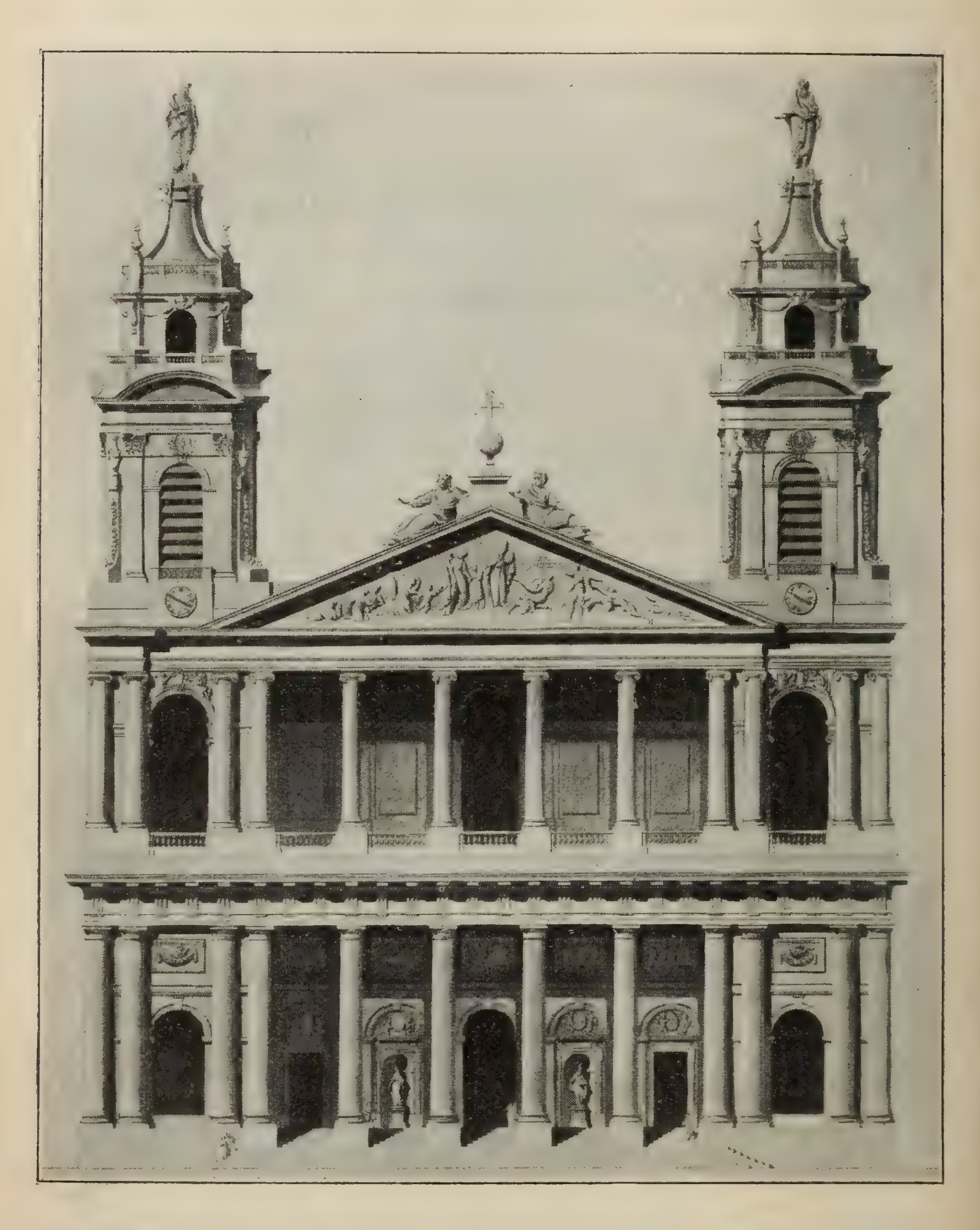
Cette dédicace eut lieu le mercredi, 30 juin 1745, avec un éclat et une magnificence qui répondaient à la majesté du monument.

Il choisit cette date, parce que c'était l'époque de l'Assemblée du clergé, qui se tenait cette année-là et devait se terminer au mois de juillet. Il se rendit avec le comte de Maupas, ministre d'État et son premier marguillier, chez l'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, pour le prier de faire la cérémonie avec les archevêques et évê-

---

proposait Oudot de Maclaurin. (A cette date de 1768, Maclaurin était l'architecte de l'église Saint-Sulpice; il avait même construit la porte d'entrée du cimetière de la rue des Aveugles, qui, plus tard, après la fermeture de ce cimetière, en 1782, fut transportée à celui du Père-Lachaise. Et Patte s'était fait connaître par la publication d'un ouvrage sur plusieurs monuments de Paris.) Voir à la page 389 la vue cavalière de Saint-Sulpice.

Ce fut toutefois Maclaurin qui réussit à faire adopter son plan des tours, à deux étages superposés : l'un octogone sur base carrée, l'autre circulaire. Mais à peine en avait-il fini le gros œuvre, qu'on les jugea, elles aussi, insuffisantes; et ce fut Chalgrin, l'architecte du Roi, qui reçut du Gouvernement, en 1777, la mission de les démolir et de les reconstruire sur un plan plus grandiose. Il réédifia en entier la Tour du Nord, de 1777 à 1780. Mais la Révolution ne lui donna pas le temps de refaire la Tour du Sud qui est restée, encore aujourd'hui, telle que l'avait laissée Maclaurin. (En 1792, le curé constitutionnel et les marguilliers de Saint-Sulpice sollicitèrent et obtinrent du Maire de Paris la démolition immédiate, pour cause de sûreté publique, de la charpente placée à la Tour du Sud depuis 1782, après qu'elle eut servi, de 1777 à 1780, à la reconstruction de la Tour du Nord.) Quant au fronton de Servandoni presque entièrement détruit par la foudre, qui tomba sur l'église en 1770, il s'agissait pour Chalgrin ou de le rétablir ou de le remplacer. Il se rangea à l'avis de Maclaurin et adopta son plan, qui substituait à ce fronton une balustrade surmontée de quatre statues. Mais il ne lui fut pas donné non plus d'en achever l'exécution; il ne put que faire dresser les quatre grands dés destinés à servir de supports aux statues. Ces dés restèrent isolés et en saillie au-dessus de la seconde galerie jusqu'en 1869, où l'on renonça définitivement à l'érection, trop difficile et trop coûteuse, des statues. Ce fut alors que l'architecte de la ville, M. Ginain, membre de l'Institut, combla les vides laissés dans l'intervalle des dés par des balustres qu'un entablement de pierre relie les uns aux autres, et dont l'ensemble rappelle assez heureusement la balustrade supérieure de la partie du vieux Louvre qui fait face au quai.



Élévation du grand portail de l'église de Saint-Sulpice de Paris, bâtie sur les dessins et sous la conduite de Sr Servandoni, chevalier de l'Orde militaire du Christ, et membre de l'Académie royale de Paris.



Élévation du portail de Saint-Sulpice élevé et composé par Servandoni, jusqu'au commencement des tours — et les tours, composées et élevées par le Sr Chalgrin, architecte du Roy et de son Académie, premier architecte et intendant de Monsieur.

ques de l'Assemblée dont il était le premier président. Mais le prélat déclina son invitation à cause de son grand âge (il avait quatre-vingt-dix ans) et autorisa Mgr de Rastignac, archevêque de Tours et second président de l'Assemblée, à le remplacer avec tous les autres prélats, qu'il autorisa à officier pontificalement à Saint-Sulpice, pendant tous les jours de l'octave de la Dédicace. Il se présenta ensuite chez tous ces prélats, chez les agents généraux du clergé et chez tous les députés du second ordre, qu'il invita à assister à la cérémonie.

La veille, jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, après l'office du soir, il transporta solennellement de l'église dans la chapelle du Séminaire les reliques des saints martyrs, Maurice et Primitif, destinées à être déposées dans le tombeau de l'autel qui devait être consacré le lendemain, avec toutes les autres reliques de Saints dont se composait le trésor de l'église. Puis on récita les *Vigiles* selon l'ordre prescrit par le Pontifical.

Le lendemain, 30 juin, les archevêques et évêques de l'Assemblée, désignés pour les fonctions de consécrateurs, se rendirent, à six heures du matin, au grand Séminaire où ils se revêtirent du rochet et du camail, puis de là à l'église, avec tout le clergé, escortés par un régiment de Gardes suisses, tandis que des officiers du Guet gardaient toutes les portes de l'église.

Les prélats étaient au nombre de vingt et un : sept archevêques et quatorze évêques (1). Ils furent reçus à

---

(1) Les sept archevêques étaient NN. SS. de Rastignac, arch. de Tours; de Crillon, arch. de Narbonne; de Saulx Tavannes, arch. de Rouen; de la Roche-Aymon, arch. de Toulouse; Fouquet, arch. d'Embrun; de Bellefonds, arch. d'Arles; d'Audibert de Lussan, arch. de Bordeaux.

Les 14 évêques étaient NN. SS. de la Chapelle, év. de Vabres; de Vacon, év. d'Apt; de Montmorin de Saint-Herem, év. de Langres; de Caulet, év. de Grenoble; Guenet, év. de Saint-Pons; d'Albert de Luynes, év. de Bayeux;

l'entrée par M. Languet à la tête de son clergé, et conduits au milieu de la croisée ou transept de l'église devant le maître-autel. Après les prières, l'archevêque de Tours fit sortir tout le monde de l'église, à l'exception d'un diacre, en étole, à qui il en commit la garde, et fit allumer les cierges placés devant chacune des croix peintes sur les douze piliers désignés pour recevoir les onctions du saint chrême. Alors tout le clergé, précédant les prélats, retourna processionnellement à la chapelle du Séminaire où l'on récita les prières prescrites devant les saintes reliques; les prélats se revêtirent de leurs habits pontificaux, ayant tous la mitre en tête, leurs crosses particulières à la main et des chappes uniformes. Ils revinrent processionnellement à l'église et s'arrêtèrent dans le vestibule du grand portail. Là, on chanta les *Litanies des Saints,* à la fin desquelles les prélats bénirent tous ensemble l'eau et le sel; après quoi, ils se séparèrent en deux groupes pour asperger, à droite et à gauche, les murs extérieurs de l'église, à trois reprises différentes. L'archevêque de Tours frappa alors, par trois fois, à la porte principale de l'église, qui fut ouverte par le diacre resté dedans; puis les prélats consécrateurs firent avec leurs crosses le signe de la Croix sur le seuil de cette porte et entrèrent dans l'église avec les seuls officiers nécessaires pour la cérémonie, pendant que le reste du clergé, demeurant dans le vestibule, continuait le chant des antiennes et des prières prescrites.

Les prélats, rangés au milieu du transept, entonnèrent le *Veni Creator,* pendant lequel deux prêtres répandi-

---

de la Fruglaye, év. de Tréguiers; de Cossé de Brissac, év. de Condom; de Gaujac, év. d'Aire; d'Aulan, év. d'Acqs; du Bellay, év. de Fréjus; de Beaumont d'Autichamp, év. de Tulle; de Ribeyre, év. de Saint-Flour, de la Rivière, év. de Troyes.

rent de la cendre, en forme de croix de Saint-André, dans toute la longueur de la nef. On chanta ensuite, à nouveau, *les Litanies des Saints* et les autres prières ordinaires, pendant lesquelles seize des prélats consécrateurs, placés quatre à quatre devant chacun des bras de la croix de cendres, y tracèrent avec leurs crosses toutes les lettres des alphabets, grec et latin, selon l'ordre du Pontifical, pour marquer l'union de tous les peuples de la terre dans le sein de l'Église.

Ils se rendirent ensuite à la chapelle de la Sainte Vierge dont l'autel allait être consacré. Ils trouvèrent, au milieu de la chapelle, préparés sur une crédence, l'eau, le sel, la cendre et le vin, qui furent bénits, puis mêlés ensemble. Après quoi, les prélats se rendirent au bas de l'église, devant la grande porte et en dedans. L'archevêque de Tours fit avec le bas de sa crosse deux croix sur cette porte, l'une en haut, l'autre en bas. On revint ensuite à la chapelle de la Sainte Vierge où l'on procéda à la consécration de l'autel, avec les cérémonies et les prières prescrites par le Pontifical.

Après les préliminaires de cette consécration, les prélats sortirent de la chapelle et, partagés en deux corps, ils aspergèrent, chacun de leur côté, à trois reprises, les murs intérieurs de l'église, puis arrosèrent le pavé avec la même eau, qu'ils répandirent en forme de croix dans toute la longueur et la largeur de l'église. Ils retournèrent ensuite à la chapelle de la Sainte Vierge, où l'archevêque de Tours fit, selon l'ordre du Pontifical, le mortier destiné à sceller le tombeau de l'autel dans lequel devaient être renfermées les saintes reliques. Après quoi, on se rendit processionnellement au Séminaire, pour y reprendre les reliques qu'on rapporta solennellement dans l'église. Quand on y fut arrivé, la procession fit le tour extérieur de l'église; puis l'archevêque de Tours fit l'onction du saint chrême sur la grande porte, et la procession entra

dans l'église dont elle fit encore le tour, en se rendant à la chapelle de la Sainte Vierge pour y terminer la consécration de l'autel.

Après quoi, six archevêques et six évêques, du nombre des consécrateurs, allèrent se placer devant les piliers désignés pour recevoir les onctions. Les six archevêques se rendirent devant les six piliers du chœur; les six évêques devant ceux de la nef. Au même instant, ils firent tous sur la croix de chaque pilier l'onction du saint chrême et encensèrent ensuite cette croix par trois fois. Pendant ce temps, l'archevêque de Tours achevait la consécration de l'autel de la Sainte Vierge avec les autres prélats consécrateurs.

Il se disposa alors à célébrer la messe pontificale. À ce moment, huit autres prélats de l'Assemblée du clergé, qui n'avaient pas pu assister à la cérémonie de la Dédicace, arrivèrent à l'église avec tous les députés du second ordre, précédés de douze Suisses de la grande livrée du Roi, et escortés d'une Compagnie des Gardes suisses (1). L'archevêque de Sens, qui arrivait tout exprès de son diocèse, se joignit à eux, à leur entrée dans le chœur. Ils y prirent tous les places qui leur avaient été préparées. Les vingt prélats consécrateurs entourèrent seuls le sanctuaire, mitre en tête, pendant toute la grande messe, excepté aux endroits où le cérémonial exigeait qu'ils le quittassent.

Après la messe, tous les prélats, au nombre de trente, les agents du clergé (2) et les députés du second ordre (3)

---

(1) C'étaient NN. SS. les évêques de Mâcon, de Blois, de Saint-Papoul, de Sénez, de Cahors, de Laon, de Boulogne et de Saint-Paul-trois-Châteaux.

(2) Les deux agents généraux du clergé étaient les abbés de Breteuil et de Nicolaÿ.

(3) Les députés du second ordre étaient au nombre de trente-un, tous en manteau long et bonnet carré comme les deux agents du clergé.

se rendirent à l'hôtel de l'archevêque de Sens, qui les avait invités à dîner. Après le repas, tous retournèrent à l'église, et s'arrêtèrent au banc d'œuvre pour entendre le sermon sur la Dédicace, qui fut prêché par l'abbé Clément, aumônier et prédicateur du Roi. Ils reprirent ensuite leurs places du matin autour du sanctuaire et au chœur, où les vêpres et le salut furent chantés solennellement (1) au milieu d'une foule de fidèles heureux d'être les témoins de la gloire dont le lieu saint était environné.

Selon l'usage de l'Église, une indulgence d'une année fut accordée par les prélats consécrateurs à toutes les personnes qui visitèrent la nouvelle église, avec les dispositions requises, le jour de sa dédicace, et une autre de quarante jours, *à perpétuité,* à toutes celles qui la visiteraient à chaque anniversaire de cette auguste cérémonie.

Pendant l'octave, l'office fut célébré chaque jour, avec une grande solennité : le premier jour, par le chapitre de Notre-Dame; le second, par le clergé de l'église des Invalides; le troisième, par le Séminaire Saint-Louis, composé alors de plus de 150 ecclésiastiques; le quatrième, qui était un dimanche, par le clergé de la paroisse; le cinquième, par le Séminaire des Missions étrangères; le sixième, par celui de Saint-Nicolas du Chardonnet; le septième enfin, par le clergé du Séminaire de Saint-Sulpice, dont le supérieur, M. Couturier, célébra tous les offices de la journée.

En mémoire de cette Dédicace, on plaça dans le bas de l'église deux inscriptions gravées sur des tables de

---

(1) La musique du salut avait été composée par M. Clérambault, l'organiste de Saint-Sulpice. Plus de quatre-vingts musiciens et symphonistes s'y firent entendre.

Après la bénédiction, il se fit une grande décharge de boîtes.

marbre noir : la première, contenant les noms des prélats consécrateurs et des autres prélats qui avaient honoré de leur présence l'office du jour ; la seconde, qui était un court exposé de la cérémonie.

M. Languet en composa aussi une relation détaillée (1) qu'il fit magnifiquement imprimer et qu'il distribua aux principaux habitants de la paroisse et à d'autres personnages distingués, entre autres au Roi de Prusse, Frédéric II, avec qui deux de ses frères avaient été en rapports pendant leur long séjour en Allemagne, et qui lui répondit de Potsdam, le 4 octobre 1748, par la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai reçu avec plaisir le procès-verbal de « la consécration de votre église ; l'ordre et la magnifi« cence de ces cérémonies ne peuvent que donner une « grande idée du Temple qui en a été l'objet et suffiraient « pour caractériser votre bon goût. Mais ce qui, je le « sais, vous distingue bien plus encore, c'est la piété, la « charité et le zèle que vous faites éclater dans la con« duite de votre Église, qualités qui, pour être de néces« sité dans un homme de votre état, ne lui en méritent « pas moins l'estime et l'attention de tout le monde. « C'est à elles que vous devez, Monsieur, le témoignage « que je veux bien vous donner ici de la mienne. Sur « ce, je prie Dieu qu'il vous ait dans sa sainte et digne « garde. »

A cette époque, il avait formé le projet de quitter sa cure. Mais auparavant il voulut donner un témoignage éclatant de sa dévotion au Sacré Cœur de Jésus, en lui consacrant une chapelle de son église et en y faisant célébrer, pour la première fois, la fête solennelle du Sacré-

---

(1) Notre récit de cette consécration n'est que le résumé de la relation de M. Languet, tel qu'il est consigné dans les *Mémoires manuscrits* de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Cœur (1). Il choisit la première de la nef, à côté du portail Saint-Pierre, qui était placée sous l'invocation de saint Étienne, de saint Laurent et de tous les martyrs, et qui avait été bénite, le 9 avril 1724, par M. l'abbé Abraham d'Harcourt, vicaire général du cardinal de Noailles. Il lui donna la décoration sévère, toute en chêne foncé, qu'on y admire encore (2) : ses hautes boiseries sculptées, avec moulures dorées, ses deux confessionnaux du même style; son autel, sur le devant duquel est un pélican, et le retable qui le surmonte, orné de deux colonnes cannelées avec bandeaux de pampres de vigne, et divisé en deux parties : supportant dans l'une un superbe Christ en croix, de grandeur naturelle, et montrant dans l'autre un cœur enflammé et ouvert, qui se détache d'une couronne d'épines et d'où s'échappent des gouttes de sang, recueillies dans un calice que tiennent dans leurs mains deux anges agenouillés et en adoration devant lui (3). Et le dimanche, 1er septembre 1748, l'autel de la nouvelle chapelle du Sacré-Cœur fut consacré par le Nonce du Pape, Mgr Durini, archevêque de Rhodes. L'après-midi, le prélat assista au sermon *Sur la dévotion au Sacré-Cœur,* prononcé par le

(1) Ce fut en août 1689, après plusieurs révélations, que la bienheureuse Marguerite Marie écrivit à la Mère de Saumaise que Notre-Seigneur voulait se servir de la France pour réparer les amertumes et les outrages qui lui étaient prodigués, et qu'il y demandait l'érection d'un édifice à la gloire de son Sacré-Cœur pour y recevoir la consécration de tout le pays.

En 1720, lors de la peste de Marseille, apportée d'Orient, Mgr de Belzunce consacra son diocèse au Sacré-Cœur et la peste disparut.

En 1728, Marie Leczinska décida le Roi de Pologne et l'évêque de Cracovie à appuyer la requête des Monastères de la Visitation de France, pour obtenir l'extension de la Fête du Sacré-Cœur à toute la France; et elle avait, à Versailles, une chapelle qui lui était dédiée. Mais ce fut à Saint-Sulpice que son culte public fut inauguré, pour la première fois, à Paris.

(2) Voir la gravure, p. 313.

(3) Ce Christ avait été sculpté, en 1696, au prix de 656 livres, par Jean Poulletier, sculpteur du Roi; et il demeura posé sur la grille qui séparait le chœur de l'ancienne nef, jusqu'à la démolition de cette dernière, en 1724. *Rem. hist.*, t. I, p. 152.

Père Griffet, jésuite, et officia ensuite pontificalement aux vêpres et au salut (1).

Quelques jours après, M. Languet crut pouvoir ajouter à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement une seconde adoration perpétuelle au Sacré-Cœur de Jésus. Il s'y inscrivit le premier; et son exemple fut aussitôt suivi par un grand nombre de prêtres et de pieux fidèles. Il fixa les lieux de cette adoration aux trois autels de l'église où repose le Saint-Sacrement : devant le maître-autel, dans la chapelle de la Sainte Vierge et dans celle du Sacré-Cœur; et il fixa la fête de l'Association au dimanche après l'octave de la Fête-Dieu, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus (2).

Deux mois plus tard, il résignait sa cure à M. Dulau d'Allemans, son vicaire, et l'en mettait lui-même en possession, le 19 novembre 1748.

Il n'en continua pas moins de rendre à la paroisse tous les services qui dépendaient de lui, faisant habituellement le prône du dimanche, et travaillant toujours à l'affermissement de son œuvre de *l'Enfant-Jésus*.

---

(1) A cette occasion, M. Languet fit placer dans la chapelle l'inscription suivante, qui relate à la fois sa consécration, celle du maître-autel et celle de l'église entière :

Princeps altare
Consecravit
Joannes Josephus Languet de Gergy,
Archiepiscopus senonensis,
Die 20 a Martii MDCCXXXIV.
Universam hanc Basilicam
Cleri Gallicani Antistites
Numero XXI consecravere
30 à junii MDCCXLV.
Hoc altare Excellentissimus
Carolus Franciscus Durini,
Archiepiscopus Rhodiensis
Consecravit, dicavit
Sacris cordibus Iesu et Mariæ
Die 1° Septembris MDCCXLVIII.

(2) On pouvait s'inscrire comme membre de cette Association ou Con-

En 1750, avant de partir en vacances, il eut le pressentiment de sa mort; il se confessa à M. Dulau et reçut de sa main la sainte communion dans la chapelle du Sacré-Cœur. Il y avait à peine un mois qu'il était à son abbaye de Bernay, quand il y mourut subitement, le 11 octobre 1750. La Compagnie de Saint-Sulpice perdit en lui un de ses membres qui lui ont fait le plus d'honneur; la paroisse, celui de ses curés qui lui a rendu les services les plus considérables; et les pauvres, le plus libéral et le plus prodigieux de leurs bienfaiteurs.

La Fabrique s'acquitta noblement de la dette de reconnaissance qu'elle avait envers lui. Elle lui érigea, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, son patron (1), au-dessus du caveau qui renfermait ses restes, un fort beau mausolée, dont elle confia l'exécution à un sculpteur de talent, Michel-Ange Slodtz (2); M. Languet y est représenté au moment où il vient d'être frappé par la mort, que l'on voit encore derrière lui; il est revêtu de son surplis et de son étole, à genoux sur un coussin et les yeux fixés sur le ciel, dont un ange, debout à sa droite, lui permet déjà de contempler les splendeurs, en relevant au-dessus de sa tête le voile qui les lui avait cachées

frérie, tous les jours, à la sacristie. Il n'y avait aucune somme d'argent à verser pour cette inscription, ni aucune cotisation annuelle à payer ensuite. Il n'y avait non plus aucune prière vocale d'obligation pour la Confrérie. Il suffisait de choisir une heure, dans l'année, pour faire son adoration. On pouvait même se borner à se faire inscrire sur le registre de l'Association, à offrir son cœur et son amour au cœur de Jésus et à observer ses commandements. *Rem. hist.*, t. I, p. 99 et 100.

(1) Au-dessus de l'autel en marbre rouge et vert de cette chapelle est une statue en marbre de *Saint Jean-Baptiste*, de Boizot.

(2) Cette œuvre remarquable fut payée 28.000 livres à Slodtz par la Fabrique. Elle lui avait d'abord alloué 25.000 livres pour ce travail; mais, sur sa réclamation de 15.000 livres en plus, elle se borna à lui offrir 3.000 livres de supplément, dont il se déclara satisfait.

Les riches marbres de ce mausolée furent donnés par M. Dulau qui paya, en outre, tous les frais de sa pose. Nau, *ibid.*, p. 276.

jusque-là; et elle fit graver, sur le soubassement de ce cénotaphe, l'inscription suivante un peu longue peut-être, mais qui résume bien la vie si belle de l'éminent curé :

« Ici repose dans le Seigneur, — Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, né en Bourgogne d'une noble famille, — docteur de la Faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, — curé de la paroisse de Saint-Sulpice pendant trente-cinq ans, — sur la fin de ses jours abbé de Sainte-Marie de Bernay, — et toute sa vie, occupé à faire éclater sa ferveur et sa magnificence pour le culte de la Mère de Dieu. — Il éleva ce temple dans toute la grandeur et la majesté qu'on y admire, — il en conçut le projet sans autres fonds qu'une sainte confiance, — il l'exécuta grâce à la piété généreuse du souverain, — mais la conservation des temples vivants de Jésus-Christ fut le premier et le plus cher de ses soins. — Ingénieux à découvrir la misère, prodigue pour la soutenir, il soulageait les indigents, indigent lui-même; — il leur donnait des vêtements, et lui-même s'en refusait; il les nourrissait, et se privait lui-même d'aliments; — procurant aux pauvres les trésors des riches, aux riches les prières des pauvres; — heureux médiateur de ce commerce tout divin qui produit un intérêt immortel. — Dans les inondations, dans les incendies, dans les disettes, il fut un port, un refuge, une ressource. — Actif, vigilant, prompt à exécuter, il n'y avait sortes de bonnes œuvres qu'il ne secondât par de puissantes largesses, et qu'il n'entreprît lui-même par une heureuse prévoyance. — Il ouvrit un asile honorable à de jeunes vierges d'un sang noble, qu'il consacra à Jésus Enfant; — il pourvut à leur existence, à leur éducation. — Les grands ont regretté en lui un homme d'un excellent conseil; son troupeau, un guide, un pasteur, un père; Paris un citoyen bienfaisant; l'Église, un docteur et un modèle. — Ses vertus le feront vivre éternellement avec les anges dans le ciel, ses bienfaits avec nous sur la

terre. — Il mourut le 10 octobre de l'année MDCCL, à l'âge de soixante-seize ans.

« Jean Dulau, d'Allemans, successeur de ce grand homme et les marguilliers de cette église lui ont élevé, en versant des larmes, ce monument de leur amour et de leur reconnaissance. »

CHAPITRE X

M. DULAU D'ALLEMANS (1748-1777).

Sommaire : Noblesse de sa famille. — Il s'attache de bonne heure à la Compagnie; fonctions qu'elle lui confère. — Son attention à suivre les errements de ses prédécesseurs dans la direction de la paroisse. — Il y fait donner une mission par le P. Bridaine. — Gratuité des chaises pendant sa durée. — Note historique sur le produit et les baux successifs des chaises, de 1644 à 1787. — Sa sollicitude envers les pauvres. — Arrêt du Parlement qui rend obligatoire la présentation du pain bénit. — Générosité de sa conduite envers la succursale du Gros-Caillou. — Érection de cette succursale en paroisse. — Second démembrement de la paroisse Saint-Sulpice. — M. Dulau se démet de sa cure en faveur de M. de Tersac. — Sa mort.

D'une famille noble, originaire de la Biscaye, et qui vint se fixer en France vers le milieu du XIe siècle, M. Jean Dulau d'Allemans était fils de Jean Arnaud Dulau, marquis de la Côte. Il naquit, le 29 octobre 1710, au château de la Côte, sur la paroisse de Biras, au diocèse de Périgueux (1). Voué de bonne heure à l'état ecclésiastique, il reçut les ordres mineurs au grand séminaire d'Angers et entra ensuite à celui de Saint-Sulpice, le 19 octobre 1733. Son désir de s'attacher à la Compagnie lui fit refuser un canonicat de la cathédrale de Périgueux,

(1) Un de ses frères, Jean-Louis Dulau, fut élevé, en 1742, sur le siège de Digne, qu'il refusa à sa mort; et leur neveu, Jean-Marie Dulau, qui devint archevêque d'Arles en 1775, fut une des plus illustres victimes du Massacre des Carmes. Un autre de leurs parents, Charles Dulau, fut nommé évêque de Grenoble en 1788, et mourut en odeur de sainteté à Gratz, en Styrie, en 1804.

que son frère aîné voulait lui résigner. Il y fut admis, simple diacre encore, en 1737, par le supérieur général, M. Couturier, qui l'employa dès alors dans la communauté des philosophes; et lorsqu'il fut prêtre et qu'il eut reçu le bonnet de docteur, en mai 1742, il fut nommé Directeur au Séminaire d'Orléans. Trois mois plus tard, il était appelé à la Communauté des prêtres de Saint-Sulpice, où M. Languet le choisit pour son vicaire.

Dans sa longue carrière curiale de près de trente années, il s'appliqua sans relâche à continuer et à étendre le bien produit par ses prédécesseurs; à observer l'ordre et les règlements qu'ils avaient introduits pour la surveillance de leur clergé, pour l'administration des sacrements, pour la direction des catéchismes et pour la bonne tenue des écoles; à soutenir et à développer toutes les œuvres qu'ils avaient créées pour le soulagement des pauvres. Il veilla surtout à entretenir l'esprit de foi et de piété parmi les fidèles par la pompe des cérémonies, dont l'éclat, notamment dans les processions de la Fête-Dieu, était sans égal (1), et plus encore par des instructions fréquentes et par des retraites ou missions qu'il leur ménageait de temps en temps, et où les vérités fondamentales de la Religion leur étaient rappelées.

La première de ces missions, dont le souvenir fut conservé longtemps dans la paroisse, y fut donnée, en 1751, par le Père Bridaine à l'occasion du Jubilé de l'année sainte. Homme vraiment apostolique, et doué d'une éloquence populaire entraînante, le Père Bridaine ne recherchait jamais d'autre succès que la conversion des âmes, ni d'autres applaudissements que les larmes du repentir. C'était la première fois qu'il se faisait entendre à Paris. Jusque-là il n'avait prêché qu'en province et dans les cam-

---

(1) Les quatre communautés du Séminaire et celle de la paroisse formaient un clergé d'environ 400 prêtres.

pagnes; mais on ne parlait que du succès inouï de sa mission de Grenoble où le Parlement tout entier suivit la procession de clôture pour l'inauguration d'une nouvelle croix. Aussi l'assistance était-elle nombreuse, ce jour-là, autour de la chaire de Saint-Sulpice, et comptait-elle dans ses rangs les plus grands noms de la cour et de la ville, du clergé et de la magistrature (1). A la vue de cette assemblée d'élite, le Père Bridaine, loin de se troubler, se sentit inspiré et débuta par cette improvisation, tout évangélique et restée célèbre :

« A la vue d'un auditoire si nouveau pour moi, il me semble, mes Frères, que je ne devrais ouvrir la bouche que pour vous demander grâce en faveur d'un pauvre missionnaire, dépourvu de tous les talents que vous exigez quand on vient vous parler de votre salut.

« J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment bien différent, et si je suis humilié, gardez-vous de croire que je m'abaisse aux misérables inquiétudes de la vanité, comme si j'étais accoutumé à me prêcher moi-même.

« A Dieu ne plaise qu'un ministre du ciel pense jamais avoir besoin d'excuse auprès de vous! Car qui que vous soyez, vous n'êtes tous comme moi que des pécheurs. C'est devant votre Dieu et le mien que je me sens pressé, dans ce moment, de frapper ma poitrine. Jusqu'à présent j'ai publié les justices du Très-Haut dans des temples couverts de chaume; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquaient de pain; j'ai annoncé aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion. Qu'ai-je fait, malheu-

---

(1) Entre autres : le cardinal de Beaumont, archevêque de Paris; l'évêque de Châlons, Mgr de Juigné; le Prince et la Princesse de Conti, le duc et la Duchesse du Maine, le comte de Toulouse; les ducs de Richelieu, de Brissac, d'Elbeuf et de Saint-Simon; le comte de Coëtlogon, le président de Lamoignon.

reux! J'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles que j'aurais dû plaindre et consoler.

« C'est ici, où mes regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante ou sur des pécheurs audacieux et endurcis, ah! c'est ici seulement qu'il fallait faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi, dans cette chaire, d'un côté la mort qui vous menace, de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence à la main, hommes superbes et dédaigneux qui m'écoutez. La nécessité du salut, la certitude de la mort, l'incertitude de cette heure si effroyable pour vous, l'impénitence finale, le jugement dernier, le petit nombre des élus, l'enfer et par-dessus tout l'éternité! L'éternité!... Voilà le sujet dont je viens vous entretenir, et que j'aurais dû sans doute réserver pour vous seuls. Ah! qu'ai-je besoin de vos suffrages qui me damneraient peut-être sans vous sauver. Dieu va vous émouvoir, tandis que son indigne ministre vous parlera; car j'ai acquis une longue expérience de ses miséricordes. Alors, pénétrés d'horreur pour vos iniquités passées, vous viendrez vous jeter entre mes bras, en versant des torrents de larmes de componction et de repentir; et à force de remords, vous me trouverez assez éloquent. »

Un maître dans l'art oratoire, le cardinal Maury, a jugé ce magnifique exorde digne de Bossuet ou de Démosthène (1).

Pendant toute la durée de ces pieux exercices, M. Dulau, pour permettre à tous ses paroissiens de les suivre,

(1) *Essai sur l'Éloquence de la chaire*, par le cardinal Maury, t. I, p. 143.

exigeait que l'usage des chaises fût gratuit. Aussi, lors de la mission de 1759, donnée à l'occasion de l'indulgence, en forme de jubilé, accordée à tous les fidèles par le pape Clément XIII, après son exaltation au souverain Pontificat, cette concession de M. Dulau donna lieu, de la part du fermier des chaises de Saint-Sulpice, à la réclamation d'une indemnité de 2.400 francs qui lui fut payée moitié par M. le curé et moitié par la Fabrique (1).

Six ans auparavant, quelques paroissiens s'étaient refusés à rendre le pain bénit. M. Dulau saisit les tribunaux de la question; et, le 12 avril 1753, le Parlement rendit

---

(1) Le bail des chaises de l'église Saint-Sulpice était alors de 16.000 livres, dont 8.000 payables d'avance et imputables sur les six derniers mois de sa jouissance, en vertu d'une délibération du Conseil de la Fabrique, du 10 août 1756.

Le premier acte de la Fabrique, relatif aux chaises, date de 1644, où elle autorisa la femme Loret, en considération de ses grandes dépenses pour l'entretien de l'église en bon état de propreté, à louer des chaises aux sermons qui auraient lieu dans l'église. La nef était alors presque entièrement garnie de bancs.

Le 15 janvier, la Fabrique fait bail à la femme du Sr Vesnan, clerc de l'œuvre, à partir du 1er janvier 1652, et moyennant 100 livres par an, du droit de placer des chaises aux sermons dans l'église.

Le 2 février 1701, ce bail est fait au prix de 1.800 livres par an, payables par quart et d'avance. Les chaises, livrées en bon état, doivent être rendues de même.

A ce bail est annexé le premier tarif, qui doit être placé sous l'orgue : aux messes basses, 1 sol; aux sermons (les jours ordinaires), 2 sols 6 derniers; aux sermons (les jours de grande fête), 4 sols, excepté les jours des Rameaux, du Vendredi Saint et de Pâques, *où le fermier pourra en tirer davantage, mais avec discrétion.*

En 1703, ce bail est renouvelé pour deux ans, à 1.900 livres.

Le 18 mai 1708, il y est procédé par adjudication publique.

Le 3 mai 1728, il est fait pour six ans et pour 600 chaises de la Fabrique à 2.200 livres par an; et, en fin de bail, le fermier devra laisser 1.000 chaises à la Fabrique.

Les bancs avaient disparu alors avec l'ancienne nef.

En 1730, il est renouvelé pour 1.500 chaises; et le fermier devra en laisser 2.000 en fin de bail.

Le 20 mai 1739, il est porté à 10.500 livres par an, à la charge par le

un arrêt de principe, conforme, du reste, aux anciens usages et à sa propre jurisprudence, qui rendait obligatoire pour les paroissiens la présentation du pain bénit, aujourd'hui entièrement facultative (1).

---

fermier d'entretenir l'église en bon état de propreté, mais avec un tarif beaucoup plus élevé :

Les dimanches et fêtes ordinaires, aux messes et prônes........	«	6d
Les mêmes jours, aux sermons..................................	1s	3d
Aux vêpres et saluts des mêmes jours..........................	«	6d
Aux prières du soir, quand il y a sermon......................	«	6d
Les fêtes annuelles et solennelles, aux sermons................	3s	«
Aux grand'messes solennelles..................................	1s	«
Aux vêpres des fêtes solennelles..............................	1s	«
Aux sermons de l'Avent et du Carême en semaine................	2s	6d
Aux sermons et vêpres des dimanches de l'Avent et du Carême.	3s	«
Aux ténèbres..	2s	«
Aux sermons du dimanche des Rameaux...........................	5s	«
Aux sermons et Passions du Vendredi Saint (le plus haut)......	12s	«
Aux sermons du jour de Pâques.................................	6s	«
Aux sermons du dimanche de Quasimodo..........................	4s	«

Le 14 janvier 1745, il est renouvelé à 12.000 livres par an, dont 6.000 comptant et d'avance.

Plus tard, en 1768, il fut porté à 18.000 livres; en 1775, à 19.000 livres, et en 1787, à 22.500 livres. (Nau, *loc. cit.*, p. 221 à 224.)

(1) Voici le texte de cet arrêt :

« La Cour ordonne que les arrêts des 26 mars 1599, 18 juin 1639, 25 mai 1641, 23 décembre 1672, 29 mars 1710 et 12 août 1733 seront exécutés; ce faisant, que les paroissiens de Saint-Sulpice, *de quelque rang, condition et état que ce soit*, seront tenus de rendre à leur tour le pain à bénir, les dimanches et fêtes solennelles, avec la décence convenable à leurs rangs, conditions et états, et proportionnés au grand nombre des fidèles qui doivent y participer, aux jours qui leur seront indiqués par la présentation du chanteau en la manière accoutumée, et de faire faire les quêtes ordinaires pour les pauvres, par leurs femmes ou filles ou autres personnes convenables à leurs rangs, conditions et états; et faute par les dits paroissiens d'y satisfaire, aux jours qui leur seront indiqués par la présentation du chanteau, soit qu'ils aient retenu le chanteau, soit qu'ils l'aient refusé, ordonne qu'ils y seront contraints à la requête de Messieurs les curé et marguilliers de la paroisse Saint-Sulpice, par toutes les voies dues et raisonnables; ordonne que le présent arrêt sera imprimé, lu, publié au prône de la paroisse Saint-Sulpice, et affiché où besoin sera, pour servir de Règlement. »

Nau, *loc. cit.*, p. 176.

Le souci constant de M. Dulau, pendant toute son administration, fut de pourvoir aux besoins des pauvres, parce que l'accroissement continu des charges qu'ils lui créaient correspondait avec une diminution graduelle des ressources qu'il pouvait leur consacrer.

Cette grave difficulté résultait de ce que le nombre des indigents de la paroisse augmentait d'année en année — et les libéralités de M. Languet n'avaient pas peu contribué à les y attirer, — tandis que les diverses sources des aumônes à la disposition du curé baissaient de plus en plus : les dons, par les progrès de l'indifférence religieuse et du luxe chez les grands; et le produit des quêtes et des troncs, par suite de la crise commerciale dont souffrait la bourgeoisie de la capitale (1).

Néanmoins, la charité du zélé pasteur réussit toujours à la surmonter; et il n'y eut pas une seule année où il se vît obliger de restreindre l'importance des secours, en nature ou en argent, qu'il distribuait aux malheureux.

D'un entier désintéressement, il se montra plein de générosité dans sa conduite à l'égard de la succursale du Gros-Caillou et des pauvres habitants de ce quartier.

La construction de leur église leur avait causé de grands embarras d'argent. M. Dulau vint à leur secours : il les aida à payer leurs dettes et leur fournit la plus grande partie du linge, des ornements, des livres et des vases sacrés nécessaires à la célébration des offices divins. Il fit, en outre, élever à ses frais, en 1759, une nouvelle école de frères dans leur quartier, et, en 1762, dans le voisinage, une autre école pour les filles qu'il confia aux sœurs de Saint Vincent de Paul.

---

(1) La gêne était si générale et si grande que, le 26 avril 1760, la Fabrique de Saint-Sulpice envoya à la monnaie, à titre de don patriotique, à raison des embarras du Trésor public, un grand nombre de vases d'argent, pesant ensemble 255 marcs. Nau, *Rapport sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 276.

Bien plus encore ; cette église, qui avait à peine vingt-cinq ans d'existence, se trouvait tout à fait insuffisante à raison du rapide accroissement de la population ; il résolut d'en bâtir une nouvelle beaucoup plus vaste ; et dès l'année 1763, il en fit commencer les travaux. Un violent incendie les endommagea gravement, alors qu'ils étaient déjà avancés, et entraîna leur interruption. Mais M. Dulau les fit reprendre bientôt après ; et ils lui avaient déjà coûté plus de 50.000 livres, quand, en 1773, il se vit obligé de les suspendre, à la suite de nouvelles démarches faites par les principaux habitants du quartier, pour obtenir l'érection de leur succursale en cure. Malgré l'opposition de M. Dulau, qui ne voyait aucune utilité à ce changement, leur requête fut agréée par l'archevêque de Paris et par l'abbé de Saint-Germain ; et le 17 août 1777, une ordonnance du cardinal de Beaumont, archevêque de Paris, suivie, l'année suivante, de Lettres patentes du Roi, érigea l'église succursale du Gros-Caillou en église paroissiale sous le nom et l'invocation de *Notre-Dame de bonne Délivrance et de Saint-Christophe* (le patron du Prélat), et à la condition que la Fabrique rendrait, chaque année, le pain bénit à Saint-Sulpice, dont cette nouvelle paroisse était démembrée, le dimanche dans l'octave de la fête de Saint-Sulpice, et que de plus elle paierait, tous les ans, six livres au curé de Saint-Sulpice et six livres à la paroisse (1).

La création de cette nouvelle paroisse entraîna le second démembrement de celle de Saint-Sulpice, en lui enlevant tout le territoire qui s'étendait d'une part depuis la chaussée des Invalides jusqu'à la Seine et, en la suivant,

---

(1) L'église fut brûlée à la Révolution ; elle ne fut réédifiée que sous le règne de Louis-Philippe, et sa paroisse fut rétablie alors sous le titre de *Saint-Pierre* du Gros-Caillou. Dans l'intervalle, le service paroissial fut fait par Sainte-Valère, comme nous l'avons dit plus haut.

jusqu'à l'île des Cygnes, et d'autre part, jusqu'au château de Grenelle, ainsi que l'École militaire (1).

Sous le coup de vives contrariétés qu'il avait éprouvées, M. Dulau crut devoir, en mai 1764, donner sa démission de la cure entre les mains de l'abbé de Saint-Germain, sans consulter l'archevêque, Mgr de Beaumont, alors exilé au château de Laroque, en Périgord, à la suite de contestations avec le Parlement. L'abbé, en sa qualité de patron de la cure de Saint-Sulpice, y nomma l'abbé Noguier, autrefois vicaire de cette paroisse. Mais l'archevêque, qui l'avait interdit en 1760, lui refusa ses provisions, en motivant son refus sur son défaut d'acceptation de la démission de M. Dulau et sur la nécessité de cette acceptation pour la valider et pour donner ouverture à l'exercice du droit du patron. L'abbé Noguier se pourvut contre cette décision devant l'archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, en sa qualité de Primat des Gaules, pendant que M. Dulau, instruit du mécontentement que sa démission avait fait éprouver à Mgr de Beaumont, la révoquait et signifiait cette révocation à l'archevêque de Lyon, qui, sans en tenir compte, se prononça en faveur de l'abbé Noguier. L'affaire fut alors évoquée par les parties contendantes au Parlement de Paris; elle y fut discutée, pendant sept audiences, par les deux célèbres avocats Gerbier et Aubry; et au terme des plaidoiries, l'abbé Noguier prévint sa défaite en signifiant, le 19 mars 1765, à M. Dulau, le désistement de ses prétentions. Mais la Cour, sans s'y arrêter et statuant au fond, rendit, le surlendemain, 21, un arrêt qui déclarait bonne et valable la révocation faite par M. Dulau de sa démission, le maintenait, en conséquence, en possession de la cure de Saint-Sulpice et condamnait l'abbé Noguier aux dépens.

Cette sentence fut accueillie avec joie dans la paroisse

(1) Nau, *Rapport ms. sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 272.

où M. Dulau était généralement aimé; la Cour elle-même, où il était fort estimé, lui en adressa ses félicitations, par l'organe du Dauphin, qui lui écrivit, à la date du 23 mars, la lettre suivante :

« J'aurais peine à vous exprimer, Monsieur, la joie « que j'ai ressentie du succès de votre affaire et plus « encore de la manière dont la paroisse y a applaudi. « Jouissez de votre triomphe; il n'est pas celui de l'or- « gueil, mais celui de la vertu, qui sait toujours recou- « vrer ses droits, quand elle est véritable. Elle doit « aussi vous être un sûr garant de mes sentiments. »

Depuis cette époque, M. Dulau continua de gouverner paisiblement sa paroisse pendant près de douze ans; mais alors le poids de l'âge et les infirmités le forcèrent à la quitter. Il donna sa démission définitive de la cure, le 18 mars 1777, en faveur de l'abbé de Tersac, son vicaire, qui fut nommé, dès le lendemain, par l'abbé de Saint-Germain; et il l'installa lui-même le 20, en présence de sa Communauté, du Séminaire et d'un grand nombre de paroissiens.

Retiré d'abord à Vaugirard, puis à Issy, auprès de l'ancien supérieur général de la Compagnie, M. le Gallic, il tint à s'éloigner de Paris aux approches de la Révolution, et alla résider dans le Périgord, auprès de deux de ses sœurs, à quelques lieues du château de la Côte. Il mourut à Périgueux, le 14 janvier 1791.

CHAPITRE XI

M. DE TERSAC (1777-1788).

Sommaire : Sa naissance. — Ses études théologiques à Toulouse. — Ses huit années de vicariat à l'église Saint-Sulpice. — Son agrégation à la Compagnie. — Sa nomination à la cure de Saint-Sulpice. — Ses rapports avec Voltaire dans sa dernière maladie. — Il lui refuse la sépulture chrétienne. — Chagrin que lui cause cette mort affreuse. — Il transforme la communauté des clercs de la Paroisse en petit Séminaire. — Il relève la maison des Orphelins. — Il augmente le nombre des catéchismes, ajoute des embellissements à la chapelle de la Sainte Vierge, fait achever le grand orgue et remplace les cloches. — Don de la chaire que lui fait le duc d'Aiguillon. — Ses démêlés avec la Fabrique. — Il résigne sa cure à M. de Verclos. — Sa mort, survenue avant la validation par la Cour romaine de cette résignation, la rend nulle et sans effet.

M. Jean-Joseph Faydit de Tersac naquit en 1739, dans le diocèse de Conserans (Ariège). Après avoir fait son séminaire et pris ses grades en théologie à Toulouse, il vint à Paris et entra, le 2 juin 1764, à la Communauté de la paroisse de Saint-Sulpice. Il était depuis huit ans le vicaire de M. Dulau, quand il lui succéda en 1777. Cinq ans après, l'assemblée générale de 1782 ratifiait son agrégation à la Compagnie.

Il y avait à peine un an qu'il exerçait ses fonctions curiales, quand il eut à prendre part à l'un des plus tristes événements de son administration, la mort de Voltaire, qui eut lieu le 30 mai 1778, chez le marquis de Villette, dont l'hôtel, situé quai des Théatins, était sur la paroisse Saint-Sulpice.

Voltaire était revenu à Paris, le 10 février précédent,

après vingt ans d'absence; et les transports de joie et les hommages dont il ne cessait d'être l'objet depuis son retour, lui causèrent de si vives émotions que, vers la fin du mois, il lui survint une violente hémorragie qui mit ses jours en danger. Quelques ecclésiastiques s'offrirent alors à travailler à sa conversion, entre autres l'abbé Gauthier, aumônier des Incurables, qu'il fit venir probablement parce qu'il crut voir en lui un casuiste assez commode. Toujours est-il que cet abbé concerta avec son pénitent la profession de foi suivante :

« Je, soussigné, déclare qu'étant attaqué, depuis quatre « jours, d'un vomissement de sang à l'âge de quatre- « vingt-quatre ans et n'ayant pu me traîner à l'église; « M. le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à « ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gau- « thier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que, si Dieu « dispose de moi, je meurs dans la sainte religion catho- « lique où je suis né, espérant de la miséricorde divine « qu'elle daignera me pardonner toutes mes fautes; et « que, si jamais j'avais scandalisé l'Église, j'en demande « pardon à Dieu et à elle. Signé : Voltaire, 2 mars 1778. »

Cet acte était assurément une bien mince réparation de tous les scandales donnés par ce contempteur du divin auteur de notre sainte religion, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la plus pure de nos gloires nationales, Jeanne d'Arc; et M. de Tersac était d'autant plus fondé à en suspecter la sincérité, qu'il y était déclaré faussement que c'était lui, le curé de Saint-Sulpice, qui avait chargé l'abbé Gauthier d'aller offrir le secours de son ministère à Voltaire.

Aussi, en vue de pouvoir apporter à cet acte les rectifications et additions qu'il comportait, s'empressa-t-il de lui faire demander une entrevue; mais Voltaire, qui ne se souciait pas d'une explication avec son curé, l'éluda en lui écrivant, dès le 4, en termes dont la politesse tra-

hissait l'ironie, que la seule crainte d'importuner son pasteur « au milieu de ses grandes occupations, l'avait « empêché de s'adresser à lui directement; que l'abbé « Gauthier demeurant sur la paroisse de Saint-Sulpice, « il avait cru que cet abbé venait de la part même du « curé de cette paroisse »; et il lui ajoutait : « Je vous « supplie de me pardonner de n'avoir pas prévu la con- « descendance avec laquelle vous seriez descendu jus- « qu'à moi. Pardonnez-moi aussi l'importunité de cette « lettre; elle n'exige pas l'embarras d'une réponse; votre « temps est trop précieux. »

M. de Tersac ne crut pas devoir user de cette liberté du silence qu'il lui offrait; et revenant à la charge, il lui renouvela sa demande d'une entrevue dans une lettre pleine d'égards et de ménagements qu'il terminait ainsi : « Vous me comblez, Monsieur, de choses obligeantes, et « que je ne mérite pas. Pour moi, je n'ai à vous offrir « que le vœu de votre solide bonheur et la sincérité des « sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

Mais Voltaire se sentait mieux; il ne se prêta pas à cette visite, et ne profita de sa convalescence que pour mettre la dernière main à sa tragédie d'*Irène* et la donner à la scène. On lui persuada qu'elle avait réussi, et il alla, le 1er avril, assister à sa sixième représentation. Ce soir-là, son buste, placé sur le théâtre, fut solennellement couronné, aux applaudissements d'une foule enthousiaste qui le reconduisit chez lui en triomphe.

Il ne jouit pas longtemps de ces honneurs. Dès le milieu de mai, de nouveaux accidents se produisirent qui l'obligèrent à prendre le lit pour ne plus le quitter. Le 30, dernier jour de sa vie, l'abbé Mignot, son neveu, conseiller clerc au Parlement, le voyant très mal, alla chercher M. de Tersac et l'abbé Gauthier, qui essayèrent en vain de lui inspirer des sentiments conformes à la gravité de son état; il ne répondit à leurs exhortations que par le

silence. Alors M. le curé de Saint-Sulpice, s'approchant de son lit, lui dit avec douceur : « *Monsieur de Voltaire,* « *vous êtes au dernier terme de votre existence; recon-* « *naissez-vous la divinité de Jésus-Christ?* » Le malade hésita un moment, puis étendant la main, comme pour repousser M. le curé, il lui répondit : « *Monsieur le curé,* « *laissez-moi mourir en paix.* » Et il se tourna d'un autre côté. Aussitôt, M. de Tersac et l'abbé Gauthier se retirèrent. Une heure après, Voltaire n'était plus (1).

M. de Tersac lui refusa la sépulture chrétienne (2). Ses amis jetèrent les hauts cris; d'Alembert parla même de recourir au Parlement, comme si le clergé pouvait être contraint de rendre les honneurs de la Religion à un

---

(1) Les *Mémoires manuscrits sur les curés de Saint-Sulpice* où nous avons puisé les détails qui précèdent sur la fin de Voltaire, rapportent, d'après un auteur du temps, le fr. Harel, capucin, qu'après la sortie des deux ecclésiastiques, M. Tronchin, le médecin de Voltaire, entra dans sa chambre et le trouva dans des agitations affreuses, criant avec fureur : « *Je suis abandonné de Dieu et des hommes.* » Le Docteur, en racontant, dans tous ses détails, cette mort terrifiante à des personnes respectables, n'aurait pu s'empêcher de leur dire : « Je voudrais que tous ceux qui « ont été séduits par les livres de Voltaire, eussent été témoins de sa « mort; il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle. »

Ce récit de Tronchin aurait fait grand bruit dans le public; les disciples de Voltaire l'auraient mis en doute; mais le docteur l'aurait confirmé à l'évêque d'Orange, Mgr du Tillet, un jour que, dînant avec lui, le Prélat, le prenant à part, après le repas, lui dit : « J'ai entendu dire que vous avez été témoin de la mort de Voltaire, et que l'ayant vu expirer dans la rage et le désespoir, vous avez raconté le fait dans les termes qu'on vous a attribués. Est-ce vrai? » Et Tronchin lui aurait répondu : « Mon- « seigneur, il est très vrai que je me suis trouvé présent à la mort de « Voltaire. Je ne puis me rappeler les termes dont je me suis servi alors; « mais vous pouvez être assuré que ceux qu'on m'attribue rendent le « sentiment que j'ai éprouvé *à cette épouvantable mort.* » *Mém. mss.*, article sur M. de Tersac, p. 2 à 9.

(2) Pendant la dernière maladie de Voltaire, il avait été décidé à l'archevêché de Paris qu'on ne l'admettrait pas à la sépulture chrétienne, s'il ne signait une rétractation formelle des impiétés contenues dans ses écrits. On avait même d'avance dressé l'acte de cette rétractation, qui fut remise à l'abbé Gauthier. *Mém. mss.*, *ibid.*, p. 9.

homme qui avait passé sa vie à déverser sur elle le mépris et la haine. Mais ils se ravisèrent; et, sur un nouveau refus des Cordeliers qui cependant étaient dans l'usage de célébrer un service à la mort de tout académicien, ils se hâtèrent de transporter son corps à l'abbaye de Scellières, en Champagne, dont son neveu était commendataire, et de l'y faire enterrer avant la défense de l'évêché de Troyes, qui arriva trop tard (1).

M. de Tersac ressentit un chagrin profond de cette mort horrible, qu'il avait tout fait cependant pour épargner au malheureux. Mais il eut bientôt un sujet de grande consolation dans les témoignages de plus en plus nombreux d'estime et d'affection qu'il reçut depuis lors de ses paroissiens. Sa bonté, sa douceur, sa touchante sollicitude pour les pauvres, jointes à son talent d'orateur et à son habileté en affaires, lui attiraient les sympathies même des hérétiques. Mme Necker, quoique protestante, lui avait donné toute sa confiance; et elle le chargea, dès l'année 1778, de fonder pour elle l'hospice de 120 malades, qui porte encore son nom.

Aussi pour lui, comme pour M. Languet, toutes les bourses demeuraient-elles ouvertes; et il y puisait largement pour le soutien de toutes ses œuvres paroissiales, pour le développement des plus utiles et pour le relèvement de celles qui étaient en souffrance. C'est ainsi que de concert avec M. Emery, il transforma la communauté des clercs de la paroisse en un petit Séminaire, pépinière précieuse pour le recrutement du clergé, où il fit admettre, depuis la classe de quatrième jusqu'à celle de philosophie inclusivement, tous les jeunes aspirants au sacerdoce. C'est ainsi encore qu'il releva la maison des Orphelins, fondée par M. Olier en 1648, mais qui, depuis la

(1) Un décret de l'Assemblée nationale, du 8 mai 1791, ordonna la translation de ses restes au Panthéon.

mort de M. Languet, déclinait d'année en année. Il commença par lui faire octroyer, à la date du 21 novembre 1778, des lettres patentes du Roi, qui l'autorisaient : 1° à recevoir non plus seulement des enfants de l'un et l'autre sexe, orphelins de père *et* de mère, ainsi que l'exigeaient ses premiers statuts (1), mais même des filles qui ne seraient orphelines que de père *ou* de mère; 2° et à élever à 300 livres le prix de la pension des orphelins que les mêmes statuts ne fixaient qu'à 150 livres. Puis, de ses deniers personnels, il acheta pour elle, au prix de 16.000 livres, une maison contiguë, qui appartenait à la communauté de l'*Instruction chrétienne* établie rue du Pot-de-Fer; il lui procura également l'acquisition d'une autre petite maison à la suite; et, après leur démolition, il fit élever, sur leur emplacement, un nouveau bâtiment, parfaitement approprié à sa destination, avec une chapelle intérieure, au prix de 120.000 livres, sur lesquelles il lui donna encore 64.000 livres, ne laissant ainsi à sa charge que les 56.000 livres de surplus, dont elle put aisément se libérer au moyen d'un emprunt, parce que ce nouveau bâtiment lui rapporta de suite un revenu de 4.400 livres, bien supérieur à l'intérêt exigé par le service de cet emprunt (2). Il sut également mettre à profit la bienveillance de M. Emery qui n'avait rien de plus à cœur, à l'exemple de ses prédécesseurs, que d'entretenir de bons rapports avec la paroisse, pour augmenter le nombre des catéchismes en les portant à vingt-six et pour obtenir de lui que désormais les séminaristes, employés

(1) Ces premiers statuts avaient été fixés par les Lettres patentes du mois de mai 1678.

(2) Le Bureau des administrateurs de cette maison lui en témoigna sa vive reconnaissance dans sa séance du 23 avril 1784. V. le Procès-verbal de cette séance dans le *Registre des délibérations du bureau des Orphelins de la paroisse Saint-Sulpice de* 1679 à 1793, conservé dans les archives de l'église, p. 170 à 176.

à leur direction, fussent au nombre de soixante-dix (1).

Les intérêts spirituels de sa paroisse et le soutien de ses œuvres charitables ne lui faisaient pas négliger la décoration de son église, à laquelle il prit une grande part.

Très apprécié dans la haute société comme dans les sphères du pouvoir, il avait su profiter de son crédit à la Cour pour s'affranchir de la charge de l'achèvement de l'église, dont il restait encore à élever la façade supérieure du portail et les tours; et il avait réussi à la faire assumer par le gouvernement, en lui cédant l'administration de la Loterie dont une partie seulement des bénéfices restait maintenant affectée à l'acquit de cette dépense (2). Le plan et la direction de ces derniers travaux furent aussitôt confiés par l'État à Chalgrin, architecte du Roi, qui mit quatre ans à les finir et les termina en 1780 (3).

Ainsi délivré de ce grave souci dès les premiers temps de son ministère pastoral, M. de Tersac employa à l'embellissement de l'église toutes les ressources dont il put disposer.

Ce fut lui qui, en 1780, dans la chapelle de la Sainte Vierge, substitua à sa statue d'argent, dont la garde était continuelle et fort dispendieuse, celle en marbre de Pigalle. Il avait déjà remplacé l'autel que M. Languet avait

(1) L'abbé Gosselin, *Vie de M. Emery*, neuvième supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, t. I, p. 188.

(2) Un arrêt du Roi en son Conseil, du 7 septembre 1762, avait ordonné que *la Loterie*, dite *de Saint-Sulpice*, serait supprimée et remplacée par une autre Loterie, sous le titre de *Loterie de piété et d'utilité publique*, dont le produit serait affecté, savoir : pour moitié en faveur du nouveau bâtiment de l'église de la Madeleine et pour l'autre moitié à diverses œuvres de piété et d'utilité publique, même en faveur de l'église Saint-Sulpice, mais dont S. M. se réservait de faire l'application.

(3) La Fabrique fit illuminer les Tours de Saint-Sulpice, pour la première fois, le 4 novembre 1781, à l'occasion de la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI. 500 lampions furent placés sur chacune des deux Tours. Nau, *loc. cit.*, p. 277.

fait consacrer en 1745, par un autre, beaucoup plus riche, en marbre blanc, orné d'un bas-relief en bronze doré, représentant les *Noces de Cana*, et d'un tabernacle, fermé par une porte, aussi en bronze doré, sur laquelle se détache un Christ en croix et surmonté d'un agneau couché, en argent.

Le Nonce apostolique consacra cet autel, le 7 décembre 1778; et une bulle du pape Pie VI, du 7 août 1780, déclara cet autel privilégié sous le titre de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

Ce fut lui encore qui fit achever le grand orgue. Un premier plan en avait été dressé par Servandoni, dont la composition originale et religieuse avait plu à M. Languet; mais il ne ménageait pas la place du buffet, et cet oubli essentiel le fit rejeter. Un second fut, après sa mort arrivée en 1766, présenté par Chalgrin : il était bien conçu et en harmonie avec le style de l'église; la Fabrique l'adopta le 10 mai 1776. La facture en fut confiée à Cliquot, la menuiserie à Jadot, les sculptures à Duret. Il fut livré le 15 mai 1781 et coûta à la Fabrique 87.000 livres (1).

Vers le même temps, elle vota le remplacement des anciennes cloches par huit nouvelles, pesant, la première, 11.344 l.; la seconde, 8.072 l.; la troisième, 5.810 l.; la quatrième, 4.789 l.; la cinquième, 3.412 l.; la sixième, 2.423 l.; la septième 1.706 l.; la huitième, 1.451 l. M. de Tersac les bénit les 22 août, 7, 14, 21 et 28 octobre 1782 (2).

---

(1) Nau, *loc. cit.*, p. 277.

(2) Elles eurent pour parrains et marraines :

La première, Louis XVI, représenté par le duc de Villequier, et la Reine, représentée par la princesse de Chimay;

La deuxième, Monsieur et Madame, frère et sœur du Roi;

La troisième, le comte et la comtesse d'Artois;

La quatrième, le duc d'Angoulême et M[me] Adélaïde, tante du Roi;

Il obtint plus tard du Gouvernement la construction, à ses frais, des Fonts baptismaux, qui furent bénits le 7 août 1787; et il les plaça au milieu de celle des deux chapelles du péristyle, qui désormais porte leur nom et qui, située dans la tour du Nord, a son entrée dans la chapelle Saint-François-Xavier.

L'autre chapelle du péristyle, qui n'a pas de nom particulier, est située dans la tour du Midi, et l'on y accède par la chapelle des Saints Anges.

Ces deux chapelles, de style identique et construites toutes deux en forme de rotonde, sont ornées chacune de huit colonnes corinthiennes qui supportent une coupole centrale, l'une pleine, celle de la chapelle des Fonts, et au milieu de laquelle on a sculpté un Saint-Esprit dans une gloire; l'autre à jour et fermée par un simple châssis vitré.

Chacune d'elles est éclairée par une grande fenêtre en face de laquelle est une arcade, appelée à encadrer un tableau ou un bas-relief; et entre ses colonnes ont été pratiquées quatre niches, destinées au support de statues.

La cinquième, le duc de Berry et Mme Victoire, tante du Roi;
La sixième, le prince de Condé et Mlle de Bourbon;
La septième, le duc de Penthièvre et la Princesse de Conti;
La huitième, le duc et la duchesse de Brissac.

Ce sont ces cloches à l'égard desquelles les membres de l'Assemblée de la section du Luxembourg, qui ne parvenaient sans doute pas à s'entendre entre eux, prirent, le 2 août 1792, le burlesque arrêté suivant :

« L'an IV de la Liberté, 2 août, etc., considérant sur l'horrible carillon des cloches de Saint-Sulpice, qu'il semble qu'on prenne à tâche de les mettre en branle dans le temps de l'Assemblée de la section, bien qu'elle ait été plusieurs fois prévenir qu'on eût égard à ne pas troubler ses délibérations, et enfin l'Assemblée, n'y pouvant tenir, nomme trois commissaires, Messieurs Tranche, Lejeune et Vigneuil, à l'effet de signifier aux sonneurs qu'ils aient à ne pas troubler les séances de l'Assemblée et qu'ils cessent de sonner, après cinq heures du soir. » A Sorel, *le Couvent des Carmes*, p. 46.

Dans la même année 1787, M. de Tersac procura à ces deux chapelles les divers ornements qui leur manquaient. A la chapelle des Fonts, il fit dresser dans les niches qui les attendaient, les quatre statues de la *Sagesse*, de la *Force*, de la *Grâce* et de l'*Innocence*, sculptées par Boizot, et dans l'arcade qui surmonte la porte d'entrée, un *Baptême du Christ* en plâtre, œuvre du même artiste. Dans l'autre chapelle, il fit placer quatre autres statues : la *Religion*, la *Résignation*, l'*Espérance* et l'*Humilité*, œuvres de Mouchy, qui composa également le groupe de la *Mort de saint Joseph*, placé dans l'arcade de cette même chapelle.

Au mois de janvier 1788, il fit poser les trois grandes portes des entrées principales et latérales du portail, exécutées par le menuisier Chalbaud, sur les dessins de Chalgrin et au compte du Gouvernement.

C'est à lui enfin que l'église est redevable de sa nouvelle chaire, exécutée sur les dessins de de Wailly et donnée, en 1788, par le duc d'Aiguillon-Du Plessis Richelieu, ancien ministre de Louis XV, et premier marguillier de la paroisse, en témoignage, est-il dit dans une des inscriptions latines (1) placées sur les bases de cette chaire, de sa respectueuse affection pour son digne pasteur (2).

---

(1) L'inscription de gauche est ainsi conçue : D. O. M. Et sanctissimæ Religioni, hanc pro veteri novam, pro lignea marmoream et hujus templi magnificentiæ minus disparem cathedram, est, indè cœlestis eloquii sanctum semen perenniter effusum, germinet pacem et veritatem et mores christianos, et caritatem non fictam; c'est-à-dire : à la Gloire de Dieu tout-puissant et de la très sainte Religion est consacrée cette nouvelle chaire, de marbre, qui remplace l'ancienne chaire de bois, et est plus en rapport avec la magnificence de cette église, pour que la sainte semence de l'éloquence céleste ne cesse d'y être répandue pour faire germer la paix, la vérité, les mœurs chrétiennes et la vraie charité.

(2) Les deux statues de la *Foi* et de l'*Espérance*, placées sur les piédestaux qui supportent les deux volées de l'escalier, sont l'œuvre de Guesdon; les *figures* des Évangélistes qui recouvrent les faces, en bas-reliefs de bronze doré de ces piédestaux, sont de Edme Dumont, à qui la Fabrique commanda ensuite le groupe en bois doré de la *Charité*, qui

En même temps qu'il complétait si bien la décoration intérieure de l'église, il s'occupait de pourvoir à sa décoration extérieure, et multiplia longtemps ses efforts pour faire aboutir le plan de Servandoni qui voulait créer, en face de ce bel édifice, une place grandiose dont les trois côtés seraient formés par les façades uniformes de constructions monumentales. Il était même parvenu à rallier à ce plan le supérieur général, M. Emery, qui consentait à transférer son Séminaire sur cette place, pourvu qu'il y trouvât l'espace suffisant pour l'installation convenable des quatre communautés dont il se composait. L'impossibilité de satisfaire à cette condition fit renoncer à la réalisation du plan lui-même, qui ne reçut qu'un commencement d'exécution par la construction de la maison qui porte aujourd'hui le n° 6 sur la place actuelle, et qui fut longtemps habitée par M. Leplay, le célèbre auteur des *Ouvriers européens*, et de la *Réforme sociale*.

Tant de travaux ne pouvaient pas s'effectuer sans susciter bien des embarras et des difficultés à M. de Tersac. Ils furent même la cause principale des dissentiments regrettables qui surgirent entre lui et M. Dulau, son prédécesseur, d'une part, et de l'autre, la Fabrique et l'abbé Simon de Doncourt que ces deux curés avaient chargé depuis longtemps de la commande et de la surveillance de la plupart de ces travaux et qui, à ce titre, leur imposa plus d'une fois des engagements onéreux, sans se préoccuper assez des ressources nécessaires pour y faire face.

Toujours est-il que les fatigues et les chagrins que lui causèrent ces fâcheux démêlés, ne tardèrent pas à épuiser sa santé. Réduit à un état de faiblesse alarmant, en juillet 1788, il alla prendre les eaux dans le Nivernais. Au cours de son traitement, il sentit son mal empirer et il

---

surmonte l'abat-voix et qu'elle lui paya 1.200 livres, en 1789. Nau, *ibid.*, p. 278.

résigna sa cure à M. de Verclos, le supérieur de sa Communauté, par acte authentique. Quelques jours après la signature de cet acte, il reprenait à grand'peine la route de Paris, pour y rendre le dernier soupir, dans son presbytère, le 14 août, à l'âge de quarante-neuf ans (1).

(1) Il existe actuellement au presbytère un beau portrait de M. de Tersac, donné à la Fabrique, en 1842, par M. Dehaussy de Robécourt, Conseiller à la Cour de cassation. V. P.-V. de la séance du Conseil, du 19 novembre 1842.

CHAPITRE XII

M. DE PANCEMONT (1788-1802).

Sommaire. — Sa naissance. — Premières années de sa vie sacerdotale. — Comment il obtient la cure de Saint-Sulpice, sans être de la Compagnie. — Il est appelé le Père des pauvres. — Difficultés de tout genre que lui créent les premiers orages de la Révolution. — Sagesse de sa conduite qu'il s'applique à calquer sur celle de M. Emery. — *Te Deum* chanté à Saint-Sulpice, le soir de la prise de la Bastille. — Bénédiction des drapeaux de la Garde nationale. — Note sur les modes divers de perception des chaises de 1789 à 1835. — Mariage de Camille Desmoulins. — Refus de bénir celui de Talma. — Pourvoi de ce dernier devant l'Assemblée nationale, dont le Comité ecclésiastique donne raison à M. de Pancemont. — Sa pétition pour la conservation de l'abbaye Saint-Germain des Prés. — Sa corvée au Champ de Mars à l'occasion de la fête de la Fédération. — Sa prestation de serment à la Constitution à l'occasion de la même fête. — Son refus de serment à la Constitution civile du clergé. — Scènes de violence qu'il provoque. — Son entrevue avec Bailly, le maire de Paris. — Lettre qu'il reçoit de Mme Necker. — Troisième démembrement de la paroisse Saint-Sulpice, prescrit par la Loi du 4 février 1791, qui crée les deux paroisses de Saint-Germain des Prés et de Saint-Thomas d'Aquin. — Prise de possession de l'église Saint-Sulpice par l'intrus Poiret. M. de Pancemont prend à bail l'église des Théatins. — Scènes de désordre, fouet donné à des femmes pour empêcher l'ouverture de cette église. — M. de Pancemont se retire à Bruxelles; sa belle lettre à ses paroissiens. — Au bout de six mois il rentre à Paris et organise secrètement le culte à l'église des Missions étrangères, à la chapelle du Petit-Calvaire et à celle des Bénédictines du Saint-Sacrement. — Ses instructions pastorales écrites. — Il se réfugie à Croissy. — Rentré à Paris, après le 9 Thermidor, il rassemble ses paroissiens dans divers oratoires privés. — Mme de Soyecourt lui cède temporairement l'église des Carmes. — Persécution dont il est l'objet de la part du Directoire. — Il se retire en Suisse, revient à Paris après le 18 Brumaire et rouvre aux fidèles l'église des Carmes. — Il est nommé à l'évêché de Vannes. — Son Sacre à Notre-Dame. — Difficultés qu'il rencontre dans son diocèse. — Attentat contre sa personne. — Sa mort.

Cette mort si prompte de M. de Tersac fit perdre à sa Compagnie la possession de la cure de Saint-Sulpice, en

rendant nulle la résignation qu'il venait d'en faire à M. de Verclos et dont la validité, subordonnée à l'approbation que la cour de Rome en donnerait de son vivant, ne put être prononcée par cette cour qui ne reçut l'expédition de l'acte authentique de cette résignation qu'après le décès du titulaire.

En outre, elle survenait pendant la vacance du Siège abbatial, et elle fit naître aussitôt un conflit sur le droit de collation de cette cure entre les religieux de l'Abbaye qui prétendaient ne l'avoir jamais abdiqué; l'archevêque de Paris qui soutenait, au contraire, qu'ils le lui avaient cédé en même temps que la juridiction sur la paroisse par leur traité de 1688; et l'évêque d'Autun, M. de Marbeuf, qui en revendiquait l'exercice, au nom des privilèges de la *Régale*, dont il avait la garde en sa qualité d'administrateur de la feuille des bénéfices. Ce conflit menaçait de se prolonger lorsqu'une transaction y mit fin. L'évêque d'Autun proposa, pour cette cure, son grand vicaire, M. de Pancemont, que ses talents d'orateur et sa grande charité lui avaient fait prendre en très vive affection; les religieux de l'Abbaye l'agréèrent et le présentèrent à l'archevêque, qui consentit à le nommer. En même temps, M. de Marbeuf crut être agréable à M. Emery en désignant pour l'évêché vacant de Mariana, en Corse, M. de Verclos, qu'il dédommageait ainsi de l'exclusion dont cette transaction le frappait.

M. de Pancemont fut installé le 1er septembre 1788 (1).

Par son invincible courage à confesser la foi au péril de sa vie; par son inébranlable respect des principes et

(1) Antoine-Xavier Maynaud de Pancemont était né à Digoing-sur-Loire, au diocèse d'Autun, le 6 août 1756. Après avoir brillamment soutenu sa Licence en février 1784, il prit le bonnet de docteur, le 3 avril suivant. Ses succès le firent choisir par M. de Marbeuf pour son vicaire général, dont il n'accepta les fonctions que sur le conseil de M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice depuis le 10 septembre 1782.

des règles de la discipline canonique, comme par sa condescendance dans leur application et par sa fidélité constante à demeurer à la tête de la paroisse tant que la position fut tenable, en dépit des violences et des persécutions dont il était l'objet de la part d'une municipalité impie, acharnée contre lui, M. de Pancemont a été peut-être, après M. Emery, le prêtre qui a le plus honoré l'Église de Paris à cette sinistre époque.

M. Emery n'eut pas à regretter, du reste, pour sa Compagnie le choix du nouveau curé de Saint-Sulpice. M. de Pancemont était un ancien élève de Saint-Sulpice. Il y avait fait toutes ses études gratuitement, grâce à la générosité de ses Directeurs qui l'avaient gardé auprès d'eux, bien qu'ils sussent que sa famille, opposée à sa vocation, ne paierait jamais rien de sa pension au Séminaire. Toute sa vie, il leur en conserva une profonde reconnaissance; et quand il devint curé, il fut heureux de la leur témoigner, non seulement en les désintéressant entièrement, mais surtout en ne changeant rien aux errements de ses prédécesseurs, en exigeant la stricte observance de tous les règlements et de tous les usages qu'ils avaient établis, et, dans toutes les conjonctures difficiles de sa vie, prenant toujours conseil de M. Emery, dont le cardinal de Bausset a pu dire en toute vérité, « *qu'il a* « *été la gloire et la lumière de l'Église de France, pen-* « *dant vingt ans des plus violentes tempêtes* (1) ».

La rigueur de l'hiver de 1788 à 1789, qui suivit son installation, révéla son ardente charité, et comme à Autun il consacra aux pauvres une grande partie de son patrimoine qui était considérable. Il multiplia pour eux ses sacrifices personnels, fit une quête générale en leur faveur, frappa aux portes de tous ses parents et amis et

(1) Lettre de M. de Bausset à M. Duclaux, du 6 mai 1811, citée dans la *Vie de M. Emery*, par l'abbé Gosselin, t. I, p. 346.

mérita dès alors, par ses prodigieux efforts pour leur venir en aide, le beau titre de *Père des pauvres*.

Afin de mettre de l'ordre dans la distribution de ses secours et de les mieux proportionner aux besoins des malheureux, il fit dresser un tableau général des pauvres de la paroisse, indiquant leur nom, leur âge, leur demeure, leur état, le nombre et l'âge de leurs enfants. Ce tableau accusa 25.000 pauvres à soulager sur la paroisse. Comme M. Languet, il employa une partie des ressources qu'il leur réservait, à ouvrir ou à soutenir des ateliers de filature, de broderie, de couture et autres, où il occupait les indigents valides et sans travail et surtout les femmes. Les malades étaient l'objet de sa plus tendre sollicitude; et il trouvait, pour les visiter avec lui, un auxiliaire parfait dans l'abbé Dupré, le vicaire des pauvres.

L'hiver suivant, il dut multiplier encore ses sacrifices pour les soulager efficacement : car au milieu des premiers orages de la Révolution, dont le contre-coup se faisait sentir surtout dans la capitale, l'interruption du commerce et du travail, la suppression des dépenses de luxe, l'absence d'un grand nombre d'habitants riches ou la réduction de leur personnel, amenèrent rapidement un accroissement notable du nombre des pauvres en même temps qu'une réduction sensible du chiffre des aumônes qu'on leur destinait. Son zèle infatigable sut triompher de cette grave difficulté; et, il faut l'avouer, il était d'autant plus méritoire que les ennemis de l'ordre ne cessaient de l'entraver : s'il avait des secours plus abondants que de coutume à distribuer aux malheureux, ils l'accusaient de chercher à les corrompre, pour les soulever contre le nouvel ordre de choses; si, au contraire, il était forcé de les restreindre, c'était, à les entendre, un calcul de sa part, pour aggraver les souffrances du peuple et lui faire regretter le régime ancien. En haine de la Religion

dont il se montrait un si digne ministre, les impies ne craignirent même pas de l'exposer aux colères populaires en le représentant comme un distributeur de pain empoisonné.

Un jour, il annonce une messe solennelle d'actions de grâces pour un secours inespéré; et il la fait publier par des affiches portant cette épigraphe, tirée du Livre des Proverbes : *Pauper et dives obviaverunt sibi;* l'abbé de Boulogne devait y prendre la parole et M. le curé faire la quête.

La malveillance y voit un projet de coalition dangereuse des pauvres et des riches contre les citoyens d'une fortune médiocre et répand le bruit que l'abbé de Boulogne fera une sortie contre les décrets de l'Assemblée nationale. Aussitôt l'on vient prier M. de Pancemont de renoncer à cette messe; mais il résiste en disant que loin de vouloir fomenter la discorde entre les citoyens, il croit qu'une pareille cérémonie est de nature à calmer les haines en rapprochant entre elles toutes les classes de la société.

Néanmoins, la veille de cette messe, informé que le club du Palais-Royal venait de soudoyer une bande de patriotes, bien nommés *sans-culottes*, pour en empêcher la célébration, il accorde à la crainte d'un scandale dans le Lieu saint ce qu'il avait refusé à des raisons futiles, et il fait afficher aux portes qu'elle n'aura pas lieu.

Mais la masse des fidèles, dans l'ignorance de ce contre-ordre, se rend à l'église pour la cérémonie; les émissaires du club les y suivent, et, furieux de voir échapper l'occasion qu'ils venaient y chercher d'une scène de violence, réclament la messe à grands cris. La peur s'empare des fidèles; on court chercher la garde nationale, qui arrive sans tarder. Son commandant, un nommé La Villette, place ses hommes en sentinelles à chacune des portes et, entrant seul dans l'église, s'abouche avec le

chef des perturbateurs, puis va trouver M. le curé et le supplie de faire dire la messe, en lui répondant de la tranquillité de l'assistance. M. de Pancemont se laisse fléchir, monte en chaire pour expliquer les raisons qui lui avaient fait contremander la messe et déclare que, d'après le désir qui lui en est exprimé de tous côtés, elle va être chantée. On l'applaudit, l'office se célèbre dans le plus grand calme; il passe lui-même dans tous les rangs où il fait une quête fructueuse, et la foule s'écoule ensuite en silence.

Les scènes de ce genre furent très fréquentes alors; et malheureusement on compte celles qui finirent aussi bien que celle de Saint-Sulpice.

C'est ainsi que dès l'aurore de la Révolution la situation du clergé paroissial devint, à Paris, des plus délicates et des plus pénibles; et le mode d'élection des Députés aux États Généraux ne fut pas sans y contribuer beaucoup.

Par une exception unique (1), Paris, en effet, avait été appelé à former, *intra muros,* un corps électoral séparé du reste de la Prévôté et Vicomté (2), qui avait droit, dans son Assemblée générale, de nommer 40 députés, 10 du clergé, 10 de la noblesse, 20 du Tiers État. Ce corps électoral se composa de 974 électeurs, nommés : 344 par le clergé, 223 par la noblesse, et 407 par le Tiers État dans les Assemblées primaires des trois ordres.

L'organisation de ces Assemblées primaires avait été facile pour le clergé, qui pouvait choisir aisément ses lieux de réunion dans les nombreux presbytères ou salles conventuelles des monastères.

Elle l'avait été également pour la noblesse, dont un

(1) Cette exception résultait de l'article 29 du Règlement général des élections, du 24 janvier 1789.

(2) Le reste de la Prévôté et Vicomté, *extra muros*, avait droit de nommer 12 députés : 3 du clergé, 3 de la noblesse, 6 du Tiers État.

petit nombre de ses membres était domicilié à Paris.

Il en avait été tout autrement pour le Tiers État, qui représentait à Paris une population de 600.000 âmes, et dont la municipalité avait très peu de locaux à sa disposition, en dehors de quelques salles à l'Hôtel de Ville, au Châtelet, à la Bibliothèque du Roi et à la Sorbonne. On décida alors, avec l'assentiment de l'archevêque, Mgr de Juigné (1), que les Assemblées primaires du Tiers État se tiendraient dans les églises, où, disait-on, la sainteté du lieu, le respect et le silence qu'on y doit observer, l'importance du sujet de ces Assemblées, la présence du curé et du corps de Fabrique, tout devait concourir à y maintenir l'ordre, la décence et la tranquillité. Paris fut alors divisé, pour ces Assemblées du Tiers, en 60 districts, à chacun desquels fut assignée une église, qui donna son nom à la nouvelle circonscription électorale, et qui dut ouvrir ses portes aux électeurs, le 21 avril 1789, en vertu d'une circulaire de la municipalité du 19 du même mois. Dans le quartier du Luxembourg, il y eut quatre églises désignées pour la tenue de ces Assemblées électorales : celles de Saint-André des Arcs, des Cordeliers, des Carmes et des Prémontrés. Celle de Saint-Sulpice ne fut pas choisie, parce qu'elle devait servir de lieu de réunion aux membres du clergé qui avaient à nommer les

(1) Une ordonnance archiépiscopale avait seulement prescrit de retirer le Saint-Sacrement dans les églises, le jour où s'y réuniraient les Assemblées primaires. Delarc, *Histoire de l'Église de Paris pendant la Révolution francaise*, t. I, p. 69.

Mgr de Juigné mit lui-même, deux fois, son palais archiépiscopal à la disposition des pouvoirs publics : une première fois, le 23 avril 1789, pour la séance générale des électeurs des 3 ordres de Paris et de la Prévôté et Vicomté de Paris; et une seconde fois, pour recevoir l'Assemblée nationale, venue à Paris après les tristes journées des 5 et 6 octobre. Mais il fut bien mal récompensé de sa courtoisie : car ce fut chez lui que, le 2 novembre, l'Assemblée nationale décréta l'aliénation des biens du clergé, sans excepter même ce palais où elle délibérait. Delarc, *ibid.*, t. I, p. 72.

électeurs ecclésiastiques, au nombre desquels figura M. de Pancèmont lui-même.

Ce furent donc les églises qui servirent de théâtre aux premières assises de la démocratie parisienne; et comme le fait très judicieusement observer le savant auteur de l'histoire de l'*Église de Paris pendant la Révolution française,* « cette transformation de la maison du Seigneur en « salle électorale, cette invasion de la politique dans le « sanctuaire eurent de tristes conséquences ». Elles contribuèrent au succès de la motion de Mirabeau, votée un peu plus tard par l'Assemblée nationale : « que les biens « de l'Église sont à la disposition de la nation ». Les révolutionnaires, s'autorisant du précédent du 21 avril 1789, ne se firent pas scrupule d'envahir les églises et les couvents, pour y installer leurs clubs (1). Et quant à l'église Saint-Sulpice, elle ne tarda pas elle-même, à raison de sa beauté et de la vaste étendue de sa nef, à devenir à la mode pour la célébration des fêtes patriotiques, notamment de celles auxquelles donnèrent lieu la prise de la Bastille et la bénédiction des drapeaux de la garde nationale.

Dans toutes ces circonstances, fidèle à la tradition de l'Église et à l'exemple que lui donnait M. Emery, M. de Pancemont s'imposa, comme ligne de conduite, de ne se mêler en rien aux passions politiques, de n'avoir en vue, dans tous ses actes, que le soin des âmes et l'intérêt de sa paroisse, et, loin de se montrer hostile aux pouvoirs publics, de déférer à toutes les demandes des autorités ou des fidèles, même les plus contraires à son opinion personnelle, tant que les règles canoniques ne les interdisaient pas et que dès lors sa conscience n'avait pas à les écarter.

La prise de la Bastille avait eu lieu le 14 juillet 1789.

---

(1) Delarc, *loc. cit.,* t. I, p. 72.

Cet événement, que Louis XVI avait qualifié *d'émeute* à la première nouvelle que lui en donna le duc de Liancourt, mais que le noble duc jugeait mieux que le Roi, quand il lui répliqua : *Non, Sire, c'est une révolution,* cet événement, disons-nous, fut accueilli, dans le quartier du Luxembourg, avec un enthousiasme voisin du délire; et le soir même, à 7 heures, le district des Carmes fit chanter, à son occasion, un *Te Deum* dans l'église Saint-Sulpice (1).

Le 10 août suivant, le district des Petits-Augustins y fit célébrer un service pour le repos des âmes « des braves citoyens décédés, le 14 juillet, lors de la prise de la Bastille ». Le maire de Paris, Bailly, et Mme de La Fayette, femme du commandant de la garde nationale, y assistèrent. Après l'Évangile, un avocat monta en chaire et y lut un discours, composé, dit-il, par un de ses frères, prêtre, que la maladie empêchait de venir le prononcer lui-même. Il oublia les convenances au point de louer Voltaire comme le principal auteur des bienfaits de la Révolution, dans cette église de Saint-Sulpice où on avait dû, douze ans auparavant, lui refuser des obsèques religieuses. M. de Pancemont s'en plaignit auprès du district, qui s'empressa d'adresser un blâme au panégyriste de Voltaire.

A son tour, le district des Jacobins de la rue Saint-Dominique y fit célébrer, le 19 août, un service solennel « pour les victimes du 14 juillet ». La messe fut chantée par des religieux dominicains, en présence d'une députation de la garde nationale; et son aumônier (2) y prononça un discours dans lequel il exagéra la vaillance des

(1) Ce *Te Deum* ne fut chanté que le lendemain, à Notre-Dame, en présence de Bailly, le nouveau maire, et du général La Fayette, le nouveau commandant des gardes nationales.

(2) L'abbé de Saint-Martin, qui devint le Vicaire général de Gobel et apostasia avec lui.

patriotes morts au siège de la Bastille, jusqu'à en faire *autant de Turennes, morts au champ d'honneur* (1).

Dans le cours du même mois, quatre districts firent bénir solennellement, à Saint-Sulpice, le drapeau du bataillon de leur garde nationale : celui des Jacobins, le 13 août; celui du Gros-Caillou, le 16; celui de Saint-André des Arcs, le 24; et celui des Carmes, le 28. A la cérémonie du 16, ce fut l'évêque de Rodez qui officia; l'abbé Gouttes, grand partisan des idées nouvelles, et qui devint bientôt après l'évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, débita en chaire les aphorismes de la liberté; et la messe fut exécutée en grande symphonie par les musiciens et les chanteurs de l'Opéra, placés sur une estrade qu'on avait dressée pour eux dans un des bas-côtés de l'église (2).

Toutes ces fêtes occasionnèrent de grands dégâts dans le mobilier de l'église Saint-Sulpice. Ils furent tels que le fermier des chaises, éprouvé en même temps par les pertes que lui causait déjà l'émigration d'un grand nombre des paroissiens riches, demanda la résiliation de son bail, qui était alors de 22.500 francs par an, et la Fabrique fut obligée de la lui accorder (3).

---

(1) La Bastille était encore, en 1789, une véritable forteresse, qui eût été imprenable même pour des troupes régulières, si elle se fût sérieusement défendue. Mais, au 14 juillet, elle était armée de canons qui ne tirèrent pas, et avait pour toute garnison 114 hommes, dont 82 invalides qui ne voulurent pas se servir de leurs armes et forcèrent le gouverneur, M. de Launay, à capituler.

(2) *Mém. mss.*, article sur M. de Pancemont, p. 9.

(3) La Fabrique n'y consentit qu'avec peine, le 25 février 1790; et elle en passa un autre, par acte devant M. Hua, notaire, du 8 avril suivant, aux époux Boisset au prix de 17.200 livres. Mais ils ne purent pas tenir leurs engagements; la résiliation de leur bail fut prononcée par jugement du tribunal du deuxième arrondissement du département, du 30 décembre 1791 ; et la perception des chaises fut confiée alors au sieur Revel, premier bedeau, à la seule condition de tenir compte à la Fabrique des sommes qu'il aurait reçues.

Le 20 janvier 1792, la Fabrique revint au mode de location à bail

Dans les premiers jours du mois de septembre suivant, le district des Carmes, réuni au clergé de Saint-Sulpice, alla porter processionnellement la statue en argent de la Sainte Vierge à l'église Sainte-Geneviève, pour remercier la patronne de Paris du succès de la journée du 14 juillet. Après avoir déposé la statue dans cette église, on se rendit à l'Hôtel de Ville, pour y féliciter le général La Fayette; puis on retourna à Sainte-Geneviève pour y reprendre la statue. Et après un déjeuner qui fut offert par les génovéfains au clergé, à la garde nationale et aux jeunes filles vêtues en blanc, on revint à l'église Saint-Sulpice, en traversant le jardin du Luxembourg (1).

Trois semaines après, par une délibération du 26 du même mois, la Fabrique décidait l'envoi à la Monnaie, à titre de don patriotique, de tous les vases d'argent dont

---

qu'elle consentit aux fermiers de 1787, les époux Bocahut. Mais dès le 11 mars suivant, la gravité des événements politiques ne leur permit pas de remplir leurs engagements, et force fut à la Fabrique de confier encore au sieur Revel la perception directe des chaises.

Enfin, à la date du 31 juillet 1792, elle choisit de nouveau comme fermiers les sieurs Boisset et Heroult. Mais le décret de l'Assemblée nationale du 19 août 1792, qui supprima les Fabriques, rendit cette dernière convention sans objet.

Ce ne fut qu'après le rétablissement des Fabriques en vertu de l'article 76 de la convention du 26 Messidor an IX, que le 6 Nivôse an XII (26 décembre 1803), la Fabrique de Saint-Sulpice adjugea de nouveau le bail des chaises de l'église au sieur Gérardot, moyennant un loyer annuel de 20.300 francs et à charge par lui : 1° de balayer l'église; 2° de l'entretenir de chaises; 3° d'en faire la perception suivant le tarif adopté par elle; 4° de payer d'avance un douzième de son prix de loyer; 5° de supporter seul les frais d'impression, de timbre et de collage des affiches, annonçant le service de l'Avent, du Carême et des grandes fêtes.

Mais, le 15 décembre 1806, la Fabrique, prenant en considération les pertes qu'il avait subies, lui fit remise de la moitié des sommes qu'il lui redevait, et réduisit le prix de son bail à 17.000 francs.

En 1821, ce prix fut relevé à 20.000 francs; et en 1835, après une nouvelle révision du tarif, il fut porté à 25.550, avec obligation pour le fermier d'entretenir 3.900 chaises en bon état et d'en laisser 5.000 à la fin de son bail de 9 années.

(1) Nau, *loc. cit.*, p. 279.

elle pouvait disposer sans nuire aux besoins du culte. Elle devançait ainsi de trois jours seulement le décret de l'Assemblée nationale, du 29 du même mois, qui rendait ces sortes de dons obligatoires. En vertu de ce décret elle aurait dû se defaire également de sa belle statue en argent de la Sainte Vierge. Mais M. de Pancemont s'empressa d'en solliciter la conservation de la bienveillance du contrôleur des Finances, M. Necker, qui lui répondit, par une lettre datée du 11 octobre suivant, « que la Fa« brique eût à conserver cette superbe statue, objet « d'une dévotion spéciale de la part des paroissiens de « Saint-Sulpice (1) ».

Mais autant M. de Pancemont se montrait facile et bienveillant dans toutes les déterminations que son devoir sacerdotal le laissait libre de prendre, autant il était inflexible dans celles qu'il lui dictait.

Camille Desmoulins, l'un des coryphées du parti révolutionnaire, en fit l'expérience. Dans le courant de l'année 1790, il eut à se présenter devant lui pour le prier de bénir son mariage; et comme il se doutait bien que sa requête ne serait pas admise sans difficulté, il se fit accompagner d'un notaire, qu'il chargea de consigner par écrit les paroles qu'il échangerait avec M. le curé. Après l'avoir écouté, M. de Pancemont lui demanda s'il était catholique. « Pourquoi cette question? repartit Camille. — Parce que si vous n'étiez pas catholique, je ne pourrais pas vous conférer un sacrement de la Religion catholique. — Eh bien, oui, je le suis. — Non, Monsieur, vous ne l'êtes pas, car vous avez écrit dans un numéro de votre journal, que la religion de Mahomet était aussi évidente pour vous que celle de Jésus-Christ. — Vous lisez donc mon journal? — Quelquefois.

(1) Il va sans dire qu'un peu plus tard, pendant la Terreur, cette riche proie n'échappa pas au vandalisme révolutionnaire.

— Vous ne voulez pas absolument me marier? — Non, je ne le puis pas, jusqu'à ce que vous fassiez une profession publique de la Religion catholique. — Alors, je vais m'adresser au *Comité ecclésiastique* de l'Assemblée nationale, pour savoir si ce que j'ai écrit suffit pour que vous vous opposiez à mon mariage. »

Le notaire avait transcrit ce colloque, que Desmoulins communiqua effectivement au *Comité ecclésiastique;* et quelques jours après, il recevait de Mirabeau, son ami, cette décision : « qu'on ne peut juger la croyance que « sur la profession de foi extérieure; que le sieur Des- « moulins, se disant catholique, doit être reconnu pour « tel et que M. le curé de Saint-Sulpice est tenu de le « marier sans retard ».

Muni de cette consultation, Desmoulins revient trouver le curé de Saint-Sulpice. « Depuis quand, lui demande celui-ci, Mirabeau est-il un père de l'Église? — Oh! reprend Desmoulins, Mirabeau, père de l'Église! Je ne manquerai pas de le lui dire; cela le fera bien rire. — Je ne puis, Monsieur, continue M. le curé, déférer à cette consultation, qui d'ailleurs vous condamne. Car, moi aussi, je ne prétends vous juger que sur votre profession de foi extérieure, sur les articles que vous avez publiés. Et dès lors, j'exige, avant de vous marier, que vous rétractiez toutes les impiétés que vous avez écrites. — Je n'écrirai plus rien avant mon mariage. — Ce sera donc après. — Je vous le promets. — J'exige de plus que vous remplissiez tous les devoirs prescrits quand on se marie, et que vous vous confessiez. — Volontiers, Monsieur le curé, et ce sera à vous-même. »

A ces conditions, M. de Pancemont consentit à son mariage, qui eut lieu à Saint-Sulpice, le 29 décembre 1790; mais ce ne fut pas lui qui le célébra; il se borna à assister à la bénédiction nuptiale, qui fut donnée par l'abbé Béraudier, l'ancien proviseur de Camille à Louis-le-Grand,

et alors député à l'Assemblée nationale, qui avait agi puissamment auprès de M. le curé pour le décider à autoriser cette union. Avant de la consacrer, l'abbé fit une courte et touchante exhortation, pendant laquelle Desmoulins versa des larmes. « Ne pleure donc pas, hypocrite, » ne put s'empêcher de lui dire Robespierre, l'un de ses témoins (1), en s'approchant de lui. Son émotion était-elle sincère? Peut-être. En tout cas, elle fut de courte durée, car il ne rétracta rien de ses blasphèmes contre la religion, malgré la parole qu'il en avait donnée (2).

A la fin de juillet de la même année, M. de Pancemont avait eu une autre règle matrimoniale à appliquer. D'après la discipline constante de l'Église de France, on refusait alors la bénédiction nuptiale aux comédiens, comme à des pécheurs publics, à moins qu'ils ne renonçassent à leur profession. Talma, le grand tragédien, vint à son tour lui demander de bénir son mariage. M. le curé le lui refusa. Talma allégua que dès que l'Assemblée nationale avait accordé aux comédiens tous les droits de la vie civile, l'Église ne pouvait leur refuser le plus important de tous. « Le même droit est accordé aux protestants, répliqua M. le curé, et je ne suis pas tenu pour cela de les marier. » Talma se pourvut à l'Assemblée nationale contre ce refus, et sa requête fut renvoyée au

(1) Les autres témoins de ce mariage avaient été pour Camille Desmoulins, Brissot, le girondin, et pour sa femme, Lucile Duplessis, Pétion, le futur Maire de Paris, et le comte de Sillery, l'intime confident de Philippe d'Orléans.

Trois ans après, l'amitié de ces sinistres prôneurs de la Fraternité se changeait en haine homicide des uns contre les autres. Les diatribes furibondes de Camille contre les Girondins, dans son journal « *les Révolutions de France et de Brabant* », faisaient périr Brissot sur l'échafaud, le 29 octobre 1793; et Robespierre, à son tour, y faisait monter les deux époux : Camille, le 5 avril suivant, et sa jeune et innocente femme, six jours après, le 11 avril.

V. Éd. Fleury, *Camille Desmoulins*, t. I, p. 182 et suiv.

(2) *Mém. mss.*, *loc. cit.*, p. 13 à 15.

Comité ecclésiastique; mais, sur le rapport de ce dernier, l'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu pour elle à délibérer, « attendu que jusqu'ici rien n'était changé à la « jurisprudence canonique sur le fait en question (1) ».

A quelque temps de là, il obtint la conversion d'un colonel des Gardes françaises. Cet officier était sur son lit de mort et refusait obstinément les derniers sacrements. M. de Pancemont parvint jusqu'à lui et, par l'onction et la force de ses paroles, le détermina à remplir ses devoirs et lui procura le bonheur d'une fin des plus édifiantes.

Un peu plus tard, lorsqu'il fut question à l'Assemblée nationale d'abolir les ordres religieux, M. de Pancemont lui adressa une pétition pour la solliciter de conserver, au moins, l'abbaye de Saint-Germain des Prés, en considération de son utilité pour les lettres et de ses saintes prodigalités envers les pauvres de la paroisse (2). Sa demande fut écartée; mais on lui sut gré d'avoir si noblement oublié le conflit de droits qui subsistait depuis si longtemps entre la cure et l'abbaye. L'abbé Grégoire lui-même l'appuya chaudement et réclama également la conservation de l'abbaye de Sainte-Geneviève, remplie, disait-il, de savants distingués et qui rendent, chaque jour, aux lettres des services importants. Mais il ne fut pas plus heureux.

L'année suivante, la fête civique de la Fédération fut fixée au jour anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1790. 12.000 ouvriers furent occupés sans relâche à faire du Champ de Mars, au moyen de remblais considérables, un vaste amphithéâtre qui pût contenir 300.000 personnes autour d'un autel qui devait être dressé au centre; et pour le terminer à temps, la municipalité

---

(1) *Ibid.*, p. 12.

(2) Cette pétition, datée du 4 octobre 1790, est reproduite, in extenso, dans l'ouvrage de l'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 211.

de Paris fit appel au zèle patriotique de ses habitants. Aussitôt une foule de personnes de tout âge, de tout sexe, de tout état, s'empressèrent de venir en aide aux ouvriers. M. Emery, sollicité par une députation de la section du Luxembourg (1) de donner le même exemple, s'y prêta par prudence; et environ 150 de ses élèves, accompagnés de M. de Savine, supérieur de la communauté des clercs de la paroisse (2) et de plusieurs Directeurs du Séminaire, se rendirent au Champ de Mars, sur plusieurs lignes de 10 à 12 de front, séparées chacune par une ligne de fédérés et marchant tous ensemble au son du tambour et au bruit des chants révolutionnaires. M. de Pancemont les suivit en voiture, avec une pelle et une pioche placées aux portières (3). Mais c'était plutôt un acte de patriotisme qu'un concours effectif qu'on réclamait d'eux. Aussi furent-ils quittes de leur corvée par quelques coups de bêche et de pioche; et on ne les força pas à revenir les jours suivants.

Bientôt après, on demanda en plusieurs endroits au clergé le serment de *fidélité à la Constitution*, déjà prêté par tous les membres de l'Assemblée nationale, dans sa séance du 4 février précédent, et renouvelé par eux à l'occasion de la fête de la Fédération. On le demanda, en particulier, à M. de Pancemont (4) qui, malgré sa répugnance pour un régime qui s'annonçait si néfaste, n'hésita pas à le prêter, persuadé qu'il était que ce serment ne l'engageait qu'au point de vue politique.

---

(1) Cette section du Luxembourg était l'ancien *District des Carmes*, qui allait bientôt prendre le nom de *Section de Mucius Scævola*, pour revenir, en 1795, à celui de *Section du Luxembourg*, qu'elle garda jusqu'à ce qu'elle prit, en 1801, celui de *division* du Luxembourg et, en 1813, celui de *quartier du Luxembourg* qu'elle a conservé depuis lors.

(2) M. de Savine fut une des victimes du massacre des Carmes.

(3) L'abbé Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. I, p. 228.

(4) *Vie de M. Emery*, t. I, p. 229.

Mais quand il s'agit, six mois après, du serment de *fidélité à la Constitution civile du clergé*, il n'hésita pas à le refuser. Cette Constitution, votée par la Constituante, le 12 août 1790, sous la pression des Jansénistes qui en étaient membres, fut suivie d'un décret de l'Assemblée nationale, du 27 novembre, approuvé par Louis XVI le 26 décembre, qui obligeait les évêques et les prêtres à prêter le serment de fidélité envers elle, sous peine d'être déclarés démissionnaires de leurs fonctions. La date fixée était le 4 janvier 1791 pour les ecclésiastiques de l'Assemblée, et le 9 pour tous les autres en France.

Le 4 janvier, sur 268 évêques et prêtres, membres présents de l'Assemblée, il n'y en eut que 98 qui prêtèrent ce serment, dont 2 évêques seulement, celui d'Autun, Talleyrand, et l'évêque de Lydda *in partibus*, Gobel, suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de ce diocèse.

En apprenant ce résultat, M. Emery le salua comme le triomphe de l'Église de France; il n'en exagérait pas l'importance : car cette noble attitude de la grande majorité des députés de son clergé la sauva du déshonneur, en l'empêchant de faire dévier sa doctrine. C'est qu'en effet, cette Constitution civile du clergé, qui a tant contribué à fausser l'impulsion de la Révolution française et à la précipiter dans les convulsions les plus violentes et les plus dangereuses pour le pays, était une loi schismatique, qui attaquait directement la primauté de juridiction du Pape et renversait toute la discipline ecclésiastique, en réglant sans le Pape et sans les évêques, contrairement aux règles canoniques et au droit divin, tout le gouvernement de l'Église de France, et en faisant élire par le peuple les évêques qui tenaient de lui, en dernière analyse, leur juridiction spirituelle, puisque le Pape n'était plus appelé à leur donner l'institution canonique et qu'ils la recevaient d'un métropolitain, investi par la loi civile de cette

fonction souveraine. De plus, elle supprimait des sièges épiscopaux et des cures, en dépossédait les titulaires, leur en substituait d'autres par la violence; en sorte qu'elle faisait des prêtres les fonctionnaires de l'État, de l'Église, un simple département d'un ministère civil, et qu'elle l'asservissait ainsi à la puissance séculière, sans égard à la divine origine des pouvoirs qui régissent les âmes.

A Paris, la municipalité s'était empressée de faire afficher ce décret de l'Assemblée, du 27 novembre 1790, en le faisant précéder d'un préambule où elle dénonçait au peuple comme *perturbateurs du repos public* les prêtres qui refuseraient le serment qu'il réclamait. Mirabeau s'indigna de cet acte d'intolérance et le flétrit à la tribune, dans cette mémorable séance du 4 janvier; Bailly s'en excusa avec embarras, en en rejetant la faute sur un employé subalterne, et fit enlever les affiches; mais elles avaient produit leur effet dans le peuple.

Les partisans de cette Constitution sacrilège, honteux de leur échec à l'Assemblée, espéraient une revanche dans l'adhésion de la plus grande partie du clergé de la capitale, et rien ne leur coûta pour l'obtenir : excitations, menaces des journaux, déclamations furibondes au club des Jacobins, exhibitions théâtrales, sollicitations pressantes aux curés de Paris. Bailly se distingua dans cette triste campagne. « Il est donc vrai, dit-il au curé de « Saint-Roch, l'abbé Marduel, que la Constitution est « contraire à la religion catholique. — Oui, c'est très « vrai, répondit le vénérable prêtre. — Eh bien! en ce « cas, reprit Bailly, s'il dépendait de moi, demain la « religion catholique n'existerait plus en France (1). »

La veille, le 8 janvier, une affiche de la municipalité, collée sur les murs des diverses églises paroissiales, invitait tous les ecclésiastiques qui s'étaient déjà présentés à

(1) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 287.

son secrétariat pour déclarer leur intention de prêter le serment, à se rendre le lendemain à leur église, où des commissaires, députés par le Conseil général de la Commune, se transporteraient pour y être présents au serment qui sera prêté à l'issue de la messe paroissiale (1).

Tous les meneurs de la Révolution attachaient un grand prix à celui du curé de Saint-Sulpice, placé à la tête d'une paroisse de 100.000 âmes et d'un clergé nombreux et respecté. Cernutti, l'ex-jésuite, assurait qu'aucune paroisse ne résisterait si Saint-Sulpice cédait. Aussi multiplièrent-ils leurs obsessions pour entraîner M. de Pancemont à leur cause; ils allèrent même jusqu'à lui promettre l'archevêché de Paris. Mais ils le trouvèrent inébranlable.

Dès le dimanche, 2 janvier, il avait annoncé que le dimanche suivant, 9, il ferait son prône sur un sujet intéressant. On crut qu'il parlerait contre le serment; le bruit s'en répandit et la mauvaise presse ne manqua pas de le signaler comme un mauvais citoyen. Aussi eut-il soin, le 6, jour des Rois, de faire prévenir les fidèles, par le prédicateur de l'Avent, que le sujet intéressant qu'il se proposait de traiter serait *la charité envers les pauvres.* Néanmoins, dès le lendemain on criait et on répandait à profusion dans le faubourg un petit imprimé intitulé : *Procès fait à M. le curé de Saint-Sulpice* et *signé G...*, *commissaire de section.* La section des Prémontrés de la Croix-Rouge eut beau démentir de suite ce *factum* par un arrêté qu'elle rendit public, il causa dans le quartier une effervescence telle que des menaces d'incendie furent proférées contre les prêtres de la Communauté, en cas de refus du serment, et qu'ils durent déménager à la hâte leurs meubles et leurs livres.

Le dimanche solennel arrivé, dès le matin la nef de

(1) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 286.

Saint-Sulpice se remplit, comme aux jours de grandes fêtes, d'une foule nombreuse, agitée, dans laquelle se distinguent bien des figures sinistres mais plus encore de pieux fidèles, prêts à défendre leur bien-aimé pasteur au péril de leur vie. En quittant son presbytère, il trouve sous le péristyle de l'église une compagnie de grenadiers de la garde nationale, venus spontanément pour le protéger. Il les remercie avec effusion, mais les invite à ne pas entrer avec lui dans l'église, en leur exprimant la confiance qu'il n'a rien à craindre au milieu de son troupeau. A dix heures, il monte dans la chaire, sur les degrés et autour de laquelle se placent tous les prêtres de sa Communauté, au nombre de 43. Il développe cette pensée : « *Quelle sera la réponse de notre conscience au ju-* « *gement de Dieu?* » captive l'attention de son immense auditoire par sa parole éloquente et termine son prône en lisant le résumé d'une conférence qu'il venait d'avoir avec les commissaires des sections de la paroisse pour la réorganisation du service des pauvres, et en annonçant son offre d'y contribuer pour 18.000 livres (1).

A peine quittait-il la chaire que plusieurs voix lui crient : le *serment!* le *serment.* Il y remonte, fait signe de la main qu'il veut parler et profitant d'un moment de silence, se borne à cette simple et courageuse déclaration, qui pouvait être son arrêt de mort : « *Je ne puis pas prêter ce serment, ma conscience me le défend.* » Et spontanément tous ses prêtres la répètent après lui (2). Aussitôt un

---

(1) Nau, *Rapport cité,* p. 89.

(2) Les noms de ces 43 prêtres fidèles de Saint-Sulpice méritent d'être conservés dans les annales de cette église. C'étaient Messieurs :

1° Durand.	6° Dubray.	11° de Pradignac.
2° Gueudeville (de).	7° Roland.	12° Pichot.
3° Reps.	8° de Douay.	13° Deslarmettes.
4° de France.	9° Boulanger.	14° Bernard.
5° Collin.	10° Mortaux (de).	15° du Coudray.

tumulte effroyable se produit; les cris : le *serment* ou la *lanterne*, retentissent de tous côtés. M. de Pancemont descend alors de la chaire, précédé de ses prêtres, accompagné de M. le Maréchal de Mouchy, de M. de Colanges, de Messieurs de Juigné, de M. de Courtomer, le commandant de la garde nationale, et escorté par des hommes de cette garde, dont on a requis l'assistance et qui s'efforcent de le ramener à la sacristie. Il en approchait quand un individu s'élance sur lui, un pistolet à la main, et le vise au front. Un assistant voit son mouvement, lui relève le bras et le désarme; mais, au même instant, un autre forcené, qui était derrière lui, saisit M. le curé aux cheveux et lui assène sur le crâne un violent coup de poing (1). On arrête de suite ces deux scélérats, et pendant qu'on les emmène, deux gardes nationaux enlèvent dans leurs bras M. le curé et le portent dans une chambre haute de la sacristie, où, brisé d'émotions, il tombe en défaillance. Au bout d'un quart d'heure, il reprend ses sens et se sentant mieux, il se fait reconduire au presbytère. Il y était à peine arrivé, qu'on lui annonce la visite du Maire de Paris, M. Bailly, qui, à la nouvelle du danger qu'il avait couru, s'empressait de venir lui en témoigner tous ses regrets. Mais il ajouta qu'il était fâché qu'il n'eût pas prêté le serment, parce que c'était son refus qui était la cause de tout ce scandale. « Ma conscience et

---

16° Frignet.
17° de Vigneras.
18° de Keravenant.
19° Sauvage.
20° du Monteil.
21° Jerphanion.
22° Dupré.
23° Flassan (de).
24° Meplain.
25° de Noyelles.
26° Malroux.
27° Massin.
28° Lahitte (de).
29° Dorcel.
30° Cessiat (de).
31° Beaufort (de).
32° Ponthus.
33° de Pierre.
34° de Voisins.
35° du Méage.
36° Delaunay.
37° Pinguilly (de).
38° Cordier.
39° Lévis.
40° Guillon.
41° de Vareilles.
42° Latil (de).
43° Tessier.

(1) Nau, *Rapport cité*, p. 89 et 90.

« mon honneur me le défendaient, lui répondit M. le curé. « — Monsieur, réplique Bailly, quand la Loi parle, la « conscience doit se taire (1). » Et croyant sans doute avoir, par cet aphorisme paradoxal, prononcé la condamnation sans appel du vénérable curé, il se tourne alors du côté des prêtres qui se trouvaient dans la chambre, et les presse de suivre l'exemple de ceux des curés de Paris, notamment de celui de Saint-Eustache, l'abbé Poupart, qui lui avaient déclaré être disposés à prêter ce serment, pour éviter les malheurs qu'un refus obstiné pourrait entraîner. Mais l'un d'eux, parlant au nom de tous, lui fit observer « que la Constitution civile du « clergé blessait ouvertement la doctrine de l'Église « sur plusieurs points essentiels et que les troubles qui « naîtraient du refus de serment ne devraient être im- « putés qu'à ceux qui l'avaient inconsidérément dé- « crété (2) ».

Pendant ce temps, l'église était le théâtre du plus affreux désordre. Pour l'apaiser, le clergé fit jouer l'orgue et chanter la grand'messe. A son issue, les commissaires, pour dissimuler leur déconvenue et paraître avoir réussi dans leur mission, invitèrent les prêtres, qui s'étaient déjà fait inscrire à la municipalité comme jureurs, à monter dans la chaire pour tenir leur promesse, et l'on

(1) Ces paroles de Bailly, confirmées par le passage de ses *Mémoires*, où il dit : « Je ne me souviens plus de ma raison, quand la raison gé- « nérale s'est expliquée. La première loi a été la volonté de la nation : « dès qu'elle a été assemblée, je n'ai plus connu que cette volonté sou- « veraine, » ces paroles, disons-nous, ont suggéré une judicieuse réflexion à M. le vicomte de Meaux, dans sa belle étude d'histoire politique sur *la Révolution et l'Empire* : « Nul souverain, quel qu'il soit, dit-il, n'a droit « à obtenir de ses sujets le sacrifice de leur raison, ni surtout celui de leur « conscience. Un pareil culte devient inévitablement superstitieux; et « les adorateurs de la nation devaient être conduits à ne pas la distinguer « de la foule, que cette nation étonnée, inerte, désorganisée, laissait « agir et parler à sa place. » 2e éd., p. 122.

(2) Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. I, p. 246 et 247.

y vit paraître alors tour à tour et prêter chacun ce honteux serment, quinze prêtres, la plupart inconnus et étrangers à la paroisse, à l'exception de trois (1), et dont plusieurs étaient ou des moines défroqués ou; qui pis est, des prêtres interdits, comme cet abbé Roux, de Saintes, qui, depuis plus de huit ans, avait été chassé de son pays par l'évêque de son diocèse.

Pour faire croire au public que le clergé de Saint-Sulpice avait adhéré à la Constitution civile, ces *jureurs* eurent l'impudence d'envoyer le lendemain, en son nom, l'adresse suivante à l'Assemblée nationale :

« *Les ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Sulpice*, « ou qui résident dans son arrondissement, se font un « devoir de vous adresser les motifs de leur soumission « à la loi; ils ont prêté serment, parce qu'ils ont vu dans « la Constitution civile du clergé le triomphe de la reli- « gion primitive et le retour à l'esprit de l'Évangile,

---

(1) C'étaient : l'abbé Henry, prêtre sans pouvoirs, chargé seulement de conduire les morts du dépôt de l'église au cimetière de Vaugirard ; l'abbé Boisnay, idem, ancien garde française et ancien chantre, préposé, depuis 1772, à la garde de la sacristie; et le Père Morel, capucin, chargé de l'Instruction des Allemands, qui, le lendemain même, rétracta son serment, par une lettre à *l'Ami du Roi*. V. Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 369. Nau, *Rapport cité*, p. 94 et 95. Il ne l'avait prêté, du reste, qu'avec des restrictions qu'il prétendait y joindre et qui ne furent pas admises par l'officier chargé de les publier en chaire à Saint-Sulpice.

Ce Père Morel, de son nom de famille Morel des Prés, Jean-Jacques, était né à Fribourg, en Suisse, et avait alors cinquante-quatre ans. Surnommé Apollinaire en son couvent du Marais, il en était sorti lors de sa suppression, le 27 novembre 1790, pour venir à Saint-Sulpice occuper la place de Vicaire des Allemands, aux appointements de 600 livres par an. Il la quitta lors du déplacement de M. de Pancemont, et alla, au faubourg Saint-Antoine, se charger de l'éducation de deux enfants d'un Allemand, M. Weullers. Arrêté, rue des Canettes, le 14 août 1792, comme inculpé d'avoir rétracté son serment, il fut conduit au couvent des Carmes, où il fut une des cent quinze victimes du massacre du 2 septembre suivant. V. dans A. Sorel : *le Couvent des Carmes*, p. 104 et 143, le procès-verbal de son arrestation et son nom sous le n° 78 de la liste des prêtres massacrés.

« dont le laps de temps et les passions humaines nous « avaient éloignés. Depuis plus de mille ans les fidèles « demandaient cette restauration ; et l'histoire de l'Église « nous démontre que des obstacles insurmontables l'ont « toujours éludée. C'est donc à la nation française que « le christianisme doit son retour à sa primitive institu- « tion, et l'Assemblée nationale a opéré ce que l'Église « gallicane n'a jamais effectué, ce que les Conciles ont « vainement tenté, et surtout ce que tous les Pères de « l'Église n'ont cessé de désirer. Déplorant la décadence « de notre discipline, nous n'avons donc vu dans vos « décrets que l'appui des premiers canons ; et nos frères « ecclésiastiques séparés ne tarderont pas de le dire, « lorsqu'ils auront bien réfléchi que tout un peuple n'est « pas fait pour son clergé, mais que le clergé est établi « pour l'instruction, l'édification et l'exemple ; lorsqu'ils « auront reconnu que nous sommes sujets quoique ecclé- « siastiques et que, si nous étions ecclésiastiques indé- « pendants, nous ne serions pas sujets.

« Daignez accepter ces motifs de notre soumission « entière et sans restriction à la loi ; l'obéissance des « Français ne peut être aveugle, une soumission motivée « et raisonnable est celle d'un peuple libre (1). »

Cette adresse était trop servile vis-à-vis du pouvoir, pour ne pas obtenir les honneurs d'une lecture publique à l'Assemblée. La majorité l'applaudit et en vota même l'impression (2).

Mais ce subterfuge n'égara pas l'opinion : on sut bientôt que pas un des prêtres de la Communauté n'avait prêté le serment et que même un des quinze jureurs avait rétracté le sien. De tous côtés, les témoignages d'admiration les plus flatteurs furent adressés à M. de Pance-

(1) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, p. 368.
(2) *Ibid.*, p. 369.

mont; la famille royale envoya plusieurs fois prendre de ses nouvelles; et Mme Necker lui écrivit de Genève, à la date du 18 janvier :

« Je viens, Monsieur, d'éprouver un déchirement si « cruel par le récit de vos peines qu'il m'est impossible « de ne pas mettre à vos pieds ma douleur et ma vénéra- « tion. Je n'entre pas dans le fond d'une question au-des- « sus de ma portée; je sais seulement que vous obéissez à « la voix de votre conscience et j'élève des vœux ardents « vers le ciel pour le conjurer de protéger votre vertu, de « vous garantir de nouvelles épreuves et de vous conser- « ver enfin pour servir d'exemple ou plutôt être un mo- « dèle, je crois inimitable, de bienfaisance, de sacrifice « de soi-même, de courage et de douceur. J'appelle « tous les pauvres que j'ai soulagés et que je vous ai con- « fiés à joindre leurs prières aux miennes. Mes inquiétudes « pour l'avenir, mes angoisses sur le passé remplissent « sans cesse mes yeux de larmes, et j'ai été sur le point « de me trouver mal en apprenant votre évanouisse- « ment. Que tous les anges du ciel veillent sur vous! « Mon cœur et celui de M. Necker vous sont attachés « jusqu'au dernier moment de notre vie (1). »

De cette journée néfaste du 9 janvier 1791 date la fin des paroisses de Paris, telles qu'elles existaient avant la Révolution; et quelques semaines après, la loi du 4 février, relative à leur circonscription, achevait de détruire l'ordre de choses qui les régissait, en supprimant 28 de ces paroisses sur les 52 qui existaient en 1789, et en en érigeant 9 nouvelles; car cette suppression fut l'arrêt de mort de 25 des églises qui les desservaient (2); la plu-

(1) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, p. 366.

(2) Sur les 28 paroisses, ainsi supprimées par cette loi du 4 février 1791, il n'y eut, en effet, que celles de Bonne-Nouvelle, Saint-Louis en l'Ile et Saint-Étienne du Mont auxquelles leurs églises ont été rendues par le Concordat.

part d'entre elles furent démolies par ordre de la municipalité et les autres ont disparu après avoir servi à des usages profanes.

Cette loi opéra un nouveau démembrement de la paroisse de Saint-Sulpice, en créant dans sa circonscription deux nouvelles paroisses : celle de Saint-Germain des Prés et celle de Saint-Thomas d'Aquin, auxquelles elle assigna pour églises paroissiales : à la première l'église abbatiale elle-même, et à la seconde l'église des Dominicains, à laquelle les partisans de la nouvelle Constitution donnèrent le nom de saint Thomas d'Aquin, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas lui laisser pour patron saint Dominique, le fondateur de l'Inquisition.

Toutefois, rien ne fut changé tout d'abord dans la conduite de la paroisse Saint-Sulpice, et M. de Pancemont continua à la diriger, malgré les insultes de ses adversaires qui le traitaient à l'envi de réfractaire et de rebelle à la loi, en s'appuyant sur une déclaration de la municipalité qui autorisait les prêtres non assermentés à continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils fussent légalement remplacés. Aussi, quand, un soir, les membres du district vinrent chez lui, lui signifier un arrêté de ce district qui lui enjoignait d'en cesser l'exercice, il ne vit dans cet arrêté qu'une mesure arbitraire et se borna à sonner son domestique et à lui dire : « Éclairez ces Messieurs, » et ils se retirèrent, déconcertés par son sang-froid (1).

Mais, à partir de ce moment, il apporta dans tous ses actes une extrême prudence ; et le 19 janvier, jour de la fête de saint Sulpice, il s'abstint de célébrer l'office, pour éviter toute agitation, et eut soin de faire agréer par la municipalité celui de ses prêtres, l'abbé Guillon, qu'il chargea de prononcer le panégyrique du saint (2). Cepen-

(1) *Mém. mss.*, art. *de Pancemont*, p. 32.
(2) Nau, *Rapp. cit.*, p. 91.

dant il donna encore, à la fin du carême, les exercices spirituels de la semaine de la *Passion* qui furent très suivis. Ses ennemis s'en aperçurent et, le dernier jour, ils organisèrent une émeute pour l'empêcher de monter en chaire. Il céda devant la violence et se retira. Aussitôt la tourbe se porta à son presbytère pour l'insulter; mais il s'était déjà rendu avec un de ses prêtres dans un hôtel de la paroisse où il passa la nuit (1). La séance de son Conseil de Fabrique du 27 mars 1791 fut la dernière dont il ait signé le procès-verbal. Ayant appris que l'installation du curé constitutionnel de sa paroisse aurait lieu le 3 avril, dès le 1er, il quitta le presbytère avec tous ses prêtres (2); et de ce jour-là, le Séminaire ne mit plus les pieds à l'église.

Tout en se retirant du presbytère, M. de Pancemont ne se sépara pas de son troupeau, et dans l'espoir de réorganiser le culte catholique en dehors de toute attache gouvernementale, il essaya d'ouvrir, sans délai, une chapelle particulière où les fidèles pussent se réunir et continuer à suivre les exercices du culte divin.

Justement huit jours après l'installation du curé jureur, le Directoire du Département de Paris prit, le 11 avril, un arrêté qui, tout en réservant les églises ou chapelles de la Nation au clergé constitutionnel, permettait aux particuliers de destiner tout édifice ou partie d'édifice qu'ils voudraient, à l'exercice d'un culte religieux quelconque, sous la seule condition que, si la réunion était

(1) Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 402.

(2) Il en fit, en même temps, enlever tous les meubles, qui étaient sa propriété et celle de ses prêtres. Le peuple soupçonneux l'accusa d'emporter les ornements de l'église. Quelques femmes, rassemblées sur la place, voulurent prendre son parti et furent à l'instant *mises à la raison*. Des commissaires du district intervinrent, reconnurent le droit de M. le curé, mais illégalement, et pour *obtempérer* au vœu de leurs commettants, en firent l'inventaire, quoique ces objets ne fussent pas du domaine public. Delarc, *ibid.*, t. I, p. 403.

nombreuse, on placerait sur la porte d'entrée une inscription pour indiquer son objet et la distinguer de celles des églises publiques.

En conformité de cet arrêté, M. de Pancemont obtint à bail de la municipalité l'église des Théatins, située quai Malaquais. L'acte portait la date du 16 avril 1791, veille du dimanche des Rameaux, et autorisait l'inscription suivante : « *Édifice consacré au culte religieux par une société particulière. Paix et liberté* », que M. de Pancemont s'empressa de faire poser immédiatement. Mais le soir même, le nouveau curé jureur de Saint-Thomas d'Aquin, l'ex-oratorien Latyl, député à l'Assemblée nationale, alla s'en plaindre au club des Jacobins, qui décida de mettre tout en œuvre pour empêcher l'entrée en jouissance de ce bail et n'eut pas honte, pour y réussir, de recourir au plus odieux moyen. Le lendemain matin, jour où l'église devait être ouverte au public, d'ignobles femmes furent apostées par lui à ses abords, et, au moment où les fidèles commençaient à y arriver, plusieurs d'entre elles se saisirent d'une jeune fille qui s'y rendait avec sa mère, et la fouettèrent publiquement sur les marches du temple, pendant qu'une bande de vauriens, dignes acolytes de ces mégères, enlevaient l'inscription placée au-dessus de la porte principale, et la remplaçaient par un placard sur lequel était écrit : *Avis aux dévotes aristocrates; médecine purgative distribuée gratis,* et de chaque côté duquel ils attachèrent une poignée de verges.

Un inspecteur des boues de Paris, nommé Dauphin, voulut l'arracher; la populace se rua sur lui et l'en empêcha. A son tour, intervint le Maire de Paris, M. Bailly. C'était l'heure de la descente de la garde chez le Roi; il en requit un détachement pour faire enlever ce placard, et un musicien de la troupe se chargea de l'exécution; mais après son départ, on le réintégra avec ces mots

qu'on y ajouta : « *Oté par ordre de M. Bailly, replacé par « celui des citoyens* ». De son côté, le Directoire du Département revint à la charge et fit afficher que le bail de l'église des Théatins était une convention régulière, qu'il en exigeait l'exécution et qu'il punirait ceux qui en troubleraient le locataire dans sa jouissance. Mais on lacéra ses affiches; les imprécations contre le Département, les prêtres, les dévotes, n'en devinrent que plus violentes; et aucun de leurs auteurs ne fut poursuivi. En réalité, les factieux triomphaient. Enhardis par ce premier succès, ils déférèrent l'arrêté directorial du 11 avril à l'Assemblée nationale dans l'espoir qu'elle l'abrogerait. Mais, au contraire, elle vota le 7 mai suivant, après une discussion orageuse, le décret suivant :

« I. L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rap« port de son comité de Constitution sur l'arrêté du 11 avril « du Directoire du Département de Paris, déclare que les « principes de liberté religieuse qui l'ont dicté, sont les « mêmes que ceux qu'elle a reconnus et proclamés dans « sa *déclaration des droits;* et, en conséquence, décrète « que le défaut de prestation du serment prescrit par « le décret du 28 novembre, ne pourra être opposé à « aucun prêtre, se présentant dans une église parois« siale, succursale et oratoire national, seulement pour « y dire la messe.

« II. Les édifices consacrés à un culte religieux par des « sociétés particulières et portant l'inscription qui leur « sera donnée, seront fermés aussitôt qu'il y aura été fait « quelque discours contenant des provocations directes « contre la Constitution, et en particulier, contre la Cons« titution civile du clergé. L'auteur du discours sera, à la « requête de l'accusateur public, poursuivi criminelle« ment devant le Tribunal, comme perturbateur du repos « public. »

Forts de cette décision de l'Assemblée nationale, les ca-

tholiques crurent que la liberté de leur culte leur était rendue et ils résolurent de célébrer la fête de l'Ascension, qui tombait le 2 juin, dans leur église des Théatins dont ils étaient toujours locataires. Mais la même intolérance du club des Jacobins et de leurs émissaires viola en leurs personnes la plus sainte des libertés. Ils étaient réunis en grand nombre, ce jour-là, dans cette église, pour y entendre une simple messe basse, qui était déjà commencée, quand une troupe de mauvais drôles l'envahit, brisa la balustrade et renversa l'autel. Aussitôt M. de La Fayette accourut lui-même, à la tête d'un bataillon de la garde nationale, expulsa les perturbateurs, sans cependant en arrêter un seul, et fit relever l'autel. Le soir, l'office des vêpres fut célébré en sa présence et en celle du Maire. Mais après leur départ, les attroupements se reformèrent; les mêmes scènes de violences se répétèrent; et désormais les catholiques durent renoncer à l'exercice public de leur culte aux Théatins comme ailleurs (1).

Quant à M. de Pancemont, visé tout particulièrement par les sectaires qui ne lui pardonnaient pas son courage, il avait déjà cédé à de sages conseils devant les menaces de mort dont il avait été l'objet (2), et s'était retiré à Bruxelles dans les premiers jours de mai. Il y resta six mois, entouré du respect universel et consacrant tout son temps à son saint ministère auprès des Français émigrés et surtout des sœurs de la *Maison des orphelins* de sa paroisse, qu'il y avait attirées, lorsqu'elles furent obligées de quitter Paris. Il n'oublia pas non plus ses paroissiens abandonnés; et, à peine arrivé à Bruxelles, il leur

(1) Tout ce récit des efforts de M. de Pancemont pour maintenir le culte catholique à l'église des Théatins est extrait de l'ouvrage, déjà cité, de M. l'abbé Delarc, t. I, p. 475 à 479.

(2) Le domestique de M. de Pancemont avait reçu une lettre très circonstanciée dans laquelle on lui offrait une récompense considérable, s'il consentait à assassiner son maître. *Mém. mss.*, *M. de Pancemont*, p. 41.

adressa, à la date du 10 mai, une lettre touchante pour les fortifier dans la foi et les prémunir contre les dangers du schisme auquel ils étaient exposés.

« On vous répète tous les jours, leur dit-il, qu'en vous « nommant de nouveaux pasteurs, on ne blesse en rien « les droits de l'Église, on ne porte aucune atteinte à sa « véritable autorité. Quoi! ôter à ceux qui en jouissent, « le droit de vous donner les secours de la Religion; « restreindre, étendre sans l'Église les pouvoirs de ses « différents ministres, les conférer à ceux qui ne les « avaient pas; lui tracer, malgré elle, des règles pour son « gouvernement, abolir celles qu'elle suivait, ce n'est « pas attenter à sa puissance? »

Et plus loin : « Pouvez-vous ignorer que les puissan- « ces de la terre ne peuvent rien statuer sur la religion « de Jésus-Christ; et qu'étant au nombre des brebis de « l'Église, elles doivent elles-mêmes l'exemple de l'obéis- « sance? Prenez donc garde, M. T. C. F., que personne ne « vous trompe par une fausse philosophie et par de vains « sophismes, en s'appuyant sur la tradition des hommes. « C'est au nom de l'Église et comme répondant du salut « de vos âmes, que nous vous disons que nous sommes « votre seul et légitime pasteur; que ceux que l'autorité « temporelle a constitués pour me remplacer, sont entrés « dans le bercail autrement que par la porte; qu'ils ne « sont pas attachés au chef, duquel tout le corps des fidèles « reçoit la vie et l'accroissement en Dieu; qu'ils ne sont « pas attachés à votre évêque et par votre évêque à l'É- « glise et par l'Église à Jésus-Christ. »

Cette belle lettre, imprimée à Bruxelles, formait 16 pages in-8°. Elle fut envoyée aux prêtres de la Communauté, restés à Paris, qui la distribuèrent parmi les fidèles et la leur commentèrent dans plusieurs conférences qu'ils leur firent dans les lieux habituels de leurs réunions secrètes : l'église des Missions étrangères, où l'on n'entrait qu'avec

des billets, la chapelle du Petit-Calvaire, rue de Vaugirard, près la place Saint-Michel, et celle des Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Cassette.

Par une exception unique peut-être dans les fastes de cette période d'impiétés révolutionnaires, les prêtres du Séminaire des Missions étrangères ne furent pas inquiétés par les autorités municipales de Paris; ils purent même continuer leurs offices pendant la Terreur, après la suppression de leur Séminaire en 1792; et il y a lieu de le reconnaître à leur louange : ils ne profitèrent de la liberté qui leur était laissée, que pour se vouer avec le plus grand zèle au ministère pastoral. M. de Pancemont le sut; et sans souci des dangers auxquels il s'exposait, il rentra à Paris à la fin d'octobre, pour se joindre à eux. Mais le 19 janvier 1792, jour de la fête de saint Sulpice, il eut l'imprudence de donner solennellement le salut à la chapelle du Petit-Calvaire; on le reconnut, un attroupement se forma et il ne dut de pouvoir rentrer chez lui qu'à l'énergie d'amis dévoués, notamment de M. de la Vieuville, officier de marine, qui mit l'épée à la main pour le protéger (1).

Instruit par cette leçon, il se tint dès lors caché dans Paris; mais l'ardeur de son zèle n'en fut pas ralentie. Lors du Carême de cette même année, il suppléa aux instructions pastorales qu'il ne pouvait plus donner de vive voix à ses paroissiens, en faisant imprimer chaque semaine le prône du dimanche, qu'il leur fit distribuer sous le titre d'*exhortation aux vrais catholiques pour passer saintement le Carême et se disposer à la Pâque.* Il en fit paraître ainsi huit, vrais modèles de ces sortes d'instructions, dans lesquelles, sous une forme simple, affectueuse, paternelle, à la portée de tous, mais toujours précise et substantielle, il traita successivement tous les

(1) *Mém. mss.*, art. *de Pancemont*, p. 52.

points de dogme et de morale les plus utiles aux fidèles dans les circonstances présentes.

« Nous ne pourrons, leur dit-il dans la première, nous « réunir comme auparavant, pour la *sainte cérémonie* « *des Cendres*. Hélas! nous n'avons plus de temples; les « uns sont renversés; les autres sont envahis par le « schisme; et la violence nous ferme, contre la disposi- « tion même de la nouvelle Constitution, ceux dont nous « pourrions faire usage. Gémissons, mais ne nous lais- « sons pas abattre par la douleur. Rassemblons-nous en « esprit; unissons-nous de cœur; et que chacun de nous, « à l'exemple de Daniel pendant la captivité, fasse dans le « secret de son oratoire ce que nous aurions fait solen- « nellement dans nos églises, dans le temps de la liberté. « Mettons-nous nous-mêmes la cendre sur le front; et « disons-nous, avec un grand sentiment de pénitence et « de componction : *Homme! Souviens-toi bien que tu as* « *été tiré de la poussière et que tu redeviendras pous-* « *sière*. Méditons ensuite cette terrible sentence, et gra- « vons-la si profondément dans nos esprits que nous ne « la perdions jamais de vue.

« Nous ne pouvons également vous rassembler autour « de nous pour vous distribuer le pain de la parole de « Dieu. Hélas! il ne nous est plus libre d'ouvrir la bou- « che pour vous parler de Jésus-Christ et pour annoncer « son Évangile dans la chaire de la vérité. On nous ferait « un crime de vous le prêcher même en secret; et nous « serions infailliblement les victimes de notre zèle... Mais « nous vous exhortons de faire, chaque jour, à une heure « réglée, s'il est possible, la lecture de l'Épître et de l'É- « vangile du jour et de quelque bon livre. Nous vous « conseillons surtout la lecture des *Œuvres spirituelles de* « *Grenade*, le *Guide des pécheurs*, son *Catéchisme*, son « *Mémorial* et plus particulièrement encore *La journée* « *chrétienne*, *Le combat spirituel* et l'*Imitation de Jésus-*

« *Christ*. Vous aurez soin de commencer cette lecture par « une courte mais fervente prière pour demander à Dieu « l'intelligence de sa parole et la grâce d'en profiter. « Vous la terminerez par une autre prière pour le re- « mercier de l'instruction qu'il vous a donnée, et le con- « jurer de vous rendre fidèles aux résolutions que son « Saint-Esprit vous a inspirées. »

Il entre ensuite dans le détail des œuvres de piété convenables à la sainte quarantaine, et dont les principales sont le jeûne, la prière et l'aumône, et ajoute à ces recommandations celles que les circonstances rendent surtout nécessaires : la patience dans les maux qu'il plaît à Dieu de nous envoyer; la pratique de la charité même envers ceux qui nous persécutent; le respect et l'obéissance dus à l'autorité civile, fût-elle entre des mains cruelles et impitoyables, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu.

Dans une autre, il montre comment l'immutabilité de la vérité catholique se concilie avec les définitions de foi que donne l'Église, et réfute très clairement le sophisme de ceux qui nient cette immutabilité, sous prétexte que l'Église crée de nouveaux dogmes.

« Vous me demanderez peut-être, mes très chers Frè- « res, pourquoi l'Église assemblée ou dispersée prononce « des définitions de foi et semble même en étendre les li- « mites, si la foi ne souffre jamais aucune altération?

« Il est très vrai que l'Église règle la croyance des fi- « dèles, par les décrets qu'elle porte; mais elle ne fait « pas de nouveaux dogmes; elle les confirme; elle leur « donne un plus grand jour; elle expose d'une manière « plus claire et plus distincte des vérités qui paraissaient « obscures; elle exprime dans des termes nouveaux une « doctrine qui n'est pas nouvelle... Concevons bien la « différence essentielle qui existe entre ces deux proposi- « tions : *Éclairer les vérités de la Foi* et *faire de nouveaux*

« *articles de Foi.* La foi de l'Église catholique, quoique
« marquée du sceau de l'immutabilité, peut recevoir,
« avec le temps, la lumière, l'évidence, la distinction;
« mais elle conserve toujours sa plénitude, son intégrité,
« sa propriété. *Faire de nouveaux articles de Foi,* ce
« serait présenter à votre croyance des vérités nouvelles,
« que les Apôtres n'ont point enseignées, que les Pères,
« dans tous les siècles, ne nous ont pas transmises. Il n'y
« a que les sectes, séparées de l'Église catholique, qui
« varient dans leurs dogmes : car les variations et les
« innovations sont les principaux caractères de l'hérésie.
« Elle a commencé par innover, et elle innovera tou-
« jours; et l'expérience de tous les siècles prouve qu'une
« nouveauté en produit une autre, et qu'en matière de
« foi on s'égare sans fin, quand on a commencé à s'é-
« garer. »

Mais il ne se bornait pas à adresser à ses paroissiens ces belles et solides exhortations; il se dédommageait de la privation, dont il souffrait beaucoup, de leur parler en public, en les recevant chez lui ou en allant les voir, surtout lorsqu'ils étaient malades, pour les guider, les encourager ou les consoler. Et quant aux pauvres, objet de sa constante sollicitude, il savait toujours, malgré les malheurs du temps, leur procurer d'abondantes aumônes. Aussi sa charité, non moins que son courage, faisait-elle l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Un jour, deux commissaires de section, chargés de faire une quête dans l'arrondissement, se présentent chez lui et sollicitent sa générosité en faveur des pauvres de la paroisse qui souffrent beaucoup, observent-ils, depuis qu'il n'en est plus chargé. — « Fort bien, Messieurs, leur dit-il, voici mon portefeuille, prenez-y ce que vous jugerez à propos. — Nous ne le pouvons pas, répondent-ils; mais nous accepterons avec reconnaissance ce que vous voudrez bien nous donner. — Eh bien, Messieurs, voici 600 livres. »

Ils lui en expriment tous leurs remerciements et lui remettent un reçu signé du nouveau curé. — « Dispensez-moi, Messieurs, leur dit-il, de prendre ce reçu; je ne saurais reconnaître la signature qu'il porte. Ce prêtre peut m'avoir remplacé aux yeux de la loi, mais non pas aux yeux de l'Église. Du reste, je n'ai contre lui ni haine, ni aigreur; et si quelque jour je rentre dans ma place et que je puisse lui être utile, je le ferai volontiers. Voilà ce que je pense, Messieurs, et je vous prie de le lui exprimer. » Ils le saluèrent et, en se retirant, l'un d'eux dit à l'autre : « Il faudrait baiser les traces de cet homme-là (1). »

Mais les faibles restes de liberté dont jouissait encore M. de Pancemont, firent place, vers le milieu de cette même année 1792, à une persécution ouverte, menaçante même pour ses jours (2), qui l'obligea à quitter une seconde fois Paris et à aller se réfugier à Croissy, près Saint-Germain, où il resta deux ans, jusqu'après le 9 Thermidor (27 juillet 1794).

Ce fut là, dans les derniers temps de son séjour, que chez le Père des Essarts, de l'Oratoire de Juilly, il fit la connaissance d'un des anciens et des plus illustres élèves du bon Père, le chancelier Pasquier. Le chancelier, alors âgé de vingt-cinq ans seulement, et déjà conseiller au Parlement de Paris, n'avait échappé à l'échafaud que grâce à la Révolution de Thermidor. Rendu alors à la liberté, mais toujours privé de ses biens qu'on avait con-

---

(1) *Mém. mss.*, *ibid.*, p. 63.

(2) La veille du 10 août, insulté grossièrement par un émissaire de la section du Luxembourg, qui était venu lui faire, chez lui, une scène des plus violentes, il se décida à suivre le conseil qu'on ne cessait de lui en donner, et à se dérober, par la fuite, à la rage des membres de cette section.

L'abbé Jager, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution* t. III, p. 388.

fisqués, il alla avec sa jeune femme habiter, près de son vieux maître, une petite maison de Croissy, où, pendant deux ans, il vécut dans la retraite, réduit au strict nécessaire, et cultivant de ses mains son jardin dont les produits l'aidaient à vivre. Toute sa vie, il conserva un religieux souvenir de ses trop courtes relations avec M. de Pancemont; et, dans ses *Mémoires,* il lui consacre une page charmante.

« Le village de Croissy, y écrit-il, était resté en dehors des troubles révolutionnaires, grâce à un prêtre marié, son ancien curé, devenu maire, dans la réalité un excellent homme, mais de mœurs légères. Actif, courageux, il ne craignait pas de se compromettre pour rendre service. Sa commune était un asile assuré pour quiconque s'y réfugiait; et il n'avait pas hésité à recueillir un des ecclésiastiques les plus connus et par conséquent les plus menacés.

« Pendant les années 1793 et 1794, vivait caché dans une maison du village l'ancien curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, mort depuis évêque de Vannes. Il y était encore quand j'arrivai. *J'ai connu peu d'hommes plus évangéliques.* La simplicité de son caractère me le faisait quelquefois comparer à ce personnage si connu de l'abbé Prévost, au doyen de Killerine, dont il avait la laideur. Quant à sa conduite à l'égard du curé marié auquel il avait tant d'obligations, elle était d'une convenance et d'une délicatesse admirables : ne négligeant rien pour le ramener au bien, mais l'excusant autant qu'il dépendait de lui, instruisant ses enfants qu'il avait baptisés et leur cherchant des parrains et des marraines qui pussent un jour les protéger et les mettre dans une bonne route (1). »

Après la chute de Robespierre, au 9 Thermidor, la

---

(1) *Mémoires du Chancelier Pasquier,* t. I, p. 117.

Convention sembla revenir à des principes de modération, qui amenèrent le décret du 21 février 1795 (3 Ventôse an III) et celui du 30 mars suivant (11 Prairial an III) en faveur de la liberté des cultes.

M. de Pancemont en profita pour rassembler ses paroissiens dans quelques oratoires particuliers. Le premier qu'il choisit, fut la chapelle des *Sœurs de l'Instruction chrétienne,* rue du Pot-de-Fer. Il l'ouvrit aux fidèles en mars 1795, et la fit desservir, en son nom, par d'anciens prêtres de la Communauté : M. Devoisins, qui devint curé de Saint-Étienne du Mont, M. de Pierre, son successeur immédiat à Saint-Sulpice, M. Jerphanion, plus tard curé de la Madeleine, avec la collaboration de M. de France, ancien supérieur de la Communauté, et de MM. Keravenaut, de Sambucy, Gerardin, Potel et Verkaven. Elle devint bientôt insuffisante à raison de la foule qui s'y pressait; et il fut obligé de créer d'autres centres de réunion : dans la chapelle des *Orphelines* de la rue du Vieux-Colombier, où le nombre des fidèles était si grand, qu'on fut obligé de dire des messes basses dans les anciens dortoirs, au 3e étage; dans la petite église de l'abbaye Saint-Germain, l'ancienne chapelle des Religieux démolie plus tard; et dans la Bibliothèque du Séminaire des Missions étrangères. Ces divers oratoires étaient également desservis par ces Messieurs sous sa direction; mais il se tenait habituellement à l'écart, pour se dérober à la haine de ses ennemis, furieux de voir en lui un des plus fermes soutiens de la religion qu'ils voulaient détruire. Tous ces lieux du culte servaient en même temps de salles des catéchismes, dont la direction était confiée à l'abbé de Sambucy, un ancien élève de Saint-Sulpice.

Partout l'affluence était énorme. « Elle est si grande, « écrivait M. Emery à l'abbé Courtade, en avril 1795, « qu'il a fallu, dans les fêtes de Pâques, tendre des toiles « dans la cour de l'*Instruction* et dire des Messes dans

« cette cour, outre celles qu'on disait à la chapelle; et « que de plus les vêpres sont doubles dans chacune de « toutes les chapelles. » Aussi l'abbé de Boulogne était-il en droit de terminer un article qu'il publia dans les *Annales catholiques,* à la date de 1er décembre 1796, sur l'état actuel de la religion à Paris, par cette conclusion, bien faite pour lasser les persécuteurs de leurs vaines méchancetés : « Ainsi la religion triomphe seule d'une Révolution qui a tout englouti; ainsi sa conservation, dans ce naufrage universel, devient pour tous les hommes de bonne foi un miracle perpétuel; ainsi tous les efforts que l'on a faits pour détourner le peuple des institutions catholiques ne font que tourner à la honte de l'impiété. Ainsi, tandis que les philosophes n'ont pu encore donner à leurs fêtes décadaires ni le moindre intérêt, ni la moindre consistance, les fêtes religieuses conservent invinciblement et ce charme qui attire et cet ascendant qui entraîne... Admirons donc le pouvoir de la religion; reconnaissons ce sublime besoin que nous avons tous d'elle, besoin d'autant plus fort qu'il est fondé sur nos misères, et sur la nécessité où est la faible créature d'aimer, d'espérer et de croire. »

Lorsqu'en juin 1797, M. de Pancemont eut obtenu sa radiation de la liste des émigrés, sur laquelle ses ennemis l'avaient fait inscrire, il parut publiquement à la chapelle de l'*Instruction,* et, l'un des premiers dimanches de juillet, il y chanta la Messe et y fit le prône.

Sa joie de se voir réuni à son troupeau s'accrut encore de celle de lui procurer un lieu de réunion plus vaste et plus commode.

Par acte du 15 août 1797, jour de la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, Mme Camille de Soyecourt, religieuse carmélite du couvent de la rue de Grenelle, s'était rendue acquéreur de la partie principale de l'ancien couvent des Carmes et de leur église, sanctifiée par

le glorieux martyre des 114 prêtres qui y avaient été massacrés le 2 septembre 1792, et où elle avait aperçu, pour la dernière fois, son vertueux père, le comte de Soyecourt, qui y était resté enfermé pendant quatre mois et qui n'en était sorti que pour monter à l'échafaud, le 23 juillet 1794 (1). Quelques jours après, elle s'y installait avec ses filles; et, le 24 août, en présence de douze religieuses, réunies sous la conduite de la Mère Nathalie, prieure de l'ancien monastère de la rue de Grenelle, M. de Pancemont y célébrait la messe dans une petite chapelle dédiée à saint Joseph, attenante à l'église, mais qui, murée avant les massacres, avait ainsi échappé à la profanation.

A ce moment-là, il cherchait à louer quelque ancienne église, pour la desservir avec son clergé. Il fit part de son dessein à la Mère de Soyecourt qui, pouvant se contenter pour elle et sa communauté d'une chapelle intérieure, consentit de suite à lui céder l'*église des Carmes,* à la seule condition qu'il y ferait, à ses frais, toutes les dispositions nécessaires pour l'exercice public du culte divin. Il accepta avec reconnaissance cette offre si généreuse, s'empressa d'y faire disparaître les traces du négoce qu'y avait exercé un marchand de vin, y fit dresser provisoirement des autels en bois; et, le 29 août, Mgr de Maillé (2), ancien évêque de Saint-Papoul, vint bénir

(1) Mme de Soyecourt fit cette acquisition d'un marchand de planches, nommé Forison, qui s'en était rendu adjudicataire, au moment où, forcé de contracter un emprunt pour payer lui-même son prix, il allait démolir le couvent et l'église pour trafiquer des matériaux. Elle racheta le reste du couvent, en 1801 et en 1807.

(2) Mgr de Maillé était resté à Paris même aux jours les plus sombres de la Terreur, pendant lesquels il eut le bonheur de conférer souvent les sacrements et même de faire plusieurs ordinations. Aussi son zèle apostolique lui attira-t-il la colère du Directoire. « C'est le plus grand coquin que je connaisse, écrivait Rewbell; n'est-il pas temps de l'envoyer faire des prêtres ailleurs? » Et, en effet, en plein hiver de 1799, le Directoire l'envoya rejoindre à l'île de Rhé les 900 prêtres qu'il y avait déjà déportés.

solennellement l'église, qui désormais fut consacrée au service paroissial. Toutefois les catéchismes continuèrent à se faire dans la chapelle des sœurs de l'*Instruction*.

Mais la liberté de ces pieux exercices ne fut pas de longue durée. Elle fut suspendue encore une fois par les nouveaux orages que la journée du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797) fit éclater sur l'Église de France.

Sous la pression de l'opinion qui se manifestait, tous les jours, de plus en plus favorable aux idées de modération et de justice, le Conseil des Cinq Cents avait voté, le 13 juillet 1797, sur le rapport de Camille Jordan, et le Conseil des Anciens avait approuvé, le 24 août suivant, une loi qui rouvrait les portes de la France aux prêtres insermentés. Mais cette loi disparut presque aussitôt dans la tourmente que souleva le coup d'État du 18 Fructidor, résolu et accompli en haine de ce retour à l'équité. Désormais, affranchi des entraves que les deux Conseils apportaient à son hostilité contre l'Église, le Directoire ne visa plus qu'à continuer contre elle l'œuvre de la Convention et les pires traditions révolutionnaires. Il se fit donner le pouvoir de déporter, par arrêtés individuels motivés, les prêtres *qui troubleraient la tranquillité publique;* replaça sur la liste des émigrés beaucoup de ceux qui en avaient été rayés, les força ainsi à s'expatrier pour éviter la peine de mort, prononcée à nouveau contre les émigrés qui rentreraient sans autorisation; exigea de ceux qui voulaient rester le serment de *haine à la Royauté*, et prit en même temps les mesures les plus vexatoires pour obliger les fidèles non seulement à chômer le *Décadi*, mais même à ne pas fêter le *dimanche*.

Cet odieux système de persécutions à outrance créait à M. de Pancemont une situation intolérable. Pour la sauver et pour ne pas laisser ses ouailles privées de secours spirituels, il n'hésita pas, malgré l'indignation que soulevait en lui une contrainte imposée par de sinistres jon-

gleurs qui, eux, se faisaient un jeu de s'affranchir par le parjure de plusieurs serments qu'ils avaient déjà prêtés. Il prêta donc ce serment de *haine à la Royauté,* qui lui était prescrit, mais dans le sens de la simple soumission due au gouvernement établi, auquel l'avait réduit le rapporteur même de la Loi qui l'avait édicté, le député Chollet, qui déclara officiellement à la tribune du Conseil des Cinq Cents « qu'il ne s'agissait pas de haïr la « personne des rois ou les institutions des peuples voi- « sins avec lesquels la République voulait rester en bons « rapports; mais seulement le *rétablissement de la Royauté « en France,* et par conséquent, toute idée qui tendrait « à renverser la République ».

Et il s'y crut autorisé par le Conseil archiépiscopal de Paris, qui laissa ses prêtres libres d'agir, en ces conjonctures difficiles, selon leur conscience; par M. Emery, qui, s'il ne prêta pas ce serment et ne le conseilla à personne, ne condamna jamais ceux qui l'avaient prêté comme l'entendait Chollet; à ce point qu'un jour où la question lui avait été nettement posée, s'il l'approuvait oui ou non, il s'était borné à répondre : « *Je ne puis pas me faire à l'idée d'un peuple sans culte* »; et aussi par le vénérable évêque de Marseille, M[gr] de Belloy, qui allait bientôt monter sur le siège archiépiscopal de Paris et être revêtu de la pourpre romaine, et qui, dans une lettre qu'il adressait à son clergé en octobre 1797, émettait l'avis que ses prêtres pouvaient, sans prévariquer à leurs devoirs, prêter ce serment, dans le sens, *le seul raisonnable*, que lui donnait le député Chollet, « et *ajoutait même qu'un puissant motif devait les y engager, attendu que dans les circonstances malheureuses où l'on se trouvait, le refus qu'ils en feraient, produirait les plus grands maux à la religion* (1) ».

(1) Cette lettre est reproduite en entier par l'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. III, p. 401 et 402.

Néanmoins, ce sacrifice auquel il s'était soumis dans l'intérêt de ses paroissiens, leur fut peu profitable. Impliqué bientôt après, quoique à tort, dans une conspiration royaliste, il ne put se soustraire aux poursuites de ses ennemis qu'en prenant, une troisième fois, la route de l'exil. « Tout ici est déconcerté pour la paroisse, écrivait « M. Emery à l'abbé Courtade, le 10 octobre 1797. M. de « Pancemont a été obligé de se retirer en Suisse, *comme « n'étant pas rayé de la liste des émigrés*. Il a fait *le « serment de haine* avec la plupart des prêtres de son « église. Voisins et Sambucy ne l'ont point fait; et en « conséquence, ils ont cessé leurs fonctions dans la pa- « roisse (1). » Mais les autres n'eurent pas longtemps à les exercer eux-mêmes. Au commencement de l'année 1798, la tyrannie du Directoire les obligea à se disperser. Il prétendit même à la propriété des Carmes et y fit mettre les scellés. Mais Mme de Soyecourt revendiqua ses droits et finit par obtenir la levée des scellés. Quant au clergé, il se vit interdire l'accès de cette église jusqu'à la révolution du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) qui délivra la France du joug honteux du Directoire.

M. de Pancemont rentra alors en France et reprit ses fonctions pastorales, après avoir donné *la promesse de fidélité à la nouvelle Constitution*, exigée par le Gouvernement consulaire et autorisée par le Conseil archiépiscopal. Il fit revivre l'ancienne organisation de la paroisse et, dès que le Séminaire fut rétabli en 1800, rue Saint-Jacques, dans la maison de la *Vache noire* (2), il obtint de M. Emery qu'il se rendît à l'église des Carmes, comme

(1) *Mém. mss.*, art. *de Pancemont*, p. 77.

(2) C'était là, à cette enseigne, qu'après le 9 Thermidor, Mme de Soyecourt avait ouvert une modeste auberge et que, sous le déguisement d'une cabaretière, elle donnait asile à des prêtres et à des religieux, qui pouvaient y célébrer la messe dans une petite chapelle, installée dans un réduit obscur de la maison.

autrefois à Saint-Sulpice, pour la célébration des offices des dimanches et des fêtes, et qu'il partageât avec l'abbé de Sambucy le soin des catéchismes, qui se faisaient dans une chapelle, séparée de l'église. Ce fut dans cette chapelle qu'en 1801 commencèrent les célèbres conférences de l'abbé de Frayssinous.

Sur ces entrefaites, le Premier Consul, qui, « avec le « bon sens de son génie et le sentiment de sa vieille foi « catholique, comprenait qu'on ne peut rien édifier ni « consolider sans la religion, et qui avait hâte de relever « l'édifice social pour y asseoir celui de sa puissance (1) », traita avec le Saint-Siège du rétablissement de la Religion catholique en France et signa avec lui, le 15 juillet 1801, le Concordat, encore en vigueur aujourd'hui, dont une des conditions principales était la destitution de l'ancien épiscopat français, la nouvelle circonscription des diocèses, et le droit conféré au Premier Consul de nommer aux archevêchés et aux évêchés de cette nouvelle circonscription. Un de ces évêchés, celui de Vannes, fut donné par le général Bonaparte à M. de Pancemont, qui avait attiré son attention par le succès de sa mission à Augsbourg, auprès de l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, dont il avait obtenu la démission, et qui lui avait été très recommandé d'ailleurs par l'abbé Bernier (2), qui le tenait en très haute estime.

M. de Pancemont fut sacré à Notre-Dame, le 11 avril 1802 (3), par le Cardinal Légat Caprara, avec les abbés

---

(1) L'abbé Bautain, *De l'Éducation en France au* XIXe *siècle*, p. 29.

(2) L'abbé Bernier avait contribué à la pacification de la Vendée et avait été l'un des plénipotentiaires du Premier Consul dans les négociations du Concordat.

(3) Huit jours avant le *Te Deum* qui y fut chanté le jour de Pâques, 18 avril, par le même cardinal en présence du Premier Consul, en action de grâces de la ratification du Concordat et de sa proclamation comme loi de l'État.

Cambacérès et Bernier, qui venaient d'être nommés : le premier à l'archevêché de Rouen, le second à l'évêché d'Orléans.

En arrivant dans son diocèse, il le trouva déchiré par le schisme (1) et par les passions politiques. En peu de temps, sa douceur et sa modération apaisèrent les dissensions religieuses et ramenèrent la concorde entre les fidèles ; mais son attachement trop marqué à Napoléon (2), l'excès de son zèle à le servir (3), ne firent qu'aggraver les divisions politiques, surexciter les esprits et envenimer leurs haines, dont la violence alla jusqu'à s'attaquer à sa personne par un criminel attentat qui le mena au tombeau.

Au matin du 23 août 1806, il se rendait, avec son secrétaire et l'un de ses vicaires généraux, à l'église de Monterblanc, distante de quatre lieues de sa ville épiscopale, pour y donner la confirmation, quand, en route, sa voiture est arrêtée tout à coup et conduite dans l'intérieur des terres par un groupe de cavaliers armés, qui déclarent au prélat qu'ils le retiendront jusqu'à ce que le préfet ait remis en liberté deux personnes arrêtées depuis peu comme complices d'une conspiration royaliste. Aussitôt ils enjoignent au vicaire général de retourner à Vannes porter au préfet un billet qu'ils lui remettent et où il est dit que si, sous huit heures, les deux prisonniers ne sont pas rendus au village de Lange, l'évêque et son se-

(1) Mgr Amelot, l'ancien évêque de Vannes, n'avait pas donné sa démission, et beaucoup de prêtres fidèles persistaient à le regarder comme leur évêque.

Les prêtres constitutionnels étaient nombreux ; ils dominaient même dans quelques villes ; et leur évêque, Charles Lemasle, était soutenu par le préfet.

(2) Il avait accepté le titre d'aumônier de la princesse de Piombino, l'une des sœurs de l'Empereur.

(3) Voir sa lettre circulaire à son clergé, du 26 octobre 1805, au sujet de la conscription.

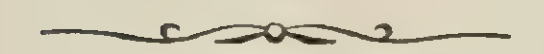
crétaire seront fusillés, et que le même sort les attend, si la gendarmerie est mise en mouvement.

Pour sauver les jours du vénérable prélat, le préfet s'empresse de faire élargir les deux prisonniers, qui arrivent à Lange à l'heure indiquée. Le chef de la troupe dit alors à Mgr de Pancemont : « Je vais vous faire reconduire sur la grande route. Mais avant de partir, vous allez me donner votre parole que, rendu à Vannes, vous me ferez tenir, demain, avant midi, au lieu qu'il vous plaira de m'indiquer : 1° le billet remis, ce matin, à votre grand vicaire pour le préfet; 2° votre anneau pastoral; 3° votre croix de la légion d'honneur, que j'ai vue sur votre soutane; 4° et la somme de 24.000 francs en or bien comptés. » L'évêque lui en fait la promesse et désigne comme lieu de dépôt le presbytère du curé d'une des paroisses voisines de Vannes. — « Fort bien! réplique le chef; mais je retiens votre secrétaire en otage; et si, demain, à midi, tous ces objets ne sont pas dans ce presbytère, à ma disposition, il sera passé par les armes. »

Le prélat regagne alors sa voiture. Rentré à Vannes, vers les sept heures du soir, les témoignages de respectueuse sympathie qu'il recueille de toutes parts, succédant à ses cruelles émotions de la journée, le font s'évanouir à la porte de l'évêché. A peine revenu à lui, il se rend chez le préfet auquel il témoigne sa reconnaissance, puis revient bien vite à l'évêché pour s'occuper de la réalisation des fonds. En moins d'une heure, le supérieur du Séminaire, chargé de les recueillir, a entre les mains 10.000 francs de plus que la somme exigée. Le lendemain matin, de bonne heure, les 24.000 francs en or, le billet, l'anneau et la croix étaient déposés à l'endroit convenu; et le secrétaire, rendu sur-le-champ à la liberté, revenait le soir, à Vannes (1).

(1) *Mém. mss.*, art. *de Pancemont*, p. 90 à 92.

Mais à dater de cet horrible guet-apens, la santé de Mgr de Pancemont déclina de jour en jour. Le 5 mars 1807, il eut une attaque de paralysie et perdit à l'instant la parole et la connaissance qu'il ne recouvra plus. Il mourut, neuf jours après, le 19 mars, âgé de cinquante-deux ans. Les larmes du grand nombre des pauvres qu'il secourait, donnèrent à ses obsèques un caractère touchant. L'Empereur fit son éloge, dans une lettre, datée du camp de Trimkestem, du 5 mai suivant, qui fut rendue publique, et enjoignit au ministre des cultes de lui faire ériger un mausolée dans sa cathédrale. Mais un hommage plus digne encore de ses vertus lui fut rendu par M. Emery, qui le pleura comme un des prélats les plus distingués par son zèle et son dévouement au service de l'Église.



CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE PENDANT LA RÉVOLUTION. SES DEUX CURÉS CONSTITUTIONNELS.

3 AVRIL 1791 — 16 MAI 1802.

1° Le Père Poiret. 1791-1792.

Sommaire : Ses antécédents. — Il prête serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et livre l'église de l'Oratoire à Talleyrand, évêque d'Autun, pour le Sacre des deux premiers évêques constitutionnels. — Il est proclamé Curé de Saint-Sulpice à Notre-Dame. — Sa réponse au Président franc-maçon, Pastoret. — Il préside la procession de la Fête-Dieu en 1792. — Le Supérieur du Séminaire des Missions étrangères lui refuse l'entrée de son église. — Sa mort.

2° L'abbé Mahieu. 1792-1802.

Sa vie antérieure; son caractère. — Sa lettre à Pétion, Maire de Paris, pour sauver les prêtres réfractaires après le 10 août. — Sa protestation contre la nomination d'Aubert, prêtre marié, à la cure de Saint-Augustin (aujourd'hui Notre-Dame des Victoires). — Il est incarcéré à Sainte-Pélagie. — Son rôle effacé comme curé de Saint-Sulpice jusqu'à la dissolution de sa Fabrique, le 5 février 1793.

L'église Saint-Sulpice devient le lieu des réunions publiques de la section du Luxembourg. — Bureau d'enrôlement des volontaires ouvert dans la chapelle du Sacré-Cœur. — Le 2 septembre 1792, l'Assemblée générale de la section y vote la mise à mort des prisonniers des Carmes. — Préméditation de ce forfait. — Rôle infâme du juge de paix, Ceyrat, président de cette Assemblée.

Culte de la Raison tenté par Chaumette. — L'église Saint-Sulpice en devient le *Temple*. — La fête de cette déesse y est célébrée le 15 Frimaire an II. — Discours et blasphème de Ceyrat.

Culte de l'Être suprême, substitué par Robespierre à celui de la Raison. — Organisation de ce culte et de ses fêtes par le décret du 7 mai 1794. — L'église Saint-Sulpice prend alors le nom de *Temple de l'Être suprême*.

Culte de la Théophilanthropie, qui remplace celui de l'Être suprême à la mort de Robespierre. — Analyse de cette doctrine. — Ses apôtres; leurs réunions dans diverses églises, notamment à Saint-Sulpice qu'ils appellent le *Temple de la Victoire*. — Suppression de ce culte par le Gouvernement consulaire.

Banquet donné au général Bonaparte dans l'église Saint-Sulpice, trois jours

avant le coup d'État du 18 brumaire. — Arrêté des Consuls, du 26 juillet 1800, qui supprime le caractère obligatoire des fêtes décadaires.
L'intrus Mahieu rentre en possession de l'église Saint-Sulpice. — Le second concile national des évêques constitutionnels y tient ses séances particulières. — Après le Concordat, l'intrus Mahieu cède la place à M. de Pierre. — Sa rétractation et sa mort.

Dans l'espace des onze années écoulées entre le 3 avril 1791, jour où le clergé constitutionnel lui fut imposé, et le 16 mai 1802, jour où elle en fut délivrée, l'église de Saint-Sulpice n'a vu à la tête de ce clergé que deux curés : le Père Poiret et l'abbé Mahieu.

1° LE PÈRE POIRET. 1791-1792.

Le Père Poiret ou Poirée (Jean) était prêtre de l'Oratoire, assistant du Supérieur général de sa congrégation (1) et supérieur lui-même de la maison de Saint-Honoré. Toute sa vie, il avait combattu le jansénisme; et ce fut à l'âge de soixante-neuf ans que, séduit par les sophismes des partisans de la *Constitution civile du clergé*, il se laissa entraîner par eux à prêter le serment qu'elle prescrivait, le 9 janvier 1791, à Notre-Dame, en qualité d'aumônier du bataillon de la garde nationale de la section de l'Oratoire (2).

La veille de ce jour néfaste, le Père Marcel Pruneau, de l'Oratoire de Juilly, vint le voir et lui dit : « Qu'il est « douloureux pour moi, mon Révérend Père, d'avoir à « me séparer de vous pour la conduite à tenir dans une « circonstance aussi grave, après avoir recueilli de votre « bouche et de votre cœur des leçons si solides sur la né-

---

(1) Le Père Moisset, supérieur général de l'Oratoire, étant mort le 18 décembre 1790, le Régime de la congrégation se composait des trois assistants, dont le P. Poiret était l'un, et du Procureur général.

(2) On donnait à ces aumôniers le titre pompeux d'*Aumôniers de la Nation*.

« cessité de l'obéissance aux décisions de l'Église (1). »

Ce langage, ses confrères le lui tinrent plus pressant encore. Rien n'y fit; et il eut le triste courage de se séparer d'eux pour aller, seul de sa maison, ternir ses cheveux blancs par cet indigne serment.

Quinze jours après, il commit une action bien plus coupable encore, en souscrivant, contre le gré de tous ses confrères, à la demande que lui fit Talleyrand, l'évêque d'Autun, de lui prêter son église de l'Oratoire, pour sacrer lui-même les deux premiers évêques constitutionnels : Expilly, évêque du Finistère, et Marolles, évêque de l'Aisne (2), et consommer ainsi le schisme.

Il n'eut pas à attendre longtemps la récompense de sa criminelle faiblesse. A la fin du mois, le 30 janvier, il fut nommé curé de Saint-Sulpice par l'Assemblée électorale du district de Paris, à la presque unanimité des voix (3). La proclamation solennelle du vote eut lieu à Notre-Dame, le 6 février. Elle fut faite par le président de l'assemblée, le franc-maçon Pastoret, qui, dans le discours qu'il adressa au nouveau curé, osa présenter ce système d'élections comme un moyen sûr de *purifier* le christianisme : « Messieurs, dit-il, cinq siècles se sont bientôt écoulés depuis « que les Français, convoqués pour la première fois en « États Généraux, se rassemblèrent dans ce temple même « pour arrêter les entreprises des Pontifes romains. On « dirait que le séjour auguste où nous venons demander

(1) V. notre *Histoire de Juilly*, p. 165.

(2) Ce fut, en effet, à l'église de l'Oratoire du Louvre que Talleyrand sacra ces deux premiers évêques constitutionnels, le 25 février 1791, avec l'assistance de Gobel, qui sept mois auparavant, le 1er juin 1790, avait protesté à l'Assemblée nationale contre les principes de la Constitution civile, et de Miroudot, évêque de Babylone. Voir de curieux détails sur cet ardent prôneur de la simplicité de l'Église primitive dans l'ouvrage de l'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 413. Voir le discours de Gobel à l'Ass. nat. du 1er juin 1790. *Ibid.*, t. 1, p. 409.

(3) Par 436 voix sur 488. Delarc, *ibid.*, p. 419.

« et recevoir les inspirations de la divinité, fut marqué « dans tous les temps par l'Éternel comme le lieu où doit « se purifier et s'affermir le christianisme. »

La réponse du Père Poiret ne fut rien moins qu'évangélique : « Si je calculais mes forces, dit-il à son tour, « mon âge, l'insuffisance de mes talents, les menaces, la « rage de la superstition, de l'hypocrisie, les fureurs « d'une cause criminelle et détestable (celle, bien en- « tendu, des prêtres qui n'avaient pas prêté le serment), « je serais tenté de suspendre les effets de ma bonne vo- « lonté; mais ce serait un scandale pour la nation, pour « l'Église, et pour les amis éclairés de la Constitution. « J'obéis. » Et il ajoute un peu plus loin : « Nous ferons « entendre la *raison souveraine,* comme la directrice des « mœurs; si vous l'écoutez attentivement, il n'y aura « plus que de la sincérité dans le commerce de la parole, « de la fidélité dans les promesses, de la bonne foi dans « les conventions, de la modestie dans les sentiments, de « la modération dans les procédés, une amitié cordiale « et universelle pour tous les hommes avec qui nous « avons à vivre, en nous considérant tous comme les ci- « toyens d'une même ville, comme les enfants d'un « même Père, comme les membres d'un même corps « dont la fin *essentielle* est de concourir tous ensemble à « leur conservation réciproque (1). »

Qu'attendre pour le bien spirituel de sa paroisse d'un curé qui oubliait à ce point son caractère sacerdotal! et que fût devenue la France si un pareil schisme avait duré longtemps!

Cependant, le Père Poiret ne prit possession de la cure de Saint-Sulpice que le 3 avril suivant. Ce retard dans son installation fut motivé par celui qu'occasionna la no-

---

(1) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 420.

mination de Gobel comme archevêque de Paris, qui n'eut lieu que le 13 mars, sur le refus de Sieyès (1).

Aucun fait saillant ne signala son administration curiale, si ce n'est que, lors de la Fête-Dieu de 1792, il fit avertir le Supérieur du séminaire des Missions étrangères que la procession de Saint-Sulpice s'arrêterait dans sa chapelle. Au jour de la fête, la procession sortit sous une pluie battante; mais arrivée rue du Bac, en face du Séminaire, elle trouva les portes de sa chapelle fermées. Le Père Poiret ne chercha pas à y pénétrer et donna l'ordre à la procession de continuer sa marche. Mais la populace, irritée de la résistance du Supérieur, se rua dans l'intérieur du Séminaire qu'elle saccagea, et il fallut l'intervention de la force armée pour l'en chasser (2).

---

(1) Ce ne fut même que le 27 mars que l'installation de l'intrus Gobel eut lieu à Notre-Dame. L'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 431 et 434.

(2) L'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. II, p. 104.

Cet épisode est ainsi raconté par M. Launay, au t. II, p. 273 et suivantes, de sa très intéressante *Histoire de la Société des Missions étrangères*, couronnée récemment par l'Académie française :

« Le 14 juin, un des prêtres intrus, nouvellement établis dans la paroisse Saint-Sulpice, vint, accompagné de deux commissaires de la section de la Croix-Rouge, avertir M. Hody que la procession entrerait dans l'église des Missions étrangères et il l'invita à la recevoir. M. Hody refusa. « Nous nous « opposons autant qu'il est en nous, répondit-il, à ce que la procession entre « dans notre église; puisque la Constitution a décrété la liberté des cultes, « nous voulons en profiter; nous ne sommes pas de la même religion que « ces messieurs de la paroisse de Saint-Sulpice; nous ne voulons pas « avoir de communications avec eux; nous n'allons pas les troubler dans « leur église, qu'ils nous laissent tranquilles chez nous. »

« Et le vieux Supérieur exhiba un arrêté du département et de la municipalité qui déclarait que personne ne pouvait être contraint de tendre les rues pour la procession du Saint-Sacrement; que les voitures rouleraient librement sans être obligées de s'arrêter... « A plus forte raison, concluait-il, « nous ne pouvons être forcés de recevoir la procession dans notre église. »

« En 1792, la liberté religieuse était encore assez mal comprise, en France, de même qu'elle l'a été plusieurs fois depuis; elle n'était guère accordée qu'aux amis du Gouvernement, fidèles à la Constitution civile et rebelles à l'Église. Le supérieur du Séminaire, moins expérimenté que ne peuvent l'être ses successeurs, avait sans doute cru son argument

Il mourut peu de temps après, le 16 juillet 1792, sans s'être rétracté, entre les bras de prêtres jureurs comme lui, qui fermèrent sa porte à tous ses anciens confrères.

2° L'ABBÉ MAHIEU. 1792-1802.

L'abbé Mahieu (Jacques-Antoine), qui lui succéda, était né, en 1734, au diocèse de Coutances. Il était vicaire à Saint-Germain l'Auxerrois, quand il prêta le serment, le 9 janvier 1791, et suivit le Père Poiret à Saint-Sulpice, en qualité de son premier vicaire. Il en fut nommé curé, à sa place, le 5 août 1792, à l'âge de cinquante-huit ans.

C'était, lui aussi, une tête faible, qui s'était laissé entraîner à l'erreur par des fanatiques jureurs, mais au fond une âme honnête. Un de ses premiers actes, comme curé constitutionnel de Saint-Sulpice, l'honore et mérite

---

excellent. Les commissaires le détrompèrent et lui donnèrent l'ordre de tenir l'église ouverte et ornée. « Elle sera ouverte et ornée, répondit « M. Hody, non à cause de la procession, mais à cause de la fête. » Les officiers municipaux s'inquiétaient peu du motif, pourvu que l'effet demandé fût obtenu; ils se retirèrent en se déclarant satisfaits.

« M. Hody l'était moins; il ne pouvait, sans une peine profonde, songer que son église serait profanée par une cérémonie religieuse célébrée par des prêtres schismatiques. Il agit auprès du Département et de la municipalité qui l'autorisèrent expressément à refuser l'entrée à la procession.

« Cette autorisation, notifiée au curé, suffit pour sauvegarder l'église, où entrèrent seuls quelques énergumènes, qui, d'ailleurs, n'y restèrent pas longtemps. Préservé d'un malheur, le Séminaire retombait dans un autre; le soir de ce même jour, il fut envahi par plusieurs bandes d'ouvriers qui parcoururent la maison, frappant le vénérable M. Bramany, âgé de plus de quatre-vingts ans. Un détachement de soldats de la caserne de Babylone fut appelé et les chassa. Enfin, pour apaiser les esprits, les commissaires du quartier, à la tête de quinze à vingt gardes nationaux, firent une visite domiciliaire et, en sortant, affirmèrent sous serment que l'établissement ne recélait aucune arme. Les ouvriers se dispersèrent alors, quoiqu'en maugréant. »

d'être cité. Le jour même de la chute de la Royauté, le 10 août, la Commune avait envoyé aux diverses sections de Paris la liste des évêques et des prêtres non assermentés, avec l'ordre de les arrêter et de les conduire soit aux Carmes, soit au Séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor; et pour justifier ces arrestations, elle avait inventé le prétexte que des prêtres avaient été vus au château faisant feu sur le peuple avec les Suisses.

La section du Luxembourg, qui se distinguait par son fanatisme et dans la circonscription de laquelle les maisons religieuses étaient le plus nombreuses, applaudit à cet ordre et s'empressa de le faire exécuter. L'abbé Mahieu, redoutant les violences dont les prêtres incarcérés ne manqueraient pas d'être victimes, — la commune ne dissimulait pas son intention de les faire monter à l'échafaud (1), — écrivit à Pétion, Maire de Paris depuis la démission de Bailly (2), la lettre suivante : « Monsieur, je crois qu'il est essentiel de vous prévenir que « l'on se propose de fondre, demain dimanche, sur tous « les prêtres réfractaires qui ont coutume de dire la « messe dans les différentes communautés religieuses qui « se trouvent dans l'étendue de la paroisse que l'Assemblée électorale vient, à votre recommandation, de confier à mes soins. Pour éviter tout malheur, tout scandale, toute effusion de sang humain, ne serait-il pas « à propos que vous donnassiez des ordres pour fermer « les portes de ces sortes d'églises? Quoique rien n'échappe à la vigilance de celui que nous pouvons regarder comme le libérateur de la France, je me hasarde à lui faire part de mes vues charitables. Recevez « les nouvelles assurances de ma reconnaissance et de « mon respectueux dévouement. Mahieu, curé désigné

(1) *Procès-verbaux de la commune de Paris*, séance du 11 août 1792.
(2) Bailly avait donné sa démission en novembre 1791.

« de la paroisse Saint-Sulpice. Ce 11 août, l'an IV de la « liberté (1). »

Il fut encore l'un des quatre curés constitutionnels (2) qui protestèrent contre la promotion d'un prêtre marié à l'une des principales cures de Paris (3) et contre la scandaleuse faiblesse de Gobel qui, par peur des Jacobins, manqua à tous ses devoirs d'évêque et de pasteur en donnant à Notre-Dame, le jour de l'Ascension 1793, à ce prêtre concubinaire public l'institution canonique et l'accolade en signe d'adoption.

Cet acte de courage de l'abbé Mahieu, en face de la Commune, favorable au mariage des prêtres, faillit lui coûter cher. Il fut incarcéré à Sainte-Pélagie, cité devant le tribunal révolutionnaire, et ne dut sa mise en liberté qu'au décret du 12 août 1793 qui annulait les poursuites antérieures, dirigées contre ceux qui avaient cherché à mettre obstacle au mariage des prêtres.

Comme curé constitutionnel de Saint-Sulpice, son rôle fut des plus effacés. Il avait été installé le 19 août 1792, jour où un décret de l'Assemblée législative, en prononçant la suppression des Fabriques, avait frappé à mort la nouvelle église des jureurs. Ce jour-là même, sans doute pour perpétuer le joyeux souvenir de son avènement, son Conseil de Fabrique avait jugé à propos de changer le

---

(1) Pétion, de connivence avec Robespierre, encore son ami, — ils ne se brouillèrent que trois mois plus tard, — et avec la Commune, qui le conservait à la Mairie, où il touchait un traitement annuel de 75.000 livres, ne donna aucune suite à cette lettre.

(2) Les trois autres étaient Lemaire, curé de Sainte-Marguerite, Leblanc de Beaulieu, curé de Saint-Séverin, et Brugière, curé de Saint-Paul.

(3) Ce prêtre était Aubert, qui, quoique marié depuis plus d'un an, remplissait toujours les fonctions de vicaire à l'église de Sainte-Marguerite, et qui, à la mort de M. Morel, curé de la paroisse de Saint-Augustin, — l'ancienne église des Petits-Pères maintenant l'église de Notre-Dame des Victoires, — venait d'être élu, par le corps électoral, curé de cette importante paroisse.

costume des suisses et des enfants de chœur, et décidé qu'à raison de la nature des circonstances les suisses seraient habillés dorénavant en gardes nationaux et que les enfants de chœur porteraient chacun une redingote de drap pluché, de la couleur la plus solide, et un chapeau rond (1).

Ce fut là le dernier vote de ce Conseil. Il se réunit encore le 11 octobre suivant, pour décider qu'il continuerait ses fonctions jusqu'à la promulgation du décret du 19 août. Mais déjà, le 28 septembre, le Conseil général de la Commune avait pris un arrêté qui faisait cesser les traitements et salaires de tous les serviteurs de l'Église à partir du 1er janvier 1793. Et, le 5 février suivant, il tint sa dernière séance pour constater la promulgation du décret et se dissoudre ensuite.

De ce jour-là, on n'entendit plus parler du clergé constitutionnel de la paroisse, qui ne reprit ses fonctions qu'après le 18 Brumaire.

En réalité, l'église de Saint-Sulpice cessa désormais d'être un sanctuaire pour devenir un lieu de réunions publiques, dont le comité de la section du Luxembourg (2) disposait en maître, pour la tenue de ses assemblées comme pour celle de certains de ses bureaux.

Déjà, après la proclamation de la patrie en danger par l'Assemblée législative, le 11 juillet 1792, la section avait installé dans la chapelle du Sacré-Cœur un bureau d'enrôlement des engagés volontaires.

Ce fut à Saint-Sulpice que, le 2 septembre suivant, elle tint son Assemblée générale qui vota la mise à mort des

---

(1) Nau, *Rapport sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 95.

(2) La *Section du Luxembourg* était l'ancien *District des Carmes*, qui, en 1793, prit le nom de *Section de Mucius Scævola*, pour reprendre, en 1795, celui de *Section du Luxembourg*, devenir, en 1801, la *division du Luxembourg*, et s'appeler, en 1813, le *quartier du Luxembourg*, nom qui lui est resté.

prisonniers des Carmes et qui trouva parmi ses membres les exécuteurs de cet horrible forfait.

Dès le 11 août, au matin, elle avait fait appel aux patriotes les plus hostiles au clergé, leur avait donné ses instructions et leur avait fait faire des perquisitions dans tous les quartiers de la paroisse; le soir, elle comptait cinquante prêtres arrêtés, réunis dans la cour du grand Séminaire, où elle tenait ses séances, et les envoyait à l'église des Carmes convertie en prison. Parmi eux, se trouvaient le vénérable archevêque d'Aix, Mgr du Lau, et Messieurs de La Rochefoucauld, les deux frères, l'un évêque de Beauvais, l'autre évêque de Saintes. Les jours suivants, elle fit continuer ces visites domiciliaires, spécialement dans les trois établissements dépendant du grand Séminaire : la communauté des Robertins (1), celle des Philosophes, et le petit Séminaire; dans leurs maisons de campagne d'Issy et de Vaugirard, et à la Solitude (2); et bientôt cent trente nouvelles arrestations portaient à *cent quatre-vingts* le nombre des ecclésiastiques détenus aux Carmes. Les mêmes procédés avaient été employés dans les diverses autres sections, en sorte que vers le 22 août, les neuf prisons de Paris regorgeaient de prêtres incarcérés (3).

C'était le prélude de l'œuvre exécrable de leur massacre, « guet-apens prémédité par la Commune, Danton, et quelques autres scélérats, comme Marat, Robespierre, Manuel, Hébert, Billaud-Varennes, Denis, Sergent, Fabre

---

(1) C'était une communauté de jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique, ainsi appelée du nom de M. Robert, un de ses supérieurs et principaux bienfaiteurs.

(2) Nom donné au noviciat et à la maison de retraite du grand Séminaire. Elle est toujours située à Issy.

(3) Ces neuf prisons étaient celles de l'Abbaye, de la Force, du Châtelet, de la Conciergerie, des Bernardins, des Carmes, de Saint-Firmin, de Bicêtre et de la Salpêtrière.

d'Églantine et Camille Desmoulins, qui voulaient s'imposer et se maintenir au pouvoir par la Terreur (1). Et « personne n'en doutait », dit Michelet dans son *Histoire de la Révolution* (2); si bien que les chefs du mouvement se hâtèrent de sauver ceux de ces prêtres auxquels ils s'intéressaient : Tallien, en faisant évader Lhomond de la Force; Robespierre, en faisant reléguer dans une cellule de l'étage supérieur du couvent des Carmes son vieux maître, l'abbé Béraudier, ancien principal du collège Louis-le-Grand, qui lui avait obtenu une gratification de 600 livres à la fin de ses études dans ce collège, comme boursier de celui d'Arras, « pour sa bonne conduite et ses succès dans ses classes (3) ».

L'Assemblée nationale elle-même essaya de les sauver tous, en votant, le 26, la déportation à la Guyane de tous les prêtres qui n'auraient pas prêté le serment dans les quinze jours de la date de son décret.

Mais la Commune, dans la crainte de voir ainsi sa proie lui échapper, prit les devants et fixa le massacre au 2 septembre, à trois heures de l'après-midi, après le troisième coup de canon qui serait tiré.

Ce jour-là, à une heure, l'Assemblée générale de la *section du Luxembourg* se réunit dans l'église Saint-Sulpice, sous la présidence de Joachim Ceyrat, nouvellement élu juge de paix (4), « *pour délibérer*, avait crié le

(1) Wallon, *la Terreur*, t. I, p. 32.

(2) T. IV, p. 121.

(3) A Sorel, *le Couvent des Carmes*, p. 76, en note.

(4) Ce Ceyrat était un ancien clerc tonsuré de Clermont-Ferrand, un ancien *Robertin* de Saint-Sulpice, et qui donnait des leçons de mathématiques avant d'être juge de paix.

C'était lui qui, le soir du 11 août, en sa qualité de commissaire de la *Section*, avait conduit aux Carmes les 50 premiers prêtres arrêtés sur la paroisse. « Il marchait à notre tête, dit l'un d'eux, et avait eu soin de nous placer deux par deux entre deux gardes bien armés et nous enjoignant de leur donner le bras. Ce qui ne l'empêchait pas de se retourner

tambour (1), *sur les mesures à prendre dans l'intérêt général* ». Un détachement de gardes nationaux, commandé par le citoyen Tanche, stationnait dans la rue Palatine. Le matin, Ceyrat était allé aux Carmes faire lui-même l'appel des prisonniers, pour s'assurer de leur présence, et il n'avait pas manqué d'inviter à la réunion de Saint-Sulpice les *braves* fédérés marseillais, auxquels la section avait offert *l'asile de la Fraternité*, en les logeant, à leur arrivée à Paris, au couvent des Cordeliers (2).

Quand on fut en nombre pour délibérer et que la séance fut ouverte, un marchand de vins de la cour des Fontaines, nommé Prière, monta dans la chaire, changée en tribune, et déclara qu'il fallait marcher au plus vite contre les Prussiens, dont on venait d'annoncer l'arrivée devant Verdun, mais que quant à lui il ne bougerait pas, tant qu'on ne se serait pas débarrassé des individus renfermés dans les prisons mais surtout des prêtres détenus aux Carmes.

Accueillie avec répugnance par beaucoup d'assistants, cette déclaration causa dans l'assemblée une vive agitation, dont un sieur Carcel, horloger rue des Aveugles, profita pour faire observer que s'il pouvait y avoir des coupables dans les prisons, il y avait aussi des gens qui ne l'étaient pas et qu'assurément les citoyens honnêtes ne voudraient pas tremper leurs mains dans le sang des innocents; et il proposa, en conséquence, de

---

souvent, soit pour admirer l'ordre de la marche, soit pour veiller à ce qu'aucun des prisonniers n'échappât à la vigilance des gardes. » A Sorel, *ibid.*, p. 58.

(1) Les convocations à ces assemblées se faisaient à son de caisse, et le tambour en annonçait l'objet.

(2) « Ces Marseillais, dit Michelet, quoique tous jeunes, étaient déjà « de vieux batailleurs de guerre civile, très endurcis et *faits au sang.* » *Histoire de la Révolution française*, t. III, p. 530.

nommer une Commission de six membres, choisis dans l'Assemblée, qui se rendraient de suite aux Carmes pour interroger les prisonniers et déférer aux tribunaux ceux-là seuls qu'ils reconnaîtraient coupables.

Cette motion, suivie d'un murmure approbateur, allait peut-être être votée, quand le président s'écria : « Tous « ceux qui sont détenus aux Carmes sont coupables, « et il est temps que le peuple en fasse justice. » Et donnant la priorité à la motion de Prière, il la mit aux voix, et elle fut approuvée par la majorité. En même temps, trois commissaires, les sieurs Lohier, Lemoine et Richard, furent nommés pour se rendre à la Commune et lui communiquer ce vœu, afin de pouvoir agir *d'une manière uniforme.*

Au moment de partir, un de ces commissaires, le sieur Lohier, demanda à l'Assemblée comment on entendait se débarrasser des prisonniers d'une manière uniforme. « Par la mort, » s'écrièrent plusieurs voix et le président lui-même.

A ces mots, ses sicaires sortent comme des furieux de l'église, suivis des fédérés marseillais (1). De son côté Carcel, qui ne connaît que trop bien leur dessein, court à la porte Saint-Jean avertir le commandant Tanche et le supplier de marcher au plus vite avec ses hommes au secours des prisonniers. Mais le lâche ne bouge pas et laisse le champ libre aux assassins. Au coin de la rue du Vieux-Colombier, ces forcenés rencontrent la bande de Maillard, qui, ne trouvant plus de victimes à l'Abbaye, venait en chercher de nouvelles; et tous ensemble, ils pénètrent

---

(1) « *Ces braves*, dit de son côté M. Mortimer-Ternaux, après être restés deux mois à Paris, et s'y être gorgés de vols et de sang, en jouant un rôle actif dans le pillage des Tuileries et les massacres de septembre, ne songèrent pas du tout à rejoindre l'armée à Valmy. Loin de là, ils tournèrent le dos au danger et demandèrent à retourner à Marseille. » *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 126.

aux Carmes aux crix de : *Vive la Nation, mort aux Réfractaires* (1).

En moins de deux heures, sur 180 prêtres qui y étaient détenus, 114 tombèrent sous les coups de ces scélérats, martyrs glorieux qui préférèrent cette mort sanglante à l'apostasie. Parmi ces saintes victimes, l'église de Saint-Sulpice a l'insigne honneur de compter six de ses prêtres, savoir : quatre des vicaires de M. de Pancemont, qui l'entouraient lors de son refus de prêter le serment : Messieurs Dubray (Thomas-Nicolas); Texier, Joseph Martial; Massin (Jean); et Ponthus (Jean-Michel) (2); un autre prêtre, Tessier Jean-Baptiste, désigné sur la liste officielle des victimes comme *Prédicateur de Saint-Sulpice;* et le Père Morel des Prés (Jean-Jacques) capucin, le vicaire des Allemands, dont nous avons parlé plus haut, page 241, en note (3).

A dater de cette journée lugubre du 2 septembre (4), les assemblées à l'église Saint-Sulpice devinrent de plus en plus fréquentes, quotidiennes même, à mesure que l'état d'anarchie et de désorganisation sociale produit par la chute de la Royauté, au 10 août, donnait aux diverses sections de Paris, et surtout à celle du Luxembourg, l'une des plus violentes, un rôle plus considérable dans les affaires publiques. Elles se tenaient ordi-

---

(1) A Sorel, *le Couvent des Carmes*, p. 118 à 137.

(2) Trois autres vicaires de M. de Pancemont, MM. de Douay, Grayot de Keravenant et Pradignac, incarcérés également aux Carmes, purent échapper au massacre.

(3) Il y a lieu d'espérer maintenant que la procédure préparatoire à l'introduction de la cause de la béatification des prêtres martyrisés dans la journée de septembre 1792, ne tardera pas à être entamée.

(4) Nau, *Rapport sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 99. Après le 9 Thermidor, par un décret de Fructidor an II, la Convention décida que les assemblées de section ne se tiendraient plus qu'une fois par décadi, le jour du décadi, et que l'indemnité de 40 sous, payée jusque-là aux citoyens présents, cesserait de leur être accordée.

nairement le soir et étaient toujours très nombreuses à cause des *quarante sols* que chacun des citoyens présents recevait par séance (1). Elles furent interrompues, un jour, en juillet 1793, par une séance musicale qu'un organiste du roi de Suède y donna et dans laquelle la fille d'un sculpteur, dont le nom se rattache à la décoration du monument, chanta la Marseillaise (2).

Trois mois après, quand vint en discussion devant la Convention le projet de décret qu'elle rendit le 3 novembre 1793 (13 Brumaire an II), et qui déclara *propriétés nationales* les églises et les biens des Fabriques, le Philosophisme révolutionnaire fit sa première tentative de remplacer le Christianisme, en essayant de lui substituer le *culte de la Raison*. Chaumette, le successeur de Manuel comme procureur de la Commune, était le Pontife de ce nouveau culte. Peut-être aurait-il été fort embarrassé de dire en quoi il consistait; car il se bornait à répéter sans cesse : « *Plus de prêtres; plus d'autres Dieux* « *que ceux que la nature nous offre.* » Mais il le croyait capable de supplanter le catholicisme qu'il abhorrait; et cette persuasion animait son ardeur à le rendre public; il réussit à la faire partager par les meneurs de la Con-

---

(1) Nau, *ibid.*, p. 99.

(2) Il convient de rappeler à la honte éternelle de la Commune de Paris que non seulement elle a ordonné et payé les massacres de septembre, mais encore qu'elle les a proposés en exemple à toutes les communes de France : Une circulaire, signée par Marat, Jourdheuil, Dufort, Panis, Duplain, Sergent et L'enfant, disait : « La Commune de Paris se hâte d'informer *les Frères* de tous les Départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après une longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire. » Cette circulaire est citée par S. Mony, ancien député, dans son étude remarquable sur *la Décentralisation*, p. 98. P. Dupont éd., Paris, 1871.

vention qui décida, à la suite de son décret, que l'église de Notre-Dame de Paris serait convertie en *Temple à la Raison et à la Vérité,* et qu'elle irait elle-même y célébrer la première fête de la Raison (1).

Elle s'y rendit, en effet, huit jours après (2), le soir, en corps, précédée d'une comédienne en jupon court et coiffée du bonnet rouge, qui figurait *la Raison,* et qui, arrivée à la cathédrale, fut conduite solennellement au trône qui lui avait été préparé au-dessus du grand autel dont le tabernacle lui servit de marchepied. A ses pieds, sur un fût de colonne, brûlait une lampe, qui s'appelait le *Flambeau de la Vérité*. La fête commença par le chant de l'hymne à la liberté, de Chénier. Mais comment finit-elle? Taine nous l'apprend. « Ensuite, on danse, dit-il : par malheur les textes manquent pour décider si la Convention a dansé. A tout le moins, elle assiste à la danse et consacre par sa présence une orgie d'espèce unique, non pas la Kermesse de Rubens, étalée en plein air, plantureuse et saine, mais une descente nocturne de la Courtille, un mardi-gras de voyous maigres et détraqués. Dans la grande nef, les danseurs, le col et la poitrine nus, les bas ravalés, se déhanchent et trépignent, en hurlant la Carmagnole ; et dans les chapelles latérales, masquées de hautes tapisseries, se passent des scènes de lupanars (3). »

A Saint-Sulpice, dont la porte principale avait été surmontée de l'inscription : *Temple à la Raison,* cette fête de la *Raison* fut inaugurée le 15 Frimaire an II (5 dé-

(1) Pour ne pas choquer les yeux des Députés par la vue des objets de la superstition, Chaumette fit briser les statues de pierre des Saints et des Rois qui décoraient le portail de Notre-Dame.

Ce fut lui encore qui, par une extravagance qui tenait de la folie, ordonna la démolition des clochers, parce que, s'élevant au-dessus des autres édifices, ils violaient le principe de l'égalité. Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, t. I, p. 180.

(2) Le 20 Brumaire an II, 10 novembre 1793.

(3) Taine, *la Révolution*, 9e éd., t. III, p. 227 et suiv.

cembre 1793), et, quoique moins ignoble, fut aussi scandaleuse. La femme du Président de la *section de la Comédie Française* y remplit le rôle de la *Déesse Raison.* Plusieurs discours furent prononcés dans la chaire; et Ceyrat, l'instigateur des massacres des *Carmes,* y proféra ce blasphème : « Me voilà, dit-il, dans cette chaire où l'on « a si longtemps menti au peuple souverain, en lui fai« sant accroire qu'il existait un Dieu présent à toutes ses « actions. S'il existe, ce Dieu, qu'il tonne et qu'un éclat « de son tonnerre m'écrase! » Puis, regardant le ciel en silence pendant quelques instants avec un air de défi, ce scélérat ajouta : « Il ne tonne pas, donc son existence est « une chimère (1). »

Après quoi, on porta en triomphe la Déesse dans les divers quartiers environnant le Temple. Parvenue au coin de la rue Saint-Placide et de la rue de Sèvres, la Déesse fut placée sur un reposoir, élevé pour la recevoir. On se rendit ensuite à la Convention; et ce fut en revenant, qu'on brûla sur la place de la Croix-Rouge les deux statues en bois de saint Pierre et de saint Sulpice, qui étaient placées anciennement dans les niches existantes au-dessus des deux sacristies de l'église.

Cette cérémonie sacrilège se termina d'une manière fâcheuse. En montant les marches de l'église au retour, un des porteurs du brancard de la Déesse étant tombé par suite d'ivresse, elle fit une chute et se cassa un bras. Quelque temps après, elle fut guillotinée avec son mari (2).

Dix jours après, le 25 Frimaire an II (15 décembre 1793), la section de *Mucius Scævola* (3) se rendit à la Commune, y abjura le culte catholique et promit publi-

(1) Sorel, *loc. cit.*, p. 205, en note.
(2) Nau, *Rapport*, p. 99.
(3) Nouveau nom de la section du Luxembourg.

quement de faire, le décadi suivant, sur le maître-autel de Saint-Sulpice, l'inauguration des bustes de Marat, de Lepeletier et de Mucius Scævola (1).

Ce premier essai du *culte de la Raison* échoua par la mort de son promoteur. Robespierre, dans ses visées sournoises à la dictature, comprenait qu'il ne pourrait se faire accepter par la France ni s'imposer à l'Europe, en outrageant plus longtemps les croyances séculaires du pays et en s'associant à un prétendu culte dont les auteurs ne rougissaient pas de placer des prostituées sur ses autels. Aussi, rompant en visière à Chaumette, il s'éleva, au club des Jacobins, contre « ces ambitieux de fausse « popularité qui venaient troubler la liberté des cultes « en attachant les grelots de la folie au sceptre même de « la philosophie », et, le 5 décembre 1793, il fit décréter par la Convention une sorte de manifeste apologétique de la liberté religieuse.

Chaumette ne se le fit pas dire deux fois; il s'empressa d'apaiser son dangereux contradicteur, en requérant lui-même, à la Commune, la liberté des cultes. Mais, en même temps, il crut pouvoir profiter le premier de cette liberté pour donner une nouvelle impulsion à son culte et l'étendre partout.

Robespierre s'offusqua de son zèle et, pour l'en punir, l'envoya à l'échafaud (2).

A son tour, il rêva de fonder une autre religion et s'arrêta à l'idée de rappeler les hommes au *culte pur de l'Être suprême,* parce que cette idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punisse le crime triomphant, lui parut devoir être populaire et bien accueillie des masses. A cette fin, il fit rendre, le 7 mai 1794 (18 Floréal an II), par la Convention un décret por-

(1) Nau, *ibid.*, p. 100.

(2) Chaumette fut guillotiné le 13 avril 1794.

tant que le *peuple français reconnaît l'Être suprême et l'Immortalité de l'âme;* que la République célébrerait tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792 et du 21 janvier 1793, et que de plus, aux jours de décadi, on aurait partout à fêter tour à tour : 1° l'Être suprême et la nature; 2° le genre humain; 3° le peuple français; 4° les bienfaiteurs de l'humanité; 5° les martyrs de la liberté; 6° la liberté et l'égalité; 7° la république; 8° la liberté du monde; 9° l'amour de la patrie; 10° la haine des tyrans; 11° la vérité; 12° la justice; 13° la pudeur; 14° la gloire et l'immortalité; 15° l'amitié; 16° la frugalité; 17° le courage; 18° la bonne foi; 19° l'héroïsme; 20° le désintéressement; 21° le stoïcisme; 22° l'amour; 23° l'amour conjugal; 24° l'amour paternel; 25° la tendresse maternelle; 26° la piété filiale; 27° l'enfance; 28° la jeunesse; 29° l'âge viril; 30° la vieillesse; 31° le malheur; 32° l'agriculture; 33° l'industrie; 34° nos aïeux; 35° la postérité; 36° le bonheur.

Les Comités de Salut public et de l'Instruction furent chargés d'arrêter le plan d'organisation de ces fêtes qui furent célébrées partout et notamment dans l'église Saint-Sulpice, dont le frontispice cessa désormais de porter l'inscription de *Temple à la Raison* pour prendre celle de *Temple à l'Être suprême.*

Mais ce nouveau culte eut une durée aussi éphémère que celle du premier; il tomba avec la tête de son auteur, le 9 Thermidor, et ne lui survécut pas (1).

Un troisième essai, tenté par les révolutionnaires pour supplanter le Christianisme, fut le *culte de la Théophilanthropie,* éclos dans la cervelle de Chemin-Dupontès, « un de ces savants toujours si communs, dit Granier de « Cassagnac, dans son *Histoire du Directoire,* dont la « tête s'emplit de lectures, comme une grange s'emplit

(1) Robespierre monta à l'échafaud le 9 Thermidor, 27 juillet 1794.

« de foin, et, qui pis est, philosophe à la façon de ce « temps-là, c'est-à-dire pénétré d'horreur pour la reli- « gion et pour les prêtres ».

Il formula sa doctrine dans un livre qu'il publia en 1796 sous le titre de *Manuel des Théophilanthrophiles*. C'était en somme le pur Déisme, mélangé d'une assez forte dose de Panthéisme. Toutefois, il y avait ajouté, comme dogme, la prétention de résumer tous les cultes et, par suite, de les remplacer. Aussi dans l'espèce de Paroissien à l'usage de ses adeptes, qu'il composa sous le nom d'*Année religieuse,* fit-il entrer des extraits des ouvrages de Confucius, de Vyasa, de Zoroastre, de Théognis, de Phocylide, de Cléanthe, de Socrate, d'Aristote, de Sénèque, de Mahomet, de Voltaire, de Rousseau, d'Yung et de Franklin. Il n'y eut que la Bible et l'Évangile, cela va sans dire, dont il ne cita pas une seule ligne. La passion antichrétienne était l'unique lien qui unît ces étranges philosophes.

Ce nouveau culte s'appliquait à donner un certain caractère religieux aux trois grandes époques de la vie humaine : la naissance, le mariage et la mort. Il constituait chaque père de famille le prêtre de sa maison; et dans ses cérémonies et ses fêtes publiques, le père de famille officiait alors, près de l'autel, avec le titre de *Lecteur* et un costume spécial, qui consistait dans une tunique bleu céleste, prenant depuis le col jusqu'aux pieds, avec une ceinture rose et une robe blanche pardessus, ouverte par devant (1).

Il trouva bientôt des apôtres ardents dans Dupont de Nemours, Bernardin de Saint-Pierre, Haüy et surtout La Révellière-Lépeaux, affligé de l'infirmité d'Esope, maniaque, fanatique, et que la haine des prêtres avait rendu méchant et cruel.

---

(1) *Rituel des Adorateurs de Dieu et amis des hommes*, p. 4.

Leur première réunion publique se tint le 15 janvier 1797 (26 Nivôse an V), au petit hôpital Sainte-Catherine situé rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards; et comme elle devait servir de modèle, Chemin la prépara avec soin. La salle où elle eut lieu était très simplement ornée : un autel, sur lequel était placée une corbeille de fleurs et de fruits, symboles de la création et du développement général, fixait seul, avec quelques sentences apposées sur les murs, les regards des assistants. Chemin, revêtu du costume qu'il avait assigné à ses *lecteurs,* fit un discours où il exposa les bases du nouveau culte, à savoir : l'immortalité de l'âme et l'idée d'un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du crime. Puis il entonna une prière à Dieu (1), que l'assistance chanta avec accompagnement de musique, et qui se terminait par cette dernière strophe :

« O toi! qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir, dans les airs, l'astre brillant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour. »

Cet hymne, qu'on avait déjà entendu à la fête de l'*Être suprême,* ne manquait pas d'une certaine grandeur.

Enhardis par ce début, dans lequel ils voyaient un succès, les Théophilanthropes se donnèrent une organisation et une hiérarchie et sollicitèrent la permission de tenir leurs assemblées dans quelques églises. Le Directoire s'empressa d'accueillir leur demande que La Révellière, l'un de ses membres, appuyait chaudement, et les autorisa à faire leurs offices, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi, d'abord à Saint-Jacques du Haut-Pas, *à Saint-Sulpice*, à Saint-Thomas d'Aquin et à

(1) Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, t. I, p. 246 et suiv.

Saint-Étienne du Mont, puis successivement à Saint-Médard, à Saint-Roch, à Saint-Eustache, à Saint-Germain l'Auxerrois, à Saint-Gervais, à Saint-Nicolas des Champs et, en Vendémiaire an VI, à Saint-Merry. Ils réclamèrent aussi, en mars 1798, l'église Notre-Dame où on leur accorda l'usage exclusif du chœur et l'usage commun de l'orgue. Mais l'engouement de curiosité, qui tout d'abord attirait la foule à leurs exercices religieux, fit bientôt place à une telle indifférence qu'à partir du mois de novembre 1799, ils durent les limiter aux quatre églises de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Nicolas des Champs, de Saint-Gervais et *de Saint-Sulpice,* qu'ils appelèrent les temples : la première, de la reconnaissance; la seconde, de l'hymen; la troisième, de la jeunesse; et la dernière, *de la Victoire.*

A Saint-Sulpice, ces exercices étaient dirigés par l'ancien juge de paix de la *section du Luxembourg*, le septembriseur Ceyrat. On avait remplacé l'ancien banc d'œuvres, dont les débris avaient été transportés dans le chœur, par une pyramide de bois, peint en marbre, sur laquelle on lisait l'inscription : *A Dieu toujours bon.* Un grand drapeau tricolore couvrait la statue de la Charité qui surmonte la chaire.

Le 22 janvier 1798 (3 Pluviôse an VI), les Théophilanthropes célébrèrent à Saint-Sulpice *l'anniversaire du rétablissement de la Religion naturelle;* et, au commencement de 1801, ils y organisèrent une fête en l'honneur de *Vincent de Paul, philosophe français,* disaient-ils, *du* XVII[e] *siècle.* Ce fut l'une des dernières. Par un arrêté du 4 octobre 1801 (12 Vendémiaire an X), le Gouvernement consulaire mit fin à l'existence des Théophilanthropes en leur défendant de se réunir dans les édifices nationaux et en leur retirant les faibles secours qu'ils recevaient du Directoire.

Tels furent les trois cultes que seuls, au cours de la

Révolution, l'impiété philosophique du XVIIIe siècle parvint à opposer au catholicisme, et qu'il eut la folle présomption de croire capables de déraciner une croyance douze fois séculaire, qui avait fait la force, la grandeur et la gloire du pays. Aussi ces tentatives sacrilèges eurent-elles le sort qu'elles méritaient. Elles échouèrent misérablement devant les élans magnifiques de foi avec lesquels, depuis Thermidor, la France revint à son Dieu, et qui lui obtinrent de sa miséricorde le génie réparateur qui la sauva de la ruine vers laquelle elle penchait.

L'église de Saint-Sulpice ne demeura pas étrangère au grand événement qui permit à ce génie d'accomplir sa mission providentielle; car c'est sous ses voûtes qu'eut lieu le banquet fameux donné par les pouvoirs publics au général Bonaparte, à son retour d'Égypte, trois jours avant le coup d'État du 18 Brumaire qui lui conféra le pouvoir souverain.

Les ovations enthousiastes dont il avait été l'objet sur tout le parcours de sa route de Fréjus à Paris continuaient à lui être prodiguées, plus chaleureuses encore, dans la capitale (1). Il absorbait la pensée publique et l'immense majorité des citoyens l'acclamaient comme le libérateur de la France, qui pouvait seul la délivrer de l'anarchie et lui rendre, avec l'ordre et la paix, son rang dans les conseils de l'Europe.

Ce rôle allait trop bien à son ambition, et il se sentait trop à sa hauteur, pour ne pas l'accepter. Sans perdre un jour, il se mit en rapport avec Sieyès, le chef du parti des modérés, qui représentait l'opinion publique; et, en deux ou trois conférences, ils tombèrent d'accord sur les bases d'un changement de gouvernement et sur les mesures à prendre pour l'opérer.

---

(1) Débarqué à Fréjus le 10 octobre 1899, Bonaparte arriva à Paris le 16.



Vue intérieure de la sacristie et de la galerie placée au-dessus de la porte d'entrée.

Mais, au préalable, « les chefs du mouvement imaginè-« rent, pour l'accélérer, un moyen qui réunissait à l'a-« vantage de frapper les esprits celui de connaître le « nombre et les noms de leurs adhérents : c'était de « faire donner par les Conseils, et *par voie de souscrip-« tion,* un banquet à Bonaparte, à qui l'on associa le gé-« néral Moreau (1) ».

Cet immense banquet, qui réunit environ 750 convives, eut lieu le 15 Brumaire, dans l'église Saint-Sulpice, qui s'appelait alors le temple de la Victoire. Kosciusko y assista ainsi que le Directoire et les ministres. Seul, le parti du *Manège,* qui était celui des anciens Jacobins (2), s'abstint en masse d'y prendre part, et fit constater ainsi sa faiblesse numérique.

« Le temple, dit Lucien Bonaparte, dans son récit de « *la Révolution de Brumaire,* était décoré à profusion de « tapisseries magnifiques et de drapeaux, fruit de nos « mille victoires », et une superbe statue de la Victoire s'élevait au fond de l'abside. « Le président des Anciens « était au haut de la table ; le président du Directoire oc-« cupait le milieu, à droite ; j'étais (comme président des « Cinq Cents) placé entre Bonaparte et Moreau. Dans la « situation critique où l'on se trouvait, cette fête était « devenue une affaire d'État. On s'observait réciproque-« ment et fort sérieusement, et il y avait certes plus d'in-« quiétude que de gaieté parmi les convives (3). »

Pendant le repas, on joua d'une excellente musique, et les orgues, qui étaient restées dans le temple (4), furent touchées par Couperin.

---

(1) G. de Cassagnac, *loc. cit.*, t. III, p. 394.

(2) Ce parti voulait une Convention avec des comités tout-puissants, appuyant la dictature sur les supplices. Il avait aux Cinq Cents le général Jourdan pour chef, et dans l'armée Augereau pour patron.

(3) *La Révolution de Brumaire*, par Lucien Bonaparte.

(4) Les soufflets de ces Orgues avaient été enlevés pour servir à un

« Au dessert, continue la relation de Lucien Bonaparte, « voici les toasts qui furent portés :

« Lemercier, président des Anciens : A la République « française!

« Lucien Bonaparte, président des Cinq Cents : Aux « armées de terre et de mer de la République!

« Gohier, président du Directoire : A la paix!

« Bonaparte : A l'union de tous les Français!

« Moreau : A tous les fidèles alliés de la République!

« L'amiral espagnol Massaredo : A la liberté des mers!

« Le célèbre Kosciusko assistait au banquet. La seule « présence de ce grand homme équivalait au toast de la « liberté de la Pologne, dont les égards diplomatiques « retenaient l'expression.

« Dans le fond du temple, au milieu des trophées, une « large inscription placée sur le socle de la statue de la « Victoire, portait : Soyez amis, vous serez vainqueurs. »

Le repas ne dura qu'une heure. Bonaparte se leva le premier vers huit heures (1), et, accompagné de Berthier et d'une brillante escorte de généraux, il fit le tour de la table, saluant ou entretenant les convives; puis il se retira, emmenant avec lui le général Moreau. Il lui tardait d'achever la soirée chez son frère Lucien et d'y retrouver Sieyès, pour arrêter ensemble les dernières dispositions relatives aux deux grandes journées des 18 et 19 Brumaire, qui allaient inaugurer le gouvernement consulaire et mettre fin au Jacobinisme.

Un des premiers actes et des premiers bienfaits de ce nouveau gouvernement fut de supprimer implicitement

---

atelier de fabrication d'armes, établi dans le jardin du Luxembourg, lorsque, le 12 août 1793, la Convention avait déclaré la patrie en danger. Mais ils furent rendus à l'église en 1795. Nau, *loc. cit.*, p. 99.

(1) *Moniteur* du 18 Brumaire.

les fêtes décadaires qui, de 1795 à 1798, surtout depuis la loi du 17 Thermidor an VI (1), avaient donné lieu à une persécution violente contre ceux qui tenaient à l'observation du dimanche (2), en déclarant par l'arrêté des Consuls du 7 Thermidor an VIII (26 juillet 1800) que, bien que les décadis fussent les seuls jours fériés reconnus par l'autorité nationale, néanmoins leur observation n'était obligatoire que pour les autorités constituées, les fonctionnaires publics et les salariés du gouvernement, mais que les simples citoyens avaient le droit de vaquer à leurs affaires et de choisir leurs jours de repos.

A partir de ce moment, le curé constitutionnel de Saint-Sulpice, l'abbé Mahieu, rentra en jouissance de l'église. Sur l'emplacement occupé par la statue de la Victoire, au fond du chœur, il fit élever un autel, que l'on disait être l'ancien maître-autel de Saint-Philippe du Roule, et fit placer derrière lui les marbres qui se trouvaient primitivement au-dessus des stalles du rond-point du chœur. Il compléta l'ornementation de cet autel en faisant mettre de chaque côté deux anges, en bois peint en bronze, qui provenaient de l'église de Saint-Denis de la Châtre (3). Un peu plus tard, il fit poser dans le chœur un rang de stalles provenant de l'ancienne abbaye de

(1) Cette loi, dont le but apparent était de donner plus de solennité aux fêtes décadaires, visait surtout à en faire les seuls jours de repos de la République, afin d'arriver à l'abolition du Dimanche chrétien.

(2) L'exécution rigoureuse de cette loi suscita une véritable persécution dans toute la France. Dans la seule circonscription de la paroisse Saint-Sulpice, *un grand nombre* de commerçants, *coupables d'avoir fermé leurs boutiques le dimanche*, furent traduits devant le Tribunal de Police municipale de l'arrondissement et condamnés à diverses amendes. Nau, *loc. cit.*, p. 101.

(3) Cette église était celle du prieuré de ce nom, dépendant de l'Ordre de Cluny. Elle s'élevait, ainsi que celle de Saint-Symphorien, sur le quai aux Fleurs actuel, dans la Cité.

Panthémont (1). Ces stalles étaient coupées par six piédestaux qui supportaient six des dix statues de Bouchardon (2).

En 1801, il mit l'église de Saint-Sulpice à la disposition des évêques du clergé constitutionnel pour la tenue de leur second *Concile national* qui fut ouvert solennellement à Notre-Dame, le 29 juin 1801, jour de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul (3). Leurs réunions publiques et solennelles eurent lieu à Notre-Dame; mais ils tinrent leurs séances particulières (4) à Saint-Sulpice, dans la chapelle de la Sainte Vierge, dont deux grandes grilles en bois, placées à l'entrée des deux bas-côtés du chœur, près des sacristies, empêchaient le peuple d'approcher. Leur séance de clôture eut lieu à Notre-Dame, le 16 août 1801 (5).

L'abbé Mahieu détint encore l'église de Saint-Sulpice jusqu'au 16 mai de l'année suivante, jour où M. de Pierre, qui en avait été nommé curé en vertu du Concordat, en prit possession. Il n'exerça plus depuis lors aucune fonction curiale, mais il se rétracta et mourut, aumônier du collège Henri IV, le 14 juin 1821, âgé de quatre-vingt-sept ans.

(1) Cette abbaye de Bernardines ou Cisterciennes était située rue de Grenelle. La rue de Bellechasse fut percée sur son emplacement, lorsqu'elle fut vendue comme bien national, en 1803.

(2) Nau, *Rapport*, p. 96.

(3) 104 membres le composèrent, dont 42 évêques.

(4) Ces séances, au nombre de quatre, eurent lieu les 30 juin, 16 et 19 juillet et 13 août. Nau, *ibid.*, p. 97.

(5) Ils avaient assemblé leur premier *Concile,* en 1797, à Paris, dans le but, disaient-ils, de remédier aux maux de l'Église et de faire l'union avec les *dissidents;* en réalité, pour tâcher d'arrêter les défections parmi leurs adhérents dont le nombre diminuait de jour en jour. Le même motif, auquel s'ajoutait le besoin de faire cesser les graves conflits d'opinions religieuses qui divisaient leur clergé, détermina la réunion du second.

CHAPITRE XIV

M. DE PIERRE (1802-1836).

Sommaire : Son origine. — Les premières années de son sacerdoce. — Sa nomination à la cure de Saint-Sulpice en vertu du décret du 9 Floréal an X, qui opère le quatrième démembrement de la paroisse par la création des trois églises succursales de l'Abbaye-aux-Bois, des Missions étrangères et de Sainte-Valère. — Incidents de sa prise de possession. — Il reconstitue tout le mobilier de l'église. — Habileté de sa gestion financière. — Il reçoit le Pape Pie VII à Saint-Sulpice. — Reliques dont il enrichit le trésor de l'église. — Sacre de deux évêques à Saint-Sulpice par Sa Sainteté. — Jalousie qu'inspire à Napoléon la popularité du Pape. — Acquit des dettes de M. de Pierre par l'Empereur. — Érection du maître-autel. — Établissement de la nouvelle sonnerie. — Refus de l'évêché de Saint-Claude. — Sollicitude de M. de Pierre pour le bien des âmes. — Écoles, catéchismes. — Direction de ces derniers confiée à M. Teysseyrre. — Premières prédications de l'abbé Frayssinous aux Carmes. — Ses conférences à Saint-Sulpice. — Leur succès et leur influence. — Mission des Pères Mac Carthy, de Place, Gayon et Petit, jésuites. — Prédications de Mgr de Cheverus et de l'abbé Combalot. — M. de Pierre établit la confrérie de l'Immaculée-Conception. — Il encourage la fondation des grandes Œuvres de Saint-Nicolas, des Amis de l'enfance, des Enfants délaissés des Enfants de la Providence, de la Propagation de la Foi, de Saint-François Régis, de Saint-Vincent de Paul. — Sa mort. — Son petit mausolée.

D'une des premières familles de la noblesse d'Auvergne, Charles-Louis-François-Marie de Pierre était né, en 1761, au diocèse de Clermont. Après avoir fait ses études théologiques à Saint-Sulpice, il était entré à la Communauté des prêtres de la paroisse en 1786. Il était au nombre des vicaires de M. de Pancemont, qui l'entouraient lors de son refus de prestation de serment à la Constitution civile du clergé, le 9 janvier 1791.

Incarcéré comme noble au couvent des Oiseaux, rue de

Sèvres, et rendu à la liberté, le 9 Thermidor, par la mort de Robespierre, il fut avec Messieurs Devoisins et Jerphanion, comme lui prêtres de l'ancienne Communauté de la paroisse Saint-Sulpice, désigné par M. de Pancemont, en mars 1795, pour desservir en son nom d'abord la chapelle des Sœurs de l'*Instruction chrétienne,* puis celle des *Orphelines* de la rue du Vieux-Colombier, où il présida à la reprise des catéchismes.

Dès le 3 avril de la même année, M. Emery écrivait à l'abbé de Romeuf, un de ses anciens élèves : « Devoisins « et de Pierre font des merveilles; ils sont à la tête des « deux chapelles de l'*Instruction* et des *Orphelines,* louées « par les catholiques de la paroisse Saint-Sulpice, et où « se fait un grand concours (1). »

Il était, en dernier lieu, desservant de la petite église de l'abbaye Saint-Germain, démolie depuis, lorsque, aux termes de son décret de réorganisation des paroisses de Paris, du 9 Floréal an X, approuvé par les Consuls (2), Mgr de Belloy, archevêque de Paris, le nomma à la cure de Saint-Sulpice (3). Sa prise de possession de cette cure eut lieu le 16 mai 1802, quatrième dimanche après Pâques, et jour où l'on célèbre, dans cette église, la fête de saint Joseph, protecteur de la paroisse.

Ce ne fut pas toutefois sans difficulté.

L'intrus Mahieu ne voulait pas céder la place; il intriguait même pour la conserver et avait fait signer par plusieurs marchands du quartier une pétition qui réclamait son maintien et que l'abbé Grégoire s'était chargé de présenter au Premier Consul. Instruit de ces menées, dont les suites l'inquiétaient, mais n'osant pas prendre sur

(1) *Mém. mss.*, article *de Pancemont*, p. 67.

(2) *Moniteur* du 6 Prairial an X.

(3) L'une des douze cures de Paris dont chacune avait pour limites celles de la Justice de Paix dans l'étendue de laquelle elle était située.

lui un acte de vigueur, M. de Pierre réunit dans son cabinet, le matin de ce dimanche, un des vicaires généraux de l'archevêque, M. de Malaret, et M. Emery. M. de Malaret se montra hésitant. Mais M. Emery, qui savait le mouvement que se donnaient les constitutionnels pour faire maintenir l'abbé Mahieu dans la cure, et la faveur dont ils jouissaient auprès du Premier Consul (1), jugea qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour déjouer leur cabale : « Vous êtes nommé curé, dit-il à M. de Pierre; le « Gouvernement a agréé votre nomination; prenez avec « vous un grand vicaire et faites-vous mettre en possession « de l'église, ce soir même, après vêpres. Allez, allez, lui « ajouta-t-il; car si vous n'êtes pas installé aujourd'hui, « vous ne le serez jamais (2). » Ce ferme langage triompha de sa timidité. Il fit prévenir de suite M. Mahieu qu'il eût à lui remettre les clefs de l'église à l'heure de sa prise de possession, après les vêpres. Sans réponse de sa part, à midi, et craignant un scandale, il le fit sommer de nouveau de lui livrer l'église à l'heure dite, et le menaça, en cas de refus, de faire ouvrir les portes par un serrurier. M. Mahieu se décida alors à lui en envoyer les clefs. A quatre heures et demie, M. de Pierre se rendit à l'église, accompagné d'un des membres du Conseil de l'archevêché, M. Béchet (3). Il n'y rencontra que quatre à cinq personnes dont aucune ne mit obstacle à son installation. A cinq heures, la bonne nouvelle en était apportée aux Carmes par un de ses vicaires; et aussitôt après le

(1) Il venait, en effet, de faire parvenir au Légat la nouvelle, encore très secrète, de la nomination d'évêques constitutionnels à douze des nouveaux sièges, malgré les engagements formels de Bonaparte de les en exclure tous. V. *la Vie de M. Emery*, par l'abbé Gosselin, t. II, p. 66 et la note.

(2) *Vie de M. Emery*, *ibid.*, p. 5.

(3) M. Béchet, ancien supérieur du Séminaire d'Avignon, était alors retiré à Saint-Sulpice.

salut, les fidèles qui s'y trouvaient, accouraient tous à Saint-Sulpice, heureux d'y saluer leur nouveau Pasteur et de l'entendre leur annoncer que désormais les offices s'y célébreraient régulièrement, tous les jours.

Le lendemain, M. Mahieu effectuait son déménagement du presbytère et ne reparut plus à l'église. Mais il continua de témoigner son mauvais vouloir en refusant de livrer les clefs de la chapelle des Fonts dont il était dépositaire, et dont on avait besoin pour la tenue des catéchismes; et il fallut un acte de poursuite judiciaire pour les lui faire rendre (1).

Le jeudi suivant, 26 mai, M. de Pierre célébra, à dix heures du matin, la messe du Saint-Sacrement, et le soir, pour la première fois depuis la Révolution, il y eut salut solennel et procession du Saint-Sacrement.

Huit jours après, en la fête de l'Ascension, eut lieu la première communion, à laquelle un grand nombre d'enfants furent admis.

Dès le début de son ministère pastoral, M. de Pierre se trouva aux prises avec les plus graves soucis. Entouré de ruines de toute sorte, ruines matérielles dans son église, ruines morales bien autrement désastreuses dans sa paroisse, la Providence lui assigna la mission de réparer les unes et les autres; et il se montra constamment à la hauteur de cette lourde charge.

I

Dans son église, moins maltraitée cependant que beaucoup d'autres, il ne trouva intacts que la chaire, l'orgue et la balustrade du chœur : la chaire, que l'on conserva pour servir de tribune aux harangues; l'orgue, qui fut

---

(1) *Notes manuscrites sur la paroisse de Saint-Sulpice*, 1793-1826, communiquées par M. le curé Méritan.

sauvé par l'adroit stratagème d'un des souffleurs, un aveugle, qui simula sur sa porte d'entrée une apposition de scellés qu'on n'osa pas rompre ; et la balustrade du chœur, que deux pharmaciens du quartier, MM. Charas et Duchatel, réussirent à faire passer pour nécessaire à la conservation du méridien dont la ligne la traverse (1). Mais à part ces trois meubles importants, le vandalisme révolutionnaire ne lui laissa que les quatre murs de son église, encore assez endommagés dans plusieurs de leurs parties.

Tous les ornements sacerdotaux, le linge d'autel et les vases sacrés avaient été pillés, lors de la dévastation des églises de Paris en 1793, et avaient figuré dans le défilé sacrilège qui eut lieu, le 22 novembre de cette même année, devant la Convention et que le *Moniteur* de ce jour relate en ces termes :

« La section de l'Unité défile dans la salle : à sa tête « marche un peloton de la force armée; ensuite, viennent des tambours, suivis de sapeurs et de canonniers « revêtus d'habits sacerdotaux et d'un groupe de femmes « habillées en blanc, avec une ceinture aux trois couleurs; après elles, vient une file immense d'hommes, « rangés sur deux lignes et couverts de dalmatiques, « chasubles, chapes. Ces habits sont tous des ci-devant « églises de *Saint-Sulpice* et de Saint-Germain des Prés; « remarquables par leurs richesses, ils sont de velours et « d'autres étoffes précieuses, rehaussées de magnifiques « broderies d'or et d'argent. On apporte ensuite sur des « brancards des calices, des ciboires, des soleils (des ostensoirs), des chandeliers, des plats d'or et d'argent, « une châsse superbe, une croix de pierreries et mille « autres ustensiles de pratiques superstitieuses. Ce cortège entre dans la salle aux cris de : Vive la Liberté! « Vive la Montagne! Un drap noir, porté au bruit de

(1) *Ibidem.*

« l'air : *Malborough est mort*, figure la destruction du « fanatisme. La musique exécute ensuite l'hymne révo- « lutionnaire. On voit tous les citoyens revêtus d'habits « sacerdotaux, dansant au son des airs : *Ça ira, la Car- « magnole, Veillons au salut de l'Empire*. L'enthou- « siasme universel se manifeste par des acclamations « prolongées. »

Tous les objets d'art : les tableaux, les sculptures, les mausolées de M. Languet de Gergy et de la duchesse de Lauraguais, le tombeau du marquis et de la marquise de Cavoye, les candélabres, les tabernacles, les bas-reliefs en bronze doré, les stalles du chœur, les boiseries de la chapelle du Sacré-Cœur, les marbres précieux avaient été enlevés; tous les autels avaient été renversés; toutes les sépultures souterraines profanées. Il n'y avait pas jusqu'aux cloches qui avaient disparu et dont on ne retrouva que la plus petite qui servait à l'horloge des Tuileries.

M. de Pierre avait donc à reconstituer tout le mobilier et à rétablir à neuf tout le matériel de l'église ; et il n'avait aucune ressource fixe pour faire face à cette énorme dépense. La fortune entière de l'église, en effet, formée de siècle en siècle par la piété des fidèles, lui avait été enlevée par la loi spoliatrice du 13 Brumaire an II (3 novembre 1793), qui avait déclaré *propriétés nationales* tous les biens des anciennes Fabriques, même ceux qui étaient affectés à des fondations. Et l'abbé Mahieu, en se retirant, ne laissait que des dettes à son successeur, pour le paiement des divers travaux qu'il avait commandés.

De plus, le décret qui l'appelait à la cure de Saint-Sulpice créait, dans les limites du XI[e] arrondissement qui formait la circonscription légale de sa paroisse, trois églises succursales : celle de l'Abbaye-aux-Bois (1),

(1) L'église de l'Abbaye-aux-Bois était, avant la Révolution, la chapelle d'une communauté de religieuses dont le premier monastère avait été

celle des Missions étrangères (1), et celle de Sainte-Valère (2), qui restreignaient de plus de moitié son territoire particulier (3), et, en diminuant ainsi sa population, lui enlevaient par là même une notable partie de ses ressources.

Une enquête de *commodo et incommodo* fut bien ouverte de suite pour savoir s'il ne serait pas préférable de laisser la nouvelle paroisse de l'Abbaye-aux-Bois réunie à celle de Saint-Sulpice; mais son résultat ne fut pas favorable à cette dernière, qui dut se contenter de sa circonscription réduite.

C'était là pour M. de Pierre un ensemble de graves obstacles à une réorganisation du culte aussi prompte que la désirait l'impatience des fidèles. Cependant douze à quinze mois lui suffirent pour assurer la régularité des offices et la dignité des cérémonies, composer le nombreux personnel de ses vicaires et de ses employés, pourvoir à leur traitement, régler leurs attributions, restau-

---

fondé, vers 1202, en Picardie, par Jean, seigneur de Nesles, dans un lieu nommé *Batiz* (au milieu des bois). Chassées par les gens de guerre, sous la régence d'Anne d'Autriche, elles se réfugièrent d'abord à Compiègne, en 1650, puis achetèrent, en 1654, moyennant 50.000 écus, le monastère des Annonciades des Dix Vertus de Notre-Dame, situé rue de Sèvres (au n° 16 actuel). Ces religieuses suivaient la règle de l'ordre de Cîteaux.

Cette communauté fut supprimée en 1790; et son couvent, devenu propriété nationale, fut vendu le 5 Frimaire an VI. Depuis 1802, son église est restée une succursale de celle de Saint-Sulpice, jusqu'en 1857 où elle fut supprimée.

(1) La chapelle des Missions étrangères fut louée alors par la Ville de Paris pour l'exercice du culte paroissial, jusqu'à son remplacement par l'église de Saint-François-Xavier, dont la construction commença en 1861, et qui fut livrée au culte le 15 juillet 1874.

(2) L'église provisoire de Sainte-Valère fut remplacée par celle de Sainte-Clotilde, dont les travaux de construction, commencés en 1846, furent terminés en 1856, et s'élevèrent au prix total de 5.600.000 francs. L'église de Sainte-Clotilde fut livrée au culte en 1857.

(3) Elles réduisirent son territoire de 488 hectares à 222 seulement.

rer et compléter les ornements, apportés de sa chapelle de Saint-Germain des Prés et de celle des Carmes et qui, pendant longtemps, restèrent seuls en usage, relever les autels des chapelles du Sacré-Cœur, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Denis, rétablir le banc d'œuvre, acheter des vases sacrés, un grand ostensoir en argent, six grands chandeliers et la croix en couleur d'or pour le maître-autel, et reprendre pour 800 francs la boiserie de la chapelle du Sacré-Cœur, vendue en 1793. Et quand, le 25 novembre 1803, eut lieu la première séance de son nouveau Conseil de fabrique, institué en vertu du règlement de l'archevêque de Paris, du 26 juillet précédent, et qu'il lui présenta les comptes des dix-huit mois écoulés de son administration provisoire, ces comptes accusèrent une balance exacte entre l'ensemble de ses dépenses et celui de ses recettes dans lesquelles ne figuraient pourtant ni emprunts ni dons extraordinaires, mais seulement le produit des quêtes et des chaises et celui de la portion du casuel des mariages et des convois, attribuée, selon l'usage, aux Fabriques. Il soumit en même temps à son approbation le budget de 1804, qui, d'après ses prévisions, devait se solder par un excédent de recettes de plus de 10.000 francs sur le total des dépenses, dans lesquelles était compris cependant le chapitre entier des traitements de quatorze vicaires (1), d'un organiste, de six chantres et de quatorze employés divers. Il n'est pas d'exemple d'une plus habile et plus féconde administration fabricienne, surtout dans des circonstances aussi difficiles.

Cette bonne situation financière permit au Conseil de prescrire la restauration immédiate du dallage et des vitres de l'église, et un peu plus tard de faire réparer les

(1) Dès le mois de juillet 1805, il fut obligé de leur en adjoindre un quinzième.

dommages considérables causés à la toiture par le terrible ouragan de nivôse an XII (janvier 1804), et de racheter au prix de 1.200 francs et de faire remettre en place le beau bas-relief en bronze doré des frères Slodtz, qui formait le devant d'autel de la chapelle de la Sainte Vierge (1). En sorte que, à l'automne suivant, quand le bruit se répandit de la prochaine arrivée en France du Pape Pie VII pour le sacre de l'Empereur (2), l'église Saint-Sulpice avait déjà effacé les traces apparentes de la dévastation dont elle avait été victime pendant la Terreur, et qu'elle put se préparer à recevoir dignement la première visite de l'auguste Pontife.

Cette visite eut lieu le dimanche, 23 décembre 1804. Neuf jours auparavant, le 14 décembre, le Saint-Père avait daigné recevoir au pavillon de Flore, aux Tuileries, qu'il habitait, le clergé de Paris. M. Emery, au nom du Séminaire, lui avait déjà rendu ses devoirs, quand vint le tour de M. le curé de Saint-Sulpice d'aller au baisement des pieds. Mgr le cardinal de Belloy le nomma ; et sur ce nom de Saint-Sulpice, il fut accueilli très gracieusement. Les marguilliers de la paroisse qui l'accompagnaient et au nombre desquels se trouvaient deux sénateurs : le comte Lemercier et le comte Herwin, et M. le premier président Séguier, prièrent le Pape d'honorer leur église de sa présence. Sa Sainteté leur promit d'y venir dire sa messe, le dernier dimanche de l'Avent, en ajoutant, par

(1) Pour achever la décoration de cette chapelle, on fit faire *en carton* un agneau posé sur le livre des sceaux et pareil à celui qui existait autrefois en bronze doré ; puis on fit repeindre et dorer économiquement les quatre grands candélabres (chandeliers) qui étaient autrefois entièrement dorés, et on fit enlever la balustrade en bois qui entourait l'autel depuis quelques années, pour la remplacer par une autre en fer. *Notes mss.*, p. 19.

(2) Pie VII était arrivé de Fontainebleau à Paris le 28 novembre 1804, nuitamment, à 6 heures et demie du soir, « pour cacher aux yeux de tous l'Empereur à la gauche du Pape » (*Mémoire du Cardinal Consalvi*, t. II, p. 403) ; et le Sacre avait eu lieu à Notre-Dame, le 2 décembre.

une distinction bien flatteuse pour cette paroisse, qu'Elle voulait commencer par elle sa visite des églises de la capitale.

Au jour dit, le Saint-Père arriva à Saint-Sulpice, à dix heures. M. de Pierre entouré des membres de son clergé, la plupart confesseurs de la Foi comme lui, et de ses marguilliers, le reçut à la grande porte du péristyle, lui adressa un discours dont le Pape se montra très touché, et le conduisit processionnellement, au chant du verset : *Tu es Petrus,* jusqu'au maître-autel, aux pieds duquel il lui offrit à baiser une insigne relique qu'un de ses paroissiens, le général marquis d'Estourmel, lui avait confiée pour la présenter à la vénération du Saint-Père. C'était un morceau de la vraie croix, enchâssé dans une croix d'argent crénelée, que Godefroy de Bouillon donna à son ancêtre Raimbaud Creton d'Estourmel, pour être entré, le premier, dans la ville sainte, à l'assaut de Jérusalem en 1099 (1).

Le Pape y colla ses lèvres et déclara qu'il n'en possédait pas un morceau aussi considérable (2). Il se revê-

---

(1) Raimboldus Creton, dit Orderic Vital, qui primus in expugnatione Jerusalem ingressus est.

Voir Michaud, *Histoire des Croisades*, t. I, p. 412, Paris, 1813, et Nau, *Rapport sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 16.

(2) Et cependant ce morceau n'était plus entier. Le général avait bien voulu en faire détacher une parcelle et la donner, le 14 janvier 1803, à l'église Saint-Sulpice, dont elle orne aujourd'hui le Trésor. Nau, *ibid.,* p. 16. Certificat du cardinal Légat.

Ce n'est, du reste, pas la seule relique dont ce Trésor s'est enrichi pendant l'administration curiale de M. de Pierre.

En décembre 1805, le même Légat (Caprara) donna à l'église Saint-Sulpice une relique de saint Sulpice, son patron; et, dans sa séance du 16 du même mois, le Conseil de fabrique commanda un riche reliquaire en bois doré, représentant la tête du Saint, pour la renfermer. Mais la perte de son authentique la fit retirer de l'église, pour la laisser au presbytère. Nau, *ibid.*, p. 17.

En 1815, l'abbé Abeil, alors un des vicaires de la paroisse, lui offrit une portion de la sainte couronne d'épines, qui provenait de l'ancien

tit alors de ses ornements pontificaux et, assisté de ses prélats, célébra une messe basse, distribua la communion aux élèves du Séminaire seuls, à raison du trop grand nombre de fidèles qui s'approchèrent de la sainte Table, et donna la bénédiction papale, après laquelle deux ecclésiastiques proclamèrent, l'un en latin, l'autre en français, les indulgences attachées à cette bénédiction. Puis, revenu au bas de l'autel, il se mit à genoux sur un prie-Dieu, et assista à une autre messe dite par son aumônier, pendant son action de grâces, ayant à ses côtés le sénateur comte de Viry, chambellan de l'Empereur, remplissant les mêmes fonctions auprès de Sa Sainteté, et le prince Braschi, neveu de Pie VI, commandant de sa garde noble.

A onze heures un quart, le Saint-Père fut conduit à la chapelle des Allemands où un trône lui avait été préparé et où il admit à lui baiser les pieds le clergé, les administrateurs de la paroisse et des membres des diverses autorités civiles et militaires. Au premier rang du clergé se trouvait M. Emery; le Pape le reconnut et lui donna un nouveau témoignage de son affection paternelle, en lui mettant ses deux mains sur la tête (1).

Le même hommage de respect filial lui fut aussi rendu par la présidente, les dignitaires et les simples membres

---

couvent des Mathurins, à Paris (l'abbé Delarc, *loc. cit.*, t. I, p. 229), et qui fut reconnue de nature identique à celle de Notre-Dame.

Et en 1825, l'abbé duc de Rohan, qui mourut, en 1833, cardinal et archevêque de Besançon, offrit à l'église de Saint-Sulpice le corps de saint Savinien, martyr, qu'il avait obtenu à Rome, en témoignage de sa reconnaissance pour toutes les grâces qu'il avait reçues sur cette paroisse et dans cette église, où il célébra sa première messe, le 22 juin 1822. L'authentique de cette relique insigne lui avait été délivrée, à Rome, par le Cardinal Vicaire, le 11 mai 1825. Une décision du Conseil de fabrique, du 18 novembre 1826, prescrivit le dépôt de ce corps saint dans l'intérieur du maître-autel. Nau, *ibid.*, p. 18.

(1) L'abbé Gosselin, *Vie de M. Emery*, t. II, p. 147.

de l'Association du catéchisme de persévérance des jeunes filles, qui lui furent présentées par leurs supérieurs, MM. de Sambucy et de Quelen (1), puis, après elles, par un grand nombre de jeunes gens, dont l'un, M. Maximilien Séguier, lui adressa, au nom de tous, à genoux, la parole en latin. Sa Sainteté, visiblement satisfaite de son allocution, daigna lui répondre dans la même langue, à peu près en ces termes : « Rien ne m'est plus agréable « que ces sentiments de religion exprimés par des jeunes « gens. Je prie Dieu qu'il les conserve dans vos cœurs, « qu'il vous y fasse trouver votre félicité dès cette vie, et « qu'il vous en récompense par la couronne d'immorta- « lité. »

A midi trois quarts, le Saint-Père sortit de l'église; la foule immense qui la remplissait, reçut de nouveau sa bénédiction, tout heureuse de voir au milieu d'elle le Père commun des fidèles; et quand il parut sous le péristyle, le peuple qui remplissait aussi la grande place fit retentir les airs des cris répétés de : Vive le Saint-Père (2).

Le lendemain, M. de Pierre recevait une lettre du secrétaire intime de Sa Sainteté, qui lui exprimait, en son nom, toute la satisfaction qu'elle avait éprouvée de la réception qui lui avait été faite la veille.

Le Conseil de fabrique aurait désiré un peu plus tard perpétuer le souvenir de cette visite de Pie VII par une inscription commémorative. Mais M. de Pierre s'y opposa en arguant des *tristes circonstances* de son voyage à Paris (3). Il faisait allusion, par ces paroles, aux amertumes que le doux et saint Pontife avait éprouvées pendant toute la durée de son séjour dans la capitale, en voyant

(1) M. Faillon : *Histoire des catéchismes de Saint-Sulpice*, p. 151 et 152. Paris, Gaume, éd. 1831.

(2) La *Gazette de France :* Numéro du 24 décembre 1804.

(3) *Notes mss. sur la paroisse de Saint-Sulpice* 1793-1826, p. 20 et 21.

sa complaisance généreuse à venir lui-même sacrer l'Empereur à Notre-Dame, payée uniquement par l'ingratitude de Napoléon et par l'inflexibilité de ses refus à toutes les demandes qu'il lui adressait, soit pour la modification *des articles organiques* du Concordat, soit pour la restitution des Légations, l'ancien patrimoine de l'Église. Deux faits seuls, en effet, selon la juste remarque de l'éloquent historien de *l'Église romaine et le premier Empire*, « firent descendre d'en haut un peu de consolation « dans son âme désolée » : la réception, pleine de respect et d'affection, que lui firent les habitants de Paris, et la rétractation complète des évêques constitutionnels « qui « fut son œuvre personnelle et le triomphe de son irré« sistible charité (1) ».

L'église de Saint-Sulpice eut, une seconde fois, le bonheur de jouir de la présence de Pie VII. Ce fut le 2 février 1805, en la fête de la Purification de la Sainte Vierge, jour où Sa Sainteté vint y sacrer elle-même M. de Pradt, évêque de Poitiers (2), et M. Paillon, évêque de la Rochelle (3). Elle avait choisi pour ses assistants quatre évêques romains : Mgr Fenaja, archevêque de Philippes, Vice-gérant de Rome; Mgr Bestazzoli, archevêque d'Edesse, distributeur des aumônes du Saint-Père, tous *deux*

(1) Le comte d'Haussonville : *l'Église romaine et le premier Empire*, t. I, p. 375.

(2) L'abbé de Pradt, né à Allanches, en Auvergne, en 1759, avait été député aux États généraux. Émigré en 1791, il était rentré en France en 1801 et, grâce à l'appui de Duroc, son parent, était devenu aumônier de l'Empereur, au sacre duquel il remplit la fonction de Maître des cérémonies du clergé. Nommé plus tard archevêque de Malines, il fut chargé par Napoléon, en 1812, d'une ambassade extraordinaire à Varsovie, dont il a écrit la relation. Il mourut en 1837.

(3) La veille, dans un consistoire public qu'il avait tenu dans la grande salle de l'archevêché, le Pape, après avoir placé le chapeau sur la tête des cardinaux de Belloy et de Cambacérès, avait imposé le rochet aux deux nouveaux élus des églises de Poitiers et de la Rochelle. *La Gazette de France* du 3 février 1805.

co-consécrateurs; Mgr Devoti, archevêque de Carthage, secrétaire des brefs aux princes, et Mgr Menochio, évêque de Porphire, sacriste du Pape, qui se firent tous remarquer par leur profond recueillement, leur figure vénérable et leur noble simplicité (1). Cette imposante cérémonie eut lieu en présence de tous les évêques français qui se trouvaient alors à Paris, et d'un concours immense de fidèles. Commencée à dix heures un quart, elle ne fut terminée qu'à midi et demi.

Comment et par quel motif l'honneur en fut-il réservé à l'église de Saint-Sulpice, plutôt qu'à la cathédrale? Cette préférence ne s'explique que par la même cause qui fit obstacle à ce que le Pape officiât solennellement, avec tout l'éclat des grandes cérémonies pontificales, le jour de Noël, à Notre-Dame de Paris (2), et le jour de Pâques, à Saint-Jean de Lyon. « Qu'il faille l'attribuer, « dit encore le comte d'Haussonville, soit à son caractère sacré, soit à l'impression produite par son âge, « par le doux éclat de son visage presque toujours animé « du plus gracieux sourire, il est certain que l'accueil « empressé de la multitude ne lui fit jamais défaut pendant tout le temps que dura sa résidence dans la capitale. Chose singulière! qu'on aura peine à croire, « si l'on ne savait ce que peuvent être sur ce point délicat les susceptibilités des pouvoirs absolus, même les « mieux établis, même les plus illustres, Bonaparte fut « un moment jaloux de la popularité de Pie VII. Par un « misérable ombrage, le glorieux vainqueur de tant de « batailles, qui passait au Champ de Mars des revues où « courait avec ardeur la foule enthousiaste de ses admi-

(1) *Ibid.,* p. 532.

(2) Le jour de Noël, en effet, le Pape, après avoir dit deux messes dans sa chapelle, ne dit qu'une messe basse, à Notre-Dame, à 10 heures et demie du matin. *La Gazette de France* du 26 décembre 1804.

« rateurs, ne put pas prendre sur lui de permettre que « le Pape officiât pontificalement à Notre-Dame (1). »

Et le cardinal Consalvi confirme cette petitesse jalouse de Napoléon, quand il ajoute dans ses *Mémoires* (2) que le départ de Paris du Saint-Père, qui eut lieu le 6 avril et qui coïncida avec les solennités de la semaine sainte, fut calculé de manière à ce qu'il célébrât la fête de Pâques à Châlon et non pas à Lyon, ville très catholique, où il aurait éclipsé l'Empereur.

Aujourd'hui, à près d'un siècle de distance de tous ces événements, les raisons qui ont dicté la conduite de M. de Pierre ont perdu leur valeur et ne se comprennent plus. Mais ces deux visites de Pie VII à Saint-Sulpice demeurent comme deux des faits les plus considérables à consigner dans les annales de cette église et qui méritent, à ce titre, que le marbre ou le bronze les rappelle, d'âge en âge, au pieux souvenir des fidèles.

Vers la mi-avril de la même année 1805, M. de Pierre reçut des créanciers de l'abbé Mahieu une sommation judiciaire d'avoir ou à les désintéresser ou à leur laisser enlever les objets par eux fournis, savoir : le maître-autel et ses six marches, les stalles du chœur et le pavé du sanctuaire. Le Conseil de fabrique, auquel il la transmit, jugea leur demande bien fondée, et, n'étant pas en mesure d'y faire droit, sollicita un secours de la munificence impériale par une supplique, adressée en son nom, le 19 avril, par le président Séguier, l'un de ses membres, au ministre des cultes. La réponse ne se fit pas attendre. Le 19 mai suivant, le ministre annonçait à M. de Pierre que l'Empereur mettait à sa disposition une somme de 12.000 francs pour l'acquit des dettes contractées pour les

(1) Le comte d'Haussonville : *l'Église romaine et le premier Empire*, t. I, p. 375 et 376, 3e éd.

(2) *Mémoires* du cardinal Consalvi, t. II, p. 411 et 412.

réparations du chœur; et, le 3 juillet, Sa Majesté ajoutait une autre somme de 1.680 francs à ce premier don pour l'achat des objets essentiels dont la sacristie pouvait manquer.

Ainsi libéré de ses dettes, M. de Pierre s'occupa sans relâche de l'ameublement et de la décoration de sa belle église. Il obtint de sa Fabrique un premier crédit de 4.000 francs qui lui permit d'augmenter le nombre des stalles du chœur (1) que l'assistance presque journalière des ecclésiastiques de la paroisse aux cérémonies de la paroisse rendait insuffisant, de rétablir les lambris en menuiserie de tout son pourtour, et d'en clore les issues par deux grilles placées en face des deux sacristies. En 1816, il fit agrandir la petite sacristie, restaurer toutes les chapelles latérales, et réparer celles du sous-sol, pour pouvoir y réinstaller les catéchismes comme autrefois. En 1808, la Fabrique lui alloua, sur l'excédent des recettes du précédent exercice, un premier crédit de 12.000 francs pour la confection de deux grands ornements, l'un en velours rouge, et l'autre en soie blanche brodée; et, trois mois après, un second de 8.000 francs pour l'achat d'une grande croix, de chandeliers et d'une lampe pour le sanctuaire. En 1809, tous les fonds disponibles furent employés à réparer les dégâts occasionnés à la toiture par un nouvel ouragan, survenu le 8 janvier.

L'année suivante, eut lieu, le 7 octobre, la première séance du nouveau Conseil de fabrique, institué en vertu du décret organique du 30 décembre 1809 (2).

---

(1) La rangée supérieure de ces nouvelles stalles fut formée de celles de l'abbaye royale de Saint-Denis, que M. de Keravenant, son premier vicaire, avait pu acheter au prix de 800 francs.

(2) Il se composait de MM. le comte de Cossé-Brissac, sénateur; le chevalier Cauchy, secrétaire archiviste du Sénat, le chevalier Borel, conseiller à la Cour de cassation; le chevalier Vasse de Saint-Ouen, doyen de la même Cour; Audinot, rentier, tous cinq nommés par Ordonnance du

En mars 1811, ce Conseil autorisa la commande d'un ornement noir, au prix de 4.000 francs. En mai 1812, il obtint la restitution des quatre tableaux de Vanloo qui décoraient anciennement la chapelle de la Sainte Vierge, et celui de saint Michel, de Mignard, qui fut replacé dans la chapelle de cet archange; et le Gouvernement lui accorda, en outre, cinq autres tableaux. En octobre 1813, il vota enfin un crédit de 3.200 francs pour l'achat d'une exposition du Saint-Sacrement et d'un tapis du maître-autel et pour la réparation des lustres.

On le voit, pendant toute la durée de l'Empire, il n'y a guères que les ornements qui aient été l'objet d'une dépense un peu élevée. Il en va tout autrement sous la Restauration, où M. de Pierre obtient de son Conseil de fabrique des sommes considérables, dont le chiffre total dépasse 200.000 francs, pour faire les achats et prescrire les travaux qu'il jugea les plus propres à contribuer à l'embellissement intérieur de l'église et à rehausser l'éclat de ses cérémonies.

Dès 1817, il consacre 3.000 francs à la confection d'un dais, en drap d'or brodé. En 1819, il rentre en possession du mausolée de M. Languet, qui était déposé au Musée des monuments français, et que l'Empire s'était refusé à lui rendre; mais sa réparation et sa remise en place lui coûtent plus de 10.000 francs.

Bientôt après, grâce à l'appui de son Conseil de fabrique, dont il sait rendre les finances de plus en plus prospères, à de généreux dons particuliers et à ses propres

---

25 septembre 1810, des vicaires généraux capitulaires de l'archevêché de Paris, et de MM. les comtes de Viry, Lemercier et Herwyn, sénateurs; le baron Séguier, premier Président de la Cour d'appel, tous quatre nommés par arrêté du Préfet de la Seine, du 2 octobre 1810, et de M. de la Bonardière, maire du XI[e] arrondissement, membre de droit.

M. le comte de Viry fut élu président, M. Cauchy, secrétaire, et M. Audinot, trésorier.

libéralités, il lui est donné de réaliser deux de ses vœux les plus chers : celui de doter son église d'un autel en rapport avec la beauté de l'édifice, et celui de la gratifier d'une sonnerie, aussi puissante et aussi harmonieuse que l'ancienne.

Le 22 mai 1820, sur sa proposition, son Conseil charge M. Godde, architecte en chef du département de la Seine, de dresser le plan d'un nouveau maître-autel. Le 8 mars 1821, ce plan lui est soumis; il l'approuve et en décide l'exécution immédiate.

Le 27 décembre 1823, il vote une somme de 22.000 francs pour la fonte du tabernacle, en bronze doré, prévu par ce plan, et d'après le dessin de son auteur . . . . 22.000 fr.

Terminé tout entier en septembre 1824, l'autel est consacré par l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, le 27 octobre suivant.

Le Conseil n'eut à en payer que la main-d'œuvre, qui lui revint à. . . . . 17.000 fr.
parce que la majeure partie des marbres lui fut gracieusement octroyée par le ministère des cultes (1).

Le 15 janvier 1825, le vicomte d'Ars lui fait cadeau de l'Exposition, dite des Palmiers, elle aussi en bronze doré, et destinée à orner le tabernacle aux jours d'exposition du Très Saint-Sacrement. Elle est évaluée. . 19.000 fr.

Le Conseil vote ensuite successivement : le 11 avril suivant . . . . 20.000 fr.

A reporter. . . . . . 78.000 fr.

(1) Les marbres blanc et bleu turquin servirent à la confection des marches de l'autel qui furent réduites à six au lieu des sept qui existaient avant la Révolution.

Report.	78.000 fr.
pour la fabrication de deux grands candélabres, de même métal, à placer de chaque côté de l'autel; le 18 du même mois	18.000 fr.
pour celle de 6 chandeliers et d'une grande croix, également en bronze doré, destinés à le surmonter;	
Et le 4 décembre 1827, une dernière somme de	10.000 fr.
pour celle en métal semblable, du bas-relief, dessiné par Debay, qui représente « Notre-Seigneur enfant au milieu des docteurs », et qui en orne aujourd'hui le devant.	
En sorte que le prix de revient de ce maître-autel, avec tous ses accessoires, représente une somme totale de	106.000 fr.

non compris la valeur des marbres employés dans sa construction.

Quelques semaines après sa consécration, on procédait au montage des trois premières cloches de la nouvelle sonnerie. C'était un don personnel de M. de Pierre. M[gr] de Quelen daigna revenir à Saint-Sulpice, le 26 novembre 1824, pour les bénir.

La première, du poids de 12.012 livres, et nommée Thérèse, eut pour parrain M. de Damas, au nom du feu roi Louis XVIII, et pour marraine Madame la Dauphine;

La seconde, pesant 8.060 livres et nommée Caroline, eut pour parrain le roi Charles X et pour marraine la duchesse de Berry;

La troisième, de 1.950 livres seulement, et nommée Henriette-Louise, eut pour parrain le duc de Bordeaux et pour marraine, Mademoiselle.

A l'occasion de cette cérémonie, la famille royale fit à la Fabrique un don de 19.000 francs, qu'elle employa, sur la proposition de M. le curé, à l'achat d'ornements.



Vue de la chapelle du Sacré-Cœur.

Deux autres cloches furent payées par la Fabrique pour compléter la sonnerie, et bénites par M. de Pierre, le 26 mai 1829 : l'une, du poids de 6.000 livres, qui fut appelée Louise; et l'autre, du poids de 5.000 livres, qui fut nommée Marie.

En 1825, M. de Pierre fut promu à l'Évêché de Saint-Claude. Son attachement à ses paroissiens le lui fit refuser. Ils lui en témoignèrent leur reconnaissance, en lui offrant une magnifique chasuble en brocart d'or (1). L'année suivante (2), son Conseil de fabrique vota une somme de 30.000 francs pour la confection de tout un ornement, en cette belle étoffe, qui pût servir aux grandes fêtes; et, en 1829, il consacra une autre somme de 34.000 francs à l'achat de deux autres grands ornements, l'un en velours rouge et l'autre en velours vert.

En 1834, enfin, M. de Pierre lui présentait, pour la réparation de l'orgue, un devis de 15.000 francs, sur lesquels il offrait de contribuer personnellement pour 8.000.

II

Mais la sollicitude qu'il ne cessa de témoigner, à toutes les époques de son ministère pastoral, pour la restauration et l'embellissement de son église, ne ralentit jamais l'ardeur de son zèle au service des âmes dont il avait la charge.

Instruit par les cruelles épreuves que la Révolution lui avait fait subir, il comprenait mieux que personne que la société, sapée dans sa base par la philosophie menteuse du XVIIIe siècle, ne pouvait être relevée que par une forte et chrétienne éducation des générations nou-

(1) A sa mort, le vicomte de Pierre, son frère et son légataire universel, laissa à la Fabrique cette chasuble, estimée 6.000 francs.

(2) Procès-verbal de la séance du Conseil de fabrique, du 10 avril 1826.

velles (1). Aussi, s'appliqua-t-il de tout son pouvoir à la procurer à sa paroisse.

Dès son entrée en fonctions, en 1803, il s'aboucha avec l'administration générale des hospices, et se fit mettre par elle en possession de deux maisons de la rue Férou, qui avaient appartenu autrefois aux pauvres de la paroisse. Dans la première, où il réserva une salle pour le bureau de bienfaisance, il en appropria deux autres à la tenue de deux écoles de garçons, qu'il confia à deux frères des écoles chrétiennes et qui réunirent de suite 150 enfants. L'année suivante, il installa les sœurs de Charité dans la seconde, qu'elles avaient occupée déjà avant la Révolution; et elles y ouvrirent immédiatement trois écoles et un ouvroir, qui ne tardèrent pas à compter ensemble plus de 200 élèves (2).

Plus tard, en 1826, quand ces deux immeubles furent englobés dans la construction et les dépendances du nouveau Grand Séminaire, il procura une autre installation aux sœurs au n° 9 de la rue Mézières, et aux frères au n° 6 de la rue de Fleurus, dans une vaste maison bâtie aux frais de la ville, où il put en loger dix-huit et leur faire élever plus de 400 enfants de la paroisse.

Enfin, en 1834, il ouvrit, à ses frais, deux salles d'asile, l'une rue Neuve de Madame, et l'autre au n° 2 de la rue du Pont de Lodi, aux enfants des deux sexes, âgés de deux à sept ans, qui y étaient reçus de 7 heures du matin

---

(1) Rendre chrétienne la génération qui commence, disait déjà *Gerson*, c'est assurer le salut des peuples. « Non fallebatur qui affirmavit reparationem morum inchoendam esse a parvulis. » Et il ajoutait : Quod si a parvulis, ubi precor efficacius quam in celeberrima civitate Parisiensi. *De parvulis ad Christum trahendis.*

(2) Lettre de M. de Pierre, de janvier 1812, en réponse à celle qu'il avait reçue, le 23 décembre 1811, du ministre des cultes, dans laquelle il exprime le regret de ne pouvoir pas encore, faute de ressources, ouvrir une troisième école de garçons. V. Nau, *loc. cit.*, p. 76.

à 6 heures du soir (1), et qui, à partir de cinq ans, y apprenaient, avec les premiers éléments de la religion, à lire et à écrire.

Tous ses efforts tendirent également à assurer une solide instruction religieuse aux enfants et aux adultes.

A peine installé, il s'occupa de la réorganisation des catéchismes; et il eut le bonheur de rencontrer dans leurs directeurs sulpiciens des hommes du plus haut mérite, surtout M. Teysseyrre, dont Mgr Dupanloup, qui excella lui-même dans cet enseignement essentiel, a dit « qu'*il fut un homme d'un vrai génie pour les enfants* ». « Le connaître, ajoutait-il, fut pour moi un bienfait im« mense et toute une révolution dans mes habitudes « d'esprit. Je pris du moins, en l'étudiant de mon mieux, « l'horreur de mes défauts et de ma rhétorique, et un « certain goût de vérité simple et d'onction pour parler « aux enfants, qui ont fait *qu'à une distance infinie de « ce modèle* j'ai trouvé quelquefois le chemin de leur « esprit et de leur cœur (2). »

Au mois d'octobre 1802, il rouvrit six catéchismes, trois pour les filles et trois pour les garçons : les deux premiers, dits *petits catéchismes*, pour les enfants au-dessous de dix ans; les deux seconds, dits *de première communion*, pour les enfants de dix à douze ans, et les deux troisièmes, dits *grands catéchismes ou de persévérance*, pour les enfants qui avaient fait leur première communion.

En même temps, il affecta à la tenue du catéchisme de persévérance des jeunes filles la chapelle des Allemands, où il n'a plus cessé de se faire, au lieu et place de la

---

(1) Nau, *Rapport sur les archives de Saint-Sulpice*, p. 79. La première salle d'asile date, en France, de 1828; elle avait été fondée, à Paris, par M. Cochin.

(2) L'abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 71.

chapelle de la Communion, qui lui était réservée avant la Révolution, mais qui, détruite par l'incendie du 4 novembre 1798, n'a plus été rebâtie.

L'année suivante, les deux chefs de ce catéchisme, M. de Sambucy et M. de Quelen, le futur archevêque de Paris, crurent le moment venu de rétablir parmi les jeunes filles qui le suivaient l'ancienne association dont M. de Sambucy avait été le supérieur. Ils en obtinrent l'autorisation du Directeur, alors M. Frayssinous; et ils fixèrent sa première réunion au 18 novembre 1804, jour de la fête de la Présentation de la Sainte Vierge (1). A la mort de M. de Pierre, cette Association comptait plus de 500 membres.

En 1809, M. Teysseyrre et M. Fayet (2), qui étaient les chefs du grand catéchisme des garçons, gémissaient de voir la plupart de ces enfants s'éloigner de ce catéchisme presque aussitôt après leur première communion et oublier tout ce qu'ils y avaient appris. Ils fondèrent alors, sous le titre d'*Académie de Saint-Sulpice,* une association spéciale des garçons qui avaient fait leur première communion, analogue à celle des jeunes filles, et à laquelle ils surent les retenir par des entretiens pleins de charme et d'intérêt et par d'agréables récréations, tout en lui laissant son caractère principal de catéchisme. Restreinte d'abord à 13 membres, elle en porta le nombre, dès 1810, à 90, dont 40 titulaires, 30 candidats et 20 aspirants. Ses réunions étaient appelées *séances;* son président, *modérateur.* A chaque réception, le Directeur adressait la parole au nouvel élu, qui devait lui répondre. Le président prononçait à son tour une courte allocution. Mgr Dupanloup, après sa première communion,

(1) Sa première présidente, nommée ce jour-là, fut Mlle Eulalie de Gibon.

(2) Mort évêque d'Orléans.

en 1815, assista à quelques-unes de ces séances, lorsqu'il entra à la petite communauté (1). C'était un de ses meilleurs souvenirs. « M. Teysseyrre, dit-il, y inspirait « tout. MM. de Salinis (2) et de Scorbiac (3) y par« laient. Il y avait là de belles instructions, de beaux « points de vue, un bon goût, un bon ton, un bon lan« gage; c'était excellent. En allant à Saint-Nicolas, je « regrettai beaucoup cette académie, qui marchait mer« veilleusement (4). »

En 1817, M. Teysseyrre changea son nom en celui plus modeste d'*Association de saint Louis de Gonzague*. Deux ans plus tard, placée sous la direction de M. de Salinis, elle devint très nombreuse et compta plus de 300 enfants, placés pour la plupart dans des pensions situées sur la paroisse. L'abbé de Salinis sollicita alors pour elle des indulgences du Saint-Siège, qui daigna les lui accorder par un rescrit du 7 mars 1819. Le 6 juin suivant, M. l'abbé de Rohan fut reçu au nombre des Associés honoraires.

En 1821, d'après l'avis de son nouveau Directeur, M. Gignoux, M. de Pierre consentit à ce que cette association fût réunie au catéchisme de première communion des garçons; mais il la rétablit séparément, en 1834, sous le titre de *Catéchisme de persévérance des garçons*, et lui assigna pour lieu de réunion la chapelle souterraine du péristyle où elle ne tarda pas à compter 150 jeunes gens.

En 1823, MM. Dupuch (5) et Faillon, alors catéchistes, fondèrent entre les enfants des divers catéchismes de la

---

(1) Elle avait été restaurée par M. Teysseyrre, au nº 20 de la rue du Regard.

(2) Mort archevêque d'Auch.

(3) L'abbé de Scorbiac devint ensuite Directeur du collège de Juilly, de 1828 à 1840, avec M. de Salinis.

(4) L'abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 32 et 33.

(5) L'abbé Dupuch est mort archevêque d'Alger.

paroisse, sous le nom de *Petite Œuvre*, une association de Charité, consacrée à la Sainte Enfance de Marie, dont le but était de procurer l'éducation d'un certain nombre de jeunes filles pauvres de la paroisse, moyennant la légère rétribution de *trente centimes par mois*, versés par chaque associé. Fort goûtée des enfants, cette collecte atteignit, en peu d'années, un chiffre assez important pour permettre d'élever, au n° 18 de la rue du Regard, seize jeunes filles, de sept à vingt et un ans, qui, sous la direction de Mlle Rouyr, y étaient instruites sur la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, et formées au travail du linge et de la couture.

Cette organisation des catéchismes de Saint-Sulpice, qui en fait non seulement une parole et un enseignement, mais encore une action et un apostolat, n'a pas cessé d'être fort appréciée; car elle a un double mérite : celui d'initier les enfants à la fois à la connaissance de la religion et à la pratique de la vie et des vertus chrétiennes, et celui de constituer pour les séminaristes qui en sont chargés une école normale spéciale où ils se forment au ministère de l'éducation religieuse de l'enfance, l'œuvre par excellence. Et cette école normale ne profite pas seulement au diocèse de Paris, mais à tous les diocèses de France et même à beaucoup de diocèses étrangers : car parmi les élèves du Séminaire de Saint-Sulpice, un petit nombre appartient au diocèse de Paris; la plupart y sont envoyés par les évêques des diverses provinces et même de l'étranger, qui choisissent pour recevoir ce haut enseignement l'élite de leurs sujets et les rappellent ensuite pour profiter de leur expérience, notamment dans ces catéchismes qui servent ensuite de modèle pour en fonder de semblables dans les villes les plus importantes de leur juridiction. Aussi, a-t-elle été maintenue sans changement pendant toute la durée de ce siècle. Il y a deux ans néanmoins, il y a été apporté une modifica-

tion, réclamée depuis longtemps : le clergé de la paroisse a été admis à participer à cet enseignement catéchistique; et il trouve dans cette coopération le précieux avantage d'entrer en relations avec les familles des nombreux enfants qu'il instruit.

Quant à l'instruction religieuse des adultes, M. de Pierre confia leur prédication à l'abbé Frayssinous; il ne pouvait pas faire un choix plus heureux. Noble et pure figure sacerdotale, M. Frayssinous rappelait, en sa personne, les grandeurs passées du clergé de France, sa dignité grave, sa science profonde, sa simplicité aimable, sa piété fervente. « C'est le prêtre que je vénère le plus, disait de lui M. Borderies, mort évêque de Versailles, et lui aussi un modèle des vertus du prêtre; je baiserais ses pieds (1). »

Né, le 9 mai 1765, à la Vayssière, commune de Curières au diocèse de Rodez, il avait été ordonné prêtre en 1789 et avait passé les huit plus violentes années de la Révolution à évangéliser, au péril de sa vie, les populations de ses montagnes du Rouergue. Après la tourmente, il vint à Paris, entra dans la Compagnie de Saint-Sulpice et prit de suite une part active au travail de rénovation religieuse, qui était alors le premier besoin du pays. Il débuta dans la chaire, en 1801, aux Carmes, où son talent oratoire, l'étendue de son savoir et la solidité de son argumentation lui conquirent aussitôt la faveur du public.

Il y acquit très vite la conviction que la parole de Dieu ne pouvait plus être annoncée comme autrefois, « alors « que, les écarts des passions n'ôtant rien à la fermeté des « principes et au respect de la religion, on pouvait se « borner à exposer les mystères de la foi, les préceptes de

---

(1) L'abbé Lagrange, *Vie de M Dupanloup*, t. I, p. 48.

« l'Évangile, les devoirs et les pratiques de la piété (1) ». Mais depuis qu'un siècle tout entier de philosophisme impie et de dérèglement des mœurs avait ébranlé les croyances et corrompu les esprits comme les cœurs, et que sur les ruines accumulées par ses sophismes ne surgissaient plus partout qu'un matérialisme grossier ou un scepticisme frondeur, la vérité ne pouvait plus s'imposer aux âmes que par la preuve de son excellence et de sa divinité. Dès lors, la prédication devait cesser d'être exclusivement dogmatique pour devenir apologétique, « en considérant la religion, comme il le dit lui-même, « uniquement dans ses principes fondamentaux, dans les « preuves qui en établissent la vérité, dans les reproches « généraux que lui font ses ennemis et, sous tous ces rap- « ports, en cherchant à la venger des attaques de l'incré- « dulité (2) ».

Ce fut sa gloire de comprendre, le premier, la nécessité de cette révolution et de l'opérer lui-même au moment le plus propice, lorsque venait de paraître *le Génie du Christianisme* qui donnait un puissant essor aux idées religieuses et morales dont la jeunesse sentait vivement la privation.

Il l'accomplit dans ses célèbres *Conférences sur la Religion*, données toutes par lui à Saint-Sulpice, commencées, en 1803, dans la chapelle des Allemands, continuées en janvier 1807, dans la grande chaire de l'église, interrompues de 1809 à la chute de l'Empire, par suite de l'admiration enthousiaste qu'elles provoquaient et dont l'Empereur était offusqué, reprises en 1814 et terminées en 1822 lors de son sacre comme évêque d'Hermopolis (3).

(1) L'abbé Frayssinous : Discours d'ouverture, t. I, p. 17 de ses *Conférences sur la Religion*, 3e éd., 1825.

(2) L'abbé Frayssinous, *loc. cit.*, t. I, p. 17.

(3) Sacré évêque d'Hermopolis en 1822, reçu membre de l'Académie française le 28 novembre de la même année, l'abbé Frayssinous fut com-

Un publiciste éminent, M. Mignet, en a éloquemment résumé le but et la portée dans sa réponse au discours de réception du successeur de l'évêque à l'Académie française, M. le baron Pasquier (1).

« Dans ces belles et savantes conférences, dit-il, « M. Frayssinous s'applique à soumettre la raison révoltée, « en lui exposant la profondeur des dogmes chrétiens, en « lui montrant qu'aucune philosophie n'avait si merveil- « leusement résolu les grands problèmes de l'existence et « dévoilé les mystères de la destinée; mieux expliqué la « confusion momentanée de l'esprit et de la matière dans « un corps périssable animé par une âme immortelle; « donné de plus sûr appui à la faiblesse de l'homme; com- « muniqué plus de touchantes directions à ses sentiments « par le généreux mobile du dévouement et l'aimable « ardeur de la charité; enfin apporté plus de consolations « à la douleur et mis plus d'espérances dans la mort. »

Le succès de ces conférences fut très grand et leur influence plus considérable encore. Elles répondaient, en effet, si bien aux exigences religieuses des temps nouveaux qu'en 1834, après quatorze ans d'interruption, l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, reconnut la nécessité de les reprendre à Notre-Dame (2); et lorsque, sous la pression de l'opinion publique, dont l'abbé Liautard se fit le

---

blé des faveurs royales. Nommé successivement grand maître de l'Université, comte, Pair de France et ministre des affaires ecclésiastiques, il fut chargé par Charles X, après la Révolution de 1830, de l'éducation du duc de Bordeaux qu'il ne quitta qu'en 1838, pour rentrer en France, où il mourut le 12 décembre 1841.

(1) Le 8 décembre 1842.

(2) Mgr de Quelen avait, tout d'abord, formé le dessein d'inaugurer lui-même cette prédication nouvelle, et d'en partager les instructions, dont il avait arrêté le plan, entre sept jeunes prêtres distingués : l'abbé Dupanloup, le premier, et MM. Petétot, Fraysse, Dassance, Thibault, James, Annat. Mais ils ne firent chacun qu'une conférence. L'abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 139 et la note.

La grande nef était restée presque vide et nul écho n'avait répondu à

chaleureux et spirituel interprète (1), il les eut confiées, l'année suivante, à l'abbé Lacordaire, ce fut cette forme d'enseignement apologétique, « le rêve de sa vie (2) », que l'illustre prédicateur adopta de préférence; et depuis lui, il n'est pas un des grands orateurs sacrés qui l'ont remplacé dans la chaire de Notre-Dame, qui n'ait tenu à honneur d'y continuer ce même enseignement.

Deux ans après la cessation des conférences de M. de Frayssinous, en 1824, Mgr de Cheverus, évêque de Boston, qui se trouvait à Paris où il avait été appelé pour sa translation au siège de Montauban, fut invité par M. de Pierre, son ami, à venir prêcher dans son église, le second dimanche après Pâques. « Le désir d'entendre un prélat si renommé, dit son pieux historien (3), attira un auditoire illustre et nombreux; on y voyait le grand aumônier, plusieurs évêques et pairs de France. Tout le monde s'attendait à un sermon éloquent et soigné. Mgr de Cheverus, qui n'envisageait en toutes choses que le plus utile, se borna à une instruction simple et familière, mais touchante et pratique, sur le bon exemple dont parlait l'épître du jour; et quand on lui fit observer, après le sermon, combien de grands personnages étaient venus l'entendre : « Je n'en savais rien, reprit-il avec simplicité; mais quand je l'aurais su, je n'aurais pas mis plus grand

---

leurs voix, éloquentes cependant, mais jugées peu sympathiques aux aspirations de leur temps et de leur pays.

(1) Foisset, *Vie du P. Lacordaire*, t. I, p. 325 et la note. L'abbé Liautard, alors curé de Fontainebleau, avait été le premier supérieur *du collège Stanislas*, fondé par M. Duclaux, le collaborateur et plus tard le successeur de M. Emery dans la direction du Séminaire de Saint-Sulpice, et ouvert, sous le nom de *Pension Liautard*, en octobre 1804, rue Notre-Dame des Champs, dans une maison récemment abandonnée par le Séminaire.

(2) Le P. Chocarne : *Le P. Lacordaire,* t. I, p. 212.

(3) *Vie du cardinal de Cheverus*, par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, 5e éd., p. 179.

pot au feu, » montrant par là combien il était étranger à tout sentiment d'amour-propre et de vanité, à toute idée de se faire un nom. Faire le bien était sa seule ambition...

« Le jour de la Pentecôte, il revint prêcher à Saint-Sulpice le sermon des Vêpres. Ce sermon, quoique improvisé, fut très remarquable : il y fit voir comment, dès ce jour, le Saint-Esprit avait fondé l'Église avec ses quatre grands caractères, la faisant *une* par l'union des esprits et des cœurs; *sainte* par les hautes vertus des premiers chrétiens; *catholique* par la conversion des hommes de toute nation qui se trouvaient à Jérusalem, comme autant de députés des différents peuples de la terre; *apostolique* par la soumission de tous les fidèles à l'enseignement et à l'autorité des Apôtres. »

En 1826, M. de Pierre profita du Jubilé accordé par Léon XII, pour faire donner dans son église, par les Pères Mac Carthy, de Place, Gayon et Petit, jésuites, une mission qui fut un triomphe pour leur parole éloquente, par l'affluence de leurs auditeurs et le grand nombre de retours à Dieu qu'ils obtinrent.

Deux ans plus tard, il faisait monter dans la chaire de Saint-Sulpice un jeune prédicateur, l'abbé Combalot, déjà renommé comme un grand apôtre de Jésus-Christ, qui, pendant plus de trente ans qu'il s'y fit entendre, ne cessa pas d'y attirer et d'y enthousiasmer les foules par sa voix puissante, ses vaillantes ardeurs et son dévouement héroïque à la sainte Église et à son Chef vénéré (1).

M. de Pierre rétablit aussi les deux confréries les plus anciennes et les plus importantes de Saint-Sulpice, celle du Saint-Sacrement et celle de la Sainte Vierge.

---

(1) Mgr Ricard : *l'Abbé Combalot*, éd. in-12 de 1892, p. 618 et 619. Né à Chatenay (Isère) le 21 août 1797, il mourut au presbytère de Saint-Roch, le 18 mars 1873. Il avait prêché, pour la dernière fois, la retraite pascale et le mois de Marie, à Saint-Sulpice, en 1872.

Il réorganisa d'abord celle du Saint-Sacrement, en 1808, en confia la direction à l'abbé Abeil, son second vicaire, et élabora avec lui un règlement de cette confrérie, qu'elle approuva plus tard, avec quelques changements, dans son Assemblée générale du 19 mars 1838.

En 1820, il établit le pieux usage de la récitation publique du chapelet, chaque dimanche, après l'office du soir, et chargea de la présider un de ses prêtres, l'abbé Leboux. Cette dévotion s'étendit rapidement; et, sur la demande de l'abbé, les fidèles les plus fervents à la pratiquer se réunirent en association sous le titre de *Confrérie de l'Immaculée-Conception*, que deux brefs de Pie VII, du 8 août 1823, approuvèrent et enrichirent de nombreuses indulgences (1). En peu d'années cette confrérie compta une centaine de membres.

Ce fut également sous son administration curiale et avec son assentiment, qu'indépendamment de l'ouvroir du n° 9 de la rue Mézières et de la maison de la Petite Œuvre, du n° 18 de la rue du Regard, furent fondés sur la paroisse plusieurs établissements charitables pour l'éducation des enfants pauvres :

1° Celui de *Saint-Nicolas,* créé en 1827 par l'abbé de Bervanger en faveur des jeunes garçons de huit à douze ans, destinés à vivre de leur travail. Dirigé depuis 1859 par les frères des Écoles chrétiennes, il est la première des Écoles professionnelles qui ait été ouverte, à Paris, aux garçons, et « où ils trouvent la facilité de joindre « à l'apprentissage d'un métier des études élémen- « taires de grammaire, de géographie, d'histoire sainte, « de dessin linéaire et de géométrie pratique, princi- « palement celle de la religion sans laquelle un ouvrier « ne trouve dans la vie ni règle pour ses devoirs, ni

(1) Le pape Pie VII mourut le 20 du même mois, âgé de 81 ans.

« consolation dans ses peines ni espérance pour son ave-
« nir (1) ».

Situé rue de Vaugirard, n° 92, il renferme actuellement 260 élèves répartis dans 14 ateliers, dont 8 : ceux de relieurs, tourneurs en optique, compositeurs-typographes, imprimeurs-typographes, monteurs en bronze, ciseleurs sur métaux, menuisiers et malletiers, n'exigent qu'un apprentissage de trois ans; et 6 : ceux de sculpteurs sur bois, facteurs d'instruments de précision, graveurs-géographes, mécaniciens, lithographes et électriciens, en exigent un de quatre ans (2).

2° L'œuvre des *Amis de l'enfance*, fondée en mai 1828 par M. Boblet, dans le but de placer en pension ou en apprentissage des garçons de la classe ouvrière, pauvres ou abandonnés.

3° L'œuvre des *Enfants délaissés*, fondée au n° 15 de la rue Notre-Dame des Champs par la comtesse de Carcado pour les jeunes filles de quatre à vingt et un ans, dans le but de leur donner, avec une éducation religieuse, l'instruction primaire et celle professionnelle de lingères ou de couturières.

4° L'établissement des *Enfants de la Providence*, fondé en 1807 par Mlle Buchère d'abord sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, puis au n° 13 de la rue du Regard, et qui sous la direction des Sœurs de Bon-Secours poursuit le même but que l'œuvre des *Enfants délaissés*.

5° et l'œuvre des *Jeunes économes*, fondée vers 1823 par Mlle Lauras dans un but identique à celui de la *Petite Œuvre*, c'est-à-dire en vue de pouvoir, à l'aide des collectes de ses membres, élever chrétiennement de jeunes

(1) Extrait d'un Prospectus de l'établissement.

(2) Et en plus 770 élèves dans ses classes, ensemble 1.030 élèves dans la seule maison du n° 92 de la rue de Vaugirard. L'œuvre compte, en outre, maintenant deux autres établissements : l'un à Issy avec 1.050 élèves, l'autre à Igny avec 810 élèves; soit au total, dans les 3 maisons, 2.890 élèves.

filles pauvres, en leur apprenant l'état de lingères. A la mort de M. de Pierre l'œuvre entretenait une trentaine de ces jeunes filles dans la maison de M[lle] de Capron, au n° 24 de la rue Notre-Dame des Champs.

Il fut enfin l'heureux témoin de la fondation sur sa paroisse de la grande œuvre de la Propagation de la Foi, en 1823; de celle de Saint-François Régis pour le mariage des indigents en 1826, rue Cassette, au coin de la rue de Vaugirard; et de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Sulpice en 1835 (1) pour la visite et le soulagement des familles pauvres de la paroisse.

Les événements de 1830 (2) ne surprirent pas M. de Pierre. Il savait par M[gr] Frayssinous, resté son ami, que depuis plusieurs années la monarchie des Bourbons était menacée par une conspiration fomentée dans les sphères politiques et particulièrement dans l'Université (3), que

---

(1) L'origine de la conférence de Saint-Sulpice se confond avec celle de la Société de Saint-Vincent de Paul elle-même. Mais elle a eu une existence séparée, dès que le nombre des sociétaires a été assez considérable pour exiger leur séparation entre plusieurs sections différentes.

Les Séances régulières de la section de Saint-Sulpice, qui a pris dès lors le nom de *Conférence de Saint-Sulpice*, ont commencé le 15 décembre 1835, avec M. Chaurand pour Président, M. Le Taillandier (Auguste) pour secrétaire, et M. Delalice pour trésorier. Son premier budget, celui de 1836, se solda par 1.569 fr. 50[c] de recettes et 1.495 fr. 55[c] de dépenses. Dès 1839, il montait à un total de recettes de 4.302 fr. 80[c] et à un total de dépenses de 4.234 fr. Elle se réunit aujourd'hui, le vendredi soir, dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église; et son budget est, en moyenne, de 8 à 10.000 fr. par an.

(2) Le matin du dimanche, 1[er] août 1830, l'église Saint-Sulpice avait été fermée sur l'injonction de la municipalité provisoire du XI[e] arrondissement; mais une heure après, elle fut rouverte par un ordre formel du Gouvernement provisoire, et le service religieux y fut célébré comme à l'ordinaire.

Le 27 juillet 1831, un service funèbre y fut célébré, comme partout d'ailleurs, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de toutes les personnes qui avaient succombé dans les journées de Juillet.

(3) « Je sais de science certaine qu'il s'est formé, plusieurs années avant 1830, une conspiration contre la branche aînée ou plutôt contre le parti

la Restauration avait eu la sagesse de supprimer tout d'abord (1), mais qu'ensuite, après les Cent Jours, elle eut le tort de conserver : Car, comme l'a écrit l'abbé Bautain, l'un de ses maîtres les plus admirés, avant qu'il l'eût quittée avec éclat pour entrer dans les Ordres, « c'est surtout « l'Université qui a renversé la Restauration, et la Révolu- « tion de Juillet a été faite par elle et à son profit (2) ».

Mais si cette Révolution ne l'étonna pas, elle l'affecta tellement que sa santé en éprouva une altération dont elle ne se remit plus. Le choléra de 1832, qui sévit avec une extrême violence dans le XIe arrondissement, acheva de la miner, par les fatigues excessives qu'il lui occasionna. Depuis lors, il ne fit plus que languir et il succomba, le 20 janvier 1836, à une longue maladie de 5 à 6 mois. Il fut inhumé, par une autorisation spéciale du Gouvernement, dans la sacristie de la chapelle souterraine de la Sainte Vierge; et la piété des fidèles lui fit ériger par la fabrique (3) un petit monument, placé derrière le chœur, dans son arcade du fond, en face de la chapelle de la Sainte Vierge, et formé de son buste de profil (4), qui se détache d'un médaillon, soutenu par deux anges

---

ultra-royaliste, qu'on l'accusait de favoriser dans l'intérêt du pouvoir absolu, et pour détruire le gouvernement constitutionnel. Je sais que cette conspiration avait sinon son foyer, au moins ses principaux ressorts dans l'Université; je le sais et je l'affirme, parce qu'à deux reprises des hommes haut placés dans la hiérarchie de l'instruction publique sont venus me faire des ouvertures et me presser d'y prendre part. » L'abbé Bautain, *de l'Éducation publique en France au* XIXe *siècle*, p. 49.

(1) Par l'Ordonnance royale du 17 février 1815, qui démembrait l'Université et la divisait en 17 Universités régionales indépendantes.

(2) L'abbé Bautain, *loc. cit.*, p. 50.

(3) Ce petit mausolée, œuvre de M. Leharivel-Durocher, fut inauguré le 20 juin 1839, jour de la célébration de la fête de saint Sulpice. Il coûta 8.000 fr.

(4) Il existe, en outre, au Réfectoire du Presbytère un portrait de M. de Pierre, peint par sa nièce, Mlle de Vivens, qui lui avait été commandé par la Fabrique. P.-V. de la séance du Conseil, du 6 mars 1846.

et surmonté d'une croix. Au bas de ce médaillon est gravée, sur une plaque de bronze, l'inscription suivante qui témoigne, en termes touchants, de la gratitude des paroissiens envers sa mémoire :

« Ici repose, dans le Seigneur, Messire Charles-Louis-
« François Marie de Pierre, curé de Saint-Sulpice, vicaire
« général du Diocèse. Il gouverna cette paroisse pendant
« trente-quatre ans et lui rendit son antique splendeur.

« Il mourut
« Le 20 janvier 1836
« Agé de soixante-quatorze ans.

« Pour ne pas se séparer de ses paroissiens pendant sa
« vie, il avait refusé les honneurs de l'épiscopat. Ils ont
« voulu le conserver au milieu d'eux même après sa mort. »

Et au-dessous est son blason, composé d'une couronne de comte, de deux lions, de trois étoiles et de trois épis, avec cette devise : *Nescit occasum etiam in avulso vita.*

CHAPITRE XV

M. COLLIN (1836-1851).

Sommaire : Son extraction. — Ses études. — Les débuts de son apostolat à Saint-Denis et à la Madeleine. — Mgr de Quelen le nomme successivement curé de Saint-Philippe du Roule, de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice. — Intérêt spécial qu'il porte à l'œuvre des catéchismes et à la dispensation de la parole sainte. — Prédications de l'abbé Dupanloup et de l'abbé Combalot. — Il donne les 10 lampes de la nef et l'orgue d'accompagnement. — Il contribue pour 10.000 francs à la restauration de la chapelle de la Sainte Vierge, faite par M. Baltard, architecte de la Ville. — Cinquième démembrement de la paroisse Saint-Sulpice, par l'attribution d'une partie de son territoire à la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas. — Mort de M. Collin. — Son éloge funèbre par l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, son ancien professeur. — Hommage qui lui est rendu par M. Carrière, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice.

M. l'abbé Charles Collin naquit à Paris, le 5 janvier 1796. Il était l'aîné d'une nombreuse famille, riche de foi et de vertus plus que des biens de ce monde, et avait perdu, jeune encore, ses deux frères : l'un, déjà engagé dans la sainte cléricature; l'autre, élève distingué de l'école des Arts et Métiers de Châlons, qui trouva une mort prématurée dans les eaux de la Marne.

Dès ses plus tendres années, il aspira à la gloire du sacerdoce et révéla sa vocation. Après avoir fait avec succès ses premières études de grammaire et de littérature au petit Séminaire, il entra, en 1815, au Séminaire de Saint-Sulpice dont M. Duclaux était le supérieur. Il y suivit, pendant cinq ans, tous les cours de philosophie et de théologie sous la direction de MM. Carrière et Carbon, ses

professeurs, qui prisaient très haut son mérite (1), et auxquels il voua de son côté une si vive reconnaissance que jusqu'à sa mort il ne laissa jamais passer un long temps sans venir les revoir et se retremper auprès de ces maîtres vénérés, comme à la source des plus pures vertus sacerdotales. Il fut ordonné prêtre par M[gr] de Quelen, le 26 mai 1820.

A partir de ce moment, et pendant les trente-une années qu'il exerça le ministère des âmes, quelle est l'abondance des moissons qu'il a recueillies dans les diverses parties du champ de l'Église qu'il lui fut donné de cultiver, Dieu seul le sait; car sa profonde humilité l'empêcha d'en jamais rien révéler ni à ses proches ni même à ses plus intimes amis.

Envoyé d'abord à Saint-Denis, il s'y voua à l'instruction religieuse de ses ouailles. Il a laissé de cette époque, dans ses cahiers, un cours complet de conférences sur le dogme et sur la morale, où tous les points les plus épineux et les plus controversés de la doctrine catholique sont traités avec une précision et une clarté de nature à les rendre accessibles aux intelligences les moins cultivées. Il était depuis cinq ans à ce poste laborieux, lorsqu'il fut signalé à l'attention de son archevêque. Le prélat fut frappé de la modestie de ce prêtre, jeune, plein de zèle pour la gloire de Dieu et le bien des pauvres et qui ne cherchait qu'à tenir sa vie ignorée du public. Il conçut dès lors pour lui une très grande estime et lui en donna des preuves multipliées. A la fin de l'année 1826, il le nomma vicaire à la Madeleine et l'y laissa jusqu'en 1832 où il l'appela à la cure de Saint-Philippe du Roule, puis bientôt après à celle de Saint-Eustache, et enfin à celle de Saint-Sulpice, dont il prit possession, le 19 juillet 1836, en la

(1) A peine avait-il reçu le Diaconat, qu'il fut chargé, pendant quelque temps, de la classe de seconde au petit Séminaire.

fête de saint Vincent de Paul. Il y a lieu d'observer toutefois qu'avant de le nommer à cette dernière cure, M[gr] de Quelen avait exprimé à M. le supérieur de Saint-Sulpice l'intention et le désir de la rendre à la direction de sa Compagnie, comme avant la Révolution, et que c'était M. Garnier qui avait cru devoir décliner l'offre de l'archevêque, en se fondant sur l'insuffisance de son personnel, qui ne lui permettait pas de l'accepter.

Du jour de son installation, M. Collin s'appliqua à donner un nouvel essor à toutes les œuvres de piété et de charité de la paroisse, aux confréries du Saint-Sacrement et de la Sainte Vierge, dont il contribua à accroître notablement le nombre des membres, aux sociétés de Saint-François Xavier et de Saint-Régis, qu'il aida de ses subsides; à la conférence de Saint-Vincent de Paul dont il patronna activement les débuts, à toutes les autres œuvres d'assistance des pauvres dont il se montra jusqu'à l'avant-veille de sa mort le plus généreux et le plus assidu visiteur.

Mais ce fut surtout la première de toutes ces œuvres, celle des catéchismes, qui fut l'objet constant de sa plus tendre sollicitude. Il les honorait fréquemment de sa présence, applaudissant au talent d'exposition des catéchistes, interrogeant les enfants, leur expliquant les points qu'il voyait restés obscurs dans leur esprit et distribuant de belles récompenses aux plus appliqués. « *Mes catéchismes,* se plaisait-il à redire, *sont le Séminaire de ma paroisse,* » et c'était vrai : car la règle, qui y est fidèlement suivie, de travailler à l'éducation chrétienne non moins qu'à l'instruction religieuse des enfants, de les pénétrer de l'esprit de la religion en même temps que de ses vérités et de les former à sa pratique, est une méthode excellente pour préparer à la paroisse une pépinière, incessamment renouvelée, de jeunes et pieux fidèles.

Il veillait également à ce que la parole de Dieu fût

toujours annoncée à l'église par ses vicaires dans une forme simple et substantielle; et il s'attachait à faire monter dans la chaire les orateurs les plus évangéliques, ceux qui ne visaient qu'à remuer les âmes et à les porter à Dieu, tels que l'abbé Dupanloup, qui y prêcha tout l'Avent de 1846 sur la prière (1), et l'abbé Combalot, son prédicateur préféré, dont l'âme de feu et la parole vibrante électrisaient les masses (2).

Il n'avait pas un moindre souci de tout ce qui pouvait ajouter à la splendeur du culte et à l'embellissement de l'église, et il y contribuait lui-même très libéralement, persuadé qu'il était que les cérémonies les plus majestueuses, les chants les plus beaux, l'ornementation la plus riche et la plus artistique du temple ne peuvent qu'élever les âmes et leur inspirer des sentiments de respect et d'adoration envers la souveraine Majesté de Dieu.

Quelques semaines après sa prise de possession, il obtient de son Conseil de fabrique un vote de 10.000 francs pour la séparation des dépendances de la sacristie et l'aménagement de l'oratoire et du vestiaire des ecclésiastiques, de la chambre des prédicateurs et de son propre cabinet, et en même temps l'augmentation du personnel du chœur par l'adjonction d'un ténor et d'un contrebassier (3).

En 1837, il fait faire le ravalement et le grattage de toute l'église, aux frais communs de la ville et de la Fa-

---

(1) L'abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 398.

(2) « J'ai occupé, à des intervalles rapprochés, la seule chaire de Saint-Sulpice pendant 30 années. » Lettre de l'abbé Combalot à Mgr Guibert, archevêque de Paris, du 28 avril 1871, citée dans *sa vie* par Mgr Ricard, p. 611 et 612.

(3) Ce fut le 27 juillet 1836 que M. Van Cleemputte, agent voyer, fut nommé architecte de la Fabrique et de l'église de Saint-Sulpice, en remplacement de M. Godde, son beau-père, qui venait d'être nommé lui-même architecte en chef de la ville de Paris.

brique (1). En 1838, il fait terminer les boiseries de la sacristie et établir des deux côtés de la chaire deux bancs d'œuvre destinés : l'un à la confrérie du Saint-Sacrement, l'autre à celle de l'Adoration perpétuelle (2).

En 1839, il remplace les deux petits lustres de la chapelle de la Sainte Vierge par deux plus grands, dont une loterie l'aide à payer le prix, et achève, à ses frais et à ceux de M. l'abbé Goujon, son prêtre sacristain, la décoration de la chapelle du Sacré-Cœur, qui lui coûta plus de 20.000 francs, non compris les 3.000 francs qu'il obtint du ministre de l'Intérieur pour l'exécution par le sculpteur Lebrun de la statue en bois du grand Christ de l'autel de cette chapelle, destiné à remplacer l'ancien (3), au commencement de la même année.

La Fabrique l'avait autorisé à l'achat d'un riche reliquaire, pour y placer la relique du patron de l'église Saint-Sulpice, que l'archevêque de Bourges, M[gr] de Villèle, lui avait donnée le 28 novembre précédent, et qu'il exposa, pour la première fois, à la vénération des fidèles, le 20 janvier 1839, en la fête du Saint, à laquelle il donna une grande solennité.

L'année suivante, il fait rétablir, au-dessus du grand portail, l'inscription, commémorative de la dédicace de l'église en ces termes :

D. O. M.
Ad perpetuam rei memoriam
Anno MDCCXXXXV Die XXX mensis Junii
Hoc templum
Solemni ritu juxta priscum Ecclesiæ morem

---

(1) La Fabrique, pour la moitié à sa charge des frais de ce travail, paya 10.431 fr. 50[c].

(2) Ces deux bancs d'œuvre furent ouverts aux deux Confréries le 27 octobre 1839, jour de la Réparation et de la fête de la confrérie du Saint-Sacrement.

(3) Œuvre de Jean Pelletier, qui l'avait exécutée en 1696.

Consecravit et B. Sulpitio nuncupavit
Generalis Cleri gallicani conventus
XXI episcopis religiosum cultum exequentibus
Ut domus Domini
Concordi prœsulum Ministerio Sanctificata
Esset in Sempiternum
Tabernaculum Dei cum hominibus
Pietatis tabernaculum et Urbis decus.

Il fait don à la Fabrique d'un superbe ornement blanc complet pour les grandes fêtes, qu'il avait payé 8.000 francs. Il négocie en même temps avec l'administration municipale la restauration de la chapelle de la Sainte Vierge dont le devis dressé par M. Baltard, l'architecte de la ville, montait à 30.800 francs; et il décide sa Fabrique à y coopérer pour 10.000 francs en s'engageant à y contribuer lui-même pour 5.000 francs (1). Les travaux de cette restauration, dont le montant total dépassa 50.000 francs, furent terminés et reçus le 14 août 1843, en présence du comte de Rambuteau, préfet de la Seine. Et le lendemain soir, fête de l'Assomption, la chapelle, décorée de huit lustres et candélabres, contenant plus de 300 bougies, fut illuminée magnifiquement, ainsi que la coupole supérieure et la trompe, au fond de laquelle s'élève la belle statue de l'auguste Vierge (2).

Il fut moins heureux dans les démarches qu'il fit à la même époque, auprès de la direction des Beaux-Arts, pour obtenir la restitution du monument funéraire de la duchesse de Lauragais. Ce mausolée, en pierre, haut de $1^{m},72$, représentant une femme en pleurs, appuyée sur

---

(1) Procès-verbal de la Séance du Conseil de fabrique, du 17 décembre 1841.

(2) Nau, *Rapport sur les archives de l'église de Saint-Sulpice*, p. 128. — Voir à la page 337 la reproduction que nous donnons de la chapelle actuelle de la Sainte Vierge.

une colonne brisée qui portait cette inscription : *Ut flos ante diem flebilis occidit*, était l'œuvre de Bouchardon et était placé dans l'église sur le pilier de gauche en sortant de la chapelle Saint-Michel (1). Enlevé à la Révolution, il était déposé, en 1840, au milieu des herbes, dans une des cours de l'école des Beaux-Arts. Mais ce fut en vain que M. Collin le réclama. L'administration de cette école refusa de s'en dessaisir.

Le jour de la Toussaint de 1842, il livra au culte la chapelle des âmes du Purgatoire, dont la décoration avait été confiée au peintre Heim, membre de l'Institut, qui mit trois ans à l'exécuter. M. Collin en paya seul les frais, de compte à demi avec la ville (2).

En 1843, il fit à sa Fabrique, pour la décoration de la nef, le don considérable des dix riches lampes à suspension qui l'éclairent encore aujourd'hui (3).

Ce fut lui également qui, en 1844, dota le chœur de l'orgue d'accompagnement, qui orne son chevet (4).

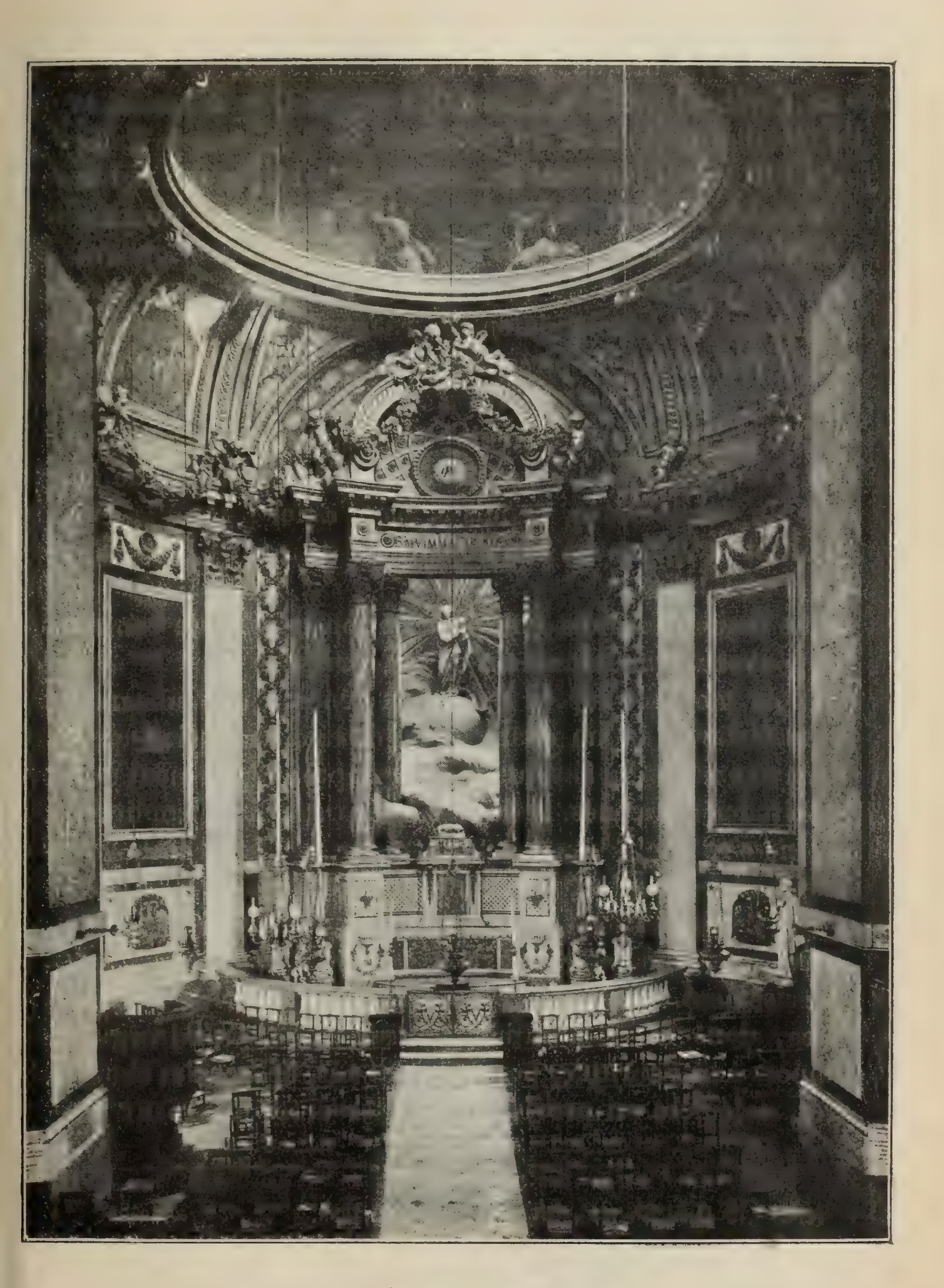
---

(1) P.-V. de la Séance du Conseil de fabrique, du 24 novembre 1843, p. 54.

(2) Ce ne fut qu'en 1846 que fut posée la balustrade en pierres de liais de cette chapelle ainsi que celle de la chapelle du Sacré-Cœur. La Fabrique avait alors le projet, auquel il est regrettable qu'elle n'ait pas donné suite, de clôturer, de la même manière, les huit autres chapelles de la nef. M. Collin prit à sa charge le paiement de cette balustrade de la chapelle des âmes du Purgatoire, ainsi que celui de son dallage en marbre et de son autel, également en marbre, qui fut exécuté sur les dessins de M. Ginain, l'architecte de la ville, membre de l'Institut. V. P.-V. de la Séance du Conseil de fabrique, du 7 août 1846.

(3) Ces dix belles lampes sont en cuivre doré : 2 sont formées chacune de 6 becs dits Carcel; les 8 autres chacune de 6 becs simples. Elles furent inaugurées le 15 août 1843, jour de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Trois des becs de chacune de ces lampes sont maintenant remplacés par de gracieux bouquets de lumière électrique.

(4) Il en paya, de ses deniers, toute la facture dont le prix s'éleva à 9.000 fr.; et ce fut M. l'abbé Goujon qui se chargea des frais de menuiserie et de sculpture du buffet et du clavier de cet orgue, qui montèrent à 2.700 fr.



Vue de la Chapelle de la Sainte Vierge.

Le 22 novembre de la même année, il dut réunir son Conseil de fabrique pour lui communiquer, de la part de l'archevêque, Mgr Affre (1), une pétition adressée, le 17 juillet précédent, au préfet de la Seine par le Maire du XIIe arrondissement au nom de la Fabrique de l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas et d'un certain nombre d'habitants de la paroisse Saint-Sulpice, qui, se fondant sur l'éloignement de la plupart d'entre eux de l'église Saint-Sulpice, demandaient la réunion du territoire occupé par eux à la circonscription de l'église Saint-Jacques, à savoir : du côté droit de la rue d'Enfer depuis la grille de la rue Saint-Dominique d'Enfer jusqu'au Carrefour de l'Observatoire (nos 30 à 80 inclusivement); de la rue du Val-de-Grâce, depuis la rue d'Enfer jusqu'à la rue de l'Est (nos pairs 4 à 8 et impairs 9 à 15); et de la rue de l'Est en totalité.

Le Conseil formula une protestation immédiate contre ce nouveau démembrement de son territoire (2).

Il la motivait sur ce que si, en général, c'est une mesure fâcheuse qu'un changement de circonscription qui, sans une nécessité absolue, vient rompre inopinément des habitudes anciennes, cette mesure, lorsqu'elle s'applique à une circonscription de paroisse, a, de plus, l'inconvénient d'exposer la paroisse démembrée à se voir privée, par une diminution de ses ressources, du moyen de pourvoir à des engagements pris pour plusieurs années. C'est précisément, disait-il, ce qui arriverait pour Saint-Sulpice, dont la restauration nécessaire du grand orgue impose à sa Fabrique, pendant huit ans, de lourdes charges, calculées en prévision des ressources que peuvent

(1) Mgr de Quelen était mort le 31 décembre 1839.

(2) Ce démembrement, qui eut lieu le 19 mars 1846, était le cinquième depuis celui de 1212, et le quatrième depuis celui de 1776 qui constitua le territoire de la paroisse du Gros-Caillou.

lui procurer le bail des chaises et la moyenne de son casuel, mais auxquelles elle ne pourra plus faire face si une partie notable de ces ressources lui est enlevée avec la population du quartier nouveau dont on demande la distraction.

Et s'élevant à des considérations d'un ordre plus élevé, il montrait qu'il est de l'intérêt de la foi que dans une grande capitale comme Paris, il y ait quelques églises, plus en vue que d'autres par leurs traditions de piété et leur beauté architecturale, qui conservent au culte toute sa solennité; mais que cette solennité appelle une population nombreuse parce qu'elle entraîne à des frais incompatibles avec une circonscription restreinte;

Que parmi ces grands centres de dévotion et de ferveur la paroisse de Saint-Sulpice s'est toujours distinguée : autrefois, lorsqu'elle était seule dans toute l'étendue des X[e] et XI[e] arrondissements, et aujourd'hui encore où, toute réduite qu'elle soit par l'érection de six autres paroisses sur son territoire ancien (1), elle n'en reste pas moins la plus belle paroisse de la chrétienté par la composition de son clergé, la piété exemplaire de ses fidèles et le voisinage du grand Séminaire dont l'assistance ajoute tant d'éclat à ses cérémonies et fait produire tant de fruits à ses catéchismes;

Que songer à diminuer la pompe du culte à Saint-Sulpice, serait donc faire un grand tort à la religion et causer une grande douleur à ceux qui, de toutes les parties du monde, viennent s'édifier à ses solennités;

Et que c'est au surplus ce que pensent beaucoup de ceux dans l'intérêt desquels on croit pouvoir provoquer cette mesure, comme l'a constaté l'enquête, prescrite à ce sujet par l'archevêque de Paris, et à la suite de la-

(1) Saint-Pierre du Gros-Caillou, Saint-Germain des Prés, Saint-Thomas d'Aquin, Sainte-Valère, les Missions étrangères et l'Abbaye-aux-Bois.

quelle le commissaire chargé de la diriger a, dans un avis fortement motivé, conclu formellement au rejet de la demande ou tout au moins à son ajournement jusqu'à une refonte générale des circonscriptions.

Il ajoutait que si la considération des distances était une règle à laquelle tout dût céder, il aurait droit de réclamer l'attribution des territoires compris entre les rues de Bussy, des Boucheries et de l'Ancienne-Comédie qui, quoique appartenant à Saint-Germain des Prés, sont plus près de Saint-Sulpice; et que d'ailleurs pour plusieurs des maisons réclamées par Saint-Jacques la communication avec Saint-Sulpice était presque aussi courte et même plus facile, et que pour quelques-unes, celles qui sont situées dans l'enclave du Luxembourg, le changement proposé serait contraire aux principes d'une bonne circonscription non moins qu'aux convenances des habitants.

Il faisait observer enfin que si l'on invoquait la nécessité d'augmenter les ressources de la paroisse Saint-Jacques, il convenait de ne pas oublier qu'un important avantage avait été accordé, en 1843, aux paroisses d'une moindre étendue, au préjudice de celles d'une plus grande, par l'augmentation du fonds commun sur le produit des pompes funèbres.

Malgré leur légitimité et l'insistance de la Fabrique à les faire valoir (1), ces raisons ne prévalurent ni dans les conseils du préfet de la Seine ni dans ceux de l'archevêque de Paris dont une ordonnance, datée du 19 mars 1846, prescrivit la translation de cette partie du territoire de Saint-Sulpice et son attribution à Saint-Jacques du Haut-Pas.

La restauration du grand orgue, dont il était fait mention dans cette protestation du Conseil de fabrique, lui

(1) Délibérations du Conseil de fabrique des 3 juillet et 22 août 1845.

créa, en effet, une charge fort onéreuse, qu'aggravèrent encore les lenteurs apportées à son exécution : car il l'avait ordonnée dès le 14 mars 1834 et ce ne fut que douze ans après, le 7 août 1846, qu'il put en voter la réception. Ce long retard avait eu plusieurs causes : d'abord le ravalement général de l'église et l'énorme poussière qu'il y soulevait; puis le projet, caressé pendant bien des mois, de transformer la chambre de la soufflerie de l'orgue en une salle des catéchismes pour remplacer celle de la chapelle souterraine de la Sainte Vierge, dont la préfecture de police exigeait la fermeture à cause de son insalubrité (1); ensuite la dévastation de l'orgue par le facteur lui-même qui était venu l'accorder pour les fêtes de Pâques (2); enfin les études d'améliorations ordonnées par le Conseil, notamment au sujet de l'application du système Barker et de son levier mécanique au clavier (3).

Mais l'augmentation de la dépense n'était pas le moindre inconvénient de ce retard. Dans le devis primitif de 1834, elle n'était évaluée qu'à 15.500 francs; en 1843, le Conseil, sur sa demande, recevait du facteur, chargé du travail, deux mémoires : l'un relatif à la restauration proprement dite de l'orgue, qui montait à 23.125 francs; l'autre, concernant les améliorations qu'il avait introduites dans plusieurs des jeux, qui s'élevait à 17.740, soit au total de 40.865 francs; et, sur le rapport d'une commission spéciale qu'il avait chargée de l'examen de ces deux mémoires, il arrêtait, dans sa séance du 15 novembre 1844, à 32.000 francs, c'est-à-dire à plus du double du

(1) Délibération du Conseil de fabrique du 13 juin 1843.

(2) V. Procès-verbaux de la Séance du Conseil de fabrique du 12 avril 1843 et de celle du 12 juillet de la même année, où son opposition à une ordonnance de référé du 22 mai précédent fut validée par arrêt de la première chambre de la Cour d'appel de Paris, du 19 août suivant.

(3) Décision du Conseil de fabrique du 17 mars 1843.

devis primitif, le prix total des travaux faits et restant à faire au grand orgue.

Leur réception eut lieu les 19 et 22 janvier 1846, et il ne la vota, le 7 avril suivant, que sur l'avis d'une commission de gens de l'art auxquels il en avait confié l'examen, et qui, en concluant avec éloges à leur admission, déclaraient que « les améliorations apportées à ce bel « instrument, le rendaient le plus important et le plus « complet de France (1) ».

Moins de onze ans après, une autre commission spéciale constatait « que la plupart des éléments qui le compo- « saient et qu'on se proposait simplement d'améliorer, « étaient réduits à un tel état de délabrement, qu'*avant* « *un an, il serait impossible de se servir de cet orgue* (2) » ; et, en conséquence, le Conseil fut obligé d'en voter, à nouveau, la restauration (3).

Le paiement des annuités qu'impliquait pour la Fabrique son acceptation de cette malencontreuse réparation, coïncidant avec la baisse de ses revenus, produite par la distraction de la partie de son territoire cédée à Saint-Jacques, avait détruit l'équilibre de ses budgets; et la Révolution de 1848, qui éclata sur ces entrefaites, ne fit qu'accroître ses embarras financiers. Mais le désintéressement de M. l'abbé Collin et la sage prévoyance de son Conseil réussirent, en deux ans, à les faire cesser et à préparer même toute une série d'années prospères, que

(1) Rapport de la commission scientifique et artistique, du 4 avril 1846, lu au Conseil de fabrique, dans sa séance du 7 de même mois. Dans cette même séance, le Conseil vota l'assurance de l'orgue à la Compagnie « *la Providence* » pour une valeur de 200.000 fr. à raison de 0,80c par 1.000 fr.

(2) L'abbé Lamazou, *Étude sur l'orgue monumental de Saint-Sulpice et la facture d'orgue moderne*, p. 20, Paris. E. Repos, éditeur. Brochure in-8° de 122 pages.

(3) Par traité avec M. Cavaillé-Coll du 26 mars 1857. V. P.-V. de la séance du Conseil du 15 mai suivant.

malheureusement M. le curé ne put pas mettre à profit. Un mal subit, dont on ne soupçonnait pas la gravité, mais qui provenait d'une altération, déjà ancienne, de sa santé, l'enleva, en trois jours, le 16 janvier 1851, à l'affection de sa paroisse. Il n'était âgé que de cinquante-cinq ans.

Sa dernière pensée fut pour les pauvres qui, toute sa vie, lui avaient inspiré la plus tendre charité. Il légua, par son testament, 3.400 francs de rente annuelle 5 p. 100 sur l'État à la Fabrique, à la charge par elle d'employer sur son montant 200 francs par an à faire dire deux messes pour le repos de son âme, l'une le jour de sa fête, le 4 novembre, et l'autre le jour de sa mort, le 16 janvier, et de verser les 3.200 francs de surplus, chaque année, entre les mains de ses successeurs, pour être employés par eux en œuvres pies, à leur choix.

Dès le lendemain de sa mort, à la demande du Conseil de fabrique, au nom de tous les fidèles, le préfet de police permit le dépôt provisoire de son corps dans un des caveaux de l'église; et, seize ans après, une décision impériale du 28 avril 1866, sur l'avis favorable du garde des sceaux, M. Baroche (1), autorisa son inhumation définitive dans ce même caveau, par une exception à la règle tracée par le décret du 23 Prairial an XII.

M. l'abbé Collin avait été honoré de la considération et de la bienveillance les plus affectueuses de la part des trois archevêques de Paris, sous l'autorité desquels il avait exercé le saint Ministère. Mgr de Quelen lui avait fait franchir, en dix ans, tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, depuis l'humble place de vicaire à Saint-Denis

---

(1) Mgr Darboy, consulté, au préalable, par le ministre des cultes, avait répondu, le 26 avril, « qu'il ne voulait pas combattre la demande de la « famille et de la Fabrique, inspirée par un sentiment très louable, mais « qu'il désirait qu'il lui fût permis de ne pas l'appuyer ».

jusqu'à l'importante fonction de curé de Saint-Sulpice. Après lui, Mgr Affre, de glorieuse mémoire, lui avait témoigné la même confiance. Il le consultait souvent, surtout, disait-il, quand il voulait savoir la vérité, et il l'avait nommé, en 1845, chanoine honoraire de sa cathédrale. Et son successeur, Mgr Sibour, se fit un devoir d'exprimer, du haut de la chaire même de Saint-Sulpice, les regrets qu'il éprouvait de la perte de ce bon pasteur, qui avait été son élève au petit Séminaire. Mais ce fut le supérieur général de Saint-Sulpice, M. Carrière, qui lui rendit le plus bel hommage, en proclamant hautement qu'il avait été un digne successeur de M. Olier.

CHAPITRE XVI

M. HAMON (1851-1874).

Sommaire : Sa naissance. — Sa famille. — Ses études. — Il est appelé à monter dans la chaire de littérature grecque à la pension Liautard. — Il entre au Séminaire de Saint-Sulpice. — Son ordination et son admission dans la Compagnie. — Il professe la théologie, pendant six ans, au grand Séminaire de Paris, et est nommé ensuite supérieur de celui de Bordeaux. — Longue maladie du larynx; voyage en Italie. — Mort du *cardinal de Cheverus*, son ami. — Il écrit sa *Vie*, puis *celle* de Mme *Marie Rivier*, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie. — Il reprend la direction du Séminaire de Bordeaux et est nommé, en 1843, supérieur de celui de Clermont. — Son refus de l'Évêché de Montauban. — Son *Traité de la Prédication*. — Ses retraites pastorales. — Sa troisième supériorité au Séminaire de Bordeaux. — Il prépare les travaux du Concile provincial de Bordeaux en 1850, et écrit le premier volume de sa *Vie de saint François de Sales*. — Sa nomination à la Cure de Saint-Sulpice. — Sa tendre charité pour les pauvres. — Catéchismes. — Prédications. — Oraison funèbre du Père de Ravignan par Mgr Dupanloup. — Fondation de la maison d'école de garçons de la rue d'Assas. — Refus de l'Évêché du Mans. — Sixième démembrement de la paroisse Saint-Sulpice, par la création de celle de Notre-Dame des Champs. — Circonscription actuelle de la paroisse Saint-Sulpice. — Fondation de la maison des Petites Sœurs des Pauvres de la rue Notre-Dame des Champs. — Mgr Sibour nomme M. Hamon modérateur des cas de conscience et chanoine honoraire de sa cathédrale; et l'Empereur lui fait donner la croix de la Légion d'honneur. — Œuvre de Notre-Dame des Étudiants. — Établissement du calorifère de l'église. — Restauration du grand orgue. — Participation à l'achat du presbytère. — Attachement de M. Hamon au Saint-Siège. — Ses noces d'or sacerdotales. — Siège de Paris. — L'église Saint-Sulpice pendant la Commune. — Ouvrages de M. Hamon. — Son second volume de *la Vie de saint François de Sales;* ses *Méditations* pour tous les jours de l'année; son *Histoire du culte de la Sainte Vierge*. — Son pèlerinage à Paray-le-Monial. — Sa maladie et sa mort. — Son éloge par le cardinal Guibert.

Avec M. Hamon réapparaissent ces grandes figures sacerdotales que les premiers curés de Saint-Sulpice, disciples de M. Olier, offraient à l'admiration des fidèles, en-

tourées de l'auréole de la sainteté de leur vie et rayonnantes de l'éclat de leur doctrine, de leur parole et de leur talent d'écrivains. M. Hamon a réuni en lui tous ces rares mérites.

André-Jean-Marie Hamon naquit au Pas, petit bourg à quelques lieues de la ville de Mayenne, sur les confins du Bas-Maine et de la Normandie, le 18 mai 1795, de parents qui jouissaient dans le pays d'une grande considération. Il était l'aîné de sept enfants dont deux moururent en bas âge, et reçut le bâpteme des mains d'un des prêtres fidèles et proscrits qui trouvèrent, dans la maison de ses père et mère, un généreux asile pendant tout le temps de la Terreur et de la persécution de Fructidor.

Un de ses oncles maternels, l'abbé Jacques Lehuen-Dubourg, devenu curé du Pas après le Concordat, lui fit faire sa première communion, le 27 mai 1805. Il commença alors ses études, sous la férule d'un autre de ses oncles, ancien Eudiste, l'abbé Jean Lehuen-Dubourg, prêtre d'ailleurs fort respectable, mais maître peu endurant qui, à la moindre faute, ne ménageait pas à son élève les épithètes *d'âne, de bûche, de piètre sujet dont on ne ferait jamais rien;* et il les termina brillamment, en dépit des pronostics avunculaires, au petit Séminaire de La Ferté Macé, où, à la fin de sa rhétorique, il composa sur la divinité de la Religion un discours si remarquable que le supérieur le lut publiquement à la distribution des prix, aux applaudissements de toute l'assistance (1). Il n'avait que quinze ans.

Son père prit alors le sage parti, dont il lui fut toujours reconnaissant, de lui faire redoubler cette classe importante à la célèbre pension Liautard à Paris (2). Il y suivit,

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 18 et 25.

(2) La pension Liautard, fondée en 1804, par M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice, en vue de procurer une éducation chrétienne à

d'après le règlement universitaire de l'époque, les cours du Lycée Louis-le-Grand et ensuite ceux du Lycée Napoléon (Henri IV), où deux professeurs d'un grand talent, MM. Naudet et Laya, développèrent en lui, à un si haut degré, le sentiment du beau littéraire, que dans son admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, surtout pour ceux de l'antiquité grecque, il se livra, pour mieux les goûter, à une étude approfondie de cette langue. En moins de cinq ans, il parvint à la posséder si bien, qu'en 1816, on ne lui permit de commencer sa théologie au Séminaire de Saint-Sulpice que comme externe (1), pour lui permettre de faire, le soir, à la pension Liautard, le cours de littérature grecque aux élèves des classes supérieures; et pendant les deux ans qu'il en fut chargé, il ne cessa pas d'entretenir en eux son propre enthousiasme pour les beautés de la poésie grecque, surtout pour celles des drames de Sophocle, son auteur préféré (2).

Au mois d'octobre 1818, il quitta définitivement le collège de la rue Notre-Dame des Champs pour entrer en qualité d'interne au Séminaire de Saint-Sulpice et se préparer aux saints ordres. Il y reçut le sous-diaconat le 18 septembre 1819. Le jour même, dans une note écrite

---

la jeunesse et de préparer des sujets pour le Séminaire, comptait déjà, en 1811, quand M. Hamon y entra, 600 élèves, parmi lesquels figuraient les noms des plus illustres familles de France. Érigée en institution de plein exercice par décret du Conseil royal de l'instruction publique, du 28 août 1821, elle changea son nom en celui de *Collège de Notre-Dame des Champs*, du nom de la rue où elle était établie, et bientôt après en celui de *Collège Stanislas*, pour répondre au désir de Louis XVIII, qui favorisait cette maison et qui voulut qu'elle portât l'un de ses prénoms, qu'elle a conservé désormais.

(1) Il avait revêtu le saint habit des clercs, et reçu la tonsure, le 18 septembre 1813. De 1814 à 1816, il avait été chargé de la classe de sixième à la succursale de la pension Liautard, à Gentilly, pendant qu'il y faisait lui-même sa philosophie. Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 38 et 40.

(2) Branchereau, *ibid.*, p. 41.

de sa main, il disait : « Le sous-diaconat est une consé-
« cration solennelle et irrévocable de tout moi-même à
« la divine Majesté ; la vertu propre de cet ordre doit
« donc être l'abnégation, la mort à moi-même, pour ne
« plus vivre qu'à Dieu. » Et cette abnégation fut, en effet, désormais la règle de toute sa vie, la plus humble, la plus exempte d'amour-propre et la plus détachée de soi-même qui se soit rencontrée.

Quelques semaines après, sur les conseils de M. Boyer, le directeur de sa conscience, et d'après les avis de M. Augé lui-même, son ancien maître à la pension Liautard et enrôlé alors dans la milice des Missionnaires de France, récemment créée par l'abbé de Rauzan (1), il demandait à entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, et était admis à suivre les exercices de la *Solitude* sous la forte direction de M. Mollevaut qui, dès qu'il en prit le gouvernement, y fit revivre l'esprit de ferveur, de régularité, d'abnégation et d'obéissance des anciens jours. Le 18 décembre suivant, il était élevé au diaconat ; et le 27 mai 1820, il recevait l'onction sacerdotale (2).

A la rentrée d'octobre de la même année, il fut attaché au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, pour y enseigner la théologie. Il y fut distingué très vite par les élèves : comme professeur, par la rectitude de son jugement, son ferme bon sens et la clarté de son exposition ; comme directeur, par sa sollicitude affectueuse pour ceux qui le prenaient pour guide de leur conscience et par le don qu'il avait de faire passer en eux le zèle qui l'animait. Bientôt même, son influence s'étendit en dehors du Séminaire, et beaucoup de prêtres du clergé de Paris, attirés

(1) M. Hamon avait songé, pendant quelque temps, à faire partie de cette milice.

(2) A dater de ce jour, il se fit un devoir, auquel il ne manqua plus jamais, de se lever à 4 heures du matin.

vers lui par sa piété, sa science et sa modestie, le choisirent comme leur confesseur.

Il était depuis six ans à Saint-Sulpice, où il avait occupé successivement la chaire de dogme et celle de morale, et déjà la Compagnie le mettait au rang de ses membres les plus distingués, lorsque son nouveau supérieur, M. Garnier, crut devoir lui confier, malgré sa jeunesse, la direction du grand Séminaire de Bordeaux.

En en prenant possession dans les premiers jours d'octobre 1826, il trouvait à la tête du diocèse un Prélat éminent, Mgr de Cheverus, son compatriote, qui devait s'unir à lui par une douce et sainte amitié, cimentée, malgré l'inégalité de leur rang et de leur âge, par une même élévation de leur âme et de leur esprit, et, au Séminaire, des directeurs âgés ou infirmes qui avaient laissé fléchir la discipline parmi leurs nombreux élèves (1), et qui ne voyaient pas sans quelque peine le gouvernement de la maison passer en des mains plus jeunes. Mais M. Hamon, par la supériorité de son talent, sa bonté, sa droiture et sa simplicité, ne tarda pas à prendre un tel ascendant sur les esprits qu'en quelques mois il ne comptait plus que des admirateurs et des amis dans son Séminaire.

Son premier soin fut d'y plier les élèves à la stricte observation de la règle. Il y réussit promptement, grâce à la collaboration intelligente et ferme de son ami, M. Caval, qui devint plus tard supérieur général de la Compagnie. Les études étaient également en souffrance; il les releva et leur donna même une forte impulsion en ajoutant aux examens semestriels des répétitions publiques qu'il faisait faire, en sa présence, deux fois par semaine. Il institua aussi un cours de physique pour les philosophes, et les réunit en communauté distincte de

(1) Ils étaient au nombre de 170, tant théologiens que philosophes, à l'arrivée de M. Hamon.

celle des théologiens. Il ne négligea pas non plus d'apporter à l'aménagement matériel de la maison les améliorations dont elle était susceptible; et, en 1828, il put l'agrandir à l'aide d'un subside important que l'État lui accorda sur sa demande et qui lui permit de compléter la construction d'une des ailes restée jusque-là inachevée.

Cette transformation du Séminaire, qu'il avait opérée en moins de trois ans, lui valut l'estime du clergé bordelais, et il en devint l'oracle après la retraite ecclésiastique qu'il lui prêcha en juillet 1830, et dont le succès fut tel que l'Archevêque tint à l'en récompenser en lui accordant des lettres de Grand Vicaire et en le prenant désormais pour son conseil dans toutes les affaires épineuses qu'il avait à traiter, comme sur les questions les plus délicates du droit canonique qu'il lui fallait résoudre.

Il pouvait dès lors se croire autorisé à jouir en paix de la considération générale dont il était l'objet et de la satisfaction que lui causait l'excellent esprit de ses séminaristes, quand il fut atteint, en 1832, d'une affection de larynx qui l'obligea à résigner ses fonctions et qui le condamna, pendant cinq longues années, au repos et au silence. Mgr de Cheverus en fut si vivement affecté qu'un jour, en l'annonçant dans une grande réunion où il avait pris la parole, il dut s'arrêter suffoqué par ses larmes. En vain l'envoya-t-on prendre les bains de mer à Granville en 1834, faire une saison à Cauterets en 1835. Ce ne fut que son séjour en Italie, pendant l'hiver de 1835 à 1836, qui apporta quelque adoucissement à son mal. Il y reçut de Grégoire XVI l'accueil le plus paternel et éprouva une grande joie, quand le Saint-Père daigna lui annoncer la prochaine élévation de Mgr de Cheverus au cardinalat (1). Il s'empressa d'en informer le Prélat qui, dans

---

(1) Cette promotion eut lieu, en effet, dans le Consistoire du 1er février 1836.

sa réponse, lui disait : « Cher Grand Vicaire et tendre « ami, j'espère que vous songez à revenir à Bordeaux où « le printemps est aussi doux qu'à Rome; vous savez « combien vous m'êtes cher et utile. Votre appartement « vous est réservé; personne ne s'en emparera, pas plus « que de la place que vous occuperez toujours dans le « cœur du Cardinal. Puissiez-vous nous revenir bien « portant. Il me tarde de vous embrasser, de jouir de « votre douce société, de profiter de votre aide et de vos « conseils. »

Hélas! il ne rentra en France que pour fermer les yeux de l'excellent Cardinal, son meilleur ami, qui succomba, le 19 juillet 1836, à une attaque d'apoplexie. Sollicité d'écrire sa vie par le neveu du prélat, l'abbé George, qui lui en fournit tous les éléments, il vint la composer à Issy et la fit paraître à la fin d'août 1837.

Le public s'éprit de la beauté du caractère de ce jeune prêtre, pieux et modeste, spirituel et distingué, qui jeté, en 1793, loin de son pays sur les côtes des États-Unis, s'attache à la pauvre et peu nombreuse église de Boston, la développe par l'ardeur de son zèle et par sa parole persuasive, l'abandonne, quand il l'a rendue prospère, pour aller au delà du Connecticut, dans la profondeur des bois, évangéliser les sauvages et les humaniser; et n'y revient, lorsqu'elle est décimée par la fièvre jaune, que pour se faire l'assistant des abandonnés et le consolateur des mourants; qui ensuite nommé par Rome, en 1798, évêque du diocèse, sait user, pendant près de trente ans, de ce titre sans crédit temporel, comme d'un instrument de charité universelle et de conciliation entre les sectes et les partis divisés, conquérir par son inépuisable charité l'affection reconnaissante des pauvres, par sa douceur et l'ascendant de sa vertu le respect des protestants dont beaucoup s'honorent de son amitié, élever de tous côtés des églises et des écoles, et étendre ainsi de

Boston à Baltimore l'influence du catholicisme; et qui enfin, lorsqu'il est rappelé en France, en 1826, pour occuper tour à tour les sièges de Montauban et de Bordeaux, sait s'y faire aimer et y gagner tous les cœurs aussi bien qu'à Boston, par la même indulgence d'un esprit aimable et supérieur, la même piété fervente et la même bonté.

Cette belle vie, tout apostolique, écrite par M. Hamon simplement, mais avec une chaleur de sentiment communicative, fut accueillie avec une grande faveur. Couronnée par l'Académie française en 1841, elle a été rééditée cinq fois et traduite en plusieurs langues.

La prolongation de son séjour à Issy et le calme dont il y jouit, amenèrent dans son état une amélioration assez sensible pour permettre à ses supérieurs de lui rendre ses anciennes fonctions; et, à la rentrée des vacances de 1837, il fut replacé à la tête du Séminaire de Bordeaux. Son retour y fut salué par des témoignages unanimes de satisfaction et de joie, dont son cœur aimant fut très touché et qui l'aidèrent à reprendre avec une nouvelle ardeur son ministère interrompu depuis cinq ans.

Ce fut au cours de cette seconde mission et malgré toutes les occupations qu'elle lui imposait, qu'il trouva le temps d'écrire, à la demande de son confrère, M. Vernet, supérieur du grand Séminaire de Viviers, la *Vie de Mme Marie Rivier, fondatrice et première supérieure de la congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie,* qu'elle avait fondée, en 1796, à Thueyts, petite ville de ce diocèse, pour l'éducation de la jeunesse. Elle parut, à Avignon, dans le courant de l'année 1842. Quoique inférieure au point de vue littéraire à celle du *cardinal de Cheverus,* elle a beaucoup contribué néanmoins à étendre la réputation de sainteté de cette pieuse fondatrice, à accroître la confiance des populations dans son intercession et à hâter la détermination de l'autorité ec-

clésiastique à entreprendre le procès de sa canonisation (1).

Six années s'étaient déjà écoulées depuis son retour à Bordeaux, et la piété et l'affection de tous ses élèves, comme le bien considérable qu'il faisait en dehors du Séminaire, lui permettaient d'écrire, le 10 avril, « qu'il était l'homme le plus heureux du monde », lorsque, vers la fin des vacances, M. Carbon, qui remplissait alors les fonctions de vice-supérieur de Saint-Sulpice, lui écrivit pour lui demander s'il accepterait la supériorité du Séminaire de Clermont. Le soir même du jour où il recevait sa lettre, tout à fait inattendue pour lui, il lui répondait : « Depuis « que je suis dans la Compagnie, je n'ai pas eu d'autre « volonté que celle de mon supérieur; je suis prêt à « tout. » Et le 5 octobre, il arrivait à Montferrand (2), ayant fait son sacrifice avec son abnégation habituelle, mais néanmoins dominant avec effort le chagrin que lui causaient et la séparation de tant d'amis du Bordelais qui pleuraient sa perte, et l'altération de sa santé, causée par la rigueur du climat d'Auvergne, et son isolement dans un poste où les lieux, les personnes, les choses lui étaient inconnus, et aussi la solitude à laquelle le condamnait son éloignement de la ville épiscopale.

Sur ces entrefaites, il fut avisé par l'abbé George, son ami, qu'il était très sérieusement question de lui pour le siège épiscopal de Montauban, que sa candidature était chaudement appuyée par Mgr Donnet, l'archevêque de Bordeaux, et par plusieurs autres prélats, et que le ministre lui-même, M. Martin du Nord, en désirait le succès. Il s'empressa d'en référer à Saint-Sulpice, et dès qu'il sut

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 147 et 148.

(2) Depuis la Révolution, le Séminaire de Clermont est installé à Montferrand, petite ville qui n'en est distante que de deux kilomètres, et où il occupe un ancien couvent d'Ursulines.

que le ministre renonçait à le proposer, il écrivait à l'économe, M. Houssard, qui l'y avait déterminé : « Je vous « remercie d'avoir brisé ma crosse... Si les desseins du « ministre eussent réussi, j'aurais cru que Dieu voulait « remplacer, peut-être, par un autre martyre le martyre « journalier que trouve tout mon être dans une vie sé- « dentaire, surtout depuis ma translation à Clermont, où « il me faut cent fois le jour regarder mon crucifix et le « ciel pour me résigner à tout ce que j'ai à souffrir au « physique et au moral. Dieu veut que je reste sur cette « croix ; que son saint nom soit béni. »

Mais si l'épreuve fut dure, elle cessa bientôt ; et les nuages de tristesse qui avaient accablé son âme au début, se dissipèrent avec le retour du printemps, l'affermissement de sa santé et les témoignages d'affection et de confiance qu'il recevait de tous côtés.

Tout d'abord, il avait institué un cours de prédication et de catéchisme et s'en était chargé lui-même. Il en obtint des résultats si excellents et si prompts qu'il crut devoir résumer ses leçons dans un *Traité de la Prédication,* « l'un des livres les plus instructifs qui soient sortis de sa plume » et dont les nombreuses éditions indiquent l'importance. Il le publia en 1844.

L'année suivante, il fut nommé assistant du supérieur de la Compagnie (1) par l'Assemblée générale, après qu'elle eut appelé à cette haute fonction M. de Courson, son intime ami, en remplacement de M. Garnier décédé (2). Presque en même temps il recouvrait la voix et, se croyant en état de reprendre la prédication des retraites pastorales, pour lesquelles il s'était toujours senti un très vif

(1) Les assistants sont au nombre de *douze ;* ils forment la partie dirigeante de la Compagnie ; et c'est à eux qu'il appartient, réunis en Assemblée, de nommer le supérieur général.

(2) M. Garnier mourut le 16 mars 1845.

attrait, il accepta, pour les vacances de 1846, celles de la Rochelle et de Bourges. Il s'y prépara pendant près d'une année et en écrivit en entier tous les sermons, dont la réunion, résumé éloquent des devoirs de la vie sacerdotale, « forme la plus achevée de ses œuvres oratoires (1) ».

Sa voix résista à la fatigue de parler quatre fois par jour pendant les deux retraites; et la réussite de cet essai le décida à continuer cette grande œuvre. En 1847, il en prêcha cinq autres, avec un plein succès, à Nantes, au Mans, à Metz, à Orléans et à Paris. Dès qu'il les eut terminées, M. de Courson le chargea de reprendre, pour la troisième fois, la direction du Séminaire de Bordeaux, où l'archevêque ne cessait de le redemander. Comme toujours, il se soumit sans mot dire. Néanmoins, malgré la joyeuse impatience avec laquelle il s'y savait attendu, il eut presque autant de peine à quitter l'Auvergne qu'il en avait éprouvé à s'y rendre, tant il avait su s'y faire de véritables amis.

La Révolution de février, qui survint quelque temps après, ne suscita aucune entrave à M. Hamon dans la conduite de son Séminaire; il put même préparer à loisir les six retraites ecclésiastiques qu'il donna l'été suivant, à Autun, à Beauvais, à Noyon, au Puy, à Viviers et à Rodez. Le 30 juillet 1849, il prononça l'oraison funèbre du cardinal de Cheverus à l'inauguration du monument que son successeur lui fit ériger dans sa métropole. Il prépara ensuite les travaux du Concile provincial que Mgr Donnet présida en juillet 1850, et, pendant la tenue de ce Concile, il vint à Paris prendre part à l'élection du successeur de M. de Courson enlevé prématurément à l'affection des siens, le 10 avril précédent. L'Assemblée dont il faisait partie, nomma M. Carrière.

(1) Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 180.

De retour à Bordeaux, les pères du Concile le chargèrent de rédiger le mandement destiné à publier leurs décisions. Mais ce travail, long et difficile, lui causa une extrême fatigue, et, sous le coup d'une congestion, il dut renoncer à donner les retraites qu'il avait promises à Bordeaux, à Carcassonne, à Luçon, à Tours et à Angers. Les vacances qu'il passa en voyage et dans un repos d'esprit complet, lui rendirent ses forces, et il put, à la rentrée, mettre la dernière main au premier volume de sa *Vie de saint François de Sales* que des sollicitations, aussi flatteuses que pressantes, l'avaient déterminé à écrire. Il espérait même avoir terminé le second avant l'hiver, quand sa nomination à la cure de Saint-Sulpice l'obligea à en différer l'achèvement.

Cette nomination, qui renouait, heureusement pour les fidèles, la chaîne des traditions sulpiciennes, en rendant à un membre de la Compagnie la direction de la paroisse de son Séminaire, était l'œuvre de l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, qui était parvenu à triompher des hésitations de M. Carrière. Aussi tint-il à venir présider lui-même la cérémonie d'installation du nouveau curé (1), et, du haut de la chaire, il fit de lui un magnifique éloge. La réponse de M. Hamon fut simple et modeste; et il se concilia toutes les sympathies, quand, parlant des pauvres et de la tendresse de père dont il sentait son cœur pénétré pour eux, il s'écria : « Je prends l'engagement « solennel de tout donner aux pauvres; je veux vivre « pauvre, mourir pauvre, en sorte que je n'aie pas de « testament à faire, quand il plaira à Dieu de m'appeler « à lui. » A ces paroles touchantes les fidèles comprirent de suite quel saint prêtre leur était donné pour curé.

(1) Le décret de nomination de M. Hamon à la cure de Saint-Sulpice fut rendu le 8 juillet 1851, et l'installation, présidée par Mgr Sibour, archevêque de Paris, assisté de M. l'abbé Surat, son vicaire général, eut lieu le samedi suivant, 12 juillet.

Son premier soin fut de rétablir, selon qu'il était convenu avec Mgr Sibour, et en apportant à son *Règlement* les modifications que les circonstances actuelles exigeaient, la Communauté des prêtres fondée par M. Olier et qui avait concouru si efficacement à la rénovation de la paroisse. Il réunit autour de lui plusieurs de ses confrères, leur adjoignit quelques-uns des prêtres de l'église Saint-Sulpice et s'installa avec eux, en attendant un presbytère définitif, dans une maison de la rue Garancière qu'il prit à bail. En entrant pour la première fois dans la chambre qu'il allait occuper, il y trouva deux glaces et, les jugeant un luxe inutile, il les fit couvrir de papier vert et donna un grand crucifix à placer sur celle qui garnissait la cheminée : « Ce sera pour moi, dit-il, un plus beau « miroir qu'une glace. »

Le soulagement de ses pauvres fut, dès sa prise de possession, l'objet de sa plus vive sollicitude, et l'on peut dire même sa principale et sa plus douloureuse préoccupation jusqu'à sa mort.

« Mon âme, écrivait-il plus tard, a pris des habitudes « de tristesse qui ne supportent plus la joie... Je suis au « milieu de toutes les misères humaines. Il ne se passe pas « de jour que je ne voie couler des larmes en abondance. « Tous les pauvres affligés viennent me dire leurs peines; « j'ai sur les bras des gens sans asile et sans pain, des « jeunes filles dans la rue, des enfants de dix, sept et cinq « ans abandonnés, des femmes, même de haut parage, « chassées par leur mari et dans la détresse; et il me « faut pourvoir à leur existence. Je ne sais que devenir... « Deux mille francs par mois, c'est une goutte d'eau dans « la mer. Oh! que c'est triste! Comment ferai-je vivre, « cet hiver, mes pauvres dont le nombre, surtout celui « des pauvres honteux, s'accroît d'une manière effrayante! « Cette idée me poursuit le jour et la nuit. »

Néanmoins, il ne se découragea jamais. Il fit d'inces-

sants appels à la charité de sa paroisse; et chaque fois ils furent entendus et lui permirent de distribuer d'abondantes aumônes. C'était la supérieure de la maison de secours de la rue de Vaugirard, la sœur Louise, des Filles de la Charité, qu'il en avait faite la dispensatrice et qui tenait sa bourse, c'est-à-dire, selon la pieuse pratique de M. Olier, un sac de toile auquel était attachée une image de la Très Sainte Vierge. Quand il s'inquiétait de le voir vide, la bonne sœur le rassurait, en lui rappelant que jamais la Providence ne lui avait manqué. Un jour de fin de mois, où cet épuisement du sac le mettait dans un grand embarras, un ami vient lui remettre un billet de 1.000 francs de la part d'un inconnu. « Oh! la bonne « Providence, » s'écrie-t-il, en embrassant le billet qui lui arrive si à propos. Le donateur, avisé de ce trait touchant, lui envoya, le soir même, un autre billet de 1.000 francs. M. Hamon l'en remercia quelques jours après, par la lettre suivante qui reflète toute la beauté de son âme :

« Je serais inconsolable, Monsieur, d'avoir tant tardé à « vous remercier de votre double et généreuse offrande, « si je ne m'étais dit que ce n'était pas à moi-même que « le don avait été fait, mais à Jésus-Christ dans la per- « sonne de ses pauvres. Avec un tel donataire jamais la « reconnaissance n'est en retard. Le don est écrit dans le « cœur de Notre-Seigneur en caractères ineffaçables. Vous « l'y lirez avec délices toute l'éternité, enchâssé dans « l'or pur de la charité. Là, vous verrez que les pauvres « qui reçoivent nos aumônes sont nos bienfaiteurs, puis- « qu'ils nous valent, en échange d'un peu d'or corrup- « tible, des biens si grands. C'est nous qui sommes leurs « obligés et qui, en conséquence, devons les traiter avec « respect et affection.

« Recevez, Monsieur, ma reconnaissance de m'avoir « admis en participation de votre bonne œuvre. »

Mais indépendamment de ces aumônes qu'il faisait directement et qui lui étaient, en quelque sorte, personnelles, il alimentait encore la caisse des trois principales œuvres paroissiales établies en faveur des malheureux :

De l'œuvre des Dames de Charité, qui se réunissent, une fois par mois, sous la présidence de M. le curé, avec le concours d'une Sœur de Charité qui assigne à chacune de ces dames cinq à six familles pauvres à visiter dans le mois et lui délivre les bons de pain et de viande à leur distribuer. La dame, en allant les porter, doit s'informer si on est marié à l'église, si les enfants vont à l'école et au catéchisme, s'il y a des besoins spéciaux dans le ménage, si on va à la messe et si l'on fait ses Pâques. A la réunion suivante, elle rend compte de ses visites, et l'on prend les mesures et l'on vote les secours que comporte son rapport ;

De l'œuvre des Pauvres malades, à laquelle passent ceux des membres des familles visitées par les Dames de Charité qui tombent malades. Ils sont visités par d'autres dames qui leur portent des secours, leur parlent de Dieu et les préparent à recevoir la visite du prêtre ;

Et de l'œuvre du Vestiaire de la Providence, ouvroir charitable où, tous les vendredis, de une heure à quatre heures, une soixantaine de dames de la paroisse se réunissent dans une grande salle, au-dessus de la sacristie des mariages, et viennent y travailler à confectionner des gilets de flanelle, des chemises, des caracos, des jupons et des bas pour les pauvres.

Ces trois œuvres réunies imposaient à M. Hamon une charge totale de plus de 40.000 francs par an.

Mais sa charité ne se bornait pas à donner abondamment de l'argent et des secours en nature. Se donner lui-même à quiconque avait besoin de ses conseils, de ses consolations, de son appui, était son œuvre quotidienne

« Je suis le débiteur de tous mes paroissiens, disait-il, je « me dois à eux sans réserve. »

Il ne prit pas un moindre souci de la sanctification des âmes dont il était devenu le pasteur; et il s'efforça constamment de la procurer par ses relations personnelles avec les familles, par les catéchismes, les prédications et les œuvres.

Il savait combien de personnes n'étaient éloignées de la Religion que parce qu'elles ne connaissaient pas le prêtre ou qu'elles ne pouvaient pas lui parler. Il n'hésita pas tout d'abord à faire la visite générale de sa paroisse, qui lui permit de se rendre un compte exact de l'état d'esprit et de la position sociale de ses habitants; et ensuite il ne manqua jamais de la renouveler chaque fois que la mort ou un grand malheur venait à frapper une famille.

M. l'abbé Collin lui avait laissé l'œuvre des catéchismes très prospère; il n'eut qu'à l'encourager. Il y ajouta cependant une retraite pour préparer les petits enfants à leur première absolution. « Nous en avons eu dix-huit « cents, de sept à douze ans, écrivait-il avec bonheur en « 1863, qui ont suivi cette retraite; ils se tenaient comme « de petits anges et nous avons fait la fête de la première « absolution, comme on fait celle de la première commu- « nion. Il y a eu une consécration ravissante à la Sainte « Vierge (1). » L'année suivante, ils étaient deux mille.

Dès son arrivée, il régla qu'il y aurait, chaque dimanche, quatre sermons à l'église : deux, le matin, à six et à dix heures; deux, le soir, l'un après Vêpres à trois heures et demie et l'autre à huit heures. Il se réservait celui de dix heures du matin, chaque premier dimanche du mois; et lorsqu'un prédicateur était empêché, c'était lui qui montait en chaire à sa place; et jamais il ne fut surpris inférieur à sa tâche.

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 229.

Indépendamment de ces prédications ordinaires, il se plaisait à confier les stations de l'Avent et du Carême et les sermons des grandes solennités à des orateurs tels que le P. Minjard, le P. Caussette, le P. Félix, l'abbé Combalot (1), Mgr Plantier, Mgr Lavigerie, dont les voix éloquentes ravivaient la ferveur des fidèles. Mais on n'a pas le souvenir, à l'église de Saint-Sulpice, d'une parole plus grande ni plus pathétique que celle qu'y fit entendre, pour la dernière fois, Mgr Dupanloup, lorsque, le 4 mars 1858, au convoi du Père de Ravignan, il monta en chaire, après la messe, pour célébrer les vertus de son saint ami.

Dès les premiers mots de son exorde, il saisit son immense auditoire. « Il est là! s'écrie-t-il, il est mort! et « il nous parle encore. *Defunctus adhuc loquitur.* » Puis, en traits pleins de flamme et de vérité, il dépeint l'éminent religieux, son zèle pour la sanctification des âmes, sa soif de la justice, « de cette justice divine, souveraine et infiniment miséricordieuse, vraie passion de sa vie », son ardent amour de Dieu, de l'Église et de la France; « de la France, ajoutait-il, qui n'a jamais eu une âme « plus française que la sienne ». Et il termine par ces touchants adieux : « O mon saint ami, il faut vous quit- « ter. Adieu donc, au nom de tout ce qui vous aime!... « Adieu, au nom de la sainte Église, dont vous fûtes le « courageux défenseur, dont vous avez combattu si vail- « lamment le bon combat. Adieu, au nom de cette Église « militante, qui vous introduit à l'heure où je parle dans « le sein de l'Église triomphante... Adieu, au nom de l'É- « glise de France, dont vous fûtes le serviteur si fort et si « humble, pour qui vous avez remporté tant de victoires,

(1) L'abbé Combalot prêcha à Saint-Sulpice, en 1872, sa dernière retraite d'hommes et son dernier mois de Marie. Mgr Ricard, *l'abbé Combalot*, p. 618 à 620.

« brisant, par la magnanimité de votre caractère et la « loyauté de vos paroles, l'indigne étendard du respect hu- « main en tant de mains où vous avez planté l'étendard de « la croix! Adieu, au nom de tous les évêques de France, « dont vous fûtes l'ami si sûr, si fidèle et si modeste! Ils « m'estimeront heureux, j'en suis sûr, d'avoir pu, en leur « nom, vous rendre ce dernier et solennel hommage! « Adieu, au nom de cette sainte Compagnie, qu'elle « me permette de parler pour elle, dont vous fûtes le « bouclier et dont vous demeurerez la gloire! Adieu, au « nom de tous ces vaillants chrétiens qui, rangés autour « de vous, ont combattu avec vous, et ont mérité jusqu'à « la fin votre estime et votre religieuse amitié! Adieu, au « nom de cette jeunesse française, si généreuse, si ardente « au bien, quand elle rencontre des guides dignes d'elle! « Protégez-la, dirigez-la toujours, du divin séjour où vos « vertus ont, par la grâce de Dieu, porté votre âme!... « Et s'il m'est permis de parler de moi, adieu aussi au nom « d'une de ces vieilles amitiés, commencées aux jours de « la jeunesse, fortifiées dans les périls, jamais troublées, « et qui ne peuvent se briser dans les cœurs qui survivent « sans briser l'âme tout entière, leur laissant seulement « la force de redire la dernière parole, inspirée de Dieu, « qui mettra fin à ce discours : *Bienheureux les morts qui « meurent dans le Seigneur.* »

Quand le grand évêque fut descendu de la chaire, Berryer, qui l'avait entendu, courut tout en larmes l'embrasser à la sacristie. De l'aveu des meilleurs juges, ce discours est son chef-d'œuvre (1).

La vigilance de M. Hamon à dispenser amplement la parole sainte à tous les âges et à toutes les conditions, s'appliquait également au soutien et au dévoloppement des nombreuses œuvres de la paroisse, et plus spéciale-

(1) L'abbé Lagrange : *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, p. 247.

ment de celles dont le but était d'assurer la bonne éducation de l'enfance et la préservation de la jeunesse. A son arrivée, il trouva en pleine activité toutes les associations pieuses, les confréries et les établissements charitables, qu'encourageait déjà son prédécesseur. Il ne put que leur continuer son appui par ses offrandes et ses exhortations.

Mais il est deux de ces œuvres, toutes deux considérables, qui manquaient à la paroisse et dont il l'a dotée : la maison d'école de garçons du n° 68 de la rue d'Assas avec la chapelle des œuvres, et la maison des Petites Sœurs des Pauvres du n° 45 de la rue Notre-Dame des Champs.

A peine installé, il avait constaté avec un grand déplaisir l'insuffisance des écoles catholiques de sa paroisse, qui ne pouvaient pas contenir plus du cinquième de sa population scolaire, et l'absence d'un local pour la réunion des membres des différentes œuvres, absence des plus nuisibles à leur fonctionnement. Aussitôt il conçut le dessein d'acheter un grand terrain sur lequel il élèverait à la fois de vastes bâtiments d'écoles qu'il confierait aux Frères des Écoles chrétiennes, et une chapelle spacieuse qui pourrait servir de lieu de réunion aux œuvres paroissiales de Saint-François-Xavier, de la Sainte-Famille et autres. Il avait déjà recueilli quelques fonds et formé une commission de laïques, pieux et compétents, qui devaient négocier l'achat du terrain et élaborer les plans des constructions, quand deux circonstances imprévues vinrent entraver la marche de cette importante affaire : sa proposition pour l'évêché du Mans, et un dernier démembrement de la paroisse.

Mgr Sibour, dans sa haute estime du mérite de M. Hamon, après lui avoir confié, à la fin de 1851, les fonctions délicates de modérateur du cas de conscience (1), et l'a-

---

(1) C'était Mgr Affre qui avait institué, à Paris, la conférence du cas de conscience, dans laquelle le Clergé de la capitale se réunit à des épo-

voir nommé, en 1853, chanoine honoraire de sa cathédrale, lui donna une marque plus particulière encore de sa considération, en le désignant au ministre des cultes, M. Fortoul, pour la succession de l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, qui venait de mourir à Rome dans les derniers jours de 1854. Cette mort ramenait la question de la création à Laval d'un évêché distinct de celui du Mans. Le gouvernement, qui n'en était pas partisan, crut trouver le moyen de maintenir le *statu quo*, en nommant M. Hamon, dont le choix ne pourrait que flatter ses compatriotes de la Mayenne et leur faire accepter le refus de la faveur qu'ils sollicitaient. Et il dépêcha le ministre au presbytère de Saint-Sulpice, pour annoncer à M. Hamon qu'il avait ordre de l'Empereur de présenter, le lendemain, à sa signature, le décret qui le nommait à l'évêché du Mans. M. Hamon déclina l'offre et, sur les instances réitérées du ministre, finit par lui dire : « Après tout, Monsieur le Mi- « nistre, j'ai un supérieur; je ferai ce qu'il me dira. » Mais M. Carrière ne se montra pas plus facile, et, devant son inflexibilité, force fut au gouvernement de faire un autre choix.

Ce ne fut pas, du reste, la seule fois que l'Empereur voulut élever M. Hamon à la dignité épiscopale. Il avait déjà pensé à lui à la vacance de l'évêché de Chartres; il y songea encore lors de l'assassinat de Mgr Sibour, « parce « qu'il tenait à avoir à Paris un archevêque qui fût aimé « du peuple »; il revint à la charge à la mort de Mgr Darcimoles, archevêque d'Aix; et voyant qu'il ne pouvait pas le décider à accepter une mitre, il tint à lui témoigner du moins toute son estime en le nommant,

---

ques déterminées pour discuter, chaque fois, un nouveau point de théologie pratique, sous la présidence d'un *modérateur*, qui est chargé de diriger le discussion, d'empêcher qu'elle ne s'égare, et de présenter, à la fin de la séance, dans un résumé substantiel des débats, la solution de la question proposée.

par décret du 13 août 1858, chevalier de la Légion d'honneur (1).

Ainsi délivré du souci de sa candidature à l'évêché du Mans, M. Hamon avait repris ses occupations ordinaires, quand un nouvel et grave événement vint jeter le trouble dans la paroisse et dans l'économie de ses intérêts financiers. Un décret impérial, du 22 janvier 1856, supprima l'église succursale de l'Abbaye-aux-Bois et la remplaça par celle de Notre-Dame des Champs; et une ordonnance du cardinal Morlot, archevêque de Paris, du 6 mars 1858, en érigeant cette nouvelle paroisse, détermina ses limites ainsi que celles de la paroisse Saint-Sulpice, dont la circonscription, qui n'a plus changé depuis lors, a été restreinte à la rue du Regard, — côté impair entier, à partir de la rue de Rennes; — la rue du Cherche-Midi, — côté pair, de l'axe de la rue du Regard à la rue Saint-Placide; — la rue Saint-Placide, — côté impair, de la rue du Cherche-Midi à la rue de Sèvres; — la rue de Sèvres, — côté impair, de la rue Saint-Placide à la rue du Cherche-Midi; — le carrefour de la Croix-Rouge, — côté impair; — la rue du Four, — côté impair entier; — la rue de Buci, — côté impair entier; — la rue Saint-André des Arts, — côté impair, de la rue de l'Ancienne-Comédie à la rue de l'Éperon; — la rue de l'Éperon, — côté pair, de la rue Saint-André des Arts jusqu'en face de la rue Serpente; — la rue Serpente, — côté impair, de la rue de l'Éperon à la rue Hautefeuille; — la rue Hautefeuille, — côté pair, de la rue Serpente à la rue de l'École-de-Médecine; — la rue de l'École-de-Médecine, — côté impair, de l'axe de la rue Hautefeuille au boulevard Saint-Michel; — le boulevard Saint-Michel, — côté pair, de la rue de l'École-de-Médecine à l'avenue de l'Observatoire; — la rue d'Assas, — côté impair, de l'avenue

(1) L'abbé Branchereau : *Vie de M. Hamon*, p. 299 et 301.

de l'Observatoire à la rue de Vaugirard; — la rue de Vaugirard, — côté pair, de la rue d'Assas à la rue du Regard, point de départ (1).

Ce remaniement de la circonscription de la paroisse de Saint-Sulpice lui enlevait plus de la moitié de son territoire superficiel, — 112 hectares sur 209 qu'elle possédait antérieurement, — les deux tiers de son territoire habitable, — car sur les 97 hectares qui lui restaient, 40

---

(1) Dans ce nouveau périmètre de la paroisse sont comprises les rues : de l'Ancienne-Comédie, entière; Antoine-Dubois, entière; d'Assas, n^os^ impairs en entier et pairs de 2 à 30; Auguste-Comte, entière; Bonaparte, de 51 à fin et de 60 à fin; Buci (carrefour de), entier; Buci, n^os^ impairs; du Canivet, entière; des Canettes, entière; Casimir-Delavigne, entière; Cassette, entière; des Chartreux, entière; du Cherche-Midi, de 1 à 37 et de 2 à 54; Clément, entière; Coetlogon, entière; Commerce-Saint-André (cour et passage du), entiers; de Condé, entière; Corneille, entière; Cour de Rohan, entière; de Crébillon, entière; Croix-Rouge (carrefour de la), n° 1; Danton, entière; Dupin, entière; Dupuytren, entière; École-de-Médecine (place de l'), entière; École-de-Médecine (de l'), n^os^ impairs entiers, et pairs de 10 à fin; Éperon (de l'), impairs de 11 à fin et pairs entiers; Félibien, entière; Férou (impasse), entière; Férou, entière; de Fleurus, de 1 à 17 et de 2 à 18; du Four, les n^os^ impairs; Garancière, entière; Grégoire-de-Tours, entière; Guisarde, entière; Hautefeuille, du n° 12 à fin; Herschell, entière; Honoré-Chevalier, entière; Clinique d'accouchement (hôpital), entier; du Jardinet, entière; Jean-Bart, entière; Lobineau, entière; Luxembourg (Jardin et Palais), entiers; du Luxembourg, entière; Mabillon, entière; Madame, entière; de Médicis, entière; Mézières, entière; Michelet, entière; Mignon, entière; Monsieur-le-Prince, entière; Montfaucon, entière; Observatoire (avenue de l'), de 1 à 27 et de 2 à 26; Odéon (carrefour de l'), entier; Odéon (place de l'), entière; de l'Odéon, entière; Palatine, entière; Pape-Carpentier, entière; Princesse, entière; Quatre-Vents (impasse des), entière; des Quatre-Vents, entière; Racine, entière; Raspail (boulevard), des n°s 92 à 94 et 105bis; du Regard, n^os^ impairs; Régnard, entière; de Rennes, des n°s 55 à 123 et 66 à 116; de Rohan (cour), entière; Rotrou; entière; Saint-André des Arts, des n°s 43 à fin, impairs; Saint-Germain (boulevard), des n°s 83 à 131, et 108 à 162; Saint-Michel (boulevard), des n^os^ pairs 28 à fin; Saint-Placide, des n^os^ impairs 1 à 27, Saint-Sulpice (place), entière; Saint-Sulpice, entière; de Seine, des n^os^ impairs 77 à fin et des n^os^ pairs 60 à fin; Serpente, n° 39 impair, et des n^os^ pairs 30 à 38; Servandoni; entière; de Sèvres, des n^os^ impairs 1 à 57; de Tournon, entière; Toustain, entière; de Vaugirard, des n^os^ impairs 1 à 43 et des n^os^ pairs 2 à 26; et du Vieux-Colombier, entière. Voir le plan de la paroisse, page 368.

étaient occupés par le jardin du Luxembourg, — et plus du quart de sa population actuelle, — 12.892 habitants sur 44.323 (1). — Quelque énorme que fût ce sacrifice, il était demandé au nom d'un grand intérêt public et religieux (2); aussi le Conseil de fabrique n'hésita pas à s'y soumettre. Mais il était à craindre que le contre-coup ne s'en fît sentir dans le produit de ses recettes et plus encore dans le chiffre du budget de M. le curé.

Néanmoins, le besoin de plus grandes écoles était si pressant, pour soustraire les pauvres enfants de la paroisse au danger de l'ignorance des choses de Dieu et à celui plus grand encore de leur enrôlement dans les écoles protestantes, qui venaient de s'ouvrir dans le quartier, que M. Hamon n'hésita pas à reprendre le projet de sa vaste entreprise. Dès le mois de juin 1857, il publia, sous le titre d'*Appel du curé de Saint-Sulpice à ses paroissiens,* une brochure apostillée par l'archevêque de Paris, dans laquelle il sollicitait vivement la charité en faveur des écoles catholiques, « au nom des intérêts sacrés de la Religion, attaquée de toutes parts par un prosélytisme ennemi de l'Église, au nom de tant de jeunes âmes, menacées de se perdre dans ce Paris, où rien d'important ne se passe qui n'ait son retentissement par toute la France et quelquefois par tout le monde (3) ». Au mois de septembre suivant, en possession d'une centaine de mille francs, il se hâta d'acheter, au prix de 285.000 francs, une grande propriété, située rue de l'Ouest, n° 36, — aujourd'hui, rue d'Assas,

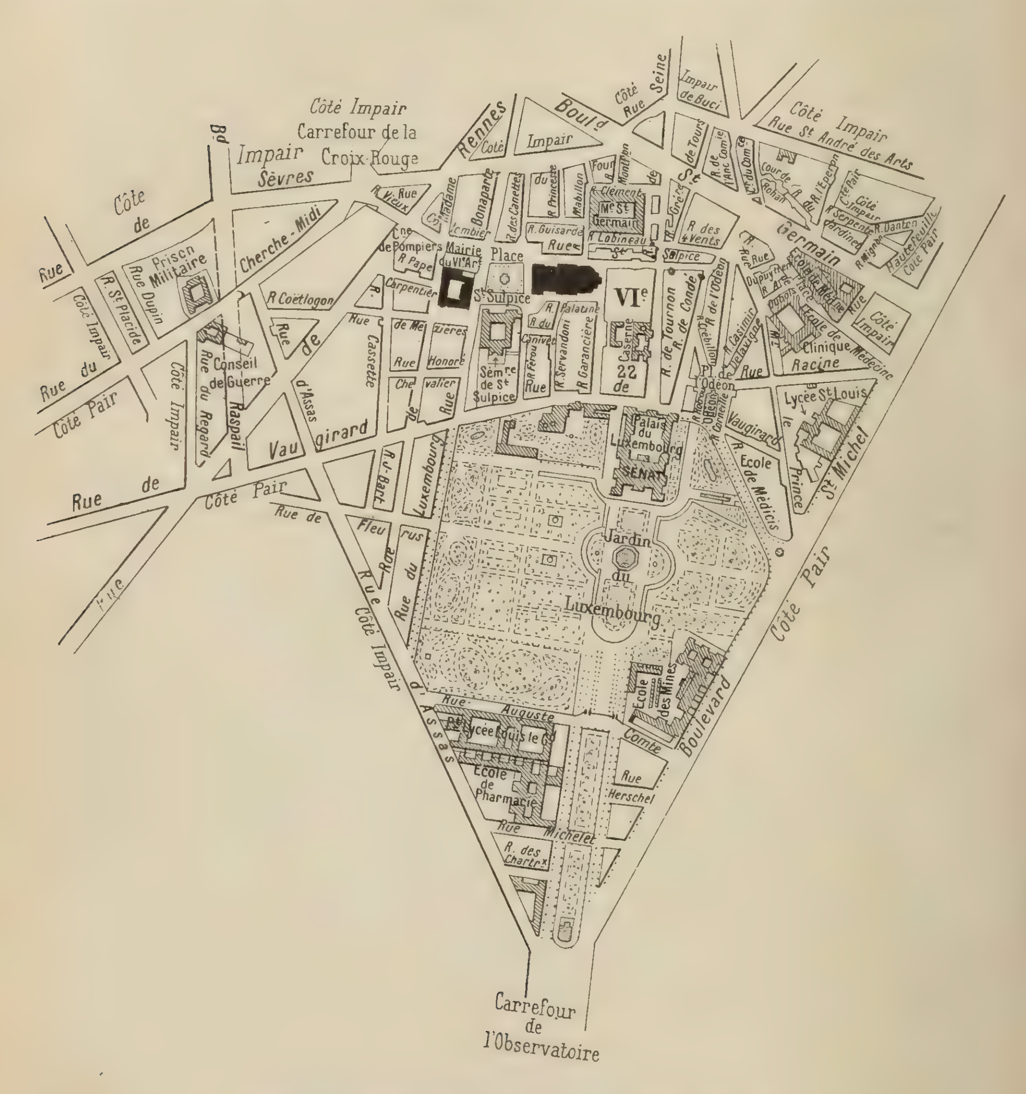
---

(1) En 1899, époque à laquelle ces lignes sont écrites, la population de la paroisse de Notre-Dame des Champs est de 40.150 habitants et celle de la paroisse Saint-Sulpice de 38.459 habitants seulement.

(2) Voir la lettre de l'archevêque de Paris, du 22 mai 1854, annonçant le projet de ce retranchement d'une partie du territoire de la paroisse de Saint-Sulpice.

(3) Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 261.

68 (1), — et y fit commencer sans retard les constructions arrêtées. Le 31 mars 1859, le cardinal Morlot, accom-



Plan de la circonscription actuelle de la paroisse.

pagné de l'évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, et de celui de Saint-Flour, Mgr de Pompignac, venait bénir ce bel établissement, composé de bâtiments scolaires pouvant

(1) Par acte, devant M. Desprez, notaire à Paris, du 28 septembre 1857.

s'ouvrir à 1.200 enfants et d'une superbe chapelle assez vaste pour contenir 2.000 personnes. La dépense totale, y compris l'achat du terrain, en était montée à 530.000 francs; et quelques mois plus tard, elle était entièrement soldée. C'est dire les sommes considérables que la charité des fidèles avait mises à la disposition de leur zélé pasteur. Un dimanche, où il venait de recommander l'œuvre du haut de la chaire, il est accosté à la porte de la sacristie où il rentrait, par un monsieur qui lui remet un pli fermé, contenant, lui dit-il, son offrande pour ses écoles, et qui s'éloigne aussitôt. Il ouvre ce pli dans son cabinet; c'était un don de 70.000 francs, dont il ne connut jamais l'auteur.

Ce premier succès l'enhardit à réaliser un autre de ses désirs, celui d'avoir pour sa paroisse un asile de vieillards, dirigé par les Petites Sœurs des Pauvres. Leur première installation dans Paris datait de 1849, où elle s'était effectuée, rue Saint-Jacques. Deux ans après, elles ouvraient une seconde maison, située, il est vrai, sur la paroisse, rue du Regard, mais dont M. le curé n'avait pas la libre disposition. Il tint à en avoir une autre. Un jour, une dame lui remit 20.000 francs, fruit des épargnes de vingt années de son veuvage, en lui disant que c'était pour l'aider à fonder une maison des Petites Sœurs des Pauvres. Le lendemain, une autre somme de 10.000 francs lui était donnée dans le même but. M. Hamon y voit la volonté de Dieu et se met immédiatement à l'œuvre.

Il achète une grande maison, impasse Royer-Collard, y installe d'abord douze pauvres, puis, grâce à l'industrie de la charité des Petites Sœurs, il parvient successivement à y caser 114 pensionnaires. Mais alors la maison est comble et il a la douleur de ne pouvoir plus répondre que par des refus aux demandes d'admission dont il est assailli, quand il apprend que cette maison, englobée dans le périmètre d'une voie nouvelle, va être démolie.

Il l'échange alors contre un jardin dont la ville est propriétaire et qui est situé derrière l'établissement de ses écoles de la rue d'Assas, et y fait élever un vaste bâtiment qu'il a la joie d'ouvrir, en 1862, à 250 vieillards. Cinq ans plus tard, en 1867, il le complétait par l'adjonction de deux ailes; et, le 14 janvier 1869, Mgr Darboy venait bénir solennellement la maison qui avait coûté au bon curé au moins autant que celle de ses écoles.

C'était, du reste, son œuvre de prédilection. Il se plaisait à venir y visiter les vieillards, quelquefois même à ceindre un tablier et à les servir lui-même au réfectoire. De pieuses mères de famille, à leur tour, se cotisèrent plus d'une fois pour leur payer un bon dîner et venir le leur servir de leurs propres mains avec leurs enfants qu'elles formaient ainsi à l'amour des pauvres. Un jour même, il fut tout surpris d'y voir de jeunes mariés, dont il avait, le matin, béni l'union, avec les personnes de leur noce, tous ceints, par-dessus leurs habits de cérémonie, du tablier des Sœurs, servant, eux aussi, aux pauvres un beau dîner qu'ils leur avaient commandé la veille. « Ils ne peuvent manquer d'être bénis de Dieu, « disait-il tout ému, ceux qui ont ainsi sanctifié le pre« miér jour de leur alliance (1). »

Une autre œuvre, à la fondation de laquelle il fut heureux de participer, fut celle de *Notre-Dame des Étudiants*. Les jeunes gens qui, déjà alors, venaient en grand nombre à Paris, suivre les cours de médecine ou de droit, étaient fort exposés au milieu de toutes les séductions de la grande ville, à ne pas savoir se défendre contre eux-mêmes et se préserver de funestes égarements. Un jeune et ardent apôtre de la jeunesse, prêtre de la Communauté, l'abbé de la Foulhouse, conçut le projet d'une

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon,* p. 275 et 276.

œuvre spéciale qui, sous le titre de *Notre-Dame des Étudiants*, les entretiendrait dans leurs habitudes de piété en leur facilitant la pratique des devoirs de la vie chrétienne. Il le soumit à M. Hamon, qui l'approuva et lui en facilita la réalisation en lui donnant la grande salle couverte, au-dessus du péristyle, pour lui servir de chapelle. Il vint la bénir lui-même, le 6 décembre 1863. Depuis lors, l'œuvre n'a fait que grandir. Sans avoir à se faire inscrire, sans être astreint à aucune obligation, pas même à celle de payer leurs chaises, les étudiants y trouvent, tous les dimanches et fêtes, du 1er novembre au 1er juillet, un lieu de réunion de 9 heures à 10 heures du matin. Une messe basse y est célébrée avec chants de l'assistance et avec accompagnement du joli petit orgue dit de *Marie-Antoinette* (1), que M. Hamon enleva à la chapelle de la Sainte Vierge pour le leur donner; et elle est suivie d'une courte et substantielle instruction sur les points les plus essentiels du dogme et de la morale. L'affluence qu'attire chacune de ces réunions prouve combien elles sont goûtées par ceux qui les fréquentent.

Au cours de son ministère pastoral, M. Hamon prit encore l'initiative de plusieurs mesures importantes qu'il fit voter par son Conseil de fabrique et qu'il eut la satisfaction de voir toutes réussir.

La première fut l'établissement d'un calorifère dans l'église. M. Hamon en fit la demande à la Fabrique dès le 22 décembre 1852 et s'offrit à y contribuer pour 12.000 francs; il la motivait sur le froid dont un grand nombre de fidèles s'étaient plaints à lui d'avoir souffert, l'hiver précédent, pendant les offices, et sur la crainte de les voir déserter l'église, si on négligeait de faire droit

---

(1) V. à la page 477 l'historique de ce précieux bijou.

à leurs sollicitations. Le Conseil agréa ces raisons, et, le 7 mars 1853, il traitait du travail avec la maison Léon Duvoir moyennant un prix à forfait de 43.840 francs. Mais sur les observations de l'architecte de la ville, d'importantes modifications furent apportées au plan des conduits de la chaleur, qui élevèrent la dépense à 62.855 francs, dans laquelle M. le curé consentit à entrer pour 20.000 francs. Le travail fut reçu le 6 février 1855. Mais, trois ans plus tard, il était l'occasion d'un déplorable accident. L'un des appareils de ce calorifère, un des deux poêles à eau chaude, placés de chaque côté de l'entrée de la chapelle de la Sainte Vierge, fit explosion, le 8 janvier 1858, pendant qu'on y célébrait la messe de 9 heures. Cinq personnes furent tuées sur le coup et plusieurs autres blessées, dont quatre grièvement, auxquelles la Fabrique servit des pensions viagères. Pour éviter toute crainte de renouvellement d'un pareil malheur, on supprima les deux poêles et, pour les remplacer, on ouvrit dans le sol de l'église de nouvelles tranchées et on y plaça des tubes cylindriques de transmission d'air chaud par des grilles posées dans le pavé de la chapelle, à droite et à gauche de son entrée.

Le concours du Séminaire aux offices de Saint-Sulpice donne aux cérémonies comme aux chants une solennité et une majesté incomparables. Pour ajouter à la perfection de la partie artistique et d'après l'avis de spécialistes, M. Hamon proposa au Conseil une réorganisation du chœur, qu'il agréa, dans sa séance du 13 juillet 1855, malgré le surcroît de dépense qu'elle entraînait. D'après ce nouveau règlement, le chœur fut définitivement composé d'un maître de chapelle, d'un premier serpent ou contrebassier sous-maître de chapelle, d'un second serpent ou contrebassier, de six choristes, d'un baryton solo, de deux ténors de chœur et d'un ténor solo. M. Hamon organisa en même temps la maîtrise de la paroisse,

et la composa de 24 enfants de chœur, dont il confia l'instruction primaire et la surveillance habituelle à un frère de la maison de la rue de Fleurus et l'éducation musicale au maître de chapelle.

La dépense totale du chœur et de la maîtrise, ainsi organisés, s'éleva à 13.228 francs par an.

Sur ces entrefaites, une lettre de l'organiste, M. Schmitt, en date du 14 décembre 1853, signalait au Conseil de fabrique la détérioration de l'orgue, causée par l'époussetage de l'église en 1851, et par les premiers travaux d'installation du calorifère en 1853, qui avaient rempli ses tuyaux d'une poussière épaisse, très nuisible à leur sonorité et au mouvement des jeux. Il demandait le nettoyage complet de l'instrument et proposait en même temps quelques modifications à la disposition de certains jeux. D'après le rapport de la commission spéciale qu'il avait chargée d'étudier la question, le Conseil avait cru pouvoir ajourner ce travail quand, en avril 1856, il reçut une autre lettre de M. Cavaillé-Coll, chargé depuis un an de l'accordage et de l'entretien de l'orgue, qui affirmait l'urgente nécessité d'y faire des réparations nouvelles. Le 17 février 1857, il en vota l'exécution, sur l'avis conforme de la même commission; et, le 26 mars suivant, un traité était signé en son nom avec MM. Cavaillé-Coll et Cie, « qui s'engagèrent à faire au grand orgue de « Saint-Sulpice tous les travaux de restauration, d'addi- « tion et de perfectionnement détaillés au devis signé « par eux le 26 avril 1856, ensemble les accessoires, « même non prévus, qui seraient jugés une conséquence « naturelle des dits travaux, ou qui seraient nécessaires « pour réaliser dans la restauration du grand orgue les « divers perfectionnements de la science et de l'art, et ce « moyennant une somme ronde de 47.000 francs, stipu- « lée à titre de forfait et au delà de laquelle ils s'inter- « disent formellement de réclamer aucun supplément

« de prix pour dépenses non prévues ou à tout autre « titre (1) ».

Cette restauration du grand orgue demanda cinq années de travaux et ne fut terminée que le 15 avril 1862. Le jour de Pâques, 20 du même mois, M. Schmitt le fit retentir pour la première fois; et, le mardi 29, eut lieu son inauguration et sa bénédiction solennelle par le cardinal Morlot, archevêque de Paris, en présence du préfet de la Seine, M. Haussmann, et du premier président de la Cour des comptes, M. Barthe.

Toutefois, avant la réception définitive de son beau travail par le Conseil de fabrique, M. Cavaillé-Coll lui écrivit, le 9 mai suivant, pour lui faire connaître qu'il lui revenait à une somme totale de 146.632 francs 40, savoir :

1° Pour dépenses de main-d'œuvre ou réparations sur place à l'église, à	45.873f,40
2° Pour prix d'achat de marchandises brutes et fournitures, entrées dans la reconstruction de l'orgue, à.	65.069 »
3° Pour valeur estimative des jeux neufs et des réparations faites à d'anciens jeux, à	35.690 »
Total de la dépense.	146.632,40
C'est-à-dire, à trois fois plus que le forfait qu'il avait accepté, de	47.000 »
et qui le laissait, par conséquent, en retour de	99.632f,40

non compris les frais généraux de maison, ni les bénéfices auxquels cinq années d'un travail assidu et l'appli-

(1) Ce sont les termes mêmes du traité. Le 25 septembre suivant, la Fabrique en passait un autre avec eux, pour la réparation et le perfectionnement de l'orgue d'accompagnement du chœur, au prix de 10.000 francs à forfait.

cation de découvertes brevetées lui donneraient le droit de prétendre. Et il ajoutait : « Nous savons, Messieurs, « que nous ne sommes pas en droit de réclamer à la Fa- « brique le montant intégral de nos dépenses supplé- « mentaires; mais nous osons attendre de son équité « qu'elle prendra à sa charge la majeure partie de ces « dépenses qui ont servi à accroître l'étendue et la valeur « d'une œuvre qui reste sa propriété, et qu'elle voudra « bien ensuite nous aider de son puissant appui pour « solliciter le paiement du surplus, soit auprès de M. le « préfet de la Seine, soit auprès de MM. les ministres « d'État et du Commerce. »

Il appuyait sa demande sur ce que 1° le démontage de l'orgue avait fait reconnaître, dans différentes parties des sommiers du mécanisme et de la soufflerie, des détériorations ou malfaçons dont il n'avait pas été possible auparavant de se rendre un compte exact; 2° qu'en outre des jeux anciens ou nouveaux, indiqués au devis et s'élevant au nombre de 72, il avait été ajouté 28 jeux nouveaux, savoir : 20 jeux correspondant à un cinquième clavier qui constitue une partie nouvelle et importante de l'orgue et 8 autres jeux distribués sur les autres claviers; 3° et que l'accord de l'instrument au nouveau diapason normal, fixé par l'arrêté du ministre d'État du 16 février 1859, avait donné lieu à un supplément de dépense considérable qui n'avait pas été prévu au devis et qui était la suite de la décision prise par le Conseil de fabrique le 21 décembre 1859; qu'en effet, pour réaliser cette mise au ton, MM. Cavaillé-Coll et Cie avaient ajouté à chaque tuyau un prolongement métallique contribuant à donner au son une qualité meilleure et à faciliter, par une rainure latérale, l'accord de l'instrument sans déformer l'orifice du tuyau.

Le Conseil lui répondit, par sa délibération du 21 juin 1862, qu'il avait toujours entendu se renfermer dans les

termes, très explicites, du marché du 26 mars 1857 et ne pas dépasser le chiffre du forfait de 47.000 francs; qu'il avait averti M. Cavaillé-Coll itérativement de son intention formelle à cet égard : une première fois, lorsque, le 15 décembre 1858, il présenta un état d'avancement des travaux dans lesquels figuraient plusieurs articles de dépenses, non prévues au devis, pour lesquelles il déclara ne prendre aucun engagement; une seconde fois, dans sa séance du 21 octobre 1859, où tout en déclarant adopter l'avis de son bureau pour la mise au ton du grand orgue suivant le diapason arrêté par le ministre d'État, il exprimait sa volonté que la somme de 47.000 francs, fixée pour l'entière exécution des travaux, ne fût dépassée *sous aucun prétexte;* une troisième fois, le 5 janvier 1860, quand son Président écrivait en son nom à M. Cavaillé-Coll pour lui renouveler l'expression de sa même volonté;

Que dès lors, il n'était pas admissible qu'une des parties pût engager l'autre par son seul fait et sa seule volonté, à dépasser le chiffre fixé, d'un commun accord, pour prix d'un travail clairement défini et proposé par l'entrepreneur lui-même;

Que le démontage du mécanisme de l'orgue devait, aux termes du devis même, entraîner son remplacement par un mécanisme entièrement renouvelé; et que par conséquent M. Cavaillé-Coll devait s'attendre à réparer les détériorations ou malfaçons que ce démontage ferait apparaître;

Que pour ce qui regarde les 28 jeux neufs, ajoutés par M. Cavaillé-Coll aux 72 jeux primitifs que son devis l'obligeait à reconstruire ou à compléter, cette addition, qui a motivé dans les sommiers, dans la soufflerie et dans le mécanisme général un développement proportionnel de la dépense prévue par le marché, n'a été ni demandée ni autorisée par la Fabrique, et n'a même été l'objet

d'aucune demande à elle adressée par le facteur en temps utile;

Que par suite, au point de vue administratif et légal, le Conseil devait se considérer comme valablement libéré de ses engagements envers M. Cavaillé-Coll par le paiement intégral du forfait de 47.000 francs;

Mais que, prenant en considération l'accroissement de la valeur réelle et de l'importance artistique de l'instrument par les améliorations, perfectionnements et parties neuves ajoutés volontairement par M. Cavaillé-Coll, notamment par les 28 jeux supplémentaires, non demandés ni autorisés par le Conseil; et aussi le soin remarquable avec lequel il a appliqué toutes les ressources de son talent et de son art à remplir, dans leurs moindres détails, ses engagements envers la Fabrique, elle consentait à lui payer, à titre d'indemnité et en sus du forfait, une somme de 20.000 francs, à condition qu'en les recevant, il déclarerait renoncer à toute réclamation contre elle tant à raison des 28 jeux complémentaires par lui ajoutés au grand orgue et de tous leurs accessoires, qu'à raison des 112 moteurs pneumatiques d'invention nouvelle, servant à adoucir le mouvement des 112 registres de l'orgue et de tous les autres objets qu'il s'obligerait à laisser en place et qu'il abandonnerait à la Fabrique. Elle autorisa, en outre, son Président à appuyer en son nom, auprès du préfet de la Seine et des ministres d'État et du Commerce, les demandes d'indemnité que M. Cavaillé-Coll leur adresserait pour les parties neuves et les procédés mécaniques de son invention qu'il a appliqués, en dehors du devis, au grand orgue de Saint-Sulpice, dont il a fait un chef-d'œuvre de l'art du Facteur.

Cette offre fut acceptée par M. Cavaillé-Coll.

La dernière grande opération (1) à laquelle M. Hamon

(1) La Fabrique consacra encore une vingtaine de mille francs à diverses

décida sa Fabrique à prendre part, fut l'acquisition du presbytère, d'autant plus nécessaire à Saint-Sulpice que l'autorité diocésaine, d'accord avec l'administration préfectorale, avait résolu de confier désormais la cure de Saint-Sulpice à une communauté de prêtres, appartenant à la Compagnie sulpicienne. L'ancien hôtel de la Trémoïlle, situé rue de Vaugirard, n° 50, au coin de la rue Férou et en face du Luxembourg, allait être mis en vente. M. Hamon trouvait qu'il réunissait toutes les conditions désirables à l'établissement de son presbytère, et il offrait même de contribuer aux frais de son achat et de son aménagement pour une somme de 80.000 francs. La Fabrique acquiesça à sa proposition; et, dans sa séance du 12 mai 1860, elle sollicita la ville de se rendre acquéreur de cet immeuble, et de faire l'avance de la totalité de son prix ainsi que des frais de son appropriation, en s'engageant à prendre à sa charge et à lui rembourser, en dix annuités, la moitié de l'ensemble de la dépense en principal et intérêts.

La ville accepta ces conditions et se rendit acquéreur

---

dépenses de moindre importance, à la sollicitation de M. Hamon, savoir : 4.500 fr. à l'achat d'une horloge Wagner qui fut placée au milieu du buffet du grand orgue, et à l'ornementation de son cadran par des figures en bois dont l'exécution fut confiée à M. Brun, sculpteur (Délib. du 12 juillet 1855);

6.000 fr. à l'achat des lustres du chœur (Dél. du 26 mai 1856);

2.000 fr. aux frais de suspension des 7 lampes et des lustres à cristaux, donnés par M. le curé à la chapelle de la Sainte Vierge (Dél. du 23 juillet 1860), et 7.000 fr. pour les vitraux de la même chapelle, qui l'entraînèrent à une double dépense : d'abord à celle de 5.000 fr. que lui coûtèrent les premiers vitraux qu'elle avait commandés à M. Lusson, l'habile restaurateur de ceux de la Sainte-Chapelle (Dél. du 17 mai 1858), mais qui furent refusés par la commission des Beaux-Arts de la ville comme étant d'un effet nuisible à l'ensemble décoratif de la chapelle (V. Dél. du 12 mai 1860); puis ensuite à celle de 2.000 fr. que lui coûtèrent les vitraux actuels, représentant des bouquets de lis groupés autour du chiffre de la Sainte Vierge.

de cet hôtel, suivant procès-verbal d'adjudication à la chambre des notaires, du 6 novembre 1860, moyennant le prix principal de 300.000 francs, lequel, augmenté de ses intérêts et des frais d'actes (69.672 fr. 75); de ceux d'une indemnité payée à un locataire évincé (4.500 fr.) et de ceux de l'appropriation de la maison (60.312 fr. 53), porta son chiffre de revient total à 434.785 fr. 28 dont la moitié, à la charge de la Fabrique, s'éleva à 217.392 fr. 64, qu'elle remboursa à la ville en dix annuités, ainsi qu'elle en était convenue.

Cette nouvelle demeure enchanta le bon curé. « Depuis « six jours que nous sommes dans notre nouveau pres- « bytère, écrivait-il, il me semble que je vais faire le « double et le triple de travail. Jusqu'ici j'ai toujours « tremblé de froid tous les hivers, et cela me glaçait les « facultés. Mais dans le palais enchanteur où la Provi- « dence nous a placés, j'avance dix fois plus l'ouvrage... « Nous sommes dans un paradis terrestre. Grandes et « belles fenêtres sur le Luxembourg, dont les arbres et la « verdure sont une fabrique d'air toujours pur. Exposi- « tion au midi. Calorifère qui maintient dans nos cham- « bres une température printanière. Appartements de « quinze pieds de hauteur et de grande dimension, où « chaque poitrine aspire toute la portion d'air qu'il lui « faut... Admirez la Providence : nous avons donné une « maison aux pauvres; et nous recevons d'elle, en récom- « pense, une maison aussi confortable que nous le pou- « vions désirer (1). »

M. Hamon compléta l'ensemble de ces œuvres par l'achat de deux autres immeubles (2), l'un par adjudication

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 291.

(2) M. Hamon rétrocéda ces deux immeubles à la cure de Saint-Sulpice, ainsi que ses deux maisons de la rue d'Assas, n° 66 et 68, par deux actes sous-seings privés en date, à Paris, du 8 mai 1874.

devant le Tribunal civil de la Seine, du 16 mars 1867, d'une maison, sise rue Garancière, n° 3, qu'il destina à une maîtrise et à une salle de catéchismes; l'autre par acte devant M. Harly-Perraud, du 29 juin 1872, rue de Madame, n° 31, où il installa, le 1er novembre suivant, un cercle d'employés du commerce et de l'industrie. Il songeait aussi à fonder une œuvre de répétitions pour les élèves de médecine, destinée à contrebalancer l'enseignement matérialiste de plusieurs chaires de l'État. Il mourut sans avoir eu la joie de voir sa pensée réalisée, l'année suivante, par la création des Universités catholiques.

Défenseur de l'infaillibilité doctrinale des Souverains Pontifes, dès l'année 1820, dans sa chaire de théologie dogmatique au Séminaire de Saint-Sulpice, il avait constamment témoigné l'attachement le plus filial au Vicaire de Jésus-Christ. Il fut heureux de pouvoir en donner des preuves publiques, en 1864, lorsqu'il reçut à Saint-Sulpice les restes d'Arthur Guillemin, zouave pontifical frappé mortellement au combat du Monte Libretti, après une lutte héroïque, et, le 1er juin 1868, à la messe qu'il célébra devant un bataillon de zouaves canadiens en passage à Paris pour voler à la défense du Pape. « Soyez « bénis, nobles enfants du Canada, leur dit-il dans une « allocution éloquente qui fut reproduite par tous les « journaux, vous êtes dignes de la vieille France qui « peupla vos contrées... Votre démarche est un grand en- « seignement pour le monde : elle apprend à ceux qui ne « l'auraient pas compris encore qu'on pense au Canada « ce qu'on pense dans toute l'Église, que Rome n'appar- « tient pas à l'Italie. Non, Rome n'appartient pas à l'Italie, « parce que la ville qui commande à l'univers ne peut « appartenir à aucun autre qu'à son pontife-roi. »

L'année suivante, l'Église célébrait dans le monde entier le jubilé de prêtrise de Sa Sainteté. M. Hamon en fit l'objet d'une fête splendide qui eut lieu à Saint-Sulpice,

le 11 avril 1869; et dans un discours magnifique, qu'il prononça aux Vêpres, devant le Nonce qui officiait, il célébra la grandeur personnelle de Pie IX et la grandeur incomparable de la Papauté, la plus grande autorité morale qui soit sur la terre. Une copie de cette belle allocution fut adressée au Saint-Père qui l'en remercia par un bref des plus flatteurs, daté à Rome du 2 septembre suivant (1).

A son tour, le 27 mars 1870, M. Hamon célébra ses noces d'or sacerdotales. Saint-Sulpice se remplit, ce jour-là, comme dans ses plus grandes solennités, d'une innombrable multitude de prêtres et de fidèles, empressés de venir témoigner au vénéré pasteur combien ses vertus et ses mérites le rendaient cher à tous. Après la messe, il monta en chaire et, prenant pour texte de son discours ces paroles d'un des Psaumes : *Tu es sacerdos in æternum,* il exprima, dans l'effusion de son cœur paternel, toute sa tendresse pour son troupeau : « O chère paroisse, s'écria-t-il, avec un accent ému qui fit couler bien des larmes, comme je t'aime avec tes grands souvenirs des Olier, des Bretonvilliers, des La Chétardye, des Languet et de tant d'autres, dont je suis honteux de m'appeler le successeur!

« Comme je t'aime avec ton autel où je fus consacré prêtre, avec la chapelle de la Vierge où, sous l'œil de Marie, Jésus au Saint-Sacrement reçoit une continuelle adoration; avec ta grande église, si souvent trop étroite pour contenir la foule qui s'y presse; avec ta table sainte tous les jours si fréquentée; avec tes beaux chants et tes beaux offices que rehausse si splendidement la présence du Séminaire!

« Comme je t'aime avec tes confréries et tes associa-

(1) Quo in sermone, dit le Pape, *undique enitet mirifica tua filialis erga nos et hanc Petri cathedram pietas, amor et observantia.*

tions pieuses pour l'enfance, pour la jeunesse et l'âge mûr, pour l'un et l'autre sexe, pour la classe élevée et la classe inférieure!...

O chère paroisse, mon cœur s'ouvre et se dilate pour t'embrasser tout entière, et il y a large place pour tous. *Os nostrum patet ad vos, cor nostrum dilatatum est.* Dilate-toi aussi et embrasse tous tes prêtres dans ton affection. *Dilatamini et vos capite nos.* »

Quelques mois après, le désastre de Sedan entraînait la chute de l'empire et la marche des armées prussiennes sur Paris. Dans ces douloureuses conjonctures, M. Hamon rappela ceux de ses prêtres qui prenaient leurs vacances, en sorte que tous étaient à leur poste lors de l'investissement de la capitale. Au milieu de ces cruelles épreuves, si visiblement empreintes du sceau de la colère céleste, le besoin de recourir à Dieu et d'implorer sa miséricorde se faisait partout sentir. Le pieux pasteur le rappelait sans cesse; et à sa voix, les prières ne furent jamais plus ferventes, les exercices de piété plus suivis. En outre, les combats presque quotidiens qui se livraient sous les murs de Paris, y amenaient un grand nombre de blessés. M. Hamon partagea sa paroisse en plusieurs quartiers, et envoya dans chacun d'eux quelques-uns de ses prêtres visiter chaque jour les ambulances. Plusieurs se joignirent à leurs confrères d'autres paroisses, pour aller sur les champs de bataille offrir leur ministère aux mourants et recueillir les blessés.

« Pendant ces tristes jours, écrivait M. Hamon, le 5 février 1871, après la levée du siège, nous avons exercé en paix notre ministère. Seulement, pendant une semaine entière, il nous a fallu déserter l'église visitée par les bombes et faire nos offices dans les souterrains comme aux premiers siècles dans les catacombes. La voûte a été percée en deux endroits; les poutres et les chaînes de la toiture ont été gravement endommagées. On va s'occu-

per de réparer les dégâts... Vous dirai-je que je crains encore plus l'avenir que le passé? Qu'allons-nous devenir au milieu de toutes les passions politiques en conflit? Prions, c'est notre seule ressource (1). »

Par une protection spéciale de la Providence, quand, après quatre longs mois de siège et de séquestration, la malheureuse capitale fut livrée encore aux horreurs de la guerre civile, horreurs telles que la franc-maçonnerie elle-même protesta contre les liens de solidarité qu'on voulait établir entre elle et la sinistre Commune (2), le clergé et les paroissiens de Saint-Sulpice furent épargnés, le presbytère ne fut l'objet d'aucune perquisition, les prêtres de la Communauté ne reçurent aucune insulte, bien que déjà l'arrestation de l'archevêque, de plusieurs curés de Paris et de trois directeurs du Séminaire comme otages pût faire craindre le même sort pour les prêtres de la paroisse.

Le mois de Marie s'ouvrit également, comme les années précédentes, au milieu d'une énorme affluence. « Nous sommes bien tranquilles, écrivait M. Hamon à la date du 5, au milieu de l'émotion générale. Notre mois de Marie est incomparablement beau. Tous les soirs, à huit heures, notre église est comble. Jamais, même le jour de Pâques, je n'y ai vu autant de monde. On chante de tout son cœur et on prie la Sainte Vierge de toute son âme. »

Mais le 8, il donnait de moins bonnes nouvelles. « Nos frères sont chassés de leurs écoles, disait-il, et consignés dans leurs maisons. On veut les habiller en gardes nationaux et les faire marcher contre Versailles. Le Séminaire a eu beaucoup à souffrir. Les gardes nationaux

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 344. Les belles peintures à fresque de la coupole de la Sainte Vierge, de Lemoine, furent également fort abîmées.

(2) Maxime Du Camp, *les Convulsions de Paris*, t. IV, p. 63 et 64, 5e éd.

s'y conduisent en vrais brigands. Ils ont volé jusqu'aux chemises des domestiques et 140 francs, qu'ils ont trouvés dans leurs chambres... Ils ont consigné les directeurs avec des gardes à la porte, qui ne laissent pas même aller à la chapelle pour dire la messe. »

Et le 13, il mandait à la même personne : « Nous sommes tristes ces jours-ci. Hier et avant-hier, un club dans notre église, à la place et à l'heure de notre magnifique mois de Marie (1). »

Toutefois l'église ne fut pas ainsi envahie sans difficultés. Voici le récit de Maxime Du Camp :

« Il y eut bataille et les femmes furent vaillantes.

« Le 11 mai, vers huit heures du matin, l'église fut « entourée par les fédérés qui en gardèrent les portes. « Le motif de cette invasion était étrange. On prétendait « qu'un télégraphe aérien, placé sur une des tours, « correspondait avec Versailles et transmettait *à la « Réaction* des renseignements sur l'état des forces mi- « litaires de la Commune. On eut quelque peine à faire « comprendre au commandant des fédérés qu'il n'exis- « tait plus de télégraphe aérien sur les tours depuis « l'adoption de la télégraphie électrique. »

« A 9 heures, les portes de l'église furent rouvertes; mais comme on redoutait encore quelque alerte, un des vicaires alla trouver le délégué siégeant à la mairie du VI[e] arrondissement pour le prier de faire en sorte que le scandale ne se renouvelât pas. Le délégué fut peu poli. « Faites vos simagrées dans le jour, lui dit-il, si « cela vous convient, et abrutissez les vieilles bigotes; « mais, le soir, l'église est au peuple, et dès aujourd'hui « nous y établirons un club. »

« Le délégué tint parole; le soir, l'église était ceinte d'un cordon de troupes; des sentinelles étaient placées

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 350 et 351.

aux portes. Les femmes, leur livre de messe à la main, rassemblées sur la place, s'agitaient et disaient : « Nous « entrerons! » Lorsqu'elles se virent assez nombreuses pour vaincre la résistance des fédérés, elles marchèrent vers l'église. On croisa la baïonnette contre elles en leur criant : « On ne passe pas! » Elles répondirent : « Baste! Vos « fusils ne nous font pas peur, et nous passerons, malgré « vous. » Elles le firent comme elles le disaient et pénétrèrent dans l'église. Les fédérés, les clubistes se jetèrent derrière elles. Déjà elles étaient maîtresses du terrain et remplissaient les trois nefs. Les fédérés crièrent : « Vive la Commune! » les femmes surexcitées répondirent : « Vive Jésus-Christ! » Les curieux étaient accourus; l'église était trop étroite pour la masse du monde qui s'y pressait. Un éclair de courage passa sur cette foule d'où s'éleva une énorme clameur : « A bas la Commune! » Les fédérés ne se sentirent pas en force et se retirèrent. Derrière eux, on ferma les portes; mais, ce soir-là, il n'y eut ni exercice religieux ni réunion politique. On était fort troublé dans le quartier; les maris sermonnaient leurs femmes : « Tu « vas nous compromettre! » Les femmes tenaient bon, se jurant entre elles de défendre leur église et de ne pas la laisser souiller.

« Le lendemain, 12 mai, vers sept heures et demie du soir, les femmes étaient installées dans la grande nef et priaient, lorsque des hommes, accompagnés de fédérés en armes, apparurent et leur ordonnèrent de déguerpir, parce qu'ils avaient besoin de l'église pour une réunion publique. Les femmes ne bougèrent pas; le visage penché sur leur livre de prières, elles firent effort pour ne pas entendre les injures — les obscénités — qu'on leur criait aux oreilles. Le nombre des clubistes augmentait : ils firent une poussée contre les femmes et entonnèrent la *Marseillaise*. Les femmes, tassées les unes contre les autres, ripostèrent en chantant le *Magnificat* et le *Parce*,

Domine. Deux voyous en blouse, coiffés d'une casquette ravalée, escaladèrent la chaire et y déployèrent une écharpe rouge en criant : *Vive la Commune!* Les femmes agitèrent leurs mouchoirs en guise de protestation et, comme la veille, crièrent : *Vive Jésus-Christ!* Ce fut en vain; l'église était envahie; les pauvrettes, malgré leur courage, n'avaient pas été les plus fortes. Elles eurent beau continuer à chanter les *Litanies*, le club s'installa; il y eut un président, il y eut des assesseurs; un orateur surgit à la tribune : « Il faut étriper les nonnes, les Jé- « suites et les curés ; il faut les flanquer à la porte de cette « baraque pestilentielle que le peuple saura purifier; « il faut leur enlever nos femmes et nos enfants qu'ils « corrompent, qu'ils abêtissent, et qu'ils font servir à « leurs orgies. » Cette fois, les femmes de Saint-Sulpice étaient vaincues; elles abandonnèrent la place à la libre pensée et se retirèrent en chantant des cantiques (1). »

Pour empêcher le retour de ces scènes scandaleuses, M. Hamon se décida, dès le 13 au matin, à placer l'exercice du mois de Marie à 4 heures du soir, de manière à laisser le club libre de s'installer, le soir, dans la nef. A 7 heures, il faisait enlever le Saint-Sacrement et à 8 heures commençaient les déclamations des clubistes, qui se prolongeaient souvent jusqu'à 11 heures ou minuit. Le lendemain matin, à 6 heures, le clergé reprenait possession de l'église. De la sorte, tous les offices de la semaine et du dimanche continuèrent à s'y célébrer, comme à l'ordinaire, jusqu'au 24, jour où une barricade, élevée à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue Bonaparte, fut enlevée par les troupes que l'on accueillit dans tout le quartier comme des sauveurs.

C'était le jour où l'Église faisait la fête de *Notre-Dame*

(1) Maxime Du Camp, *les Convulsions de Paris*, t. IV, p. 187 et 188.

Auxiliatrice. M. Hamon y vit un nouveau signe de la protection de la Sainte Vierge sur sa paroisse ; et, pour lui en témoigner sa reconnaissance, il fit placer dans sa chapelle une plaque commémorative avec cette inscription :

In festo B. M. V titulo
Auxilium Christianorum
Maria erat spes nostra ad quam
Confugimus in auxilium ut liberaret nos
et venit in adjutorium nobis, (Ant. festi.)
die Maii XXIV MDCCCLXXI (1).

Le soir même, il fit reprendre les exercices du mois de Marie, qui continuèrent jusqu'à la fin avec un redoublement de ferveur.

Quelques jours après, il écrivait à un de ses amis de Bordeaux : « Pour nous, prêtres de la paroisse, Dieu nous a merveilleusement protégés. Vivant, tous les jours, au milieu d'une légion de démons, qui nous lançaient des regards de colère et des menaces de mort, nous n'avons pas été touchés. Pas le moindre dégât dans notre église ; pas une seule maison de la paroisse incendiée, lorsque autour, tout était en feu. Aussi sommes-nous allés, au nombre de sept cents, en remercier Notre-Dame de Chartres par un pèlerinage solennel... En ce moment, nous sommes mieux portants que jamais. Je fais imprimer mes *Méditations pour tous les jours de l'année;* et, le mois prochain, je vais prêcher des retraites pastorales pour

---

(1) « Dans la fête de la Bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de *Secours des chrétiens*, Marie était notre espérance. Nous nous sommes réfugiés près d'elle pour qu'elle nous secourût et qu'elle nous délivrât ; et elle est venue à notre aide, (Ant. de la fête) le 24 mai 1871. »

me délasser. Adieu, mes bons amis; priez pour moi, que Dieu n'a pas jugé digne de la grâce du martyre, dont tant de prêtres de Paris ont été favorisés. Je vous embrasse et vous aime tous en Notre-Seigneur (1). »

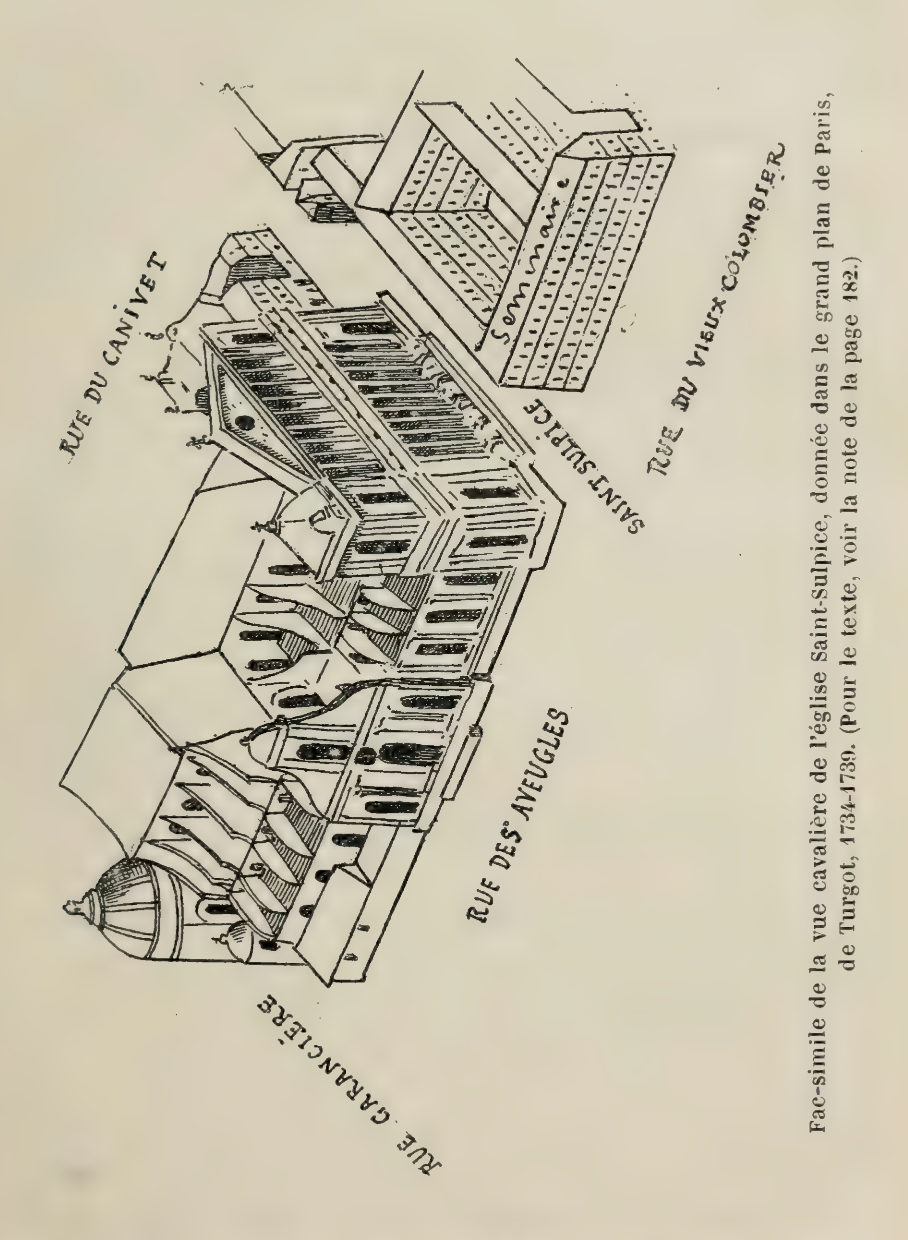
Les *Méditations* dont il parle à la fin de cette lettre, ne furent pas le seul ouvrage qu'il ait publié au cours de son ministère pastoral. Dès le mois de juin 1854, il fit paraître la *Vie de saint François de Sales,* dont il avait déjà fini le premier volume avant son départ de Bordeaux et qu'on attendait avec impatience. Cette *Vie*, d'une lecture attachante par le charme du style comme par celui du récit, met bien en relief les traits distinctifs de cet aimable Saint, son extrême douceur, sa tendre bonté, les agréments de son langage qui n'ont d'égal que les grâces de son esprit; et elle place son auteur au premier rang des hagiographes contemporains.

Deux ans après, en 1856, il conçut le projet d'un travail bien plus vaste encore, celui de l'histoire du culte de la Sainte Vierge en France depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours. Il pensait qu'il ne pouvait pas choisir, pour élever ce monument littéraire à la gloire de la Mère de Dieu, un moment plus favorable que celui où la France elle-même, pour lui témoigner son amour, lui faisait ériger sur le rocher de Corneille, près du Puy, avec le bronze des canons pris à Sébastopol, sa statue colossale sous le titre de *Notre-Dame de France.* Il pensait aussi que cette Histoire, qui n'avait pas encore été faite, fournirait la preuve que l'élan remarquable des âmes vers le culte et l'amour de la Sainte Vierge, qui se produisait en France depuis plus de trente ans, n'était pas une nouveauté, mais bien un retour aux traditions de nos pères, et le réveil du sentiment français, étouffé

---

(1) L'abbé Branchereau, *Vie de M. Hamon*, p. 358.

par la tempête irréligieuse de 1793. Sous son inspiration, un comité se forma à Paris sous le titre de Comité historique de Notre-Dame de France. Il s'adressa à tous les



Fac-simile de la vue cavalière de l'église Saint-Sulpice, donnée dans le grand plan de Paris, de Turgot, 1734-1739. (Pour le texte, voir la note de la page 182.)

évêques, à l'école des Chartes, à tous les archéologues; et de tous côtés lui arrivèrent des rapports, des notices, des documents du plus haut intérêt. M. Hamon se chargea

de fondre ensemble tous ces travaux, de les compléter et d'en faire un ouvrage. Cette publication, qui devait renfermer 10 volumes in-8°, n'en contient que sept, qui parurent successivement de 1861 à 1866; mais, malgré plusieurs lacunes et trop de hâte dans la rédaction de certaines de ses parties, elle forme un monument grandiose élevé à la gloire de Marie, qui ne peut que contribuer grandement à propager son culte, et qui, en témoignant du profond amour de son auteur pour la Reine du clergé, lui fait à lui-même le plus grand honneur.

Ses *Méditations* sont la dernière de ses œuvres. Fruit de sa longue expérience de la conduite des âmes, elles forment pour leurs lecteurs assidus et attentifs un guide sûr dans la voie de la piété et de la vertu, et réalisent parfaitement le but que se proposait leur auteur en les écrivant : « celui d'aider les âmes chrétiennes à mieux « connaître Dieu avec ses perfections infinies et ses mys« tères adorables pour mieux l'aimer et le servir; à « mieux se connaître elles-mêmes avec leurs défauts et « leurs devoirs pour se réformer et faire progrès dans « les vertus (1) ». Il les publia en 1872; et depuis lors, rééditées bien des fois, elles ne cessent pas d'être très demandées.

L'année suivante (1873), il eut le bonheur de célébrer, le 20 juin, la fête du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial, entouré d'un grand nombre de ses paroissiens; et de Paray, il se rendit à Chartres où l'évêque l'avait invité à prêcher la retraite pastorale. Ce fut la dernière qu'il donna. A partir de ce moment-là, il sentit ses forces diminuer rapidement; il perdit l'appétit et ses digestions devinrent douloureuses. En juin 1874, il avait organisé un pèlerinage de sa paroisse à Lourdes; mais son médecin l'em-

(1) *Préface des Méditations.*

pêcha de s'y rendre; il ne put que s'y faire représenter et offrir à la Sainte Vierge une statuette d'argent où on le voit tenant dans ses mains l'église Saint-Sulpice, qu'il présente à la Divine Vierge, et où est gravée cette inscription : « André Hamon, douzième successeur de « M. Olier en la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, con- « sacre sa paroisse à Notre-Dame de Lourdes. 16 juin « 1874. »

Dès lors « la maladie cruelle dont il était atteint fit des « derniers mois de son existence un véritable martyre. « Au milieu de ses souffrances, cet homme de Dieu ne « voulut rien relâcher de ses travaux; tant qu'il put mar- « cher, il alla visiter les malades; tant qu'il put se tenir « debout, il continua à célébrer le saint Sacrifice. Il ne « s'arrêta que lorsque le mal l'eut terrassé. Son héroïque « constance devant la douleur ne fut égalée que par sa « douceur et sa reconnaissance envers ceux qui l'entou- « raient de leurs soins. Purifié comme l'or dans le creuset « de cette suprême épreuve, il a rendu sa belle âme à « Dieu (le 16 décembre 1874) dans des dispositions si « saintes, que l'on serait porté plutôt à l'invoquer qu'à « prier pour lui ».

Tels sont les termes dans lesquels l'éminent cardinal Guibert annonçait sa mort dans la lettre qu'il écrivait le lendemain, 17, à son clergé; et il ajoutait « qu'il éprou- « vait une affliction profonde de la perte de *ce prêtre* « *vraiment accompli, dans la vie duquel il n'est pas une* « *vertu du prêtre et du pasteur qui n'ait brillé du plus* « *vif éclat* ».

Une aussi belle vie ne pouvait pas être couronnée par un plus bel éloge.

Son corps repose dans le cimetière privé des prêtres de Saint-Sulpice, à Issy. Mais son cœur est demeuré dans sa chère église de Saint-Sulpice, où il a été placé au bas du sanctuaire de la chapelle de la Sainte Vierge, sous une

table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

Andreas Hamon
Per annos viginti tres
S. Sulpitii parochiam rexit
Plenusque dierum et bonorum operum
Obdormivit in Domino
Anno MDCCCLXXIV
Cujus cor
Ad pedes D. V. Mariæ
Quam singulari pietate coluit
In sacello eidem dedicato
Die XV Mensis Augusti anni
MDCCCLXXXVII
Repositum est (1).

(1) « André Hamon a gouverné la paroisse de Saint-Sulpice pendant 23 ans, et il s'est endormi dans le Seigneur, en 1874, plein de jours et de bonnes œuvres.

« Son cœur a été déposé, le 15 août 1887, aux pieds de la Très Sainte Vierge Marie, pour laquelle il avait une dévotion particulière, dans la chapelle qui lui est dédiée. »

CHAPITRE XVII

M. MÉRITAN (1875-1899).

Sommaire : Sa naissance. — Ses études à Avignon. — Il les achève à Saint-Sulpice. — Son entrée et ses fonctions successives dans la Compagnie. — Sa nomination à la cure de Saint-Sulpice. — Importance de ses œuvres paroissiales. — Il crée le bel établissement du n° 26 de la rue d'Assas; il agrandit celui des Frères, au n° 68 de la même rue. — Il fonde l'œuvre des veilleuses charitables des pauvres malades. — Enseignement des catéchismes de semaine par les prêtres de sa communauté. — Son *Manuel de la vie et de la piété chrétienne.* — Discours du cardinal Lavigerie à Saint-Sulpice, lors de sa croisade contre la traite des Noirs. — Oraison funèbre de Mgr d'Hulst, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans. — Installation à Saint-Sulpice de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion pour la conversion de l'Angleterre. — Mort de M. Méritan. — Antécédents de M. Letourneau, appelé à lui succéder.

Le successeur de M, Hamon a été M. Méritan.

Né à Saint-Martin de Castillon (Vaucluse), le 9 avril 1828, M. l'abbé Elzéar Méritan, après avoir fait ses humanités au petit Séminaire d'Avignon et ses premières études théologiques au grand Séminaire de cette même ville, vint les achever à Saint-Sulpice, où il entra au mois d'octobre 1849. Il y resta deux ans et fit ensuite à la *Solitude* son année d'épreuve, aux termes de laquelle il fut ordonné prêtre à la Trinité de 1852 et admis dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Envoyé alors au Séminaire d'Autun, il y professa la théologie pendant neuf ans et s'y fit remarquer par la sûreté de son jugement, la solidité de sa doctrine et l'étendue de son savoir. En 1861, il fut chargé d'aller occuper la même chaire au grand Séminaire de Lyon, dont il fut nommé supérieur, le 4 septembre 1870. Il le

dirigeait depuis cinq ans, lorsqu'il fut appelé à la cure de Saint-Sulpice, dont il prit possession le 13 février 1875, et dont il demeura titulaire pendant près d'un quart de siècle.

Le lendemain du jour de son installation était le premier dimanche du Carême; après les Vêpres, il monta en chaire pour commencer lui-même la station quadragésimale, confiée à un prédicateur qu'un mal foudroyant avait emporté, quelques jours auparavant. Ce début n'était pas pour lui sans péril. Il succédait, comme curé, à un orateur distingué, « à la parole tour à tour fine, « élevée, émue jusqu'à la tendresse, et ayant parfois de « magnifiques envolées d'éloquence qui ravissaient son « auditoire (1) ». Tout autre était son talent, fait de simplicité, de clarté et de gravité de langage, jointes à une grande force de persuasion, puisée aux sources pures de la doctrine des maîtres de la théologie. Néanmoins, quelque différent qu'il fût de celui de M. Hamon, l'auditoire d'élite de Saint-Sulpice l'apprécia de suite; depuis lors, une assistance nombreuse ne cessa pas de remplir la nef de l'église pour entendre les prônes ou pour suivre les retraites du nouveau pasteur; « et quand, à sa mort, on eut retrouvé, soigneusement classés dans ses tiroirs, la plupart de ses homélies dominicales et de ses sermons de retraites, entre autres trésors, les belles séries de ses instructions sur le *Pater*, sur le *canon de la Messe*, sur la *conscience*, les fidèles réclamèrent avec instance leur publication (2) ».

Mais si cet homme d'étude, placé ainsi soudainement et sans préparation à la tête d'une immense paroisse, s'est révélé, dès son premier sermon, un prédicateur

---

(1) *Notice nécrologique* sur M. Méritan, publiée dans la *Semaine religieuse de Paris*, des 16 et 23 décembre 1899, p. 800.

(2) *Ibid.*

excellent, il a déployé, à un degré non moins égal, pendant les vingt-cinq années de sa direction paroissiale, les qualités d'un administrateur accompli.

Complétant l'œuvre de son prédécesseur, il en a doublé l'étendue en créant le vaste et bel établissement qui porte le numéro 26 sur la rue d'Assas. Là il a groupé plusieurs œuvres scolaires et charitables qui toutes prospèrent et sont pleines de vie :

Une *école de filles* dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont les sept classes, y compris la classe enfantine, renferment 400 élèves (1);

Une *école professionnelle,* corollaire de la première, où 34 jeunes ouvrières, brodeuses, monteuses et repasseuses, sont préparées à former des ouvrières chrétiennes de ces divers états;

Un *patronage,* comprenant plus de 200 jeunes filles, dont au moins 180 se réunissent, tous les dimanches, sous la direction des Sœurs, pour se récréer, s'édifier et fréquenter les catéchismes de la paroisse;

L'*œuvre de Notre-Dame de Bonne Garde*, qui donne le logement et la nourriture à un certain nombre de ces jeunes filles, qui travaillent en dehors;

Un orphelinat, qui renferme 30 enfants;

Une *infirmerie,* ouverte à toutes les jeunes filles de la maison ou de la paroisse qui, étant malades, ne peuvent pas être soignées dans leurs familles ou se refusent à entrer dans les hôpitaux publics (2).

Un *fourneau,* établi à l'entrée de l'école de concert avec la *Société philanthropique,* et qui rend de grands ser-

---

(1) En juillet 1898, 18 élèves ont obtenu de la commission d'examen, après des épreuves sérieuses, un *Certificat d'instruction primaire;* 15, *un certificat d'instruction religieuse,* à l'Archevêché; et 16, *un diplôme de comptabilité.*

(2) Cette infirmerie renferme douze lits à la disposition des jeunes filles malades.

vices aux indigents du quartier et aux enfants pauvres (1);

Et enfin l'habitation des Sœurs au nombre de 21.

Il a, de plus, relevé la maison des Frères, à leur école du n° 68 de la rue d'Assas (2); formé, en dehors de la Confrérie de la Sainte Vierge, quatre ou cinq réunions d'*Enfants de Marie*, organisé celle des Mères chrétiennes, et fondé la belle œuvre des *Veilleuses charitables*, recrutées parmi les jeunes ouvrières, qui, après avoir travaillé, tout le jour, de leurs états respectifs, vont, à tour de rôle une fois par mois, passer la nuit au chevet des pauvres femmes malades et les soigner gratuitement.

Sa sollicitude pour le bien des âmes lui a fait maintenir les usages reçus et les règles prescrites pour la plus abondante dispensation de la parole sainte, soit dans les prônes et les prédications des dimanches et fêtes, soit dans les catéchismes. Toutefois, elle lui a fait introduire, depuis deux ans, à l'égard de ces derniers, une innovation, souhaitée depuis longtemps, en réservant aux prêtres de sa Communauté les catéchismes de semaine, qui leur procurent une occasion facile et précieuse d'entrer en relations avec les familles des enfants.

C'est elle encore qui lui a inspiré la composition de son *Manuel de la vie et de la piété chrétiennes* (3). Dans les 243 pages in-18 qu'il renferme, cet excellent petit livre, chef-d'œuvre de clarté et de concision, forme un résumé *doctrinal* achevé de l'essence, des devoirs et des pratiques

---

(1) Dans le courant de l'hiver 1898-1899, il a distribué 62.455 portions alimentaires.

(2) A l'école de la rue d'Assas est annexée une *Association des jeunes gens de la paroisse de Saint-Sulpice*, qui compte 143 membres, généralement exacts aux réunions du dimanche.

(3) Publié chez Lecoffre, libraire, 90, rue Bonaparte (Paris, 1899), ce *Manuel* se termine par un très utile sommaire des indulgences et faveurs spirituelles accordées à la paroisse Saint-Sulpice par les Souverains Pontifes, et confirmées ou concédées à nouveau par N. T. S. P. le pape Pie IX.

de la vie chrétienne, et réalise pleinement le but que son pieux et savant auteur s'est proposé en l'écrivant : « celui « de préparer l'avènement du règne de Dieu dans les « âmes et de multiplier par lui les fruits de salut (1) ». Aussi est-il très désirable qu'il devienne le *vade mecum* et le livre de poche de tous les fidèles, et l'on ne saurait trop dès lors encourager sa diffusion.

Au cours de l'administration curiale de M. Méritan, trois faits se sont produits à Saint-Sulpice, qui appellent une mention spéciale dans les annales de cette église : la croisade qui y a été prêchée contre la traite des Noirs par le cardinal Lavigerie ; l'éloge funèbre de Mgr d'Hulst, qui y a été prononcé par Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; et l'institution qui y a été faite de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion pour la conversion de l'Angleterre.

La croisade du cardinal Lavigerie contre la traite des Noirs.

Le cardinal était exactement informé par ceux de ses missionnaires qui évangélisaient la région des grands Lacs de l'Afrique équatoriale, des agissements de l'Islam pour développer la traite des Noirs et la rendre plus lucrative. Il connaissait les marchés dont elle était la pourvoyeuse, le nombre de ses victimes qui dépassait 400.000 par an, les cruautés révoltantes dont elles avaient à souffrir pendant leur horrible exode, le chiffre de celles qui y succombaient, chiffre si effrayant qu'on a pu dire avec vérité que si l'on perdait la route qui conduit de l'Afrique équatoriale aux villes où se tiennent les marchés d'esclaves, on la retrouverait aisément aux traînées d'ossements dont elle est bordée. « Comme évêque et comme successeur de saint Cyprien qui faisait vendre jusqu'aux vases sacrés de son église pour racheter les captifs afri-

---

(1) Préface de ce *Manuel*, p. 2.

cains, comme chef de l'héroïque société des missionnaires qui les premiers avaient pénétré dans les profondeurs de la contrée, il lui sembla dès lors qu'il avait le devoir de chercher à mettre un terme à cet infâme trafic. Le 16 février 1888, il écrivit au Saint-Père pour l'engager à prendre l'initiative de ce grand dessein. Léon XIII, qui venait de faire entendre la parole de résurrection pour les esclaves du Brésil (1), entra dans les vues du Cardinal, et, dans l'audience solennelle qu'il lui accorda le 24 mai suivant, il lui donna mandat de consacrer « son zèle actif « et intelligent et celui de ses missionnaires à l'œuvre de « la rédemption et du soulagement des infortunées vic- « times de l'abominable traite continentale (2) ».

Le lendemain, Mgr Lavigerie lançait le manifeste de la campagne qu'il allait ouvrir. Le 1er juin, il quittait Rome; le 13, il était à Paris, et le 1er juillet, il montait dans la chaire de Saint-Sulpice, « heureux, disait-il, d'inaugurer sa croisade contre l'esclavage africain dans la même église où avait commencé, un demi-siècle auparavant, sa vie sacerdotale (3) ». Après avoir annoncé la mission que le Pape venait de lui confier et « qu'il tenait pour l'honneur suprême d'une vie à son déclin », il déroula le tableau des monstruosités de l'esclavage africain, fit une peinture émouvante de la chasse exterminatrice qui l'entretenait et indiqua en termes éloquents comment on peut et on doit travailler à y mettre fin. Ce discours, prononcé devant une foule de plus de 5.000 auditeurs, produisit un grand effet et suscita un véritable enthousiasme dans tous les rangs de la Presse. « Nous vivons

---

(1) Par son Encyclique *In Plurimis*, aux évêques de Brésil, du 5 mai 1888, suivie, trois jours après, de l'acte d'émancipation des esclaves du Brésil.

(2) Mgr Baunard, *le Cardinal Lavigerie*, t. II, p. 447.

(3) *Ibid.*, p. 449.

« depuis cent ans, écrivait Jules Simon dans *le Matin* « du 26 juillet, dans le siècle des merveilles; mais une « voix vient de s'élever dans la chaire de Saint-Sulpice, qui « nous avertit de ne pas triompher trop tôt de nos progrès. « C'est la voix d'un évêque de Carthage, aussi puissant « par les œuvres que les Augustin l'ont été par la doc- « trine. » Et résumant son discours, ses protestations et ses appels : « Qui parle ainsi? ajoutait-il. C'est le car- « dinal. Le Pape lui a donné une mission. Il l'aurait prise. « Il a soixante-quatre ans. Il a plus fait à lui seul pour la « civilisation et pour la France que nos armées. Le voilà « parti en guerre : il cherche encore son moyen; il le « trouvera; il réussira : le cœur de la France est avec « lui. »

Stimulé par ce premier succès, le cardinal poursuivit sa généreuse entreprise en Angleterre d'abord (1), puis en Belgique, organisant partout des comités anti-esclavagistes, destinés à venir en aide, par leurs subsides, aux missions africaines, et créant de tous côtés un courant d'opinion sympathique aux malheureux Noirs. Ce mouvement, il est vrai, ne donna pas les résultats immédiats qu'il en attendait et ne réussit pas à entraver la traite ; mais il contribua à fixer sur l'Afrique les regards avides des puissances européennes; elles s'empressèrent à l'envi de s'y assurer de vastes possessions; et l'extension progressive qu'elles n'ont pas cessé, depuis lors, de donner à leurs territoires ou à leurs sphères d'influence, en restreignant de plus en plus pour les Négriers le champ de leurs cri-

---

(1) A son arrivée à Londres, il trouva une lettre du commandant Cameron, le célèbre explorateur du centre de l'Afrique, qui lui exprimait son admiration et l'encourageait à persévérer dans sa noble entreprise, en lui disant : « L'homme qui assurera la liberté à la race nègre, sera le « plus digne serviteur de Dieu que la terre aura vu. » Mgr Baunard, *le Cardinal Lavigerie,* t. II, p. 455.

minelles razzias, permet d'envisager aujourd'hui comme prochain le terme de leur odieux commerce.

L'éloge funèbre de Mgr d'Hulst.

A la mort du Père de Ravignan en février 1858, ce fut, nous l'avons dit, l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, dont la voix éloquente retentit à Saint-Sulpice pour célébrer, dans une remarquable improvisation, les vertus de l'éminent religieux, son ami. Trente-neuf ans plus tard, le 24 novembre 1896, ce fut encore à Saint-Sulpice qu'un héritier du siège et de la puissance oratoire de Mgr Dupanloup, Mgr Touchet, prononça l'oraison funèbre de Mgr d'Hulst, l'honneur du clergé de Paris et l'une des gloires de l'Église de France dans le dernier quart de ce siècle.

Issu d'une ancienne et noble famille qui comptait un Pape parmi ses illustrations, héritier d'une grande fortune, pourvu des plus merveilleux dons de l'esprit, orateur, écrivain, métaphysicien supérieur, Mgr d'Hulst avait consacré les six premières années de son sacerdoce au patronage des pauvres apprentis abandonnés, auxquels il avait ouvert, de ses deniers, la maison de Saint-Hippolyte au quartier Popincourt, vivant avec eux et comme eux avec soixante centimes par jour, dormant moins qu'eux sur un lit de camp dressé dans la mansarde de la maison et y respirant à peine l'air dont il avait besoin. Appelé ensuite à l'archevêché, où il fut tour à tour secrétaire du cardinal Guibert, promoteur et archidiacre, il succéda, en 1881, à l'abbé Conil dans la direction de l'Institut catholique de Paris, destiné à la fois à être l'École normale de l'enseignement libre, en préparant à nos collèges, à nos petits et à nos grands Séminaires des professeurs capables de les mettre à la hauteur des exigences actuelles, et à devenir une pépinière de talents qui sachent unir les lettres et les sciences humaines dans un harmonieux accord avec leurs divines croyances. Il se voua à cette grande œuvre avec l'énergie d'une con-

viction profonde que l'enseignement catholique a pour lui l'avenir, parce que ses destinées sont liées à la perpétuité de la foi et qu'il est nécessaire de refaire une génération savante et croyante, qui prépare le redressement de l'esprit public pour le salut de la société qu'une science impie et séparée de la foi ne peut qu'entraîner aux abîmes.

C'était, du reste, la pensée du cardinal Guibert qui, dans l'Assemblée solennelle de l'Institut catholique du 25 janvier 1881 qu'il présidait, l'exprimait en ces termes saisissants : « On veut créer une nouvelle société, ce n'est « pas assez dire : une nouvelle humanité... ; mensonge ! « L'homme nouveau, c'est Jésus-Christ ! Et les réfor- « mateurs qui excluent Jésus-Christ, loin de préparer un « homme nouveau, ramènent l'homme ancien, le vieil « homme. »

Cet enseignement de la doctrine sacrée avait un charme sans égal pour sa belle intelligence. « Après l'avoir puisée « brillamment à sa source, à Rome, il ne cessa de la divul- « guer et de la défendre par sa parole et par ses écrits. « A vrai dire, ce fut le point central de son existence. « S'il fut recteur de l'Institut catholique, prédicateur « du clergé et des fidèles, conférencier de Notre-Dame ou « même député, s'il écrivit dans les revues et composa « des livres, ce fut pour exposer la foi et montrer son « accord avec la science (1). » Quelques heures avant sa mort, il corrigeait encore les épreuves de ses belles conférences de Notre-Dame sur la morale du citoyen et la morale sociale, œuvre magistrale qui, quoique inachevée, forme l'un des plus solides monuments élevés, à la fin de ce siècle, en l'honneur de la Religion.

(1) Éloge funèbre de Mgr d'Hulst, prononcé dans l'église de Louville, à ses obsèques, le 12 novembre 1896, par M. l'abbé Clerval, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Sa santé, quoique robuste, ne résista pas à ce travail incessant. Il y succomba, à peine âgé de cinquante-cinq ans, et mourut, à Paris, le vendredi 5 novembre 1896, le jour même de son retour des Pyrénées, « dans les obscurités et les silences d'une torpeur dont rien plus ne triompha (1) ».

Mgr Touchet a admirablement résumé cette belle vie de prêtre dans cette magnifique péroraison de son oraison funèbre :

« Pour se justifier lui-même devant lui-même, Mgr d'Hulst « disait : « Je vais sur cinquante-cinq ans, je mourrai, « c'est l'âge auquel meurent les d'Hulst. »

« Non, Monseigneur, non. Ce n'est point par la fata- « lité qui limite les années des d'Hulst que vous avez été « frappé. Vous êtes mort parce que vous étiez vraiment « un prêtre et qu'étant vraiment prêtre, vous avez voulu « être apôtre et soldat.

« Apôtre, vous vous êtes réduit pendant six ans à une « existence de privations à laquelle rien ne vous pré- « parait; vous avez plus prêché, plus catéchisé, que « n'importe lequel d'entre nous; vous avez déployé une « activité puissante, mais tuante, dans la fondation de « l'Institut; vous avez écrit, prononcé, publié vos confé- « rences!

« Soldat, vous avez couru les champs de bataille et subi la vie du camp comme, autrefois, vous aviez par- « tagé la vie de l'atelier avec l'apprenti; vous vous êtes « épuisé dans l'ascétisme personnel; vous avez consumé « vos jours, vos nuits parfois, au saint Tribunal et à la « direction; vous avez accepté de répandre votre activité « généreuse partout où votre archevêque y a fait appel; « vous avez connu les joies et plus encore les amertumes

(1) Paroles de Mgr Touchet.

« de l'obéissance à une volonté que vous respectiez, mais « qui vous était dure.

« Voilà, Monseigneur, pourquoi vous mourez.

« Eh bien! à moi, évêque, au nom du sacerdoce, au « nom des âmes que vous avez sauvées, de ces jeunes « gens qui vous regrettent, de ces religieuses qui vous « pleurent, de ces ouvrières qui laissent tomber timide- « ment, les chères âmes, parce qu'elles se sentaient cou- « pables de violer une consigne (1), le bouquet de vio- « lettes du pauvre sur vos pieds à jamais immobiles; au « nom des amis qui vous admiraient; au nom de la « science dont vous étiez largement épris; des œuvres « que vous avez créées, des collèges que vous y avez « appelés; des personnes charitables qui vous y ont aidé; « au nom de ces Prélats dont la couronne auguste fait « une pompe royale à votre mémoire, que tous auraient « célébrée avec plus d'autorité que moi; au nom de ces « deux saints cardinaux sous lesquels vous avez bataillé; « au nom de la France, que vous avez représentée dans « ses plus hauts conseils; au nom de Jésus-Christ que « vous avez servi, de Dieu que vous avez aimé, du ciel « que vous posséderez, qu'il me soit permis humble- « ment, fraternellement, de vous féliciter. Vous avez été « prédestiné en prêtre; vous avez vécu en prêtre; vous « avez hâté votre mort en prêtre. C'est comme cela qu'il « fallait faire.

« Belle fut votre vie et grande est votre fin. *Erat enim « sacerdos;* vous fûtes un vrai prêtre.

« Devant vous, Monseigneur, nous nous inclinons. »

L'âme toute sacerdotale, en effet, de Mgr d'Hulst méritait un aussi éloquent panégyriste que Mgr Touchet.

L'Institution de l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion.

---

(1) Mgr d'Hulst avait défendu de mettre des fleurs sur sa dépouille.

Un membre de l'aristocratie anglaise, Ignace Spencer, converti, en 1830, au catholicisme et devenu bientôt après le Père Passioniste (1) Ignace Spencer, homme de grande sainteté, poursuivait sans relâche la pensée de réunir les hommes de foi et de piété, surtout en France, dans une association de prières pour le salut des Anglais. Il la communiqua d'abord au nonce apostolique en Belgique, Mgr Pecci, qui occupe, en ce moment, avec tant d'éclat la chaire de Saint-Pierre. Il vint ensuite à Paris, où il en fit part à l'archevêque, Mgr de Quelen, qui l'accueillit avec bonheur, puis au vénérable fondateur de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, Mgr Desgenettes, qui, dès le lendemain de leur entrevue, en octobre 1837, prescrivit les prières qui depuis lors n'ont pas cessé de s'élever vers l'autel de Marie pour la conversion de l'Angleterre.

En 1896, pour répondre à l'invitation du Souverain Pontife, et au désir de l'éminent cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, le cardinal Richard ordonna qu'une messe serait célébrée, à cette intention, tous les premiers lundis de chaque mois, à l'autel de l'archiconfrérie, et qu'on y réciterait la belle prière composée par Léon XIII pour nos frères les Anglais. En mai 1897, lors de son voyage *ad limina,* l'archevêque de Paris demanda au Souverain Pontife qu'il daignât faire entendre sa voix et convoquer les fidèles, avec son autorité paternelle, à la prière pour l'Angleterre (2). Ses vœux furent exaucés, au delà de ses espérances, par le Bref du 23 août suivant, aux termes duquel Léon XIII, se rappelant comme un

---

(1) L'ordre des Passionistes est un ordre de prédicateurs et de missionnaires, fondé, à la demande de « la Mère des douleurs », par saint Paul de la Croix, canonisé, le 29 juin 1867, par le pape Pie IX. Les règles et les constitutions de cet ordre ont été solennellement approuvées, le 15 mai 1741, par le pape Benoît XIV.

(2) Lettre pastorale du cardinal Richard, du 9 octobre 1897.

des souvenirs les plus chers de sa vie, sa rencontre avec le Père Spencer, et voulant ajouter quelque chose de plus à ce qu'il a fait par le passé (1), afin de rendre l'union de prières plus large et plus forte, a établi et institué, dans l'église et dans la maison de Saint-Sulpice et sous le patronage de Notre-Dame de Compassion, une archiconfrérie de prières et de bonnes œuvres pour le retour de l'Angleterre à la foi catholique.

« Il l'a placée sous les auspices et la protection de l'auguste Mère de Dieu, « dont l'Angleterre est la dot », et il lui a désigné, après elle, comme célestes patrons, saint Joseph, son très chaste époux; saint Pierre le prince des Apôtres, sous la protection duquel fut placée l'Angleterre; et enfin, saint Augustin qui, le premier, apporta à la Grande-Bretagne avec la foi catholique les secours du salut éternel.

« Il l'a dotée d'une indulgence plénière, que les associés peuvent gagner : 1° le jour de leur entrée dans l'archiconfrérie; 2° à l'article de la mort; 3° aux deux fêtes de Notre-Dame de Compassion, dont l'une se célèbre au temps du Carême et l'autre au mois de septembre; et pareillement aux fêtes de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Augustin, patron de l'Angleterre; 4° au jour de la réunion mensuelle prévue par l'article 9 des statuts ou règlements; et d'une indulgence partielle de cinquante jours, à gagner une fois par jour, accordée aux associés qui réciteront pieusement la Salutation angélique, ainsi qu'il est dit à l'article 4 desdits règlements, en stipulant que ces indulgences, soit plénières soit partielles, peuvent, toutes et chacune, être appliquées

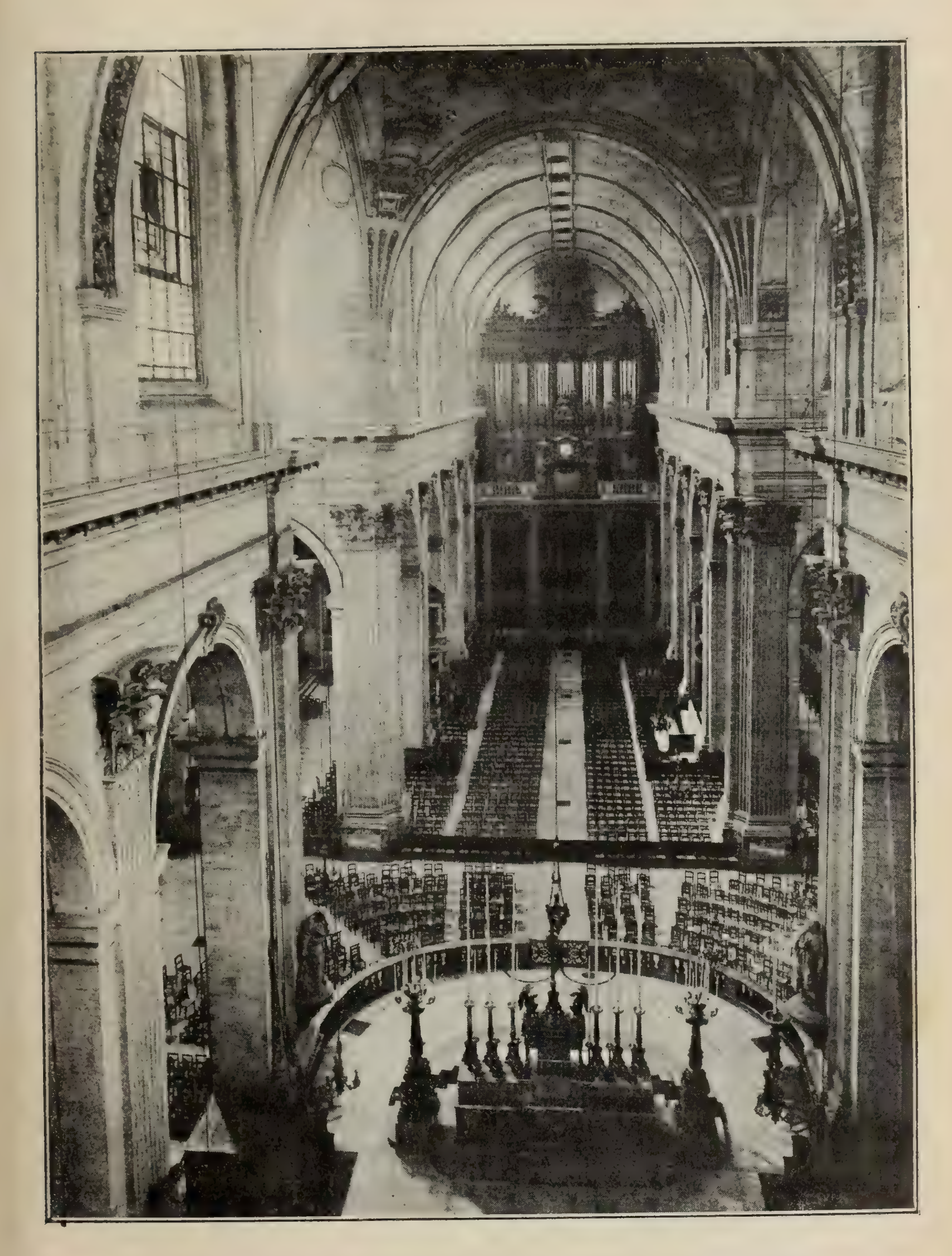
(1) Allusion à sa Lettre apostolique, de 1895, aux Anglais qui cherchent le règne du Christ dans l'unité de la Foi, *ad Anglos regnum Christi in unitate fidei quærentes.*

par les associés, s'ils le désirent, à la purification et au soulagement des âmes du Purgatoire.

« Et il l'a établie à Saint-Sulpice, afin que de ce point central d'autres confréries se répandent dans toute la vigne du Seigneur, comme des ruisseaux dérivant d'une source abondante. « Et si nous avons choisi la maison de « Saint-Sulpice pour siège de cette société, ajoute le « Bref, c'est d'abord parce que la France, par son voisi- « nage avec la Grande-Bretagne, a plus de facilité pour « entretenir avec elle les communications qui pourront « être opportunes et utiles; *c'est ensuite à cause du zèle « ardent dont le fondateur de la Compagnie de Saint- « Sulpice, Olier, ne cessa de brûler, au milieu de ses « disciples, pour la réconciliation de l'Angleterre avec « l'Église romaine;* c'est enfin parce que sa diffusion « dans presque toutes les parties du monde donne à cette « même congrégation le moyen d'établir chez toutes les « nations d'autres confréries du même genre : car il nous « importe extrêmement que cette pieuse association se « propage au loin et au large; et c'est le motif pour le- « quel nous exhortons vivement tous les catholiques, qui, « non seulement en France mais dans l'univers entier, « ont à cœur les intérêts de la Religion, à lui donner « leurs noms. »

La paroisse de Saint-Sulpice a lieu d'être fière et de bénir Dieu de voir son église et la Compagnie de Saint-Sulpice qui la dirige, choisies par le Souverain Pontife pour promouvoir ce nouvel et glorieux apostolat, qui peut contribuer si puissamment à l'extension du règne de Jésus-Christ dans le monde.

Les fidèles, du reste, apprécièrent, comme elle le méritait, cette grâce insigne de la Providence et de son Vicaire, et on les vit se presser, au nombre d'au moins dix mille, dans la vaste nef de leur église, pour assister à la solennité de l'Institution de cette archiconfrérie, qui



Vue de l'intérieur de l'église Saint Sulpice, prise du haut de l'abside.

y fut célébrée, en grande pompe, le dimanche 17 octobre 1897.

Leurs Éminences le cardinal Richard, archevêque de Paris, et le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, s'y partagèrent les fonctions pontificales de la grand'messe et des vêpres. Leurs trônes étaient placés en face l'un de l'autre, de chaque côté de l'autel (1).

A midi, un déjeuner réunit au Séminaire Saint-Sulpice les Prélats anglais et les représentants des divers ordres religieux d'outre-Manche; et M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, porta un toast, expression chaleureuse des vœux de toute l'Assemblée, en faveur du retour de l'Angleterre au catholicisme.

L'après-midi, après le chant des vêpres pontificales, le R. P. Feuillette, dominicain, monta en chaire et développa, en termes éloquents, les raisons d'espérer le retour de l'Angleterre à la foi intégrale et les raisons de prier pour hâter ce retour. La solennité se termina par un brillant salut en musique et la bénédiction du Saint-Sacrement; et, de retour au Séminaire, Leurs Éminences et les Prélats qui les accompagnaient, sollicitèrent par télégramme et obtinrent, le soir même, la bénédiction du Saint-Père en faveur de l'Association de prières qu'ils venaient de commencer d'un même cœur pour la réunion de l'Angleterre à l'Église romaine.

C'est au cardinal Vaughan, il est juste de le recon-

(1) L'Église catholique anglaise y était représentée, en outre, par S. G. Mgr Bourne, évêque de Southwark, ancien élève de Saint-Sulpice; Mgr Moyes, chanoine théologal de Westminster; Mgr Hill, représentant l'évêque de Salford; Mgr Carr, représentant l'évêque de Liverpool; Mgr Ward, président du collège de Saint-Edmond à Old-Hall, et Mgr Parkinson, président du collège Sainte-Marie, à Oscott; le R. P. Cummings, bénédictin, représentant le prieur du monastère d'Ampleforth; le T. R. P. O'Neill, prieur du monastère bénédictin anglais de Douai; les RR. PP. Fossato et Taylor, du même monastère; le R. P. Pyke, doyen du chapitre de Liverpool; le R. P. Cologan, etc.

naître, que Saint-Sulpice est particulièrement redevable du grand honneur que Léon XIII a daigné lui faire en lui confiant la direction de ce nouvel Apostolat; car c'est lui qui, après en avoir réuni les preuves historiques, a fait connaître au Saint-Père et a proclamé hautement « la large part que l'Église de France, dans la prospé- « rité comme dans l'adversité, a toujours prise à la pro- « pagation de la foi en Angleterre, spécialement le *zèle « de ce héros apostolique de la France,* M. Olier, pour « la conversion de la Grande-Bretagne et son ardent « désir de s'offrir à Dieu *comme victime pour elle et à « donner sa vie pour ce royaume malheureux* ». Et il a confirmé ces déclarations dans l'important discours que, cinq jours avant la solennité de Saint-Sulpice, il prononçait dans la cathédrale d'Arles (1) et qu'il terminait par ces paroles flatteuses pour l'Église de France : « ... Je « suis ici, ayant un désir suprême dans le cœur, le dé- « sir de renouveler, de ratifier et de fortifier la vieille « alliance religieuse entre les Églises de France et d'An- « gleterre. Je cherche la coopération de cette grande « Église de France, si pleine de nobles impulsions, de « généreuses traditions, si dévouée au service et à la « gloire de Dieu; — de cette Église connue partout par « sa dévotion vivante au Saint-Sacrement et à la Très « Sainte Mère de Dieu, — de cette Église qui n'a jamais « perdu la foi et n'a jamais été séparée du Siège aposto- « lique de Pierre. »

M. Méritan n'a survécu que deux ans à ce grand acte. Depuis de longs mois déjà, il souffrait de la goutte et

(1) Le mardi, 12 octobre 1897, dernier jour du *Triduum* des fêtes du treizième centenaire de saint Augustin de Cantorbéry, l'apôtre de l'Angleterre, qui avaient eu lieu à la basilique primatiale d'Arles, où il avait reçu la consécration épiscopale des mains de saint Virgile, archevêque d'Arles, au nom du pape saint Grégoire le Grand. V. *Semaine religieuse* de Paris du 23 octobre 1897, p. 508 à 513.

d'une affection cardiaque, lorsque, dans le courant de l'été de 1899, ses forces déclinèrent de plus en plus. Les vacances qu'il ne put prendre qu'à la fin d'août, après la tenue de l'Assemblée du grand Conseil des Assistants de la Compagnie, dont il était le doyen, ne lui procurèrent aucun soulagement. Il rentra à Paris, au commencement d'octobre, plus fatigué qu'il n'était parti. La mort soudaine d'un de ses neveux, jeune prêtre plein d'avenir, qu'il aimait tendrement, acheva de ruiner sa santé. Il le pleura comme un fils, tout en éprouvant, dans sa douleur, une grande consolation par les détails qu'il reçut sur sa fin édifiante. « Ce cher enfant, écrivait-il à un ami, a fait la mort d'un prédestiné. Dieu veuille nous en donner une pareille. »

Le moment de la sienne n'était plus éloigné ; et il l'envisagea avec son calme habituel. Dans la nuit qui précéda la fête de la Toussaint, il fut saisi de violentes douleurs intestinales. Une opération fut jugée nécessaire. « Qu'on fasse ce qu'il faut, » se borna-t-il à dire. Mais avant de la subir, il demanda les derniers sacrements, qui lui furent administrés par M. le Supérieur général, son ancien économe de Lyon. Elle eut lieu le jour des Morts, 2 novembre 1899, et ne servit qu'à constater que le mal était sans remède. Vers les deux heures de l'après-midi, une voix amie lui suggéra les paroles qu'il prononçait, chaque soir, avant de s'endormir : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* « Oui, oui, dit-il simplement, c'est bien le cas (1). » Et à cinq heures du soir, il rendait paisiblement le dernier soupir, laissant dans sa Compagnie dont il était l'honneur, dans le clergé de Paris qui l'estimait comme une de ses lumières, dans sa paroisse tendrement attachée à son *bon Pasteur* (2), le doux et précieux sou-

---

(1) *La Semaine religieuse,* déjà citée, p. 802.

(2) M. Méritan, ayant pour patron un saint dont le culte n'est répandu

venir d'une âme toute sacerdotale, pieuse, simple, droite, qui alliait en elle une charité exemplaire et un respect absolu de la vérité au rare mérite d'une grande science théologique, d'une haute raison et d'une extrême sagesse dans la direction des consciences aussi bien que dans la conduite des affaires et des Œuvres (1).

M. Méritan a été remplacé, comme curé de Saint-Sulpice, par M. Letourneau, supérieur du grand Séminaire d'Angers, sur la présentation de Son Éminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, agréée par le Gouvernement, aux termes d'un décret du Président de la République, du 2 janvier 1900 (2).

Né à Paris le 18 août 1850, M. Letourneau, Georges-Pierre, est âgé actuellement de 49 ans. Après avoir achevé ses études classiques au lycée Louis-le-Grand comme élève de l'école Bossuet, il se livrait à des études libérales à l'école de droit et à celle des Chartes, quand éclata, en 1870, la guerre franco-allemande. Il les interrompit alors pour suivre, dans un régiment d'artillerie, les opérations du corps d'armée du général Chanzy. Après la cessation des hostilités en 1871, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre, le 18 décembre 1875, il resta attaché, pendant quatre ans, au diocèse de Paris, en qualité d'auxiliaire de M. l'abbé Thenon, le pieux et

---

que dans le midi, saint Elzéar, avait choisi pour le jour de sa fête le dimanche du Bon Pasteur, le deuxième après Pâques.

(1) Il était un des assistants du supérieur général de sa Compagnie et, depuis 1886, chanoine honoraire de la cathédrale de Paris.

La communauté possède un bon portrait de M. Méritan, peint par Fournier.

(2) L'installation de M. Letourneau comme curé de Saint-Sulpice a eu lieu, le mercredi, 31 janvier 1900, sous la présidence de Mgr Caron, protonotaire apostolique, vicaire général. Au salut solennel qui l'a suivie, l'église a été, pour la première fois, éclairée tout entière à l'électricité

docte fondateur de l'école Bossuet. Admis ensuite dans la Compagnie de Saint-Sulpice après son temps d'épreuve à *la Solitude*, il fut envoyé, en 1880, au grand Séminaire d'Angers qu'il ne quitta plus et où il fut appelé successivement à professer la philosophie et la théologie, puis à diriger d'abord le Séminaire de philosophie et ensuite celui de théologie. Il avait reçu récemment un témoignage flatteur de là haute estime dont il est l'objet de la part des membres du grand Conseil de la Compagnie, lorsque, dans leur assemblée du mois d'août 1899, ils le choisirent pour être un de leurs collègues et, à ce titre, l'un des douze Assistants du Supérieur général.

Cette nomination à la cure de Saint-Sulpice d'un fils de M. Olier a été accueillie avec une grande joie par les fidèles et par ses confrères : par les fidèles qui l'ont saluée comme le gage du respect des traditions sulpiciennes dans la paroisse qui leur doit l'esprit de piété dont elle est animée; et par ses confrères qui sont assurés par elle du maintien de l'étroite union qui a toujours existé entre la paroisse et le Séminaire et qui est nécessaire pour former à la pratique des fonctions ecclésiastiques les élèves du Séminaire, destinés pour la plupart au service des paroisses.

CHAPITRE XVIII

FINANCES

Sommaire : Division en sept périodes de l'histoire financière de l'église Saint-Sulpice :

Première période : de sa reconstruction en 1645 à la suspension des travaux en 1675. — Compte de gestion de Jacques Régnier, marguillier-comptable, du 1er septembre 1659 au 31 décembre 1662. — Intérêt de ce document.

Deuxième période, des 44 ans de suspension des travaux. — Liquidation des 500.000 francs de dettes engagées pour les premiers travaux. — Taxe spéciale imposée aux habitants du faubourg.

Troisième période, de la reprise des travaux en 1719 jusqu'à leur achèvement en 1781 et à la Révolution. — Loterie de Saint-Sulpice. — Résumé des comptes de la Fabrique de 1771 à 1789. — Construction du grand orgue. — Établissement des huit cloches de la sonnerie.

Quatrième période, celle de la Révolution, du 1er avril 1791 au Concordat de 1802. — Compte de l'année 1790. — Ruine de la Fabrique. — Confiscation de ses biens. — Estimation de cette perte.

Cinquième période, du Concordat de 1802 à la Révolution de 1848. — Habile administration financière de M. de Pierre. — Aperçu de divers comptes annuels de cette période.

Sixième période, de la Révolution de 1848 à la chute du second Empire (4 septembre 1870). — Embarras financiers causés par la Révolution de 1848. — Mesures prises par la Fabrique pour les surmonter. — Prospérité ultérieure de ses finances jusqu'à la chute du second Empire. — Restauration du grand orgue. — Contribution de la Fabrique à l'achat du presbytère.

Septième période, du 4 septembre 1870 à la fin du siècle. — Dégâts occasionnés à l'église par le bombardement de Paris et l'explosion de la poudrière du Luxembourg. — Dépenses considérables faites pour leur réparation. — Autres travaux : Reconstruction des annexes de la sacristie des messes. — Éclairage des bas-côtés de l'église à l'électricité. — Chute d'une grosse pierre de la corniche extérieure, à l'angle sud de la place. — Devis de cette réparation, évaluée à 347.000 francs.

L'histoire financière de l'église Saint-Sulpice peut être divisée en sept périodes :

La première, qui part du commencement de sa re-

construction par M. Olier, en 1645, et qui se termine à la suspension des travaux en 1675;

La seconde, qui embrasse les quarante-quatre années de cette suspension;

La troisième, qui s'étend depuis la reprise des travaux en 1719, jusqu'à leur achèvement en 1781 et même jusqu'à la Révolution;

La quatrième, qui correspond à l'époque révolutionnaire, d'avril 1791 jusqu'au Concordat, en 1802;

La cinquième, qui va du Concordat à la Révolution de 1848;

La sixième, de la Révolution de 1848 à la chute du second Empire en 1870;

La septième enfin, du 4 septembre 1870 jusqu'à ces derniers temps.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur chacune d'elles.

§ 1

De 1645, date des débuts de la reconstruction de l'église, jusqu'à la suspension des travaux en 1675.

Le plus ancien document que possèdent les archives de la Fabrique sur les finances de son église, est aussi le seul qui existe sur cette première période.

C'est le compte, rendu par M. Jacques Régnier, commissaire et contrôleur pour le Roi en la ferme du Pied fourché de la Ville et fauxbourgs de Paris, en sa qualité de marguillier-comptable de l'église et paroisse de Saint-Sulpice, de sa gestion de trois années et quatre mois, commencées le 1er septembre 1659 et finies le 31 décembre 1662 (1). Ce compte est bien établi, en deux parties

(1) Ce compte remplit les 146 feuilles d'un volume, grand in-folio, relié en veau plein, qui, dérobé à la Révolution et passé aux mains de l'abbé Bainval, curé de Sèvres, a été donné par lui, le 8 août 1841, à

principales : les recettes et les dépenses, et dans l'une comme dans l'autre, par chapitres et articles distincts. Il est à regretter seulement que chacun de ces chapitres et articles ne présente que le total des chiffres qui le concernent, *en bloc* pour l'ensemble des trois années et quatre mois de la gestion du comptable, au lieu de les présenter séparément par année. Néanmoins, tel qu'il est dressé et malgré l'absence de quelques-unes de ses feuilles, il permet d'arriver à la fixation de la moyenne des recettes et des dépenses annuelles de la Fabrique de Saint Sulpice, à cette époque.

Après quelques observations préliminaires relatives à la remise qu'il a faite : 1° à M. Gittard, architecte, son successeur en charge de marguillier-comptable, de tous les titres, papiers et valeurs de la Fabrique; 2° et à M. Raibaut, prêtre-sacristain, de tous les ornements, reliques, linges, tapisseries et meubles de l'église, dont il requiert décharge, M. Régnier donne l'énumération suivante de ces recettes :

Ch. 1er. Ce premier chapitre, auquel se rapportaient les feuilles 3 et 4 du compte enlevées, manque entièrement; et rien dans l'ensemble du registre ne permet d'en déterminer l'objet. Toutefois, si on le compare aux comptes d'années postérieures, qui sont dans les archives, on peut supposer qu'il avait trait à l'encaissement de rentes affectées au traitement du clergé, ci . . . . Mémoire

Ch. 2. Loyers des maisons de la Fabrique pendant lesdites trois années et quatre mois.

1° Presbytère et maison y attenant, ainsi que la petite maison qui est dans le cimetière, adossé contre la maison du Pied de biche. . . . . Mémoire

M. l'abbé Collin, curé de Saint-Sulpice, qui s'est empressé de le rendre à sa Fabrique. Il y manque onze de ces feuilles, heureusement sans grande importance, qui portent les numéros 3, 4, 8, 50, 54, 85, 86, 88, 92, 98 et 104.

2° Loyers des 8 maisons, situées : rue des Boucheries, à l'enseigne du Cardinal; rue de Tournon, enseigne de l'Oranger; rue de Vaugirard, enseigne de la Grande Barbe, en face le palais d'Orléans; rue des Aveugles, au coin de la rue Garancière; rue Férou, rue du Vieux-Colombier, rue du Gindre et rue de Grenelle, ci . . . . 6.319^{l},10^{s}

Ch. 3. Loyers des terres et héritages de la Fabrique, de : 1° Six quartiers de terre, terroirs de Saint-Mandé et Charenton; 2° un arpent de terre, terroir de Saint-Germain des Prés, lieu dit : le Grand Forest; 3° Clos dit la Fosse à l'Aumônier; 4° un demi-arpent de terre sur le territoire de Sainte-Geneviève, lieu dit : la Croix; 5° terres au terroir de Vaugirard; 6° deux arpents et un quartier de terre, même terroir, ci . . 1.077^{l},07^{s}

Ch. 4. Rentes dues à la Fabrique pour fondations à l'église . . . . 3.163^{l},03^{s}

Ch. 5. Rentes foncières, rentes constituées et redevances annuelles. . . . . . . 2.636^{l},01^{s}

Ch. 6. Rentes assignées sur l'hôtel de ville de Paris, tant sur le sel, clergé, aydes, que de celles sur les gabelles de Normandie. . 4.449^{l},06^{s}

Ch. 7. Redevances annuelles des chapelles, confréries, bancs, placets, dons faits en conséquence, et chaises qui se louent dans ladite église (1) . . . . 2.578^{l},02^{s}

A reporter . . . . . . 20.223^{l},09^{s}

(1) Par délibération du 15 janvier 1652, la Fabrique avait accordé la permission de louer des chaises dans l'église moyennant une redevance de *cent* livres par an.

Report	20.223^{l},09^{s}
Ch. 8. Fondations nouvelles	6.734^{l},05^{s}
Ch. 9. Sonneries, argenteries, poësles, pavements et ouvertures de terres; tant à l'église qu'au cimetière, que pour permission de poser des tombes et épitaphes. .	28.849^{l},14^{s}
Ch. 10. Quêtes faites pendant le Carême, chez les personnes de condition et chez les bourgeois de la paroisse pour les sieurs prédicateurs.	1.557^{l},16^{s}
Ch. 11. Quêtes faites les dimanches, fêtes solennelles et autres jours, pendant la gestion du comptable, tant à l'église qu'aux charniers, et les dons faits par ceux qui ont présenté le pain bénit.	5.519^{l},08^{s}
Ch. 12. Legs, dons et aumônes.	117^{l},07^{s}
Ch. 13. Rachat des rentes, pendant la gestion du comptable. (Incomplet, par suite de l'enlèvement de la feuille 54.) . .	11.525^{l} »
Ch. 14. Produit des troncs et des quêtes, tant à l'église que dans les maisons, des ventes et aliénations de chapelles (1) et des deniers empruntés, le tout pour la construction du bâtiment de la nouvelle église, chapelle de la Sainte Vierge et autres chapelles, pendant les années de sa gestion. .	164.811^{l},19^{s}
Ch. 15 et dernier. Deniers destinés et em-	
A reporter.	239.338^{l},18^{s}

(1) Par délibération du 30 novembre 1658, la Fabrique avait accepté les offres faites par les Religieux de l'hôpital de la Charité de lui payer une somme de 18.000 livres pour toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir sur la chapelle de Saint-Pierre ou de Saint-Père et le cimetière y attenant, dont la jouissance avait été en partie accordée aux dits frères ou Religieux, suivant un contrat passé devant Me Detroyer, notaire, le 27 août 1611, entre eux et MM. les curé et marguilliers de Saint-Sulpice.

Report. . . . . . 239.338^{l},18^{s}
prunts en constitution de rentes pour le bâtiment de la Communauté de M. le curé, destiné à loger les prêtres et officiers de l'église . . . . 53.831^{l},13^{s}

L'ensemble de ces recettes, ainsi constatées, monte à . . . . 293.170^{l},11^{s}
tandis que leur total, accusé par le registre du comptable, s'élève à . . . . 307.432^{l},17^{s}

C'est donc une différence en moins, de 14.262^{l},06^{s}
laquelle s'applique évidemment et au chapitre premier qui manque en totalité et au chapitre XIII, qui est incomplet; et nous croyons pouvoir en faire le partage, à peu près égal entre les deux chapitres, soit 7.262^{l},06^{s} au premier et 7.000 au treizième, parce que cette attribution justifie, comme nous le verrons un peu plus bas, le reliquat de 2.663 fr. qui résulte de la balance du compte intégral.

Sur cette base, si l'on déduit de ce total des recettes celles que nous appellerions aujourd'hui les recettes extraordinaires, savoir : 1° le montant du rachat des rentes de. . . . . 18.525^{l} »
2° les dons, quêtes et emprunts affectés à la reconstruction de l'église, soit . . . . . 164.811^{l} »
3° et les autres deniers destinés à la construction du bâtiment de la communauté, de 53.831^{l} »

Ensemble. . . . 237.167^{l} »

Il reste comme total des recettes normales ordinaires des 40 mois de sa gestion . . 70.265^{l} »
qui représentent une moyenne de recettes ordinaires, par année, de . . . . 21.080^{l} »
chiffre qui, en tenant compte de la valeur de l'argent, six fois plus grande, en 1660 qu'en 1900, est l'équivalent

d'une somme de 126.500 fr., peu inférieure à celle des recettes de nos budgets d'aujourd'hui.

Il porte ensuite en dépense :

Ch. 1er. Le reliquat dû au sieur Chevalier, précédent marguillier-comptable . . 4.609^{l},11^{s}

Ch. 2. « Matériaux et main-d'œuvre de la construction de la nouvelle église, chapelle de la Sainte Vierge et autres, payés pendant sa gestion, ci . . . . 120.840^{l} »

à savoir : la moitié de la voûte du dôme de la chapelle de la Sainte Vierge; les voûtes de la chapelle basse avec ses deux croisées sur la rue Garancière; la fondation et élévation des huit piliers du chœur jusqu'à l'astragale qui est au-dessus des arcades et cintres d'entre les dits piliers, avec la voûte au-dessous du dit chœur, qui servent de communication et passage de l'ancienne église à la dite chapelle basse au milieu de laquelle est un gros pilier;

la fondation et élévation jusqu'à l'imposte, qui sont autour du chœur, la chapelle de la Sainte Vierge, la sacristie, comme aussi la fondation et élévation de la dite sacristie; la fondation et élévation de trois piliers et murs des deux premières chapelles, à côté du chœur, à main gauche, jusqu'à la base des dits piliers et partie du charnier au derrière des chapelles, le long de la rue de l'Aveugle, vis-à-vis du nouveau cimetière. »

Ch. 3. Dépenses pour le bâtiment de la chapelle nouvellement construite au cimetière de Sainte-Croix . . . . 1.092^{l} »

A reporter. . . . 126.541^{l},11^{s}

Report	$126.541^{l},11^{s}$
Ch. 4. Dépenses du bâtiment nouvellement construit dans le milieu du jardin du presbytère, pour loger les prêtres de la Communauté de M. le curé, officiers du chœur, chantres, chapiers, sacristain clerc de l'œuvre et des convois	54.782^{l} »
Ch. 5. Droits de M. le curé, de M. son vicaire, 4 chapiers, diacre et sous-diacre, pour leurs assistances aux fondations du matin, messes, obits, complies, saluts et gages des dits chapiers et pension des enfants de chœur, pendant sa gestion	$14.240^{l},17^{s}$
Ch. 6. Rétributions payées aux prédicateurs (1)	$3.089^{l},03^{s}$
Ch. 7. Frais de processions et autres menues dépenses; déjeuners et échaudés du Jeudi Saint	$688^{l},02^{s}$
Ch. 8. Cierges, bougies, encens, huile.	$2.723^{l},07^{s}$
Ch. 9. Gages et récompenses des officiers d'église et enfants de chœur; robes des porte-verges (bedeaux) et enfants de chœur et habit du Suisse (2)	5.746^{l} »
Ch. 10. Achat d'ornements neufs; répa-	
A reporter . . .	207.811^{l} »

(1) En 1635, le Prédicateur du Carême et des fêtes de Pâques recevait à Saint-Sulpice 320 livres plus 50 francs en bois et présents, et, en outre, le logement aux dépens de la Fabrique; et celui de l'Avent, des fêtes de Noël et des Rois, 150 livres plus 30 francs en bois et présents et le logement.

En 1660, le premier recevait 600 livres; et le second 300 livres. Les sermons des dimanches étaient payés 3 livres.

(2) En 1635, les gages des cinq serviteurs de l'église, chargés de sonner les cloches, tendre et détendre les tapisseries, nettoyer les voûtes et murailles, couper et distribuer le pain bénit, porter les bannières aux proces-

Report	207.811^{l}, »
ration des vieux; blanchissage du linge. Réparations à l'église et aux maisons de la Fabrique	6.862^{l},11^{s}
Ch. 11. Frais des procès et autres extraordinaires	2.315^{l},19^{s}
Ch. 12. Frais des legs et acquits pour mettre 6 garçons en apprentissage et marier 6 filles, tous les ans.	1.336^{l},10^{s}
Ch. 13. Fondation Andrault pour faire étudier 4 pauvres garçons et marier 4 pauvres filles, par an	600^{l} »
Ch. 14. Arrérages de rentes payés aux créanciers de la Fabrique, pendant sa gestion	11.618^{l},02^{s}
Ch. 15. Rachats de rentes dues par la Fabrique	37.500^{l} »
Ch. 16. Rachats de maisons, héritages et constitutions de rentes au profit de la Fabrique	12.000^{l} »
Ch. 17. Reprise des deniers comptés et non reçus, lesquels sont encore dus et à recouvrer au profit de la Fabrique.	24.725^{l},07^{s}
Total des dépenses pendant sa gestion.	304.769^{l},09^{s}
Dont la balance avec celui des Recettes, pendant sa gestion, lequel a été de . . .	307.432^{l},17^{s}
produit un excédent de recettes de	2.663^{l},08^{s}

sions et des autres gros ouvrages, étaient payés vingt livres par an chacun. Délibération de la Fabrique du 9 juin 1635.

En 1660, les bedeaux, porte-verges, recevaient de la Fabrique 80 livres par an, et les autres serviteurs de l'église 60 livres. Et par délibération du 8 août 1658, la Fabrique, pour soulager les habitants de la paroisse, a établi 8 hommes serviteurs de l'église, afin de porter les corps morts de leur domicile au lieu de leur sépulture; et le salaire de chacun de ces hommes a été fixé à 10 sols en s'entretenant de robe.

Et si l'on retranche du total des dépenses l'ensemble des dépenses extraordinaires montant à 239.217 livres, il reste une somme totale de 65.551 livres de dépenses ordinaires pendant les 40 mois de la gestion du comptable, soit une moyenne de dépenses ordinaires d'environ 19.333 livres par an, laissant ainsi un excédent de recettes ordinaires annuelles de 1.750 livres, qui a permis au comptable d'amortir les 4.609 livres de déficit du début de sa gestion et de laisser, au contraire, à son successeur un excédent de recette de 2.663 livres.

Ce document offre donc un double intérêt, en permettant de reconstituer assez exactement le budget de la Fabrique de Saint-Sulpice à une époque éloignée de nous de près de 250 ans, et en procurant aux hommes de l'art, à l'aide des détails contenus au chapitre XIIe des dépenses, le moyen de déterminer le prix de revient, à la même époque, des premiers travaux de reconstruction de ce beau monument.

§ 2

Période des quarante-quatre ans de suspension des travaux, de 1675 à 1719.

Dans l'ardeur de son zèle pour achever son église, M. de Poussé, nous l'avons dit, n'avait pas su limiter l'importance des travaux qu'il engageait à celle de ses ressources. Aussi dès l'année 1675 il avait été obligé de les interrompre; et à sa mort, il laissait de ce chef à son successeur les inextricables embarras d'une dette de plus de 500.000 livres dont l'extinction exigea la création d'une taxe extraordinaire, imposée à tous les habitants du faubourg par un arrêt du Conseil d'État du 4 janvier 1689.

Au préalable, ce Conseil avait prescrit, dans le courant

de 1688, une enquête en vertu de laquelle trois de ses membres furent chargés de dresser, en présence des marguilliers et des quatre principaux créanciers de Saint-Sulpice, un état des dettes actuelles de la Fabrique. Cet état en arrêta le montant en principal et intérêts à . . . . 672.934^{l}

reconnut que pour y faire face la Fabrique ne disposait que de. . . . . 143.013^{l}

et en fixa en conséquence le reliquat à . . . 529.921^{l}

L'arrêt du 4 janvier 1689 mit le sixième de ce reliquat, soit 88.920 livres, à la charge de l'Abbaye et les cinq autres sixièmes, soit 441.601 livres, à celle des autres propriétaires du faubourg, et statua qu'il serait payé en douze annuités, en proportion pour chaque propriétaire des taxes dont il était frappé *pour les boues et lanternes.*

La perception dut s'en effectuer exactement; car un autre arrêt du Conseil du Roi, daté du 24 juillet 1700, décharge intégralement la Fabrique envers ses créanciers.

Néanmoins, au début, cette taxe spéciale donna lieu à de très vives discussions et même à des accusations formelles contre les marguilliers. Ils furent contraints de communiquer les comptes de la Fabrique aux syndics des habitants et aux procureurs des communautés du faubourg, qui furent autorisés à rechercher les biens recélés de la dite Fabrique. Et à la suite de cet examen, une requête, dont ils reçurent la signification le 4 novembre 1689, fut adressée au Roi par les principaux propriétaires du faubourg : Achille Barantin, Claude d'Espinon de Lasseré et Philippe Lemaye, conseillers au Parlement, François de Mailly, Christophe Gamart, Joseph Genty et les procureurs et agents des communautés régulières et séculières du faubourg Saint-Germain (1).

(1) Cette requête était signée par Me Benigne Varenne, leur avocat.

Cette requête prétendait que les ressources de la Fabrique devraient suffire pour payer ses dettes. Elle établissait, en effet, que les deniers, reçus par la Fabrique de 1640 à 1680 pour la construction de l'église, montaient à 839.393 livres; ce qui, avec les emprunts s'élevant à 476.369 livres, formait un total de 1.375.769 livres. Les marguilliers ne justifiaient que d'une dépense de 619.789 livres; et par suite, la requête des habitants les accusait d'avoir dissipé le surplus des fonds ou de les avoir employés à des spéculations étrangères, telles que « *les nivelages et jonctions des deux mers* (1) ».

Il ne paraît pas qu'il ait été donné aucune suite à ces plaintes, très probablement parce que les marguillers se seront disculpés sans peine des reproches qui leur étaient faits, soit en invoquant l'enquête qui avait établi l'actif réel de la Fabrique, soit en montrant qu'ils ne pouvaient pas faire de placement plus sûr ni plus avantageux de ses fonds disponibles qu'en achetant des rentes sur le Canal du Midi, l'œuvre de Riquet qui n'a jamais été une mauvaise opération financière.

Mais, pour nous, cette requête des habitants du faubourg offre un précieux élément d'évaluation du prix de revient de l'édifice : car si, aux 672.934 livres restant dues sur sa construction, lesquelles, défalcation faite des intérêts compris dans leur chiffre, peuvent être ramenées à 600.000 livres de capital, on ajoute les 619.783 livres que la requête reconnaît y avoir été dépensées, on voit que toute la partie construite à la mort de M. de Poussé revenait à environ 1.200.000 livres; et comme elle ne représentait tout au plus que les deux cinquièmes de la

(1) Nous devons ces détails à l'obligeante communication que M. Duprez, le savant architecte de la ville pour le VI[e] arrondissement, a bien voulu nous faire d'un très intéressant rapport, adressé par lui à la préfecture de la Seine, sur l'église Saint-Sulpice.

construction totale, on peut donc estimer à deux millions de livres le prix de son achèvement et à trois millions deux cent mille livres au moins le montant de l'ensemble de sa dépense.

§ 3

De la reprise des travaux en 1719 jusqu'à leur achèvement en 1781 et jusqu'à la Révolution.

Comment la Fabrique put-elle se procurer les deux millions de livres nécessaires pour terminer l'église? Nous l'avons déjà dit, au moyen des produits de la Loterie spéciale, autorisée par un arrêt du Conseil des premiers jours de janvier de l'année 1721. Aussi l'achèvement de cette grande entreprise, énorme pour cette époque, n'apporta-t-elle aucun trouble dans l'économie financière de la Fabrique. Mais elle se ressentit longtemps de la perte de ses revenus, conséquence de l'abandon qu'elle dut faire, en 1689, de tout son avoir à ses créanciers, les entrepreneurs de la première partie des travaux. Et lors d'une contestation, survenue entre elle et M. le curé Dulau d'Allemans, au sujet de la propriété de l'hôtel de Nesmond, connu sous le nom d'*Académie de Vandeuil*, — contestation qui, du reste, se termina par une transaction, — elle put dire avec vérité, dans le mémoire qu'elle présenta au Parlement, en 1777 : « La Fa-
« brique de Saint-Sulpice est une des moins aisées de
« toutes celles de la ville de Paris; presque tous ses fonds
« ont été vendus, sur la fin du dernier siècle, pour acquit-
« ter les dettes qu'elle avait contractées. Elle ne possède
« en biens-fonds que deux maisons, très caduques, dont
« les loyers, qui ne se montent qu'à 1.700 livres, sont ab-
« sorbés en grande partie par les réparations. Elle n'a
« commencé à reprendre une existence plus assurée que
« depuis que ses revenus, qui consistent principalement

« dans le casuel et le loyer des chaises, ont été adminis-
« trés avec l'économie nécessaire pour faire face aux
« charges qui sont très considérables. »

Cette économie, elle en était redevable à la sage administration de M. Dulau. Dès l'année 1755, elle lui permettait de faire un premier placement de 8.000 livres en rentes; et en 1770, elle pouvait consacrer une autre somme de 50.000 livres à l'achat de 2.500 livres de rente sur le clergé de France.

Depuis lors jusqu'à la Révolution chacun des comptes annuels de son marguillier-comptable semble s'être soldé par un excédent de recettes.

Celui de l'année 1771, le plus ancien des comptes du XVIII[e] siècle qui soient restés dans les archives de l'église, présente, en effet, un excédent de recettes de 13.186 livres (1). Ceux des six années suivantes ont disparu ; mais leur résultat doit être le même : car, dans celui de 1778, qui est également aux archives et qui se solde lui-même

(1) Cet excédent forme la différence entre le total des recettes,

de	81.817 l.
et celui des dépenses, seulement de	68.631 l.
Différence...	13.186.

Ce total de 81.817 livres de recettes comprend :

1° Le loyer des chaises de l'année, de	18.000 l.
2° Celui des bancs de l'année, de	595 l.
3° Le produit des convois, services, enterrements, sonneries, ouvertures des terres, etc	21.750 l.
4° Le loyer de 2 maisons de la rue des Aveugles et des terrains à la Grenouillère	2.576 l.
5° Le revenu des rentes sur le clergé de France, sur les Aydes et Gabelles, sur les états de Bourgogne, sur l'emprunt d'Alsace et sur la Compagnie du secrétaire du Roi pour..	5.859 l.
6° Le revenu des fondations de messes	1.727 l.
7° Les revenus pour l'entretien du vicaire, les frais du culte, pour les pauvres, les écoles de la paroisse et autres affectations diverses	31.310 l.
Total égal...	81.817 l.

par un excédent de recettes de 16.569 livres (1), il est fait mention au XXVIIe chapitre des recettes de l'encaissement d'une rente de 1.200 livres sur le clergé de France, achetée, y est-il dit, le 30 janvier 1777, au principal, au denier 25, de 30.000 livres au profit de la Fabrique et *de ses deniers d'épargne*.

Le compte de 1779 manque également; mais les archives possèdent ceux des dix années postérieures jusqu'à la Révolution, qui tous accusent des résultats avantageux :

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENTS.
1780........	94.116 l.	68.160 l.	25.950 l.
1781........	89.119	77.663	11.456
1782........	108.785	105.016	3.769
1783........	95.039	94.379	660
1784........	121.465	107.411	14.054
1785........	98.165	83.081	15.084
1786........	140.137	124.131	16.006
1787........	96.274	83.589	12.685
1788........	113.535	89.194	24.341
1789........	140.531	109.336	31.194

Dans le total des dépenses, de 68.631 l., figurent entre autres :

1° L'acquit des fondations, pour........................... 26.625 l.
2° Les frais du culte, employés, architecte, pour............ 4.058
3° L'habillement des enfants de chœurs, Suisses et leur traitement.. 5.051
4° Les fêtes.. 1.696
5° Le luminaire... 4.580
6° Le nettoyage et l'entretien des lampes, les achats et blanchissage du linge, les fournitures, salaires des veilleurs, sacristain; façons de fosses, portages, etc.............. 14.301
7° Entretien du bâtiment................................. 2.211
8° Reconstruction du mur du cimetière de la rue des Aveugles. 10.109

Égalité... 68.631 l.

(1) Ce compte de l'année 1778 présentait un total de recettes de. 85.848 l.
et un total de dépenses de.............................. 69.279 .

Cette excellente situation financière permit à la Fabrique d'engager et de solder deux dépenses considérables : la construction du grand orgue (1) et l'établissement des huit cloches de la sonnerie.

Voulant que le nouvel orgue répondît à la grandeur et à la beauté de l'église, elle en confia les plans et dessins à Chalgrin, l'architecte du Roi. Elle les approuva dans sa séance du 10 mars 1776, et en confia l'exécution pour la facture même de l'orgue au célèbre facteur Clicquot, pour la menuiserie au sieur Jadot, pour la sculpture au sieur Duret. Ce bel instrument fut terminé en cinq ans et reçu avec éloge, les 11 et 15 mai 1781, par MM. Couprin, Balbâtre, Séjean et Charpentier. Il revint à la Fabrique à 82.000 livres, dont 40.000 au facteur Clicquot, 20.000 au menuisier Jadot, 16.000 au sculpteur Duret et 6.000 pour la serrurerie, la maçonnerie et la peinture.

La substitution de huit cloches nouvelles aux six anciennes donna lieu à trois marchés, autorisés par la Fabrique, le 6 août 1780 : le premier avec un sieur Godiveau, fondeur, pour la fonte et la livraison de huit cloches du poids, savoir : la première ou gros bourdon de 12 milliers de livres et les sept autres à proportion (2), pour former huit en la, mi, la majeur, à raison de 34 sols chaque livre de matière, formant un total de 72.603 livres, sous la réduction de 13.000 livres pour la valeur des six vieilles cloches; le second, avec le sieur Guérin, charpentier, pour le beffroi à placer dans la tour du Nord, destinée aux huit cloches, ainsi que pour le montage et posage des dites huit cloches, moyennant la somme de 26.000 livres;

(1) Jusqu'en 1618, il n'y avait à Saint-Sulpice qu'un orgue en location. Ce fut seulement par sa délibération du 6 mai 1618 que la Fabrique en fit construire un qui devint sa propriété.

(2) La deuxième dut peser 8.500 livres; la troisième, 7.084 livres; la quatrième, 5.018 livres; la cinquième, 3.555 livres; la sixième, 2.963 livres; la septième, 2.100 livres; et la huitième, 1.488 livres.

et le troisième avec le sieur Jaunet, taillandier, pour la fabrication et la livraison des huit battants de ces huit cloches, moyennant la somme totale de 1.555 livres, à raison de 28 sols la livre de matière employée.

Ces huit cloches nouvelles, qui coûtèrent ainsi à la Fabrique la somme totale de 87.158 livres, furent bénites, la première le 22 août 1782 et les autres successivement les 7, 14 et 21 octobre suivant.

§ 4

Période révolutionnaire du premier avril 1791 jusqu'au Concordat en 1802.

Le compte de l'année 1789 fut le dernier qui ait été régulièrement apuré par le Conseil de fabrique. Présenté seulement le 13 mars 1791, il ne reçut l'approbation du Conseil que dans sa dernière séance, qui eut lieu le 27 du même mois. Trois jours après, le curé légitime, M. de Pancemont, quittait le presbytère; et dès le 1er avril, c'était le curé constitutionnel Poiret qui venait l'occuper.

Le compte de l'année 1790 fut bien présenté au nouveau Conseil de fabrique de l'Intrus, dans sa séance du 13 juillet 1791; et le 3 août, il en arrêtait les chiffres, savoir : Celui des Recettes à . . . . 123.888 l.
celui des dépenses à . . . . 90.536 l.

et le solde actif à . . . . 33.352 l.

Mais cet excédent n'existait déjà plus qu'en *assignats,* tombés en plein discrédit (1). Les officiers de l'église réclamaient une indemnité à raison de la perte de leur

(1) Lors de la séparation de l'Assemblée constituante, le papier-monnaie perdait déjà 18 pour 100 de sa valeur nominale; et sous la Convention, il tomba à 1 p. 100 et même à 0,29 p. 100 seulement du montant de son libellé. Stourm, *les Finances de l'ancien Régime et de la Révolution*, t. II, p. 312.

casuel ; celui de la Fabrique était également réduit à rien, par suite du départ des familles riches ; le loyer des chaises, quoique réduit de 22.500 l., prix du dernier bail, à 11.000 livres, à raison tant des circonstances que de la réduction du prix des chaises, prescrite par un arrêté de la municipalité de Paris, du 30 mars 1791, n'était plus payé du tout. Bientôt après, eut lieu la confiscation de tous les biens de l'église, rentes ou immeubles. En sorte que l'année suivante, quand les Fabriques des paroisses furent dissoutes par le décret de l'Assemblée législative, du 19 août 1792, la tâche des marguilliers-comptables ne fut pas difficile ; ils n'eurent aucun compte à rendre, parce que ne faisant plus de recettes, ils avaient cessé tout paiement.

Quelle est l'étendue des pertes que cette confiscation de ses rentes et de ses immeubles fit subir à l'église Saint-Sulpice ? Deux documents permettent de l'apprécier : l'un est un état, remis, le 6 mars 1791, par M. de Pancemont au procureur syndic de la Commune, sur la demande de ce dernier, des revenus de la paroisse de Saint-Sulpice, tant en immeubles qu'en rentes diverses et en fondations ; l'autre, une déclaration par lui faite, dès le 24 février 1790, des biens et revenus attachés à la cure.

Le premier de ces documents établit que le revenu fixe annuel de la Fabrique — y compris celui des deux maisons de la rue des Aveugles et du terrain de la Grenouillère montant ensemble à 2.566 livres —

s'élevait au total de.	45.531 l. 14^{s} 3^{d}
dont il fallait déduire.	23.369 l. 10^{s} 4^{d}
de rentes applicables, soit à l'acquittement des fondations pieuses, soit au soulagement des pauvres de la paroisse ;	
Ce qui réduisait les revenus effectifs de la Fabrique de Saint-Sulpice « qui passe, disait-il, dans l'opinion publique pour la plus riche de la capitale »,	22.162 l. 3^{s} 11^{d}

Le second déclare que l'ensemble du revenu attaché à la cure de Saint-Sulpice, s'élève au total de . . 15.614 l.
dont 2.800 l. pour loyer d'une maison, 1.200 l. de rentes diverses et 11.814 l. de casuel;
mais qu'il est grevé de charges annuelles montant à . . . . 26.575 l.

qui laissent un déficit de . . . . 11.961 l.

Il en résulte que les revenus fixes annuels tant de la Fabrique que de la cure de Saint-Sulpice, s'élevaient ensemble au total de 49.531 livres, lesquelles, au denier 20, représentaient environ *un million* de *livres* que la Révolution lui enleva et qui alla se perdre dans le gouffre colossal de sa banqueroute finale (1).

§ 5

Du Concordat de 1802 à la Révolution de 1848.

Le 20 mars 1802, au jour de sa prise de possession de la cure de Saint-Sulpice, M. de Pierre trouvait son église dans un dénuement complet : Ses chapelles, privées de leurs autels qui avaient été renversés, et de leurs objets d'art, peintures et sculptures, qu'on avait enlevés; sa nef, dégarnie de ses chaises qu'on avait brisées; sa caisse vide; et sa sacristie dépouillée de ses ornements et de ses vases sacrés, qu'on avait pillés. En moins de dix-huit mois, au milieu cependant de difficultés de toute sorte dont un

(1) « Ainsi en dehors des impôts, au delà des taxes régulières, ordi-
« naires ou extraordinaires, en sus des emprunts volontaires ou forcés,
« et malgré *cinq milliards* 750 *millions* de ressources supplémentaires,
« résultant de la vente des biens nationaux, confisqués sur l'Église, les
« nobles et les émigrés, la Révolution vécut dans la misère et aboutit à
« deux colossales faillites : Celle de *ses quarante-cinq milliards* d'as-
« signats que l'État finit par répudier intégralement d'une manière of-
« ficielle, et celle de la rente, perpétuelle ou viagère, dont les porteurs
« ne reçurent plus que le tiers. » Stourm, *loc. cit.*, t. II, p. 472 et 495.

nouveau démembrement de la paroisse n'était pas la moindre, il sut la relever de ses ruines et la doter de tout le mobilier nécessaire à la célébration du culte, sans recourir à aucun emprunt et sans disposer d'autres ressources qu'un casuel fort modeste comme les fortunes qui l'alimentaient et que la Révolution avait toutes atteintes. Et lorsque, le 25 novembre 1803, il eut à rendre à son Conseil de fabrique, récemment rétabli, le compte de sa gestion intérimaire de ses deniers, il le lui présenta en équilibre et soumit à son approbation le budget de 1804, qu'il dressait en supputant 35.000 de recettes, 25.000 de dépenses seulement, y compris les 23.938 francs nécessaires pour assurer le service de tous les traitements du clergé et des employés de l'église, et par suite, un excédent de recettes qu'on pourrait consacrer aux acquisitions de meubles les plus urgents. Le règlement de ce budget justifia l'ensemble de ses prévisions; les recettes de l'année 1804 furent arrêtées à 35.348 francs, les dépenses à 32.763 francs dont 6.000 francs de dépenses extraordinaires occasionnées par la visite du Saint-Père à l'église; et le solde de ce compte fut un *boni* de 2.585 francs.

Ces premiers résultats dénotaient dans M. de Pierre des qualités d'administrateur de premier ordre, que la suite de sa longue gestion curiale ne fit que confirmer; les excédents de recettes s'accrurent à la fin de chaque exercice en même temps que le chiffre des budgets s'élevait d'année en année (1); et à sa mort, arrivée en janvier 1836, la Fabrique avait pu payer tous les embellissements qu'il avait apportés à l'église, notamment la dépense

(1) Le solde du compte de 1813 était de 25.020 fr. 31 c. sur un total de recettes de 63.634 fr. 93; celui du compte de 1816, de 55.444 fr. 19 c., sur un total de recettes de 95.099 fr. 49 c.; celui de 1829, de 18.076 fr. 65 c. sur un total de recettes de 109.264 fr. 70 c. A partir de 1830, la baisse des recettes est sensible; le solde du compte de 1831 est de 26.309 fr. 06 c. sur un total de recettes réduit à 88.038 fr. 51 c.; et celui du compte

totale du maître-autel qui dépassait 100.000 francs et l'achat des ornements dont le prix total s'élevait à plus de 60.000 francs.

A partir de son décès, les recettes baissent et les excédents diminuent : le compte de 1836 n'accuse que 65.707 francs de recettes, et un excédent de 61 fr. 73c seulement; en 1838, les recettes se relèvent à 78.507, et l'excédent à 14.643 francs; mais elles tombent à 74.137 francs et leur excédent à 2.315 francs en 1838; et l'année suivante, c'est par un déficit de 6.646 francs que se solde le compte. En 1844, les recettes montent à 109.658 francs; mais elles ne laissent qu'un excédent de 5.662 francs. Et en 1847, c'est encore un déficit de 1.801 francs 23c qui résulte de la balance des recettes (de 109.506 francs 58c) et des dépenses (de 111.307 francs 81c). Il y a de plus à pourvoir, en fin de cet exercice, au paiement de 15.000 francs de mémoires et d'une annuité de 4.000 francs sur les frais de restauration de l'orgue.

§ 6

De la Révolution de 1848 à la chute du second Empire, au 4 septembre 1870.

C'est au milieu de ces embarras financiers qu'éclata la Révolution de 1848. Elle ne pouvait que les aggraver. Aussi, dans sa séance du 25 mars 1848, le Conseil de fabrique n'hésita pas à réduire de 10.610 francs l'ensemble des traitements du clergé et du personnel de l'église, et à supprimer même l'organiste du grand orgue. M. le curé renonça au quart de son indemnité de logement, le comptable au quart de son émolument; le Conseil ré-

de 1835, n'est plus que de 15.949 fr., 89 c. sur un total de recettes de 81.164 fr. 99 c. Il n'y a que le compte de 1832 dont le choléra fit monter les recettes à 107.960 fr., et l'excédent à 44.819 fr.

duisit, en outre, la dépense de la consommation de la cire par la diminution du luminaire de l'autel dans les grandes fêtes et par la suppression des cierges des Séminaristes dans les processions, et apporta des économies analogues dans toutes les autres branches du service.

Ces mesures radicales sauvèrent la situation; elles permirent même de supporter une perte inattendue de 8.142 francs sur le produit des pompes funèbres qui tomba de 40.245 francs à 32.103 francs; et, en fin d'exercice, le compte de 1848, qui inscrivit 87.025 francs en recettes et 86.890 francs en dépense, se solda par un *boni* de 135 francs.

En 1849, les recettes ordinaires dépassèrent les dépenses correspondantes de 39.047 francs, par suite de l'accroissement de la mortalité, occasionné par le choléra, qui fit monter la remise des pompes funèbres au chiffre de 54.533 francs qu'il n'a plus atteint depuis lors. De plus, le produit des chaises s'éleva à plus de 40.000 francs par an, du jour où leur perception directe pour le compte de la Fabrique fut substituée à leur location, qui ne rapportait que 34.750 francs et qui fut supprimée, à la suite de la Révolution de 1848, à la demande du fermier.

A partir de 1850 jusqu'à la Révolution du 4 septembre 1870, les excédents de recettes furent, en moyenne, de 8 à 9.000 francs par an (1), et la Fabrique en employa le montant à payer la construction du calorifère, qui lui coûta . . . . 66.447 fr. »

et la restauration du grand orgue, qui lui revint, de 1852 à 1862 (2), à . . 68.662 fr. »

Ensemble. 135.169 fr. »

(1) Trois années, cependant se soldèrent en déficit : les années 1861, 1864 et 1865.

(2) De 1846 à 1848, elle avait déjà payé 35.363 fr. pour les premiers travaux de réparation de cet orgue, exécutés par les maisons Daublaine et Ducroquet.

Report. . . . . 135.169 fr. »

Elle eut de plus à contribuer à la dépense d'achat et d'appropriation du presbytère, en 1860, pour . . . . 137.392 fr. 64
d'après le décompte suivant :

Prix d'achat	300.000 fr. »
Frais d'actes et intérêts du prix	69.672 fr. 75
Frais d'appropriation de l'immeuble . .	64.812 fr. 53
Au total.	434.785 fr. 28
Dont la moitié à la charge de la Fabrique.	217.392 fr. 64
Sur cette moitié, M. Hamon paya des deniers de la Communauté	80.000 fr. »
En sorte que le surplus de	137.392 fr. 64

fut seul supporté par la Fabrique.

Ce fut donc, dans cette période de 22 années, une somme totale de . . . . 272.561 fr. 64
que la Fabrique eut à débourser. La charge fut d'autant plus lourde pour elle, qu'elle coïncidait avec l'exécution, à partir de 1859, des mesures administratives relatives à la nouvelle circonscription de la paroisse, qui, à dater de cette époque, vit le nombre de ses habitants diminuer de 13.090, en descendant de 44.323 à 31.233; le produit des pompes funèbres tomber de 45.369 francs à 33.888 francs; et celui des services religieux de 14.735 francs à 12.347 francs; lui faisant subir ainsi dans ses recettes une perte totale de près de 14.000 francs (13.869 francs). Aussi pour y faire face épuisa-t-elle toutes ses

ressources; et depuis lors ses rentes personnelles, libres de toute affectation, sont réduites au chiffre total de 720 francs seulement.

§ 7

De la Révolution du 4 septembre 1870 à la fin du siècle.

La Fabrique avait à peine soldé la dernière annuité de sa part contributive dans le prix du presbytère, quand survint la catastrophe de Sedan et l'envahissement de la France par les armées prussiennes.

Le bombardement de Paris et l'explosion de la poudrière du Luxembourg, survenue peu après pendant la Commune, occasionnèrent de sérieux dommages à la toiture et à la charpente de l'église, à la voûte en pierre de son transept, au dôme et à la belle fresque de la chapelle de la Sainte Vierge et à l'ensemble de ses verrières. La ville avait reconnu que la réparation de ces dégâts lui incombait, et elle avait commencé à en faire exécuter les travaux, quand, en 1873, l'absence des crédits nécessaires l'obligea à la discontinuer. Force fut alors au Conseil de fabrique d'en assumer la charge sous la réserve de ses droits à exercer la répétition de leur montant contre l'administration municipale.

Sur ces entrefaites, survint la mort de M. Hamon. La Fabrique, endettée alors de plus de vingt mille francs, dut ajourner la reprise de ces travaux, malgré leur urgence. Ce ne fut qu'en 1879, lorsqu'elle eut éteint toutes ses dettes et qu'elle put espérer une période financière plus prospère, qu'elle se décida à en poursuivre l'achèvement (1).

(1) Les 8 années suivantes donnèrent, en effet, des excédents assez avantageux; il en fut de même dans les deux années 1889 et 1890, où l'épidémie d'*influenza*, qui éclata en décembre 1889, et qui fut plus meur-

Elle fit exécuter d'abord ceux de la couverture, dont le montant total s'éleva, après réglement, à	52.689 fr. »
Elle fit ensuite remettre à neuf tous les vitraux, travail considérable, dont l'ensemble (1) entraîna une dépense de.	43.946 fr. »
et réparer, au prix de . . . . les dégâts causés par les bombes à la voûte du transept, à la coupole de la chapelle de la Sainte Vierge et à sa fresque de Lemoyne.	12.000 fr. »
C'est donc une somme totale de. . . . qu'elle a payée pour ces divers travaux, au lieu et place de la ville.	108.625 fr.
Elle a fait également remettre à neuf les deux tiers environ du dallage de l'église, au prix de	25.000 fr. »
Elle a substitué à la balustrade en fer, qui fermait le chœur de la chapelle de la Sainte Vierge, une balustrade en marbre, bleu et blanc, qui lui a coûté . . .	6.000 fr. »
Elle a remplacé les autels et les grilles en bois des huit chapelles de l'abside, par huit autres (2) en pierre et	
A reporter.	139.635 fr.

trière que les épidémies cholériques de 1865-1866 et 1884, releva, pour Saint-Sulpice, la remise des Pompes funèbres de 8.000 fr. environ dans chacune de ces deux années.

(1) Y compris la restauration de la grande verrière centrale — l'Ascension de Notre-Seigneur, par Maillot, la verrière d'à côté du Sacré-Cœur et les nouveaux vitraux des chapelles de Saint-Joseph, de Saint-Louis, de Sainte-Anne, du Sacré-Cœur et de Saint-Jean-Baptiste, sur les dessins de Lameire.

(2) A l'exception toutefois de l'autel de la chapelle de Saint-Joseph, refait précédemment, aux frais de la ville, sur les dessins de M. Ginain, son architecte, membre de l'Institut.

Report. . . . . 139.635 fr. »

marbre (1), refait leur dallage et substitué à leurs grilles et à leurs portes en bois des balustrades en pierre avec portes de bronze, au prix total de . . . 65.000 fr. »

Elle a enfin voté, en 1894, la reconstruction des annexes de la sacristie des messes, dont le prix de revient n'a pas été moindre de . . . . 43.261 fr. »

C'est donc, dans cette dernière période, une dépense totale du chiffre considérable de . . . . 247.896 fr. »

que la Fabrique a eu à supporter. Et bien qu'elle ait été puissamment aidée, pour la solder, par la générosité des fidèles (2), le règlement final de tous ces travaux l'entraîna à s'endetter, dans ces dernières années, d'environ 18.000 francs. Cependant, à la fin de l'exercice 1898, elle était parvenue à éteindre presque entièrement cette dette (3), et elle s'était crue en mesure de voter l'installation, depuis longtemps réclamée, de l'électricité pour l'éclairage des bas-côtés de l'église, du pourtour, du chœur et de la chapelle de la Sainte Vierge (4), lorsqu'un accident imprévu s'est produit, à l'automne de 1898, dont la réparation ne peut que déranger pour longtemps l'équilibre de ses budgets.

Le 30 octobre 1898, à 3 heures du matin, une grosse

(1) Sur les dessins, très réussis, de l'habile architecte de la Fabrique, M. Lacau.

(2) Notamment par M. l'abbé Bouyer, prêtre de la Communauté, qui a pris seul à sa charge les 43.000 fr. de frais de la reconstruction des annexes de la sacristie.

(3) Le compte de 1893 s'est soldé par un déficit réduit à 463 fr. 58 c., d'après la balance de ses recettes et de ses dépenses.

(4) La chapelle de la Sainte Vierge a été éclairée, pour la première fois, à l'électricité, la veille du mois de Marie, 30 avril 1899.

pierre de la corniche supérieure de l'église se détacha à l'angle sud de la place et de la rue Palatine et, en tombant, brisa et fit voler en éclats la pierre correspondante de la corniche inférieure. La chute de cette pierre révéla le mauvais état de plusieurs parties saillantes de l'entablement, notamment à l'angle nord opposé de la place et de la rue Saint-Sulpice, où déjà, en 1896, en face du numéro 34, des fragments s'étaient détachés; et la Fabrique s'empressa d'en aviser la Ville, pour qu'elle eût à prendre les mesures de précaution que commandait la sécurité publique, et ensuite à prescrire les travaux qu'en sa qualité de propriétaire elle avait à exécuter dans l'intérêt de la conservation du monument.

Le service d'architecture de la Ville reconnut l'opportunité d'une restauration générale de cette partie de l'église Saint-Sulpice; et, par sa lettre du 26 décembre suivant au Président de la Fabrique, le Préfet de la Seine l'informa que le devis qu'il en avait fait dresser et dont il lui adressait une copie, s'élevait à la somme totale de 347.161 francs, à laquelle il invitait la Fabrique à contribuer « dans une proportion suffisamment large », en lui faisant observer que légalement, c'était elle qui était principalement tenue d'exécuter ces travaux.

Cette thèse juridique a paru au Conseil de fabrique contestable en droit comme en fait et en équité. En droit, en effet, le principe de la matière, édicté par l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837, est que les travaux d'entretien et même les grosses réparations sont à la charge de la Fabrique et qu'elle ne peut réclamer le concours de la commune à ces travaux qu'en cas d'insuffisance de ses ressources. Alors elle doit soumettre son budget à l'examen du Conseil municipal qui, pour diminuer sa part contributive à cette charge, est fondé à discuter rigoureusement ce budget et à en défalquer toutes celles des dépenses qui ne sont pas strictement obligatoires. Mais

quand il ne s'agit plus de travaux de grosses réparations, mais bien d'une réfection complète de tout ou partie de l'édifice, et de sa reconstruction, la charge de ces travaux doit incomber, selon le droit commun, non plus à la Fabrique usufruitière, mais bien à la Commune propriétaire; et dans ce cas, à son tour, la Fabrique ne doit participer à cette charge, qui n'est pas directement la sienne, que dans une mesure moindre qu'au premier cas, c'est-à-dire pour le seul excédent de ses recettes sur ses dépenses, telles que les fixe son budget, approuvé par l'autorité diocésaine.

Et en fait comme en équité, la Fabrique de Saint-Sulpice est en droit de réclamer qu'il lui soit tenu compte, dans la fixation de sa part contributive à cette restauration des corniches extérieures de son église, au moins d'une partie de la valeur des travaux qu'elle a fait exécuter, au lieu et place de la Ville, à la suite des dégâts occasionnés par le bombardement de 1870.

Au surplus, quel que soit le chiffre de sa participation à ces travaux, ce sera pour elle une charge qui, pendant plusieurs années, pèsera lourdement sur ses finances.

CHAPITRE XIX ET DERNIER

BEAUX-ARTS.

Sommaire : § 1. Architecture. — Description de l'édifice, de sa chapelle de la Sainte Vierge et de sa crypte. — Sépultures concédées et inhumations faites dans les sous-sols. — Annexes de la sacristie des messes ; leur construction et leur distribution. — Pompes funèbres. — Dépositoire et transport des corps. — Anciens cimetières de la paroisse.

§ 2. Peinture et sculpture. — Indication des objets d'art qui décorent chacune des chapelles de l'intérieur des tours, du pourtour de la nef et du chœur, les parois du transept, les deux chapelles des Étudiants et des Allemands et la tribune de l'orgue, et désignation de leurs auteurs. — Buffet du grand orgue. — Chaire. — Banc d'œuvre.

§ 3. Musique. — Le grand orgue de Saint-Sulpice. — Sa facture par Cliquot ; sa transformation par Cavaillé-Coll. — Il est proclamé l'orgue-type et le premier du monde. — L'orgue d'accompagnement. — Don de M. Collin. — Son mérite. — Le petit orgue, dit de Marie-Antoinette. — Son histoire. — Courte notice sur la vie et les œuvres des différents organistes de Saint-Sulpice : Coppeau, Nivers, Clérambault père et fils, Luce, Nicolas, Séjan, Louis Séjan, son fils, Schmitt, Lefébure-Wély, Widor.

§ 1er

Architecture.

L'église Saint-Sulpice est, après Notre-Dame, le monument religieux le plus considérable de Paris. En forme de croix latine, étendue d'Occident vers l'Orient, elle mesure extérieurement 118 mètres 80 c. de long sur 57 mètres de large, et occupe une superficie totale de 5.646 mètres 80 c. qui, déduction faite des 848 mètres 20 c. pris par les murs et les points d'appui, laisse une surface libre de 4.798 mètres 60 c., supérieure de 66 mè-

tres 40 c. à celle du Panthéon, qui n'est que de 4.732 mètres 20 c., et inférieure de 643 mètres 06 c. seulement à celle de Notre-Dame, qui est de 5.441 mètres 66 c.

Toute l'église est voûtée en pierre. La nef est couverte en ardoises sur une charpente en bois; les bas-côtés et les chapelles sont couverts en dalles de pierre; une seule est revêtue de plomb.

Le portail principal est l'œuvre de Servandoni, qui lui fait le plus d'honneur; il est aussi la partie la plus intéressante de l'édifice. Il mesure 40 mètres de large, non compris les massifs des deux tours dont il est flanqué et qui portent à 57 mètres la largeur totale de la façade. Sa hauteur totale est de 40 mètres depuis le pavé de la place jusqu'à la balustrade.

Il se compose de deux étages de colonnes superposées : le premier est formé de colonnes doriques, accouplées dans le sens de la profondeur. Elles supportent un attique, surmonté d'une balustrade et percé de jours qui éclairent une vaste salle pratiquée entre les deux étages. Au-dessus de l'attique, règne une grande galerie couverte ou *Loggia,* soutenue en avant par des colonnes ioniques, à plomb des premières colonnes doriques. La galerie est surmontée d'une terrasse garnie d'une balustrade; et, sous cette terrasse, il existe une autre vaste salle éclairée par des jours pratiqués au-dessus de la corniche du deuxième ordre (1).

Au rez-de-chaussée, le porche est formé de cinq entre-colonnements, dans chacun desquels est ménagé un perron de treize marches, qui donnent accès à un portique de 32 mètres de large dans œuvre sur cinq mètres de profondeur.

C'est là une infraction aux traditions architecturales,

(1) Ces détails techniques sont empruntés au *Rapport,* déjà cité, de M. Duprez, l'architecte de la ville. Voir aussi la note de la page 182.

qui veulent que l'escalier d'un péristyle soit placé extérieurement. Elle avait été imposée à Servandoni par l'existence de bâtiments du Séminaire qui s'avançaient dans la rue Férou, sur laquelle il était forcé d'élever son portail; mais, dans sa pensée, elle n'était que provisoire; et il se proposait, quand la place serait dégagée, d'élever devant l'église un vaste perron avec un large palier, qui aurait agrandi, doublé même le sol du péristyle. Il serait à souhaiter que ce projet de Servandoni pût être, un jour, réalisé.

Dans le mur de gauche du péristyle est une grande porte à deux battants qui donne accès à la chapelle des Fonts baptismaux, pratiquée sous la tour du Nord. Cette jolie chapelle, de forme circulaire, est décorée dans son pourtour de huit colonnes à chapiteaux corinthiens, qui soutiennent une coupole dont le centre est orné d'un *Saint-Esprit dans une gloire.* Elle est éclairée par deux fenêtres qui prennent jour, l'une sur la place, l'autre sur la rue Saint-Sulpice. On y entre ordinairement par la chapelle Saint-François-Xavier, dans l'intérieur de l'église.

Dans le mur de droite est pratiquée une porte semblable qui donne accès à la chapelle existante dans la tour du Sud, et dont la disposition est identique à celle des Fonts.

Dans le mur du fond, qui fait face à la place, sont ménagées cinq arcades, dont trois servent d'entrée à l'église.

A gauche du péristyle, « la tour du Nord, la seule achevée, se compose d'un étage carré, décoré de colonnes corinthiennes, et formant la base d'un second étage circulaire couvert par une terrasse et surmonté d'une balustrade (1). Elle a 33 mètres au-dessus de la terrasse du

(1) A la base de ce second étage et aux quatre angles de la partie carrée,

portail; ce qui lui donne une hauteur totale de 73 mètres », à partir du pavé de la place, soit 13 mètres de plus que les tours de Notre-Dame.

La tour de droite comprend également deux étages, l'un octogonal, qui repose sur un plan quadrangulaire, l'autre de forme circulaire. Elle a cinq mètres de moins en hauteur que la tour du Nord.

« Si cette tour du Sud était achevée, dit M. l'archi-
« tecte Duprez dans son *Rapport* à la Ville *sur l'église*
« *Saint-Sulpice*, malgré les critiques auxquelles peut
« donner lieu l'emploi simultané des plates-bandes et
« des arcades dans les deux étages du portique, cette
« façade de Saint-Sulpice n'en constituerait pas moins
« un des ouvrages les plus remarquables que nous pos-
« sédions par son importance et par l'effet de grandeur
« qu'il produit (1). »

Il faut reconnaître d'ailleurs que « cette façade, qui n'est pas en rapport avec l'intérieur de l'église, ne se raccorde pas non plus avec les faces latérales du monument (2) ». Le portail latéral de gauche, sur la rue Saint-Sulpice, commencé par Gittard et achevé par Oppenord, est divisé en deux étages : le premier, de seize mètres et demi de haut, est orné de quatre colonnes corinthiennes; le second, de quinze mètres de haut, est orné de quatre colonnes composites avec un fronton circulaire. Le portail latéral de droite, sur la rue Palatine, construit tout entier par Oppenord, se compose, comme le précédent, de deux ordres d'architecture, l'un décoré de quatre colonnes doriques, l'autre de colonnes ioniques, avec un fronton triangulaire qui le surmonte.

---

sont les statues assises des quatre Évangélistes, en pierre, par Boizot et Mouchy, restaurées par Maniglier en 1873.

(1) Voir *supra* la note de la page 182.

(2) *Rapport*, déjà cité, de M. Duprez.



Vue de l'intérieur de l'église Saint-Sulpice, prise de l'orgue.

A l'intérieur, l'église Saint-Sulpice, bien que sa construction, faite sur un plan plusieurs fois modifié et interrompue à plusieurs reprises, ait duré près d'un siècle et demi et ait été dirigée par sept architectes, offre cependant, au premier regard, une unité et une harmonie d'aspect remarquables et présente, dans son ensemble, tous les caractères de sobriété de style et de beauté classique des édifices religieux du XVIIe siècle (1).

« Elle se compose d'une grande nef, séparée des bas-« côtés par des arcades, dont les piedroits, revêtus de « marbre à hauteur d'hommes et décorés de pilastres « corinthiens, supportent un entablement servant de base « à une grande voûte en berceau, ornée d'arcs dou-« bleaux peu saillants, reliés par une clef commune ; des « baies, de sept mètres de haut, ménagées dans les pé-« nétrations, à la partie basse du berceau, éclairent la « nef.

« Par une disposition toute spéciale à Saint-Sulpice, les « chapelles, moins élevées que les bas-côtés, laissent au-« dessus des arcs surbaissés par lesquels elles ouvrent sur « ceux-ci, un espace dans lequel sont ménagés de grands « œils-de-bœuf.

« La nef proprement dite est divisée en cinq travées, « dont la première est occupée par la tribune des or-« gues.

« Le chœur se compose de deux travées droites et d'un « hémicycle de trois arcades (2). »

La longueur de l'église, de la porte d'entrée au devant

---

(1) « Sauf sous la voûte en pendentif, dit, en effet, M. Duprez, dans « ce même *Rapport*, élevée à l'intersection du transept décoré par les « frères Slodtz, où se retrouvent les traces du style importé en France « par Oppenord et les autres imitateurs de Boronini, tout l'intérieur de « l'église a été continué dans l'esprit des premières constructions. »

(2) *Inventaire des richesses d'art de la France. Monuments religieux.* Article de M. L. Michaux sur l'église de Saint-Sulpice, t. II, p. 254.

de la chapelle de la Sainte Vierge, est de 87 mètres; celle du transept de 51 mètres. La nef a 13 mètres de large sur 77 mètres 50 centimètres de longueur. Les bas-côtés ont 7 mètres 50 centimètres de largeur; les chapelles, 7 mètres de profondeur.

La chapelle de la Sainte Vierge, de forme circulaire et entièrement revêtue de marbre, est une des plus belles œuvres de Servandoni; et l'ensemble de sa décoration est d'une très grande richesse. Éclairée seulement par deux fenêtres latérales, ornées de vitraux qui représentent, sur un fond gris bleu très clair, des bouquets de lis groupés autour du chiffre de la Vierge, elle renferme, au-dessous de ces fenêtres, deux portes décorées de guirlandes et de moulures en bronze doré. « Huit pilastres « accouplés, à chapiteaux corinthiens, supportent une « corniche décorée d'anges en carton doré qui tiennent « des guirlandes aussi en carton (1). » Au-dessus de cette corniche est une première coupole ouverte, œuvre de l'architecte Charles de Wailly, qui a été décorée par Callet de figures d'anges, de fleurs et d'ornements, et dont la construction a permis de percer, dans la partie supérieure de la chapelle, des jours destinés à éclairer la fresque remarquable dont Lemoyne a décoré la coupole supérieure en 1731. Cette composition magistrale mesure 13 mètres 85 centimètres de diamètre.

Au fond, au-dessus de l'autel, dans une trompe qui fait saillie sur la rue Garancière, est la gracieuse statue de la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, de Pigalle. De chaque côté de la niche, est un groupe de trois colonnes de marbre à chapiteaux dorés d'ordre composite, deux en arrière-corps et une en avant, qui supportent un fronton circulaire doré, terminé par des enroulements, et dans le tympan duquel est placé un œil-de-bœuf, garni d'un vi-

(1) L. Michaux, *loc. cit.*, t. II, p. 269.

trail portant le monogramme de Marie. Ce fronton cache la partie supérieure de la niche et le jour, pratiqué dans sa voûte, qui éclaire la statue.

Nous devons signaler encore les vastes souterrains qui règnent sous toute l'église, et dans lesquels on a ménagé de grandes salles de catéchismes, notamment sous les deux tours, et sous la chapelle de la Sainte Vierge. On descend aux deux premières par les portes des rues Saint-Sulpice et Palatine, et à la dernière par la porte de la rue Garancière, qui donne accès également à la chapelle des Allemands.

Avant la Révolution, toute la partie de ces souterrains, correspondante à l'emplacement des chapelles des bas-côtés et de celles du pourtour du chœur, était elle-même convertie en chapelles souterraines, dont plusieurs étaient concédées à de grandes familles pour la sépulture de leurs membres. Telles étaient celles de la reine d'Espagne, décédée le 16 juin 1742, des maisons de Condé, de Conti, de Luynes, de Croy-d'Havré. On y voyait aussi le caveau des archevêques, où fut déposé entre autres le corps du cardinal de Tavannes, archevêque de Rouen, décédé le 12 mars 1759; celui des évêques, qui reçut notamment la dépouille mortelle de Mgr du Guesclin, évêque de Cahors, mort le 2 août 1766; celui des curés et celui des marguilliers de Saint-Sulpice. D'autres caveaux renfermaient encore les restes de personnages marquants, comme Jean Jouvenet, un des meilleurs peintres de l'école française, mort en 1717; Étienne Baluze, le savant historien, mort en 1718; Montesquieu, mort en 1755.

Toutes ces sépultures ont été profanées et tous ces caveaux ont été détruits pendant la Terreur. Il n'en reste plus que quelques vestiges.

Depuis la Révolution, cinq inhumations dans l'église Saint-Sulpice ont été autorisées par le gouvernement :

1° Celle de la marquise de Levis-Mirepoix, née Amable-

Blanche de Bérulle, décédée à Paris, le 12 mai 1815, à la mémoire de laquelle un monument en marbre blanc et noir a été élevé dans son caveau, situé à gauche, en entrant dans la chapelle souterraine de la Vierge;

2° Celle de Mgr Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, évêque de Gand, décédé le 20 juillet 1821;

3° Celle de Mgr François de Pierre de Bernis, archevêque de Rouen, mort le 4 mai 1823;

4° Celle de M. de Pierre, curé de la paroisse, dont nous avons parlé plus haut,

5° Et celle de son successeur, M. l'abbé Collin (1).

L'agrandissement des annexes de la sacristie des messes,

---

(1) Indépendamment de ces tombeaux isolés, un grand nombre de personnes que Nau, dans son *Rapport sur les archives de l'église*, page 124, évalue à 5.000, ont été inhumées dans les caveaux de l'église Saint-Sulpice, depuis son achèvement, en 1743 jusqu'en 1793.

Pendant ces cinquante années, la crypte de Saint-Sulpice fut donc un véritable cimetière, dont le sol avait la propriété de conserver les corps en les desséchant. Pour faire inhumer un corps dans cette crypte, il fallait payer un droit de 50 francs et faire faire un service s'élevant au moins à 150 francs.

On distinguait plusieurs classes d'enterrement; et comme aujourd'hui chaque ornement de deuil était taxé : on payait à la Fabrique un droit particulier pour la tenture de la balustrade du chœur, pour les housses des sièges des célébrants, pour celles des bancs des chantres, etc.

La première classe, dite de *Grand chœur*, donnait lieu à la présence de 60 prêtres; la deuxième, dite de *chœur*, donnait lieu à la présence de 40 prêtres, la troisième, dite de *petit chœur*, donnait lieu à la présence de 30 prêtres; la quatrième, à celle de 20 prêtres.

La cinquième était formée des enterrements des pauvres et le nombre des prêtres était indéterminé.

Comme beaucoup d'enterrements se faisaient le soir, les corps étaient descendus par la porte extérieure, donnant sur la tour des cloches, dans un caveau spécial, nommé *Dépositoire*, situé près de la tour méridionale.

Tous les matins, une petite voiture, précédée d'un ecclésiastique de la paroisse et de deux enfants de chœur, et traînée par six hommes, conduisait au cimetière de la rue de Vaugirard (1) les corps déposés la veille.

(1) Jusqu'en 1624, le cimetière de la paroisse longeait l'église aux côtés Sud et Est; il fut supprimé, lors de l'ouverture de la rue Palatine, en vertu d'une décision du Conseil de fabrique du 9 avril de la même année. Il fut alors reporté, en 1636, rue des Aveugles, sur un terrain dépendant du jardin de

opéré en 1895, a apporté une amélioration notable au fonctionnement des divers services de l'église. Il convient de le noter également. Jusque-là la plupart de ces services étaient réunis dans la sacristie même. Il n'y avait, au rez-de-chaussée, qu'un vestiaire formant couloir et une pièce étroite servant d'antichambre au cabinet de M. le curé. On descendait à la cave, contenant le vin des messes, par un escalier difficile, recouvert d'une trappe, laquelle, placée au milieu du passage du vestiaire, pouvait occasionner des accidents. Au bout des vestiaires, à gauche, était un escalier très étroit, montant à une sorte d'entresol très bas, où se trouvait une bibliothèque obscure, un cabinet noir et un cabinet d'aisances incommode et mal installé.

Un projet de reconstruction avec emprise sur la voie publique fut dressé par l'architecte de la Fabrique, M. Lacau, et soumis, le 30 novembre 1894, à l'administration préfectorale, qui l'approuva, après une enquête de *commodo et incommodo* au sujet du nouvel alignement proposé sur la rue Palatine, qui ne souleva aucune observation.

D'après ce plan et grâce à l'emprise sur la voie publique, la nouvelle construction, achevée à la fin de l'automne 1895, a procuré, au rez-de-chaussée, un long cou-

---

Cette petite voiture était formée de quatre grands tiroirs, deux en bas et deux au-dessus, surmontés eux-mêmes d'un cinquième tiroir, destiné à contenir les corps des enfants décédés. Nau, *ibid.*

M. de Fiesque et contigu à la foire Saint-Germain, et fermé le 1er mai 1782, en vertu d'une sentence rendue au Châtelet, le 21 novembre 1781.

La Fabrique en possédait un autre, rue de Sèvres, sur un terrain appartenant à l'hôpital des Petites Maisons, qui en exigea la restitution en 1744. La Fabrique le remplaça par celui de la rue de Bagneux, qu'elle ouvrit sur un terrain acheté par elle, en 1745, au prix de 16.000 fr., et qui fut fermé en 1784.

Ces deux cimetières de la rue des Aveugles et de la rue de Bagneux furent alors remplacés par celui de la rue de Vaugirard, d'une superficie totale d'environ cinq arpents, clos de murs, que M. de Tersac bénit le 2 février 1784, et dont la clôture n'eut lieu qu'en 1824, lorsqu'il fut remplacé par le cimetière du Sud actuel, dit du Montparnasse. Nau, *loc. cit.*, p. 129 et suiv.

loir sur lequel donnent quatre pièces, l'une pour le prêtre de garde, l'autre pour le prêtre trésorier, la troisième pour le premier et le second vicaire, la quatrième pour M. le curé, avec un escalier, au bout du couloir, donnant accès, au premier étage, à un cabinet d'aisances fort bien installé et à deux pièces : l'une renfermant les archives de la paroisse, l'autre servant de cabinet pour M. le prédicateur, toutes deux chauffées; et, à l'entrée du même couloir, à droite, un escalier facile descend au sous-sol, où est installé un vaste vestiaire contenant 24 armoires profondes pour chacun de MM. les prêtres de la Communauté. C'est dans ces annexes de la sacristie des messes et dans cette sacristie elle-même qu'a été introduit tout d'abord l'éclairage électrique.

§ 2

Peinture et sculpture.

Ce paragraphe donne une indication sommaire des divers objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, qui décorent le péristyle et chacune des chapelles des bas-côtés, en commençant par celles du côté gauche (1).

Sous le péristyle, au-dessus de la porte d'entrée à la chapelle des Fonts, est le bas-relief de la *Justice;* en face, est celui de la *Prudence;* tous deux des frères Slodtz (1750).

Dans les deux niches du mur du fond sont les deux statues assises, en pierre, de saint Pierre et de saint Paul, d'Émile Thomas (1856); au-dessus de la première arcade de gauche, le bas-relief de la *Charité;* au-dessus de la se-

---

(1) La plupart des indications qui suivent sont extraites du même article de M. Michaux, dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France : Monuments religieux*, t. II, p. 254 et suiv.

conde, celui de la *Force;* au-dessus de la première arcade de droite, celui de l'*Espérance;* au-dessus de la deuxième, celui de la *Tempérance;* au-dessus de l'arcade du milieu, celui de la *Foi;* et dans les impostes des arcades, des médaillons représentant, en buste, les quatre évangélistes.

Tous ces bas-reliefs et médaillons sont des frères Slodtz, vers 1750.

La première des chapelles, à gauche, est celle des *Fonts baptismaux,* dont l'entrée habituelle est par la chapelle de *Saint-François-Xavier.* Nous en avons donné la description et indiqué la décoration, pages 215 et 216, ci-dessus. Nous nous bornons à ajouter qu'on y voit aussi une cuve baptismale du XVIe siècle, provenant de l'ancienne église, qui y a été placée récemment, après avoir été conservée longtemps dans la crypte. Elle est en belle pierre de liais et décorée de rinceaux en relief de l'époque de François Ier (1).

Trois bonnes peintures murales, d'Émile Lafon (de 1859), décorent la chapelle de *Saint-François-Xavier :* 1° Sur la paroi de gauche, la *Résurrection d'un mort* à Coulan, dans les grandes Indes, par saint François-Xavier; 2° sur la paroi de droite, la *Translation du corps* de saint François-Xavier à Goa (Indes Portugaises); 3° et à la voûte; la glorification du saint. Le vitrail de cette chapelle, restauré en 1899, et qui représente saint François-Xavier convertissant un Indien, est la reproduction exacte de l'ancien.

Dans la chapelle de *Saint-François de Sales*, Alexandre Hesse, de l'Institut, a exécuté, en 1860, trois autres peintures murales : à gauche, la prédication de saint François de Sales; à droite, la remise par le saint à sainte

---

(1) Une photographie de cette cuve figure dans les cartons des estampes du musée Carnavalet.

Chantal des constitutions de l'ordre de la Visitation; à la voûte, la glorification de saint François de Sales.

Dans la chapelle de *Saint-Paul,* trois fresques de Drölling, de 1850 : à gauche, saint Paul frappé de cécité sur le chemin de Damas; à droite, saint Paul annonce le vrai Dieu et la résurrection devant l'Aréopage; à la voûte, la glorification de saint Paul. Dans les pendentifs, les huit villes évangélisées par saint Paul sont symbolisées par huit femmes qui se donnent la main.

Le tabernacle de l'autel est orné d'un bas-relief en marbre blanc — sculpture du XVII[e] siècle — représentant le Christ en croix, et est surmonté d'une statue en pierre de saint Paul, par Révillon, de 1850.

Dans la chapelle de *Saint-Vincent de Paul,* trois fresques de Guillemot, de 1824 : 1° à gauche, saint Vincent de Paul haranguant les dames de Charité en faveur des enfants trouvés; 2° à droite, saint Vincent de Paul assistant Louis XIII à ses derniers moments; 3° à la voûte, la glorification du saint.

En avant de la fresque de droite est une statue en marbre blanc de Cabuchet, de 1827, représentant saint Vincent de Paul assis, tenant deux petits enfants.

Dans la chapelle du *Sacré-Cœur,* fermée par une balustrade en pierre avec porte de bronze, dont nous avons décrit plus haut (1) l'ornementation, est la statue du Sacré-Cœur, en marbre blanc, par Thomas, de l'Institut, — 1894, — d'une fort belle ordonnance. Le vitrail, représentant également le Sacré-Cœur, a été exécuté, en 1884, par le peintre-verrier Denis, sur le dessin de M. Lameire.

---

(1) L. Michaux, *loc, cit.*, p. 264.

Transept. Côté gauche.

Paroi de gauche : *La Trahison de Judas*. Grande peinture murale par Signol, de 1873. Au-dessus, sur un nuage, le prophète Jérémie, avec Habacuc à sa droite et Michée à sa gauche.

Paroi de droite : *La Mort de Jésus-Christ*, par le même, de 1873. Dans le haut, le prophète Isaïe, une croix à la main, et deux autres prophètes à ses côtés.

A droite de cette fresque, la statue en pierre de l'Ange de la prédication, par Desbœufs, — 1851, — soutenue par une console en forme de cul-de-lampe.

Chœur.

« Le maître-autel, placé dans l'axe des premiers piliers du chœur, est entouré d'une grille de communion, formée de balustres en bronze, supportant un appui en marbre. Son tabernacle, en bronze doré, affecte la forme d'un temple surmonté de deux anges, également en bronze doré. »

Sur ces premiers piliers du chœur, faisant face à la nef, à gauche : le *Christ à la colonne;* à droite, la *Mère de douleur;* sur les quatre piliers de gauche dans le chœur, *Saint Pierre, Saint Paul, Saint Jean l'Évangéliste, Saint Jacques le Mineur;* sur ceux de droite, *Saint Jacques le Majeur, Saint Philippe, Saint Barthélemy, Saint André.*

Ces dix statues, qui ont le même support que l'*Ange de la prédication,* sont de Bouchardon et de ses élèves.

Les sept grandes verrières qui l'éclairent, représentent *Saint Sulpice* (1673), — *Regina cleri* (1674), — le *Saint-Sacrement* (1673), — *l'Ascension*, — le vitrail central, de 1672, restauré par Maillot en 1884, — *le Sacré-*

Cœur (1673-1885), — *l'Annonciation* (1674), — *Saint Pierre* (1673).

A l'exception du vitrail *le Sacré-Cœur,* refait à neuf, en 1885, sur les dessins de M. Lameire, les six autres sont de rares et curieux *spécimens* de l'art du verrier au XVIIe siècle.

La *Sacristie des Mariages*. Revêtue de boiseries modernes jusqu'à une hauteur de trois mètres, elle est éclairée par un grand vitrail, encastré dans du verre blanc, représentant le *Mariage de la Vierge* (Connubium Virginis), avec une grande croix au-dessus.

En face au-dessus de la porte, trois toiles : au centre, le *Christ portant sa croix,* de Valère Baldassari; à gauche, *Sainte Cécile* d'après le Dominicain; à droite, *Une vision de Saint François,* non signée. Paroi de gauche : près de la porte, *la Vierge dans une gloire d'anges*, peinture de Pierre Mosnier; près de la fenêtre, *Saint Michel terrassant le démon*, peinture de Rémond. Paroi de droite : près de la porte, *le Mariage de la Vierge,* grande et belle toile d'Antonio Pereda, donnée, en 1843, par la comtesse Eblé; près de la fenêtre, *Tobie et l'ange,* petite toile de Rémond (1827).

A l'extérieur, et au-dessus de la porte d'entrée dans cette sacristie est une statue de *Saint Pierre*, par Guitton, de 1864.

La chapelle de *Saint-Jean l'Évangéliste,* éclairée par une grande fenêtre, dont un vitrail, représentant le saint apôtre, date de 1692, renferme trois peintures de Glaize (1859) : Paroi de gauche : *le Martyre de Saint Jean*; paroi de droite : *Aimez-vous les uns les autres;* et des pendentifs de la voûte se détachent, sur un fond d'or, quatre anges qui portent des banderoles sur lesquelles on lit le mot *Caritas.*

La chapelle de *Saint-Charles Borromée,* dont le vitrail, représentant le saint, porte la date de 1686, est ornée

de trois peintures murales de Pichon (1867) : *Saint Charles assistant à ses derniers moments le pape Pie IV, son oncle; Saint-Charles pendant la peste de Milan,* et quatre anges à la voûte.

La chapelle de *Saint-Joseph,* dont le vitrail, restauré en 1886, date de 1693, contient deux peintures murales de Charles Landelle, de 1875. A gauche : *la Mort de saint Joseph;* à droite, *le Songe du Saint,* et au milieu, sa statue en pierre.

La chapelle de *Saint-Louis,* éclairée par une fenêtre dont le vitrail, repeint en 1885, porte la date de 1691, a été décorée, en 1870, par Louis Matout, de deux fresques : l'une, *Saint Louis rendant la justice au pied d'un chêne;* l'autre, *Saint Louis enterrant les pestiférés à Damiette.* A la clef de la voûte, les armes d'Anne d'Autriche sont sculptées et peintes; et autour sont peints en bleu, dans des caissons, *Saint Louis, Marguerite de Provence,* un *évêque* et un *moine.*

La chapelle de la *Sainte Vierge*, l'une des plus belles de Paris. En avant de cette chapelle, dans le bas-côté de l'abside, sont appliquées deux toiles marouflées d'Émile Bin (1874), à gauche : *la Mort de la Sainte Vierge;* à droite, son *Assomption.* En face, derrière le chœur, le monument de M. de Pierre.

Dans la chapelle elle-même, entre ses huit pilastres, sont quatre tableaux, justement estimés, de Carle Van Loo, de 1746 : *l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Bergers, la Présentation au Temple.* Au-dessous de chacun de ces tableaux ont été placés des pélicans en bronze doré, nourrissant leurs petits de leur propre sang.

Dans le fond à droite, près de la balustrade du chœur, est la statue en pied, en marbre blanc, du bienheureux Grignon de Montfort, par Rasnay, qui l'a représenté debout, le regard élevé vers le ciel, tenant d'une main son

chapelet et de l'autre son admirable *Traité de la vraie dévotion à la Très Sainte Vierge.*

Mais le plus bel ornement de cette magnifique chapelle est sans contredit la fresque de Lemoyne, qui décore sa coupole supérieure. Elle représente *Marie,* élevée au ciel sur un nuage qui la soutient, entourée d'anges, de docteurs et de saints, de saint Pierre à sa droite, de saint Sulpice à sa gauche; d'un côté, de Pères de l'Église et de chefs d'ordre qui publient ses louanges, de l'autre, de Vierges qu'elle patronne et auxquelles un ange distribue des palmes; et dans le bas, M. Olier qui amène ses paroissiens à ses pieds et qui les met sous sa protection. Peinte par Lemoyne, en 1731, cette fresque, d'un coloris vigoureux, qui rappelle son plafond d'Hercule au palais de Versailles, a été percée d'obus et fort endommagée pendant le siège de Paris. Elle a été restaurée, en 1872, par les deux frères Charles et Théodore Maillot, d'après le tableau original du maître, conservé précieusement au presbytère ainsi qu'une fort belle *Cène* en tapisserie, retrouvée par l'auteur de ce livre, en 1872, perdue derrière un amas de débris, dans un coin de la crypte.

A la suite, la chapelle de *Sainte-Anne,* dont le vitrail, repeint en 1886, porte la date de 1690. Ses deux peintures murales : *la Naissance de la Vierge*, à gauche, et *la Présentation de la Vierge au Temple,* à droite, sont de Lenepveu, — 1864. A la paroi du fond est adossé un groupe en pâte de marbre, représentant *l'Éducation de la Vierge.* Au milieu de la voûte sont les armes d'Anne d'Autriche, et dans les pendentifs, quatre prophètes.

La chapelle de *Sainte-Geneviève*. Son vitrail, qui reproduit son image, est de 1691. Elle possède deux bonnes fresques de Timbal, — 1864; — l'une, sur la paroi de gauche : *Sainte Geneviève distribuant du pain aux pauvres pendant le siège de Paris;* l'autre, sur la paroi de droite : *le Miracle des Ardents*. Dans les pendentifs de la



Boiserie de la sacristie.



Boiserie de la sacristie.

voûte, peinte en grisaille, quatre anges portent chacun un cartel avec les inscriptions : *Amor Dei, — amor patriæ, — humilitas, — fortitudo.*

La chapelle de *Saint-Martin.* Son vitrail, qui représente saint Fiacre, est de **1692**. Elle est ornée de deux fresques de Mottez, de **1862** et **1863** : l'une, à gauche, *Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre;* l'autre, à droite, *Saint Martin ressuscitant un catéchumène, mort sans avoir reçu le baptême.* A la voûte, quatre médaillons, encadrés de bronze, représentent les vertus cardinales.

La chapelle de *Saint-Denis.* Son vitrail, représentant saint Denis tenant sa tête dans ses mains, date de **1692**. Ses deux peintures murales : à gauche, *saint Denis refusant de sacrifier aux faux Dieux;* à droite, *saint Denis et ses compagnons conduits au supplice,* sont de Jobbé-Duval, **1859**.

Dans les pendentifs de la voûte, quatre femmes sont représentées les bras nus et drapées d'une tunique blanche et d'un manteau bleu.

La Sacristie des Messes.

A l'extérieur, la porte d'entrée est surmontée d'une statue en pierre de saint Sulpice assis, par Franceschi, (**1864**), au-dessus de laquelle est une tribune vitrée, garnie d'un balcon en fer forgé.

A l'intérieur, la Sacristie est garnie, jusqu'à la hauteur de trois mètres, d'armoires en chêne sculpté de l'époque de Louis XV, et au-dessus de la porte, de même bois et de même style que le reste des boiseries, règne une galerie, garnie d'une rampe en fer forgé et doré d'après le beau modèle des frères Slodtz.

« La voûte en pierre est décorée de caissons sculptés portant des fleurs et des ornements (**1**). »

Au fond, à gauche, à l'entrée du couloir des chambres

---

(1) L. Michaux, *loc. cit.*, p. 271.

annexes, est un lavabo en bronze avec vasque de marbre supporté par un rocher de marbre blanc, orné de coquillages et crustacés finement sculptés par Pigalle.

Transept côté droit.

Paroi de gauche : *la Résurrection de Jésus-Christ*, grande peinture murale par Signol (1876), au-dessus de laquelle Ezéchiel se tient debout sur un nuage, ayant Daniel à sa droite et Aggée à sa gauche.

A gauche de cette fresque, à l'angle du transept et du chœur, est la statue en pierre de l'*Ange du martyre,* par Droz, 1851.

Paroi de droite : l'*Ascension de Notre-Seigneur,* par Signol (1876). Dans le haut, le Saint-Esprit, Dieu le Père assis sur un trône d'or. A sa droite, le siège du Christ. Chœur d'anges.

La chapelle de *Saint-Jean-Baptiste* est éclairée par une grande fenêtre dont le vitrail a été peint par Denis, sur les dessins de M. Lameire en 1886. Le saint est représenté prononçant le *non licet.*

Paroi de gauche : Autel en marbre rouge. Au-dessus, deux colonnes en bois, peint en marbre vert, avec rainures et chapiteaux dorés, d'ordre composite, surmontées d'un fronton triangulaire. Dans la niche pratiquée entre elles, est une statue en pied et de marbre, de Boizot, 1785. Le saint Précurseur, appuyé contre un arbre et à demi vêtu d'une peau de mouton, annonce la venue du Messie.

En face, est le mausolée de M. Languet, que nous avons décrit plut haut, page 195.

La chapelle de *Saint-Maurice*, éclairée par une fenêtre en verre blanc, a été décorée, en 1822, par Vinchon, qui y a peint à fresque : sur la paroi de gauche : *Saint Maurice et ses compagnons massacrés par l'armée romaine;* sur celle de droite : *Saint Maurice, Saint Candide et Saint*

Exupère refusant de sacrifier aux faux dieux; à la voûte, *Trois anges offrant des palmes aux martyrs de la légion thébaine;* et dans les pendentifs, la *Religion,* l'*Espérance,* la *Charité* et la *Force,* symbolisées par quatre femmes.

Au-dessus de l'autel, refait à neuf en 1898, la statue en plâtre de saint Maurice, tête nue, la glaive au côté, par Guersant, 1822. Sur le socle, on lit l'inscription suivante :

Beatis Mauricio, primicerio, Exuperio, campi doctori, Candido, senatori, cunctisque legionis Thebeæ militibus, qui ad trucidendos christianos arasque Deorum gentilium colendas ex Orienti acciti, tantæ crudelitatis ministerium detractare ausi sunt : undè jussu Maximiani Cæsaris semel iterumque decimati, quum rursus Christum confiteri pergerent, tandem internecioni ad unum omnes addicti, projectis spontè armis, sese percussoribus obtulerunt innocentesque animas efflaverunt, anno Domini CCLXXXVI, XXII septembris.

La chapelle de *Saint-Roch,* dont la fenêtre est aussi en verre blanc, renferme trois fresques d'Abel de Pujol (1822) harmonieuses et savantes : la première, sur la paroi de gauche : *Saint Roch priant pour les pestiférés, dans un hôpital de Rome;* la seconde, sur la paroi de droite : *Saint Roch venant d'expirer dans une prison de Montpellier,* sa ville natale; la troisième, la *Glorification de saint Roch,* à la voûte.

Le même artiste a encore peint en grisaille *les Funérailles du Saint* au-dessus de l'autel; et, dans les pendentifs, quatre femmes, symbolisant les villes que saint Roch a délivrées de la peste : à droite, *Césenne* et *Plaisance;* à gauche, *Acquapendente* et *Rome,* toutes quatre surmontées de leurs écussons.

La chapelle des *Ames du Purgatoire.* Elle est éclairée par une fenêtre, dont le vitrail en grisaille forme un médaillon au centre duquel est un *Christ en croix.* Ce vitrail est signé Chabin et porte la date de 1873.

Cette chapelle est ornée de trois peintures murales de Heim (1845) : la première, sur la paroi de gauche : *la Religion invite le chrétien à souffrir en cette vie pour éviter les peines du Purgatoire;* la seconde, sur la paroi de droite : *la Prière pour les morts délivre les âmes qui souffrent dans le Purgatoire;* la troisième, à la voûte : *Notre-Seigneur et la Sainte Vierge intercèdent auprès de Dieu le Père en faveur des pécheurs.*

En avant de la paroi du fond, est l'autel en marbre rouge dressé, en 1868, sur les dessins de l'architecte Ginain, de l'Institut. Au milieu du tombeau ressort l'agneau pascal, en bronze doré, couché sur le livre des sept sceaux.

Au-dessus de l'autel est une *Pieta,* groupe remarquable, en simili-pierre, de Clesinger (1868).

La chapelle des *Saints-Anges,* éclairée par une simple fenêtre en verre blanc, est celle qui excite le plus la curiosité des étrangers, par ses trois peintures murales d'Eugène Delacroix (1849-1861) : la première, sur la paroi de gauche, représente *la Lutte de Jacob avec l'ange;* la seconde, sur la paroi de droite, *Héliodore chassé du Temple;* la troisième, à la voûte, *l'Archange saint Michel terrassant le démon* (1).

Dans les pendentifs, quatre anges sont peints en grisaille.

La décoration de cette chapelle par Eugène Delacroix

---

(1) Les peintures murales de toutes les chapelles latérales ont été payées à leurs auteurs 20.000 fr. par chapelle, soit au total 320.000 pour les 16 chapelles qu'ils ont décorées. Et c'est la ville qui a supporté la majeure partie des frais de cette ornementation. La Fabrique n'a supporté la moitié que de la décoration de la chapelle de Sainte-Geneviève; l'État a supporté la moitié de celle des chapelles de Saint-François-Xavier, de Saint-François de Sales et des Saints-Anges.

Signol a reçu 80.000 fr. de la ville pour ses quatre grandes fresques des Transepts ; et Émile Bin 8.000 de ses deux toiles appliquées de chaque côté de la chapelle de la Sainte Vierge.

est la dernière œuvre de ce maître (1); et il n'en est peut-être pas qui ait donné lieu à des appréciations plus diverses : à des critiques plus sévères comme à des éloges plus exagérés. A ceux de nos lecteurs qui voudraient se former sur ces fresques si contestées une opinion impartiale et éclairée, nous conseillerions la lecture entière des pages exquises que leur a consacrées un des plus éminents critiques d'art de ce siècle, M. Vitet, dans ses belles « ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ART », sous le titre de : « *Une chapelle à Saint-Sulpice; dernière œuvre d'Eugène Delacroix* (2) ». Nous en extrayons quelques passages et nous en résumons d'autres :

« Pour lui, dit M. Vitet, les anges du Seigneur ne sont
« pas des ministres d'espérance et de charité, gardiens et
« consolateurs de la misère humaine, de douces et blon-
« des créatures, des types de céleste beauté. Il voit en
« eux, fidèle à ses instincts, des instruments surnaturels
« de force et de colère, de lutte et de châtiment. »

« Trois grands espaces s'offraient à son pinceau : les deux murs latéraux de la chapelle et la voûte qui les relie. Chacune de ces trois divisions demandait un sujet distinct. Voici ceux que le peintre a choisis :

« Pour le plafond, *l'Archange saint Michel triomphant du démon;* pour les murailles, du côté droit, *Héliodore,* le spoliateur du Temple, terrassé et battu de verges; du côté gauche, *la* mystérieuse *lutte de Jacob et de l'Ange.*

« L'*Héliodore* et le *saint Michel!* ces deux sujets que le Roi des peintres a marqués de son sceau, dont il a fait deux œuvres immortelles! Oser s'en emparer comme d'un bien vacant! Cette audace de l'artiste ne pouvait obtenir

---

(1) Mort en 1869.

(2) Pages 369 à 392 de la 3me série, éd. in-12, 1866, à la Librairie nouvelle.

son pardon, qu'autant qu'il eût été bien sûr de produire quelque chose de neuf... »

« Pour son *Saint Michel terrassant Lucifer,* on ne comprend pas comment ce vigoureux esprit, qui s'égare quelquefois par excès d'originalité, se soit montré ici si timide et qu'il ait reproduit, tout en les altérant, la pose, l'intention, la silhouette générale de notre Saint Michel du Louvre... Cette reproduction à la fois littérale et infidèle fait de cette composition la moins heureuse des trois. »

Dans son *Héliodore,* il a su éviter une imitation de l'admirable Héliodore du Vatican. Le lieu de la scène est tout autre, et les acteurs sont eux aussi transformés. « Quelle énergie dans ces têtes, s'écrie M. Vitet! Quel feu « dans ces regards! quel jeu puissant dans tous ces mem- « bres! Isolément et pris à part, ces chérubins farouches « sont deux morceaux de grande et puissante peinture. « Je ne leur fais qu'un reproche : ils prennent un plaisir « trop vif et trop personnel au châtiment qu'ils infligent. « Ils frappent pour leur propre compte, comme s'ils obéis- « saient non pas à la justice mais à la passion... J'ai plus « de sympathie, ajoute-t-il, pour le troisième envoyé du « ciel, ce sévère et brillant cavalier à l'armure et au « sceptre d'or, aux ailes épanouies (car celui-là porte des « ailes, bien que, soutenu par son cheval, il pût, à vrai « dire, s'en passer). J'aime son expression calme, bien « qu'indignée, méprisante sans cruauté. Quel dommage « que les défauts de la monture nuisent un peu au cava- « lier! Que vient faire là cette robe d'un gris si violent et « si dur, ce gigantesque poitrail, cette encolure en col « de cygne d'une ampleur si exagérée!... »

« Le *Jacob* montre dans tout son jour un des dons de « Delacroix, le sentiment décoratif, cette partie vraiment « supérieure de son talent... En face des colonnes de « granit de son *Héliodore,* il lui fallait d'autres colonnes « de taille et d'importance au moins égales. De là ces

« arbres séculaires, ces magnifiques chênes plantés si fiè-
« rement sur ce petit monticule qui abrite et domine la
« paisible prairie où vont lutter les deux athlètes. Quels
« arbres! tout en est colossal, les troncs, la ramure, le
« feuillage. Ce sont de vrais géants, des enfants du vieux
« monde échappés au déluge. Comme ils ombragent
« cette oasis! Quelle fraîcheur, quel mystère au bord de
« ce ruisseau! Est-ce bien l'Orient? Je ne sais, mais c'est
« le paysage le plus poétiquement biblique que vous
« puissiez rêver...

« Me voilà donc sous le charme, continue M. Vitet, et
« cette fois sans réserve. J'accepte cette façon d'interpré-
« ter la nature et je l'accepte sans chicaner sur rien, ni
« sur les coups de brosse un peu trop violents, ni sur les
« durs contrastes de ces végétations si diverses. L'effet
« d'ensemble domine tout. Je n'ai de doutes que sur les
« personnages. L'attitude de ces deux lutteurs, est-ce bien
» celle qu'il eût fallu choisir?... Je crois qu'il y aurait eu
« profit à intervertir les rôles, à prêter à Jacob une atti-
« tude résistante qui donnât mieux l'idée de sa victoire
« morale, plutôt que l'attitude assaillante adoptée par
« l'artiste... »

« Je me reprocherais, dit encore le célèbre académi-
« cien, de passer sous silence, aux quatre coins de l'ovale
« du plafond, sur les pendentifs de la voûte, ces quatre
« anges en grisaille, si calmes, si modestes, si sobre-
« ment disposés pour marier en quelque sorte, par des tons
« neutres et presque éteints, le lumineux éclat des parois
« latérales et l'éclat chatoyant du plafond. Il y a là une
« de ces contradictions piquantes qui abondent chez
« M. Delacroix. »

La peinture décorative de cette chapelle est de Denuelle; au-dessus de l'autel est une belle statue du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, en marbre blanc, par Oliva (1897).

C'est par cette chapelle qu'on accède à celle de la Tour du Sud et qu'on monte au Grand Orgue.

La chapelle de *la Tour du Sud.*

Sa disposition est tout à fait semblable à celle de la chapelle des *Fonts,* dans la Tour du Nord. Nous les avons décrites l'une et l'autre, ci-dessus, pages 215 et 216.

Il existe, en outre, deux autres chapelles dans l'église (1) :

La chapelle dite *des Étudiants,* installée dans l'entablement du premier étage de la façade principale.

Elle possède le délicieux petit orgue, dit de *Marie-Antoinette,* dont nous parlons plus bas, page 477, et la belle statue en pierre de *Notre-Dame des Etudiants,* par Bonnassieux.

Et la chapelle dite *des Allemands,* que nous avons déjà décrite, ci-dessus, page 175, note 1, et qui est située au chevet de l'église, sur la rue Palatine et la rue Garancière.

La Tribune de l'Orgue. « Elle forme à l'entrée principale de l'église un péristyle inférieur de douze colonnes

---

(1) Indépendamment des Salles de catéchismes dans les chapelles souterraines et de la chapelle de Saint-François Régis, au-dessus de la chapelle du Sacré-Cœur. Au-dessous de cette dernière chapelle est un de ces oratoires souterrains que nous venons d'indiquer, dédié au *Cœur sacré de Jésus* et au *Cœur immaculé de Marie;* il sert de lieu de réunion à environ 200 des moins âgées des jeunes filles du grand catéchisme de persévérance, qui ne peuvent pas toutes trouver place dans la chapelle des Allemands. L'installation de cet oratoire est l'œuvre de M. l'abbé Sire, alors qu'il avait la direction des catéchismes de Saint-Sulpice. Il l'a fait orner par M. Lameire de peintures murales (saint Calixte, pape, et sainte Cécile), dans le genre de celles des catacombes de Rome; et il l'a meublé avec goût d'un bel autel, en cuivre émaillé, de deux grandes châsses des reliques de sainte Agnès et de sainte Laurence, martyres de treize ans et patronnes de ce catéchisme, de lustres et de candélabres, dans le style antique. Il a été bénit par Mgr Richard, coadjuteur du cardinal Guibert, le 21 novembre 1876, jour de la fête de la Présentation de Marie au Temple.

d'ordre composite, s'élevant jusqu'à la naissance des arcs des bas-côtés (1).

A gauche de la grande porte, la statue en plâtre de saint Maurice par Louis Petitot; à droite, celle de saint Victor, aussi en plâtre, par Roman.

Le Buffet de l'Orgue. « Exécuté en 1781 par Jadot sur les dessins de Chalgrin, il forme un hémicycle décoré de huit colonnes corinthiennes. Les entre-colonnements sont ornés de figures : Au centre *le Roi David jouant de la harpe;* de chaque côté, *deux femmes tenant des instruments de musique;* sur les ailes, *deux femmes appuyées sur des cornes d'abondance.*

« L'entablement qui surmonte les colonnes est lui-même couronné par d'autres figures : au centre, *deux anges jouant de la lyre;* sur les ailes deux groupes de *petits anges tenant des instruments de musique* (2). »

Toutes ces statues sont en bois et ont été sculptées par Clodion (3). Quelques écrivains du dernier siècle les attribuent à Duret, l'auteur de toute la sculpture d'ornement de ce buffet.

Au-dessus du positif, le cadran de l'horloge est accompagné de figures d'anges et d'autres ornements, dont toutes les sculptures en bois sont de Brun (1855).

Cette œuvre de Chalgrin, toute grandiose qu'elle soit, a cependant un défaut grave, celui d'étouffer le son de l'orgue; et il a été sévèrement relevé par la *Revue générale de l'Architecture :* « Chalgrin, dit-elle, nous paraît avoir été mal inspiré en voulant sortir de la forme consacrée pendant plusieurs siècles pour les buffets d'orgue; il a établi un temple antique en menuiserie, qui n'a pas moins de 12 mètres de largeur sur 14 mètres environ de hauteur :

---

(1) Article précité de L. Michaux, p. 254.
(2) L. Michaux, *loc. cit.*, p. 254.
(3) *Ibid.*, p. 255.

Ce buffet est d'un aspect lourd et nullement approprié à sa destination. Ses grosses colonnes et ses grandes statues, derrière lesquelles sont placés, au deuxième plan, les tuyaux d'orgue, empêchent la libre propagation du son de l'instrument. » Pour y remédier, M. Cavaillé-Coll, avant d'entreprendre, en 1857, le travail de restauration de l'orgue, avait réclamé le déplacement des statues placées à l'embouchure des plus grands tuyaux. Il ne fut pas possible de déférer à sa demande, sans trop déparer l'œuvre de Chalgrin. Force lui fut alors de parer à cet inconvénient, comme il sut vaincre la difficulté, plus grande encore, résultant du style grec de l'église — dont les énormes piliers *cassent* les sons et en brisent l'harmonie — en augmentant la force et la sonorité de l'instrument.

Les Bénitiers.

Ce sont, nous l'avons dit, les deux superbes coquilles données par la République de Venise à François I[er], qui servent de bénitiers. Enlevées en 1793 et rendues après le Concordat, elles sont placées contre les deuxièmes piliers à gauche et à la droite de la nef et ont pour supports deux rochers en marbre blanc, sculptés par Pigalle à l'instar de celui qui soutient le beau *Lavabo* de la sacristie.

La Chaire. Nous en avons donné la description, page 216.

Le Banc d'Œuvre. Restauré en 1862, il est surmonté sur le bas-côté d'un portique, formé de deux arcades, ornées de guirlandes à jour. Le pilastre du milieu supporte une console à laquelle est attaché un *Christ en croix,* statue en bronze, de grandeur naturelle, par Maindron (1862).

§ III

Musique.

ORGUES ET ORGANISTES

L'église Saint-Sulpice possède trois orgues : le grand Orgue, l'orgue d'accompagnement et le petit orgue de la chapelle des Étudiants.

I. — LE GRAND ORGUE

L'Orgue est appelé, à bon droit, le roi des instruments de musique : au point de vue de la science, parce qu'il est le plus compliqué, le plus puissant et le plus parfait de tous ; au point de vue de l'art, parce que sa puissance et sa perfection mêmes, ainsi que son mérite d'être le pendant et l'émule de l'orchestre et de former à lui seul une synthèse musicale, le font préférer à tous les autres, dans nos églises, pour chanter la gloire et la bonté de Dieu.

Aussi l'église Saint-Sulpice, qui depuis M. Olier n'a jamais reculé devant aucun sacrifice pour entourer le culte divin de la plus grande splendeur, s'est-elle attachée à posséder un orgue qui pût contribuer à en rehausser l'éclat, en étant lui-même un chef-d'œuvre.

Déjà, au siècle dernier, celui dont elle avait confié la facture au célèbre Cliquot, et qu'elle avait inauguré le 17 mai 1781, « passait pour une merveille du Nord de l'Allemagne au Sud de l'Espagne (1) » ; et il conserva sa réputation, pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'à l'inauguration, en 1839, de l'orgue de la Basilique de Saint-

(1) L'abbé Lamazou, *Étude sur l'orgue monumental de Saint-Sulpice* et *la facture d'Orgue moderne*, p. 4. Brochure in-8° de 122 pages, chez Repos, éd. à Paris, 1862.

Denis, qui révéla une merveilleuse transformation accomplie, en quelques années, dans la facture le cet instrument par le génie du jeune artiste, auteur de celui de Saint-Denis, M. Cavaillé-Coll. Tous les vices de l'ancien système avaient disparu; le mécanisme était heureusement modifié au point de vue de la simplicité et de la régularité des mouvements; la soufflerie, jusque-là défectueuse, était complètement renouvelée (1); les sommiers *à double laie* (2), *le levier pneumatique,* les pédales *de combinaison,* la création d'une nouvelle famille de jeux, celle des *jeux harmoniques*, rendaient cet orgue incomparablement supérieur à tous les autres. Aussi fut-il reçu avec éloges par la Commission spéciale, nommée par le gouvernement et qui se composait du général Poncelet et du baron Séguier, de l'Académie des Sciences; de Cherubini, de Spontini, de Berton, d'Auber, d'Halevy, de Caraffa, de Debret, de l'Académie des Beaux-Arts, et de MM. Lefébure-Wély et Simon, organistes.

Désormais, l'orgue de Saint-Sulpice était dépouillé de son prestige et condamné à une éclatante infériorité. A

---

(1) L'invention par M. Cavaillé-Coll du système de *soufflerie à diverses pressions* constitue une des grandes améliorations de la facture moderne. Jusqu'à lui, les jeux de l'orgue se trouvaient alimentés sous une seule et même pression de vent dans toute leur étendue; d'où le double inconvénient que les grands et les petits tuyaux étant embouchés avec la même force de vent, la puissance des basses étouffait la sonorité des dessus, et que comme les grands tuyaux dépensent une quantité de vent considérable, eu égard à celle des petits tuyaux, il en résultait dans la pression des dérangements qui faisaient varier notablement l'accord des dessus quand on attaquait les basses. La soufflerie à diverses pressions, qui est à pompe et à réservoir et qui a de plus une série de réservoirs superposés, égale au nombre de pressions que l'on veut obtenir, présente le triple avantage d'assurer la bonne alimentation des jeux ordinaires, de faire disparaître toute espèce d'altération dans leur accord, et d'être d'un grand secours pour tirer des jeux harmoniques et notamment des jeux d'anches, une beauté et une variété de sons autrefois impossibles à obtenir.

(2) On nomme *laie* la boîte où sont renfermées les soupapes et où arrive le vent de la soufflerie pour être distribué aux tuyaux.

différentes reprises, on avait bien tenté d'y introduire quelques-uns de ces nouveaux perfectionnements; mais tous ces efforts étaient demeurés stériles, soit que les travaux de restauration eussent été partiels, soit surtout qu'ils eussent été exécutés sans intelligence par des facteurs qui n'avaient pas su appliquer les fécondes découvertes de M. Cavaillé-Coll. Enfin, en 1856, sur la prière instante de M. Hamon, le Conseil de fabrique se décida à confier à une Commission spéciale le soin d'étudier les améliorations qu'il exigeait, de nommer le facteur qui serait chargé d'en surveiller les travaux et de les recevoir. Cette Commission, qui comptait trois membres de l'Institut dans son sein : le baron Séguier, Ambroise Thomas et le baron Cagnard de la Tour, signala dans l'orgue de Saint-Sulpice de nombreuses lacunes, des imperfections graves, comme la répartition de jeux d'une choquante inégalité dans les claviers, et même, défaut inexplicable, l'alimentation des jeux sous la même pression dans toute leur étendue, malgré l'application de la soufflerie à diverses pressions; et d'après son avis, le Conseil traita de sa réparation avec M. Cavaillé-Coll lui-même.

Mais lorsque M. Cavaillé eut démonté l'instrument, il constata et fit reconnaître par la Commission que la plupart des éléments qu'on se proposait simplement d'améliorer, étaient réduits à un tel état de délabrement qu'avant un an il aurait été impossible de se servir de cet orgue. Alors, au lieu de se maintenir dans les termes du marché qui le liait et de ne faire par suite qu'un travail médiocre et de peu de durée, il résolut de faire à ses risques et périls, partie avec les matériaux de l'ancien orgue, partie avec des matériaux neufs et de premier choix, un instrument entièrement nouveau, pour donner à l'église Saint-Sulpice un chef-d'œuvre qui servirait dès lors de modèle aux travaux du même genre et imprimerait, dans toute la catholicité, un mouvement irrésistible de

perfection à l'un des plus précieux auxiliaires du culte et des cérémonies religieuses (1).

Il mit cinq ans à l'achever, de 1857 à 1862, le dota des perfectionnements de celui de Saint-Denis : dans la soufflerie, du nouveau système de soufflerie à diverses pressions; dans les sommiers, de l'application de celui de sommiers à doubles laies de soupapes; dans le mécanisme, de l'emploi et du perfectionnement du levier pneumatique de Barker; dans la sonorité de l'orgue, de son innovation d'une nouvelle famille de jeux, les jeux harmoniques; et l'enrichit encore de nouveaux mécanismes de son invention : 1° du prolongement de la longueur normale des tuyaux, pour améliorer la qualité et l'intensité des sons dans les jeux de fonds; 2° d'un nouveau moteur pneumatique à double action pour vaincre les résistances de frottement et notamment celles des registres des grandes orgues, 3° et d'un nouveau système de régulateurs de l'air comprimé et des gaz (2).

L'orgue, tel qu'il lui avait été livré, occupait à peine la moitié de l'espace existant derrière le buffet; aujourd'hui, par suite des importantes additions qu'il y a faites, il remplit complètement tout l'espace compris entre la tribune et la voûte de l'église (3), sans cependant y pro-

---

(1) L'abbé Lamazou, *loc. cit.*, p. 20 et 21.

(2) L'abbé Lamazou, *loc. cit.*, p. 60, 61 et 62.

(3) « Les parties constituantes de ce nouvel orgue sont réparties en sept étages, depuis le sol de la tribune jusqu'à la voûte de l'église :

« Le premier étage renferme le mécanisme des claviers destinés à mettre en jeu toutes les parties de l'orgue et à combiner de toutes les manières possibles les cinq claviers et le pédalier;

« Le deuxième étage correspond au mécanisme des claviers du grand orgue et du grand chœur. A chacun des claviers est jointe une machine de Barker, ou levier pneumatique perfectionné par M. Cavaillé-Coll ;

« Au troisième étage sont placés les sommiers portant tous le jeux du grand orgue, du grand chœur et des pédales;

« Le quatrième étage comprend le mécanisme des sommiers de bombarde

duire aucun encombrement; au contraire, toutes les parties de ce grand appareil sont d'un accès commode qui permet de faire aisément les réparations et le règlement de l'accord.

L'ancien orgue de Cliquot avait 64 jeux distribués sur cinq claviers (1), et un pédalier. Les réparations qui y avaient été faites depuis son origine avaient eu pour résultat de réduire le nombre des claviers à quatre et de porter le nombre de jeux à 66. En outre, elles avaient fait successivement disparaître *les jeux de mutation* qui avaient été remplacés par *des jeux de fonds*. Dans sa reconstruction, M. Cavaillé-Coll a rétabli le nombre des claviers à cinq, qui fonctionnent dans toute leur étendue, et porté le nombre des jeux à *cent*, avec *cent vingt-six rangées* de tuyaux formant ensemble environ *sept mille tuyaux*. Il a aussi restitué les *jeux de mutation* que possédait l'ancien orgue, tout en augmentant le nombre des jeux de fonds, qui se sont enrichis de deux nouvelles fa-

---

et de positif, munis chacun d'un appareil pneumatique pour leurs claviers respectifs, et de deux séries de moteurs pneumatiques pour les registres;

« Le cinquième étage reçoit les sommiers et les tuyaux des jeux de bombarde et de positif.

« Le sixième étage est affecté au mécanisme du nouveau récit expressif, agissant également par une machine pneumatique en relation avec le cinquième clavier, et a deux séries de moteurs pneumatiques appliqués aux mouvements des registres;

« Le septième étage est occupé par les sommiers et les tuyaux du récit expressif dont il vient d'être parlé et *qui formerait seul un orgue de moyenne grandeur.* Il renferme, en effet, 22 jeux partant de 16 pieds et comprend 1.612 tuyaux. Enfin, une trompette à forte pression, placée aussi sur un sommier spécial, est également en relation avec le cinquième clavier. »

Extrait du Rapport de M. de la Morinière au nom de la Commission spéciale, cité par l'abbé Lamazou, *loc. cit.*, p. 17 et 18.

(1) Il importe de remarquer que trois seulement de ces cinq claviers étaient complets dans toute leur étendue de *ut* à *sol* (56 notes) : ceux du positif, du grand orgue et de bombarde. Ceux du récit et d'écho n'avaient que trois octaves, de *fa* à *mi*, et manquaient de basses.

milles, les *jeux de viole, de gambe* et les *jeux harmoniques,* et, par une autre nouvelle et magnifique invention, il a ajouté aux cent registres correspondant aux cent jeux de l'instrument et au moyen desquels l'organiste peut déjà opérer, selon les procédés ordinaires, tous les mélanges imaginables, *dix nouveaux registres et vingt pédales de combinaison* ou bascules qui offrent à l'artiste une prodigieuse variété de ressources (1), et avec lesquelles il peut faire instantanément les changements les plus inattendus.

Cet orgue monumental a été inauguré le 29 avril 1862. La *Revue de musique sacrée* en a fait l'objet d'une savante étude, où, après l'avoir décrit en détail et l'avoir comparé aux orgues les plus célèbres, ceux de Liverpool et d'York en Angleterre, d'Ulm et de Dresde en Allemagne, de Fribourg et de Bâle en Suisse, elle reconnaît la supériorité de l'orgue de Saint-Sulpice, et le proclame le *premier instrument du monde* et l'*orgue type.*

Et un jugement non moins catégorique a été porté sur lui par le représentant le plus autorisé de l'art à l'étranger, M. Adolphe Hessé, directeur de la musique du roi de Prusse, qui, après avoir visité « cet instrument imposant », sous la conduite de M. Cavaillé-Coll lui-même, lui a consacré dans le *Journal de Breslau* un long article qu'il termine en disant :

« *Cet orgue est en vérité une œuvre prodigieuse.*

« *Je dois déclarer que de tous les instruments que j'ai* « *vus, examinés et touchés, celui de Saint-Sulpice est le*

---

(1) On a calculé que ces 20 pédales de combinaisons, dont chacune apporte un changement dans les effets de l'orgue, peuvent produire, sans opérer aucun changement avec les registres, *plus d'un million* de combinaisons. (c'est-à-dire, pour se conformer à l'exactitude mathématique, 1.047.369). L'abbé Lamazou, *loc. cit.*, p. 31 et 32.

« *plus parfait, le plus harmonieux, le plus grand et* « *réellement le chef-d'œuvre de la facture d'orgue mo-* « *derne* (1). »

Il ne pouvait pas être rendu un plus éclatant hommage au talent de l'illustre facteur. Aujourd'hui, la réputation de son œuvre est européenne; et il se passe peu de dimanches dans l'année, où quelque connaisseur étranger ne vienne visiter le grand orgue de Saint-Sulpice et entendre l'éminent artiste qui le touche, M. Widor.

II. — L'ORGUE D'ACCOMPAGNEMENT

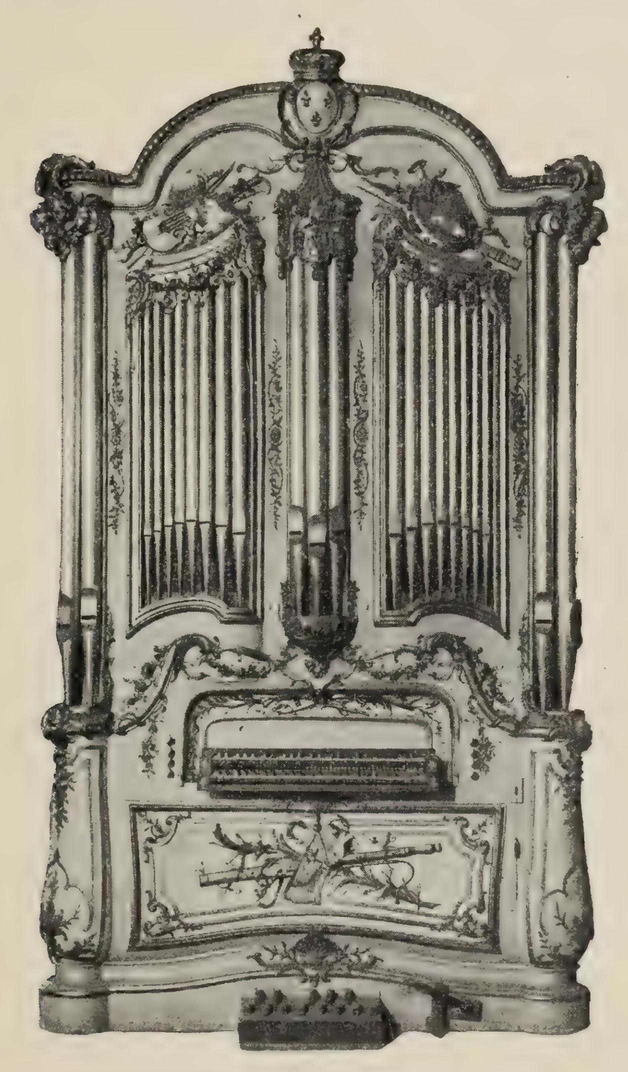
L'orgue d'accompagnement de Saint-Sulpice est un don de M. le curé Collin. Il a été accepté et placé au fond du chœur, le 24 octobre 1844. Sorti des ateliers de la maison Daublaine, il justifie l'opinion, favorable à sa réception, qu'avait émise la Commission chargée par la Fabrique de l'examiner; il a des jeux de solo d'une grande pureté, et il soutient bien les voix sans les couvrir. En le construisant, l'abbé Lamazou, alors vicaire à la paroisse (2), y fit mettre un dessus de bombarde, à cause des vastes dimensions de l'église. L'expérience a montré l'utilité de cette disposition; l'instrument y a gagné de la rondeur, de l'éclat et même une puissance qui permet de l'employer, dans les offices ordinaires, au lieu et place du grand orgue.

Un groupe en plâtre représentant trois enfants jouant de divers instruments, surmonte son buffet; il est l'œuvre du sculpteur Leharidel-Durocher, l'auteur de la composition qui couronne le monument funéraire de M. de Pierre.

(1) Ce sont ses propres paroles. V. l'abbé Lamazou, *ibid.*, p. 113 et 114.
(2) Mort évêque de Limoges, le 10 juillet 1883.

III. — LE PETIT ORGUE DE LA CHAPELLE DES ÉTUDIANTS (1)

En 1804, à l'occasion de la prochaine visite de Pie VII



Petit orgue dit de Marie-Antoinette.

à Saint-Sulpice, le curé, M. de Pierre, qui avait besoin

(1) Le paragraphe qui suit n'est que le résumé d'un article, plein d'intérêt et d'esprit, que M. Widor a consacré à ce petit orgue, sous le titre de : *l'Orgue du Dauphin*, dans le numéro de la *Revue de l'art ancien et moderne* du 10 avril 1899, p. 291 à 298.

d'un petit orgue d'accompagnement, acheta chez un brocanteur de la rue du Bac un joli buffet d'orgue Louis XV, d'une parfaite élégance, en chêne sculpté, verni blanc et or, et dont les dimensions cadraient exactement avec celles de l'enfoncement des portes latérales de la chapelle de la Sainte Vierge, dans l'une desquelles il voulait le placer.

Le brocanteur l'avait acquis lui-même, en 1793, à la vente de Trianon : « C'était, disait-il, *l'orgue de Marie-* « *Antoinette;* et il avait été touché par la Reine, par « Gluck et par Mozart. » « Il était à peu près intact, avec « ses deux claviers manuels, son petit pédalier d'une « octave et ses huit jeux aux sonorités discrètes et pu- « res (1). » Mais un revêtement des touches, en os grossièrement taillé, avait certainement remplacé la nacre ou l'ivoire des claviers et des boutons de registres; quelques tuyaux manquaient aussi; et les armes de France qui couronnaient le buffet avaient disparu.

Avant de l'envoyer à l'église, M. de Pierre le fit restaurer à la hâte. La couronne royale et les fleurs de lys furent remplacées par le chiffre de la Sainte Vierge, A. M., surmonté d'une double couronne d'étoiles; un clavier très ordinaire y fut adapté; et au jeu dont les tuyaux manquaient, fut substitué un jeu à *anches libres*, de sonorité assez maigre.

Il resta ainsi une soixantaine d'années à la chapelle de la Sainte Vierge, jusqu'au jour où M. Hamon le fit transporter dans la chapelle des Étudiants, qu'il bénit le 6 décembre 1863. Et à cette occasion, M. Cavaillé-Coll le remit en état et l'agrémenta d'une boîte expressive.

En 1896, M. Widor trouva par hasard, dans les ateliers de ce facteur, parmi des bois de rebut, un vieux clavier artistiquement encadré de bois de rose fleurdelisé, qui avait été celui de l'orgue de la chapelle du château de

(1) Widor, *ibid.*, p. 292.

Versailles, et qui était resté inutilisé depuis la restauration de cet orgue en 1873. Aussitôt il le chargea de substituer ce clavier, de style pur, aux touches communes, confectionnées en 1804; et lorsque ce petit travail fut fini, une note, parue, en octobre 1896, dans le journal *le Gaulois,* annonça « que l'ancien clavier de la chapelle du château de Versailles venait d'être adapté par Cavaillé-Coll à *l'orgue de Marie-Antoinette* à Saint-Sulpice ».

Cette note intrigua fort le très distingué conservateur du musée de Versailles, M. de Nolhac. Il demanda des explications à M. Widor, et fit des recherches. Dans les livres de comptes de Trianon, il ne trouva rien qui indiquât l'achat ou la commande d'un orgue par Marie-Antoinette; et il lui paraissait d'ailleurs invraisemblable qu'un artiste du temps de Louis XVI eût dessiné un buffet d'orgue Louis XV. Mais il lut dans les *Mémoires du duc de Luynes*, à la date du 27 novembre 1747, que M. le Dauphin avait « désiré qu'il y eût une porte donnant dans un petit en- « foncement de son cabinet où l'on allait placer un buffet « d'orgue », et dans une note des mêmes *Mémoires*, datée du 13 août 1749, qu'il avait payé cet orgue à son facteur, Nicolas Somer, demeurant rue Saint-Jacques, à Paris, et qu'il en avait ensuite fait présent à l'église Saint-Louis de Versailles, d'où il avait été ensuite transporté à Trianon, en 1771, quand la nouvelle Dauphine, Marie-Antoinette, vint s'y installer (1).

---

(1) Ce Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI, était très mélomane. « Au beau milieu d'un concert, raconte de lui M. Widor, si l'exé- « cution d'un morceau lui semblait défectueuse, il y mettait fin en enton- « nant à pleins poumons, de sa forte voix de basse-taille, l' *In exitu* « *Israël,* au grand scandale des vieilles douairières pâlissant sous le fard, « à la grande joie des petites marquises pouffant de rire derrière l'éven- « tail. » *Ibid.*, p. 293.

Il mourut d'une maladie de langueur, en 1765.

Sa femme, Marie-Josèphe de Saxe, était la fille de Frédéric-Auguste,

Muni de ces renseignements, il pria M. Widor de lui montrer l'orgue de Saint-Sulpice. A sa vue : « Quel beau bibelot! » s'écria-t-il; et après quelques instants d'examen, il ajouta : « C'est bien là, comme je m'en doutais, l'orgue « du Dauphin : je le reconnais à son style; car c'est tout à « fait la manière de Werberckt, l'ornemaniste de Ver- « sailles à cette époque. »

Et depuis lors, quand il y a fête à la chapelle des Étudiants, il est de tradition de ne plus jouer jamais que du Rameau, du Couperin, du Clérambault, du Gluck ou du Mozart, sur ce clavier qui a été touché par ces mains illustres.

L'année suivante (1897), M. Widor fit encore rétablir, à ses frais, sur les indications de M. de Nolhac, au haut du buffet, la couronne royale et les fleurs de lys, et un peu plus tard les boutons de registres, et tout récemment le plus joli pupitre qui soit orné des armes de France et de Navarre surmontées de la couronne royale, en sorte qu'aujourd'hui, l'aspect de cet orgue, dans son ensemble, est identique à celui d'autrefois (1).

C'est donc au culte désintéressé de M. Widor pour son art, qu'il honore grandement lui-même par son talent, que la Fabrique est redevable de la restauration intégrale

---

Électeur de Saxe et Roi de Pologne, le protecteur de Bach, qui écrivit pour lui la messe en *si mineur*, le *Magnificat* et la *Cantate funèbre*.

Comme sa belle-mère, Marie-Antoinette était musicienne et aimait les artistes; et jusqu'à la Révolution, on fit beaucoup de musique à Trianon, où Gluck, Mozart et toutes les célébrités de l'époque étaient souvent invités.

(1) M. Widor a fait, en outre, établir dans l'intérieur même du buffet du grand orgue une petite bibliothèque tournante, avec un fermoir secret, pour y réunir les œuvres de ses prédécesseurs et les documents relatifs à l'orgue de Saint-Sulpice. Il y a déjà renfermé les motets et les traités de plain-chant de Nivers, les cantates de Clérambault, et quelques rares pièces de Séjan.

Il a aussi placé dans son petit cabinet, à côté des portraits de Nivers et de Clérambault, qu'il a retrouvés à grand'peine, ceux de Séjan (Nicolas) et de Cavaillé-Coll et le buste de Bach.

de ce délicieux bijou artistique, d'une grande valeur comme orgue, mais d'un prix bien plus grand encore comme souvenir historique.

IV. — LES ORGANISTES DE SAINT-SULPICE

Quelques mots encore, en terminant ce travail, sur chacun des artistes qui ont tenu successivement le grand orgue de Saint-Sulpice.

1° *Coppeau.*

Le plus ancien est Coppeau, dont on ne connaît que le nom, mais qui très probablement fut choisi, en 1618, pour tenir le premier orgue que la Fabrique ait fait construire à ses frais, et continua à le toucher jusqu'en 1640, époque à laquelle la place d'organiste de Saint-Suspice fut donnée à Nivers.

2° *Nivers.*

L'abbé Nivers (Guillaume-Gabriel) naquit en 1617, dans un village près de Melun où il apprit la musique, dès son enfance, comme enfant de chœur à la collégiale de cette ville. Après avoir fait ses études au collège de Meaux, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire sa théologie, et, entre temps, prit des leçons de musique de Chambounières. Nommé organiste de Saint-Sulpice en 1640, il entra, deux ans après, comme ténor, dans la chapelle du Roi, obtint, en 1667, le titre d'organiste du Roi et, un peu plus tard, celui de maître de la musique de la Reine. On ignore l'époque précise de sa mort; on sait seulement qu'il vivait encore en 1701, année où il approuva une nouvelle édition de son graduel et de son antiphonaire romain.

Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : 1° la *Gamme du Sion,* nouvelle méthode pour apprendre à chanter sans nuances, ouvrage dont la clarté et la simplicité exercèrent une grande influence en France sur la

réforme de la méthode de *solmisation* par les nuances encore en vogue à l'époque (1646) où il parut; 2° ses *Méthodes du plain-chant* (1667-1698); 3° *Traité de la composition* de musique (1667); *Dissertation sur le chant grégorien,* pleine de savantes recherches; 5° *chants d'église,* à l'usage de la paroisse Saint-Sulpice (1656); 6° Graduale romanum (1658); les Passions avec l'Exultet et les leçons de Ténèbres (1689); 8° *Chants et Motets* à l'usage des dames de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr (1692); 9° *Livre d'orgue* contenant cent pièces de tous les tons de l'Église (1665-1675).

3° Clérambault.

Clérambault (Louis-Nicolas), né à Paris, le 19 décembre 1676, d'une famille qui, depuis Louis XI, avait toujours été au service des rois de France, reçut des leçons d'orgue et de contrepoint de Raison, organiste de l'abbaye de Sainte-Geneviève et des Jacobins de la rue Saint-Jacques.

Il occupait lui-même cette dernière place quand il fut appelé à la succession de l'abbé Nivers comme organiste de Saint-Sulpice.

Il s'est rendu célèbre par ses cantates, que Louis XIV goûtait beaucoup et qui lui valurent le titre de surintendant de la musique de Mme de Maintenon. L'une d'elles, celle d'Orphée, a joui d'une grande vogue. Il a composé aussi un *Livre d'orgue,* un *Office complet* à l'usage de l'abbaye de Saint-Cyr, un opéra, *le Soleil vainqueur des nuages,* qui fut représenté en 1721, et une idylle : *le Départ du Roi,* exécuté à la cour en 1745. Il est mort, à Paris, le 26 octobre 1749.

4° Clérambault?

Un autre Clérambault, fils ou neveu du précédent, a dû lui succéder comme organiste de Saint-Sulpice, bien qu'il n'en soit fait mention dans aucun ouvrage ou dictionnaire historique relatif à cette époque. Notre opinion repose sur deux passages du *Registre d'analyse des délibérations*

de la Fabrique de Saint-Sulpice; l'un à la date du 9 juin 1771, ainsi conçu : « Le sieur Luce a été nommé adjoint « au sieur Clérambault, organiste de l'église, pour par- « tager par moitié entre eux les gages et émoluments de « la place... Et comme adjoint, le sieur Luce ne pourrait « se faire suppléer par qui que ce fût; et il a été dit qu'il « serait tenu de toucher l'orgue toutes les fois que le « sieur Clérambault ne pourrait pas le toucher par lui- « même... »; et l'autre qui porte qu'à la date du 21 décembre 1772, il a été arrêté par la Fabrique « qu'au « moyen de la retraite du sieur Clérambault, organiste, « il serait retenu annuellement par Mr le Marguillier- « comptable, sur les appointements du sieur Luce, son « successeur et ci-devant nommé son adjoint, une somme « de 300 livres par an, par forme de pension en faveur « du sieur Clérambault ».

Il est évident, d'après ces deux textes, que l'organiste de Saint-Sulpice, Clérambault, qui recevait de la Fabrique, en 1771, un auxiliaire, et, en 1772, une pension de retraite, ne pouvait être qu'un homonyme ou bien plutôt un parent, fils, frère ou neveu de l'illustre Louis-Nicolas, mort en 1749 (1).

5° *Luce.*

Le sieur Luce, que la Fabrique nomma organiste adjoint en 1771, et, dix-huit mois après, organiste titulaire, remplit sa fonction jusqu'à sa mort, arrivée le 18 octobre 1783. C'était un exécutant habile et agréable, mais sans éclat et qui n'a rien écrit.

6° *Séjan Nicolas.*

---

(1) Et sans en avoir acquis une preuve certaine, nous sommes autorisé à affirmer qu'en effet, Clérambault a eu pour successeurs dans sa place d'organiste de Saint-Sulpice, ses deux fils, l'un jusqu'à sa mort, arrivée en 1760, l'autre, auteur de plusieurs livres de Cantates, jusqu'à sa retraite, en 1772.

Nicolas Séjan était né à Paris, le 19 mars 1745. Il faisait ses études au collège d'Harcourt, pour devenir ensuite négociant comme son père, lorsque l'audition fréquente de son oncle Forqueray, qui touchait de l'orgue avec un vrai talent, développa en lui un goût si passionné pour cet instrument, qu'à treize ans, après avoir reçu de Bordier quelques leçons d'harmonie, il improvisa sur l'orgue de son oncle un *Te Deum* qui émerveilla l'auditoire et qu'à quinze ans il était nommé organiste de l'église de Saint-André des Arts. Quatre ans plus tard, il débutait au Concert spirituel par un *Concerto d'orgue* de sa composition, qui fut très applaudi. En 1773, nommé un des quatre organistes de la cathédrale de Paris, il devenait ainsi, à vingt-sept ans, le collègue des plus célèbres organistes de l'époque : Daguin, Couperin et Balbâtre. En 1781, choisi comme arbitre, avec Couperin père, Balbâtre et Charpentier, pour la réception de l'orgue de Saint-Sulpice, construit par Cliquot, il déploya un tel talent dans l'essai qu'il en fit que, deux ans après, la place d'organiste de cette église, vacante par la mort de Luce, lui fut offerte, le lendemain même (1), sans concours. En 1780, il était déjà organiste de la chapelle du Roi, en même temps que professeur d'orgue à l'École royale

(1) Décision du Conseil de fabrique du 19 octobre 1783, qui lui allouait un traitement de 1.200 livres par an. L'abbé Lamazou, *loc. cit.*, p. 102 et 103. Les rares œuvres laissées par Nicolas Séjan sont : 1° Six sonates pour piano et violon (Paris, Bailleux); 2° Recueil de rondeaux et airs pour piano seul (Paris, Boyer); 3° trois trios pour piano, violon et basse; 4° Fugues et Noëls pour l'orgue ou le piano (Paris, Lemoine aîné).

Un de ses frères, l'abbé Séjan, mort à quatre-vingt-treize ans, avait été le confesseur de Mesdames de France. Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, est leur arrière-petit-neveu.

Le poète Delille, au deuxième chant de ses *Trois règnes de la nature*, a célébré le talent d'improvisation de Séjan :

« De l'inspiration les sublimes transports
« Échauffent son génie et dictent ses accords. »

de chant fondée par le baron de Breteuil. La Révolution lui fit perdre tous ses emplois; mais, après le Consulat, il les recouvra tous successivement. Il mourut d'une maladie de langueur dans les premiers jours de mars 1819, âgé de soixante-quatorze ans.

« Aucun orgue en Europe, a écrit M. l'abbé Lamazou, n'a été plus connu et plus admiré que l'orgue de Saint-Sulpice du temps de Nicolas Séjan. Avant la tempête de 93, aucun étranger ne venait à Paris, sans entendre le grand instrument et le grand organiste. Les églises étaient à peine rendues au culte, que déjà Nicolas Séjan s'installait sur son orgue et faisait retentir dans la vaste enceinte les louanges de Dieu avec un talent plus vigoureux que jamais, comme pour la consoler du morne silence auquel l'avaient condamnée les saturnales de la Terreur.

« Nous avons entendu dire à un amateur distingué qu'il assistait souvent aux offices de Saint-Sulpice avec son ami Cherubini, et que le grand maître italien se retirait toujours enchanté du talent du célèbre organiste improvisateur.

« Les évêques et les membres du clergé français qui ont fait leur éducation sacerdotale à Saint-Sulpice, à l'époque où cet artiste tenait l'orgue, parlent encore avec admiration du *grand Séjan :* c'est le nom qu'on lui donnait. Il légua l'orgue à son fils, artiste de mérite, mais bien inférieur à son père (1). »

7° *Séjan Louis.*

A sa mort, ce fut, en effet, son fils Louis qui obtint du Conseil de fabrique la place d'organiste, aux appointements de 800 francs, portés ensuite à 1.200, le 17 décembre 1841; mais il la perdit à la Révolution de 1848, qui

---

(1) L'abbé Lamazou, *ibid.*

força le Conseil à la supprimer par raison d'économie, et elle ne lui fut pas rendue.

8° *Schmitt.*

Lorsqu'elle fut rétablie dix-huit mois plus tard, par décision du Conseil de fabrique du 21 décembre 1849, ce fut le sieur Schmitt, ancien organiste de la cathédrale de Trèves, qui l'obtint et qui la conserva jusqu'au complet achèvement, en 1863, des travaux de reconstruction du grand orgue par M. Cavaillé-Coll.

9° *Lefébure-Wély.*

Mais les prodigieuses ressources de ce nouvel instrument appelaient, pour leur mise en œuvre, les mains exceptionnellement habiles d'un artiste lors ligne. La Fabrique le trouvait dans le célèbre organiste de la Madeleine, M. Lefébure-Wély, libre alors de tout engagement; elle saisit cette occasion de se l'attacher et, dans sa séance du 30 mars 1863, le nomma son organiste à compter du 1er mai, tout en laissant à M. Schmitt l'intégrité de son traitement jusqu'au 1er janvier 1864, en reconnaissance de son mérite et de ses services.

Lefébure-Wély demeura l'organiste de Saint-Sulpice jusqu'à sa mort, arrivée le 31 décembre 1869.

10° *Widor.*

Dès le 13 janvier 1870, le Conseil de fabrique lui donnait pour successeur M. Widor, l'organiste actuel.

Charles-Marie Widor, né à Lyon le 23 février 1845, d'une famille alsacienne, originaire de Hongrie, a été l'élève de Fétis et de Lemmens, professeur d'orgue au conservatoire de Bruxelles.

A l'école de ce maître fameux, il avait acquis déjà une haute réputation d'organiste et possédait de son art une science profonde, lorsque, à peine âgé de vingt-cinq ans, il fut nommé à Saint-Sulpice. Et depuis lors il s'est montré fidèle aux vrais principes que Lemmens lui avait si bien inculqués, en sachant toujours joindre aux saines

traditions de l'ancienne musique d'orgue et de son grand style la grâce, la mélodie et le sentiment de la musique moderne.

Il est en même temps un compositeur de grand mérite et son œuvre est considérable : car il a produit jusqu'ici pour orchestre : quatre symphonies, des ouvertures, des concertos, de nombreuses pièces de musique de chambre, une cinquantaine de lieds, des chœurs, deux drames lyriques : *Maître Ambros et les pêcheurs de Saint-Jean, Conte d'avril* (musique de scène pour la comédie de Dorchain à l'Odéon), la *Korrigane,* ballet en deux actes; *Jeanne d'Arc,* pantomime en quatre tableaux; plusieurs pièces de musique religieuse, psaumes, messes, motets, et enfin dix symphonies pour grand orgue.

Professeur au Conservatoire : d'orgue depuis le 29 novembre 1890, et de composition depuis le 14 octobre 1896, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, il est chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre de Léopold, de Belgique, et commandeur de Saint-Grégoire le Grand et du Christ de Portugal.

APPENDICE

P. 132. LE PÈRE HONORÉ DE CANNES, CAPUCIN

SA MISSION A SAINT-SULPICE, EN 1695.

Le Père Honoré de Cannes était un des missionnaires apostoliques de la fin du XVIIe siècle les plus populaires et les plus en vogue. Sa parole simple, naturelle, chaleureuse, souvent même éloquente, exprimée par un magnifique organe, avait le don de remuer les masses et produisait de grands fruits de salut, en dépit de fréquentes vulgarités de langage qui faisaient dire de lui à Bourdaloue « qu'il écorchait les oreilles, mais qu'il brisait les cœurs ».

Né à Cannes, au diocèse d'Aix, en 1632, il était fils du notaire du lieu et s'appelait, de son nom de famille, Ange Rémon. Depuis l'âge de vingt-cinq ans, où il s'était fait capucin, il s'était voué à la prédication de l'Évangile; et ses missions successives, dans presque toutes les cathédrales de France, voire même à Meaux où il avait charmé Bossuet, opéraient partout des prodiges de grâce et de conversion, lorsque M. Baudrand, témoin des merveilleux effets de sa parole, à Clermont, quand il y dirigeait le Séminaire, le signala, en 1684, à l'attention de M. de la Barmondière. Le pieux curé, dans son zèle pastoral, s'empressa de lui écrire à Angers, où il était alors, pour le prier de venir à Paris, en la paroisse de Saint-Sulpice, « défricher cette grande vigne ».

Le Père Honoré y consentit, et, selon la promesse qu'il lui en avait faite, il ouvrit la mission, en montant pour la première fois dans la chaire de Saint-Sulpice, le 14 janvier 1685.

Cette mission dura deux mois et fut la source des plus abondantes bénédictions pour la paroisse et même pour le

Séminaire dont les élèves furent autorisés par leur supérieur, M. Tronson, à venir à l'église entendre les sermons du Père Honoré dont il admirait la grâce féconde.

Le zèle évangélique des missionnaires s'étendit à tous les paroissiens, quels que fussent leur âge, leur sexe et leur condition.

Les mousquetaires et les soldats des gardes, logés dans les Académies de la paroisse, qui leur servaient de casernes, furent invités à suivre les exercices de la retraite; ils s'y rendirent exactement, leurs officiers à leur tête; et tous communièrent à leur clôture.

L'abbé de Flamenville, l'auteur de la découverte et de la publication du *Pater de la Jardinière,* ménagea les mêmes exercices aux cochers, laquais et gens de service, « plus ha-« bitués, en général, à jurer le nom de Dieu qu'à le prier »; et néanmoins, le dernier jour, il en compta près de mille qui s'approchèrent de la sainte Table.

Ces exercices furent donnés également à toute la jeunesse de la paroisse (1) :

Aux enfants des divers catéchismes, après qu'ils y eurent été préparés par des instructions spéciales de leur excellent directeur, M. Bauhin (2);

(1) Les détails sur la mission du Père Honoré de Cannes à Saint-Sulpice sont empruntés à un ouvrage considérable en deux volumes, intitulé : *Histoire du Séminaire d'Angers depuis sa fondation en* 1659 *jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en* 1695. Tome II, *passim* de la page 286 à la page 299. Cet ouvrage, écrit par M. Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, troisième supérieur du Séminaire d'Angers, mort en 1724, âgé de soixante-dix-huit ans, n'a été publié qu'en 1893 par son successeur médiat, M. Letourneau, curé actuel de Saint-Sulpice, qui l'a fait précéder, en forme d'introduction, d'une très instructive Notice sur la vie et les écrits de l'auteur, l'un des grands serviteurs de Dieu à son époque. M. Letourneau a, de plus, consacré un troisième volume à la continuation de cette *Histoire* jusqu'à nos jours.

(2) « M. Bauhin (ou Baüin, dont nous avons parlé *supra* p. 125), prêtre « d'une éminente piété, dit M. Grandet, *loc. cit.*, t. II, p. 196, qui est « mort en odeur de sainteté, avait porté ces catéchismes, aidé des lumières « et des avis de M. Tronson, au plus haut point de perfection où l'esprit « humain pouvait les conduire : car il avait trouvé le secret d'arrêter ces

Et aux élèves de l'Académie de l'Enfant-Jésus (1), qui eurent pour prédicateurs le Père Clément, l'un des compagnons du Père Honoré, l'abbé de Flamenville, et M. Grandet, le supérieur du Séminaire d'Angers, qui avait consenti à être, lui aussi, l'un des collaborateurs du Père Honoré, son ami, dans sa mission à Saint-Sulpice.

Page 107. Addition à la note 1. « L'oraison funèbre de M. Olier fut prononcée à l'église Saint-Sulpice, par Mgr Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy, qui y dit avoir connu un évêque (c'était lui-même), qui s'était mis à genoux devant lui pour lui faire accepter son évêché, mais sans aucun succès. » Grandet, *Les saints prêtres français du* XVIIe *siècle :* Notice sur M. Olier, p. 293.

« enfants quatre et cinq heures de suite, sans parler, sans se remuer et « sans s'ennuyer. »

Dans un autre de ses ouvrages, publié également par M. Letourneau, et qui a pour titre : *Les saints prêtres français du* XVIIe *siècle*, M. Grandet a consacré quelques pages des plus édifiantes à la vie de M. Baüin, p. 383 à 399.

(1) L'académie de l'Enfant-Jésus, dirigée à cette époque par M. Le Jeune de Franqueville, était une des créations les plus importantes de M. de Bretonvilliers, alors qu'il était curé de Saint-Sulpice. Il l'avait installée dans une maison magnifique qu'il avait fait construire exprès pour elle et à laquelle il avait encore annexé un grand enclos sur le chemin de Vaugirard, près du couvent des religieuses de Notre-Dame de Liesse.

« Elle renfermait alors 80 enfants, l'élite de la jeunesse du Royaume, fils de ducs et pairs, gouverneurs de provinces et de présidents à mortier. Le prix de leur pension était de 500 livres. Différents maîtres leur enseignaient les humanités, la rhétorique, la philosophie, l'écriture, la danse et tous les autres exercices qui convenaient à des gens de leur qualité et de leur âge. Tous les dimanches, ils chantaient ensemble l'office de l'Enfant-Jésus, et un ecclésiastique de Saint-Sulpice allait leur faire le catéchisme. Tous les 25 de chaque mois, il y en avait deux qui se relevaient toute la nuit en adoration devant l'image de l'Enfant-Dieu, dans la confrérie duquel ils étaient tous enrôlés et avaient chacun leur emploi. » Grandet, *loc. cit.*, t. II, p. 296.

Page 149. Addition à la note 1. Le Bienheureux de la Salle fut encore le créateur de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement spécial, parfaitement défini par le frère Justinus, l'un des assistants du supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, dans sa déposition de 1899 devant la commission d'enquête, présidée par M. Ribot, député : « un enseignement moyen ou secondaire de culture générale, sans grec « et sans latin, avec orientation vers les carrières commerciales, industrielles et agricoles ». Et cet enseignement, si précieux pour les enfants des classes moyennes, leur est donné par les Frères avec un succès toujours croissant et une supériorité marquée de leurs Écoles sur celles similaires de l'État, parce qu'ils s'appliquent, dans chacun de leurs établissements, à diversifier leur enseignement secondaire suivant les aptitudes et la condition des élèves qu'on leur confie, et à adapter leurs programmes aux besoins des diverses régions.

Page 217. Addition au premier alinéa de cette page. La place Saint-Sulpice actuelle, ouverte en 1804 seulement à la suite de la démolition de l'ancien séminaire, ne possède que depuis 1847 la belle fontaine qui la décore. Cette fontaine a été construite sur les plans et sous la direction de Visconti. Elle est ornée des quatre statues de Bossuet, de Fénelon, de Massillon et de Fléchier.

Pages 7 et 8. La liste des établissements religieux existant anciennement sur la paroisse Saint-Sulpice, d'après l'édition de 1754 de l'histoire de Lebeuf, doit être complétée, ainsi qu'il suit, d'après l'édition du même ouvrage, donnée par Cocheris, t. III, p. 140.

1° Les Annonciades des Dix Vertus de Notre-Dame, rue de Sèvres, en 1654;

2° La Communauté des Filles séculières, dites de Mlle Cossart;

3° Les Filles de la Sainte Vierge, ou de M[me] de Saujon;
4° Les Filles de l'Instruction chrétienne du Faubourg Saint-Germain;
5° La Communauté de Saint-Paul;
6° La Communauté des Gentilshommes;
7° L'Hôpital des Enfants teigneux;
8° L'Hospice des Cordeliers ;
9° L'Hospice des religieux hibernais;
10° Les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve;
11° Et les Sœurs des Écoles chrétiennes et gratuites, dites de l'Enfant-Jésus.

Page 79. La doctrine que toutes les grâces nous viennent par Marie, en faveur de laquelle nous avons cité, à cette page 79, le témoignage de Bossuet, a pour elle l'autorité de l'Église et a été sanctionnée par Pie IX dans son encyclique de 1849 sur l'Immaculée Conception, et par Léon XIII dans son encyclique du 8 septembre 1894 sur le Rosaire, ainsi que l'établit le Père Hippolyte Pradié, jésuite, au chapitre III — intitulé : Marie, dispensatrice de toutes grâces — du tome II de son savant ouvrage sur *la Vierge Marie,* dans lequel il fait admirablement ressortir la beauté, la grandeur, la bonté et la puissance de Marie. Pages 103 à 117. Tours, Louis Dubois, imprimeur éditeur, 1899.

Page 455. Addition au premier alinéa de cette page. Dans un article qu'il a publié sur *Saint-Sulpice et les Sulpiciens*, dans le numéro de *la France illustrée* du 4 février 1882, Ch. Desgranges dit que les vitraux de l'église, attribués à tort à *Leclerc* par divers écrivains, sont l'œuvre de *Levieil*, l'auteur du précieux *Traité historique et pratique de la peinture sur verre.*

Page 467. Addition à la note 1. M. l'abbé Sire, à qui l'on doit l'appropriation comme oratoire et salle de catéchismes de la partie de la crypte située sous la chapelle du Sacré-Cœur, est l'auteur de deux entreprises considérables, dont la réussite n'est pas un moindre honneur pour la Compagnie de Saint-Sulpice dont il est membre que pour lui-même :

La première est la collection historique de tous les documents relatifs à la définition du dogme de l'Immaculée Conception, réunis en 400 volumes qui composent, à la cathédrale du Puy, la *Bibliotheca Mariana;*

La seconde est la traduction en toutes les langues du globe de la Bulle *Ineffabilis* qui a promulgué le dogme de l'Immaculée Conception. L'ensemble de ces traductions, toutes écrites à la main, forme 110 volumes, d'un prix inestimable par la beauté de leurs textes, de leurs illustrations et de leurs reliures.

Pie IX, à qui M. l'abbé Sire en a fait hommage, leur a consacré, au Vatican, une salle spéciale, dite de l'Immaculée Conception. Ils en occupent aujourd'hui le centre, renfermés dans une magnifique bibliothèque, qui leur sert en même temps de table d'exposition, et qui est surmontée d'une fort belle statue de Notre-Dame de Lourdes, don de Son Éminence le cardinal Langénieux, en souvenir de son épiscopat à Tarbes.

Cette bibliothèque monumentale (longue de 6 mètres sur 2 mètres de haut et 2 mètres de large) a figuré à l'Exposition de 1878, à Paris, et y a été admirée. *La France illustrée,* dans son numéro précité du 4 février 1882, en a donné une description sommaire et le dessin.



INDEX DES ILLUSTRATIONS



TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

Origines de l'église Saint-Sulpice.

CHAPITRE II.

Ses premiers curés connus.

CHAPITRE III.

M. Olier. 1642-1652

CHAPITRE IV.

M. de Bretonvilliers. 1652-1658.

CHAPITRE V.

M. de Poussé. 1658-1678.

CHAPITRE VI.

M. de la Barmondière. 1678-1689.

CHAPITRE VII.

M. Baudrand. 1689-1696.

CHAPITRE VIII.

M. de la Chétardye. 1696-1714.

CHAPITRE IX.

M. Languet de Gergy. 1714-1748.

CHAPITRE X.

M. Dulau d'Allemans. 1748-1777.

CHAPITRE XI.

M. de Tersac. 1777-1788.

CHAPITRE XII.

M. de Pancemont. 1788-1802.

CHAPITRE XIII.

L'église Saint-Sulpice pendant la Révolution. — Ses deux curés constitutionnels. 1791-1802.

1° Le Père Poiret. 1791-1792.

2° L'abbé Mahieu. 1792-1802.

CHAPITRE XIV.

M. de Pierre. 1802-1836.

CHAPITRE XV.

M. Collin. 1836-1851.

CHAPITRE XVI.

M. Hamon. 1851-1874.

CHAPITRE XVII.

M. Méritan. 1875-1899.

CHAPITRE XVIII.

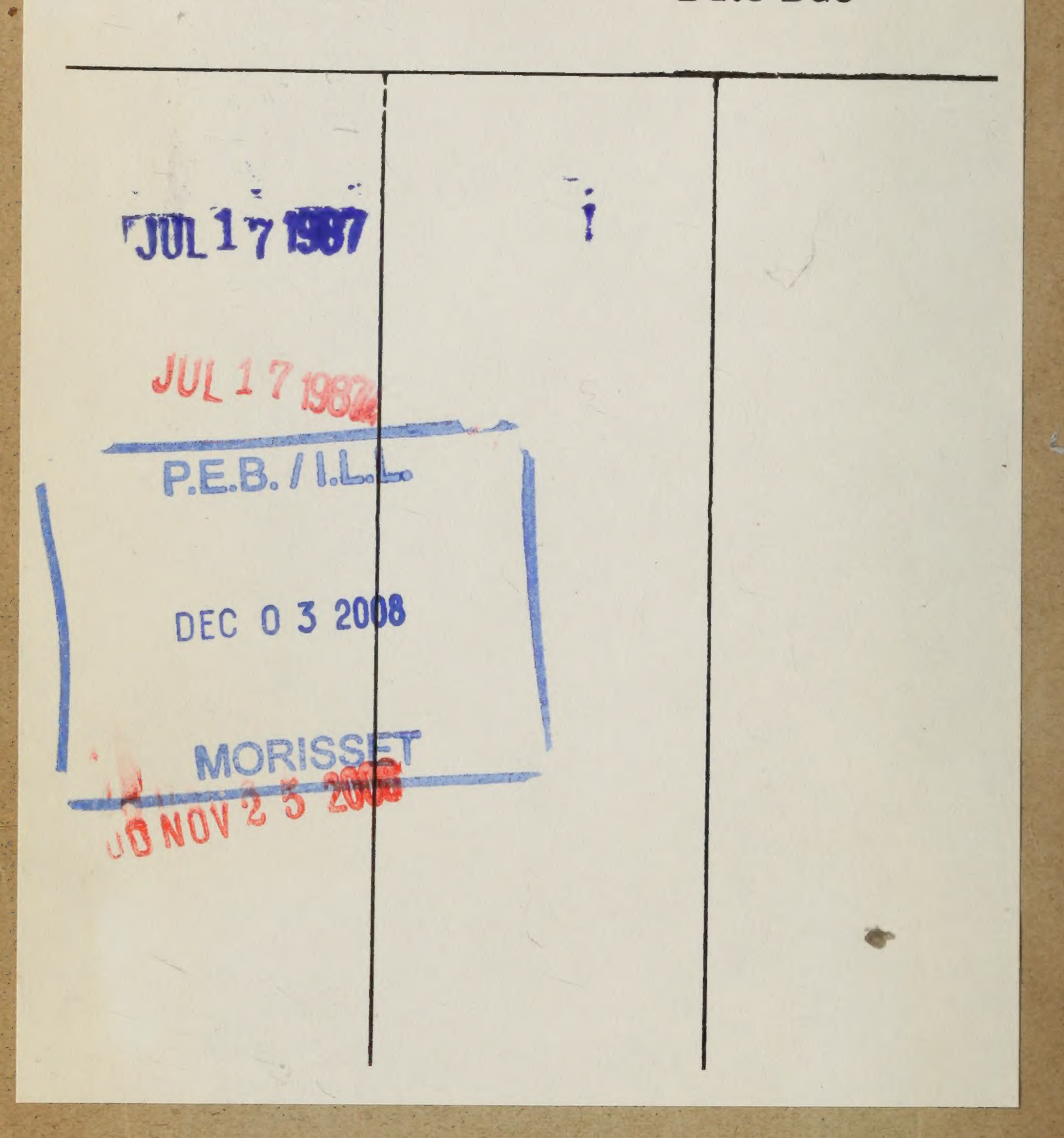
Finances.

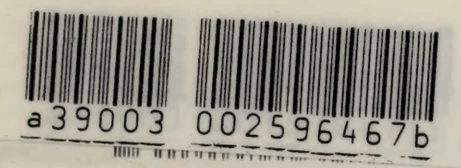
CHAPITRE XIX ET DERNIER.

Beaux-Arts.

APPENDICE

INDEX


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
JUL 17 1987
JUL 17 1987
P.E.B. / I.L.L.
DEC 03 2008
MORISSET
NOV 25 2008


a39003 002596467b

